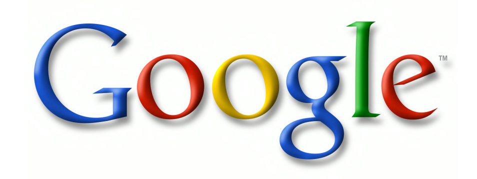
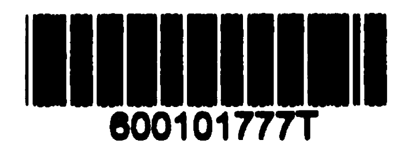
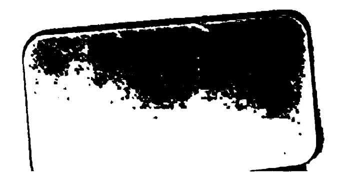





600101777T



HISTOIRE

DU

DIOCÈSE D'AVIGNON.

I

HISTOIRE

DU

DIOCÈSE D'AVIGNON.

I

HISTOIRE

DU

DIOCÈSE D'AVIGNON

ET

DES ANCIENS DIOCÈSES DONT IL EST FORMÉ.

PAR L'ABBÉ GRANGET

Aumônier du Noviciat des Frères des Écoles chrétiennes.

Quod ab initio nascentis Ecclesiæ institutum fuit... conquiri diligentissime... et... litteris consignari... ut... ad aliquam ecclesiasticæ disciplinæ normam perpetuo usui esse possit, atque adjumento in illa Ecclesia bene gerenda. (*Ex Act. Eccl. Mediol.*)

—

TOME PREMIER.

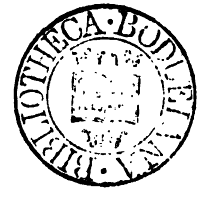
—

AVIGNON

SEGUIN AINÉ, IMPRIMEUR-LIBRAIRE, RUE BOUQUERIE, 13.

1862

—



APPROBATION.

Sur l'avis favorable de notre Commission pour l'examen des livres, Nous approuvons volontiers l'*Histoire de l'Église d'Avignon*, composée par M. l'abbé Granget, aumônier du Noviciat des Frères des Écoles chrétiennes. Cet ouvrage, fruit de longues et patientes recherches, résume, en les complétant, tous les travaux connus des nombreux écrivains qui se sont occupés de l'histoire religieuse de nos contrées. Il embrasse, dans un cadre relativement restreint, tout ce qui se rattache aux origines de l'Église d'Avignon, et des anciens diocèses dont elle se compose aujourd'hui, aux institutions qu'on a vu fleurir en tout temps sur ce sol privilégié, aux principaux événements dont il a été le théâtre jusqu'à nos jours, et aux personnages éminents qu'il n'a cessé de produire.

Quelques réflexions semées çà et là sur sa route, et presque toujours commandées par la nature même des faits dont il entreprend le récit, attestent dans l'auteur, avec un profond attachement aux doctrines et aux traditions romaines, un caractère de modération qu'on regrette de ne pas rencontrer toujours dans les écrivains qui combattent sous le même drapeau. Sa critique sage et contenue, sans cesser d'être indépendante, sait apprécier le mérite des travaux d'un autre âge, sans en adopter servilement les préventions. Il vise avant tout à être exact, et à se tenir en dehors et au-dessus de cet esprit de parti qui fait plier trop souvent la vérité de l'histoire aux exigences d'un système préconçu.

Tels sont les titres qui nous paraissent recommander le livre de M. Granget à l'attention bienveillante du Clergé et des fidèles de notre diocèse. Nous serons heureux d'apprendre que l'auteur a trouvé dans le succès de cette nouvelle publication, non la récompense qu'il attend pour ses efforts d'une source plus élevée, mais un encouragement à continuer ses utiles travaux.

† J.-M.-M., *Arch. d'Avignon.*

A MONSEIGNEUR

JEAN-MARIE-MATHIAS DEBELAY

ARCHEVÊQUE D'AVIGNON.

MONSEIGNEUR,

L'*Histoire du diocèse d'Avignon et des anciens diocèses dont il est formé*, doit naturellement paraître sous les auspices de VOTRE GRANDEUR, appelée par la Providence à continuer nos glorieuses traditions. C'est pour moi un encouragement et une consolation de voir votre nom en tête de ce modeste travail. Le plus bel éloge de nos pays, c'est leur histoire : nos premiers apôtres ont été formés à l'école de Jésus-Christ ; parmi leurs successeurs, les uns ont brillé par leur science, les autres se sont distingués par leurs vertus, plusieurs ont mérité un culte public, tous ont travaillé avec un zèle infatigable à sanctifier leurs peuples et à créer dans les familles ces habitudes de piété qui font les saints et qui ont survécu aux révolutions et aux tempêtes dont notre sol a été si souvent agité. C'est à leurs persévérants efforts que nous devons ces nombreux conciles, ces institutions monastiques si florissantes, ces belles églises qui attestent encore aux yeux de tous et la foi de nos pères et le zèle de nos premiers pasteurs. Ce zèle, MONSEIGNEUR, pouvait-il n'être pas fécond quand il s'inspirait constamment à la source

même de l'esprit apostolique? Nos diocèses ont l'avantage d'avoir été gouvernés par de saints évêques qui se firent une gloire de suivre en tout la direction du Saint-Siége. Je n'ai pu raconter leurs glorieux travaux sans tourner mes regards vers VOTRE GRANDEUR qui les a si heureusement continués : sous votre administration, MONSEIGNEUR, on a vu se rouvrir dans nos murs ces saintes assemblées qui s'inspirant des traditions antiques ont sagement édicté des règlements et des lois appropriés aux besoins des temps nouveaux. Par vos soins, les études ecclésiastiques ont reçu une forte impulsion, les édifices sacrés se sont multipliés, les institutions religieuses et monastiques ont repris parmi nous leur premier éclat, et toutes les œuvres qui intéressent la foi et le bonheur des peuples s'acclimatent de plus en plus sous un ciel qui leur fut autrefois si propice. Après cela, est-il étonnant, MONSEIGNEUR, que vous ayez été honoré d'un accueil si bienveillant et si distingué de la part de celui qui fut toujours sympathique à l'Église d'Avignon et dont quelques-uns des prédécesseurs, sans cesser d'être les Vicaires de Jésus-Christ, ne dédaignèrent pas d'inscrire leurs noms sur nos sacrés diptyques. MONSEIGNEUR, cette haute consécration donnée par le Souverain Pontife à votre administration, couronne admirablement les titres qui déjà vous rendaient si vénérable et si cher au Clergé et aux fidèles de votre diocèse. Dans ces sentiments, que je suis heureux de vous exprimer,

MONSEIGNEUR,

j'ai l'honneur d'être,

DE VOTRE GRANDEUR,

le très-humble et très-obéissant serviteur,

L'Abbé GRANGET,

Aumônier du Noviciat des Frères des Écoles chrétiennes.

PRÉFACE.

1. Le diocèse d'Avignon et les anciens diocèses dont il est formé remontent à l'origine du Christianisme, et ont eu pour apôtres des personnes instruites à l'école même de l'Auteur de la vérité; Sainte Marthe, hôtesse de Jésus-Christ, Saint Eutrope et Saint Ruf disciples de ce divin Maître, Saint Auspice compagnon des saints martyrs Nérée et Achillée, et gouverneur de l'illustre Vierge Flavie Domitille. Voilà par quels canaux les eaux de la Sagesse éternelle sont parvenues jusqu'à ces belles régions. Après eux nous trouvons Saint Just, Saint Donat, Saint Amat, Saint Magne, Saint Agricol, patron d'Avignon; Carpentras a eu Saint Siffrein, Saint Orunce, Saint Antonin ; Orange, Saint Eutrope (1) ; et Saint Florent; Vaison, Saint Quenin; Cavaillon, Saint Véran; Apt, Saint Castor et Saint Étienne. Parmi leurs successeurs, une foule de prélats se firent remarquer, les uns par l'éclat de la science, les autres par celui de la sainteté, tous par les soins à conduire les peuples dans les voies du salut. De là leur assiduité à tenir des Conciles devenus célèbres. Appelés dans les conseils des rois, ils se virent souvent chargés de négociations importantes et délicates qu'ils surent conduire avec une rare prudence. Loin de s'attacher aux grandeurs, ils les fuyaient dès que les circonstances le permettaient, et ils se hâtaient de revenir afin de sanctifier les peuples confiés à leurs soins. C'est à eux que nous devons ces habitudes religieuses qui, une fois enracinées dans les familles, se perpétuent d'âge en âge et forment les saints. Aucun pays ne peut se glorifier peut-être de compter un si grand nombre de saints : Sainte Cazarie, Sainte Rusticule, fleurs des champs, lis des vallées, les ont embaumés du parfum de leurs vertus; Saint Marcian, Saint Gens se sont consacrés aux tra-

(1) *Concilium Avenion. Ann. 1725. In præmio.*

vaux de la pénitence; Saint Bénézet, le Bienheureux Pierre-de-Luxembourg ont illustré la houlette et la pourpre et étonné le monde par les innombrables miracles qu'il leur fut donné d'opérer.

Est-il étonnant que les Souverains Pontifes aient chéri un pays si favorisé du ciel, et que dans tous les temps ils lui aient témoigné une affection particulière? Cela parut surtout au commencement du XIIIe siècle, alors que les plénipotentiaires de l'Europe réunis au Concile de Latran (IVe Concile) le mirent en leur puissance. Ils se hatèrent de le délivrer des Albigeois hérétiques encore plus funestes à l'État qu'à l'Église. Dans la suite leur sollicitude apparut de mille manières, soit aux époques de disette si fréquentes aux siècles passés, soit durant les guerres de religion, soit surtout lorsque forcés de quitter Rome ils vinrent se fixer sur les bords du Rhône. Nos pères les reçurent avec des transports de joie, et pendant près d'un siècle Avignon les abrita dans ses murs. Mais ce fut surtout lorsque Sixte IV détachant nos pays de l'Église d'Arles érigea Avignon en Métropole et lui donna les évêchés du Venaissin pour suffragants, que l'affection du Saint-Siége apparaît d'une manière plus touchante. Dans la bulle rendue à cette occasion, le Souverain Pontife énumère avec complaisance tous les avantages de nos pays, et rappelle que l'Église étendant ses soins sur tout l'univers, veille d'une manière toute spéciale sur les pays qui lui sont soumis d'une manière plus particulière, et justifie ainsi cette nouvelle marque de bienveillance.

Aussi nos pères s'efforcèrent-ils toujours de la mériter soit par une respectueuse affection envers le Saint-Siége, soit par un attachement inviolable à la foi et leur soin à pratiquer l'Évangile. Nos pays si féconds en saints dans les siècles antiques, n'en ont pas moins produit dans des temps plus rapprochés. Le vénérable César de Bus, le P. Romillon, le P. Antoine, le chanoine d'Andrée, l'abbé de La Mothe, les Messieurs de Varie, de Blanc, de Guilhem, Martin, Bertet, de Salvador, Imbard, qui n'ont cessé de travailler au salut des peuples et à réformer l'ordre sacerdotal, et qui ont laissé de nombreux successeurs de leur zèle. Parmi les personnes pieuses vivant dans le monde ou renfermées dans le cloître, on vit les Françoise de Bermond, les sœurs Fran-

çoise, Carmélite, les sœurs Spirite de Josseaud, les Mères de Capélis, de Lafare, Aimée, Marchand, et durant la persécution qui éclata à la fin du siècle dernier, les quarante-deux religieuses de Bollène, chastes victimes vouées à la mort, qui renouvelèrent dans les prisons d'Orange le spectacle touchant que l'Église offrait dans ses jours de triomphe et de gloire. Nous avons été heureux en parlant de nos évêques de n'avoir à retracer que des vertus pratiquées souvent à un tel degré d'héroïsme qu'elles ont valu à plusieurs d'être honorés d'un culte public, et à tous d'être proposés pour modèles, nos siéges épiscopaux ne nous offrant pendant dix-huit siècles aucun scandale à déplorer. Ainsi les temps modernes correspondent aux temps antiques, et nous retrouvons dans les enfants le courage et la piété qui avaient brillé dans les pères.

Tels sont les événements que nous nous proposons de raconter. Nous voulons qu'après nous avoir lu, chacun puisse se rendre raison des saints canons qui nous gouvernent, des usages que nous suivons, des traditions locales, des édifices consacrés au culte, des institutions monastiques dont il reste quelques vestiges, ou que nous voyons refleurir, persuadé que ces différents canaux de la tradition qui courent épars et vont se perdre dans les régions de l'oubli, recueillis avec soin peuvent former un courant assez considérable pour fixer l'attention des hommes sérieux qui aiment à se rendre raison des choses et des fidèles qui lisent plus particulièrement pour s'édifier. En effet, ces traditions qui nous sont parvenues par une succession non interrompue de saints évêques, par des Conciles justement célèbres et par des écrits publiés d'âge en âge renfermant les vies admirables des Saints, et qui nous sont attestées par des monuments destinés aux assemblées du culte et dont plusieurs remontent à plus de mille ans, ne forment-elles pas la matière de l'histoire ecclésiastique et le sujet le plus intéressant que l'on puisse offrir à la pieuse curiosité des fidèles? La connaissance de la tradition n'est pas absolument nécessaire à tous, mais n'est-elle pas utile au plus grand nombre? Quel est l'homme qui, entendant raconter les vies des Saints, n'aime à s'assurer si elles sont authentiques; qui en entrant dans nos édifices sacrés ne veuille en connaître l'origine; qui, en pratiquant sa religion, ne désire savoir par quels

apôtres elle a été annoncée dans nos pays, comment elle a traversé les âges et par quelle succession de ministres sacrés elle est arrivée jusqu'à nous? Rien ne nous paraît plus propre à nous confirmer dans la foi que de voir la même doctrine enseignée dans tous les temps, et se trouver telle aujourd'hui qu'elle était lorsque nos pères reçurent l'Evangile. La discipline de l'Église toujours sainte au milieu de ses variations, est une preuve de l'esprit de sagesse qui en dicta les règles. Enfin, les exemples des Saints nous font voir en quoi consiste la véritable piété, et détruisent nos mauvaises excuses, en montrant que la perfection chrétienne est possible puisqu'ils l'ont en effet pratiquée. Ainsi la foi, la discipline et les mœurs ressortent des événements accomplis dans nos pays, et donnent à leur récit un intérêt tout particulier.

II. Les savants auteurs qui nous ont devancé l'avaient parfaitement compris, mais les uns se plaçant à un point de vue peu favorable, n'ont pu juger de l'importance de ces événements, et les autres se renfermant dans un cadre trop restreint n'ont donné qu'un travail incomplet. Valladier (1) que le P. Aquaviva jugeait capable de mettre la dernière main à l'histoire des Jésuites, travailla à débrouiller nos annales, mais son livre écrit en latin, devenu fort rare, n'est plus connu que des curieux. Il en est de même du Carme Sébastien Fantoni, qui écrivait un siècle après (1670); peu de personnes ont le courage de lire ses deux in-4°. Cependant l'histoire de nos pays s'y trouve tout entière, et lors-

(1) Valladier (André), né, en 1570 à St-Paul près de Montbrison, professait les belles-lettres à Avignon pendant que le célèbre Peiresc y étudiait (1590-1595) au Collége des Jésuites. Il quitta la Compagnie à la suite de quelque mécontentement. Il avait étudié l'histoire d'Avignon. Henri IV l'appela auprès de lui pour travailler à celle de son règne, le nomma son prédicateur et son aumônier, et se proposait de le désigner au Souverain Pontife pour l'évêché de Toul : la mort l'empêcha de réaliser son projet. Valladier mourut chanoine de Metz en 1638. Il a publié une foule d'ouvrages, entre autres neuf dissertations sur l'histoire d'Avignon. 1° *De migratione Asiana, et de institutore Avenionis Lavenico;* 2° *de Avenione perpetuo cum Romanis fædere juncta, et numquam ab illis postea dissociata;* 3° *De successione principum et de bellis Avenionensium;* 4° *De clade Albigentium;* 5° *De antiqua politia atque Republica Avenionensium;* 6° *De antiqua et veteri Academia Avenionensium;* 7° *De Avenione triumphante;* 8° *De magno schismate Avenionensi;* 9° *De miraculis Avenione patratis.* — Il a encore publié : *Imagines Sanctorum tutelarium Avenionis.*

qu'on exploite cette mine abondante, on y trouve d'inestimables trésors. Ces deux auteurs ont traité notre histoire au point de vue civil plutôt que religieux. Dom Polycarpe de la Rivière et les Suarès ont fait le contraire et avec juste raison, les temps qui précèdent la domination du Saint-Siége nous étant peu connus, et ceux qui viennent après appartenant à l'histoire ecclésiastique. Le premier (1), Chartreux à Bonpas, a écrit sur les provinces d'Arles, d'Aix et d'Embrun et en particulier sur celle d'Avignon. Cet auteur, quoi qu'en dise le Récollet Eusèbe Didier (2) dont la jalousie de corps, pour ne rien dire de plus, a trop souvent guidé la plume, a rendu d'éminents services à notre histoire, surtout pour les premiers siècles, et ses recherches sont très-estimées; il faut bien qu'il en soit ainsi pour que les savants auteurs de la *Gallia Christiana*, aient, par une exception honorable, inséré son travail à la suite du texte qu'ils avaient adopté. Joseph-Marie et Henri de Suarès (3), tous deux évêques de Vaison, tous deux estimables pour leur science et leur piété, ont beaucoup travaillé à éclaircir notre histoire, et leur *Avenio Christiana*, encore à l'état de manuscrit, est la source abondante à laquelle F. Nougnier et le P. Anselme Boyer (4), ont puisé tout ce qu'ils ont mis d'érudition dans leur travail, l'un sur les évêques d'Avignon, et l'autre sur ceux de Vaison. L'abbé Prévost, ami du P. Boyer (5), et l'abbé Thomassi, chanoine de Cavaillon, n'en connaissaient point d'autre en écrivant l'histoire, le premier, des évêques d'Orange, et le second, celle des évêques de Cavail-

(1) D. Polycarpe de la Rivière, que le P. Théophile Raynaud appelle *Cartusiensis familiæ clarum lumen. (Antemurale S. Jon. Benedicti)* était Chartreux à Bonpas, et se trouvait en rapport avec tous les savants de son époque. Il fit un voyage à Digne et disparut ; on n'a pu savoir ce qu'il était devenu.

(2) Le P. Eusèbe Didier, Récollet d'Avignon, mort en 1760, habita quelque temps Montfavet. Ses notes sur le Panégyrique de St-Agricol sont très-curieuses.

(3) Voir tom. II. Page 280 et suiv.

(4) Le P. Louis-Anselme Boyer de Ste-Marthe, Dominicain de la réforme du P. Antoine, fut prieur au Thor et à St-Paul-trois-Châteaux, et demeura 12 ans à Vaison. Son *Histoire de l'Église cathédrale de Vaison* est très-estimée. Voir tom. II Pag.

(5) L'abbé Prévost, chan, d'Orange, ami du P. Boyer, a écrit l'histoire des évêques de cette ville, sous ce titre : *Pontifices Arausicani quorum seriem et gesta exquirebat J. L. Prevost.*

lon. Quant au P. Justin (1), nous ne savons où il a pris ce qu'il dit sur les évêques de Carpentras : son travail, mal rédigé, ne nous apprend presque rien sur les temps qui ont précédé Saint Siffrein, et sans les notes historiques sur les Recteurs du Comtat de Charles Cottier (2), une foule de choses intéressantes nous seraient inconnues depuis le XIII[e] siècle. Il n'en est pas de même du travail de Remerville (3) sur les évêques d'Apt. Son livre mérite une attention particulière et se fait lire avec intérêt, l'auteur ayant trouvé dans sa vaste érudition des ressources suffisantes pour donner de la vie à son sujet, et racheter ce qu'il avait d'ingrat et de rebutant. On ne conçoit pas que l'abbé Boze qui en a tant profité, ne l'ait pas mieux apprécié.

Tous ces auteurs n'ont traité qu'un seul point historique, la succession non interrompue des évêques depuis l'origine du Christianisme jusqu'à nos jours. Assurément ce point est de la plus haute importance, et fait la base de l'histoire ecclésiastique, l'épiscopat étant le point culminant de la hiérarchie et le canal mystérieux par lequel Dieu veut que, dans chaque diocèse, tout bien spirituel descende sur les âmes. Nous avons mis un soin particulier à le traiter, et non content de profiter des travaux que nous venons d'énumérer, nous avons remonté à celui qui les a produits, la *Gallia Christiana*, ouvrage d'une érudition immense, dans lequel les Messieurs de Sainte-Marthe, oncles et neveu, ont recueilli les savantes recherches de leurs innombrables collaborateurs, archives précieuses qui renferment les titres échappés aux flammes allumées par les barbares anciens et et modernes, vaste table de matières qui résume en peu de mots la vie de nos évêques, et indique les sources où l'on peut puiser des connaissances plus abondantes. Il a été pour nous

(1) Le P. Justin est mort après la Révolution. Il a fait imprimer les Guerres des Protestants, et a laissé de nombreux manuscrits.

(2) Charles Cottier, né à Carpentras en 1749, a laissé de nombreux écrits, entre autres, *Notes historiques concernant les Recteurs du Comtat*. C'est son ouvrage le plus important. Les profondes recherches auxquelles il se livra, l'ont mis à même d'éclaircir plusieurs points très-obscurs de notre histoire, et de faire connaître des particularités très-intéressantes sur le Comtat.

(3) Joseph-François de Remerville naquit à Apt vers 1650, s'occupa de l'histoire de son pays et mérita le titre d'*Hérodote aptésien*. Son histoire religieuse d'Apt est une mine inépuisable d'où nous avons tiré une foule de dissertations pour éclaircir les points les plus importants.

d'un secours immense, et a servi de base à notre travail, en nous donnant une chronologie généralement admise, et en nous permettant de marcher d'un pas ferme et sûr dans la carrière que nous nous engagions à parcourir.

III. Mais en se bornant à traiter ce point historique, les auteurs qui nous ont précédé ne se sont-ils pas privés de plusieurs sources d'intérêt qui, en leur donnant une plus grande abondance de matières, auraient jeté de la variété dans leur ouvrage et en auraient rendu la lecture plus agréable, partant plus utile? On lit peu ce qui fatigue, et l'ennui est bien près de l'uniformité. Rien ne ressemble plus à la vie d'un évêque que la vie d'un évêque, et le lecteur qui en voit des centaines placées bout à bout, sans que rien vienne rompre la monotomie d'un pareil écrit, est bientôt tenté de fermer le livre pour ne plus l'ouvrir. Il n'en est pas de même lorsqu'un grand intérêt excité par un événement remarquable, tel que la tenue d'un Concile, la consécration d'une église, la fondation d'un monastère, une négociation heureusement conduite, la paix rétablie entre les nations, mettent dans la nécessité de faire connaître l'origine et les principaux actes du prélat qui a fait ces choses importantes, parce qu'après s'être occupé de ces grandes questions, l'esprit se repose volontiers sur des choses d'une importance moindre. C'est l'avantage du plan que nous avons adopté.

L'histoire du diocèse renferme celle des Conciles qu'on y a tenus. Ils sont nombreux et très-célèbres à cause des canons éminemment pratiques qu'ils renferment. Un saint et savant prélat des temps passés les avait en vue lorsqu'il disait : « L'antiquité a toujours montré une vénération religieuse pour les canons dressés par les Églises des Gaules, parce qu'ils ont été portés par de dignes et saints prélats, ainsi que leurs miracles en font foi. » (1) Presque tous ces Conciles ont traité de la discipline, et les canons qu'ils ont dressés ont encore leur application. Il est donc très-avantageux de connaître cette législation. Mais pour que cette étude soit véritablement utile, il faut la faire avec prudence et discernement. Les canons des Conciles sont les lois de l'Église dans lesquelles nous voyons la foi toujours la même

(1) Agobard. *Adversus legem Gondebaldi.*

parmi les changements de la discipline, et la discipline toujours sainte au milieu de ses prudeutes variations. A Dieu ne plaise qu'en rapportant ou même en louant les anciens usages, nous prétendions blâmer la discipline actuelle. L'Église, toujours guidée par l'Esprit-Saint est maîtresse de ses lois, et la même autorité qui les a portées peut les abroger. Les anciens canons doivent être étudiés dans l'esprit qui les a dictés, c'est-à-dire dans un esprit de soumission à l'Église, et avec le désir de s'instruire et de devenir meilleur. Ce n'est pas assez, cette étude exige beaucoup de discernement. Ces lois si sages étaient admirablement bien adaptées aux besoins de l'époque où on les fit; les circonstances changeant, des besoins nouveaux ont surgi, et ces lois n'ont pas toutes la même utilité. De là la nécessité de faire un choix. Ce travail a été fait souvent par des hommes de beaucoup de mérite dans les temps passés, et chaque fois il a été reçu avec bonheur parce qu'il correspondait aux besoins de l'époque. Depuis le commencement de ce siècle, une position toute nouvelle a été faite au clergé, et personne ne lit ces énormes in-folio qui ne figurent plus que comme épouvantail dans les bibliothèques. Cela n'est pas étonnant: autrefois les matières bénéficiales absorbaient l'attention, et maintenant on n'en parle plus; le contentieux tenait une place considérable et à présent il ne peut pas même exister. Il faut donc chercher autre chose dans les canons de l'Église, et en parcourant nos Conciles renfermés dans les vastes collections du P. Labbe, du P. Hardouin, du P. Sirmond, du P. Bini et autres, nous avons dû borner notre choix à ce qui regarde la vie des clercs et l'exercice du saint ministère. On ne devra donc pas s'étonner si notre choix ne s'accorde pas avec celui des autres, et si en citant les mêmes Conciles nous donnons des canons différents. Cette partie de notre travail, entièrement neuve, n'est peut-être pas la moins digne de fixer l'attention. Elle n'est pas la plus facile à lire, mais l'utile doit l'emporter sur l'agréable, et le désir de s'instruire, sur le plaisir de lire des choses qui demandent une contention moins grande ; l'histoire ecclésiastique doit toujours plaire lorsqu'on y trouve de quoi s'instruire et s'édifier.

Ces saintes assemblées ne s'occupaient pas seulement des clercs, elles traçaient aux fidèles des règles de conduite mar-

quées au coin de la sagesse. En les suivant, les peuples se formaient aux habitudes religieuses qui constituent la vie chrétienne, et les saints arrivaient à la perfection. Ainsi la sainteté descendait du chef dans les membres comme le parfum de la consécration sacerdotale répandu sur la tête d'Aaron (1), descendit sur sa face et jusque sur les bords de ses vêtements. Après avoir fait connaître les vertus de nos prélats, nous croirions priver nos Églises d'une partie de leur gloire si nous tenions cachés les prodiges de sainteté que Dieu a fait éclater parmi ses serviteurs, quelque bas que soient les degrés de la hiérarchie sur lesquels ils sont placés. Ici la moisson est abondante ; nous n'avons pas hésité à y porter la faux. Nulle part peut-être les saints n'ont apparu en plus grand nombre. Pour s'en convaincre, il suffit de jeter les yeux sur ces églises, ces chapelles, ces oratoires, ces monuments religieux qui couvrent le diocèse. Partout on trouve des légendes pieuses et des récits pleins de foi ; notre devoir est de les recueillir et de les reproduire. Mais un double écueil se présente : et l'on doit également craindre de se laisser aller à trop de crédulité, et de se livrer à une critique trop sévère. La sagesse prescrit un juste milieu. Nous l'avouons sans crainte, le surnaturel nous touche, un entraînement secret nous porte à croire aux prodiges de la grâce ; et cet état admirable dans lequel se meuvent et agissent les âmes pures que Dieu comble de ses faveurs et rend parfois dépositaires de sa puissance, n'a pour nous rien d'impossible. L'homme, dans le monde intellectuel et moral, n'est-il pas encore plus que dans le monde physique sous l'action immédiate de la Divinité ? Lorsque l'Esprit de Dieu trouve des cœurs dociles, est-il étonnant qu'il leur communique ses dons avec abondance et qu'il leur donne d'opérer des prodiges ? Cela nous paraît conforme aux principes, et il n'est pas nécessaire d'avoir une foi très-robuste pour y croire. Les récits des temps antiques, si pleins de l'Esprit de Dieu, ont pour nous un charme ineffable, et nous les aurions reproduits dans leur intégrité si nous n'avions considéré que notre satisfaction personnelle. Mais nous devions avant tout chercher l'utilité des lecteurs ; et par conséquent nous en-

(1) *Sicut unguentum in capite, quod descendit in barbam, barbam Aaron : quod descendit in oram vestimenti ejus.* (*Ps.* CXXXII. 2.)

tourer de précautions et nous conformer aux lois d'une sage critique.

Le dernier mot est dit sur les documents qui font la base de notre travail; nous ne sommes plus à l'époque où les Baillet, les Launoy et leur bruyante école, après avoir fait la guerre aux fausses chartes, aux fausses décrétales, aux fausses légendes, attaquaient les véritables diplômes, les bulles authentiques et ce qu'il y a de plus respectable dans les vies des Saints. Toute une révolution s'est opérée depuis; elle a été radicale dans le monde religieux, et même elle a entraîné certains esprits au point de les jeter dans l'excès opposé, de les porter à accuser les Bollandistes de trop de sévérité dans la critique et de leur préférer Ribadeneira. A Dieu ne plaise que nous donnions dans de pareilles extrémités. Assurément les *Fleurs des Saints* ne sont pas sans mérite, mais les *Acta Sanctorum* seront toujours la règle que l'on doit suivre. On sait de quelle autorité jouit cette savante collection à Rome; on ne s'égare point en suivant de tels guides. Du reste, les travaux de Remerville et de M. Faillon ont jeté un nouveau jour sur nos traditions primitives. Ce dernier, connu de tout le monde, a poussé aussi loin que possible la démonstration sur la vérité de l'Apostolat de Sainte Marthe et des disciples du Sauveur qui nous ont annoncé l'Évangile (1); le second, encore inédit, n'a pas fait voir avec moins d'évidence que Saint Auspice avait porté la foi dans la ville d'Apt et dans toute la partie orientale du diocèse. Nos traditions primitives sont démontrées autant que peut le permettre une époque si reculée. Baronius et les Bollandistes ont été nos guides pour les âges suivants. Heureux si nous avions pu les suivre dans les faits plus récents! A leur défaut, nous avons eu recours aux livres publiés avec approbation de l'autorité et aux archives des monastères. Voilà sur quelles autorités nous nous sommes appuyé en rapportant les vertus des Saints et les miracles qu'ils ont opérés. Nous

(1) Le P. Pagi rapporte dans une de ses lettres que le Cardinal Mazarin entrant dans sa bibliothèque, et voyant Joseph-Marie de Suarès et Launoy, leur proposa la question de l'apostolat de Sainte Marthe et de ses compagnons sur laquelle il savait qu'ils n'étaient pas d'accord. Suarès réfuta les arguments de Launoy d'une manière si péremptoire que le cardinal tira sa montre et le pria de l'accepter comme marque de sa satisfaction. (Faillon. *Monuments inéd.* tom. I. 1353.)

savons que l'esprit humain se révolte contre ces récits, et que son orgueil lui rend suspect tout ce qui surpasse les forces de la nature, mais nous savons aussi que la droite raison ne peut refuser de se rendre à l'autorité des témoins irréprochables qui attestent les faits miraculeux. A Dieu ne plaise que pour nous conformer à la fausse délicatesse du siècle, nous privions nos églises du plus beau fleuron de leur couronne, la religion des preuves sensibles de sa vérité, les Saints de l'éclat de leur gloire et des signes évidents de leur pouvoir auprès de Dieu, les fidèles du témoignage consolant qui justifie leur culte et les attache à l'Église dans le sein de laquelle ils voient constamment exister le don des miracles.

IV. Une difficulté se présente: le diocèse actuel d'Avignon est formé de six anciens diocèses qui depuis l'origine du Christianisme jusqu'au commencement de ce siècle, ont eu leur existence à part, leur principe d'action indépendant, et, par conséquent, leur histoire. Comment faire un récit unique avec des éléments si divers ? L'unité est absolument nécessaire dans toute œuvre de science et d'art, elle en est l'âme, et elle lui donne le mouvement et la vie : du moment qu'elle disparaît, l'esprit distrait par la multiplicité des objets ne s'attache à aucun, et l'intérêt n'existe plus. La difficulté est grande, mais elle n'est pas insurmontable. Qu'importent la simultanéité des faits ; leur multiplicité et l'indépendance des agents qui les produisent ? l'unité règne dès lors qu'ils découlent du même principe. Les œuvres des hommes ne sont que la manifestation des idées qui les préoccupent; l'histoire ayant mission de les raconter, celui qui l'écrit doit sans cesse remonter à l'idée qui les produit et faire voir les rapports de la cause à l'effet. S'il est fidèle à cette règle, l'unité règnera nécessairement dans son ouvrage: de là vient aussi la clarté. Ces grandes questions qui dominent toute une époque sont comme le flambeau qui dissipe les ténèbres et guide à travers la nuit des temps. A leur lumière il est facile de se rendre raison des hommes, des événements et des choses : quelque multiples qu'en soient les objets, on les voit se grouper les uns aux autres, se classifier, se ranger en ordre, et se succéder dans le récit sans trouble et sans confusion comme ils s'accomplissent dans la suite des âges. L'his-

toire alors, c'est le ruisseau qui naît de la source et poursuit son cours plus ou moins rapide selon la pente de son lit ou l'abondance de ses eaux, tantôt roulant à travers la prairie, la verdure et les fleurs, tantôt se précipitant sur les rochers et dans les vastes solitudes, mais toujours semblable à lui-même et versant partout la fraîcheur, le mouvement et la vie. Ainsi l'histoire se déroule à travers les âges, suivant le cours des temps, précipite ou ralentit ses récits selon l'abondance des faits ou la rapidité des événements, ne dédaignant pas les fleurs qui se trouvent sur son passage, mais préférant les fruits et sacrifiant toujours l'agréable à l'utile.

L'ordre des temps détermine celui que l'historien doit mettre dans ses récits, mais il n'est pas rigoureux au point qu'on doive s'y astreindre en esclave, et se faire scrupule de le devancer lorsque les faits ou l'intérêt du lecteur l'exigent. Dans les annales et les chroniques l'arrangement des matières est déterminé par la chronologie dont on ne peut nullement s'écarter; l'histoire ayant pour mission de remonter aux causes et de faire voir leur rapport avec les événements, demande une marche plus dégagée et des allures plus vives. Il ne faut donc pas craindre d'anticiper sur les années, lorsque le récit l'exige, sauf à reprendre plus tard des faits également importants. C'est alors que l'art des transitions est nécessaire pour faire passer sans trop de secousse d'un fait à l'autre. On le sait, elles font la continuité du discours, et elles sont dans un corps d'histoire comme les jointures et les ligaments dans le corps humain. Heureux lorsqu'on réussit à bien rencontrer! Alors tout se meut, tout se suit, tout prend un corps et revêt une forme agréable, et le style même ne fait pas défaut. On connaît sa puissance; il est comme le coloris au tableau: sans lui la composition la plus savante n'est qu'une toile inanimée, sans mouvement et sans vie. Pour qu'il soit bon il doit, comme l'eau, n'avoir point de goût particulier, mais être naturel, clair et coulant. Ces qualités essentielles partout, doivent se trouver surtout dans une histoire ecclésiastique, parce qu'une noble simplicité est le caractère le plus frappant de la vérité qui en est l'âme. Un pareil ouvrage ne doit plaire que par la gravité et la noblesse. Le tour, la pensée, l'expression, tout doit y être naturel et respi-

rer la sainteté de la religion qu'il a pour but de faire connaître et aimer.

V. Telle est l'idée que nous nous sommes formée de la manière d'écrire l'histoire: nous ne nous flattons point de l'avoir remplie. La seule chose dont nous puissions répondre, c'est qu'après nous être entouré de toutes les précautions suggérées par la prudence, nous nous sommes mis au travail avec une ardeur incroyable. Nous avons multiplié nos séances à la riche bibliothèque du Grand Séminaire mise à notre disposition; les heures nous passaient bien vite au milieu de ces trésors, et plus d'une fois, au cœur de l'hiver, nous ne nous sommes arrêté que lorsque notre main glacée refusait d'obéir à notre pensée. Cette ardeur fiévreuse nous suivait partout; dans les courses nécessaires pour réunir les éléments de notre travail, dans notre modeste cellule où pendant trois ans nous avons vécu de cette vie de l'intelligence qui oublie pour ainsi dire les besoins matériels, jusque dans la société délicieuse de quelques amis de cœur dont la bienveillance redoublait nos forces et que nous ne quittions jamais sans nous sentir rempli d'un nouveau courage. Lorsque notre rédaction a été achevée, nous en avons averti notre Prélat qui a bien voulu nommer, à notre prière, une commission spéciale pour nous aider à donner par l'impression la dernière forme à notre œuvre. Ce travail a duré dix-huit mois, et pendant tout ce temps les membres de cette commission n'ont cessé de nous montrer un dévouement sans bornes. Nous sommes heureux d'offrir l'expression de notre reconnaissance à M. le supérieur du Grand Séminaire auprès de qui nous avons constamment trouvé encouragements, lumières et conseils; à Mgr Sermand, vicaire général, protonotaire apostolique, qui nous a fourni des documents précieux, a lu toutes les épreuves et relevé nos imperfections; à M. l'abbé Didier, chanoine, ancien supérieur de Ste-Garde, qui n'a cessé de nous témoigner de la bienveillance, et qui aurait volontiers travaillé davantage si sa santé délicate le lui avait permis. Le Grand Séminaire a des droits particuliers à notre reconnaissance. Là, près des livres, nous avons trouvé plus d'une bibliothèque vivante renfermant les trésors de l'histoire ancienne et moderne, et les récits d'un directeur que le clergé du diocèse vénère ne font pas les pages les

moins intéressantes de notre livre. M. l'abbé Correnson, M. le Comte de Blanchetti nous ont ouvert leurs riches bibliothèques; M. Paul Achard, archiviste du département, et M. Deloye, bibliothécaire de la ville, nous ont communiqué les trésors dont ils sont conservateurs, avec cette facilité et cette obligeance que tout le monde leur connaît. Les Communautés religieuses nous ont permis de puiser dans leurs archives avec une confiance dont nous sommes touché. Ce n'est pas le seul titre qu'elles ont à notre reconnaissance; leurs prières, nous n'en doutons point, nous ont obtenu de conduire à bonne fin ce travail, et d'y mettre ce qu'on pourra y trouver d'édification.

VI. Nous ne nous sommes proposé dans ce travail que des vues convenables à la sainteté du caractère dont nous sommes revêtu, et à la résolution que nous avons prise en entrant dans le sacerdoce, de consacrer au bien de l'Église tous les moments de notre existence. Nous avons particulièrement dessein d'instruire et d'édifier les fidèles du diocèse d'Avignon : leur faire connaître l'Église, c'est la leur faire aimer. Nous savons que pour atteindre ce but il faut intéresser. Pouvions-nous choisir un sujet plus intéressant que l'histoire de l'Église dans nos pays? Les habitants du Venaissin, des comtés d'Avignon et d'Apt et de la principauté d'Orange sont trop pieux pour être indifférents sur ce qui concerne leurs antiquités religieuses. D'ailleurs l'histoire de l'Église méditée est éminemment propre à nous convaincre de la vérité du Christianisme et de la sainteté de sa morale. C'est tout à la fois une controverse pacifique contre les hérétiques, et une lecture de piété qui orne l'esprit et règle les mœurs. Dans ce dessein, nous avons recueilli ce qu'il y a de plus remarquable dans la conduite de nos évêques, de plus admirable dans les austérités des solitaires, de plus instructif dans les saints canons, de plus édifiant dans la vie des Saints de tout âge, de toute condition, si nombreux dans nos pays. Ce sont pour nous des exemples domestiques, accomplis dans les lieux où nous vivons, sur les montagnes qui bornent notre horizon, aux bords des fleuves qui arrosent nos plaines, dans les villes que nous habitons, en sorte que nous ne pouvons faire un pas sans marcher sur les traces des Saints, ni ouvrir les yeux sans voir des objets qui nous rappellent leur souvenir. Ils ont parcouru les

mêmes rues que nous, habité les mêmes maisons, prié dans les mêmes églises, tout nous le dit, et si les documents de l'histoire venaient à se perdre, les pierres, témoins de leurs vertus, prendraient une voix pour nous rappeler l'obligation de les imiter. « Les enfants, dit Saint Eucher qui n'est pas étranger à nos pays, sentent augmenter leur courage, lorsqu'ils entendent raconter les belles actions de leurs pères ; la voix du sang crie au fond de leur cœur, pour leur faire comprendre avec quelle ardeur ils doivent aimer Dieu et soupirer après la félicité que les Saints ont achetée au prix des plus grands sacrifices. » (1) Heureux si nous pouvions exciter ces sentiments dans les âmes! Qu'il nous soit permis de faire à nos lecteurs la même prière que le vénérable Bède faisait aux siens, en leur adressant son Histoire ecclésiastique. « Nous supplions humblement ceux de notre nation qui liront cette Histoire, de ne pas nous oublier dans leurs prières. C'est la seule récompense que nous leur demandions, s'ils nous savent gré d'avoir recueilli avec soin ce qui s'est passé de plus mémorable dans notre pays, et ce que nous avons cru intéresser davantage ceux qui l'habitent. » (2)

(1) Eucherius. *Homil. de Natal. SS. Petri et Pauli.*
(2) V. Beda. *Ad lect. init. histor.*

HISTOIRE

DU

DIOCÈSE D'AVIGNON

ET DES ANCIENS DIOCÈSES DONT IL EST FORMÉ.

LIVRE PREMIER.

Sainte Marthe et les disciples des Apôtres nous ont annoncé la foi. — Preuves de cette tradition. — Sainte Marthe à Avignon. — Sa vie. — Comment elle vient en Provence. — Elle ressuscite un mort. — Convertit les habitants d'Avignon et des environs. — Se retire sur le rocher. — Fait bâtir une église à la Sainte Vierge encore vivante. — Fonde un couvent de vierges. — Meurt à Tarascon. — Saint Ruf, premier évêque d'Avignon. — Bâtit un monastère. — Saint Eutrope à Orange. — Preuves de son apostolat. — Saint Auspice, premier évêque d'Apt. — Envoyé par Saint Clément. — Ses prédications. — Dédie un oratoire à la Sainte Vierge. — Reçoit les reliques de Sainte Anne. — Son martyre. — Sa fête. — Son histoire. — Combien sont téméraires ceux qui ont nié ces traditions. — Parallèle des Églises d'Avignon, d'Orange et d'Apt. — Apôtres présumés de celles de Carpentras, de Cavaillon et de Vaison. — Lacunes dans le catalogue des évêques. — Y a-t-il eu interruption dans la foi parmi nous pendant les trois premiers siècles? — Causes du peu de lumières que nous avons sur ces temps reculés. — Cette obscurité loin d'infirmer nos traditions les confirme. — D. Polycarpe de la Rivière. — Irruption des Allemands. — Nos évêques endurent le martyre. — Coup d'œil sur les trois premiers siècles de l'Église. — Résumé de ce livre.

Nos pères ont reçu la foi peu de temps après l'ascension du Sauveur. Telle est la tradition des six diocèses qui forment maintenant celui d'Avignon. Nous savons qu'elle a de nombreux adversaires. Ils furent assez puissants dans les siècles derniers

pour faire impression sur les masses et ébranler les meilleurs esprits. Il était de bon ton alors, de regarder comme peu digne d'un homme sérieux tout ce que nos livres liturgiques rapportent touchant les premiers apôtres de la Provence. Le seul mot de légende provoquait un sourire de pitié: le laïque s'en moquait et le prêtre, récitant son Bréviaire, était à peine retenu par l'autorité de l'Église romaine, si sage pourtant, si prudente, si éclairée, qui ne propose à ses enfants aucune forme de prières sans la soumettre à un sévère examen. Mais ces temps ne sont plus: une lumière plus pure a remplacé ces lueurs incertaines qu'une critique pointilleuse donnait pour le soleil de la vérité. Les noms de Baillet et de Launoy, loin d'en imposer, ne nous apparaissent plus que semblables à des débris flottants, tristes monuments d'un naufrage. Les documents de notre histoire, mieux étudiés, ont fait connaître la vérité, et les travaux de l'abbé Prévost, de Remerville et surtout de l'abbé Faillon ont poussé la démonstration aussi loin que le permet une critique sage, lorsqu'il s'agit de faits si importants et d'une époque si reculée. Ils seront nos guides. Tout le monde connaît l'ouvrage de M. Faillon; il restera comme un monument éternel de l'apostolat de Sainte Marthe. L'abbé Prévost avait déjà fait pour l'apôtre d'Orange, et M. de Remerville pour celui d'Apt, des travaux analogues. L'un et l'autre n'ont pas moins de mérite pour s'être renfermés dans de moins vastes limites. Ils furent justement appréciés de leur temps, et pour tout dire en un mot, les savants auteurs de *La Gaule chrétienne* les connurent et se firent un devoir de recourir à leurs lumières.

Grégoire de Tours et Sulpice-Sévère semblent opposés à nos traditions: le premier, dans l'histoire de Saint Séverin de Toulouse, fixe au temps de Dèce la prédication de l'Évangile en deçà des monts. Cependant la force de la vérité l'oblige à reconnaître que, longtemps avant, la foi avait été reçue à Arles et dans quelques autres villes des Gaules. En effet, Saint Irénée, contemporain des apôtres, nous apprend que, de son temps, la doctrine de Basilide, disciple de Ménandre qui l'avait été de Simon le Magicien, s'était répandue entre la Garonne et le Rhône. Il y avait donc donc alors des chrétiens dans les Gaules, puisque les Églises catholiques sont partout antérieures à celles des hérétiques et des

schismatiques, lesquelles, dit Tertullien, ne s'établissent jamais que sur les débris des premières. (1) Eusèbe, qui écrivait quarante ans avant Sulpice-Sévère, nous apprend que, sous Adrien, les Églises chrétiennes florissaient dans tout l'univers. Sénèque dit qu'une certaine superstition, née sous Tibère, avait gagné toutes les parties de l'Empire, sous Néron. Il est donc certain qu'il y avait des chrétiens dans les Gaules dès l'origine du Christianisme.

Comment expliquer Sulpice-Sévère? rien ne nous paraît plus facile; il suffit de faire attention que cet auteur, comme tous les anciens géographes, a distingué la Narbonnaise du reste des Gaules. En effet, cette Province, que le Rhône coupait en deux, n'avait rien de commun avec les autres pays compris entre les Alpes et les Pyrénées. Nous verrons bientôt le concile d'Aquilée, tenu en 334, appeler Lyon *le premier siége épiscopal des Gaules* (2), et adresser la lettre qu'il envoie au delà des monts : *Aux évêques des Gaules et des cinq provinces comprises entre les Alpes et les Pyrénées.* (3) Ces cinq provinces étaient les deux Narbonnaises, celles de Vienne, des Alpes maritimes et des Alpes Cottiennes. Plus tard, une nouvelle distinction eut lieu: on retrancha les Alpes premières et on les remplaça par les deux Aquitaines et la Novempopulanie, ce qui fit sept provinces; les papes Zozime et Boniface adressaient leurs lettres *aux évêques des Gaules et des sept provinces.* (4) Cette distinction existait encore du temps de Sulpice-Sévère et il ne pouvait l'ignorer. Il n'est donc pas étonnant qu'en parlant des Gaules il n'ait pas voulu y comprendre la Provence, ni par conséquent attaquer nos traditions religieuses.

Il en est de même de Grégoire de Tours : on ne peut rien conclure de ses écrits contre nos traditions, puisqu'il détruit dans son livre *Des miracles*, ce qu'il avance dans son *Histoire des Français;* et après avoir dit, dans son premier ouvrage, que les chrétiens s'établirent fort tard dans les Gaules; il assure, dans le second, que Saint Eutrope, évêque de Saintes, fut envoyé par le pape Clément. Le Christianisme est donc très-ancien parmi nous,

(1) *In quantum falsum est corruptio veri, in tantum necesse est præcedere veritas falsum* (*Tertull. ad Marcio.*)

(2) *Prima sedes Galliarum... caput Galliarum.* (*Concil. Aquilien.*)

(3) *Episcopis per Gallias et quinque provincias constitutis.* (*Concil. Aquilien.*)

(4) *Episcopis per Gallias et septem provincias constitutis.* (*Zoz. P. Conc. Reg. t. 2.*)

et l'on ne peut pas dire que ce soit seulement sous l'empire de Dèce que les papes ont envoyé des apôtres pour évangéliser ces régions occidentales.

Le Martyrologe d'Apt, vieux manuscrit que Remerville assure être du VIIIe siècle (1), met encore au temps des apôtres, la mission de Saint Paul de Narbonne, un des sept que Sulpice-Sévère ne fait arriver que sous l'empire de Dèce. Selon ce Martyrologe, Saint Paul n'est autre que le fameux Sergius Paulus converti par le grand apôtre.

La même vérité ressort de la lettre synodique que Saint Irénée écrivit, en 195, au pape Saint Victor, au nom des évêques des Gaules, à l'occasion de l'excommunication des Asiatiques, pour la célébration de la Pâque. Il représente à ce saint Pape, que la manière de jeûner et de faire le Carême n'était pas uniforme dans les Gaules, et que cette diversité n'avait pas été introduite de son temps. *Cela a commencé chez nos anciens*, dit-il, *à cause de l'extrême indulgence des évêques, et ces différents usages se sont transmis à la postérité.* (2) Cette manière de parler indique au moins cent ans, depuis l'introduction de ces abus jusqu'à Saint Irénée. Il y avait donc des évêques et des Églises Chrétiennes dans les Gaules dès les premiers siècles : ce qui doit s'entendre principalement de la Provence qui avait des relations plus fréquentes avec Rome.

C'est sur ces différentes autorités que plusieurs savants interprètes, Eusèbe, Théodoret, Saint Épiphane et la Chronique d'Alexandrie assurent que, dans la seconde épître à Timothée, où Saint Paul dit : *Crescens est allé dans la* GALATIE (3), il faut préciser cette dernière expression, et dire : DANS LES GAULES ; l'antiquité ayant souvent donné le nom de *Galatie* aux Gaules, et distingué deux Galaties, l'une orientale et l'autre occidentale. C'est le sentiment du savant P. Pagès. (4) L'auteur de l'*Histoire de Vienne* le suit, et assure que la tradition de cette église est que Saint Paul y a passé, en allant en Espagne, et qu'il y consacra une petite église en l'honneur des sept frères Machabées martyrs, dans un lieu ap-

(1) Hist. manuscrite du diocèse d'Apt.

(2) *Non nostra ætate sed longe antea apud majores nostros cœpit.... ad posteros.* (*S. Iren. Epist. ad Victor.*)

(3) *Demas me reliquit diligens seculum, abiit Thessalonicam, Crescens in Galatiam.* (*Tim. ch.* IV. 10.)

(4) P. Pagès. Dissert. sur les deux Saints Denis. Hist. des Papes. tom. 4.

pelé *Paradis*, où est aujourd'hui la chapelle de *Maguelonne*. (1) Ce sentiment n'est pas sans probabilité et nous nous sentons d'autant plus porté à l'admettre, qu'il nous découvre une nouvelle gloire pour nos églises et une preuve de plus de l'antiquité de notre foi. En effet, la route de Rome en Espagne étant par la vallée d'Aoste, après être arrivé à Vienne, le grand apôtre dut nécessairement passer par Valence, Orange, Avignon, Arles et évangéliser nos pays. Comment imaginer que ce vase d'élection, destiné à porter le nom de Jésus devant les rois et les princes de la terre, ait visité des localités si importantes sans leur communiquer ce trésor ? Cette brillante trompette de l'Évangile aurait donc retenti aux oreilles de nos pères. Mais ce n'est là qu'une simple conjecture, et nos églises ont assez de titres de gloire, sans que nous ayons besoin de recourir à celui-ci pour relever leur éclat.

Tous ces motifs ne permettent guère de douter que la foi ne nous ait été annoncée peu de temps après l'Ascension du Sauveur, et si la violence des persécutions, le peu d'empressement que l'on mettait alors à écrire, une infinité de causes, nous dérobent la connaissance des détails de cet événement, cela ne saurait empêcher qu'il n'ait été accompli. Fleury assure que Saint Pierre, après avoir établi son siége à Rome, envoya quelques-uns de ses disciples pour fonder des Églises dans les Gaules, l'Espagne et autres régions occidentales. Le P. Longueval est plein de respect pour les traditions de Provence. (2) Il serait difficile qu'il en fût autrement, lorsqu'on voit, dans l'antiquité, Saint Cyprien, écrivant au pape Etienne (3), et des critiques habiles, Dupin, entre autres (4), reconnaissant que sa lettre est authentique, dire expressément que Saint Trophime avait été évêque d'Arles. Aussi dans la fameuse question de la préséance, cette métropole se prévalut toujours de l'ancienneté de sa fondation, et celle de Vienne ne lui contesta jamais cet avantage, comme on le voit dans la fameuse lettre que les évêques de Provence écrivirent à Saint Léon au Ve siècle. Assurément ces prélats devaient être bien informés de l'antiquité de leurs églises.

(1) Hist. de l'Église de Vienne. liv. 1.
(2) Hist. de l'Eglise Gallicane. tom. 1.
(3) Epist. S. Cyprian.
(4) Dupin. Biblioth. eccl.

Encore une preuve : elle nous paraît d'un grand poids. Les actes du martyre de Saint Tropès, reconnus pour sincères, portent que ce glorieux champion de la foi, ayant généreusement souffert le martyre, sous l'empire de Néron, non loin de la ville de Gênes, son corps fut jeté à la mer et poussé par le mouvement des flots dans le golfe *Sambracitain* (*Sambracitanum*), où les Chrétiens le reçurent et l'inhumèrent avec grande vénération. Addon de Vienne en dit quelque chose; le P. Natalis prétend que le golfe *Sambracitain* est en Espagne, ce qui se trouve hors de toute apparence. On ne peut pas douter que le corps du Saint martyr ne se soit arrêté dans le lieu appelé maintenant *Golfe de Grimaud*, où la petite ville de Saint-Tropès s'est formée du concours des peuples qui allaient honorer le saint martyr à son tombeau. La situation des lieux et les courants qui aboutissent de la rivière de Gênes au golfe de Grimaud, ne permettent pas de recourir à une autre explication. Il y avait donc, même du temps de Néron, des Chrétiens en Provence, et la foi parmi nous trouve son origine au berceau du Christianisme.

L'Église d'Avignon a toujours regardé Sainte Marthe, sœur de Sainte Madeleine et de Saint Lazare, hôtesse de Jésus-Christ, comme son apôtre, et, dans tous les temps, l'a honorée d'un culte particulier. C'est ce que nous apprend une tradition non interrompue. M. Faillon en a rapporté les preuves dans son magnifique ouvrage sur l'apostolat de Sainte Marthe : nous allons les résumer et faire connaître les principaux traits que l'Évangile et la tradition nous apprennent de la vie de cette illustre hôtesse du Sauveur. Raban-Maur, écrivain du IXe siècle, a donné la vie de Sainte Marthe, ou plutôt a reproduit une vie plus ancienne, écrite au Ve ou au VIe siècle. Il nous fait connaître l'origine, la naissance, l'éducation, les talents, le caractère, les travaux, les vertus et la gloire de Sainte Marthe : rien n'est plus édifiant que ce simple récit où brillent la piété, la sagesse et la science profonde de ce grand archevêque de Mayence. Nous allons le reproduire dans toute sa simplicité, comme très-propre à nous remplir de respect et de confiance envers l'illustre hôtesse de Jésus-Christ.

A quinze stades de Jérusalem, à l'Orient de cette cité sainte, sur son propre territoire, sur le mont des Oliviers, est située la

patrie de Marthe, de Madeleine et de Lazare : c'est la petite ville de Béthanie, si souvent nommée dans l'Évangile, si connue par les fréquents séjours qu'y fit le Sauveur. Il l'a consacrée par l'hospitalité qu'il y reçut, par le repas qu'il honora de sa présence, par les miracles qu'il y opéra, par les larmes qu'il y répandit, par son propre triomphe et par l'empreinte de ses derniers pas lorsqu'après avoir accompli l'œuvre de notre salut, il retourna dans son repos éternel au jour de sa glorieuse ascension. C'est là que naquit la bienheureuse Marthe, hôtesse vénérable et très-dévouée servante du Fils de Dieu fait homme pour nous. Sa mère Eucharie tirait son origine du sang royal d'Israël ; Théophile son père, syrien de nation, était illustre par la noblesse de sa famille et encore plus par la charge importante qu'il gérait. C'était le premier Satrape de la province ; homme considérable aux yeux des enfants du siècle, il gouvernait la Syrie et toute la contrée maritime. Attiré par la prédication de Jésus-Christ, il devint son disciple et, docile à la grâce, il renonça aux grandeurs et aux jouissances du siècle, pour s'attacher uniquement au Fils de Dieu.

Sainte Marthe avait une sœur utérine, d'une beauté admirable, appelée Marie, et un frère nommé Lazare, d'un naturel distingué. Chacun des trois réunissait un caractère heureux et des talents remarquables à une connaissance parfaite des lettres hébraïques, dans lesquelles ils avaient été instruits. La bonne grâce qui respirait dans l'ensemble de leur conduite et dans tous leurs rapports, mettait le comble à ces avantages de la nature et de l'éducation. On trouvait en eux une beauté de forme admirable, des manières douces, une agréable facilité d'élocution, un commerce délicieux : il aurait été difficile de dire qui des trois l'emportait par la beauté, les mœurs, la bonne grâce et l'honnêteté.

Ils perdirent leurs parents de bonne heure, et ils se virent, fort jeunes encore, possesseurs d'un riche patrimoine composé d'une grande étendue de terres, de beaucoup d'esclaves et d'argent. Une grande partie de Jérusalem leur appartenait, ainsi que trois domaines hors de la ville : Béthanie, en Judée, à deux milles environ de Jérusalem ; Magdalon, dans la Galilée, sur la gauche de la mer de Génézareth, dans l'enfoncement d'une montagne, à deux milles de Tibériade, et une autre Béthanie, au delà du

Jourdain, dans ce lieu de la Galilée où Jean baptisait. Bien qu'ils eussent partagé leur héritage, et que chacun connut la part qui lui était échue, ils vivaient en commun dans une grande abondance, le frère et la plus jeune sœur laissant à Marthe, comme à l'aînée, l'administration de tous leurs biens. Celle-ci faisait un noble usage de ces immenses revenus, vivait dans le célibat et se comportait avec tant de sagesse que sa réputation fut toujours intacte. Elle était douce et aimable pour les siens, affable et compatissante envers les pauvres, miséricordieuse et libérale envers tous. On la respectait, on l'aimait moins pour sa noblesse et sa beauté admirable, que pour sa rare modestie et l'éclat de ses vertus.

Nous ne dirons rien des égarements de Marie sa sœur ; qui ne connaît son repentir et ses larmes ? Il suffit de rappeller que Jésus étant invité à un repas, chez Simon le Pharisien, habitant de Magdalon et uni à Marthe par les liens du sang et de l'amitié ; pendant qu'on était à table, Marie, qui sans doute avait assisté à quelques prédications de ce divin Maître, touchée de douleur à la vue de ses fautes, entra dans la maison, se jeta aux pieds de Jésus, les arrosa de ses larmes, les essuya de ses cheveux, avoua ses péchés et en obtint le pardon.

Après sa glorieuse transfiguration, Jésus allant de Galilée à Jérusalem, entra dans le bourg de Magdalon, domaine de Marie dont elle avait tiré le surnom de Madeleine. Marthe le reçut et lui rendit tous les devoirs de l'hospitalité. A la suite du Sauveur se trouvaient les douze apôtres, les soixante et douze disciples et une multitude de personnes pieuses. Marthe n'oublia rien pour que le festin fût splendide et correspondît à l'opulence de la maison. Mais tandis qu'elle se donnait beaucoup de peines, elle vit sa très-sainte sœur assise aux pieds du Sauveur, et écoutant les paroles de vie qui sortaient de sa bouche divine. Elle s'arrêta, et dit à Jésus : *Seigneur, vous ne vous mettez pas en peine de ce que ma sœur me laisse tout faire ; dites-lui qu'elle m'aide.* (1) Marie entendit ces plaintes et ne répondit rien. Le Sauveur qui trouvait avec elle, dans la contemplation, plus de délices que dans tous les festins, répondit : *Marthe, Marthe, vous vous mettez*

(1) *Domine, non est tibi curæ quod soror mea reliquit me solam ministram, dic ergo illi ut me adjuvet.* (*Luc.* X, 41.)

en peine pour beaucoup de choses et vous vous troublez. (1) Marquant par cette répétition de nom l'amour qu'il lui portait, car il avait pour elle à cause de ses aumônes et de sa charité si agissante, une merveilleuse affection. Il ajouta : *Une seule chose est nécessaire, Marie a choisi la meilleure part, elle ne lui sera point ôtée.* (2) Ensuite il se mit à table; les apôtres, les disciples et les femmes pieuses qui le suivaient en firent de même. La bienheureuse Marthe les servait, selon sa coutume, avec beaucoup de générosité. L'intendante de la maison, l'illustre Marcelle et Susanne servaient aussi; Johanna, dont le mari était intendant du royaume d'Antipas, tétrarque de Galilée et officier de table de ce prince, en faisait de même.

Depuis cette circonstance, le Sauveur, en parcourant les villes et les campagnes de la Galilée, revenait assidûment à Magdalon et logeait avec sa bienheureuse troupe chez Marthe et Marie. Ces deux sœurs lui fournissaient avec affection et générosité tout ce qui lui était nécessaire. S'il arrivait parfois que, retenues par des affaires domestiques, elles ne pussent pas le suivre lorsqu'il prêchait au loin, elles lui envoyaient alors par leurs serviteurs ce qu'elles savaient être utile à lui et aux siens. Le Sauveur usait de ces offrandes et en mettait même en réserve, pour subvenir à ses nécessités et à celles des personnes qui le suivaient. (3)

Lorsqu'il guérit un démoniaque aveugle et muet, le peuple en fut dans l'admiration et en rendit gloire à Dieu. Les Pharisiens en blasphémaient et disaient que c'était par l'intervention de Beelzébuth qu'il chassait les démons. Sur ces entrefaites, l'auguste mère de Jésus suivait avec ses sœurs et d'autres parents, pour voir le Sauveur et l'entretenir. Mais elle ne pouvait arriver jusqu'à lui, à cause de la foule. Alors quelqu'un qui était à la porte de la maison se leva et dit à Jésus : *Voilà votre mère et vos parents qui sont dehors et qui vous cherchent.* (Matth. XII. 47.) Ces pa-

(1) *Martha, Martha, sollicita es et turbaris erga plurima.* (*Luc.* X, 41.)

(2) *Maria optimam partem elegit quæ non auferetur ab ea.* (*Luc.* X, 42.)

(3) C'est la remarque du vénérable Bède qui, recommandant la prudence, dit : *Non putandum est, ut nil pecuniæ reservetur a sanctis, vel suis scilicet, vel pauperum usibus suggerendæ, cum et ipse Dominus, cui ministrabant angeli, tamen ad informandam Ecclesiam suam loculos habuisse legatur, et a fidelibus oblata conservans, et suorum necessitatibus tribuens.* (*Ven. Beda Comm. in Luc.*)

roles n'étaient pas dites sans dessein. On sait la suite du récit évangélique et comment le Sauveur montrant ses disciples, dit : *Celui qui fait la volonté de mon Père qui est dans le ciel, est mon frère, ma sœur et ma mère.* (Matth. XII. 50.) Or, parmi les personnes qui écoutaient le Sauveur se trouvait Marcelle intendante de la maison de Sainte Marthe, femme très-pure et d'une grande foi ; elle s'écria : *Heureux le sein qui vous a porté! heureuses les mamelles qui vous ont allaité!* Le Sauveur répondit : *Bien plus heureux ceux qui écoutent la parole de Dieu et qui la mettent en pratique.* (Luc. XI. 27. 28.)

Le quatrième jour de la fête des Tabernacles, Jésus étant monté au temple y enseignait le peuple, et lorsque le soir fut venu, il sortit avec ses disciples, gravit la montagne des Oliviers, et se rendit à Béthanie, dans la maison de Marie et de Marthe, où était aussi Lazare, chez lequel il avait coutume de loger. Car dès le moment qu'ils eurent mérité son amitié, il vint fréquemment chez eux, soit au bourg de Magdalon en Galilée, soit à Béthanie au delà du Jourdain, soit enfin à l'autre Béthanie, en Judée, près de Jérusalem. Heureux et fortunés mortels qui furent jugés dignes de recevoir un pareil hôte et de nourrir Celui qui est le pain des anges et par qui ils étaient eux-mêmes nourris!

Au milieu de l'hiver, au quinzième jour du mois Casleu, pendant la fête de la Dédicace, le Sauveur se trouvait dans le temple. Les Juifs prirent des pierres pour le lapider. Il sortit de leurs mains, il se rendit au delà du Jourdain, à Béthanie, habitation de Marthe et de Marie, où Jean-Baptiste avait d'abord baptisé, et il demeura en ce lieu. Pendant ce temps-là Lazare, son ami, tomba malade à Béthanie en Judée et mourut. On peut voir dans l'Évangile selon Saint Jean l'histoire si touchante de sa résurrection et la foi vive que fit éclater Sainte Marthe lorsqu'elle dit à Jésus : *Oui, Seigneur, je crois que vous êtes le Christ, Fils du Dieu vivant, qui êtes venu en ce monde.* (Joan. XI. 27.) Paroles admirables à la suite desquelles le Sauveur ressuscita Lazare, grand prodige qui donna occasion à beaucoup de Juifs de se convertir.

Six jours après la fête de Pâque, Jésus vint encore à Béthanie. On lui servit un repas dans la maison de Simon le Lépreux. Lazare était au nombre de convives et la bienheureuse Marthe,

selon sa coutume, servait à table, pourvoyant à tout avec beaucoup de joie et de grand cœur. Marie-Madeleine répandit sur les pieds du Sauveur un parfum précieux, les arrosa de ses larmes et les essuya de ses cheveux; puis elle répandit également sur la tête du Sauveur ce qui lui restait de parfums, le mêlant aux cheveux qu'elle prenait dans ses mains et arrangeait avec délicatesse. Ce parfum répandu remplit toute la maison de sa bonne odeur et l'action de Madeleine, louée par le Sauveur, remplit d'édification le monde entier qui ne cessera jamais d'admirer la tendre charité de cette femme et la bonté infinie du Sauveur qui voulut bien en être l'objet. C'était le samedi. Le lendemain Jésus fit son entrée triomphante dans Jérusalem, et le soir même il revint à Béthanie chez Marthe et Marie.

C'est la dernière fois que l'Évangile nomme Sainte Marthe; tout ce que nous apprenons du reste de sa vie nous vient par la tradition. Il est à croire qu'elle ne quitta point le Sauveur pendant sa douloureuse passion, et qu'elle le suivit avec Marie sa sœur et l'auguste Reine des Anges, jusque sur le Calvaire où elle fut témoin de sa mort. Marie acheta des parfums, et le lendemain du samedi elle vint au tombeau de grand matin. Marthe la suivit sans doute, mais l'Évangile n'en dit rien. Marthe vit le Sauveur ressuscité, et, le jour de l'Ascension, elle était présente avec Marie sa sœur et Lazare son frère.

Après que le Sauveur fut monté au ciel, les apôtres rappelaient souvent le tendre empressement avec lequel Marthe lui avait donné l'hospitalité; ils changèrent en maison de prières cette demeure où ils avaient vu si souvent le Fils de Dieu et de la Vierge Marie se reposer, prendre ses repas et son sommeil, prier et faire un grand nombre de miracles. Bientôt les fidèles devenant plus nombreux, ils ordonnèrent Lazare évêque de Béthanie. Sa mémoire et celle de ses sœurs Marthe et Marie est honorée d'un culte particulier dans cette ville, le dix-sept septembre.

Le Sauveur, avant d'expirer sur la croix, avait confié son auguste Mère à Saint Jean, son disciple bien-aimé, qui depuis la regarda comme sa bonne mère et ne la quitta plus. Saint Pierre, à l'exemple du Sauveur, avant de quitter Jérusalem, confia Madeleine à Saint Maximin et Sainte Marthe à Saint Parménas,

ne croyant pas devoir moins faire pour des personnes que le Sauveur avait tant aimées et qui, selon le monde, tenaient un rang si distingué.

La persécution suscitée par les Juifs à l'occasion de la mort de Saint Étienne, força les Apôtres et les disciples du Sauveur à se disperser. Ce fut alors que Sainte Marthe et les autres apôtres de Provence débarquèrent aux embouchures du Rhône. Comment y vinrent-ils? Est-ce de leur propre mouvement ou forcés par la malice des Juifs? C'est sur quoi les auteurs ne sont pas d'accord. Raban-Maur fait entendre que cette pieuse troupe se rendit en Provence de son propre mouvement. Ce sentiment nous paraît plus probable, mais une tradition bien établie depuis le XIIe siècle, porte que les Juifs, en haine du Sauveur, se saisirent de toutes les personnes qui lui étaient unies par les liens du sang et de l'amitié, qu'ils les jetèrent dans une barque sans voiles et sans rames, et qu'ils les abandonnèrent à la fureur des flots, espérant, comme autrefois les frères de Joseph, les faire périr sans tremper leurs mains dans leur sang. Mais ils furent trompés dans leur attente, et Dieu conduisit cette barque sur les côtes de Provence.

Avec Marthe, Marie et Lazare se trouvaient Saint Maximin, Saint Trophime, Saint Eutrope, Saint Parménas, Sainte Marcelle, les Saintes Maries Jacobé et Salomé avec Sainte Sara leur servante. Poussés par le vent d'Est, ils quittèrent l'Asie, ils descendirent par la mer Tyrrhénienne, s'avancant entre l'Europe et l'Afrique, laissèrent à droite l'Italie et Rome, longèrent les côtes formées par les Alpes et vinrent aborder à l'endroit où le Rhône se jette dans la mer. Là, après avoir remercié Dieu de la protection visible qu'il venait de leur accorder, ils se partagèrent les pays nouveaux où la Providence les avait conduits. Puis ils s'avançèrent et ils prêchèrent partout, le Seigneur confirmant leurs paroles par des miracles.

Sainte Marthe prêcha l'Évangile à Arles, à Avignon et dans les villages et les bourgs qui se trouvaient sur l'une et l'autre rive du Rhône dans la Province de Vienne. Elle rendait hautement témoignage de tout ce qu'elle avait vu touchant la personne du Sauveur et de ce qu'elle avait appris de sa bouche divine. Ce qu'elle rapportait de ses miracles, elle le prouvait par

les prodiges qu'elle même opérait. Car elle avait reçu le don des miracles et lorsque les circonstances le demandaient, la prière et le signe de la croix lui suffisaient pour purifier les lépreux, guérir les paralytiques, ressusciter les morts. Les aveugles, les sourds, les muets, les boiteux, les infirmes, les malades de toute sorte étaient guéris; aucun prodige n'était au-dessus de sa puissance, du moment qu'elle le croyait nécessaire aux progrès de l'Évangile.

Entre Arles et Avignon, sur les bords du Rhône, au milieu des bosquets de saules et d'osiers et des graviers du fleuve, se trouvait un désert rempli de bêtes féroces et de reptiles affreux. Entre autres animaux venimeux rôdait çà et là un terrible dragon, d'une longueur incroyable et d'une extraordinaire grosseur. Son souffle répandait une fumée extraordinaire; de ses regards sortaient comme des flammes; sa gueule, armée de dents aiguës, faisait entendre des sifflements affreux et d'horribles rugissements. Il déchirait tout ce qu'il rencontrait, son haleine infecte suffisait pour ôter la vie. Il se jetait sur les troupeaux et sur leurs gardiens et en faisait un horrible carnage: un grand nombre de personnes étaient continuellement victimes de sa fureur. Ces morts funestes formaient le sujet ordinaire des conversations. On en parla à Sainte Marthe un jour qu'elle annonçait la parole de Dieu au peuple réuni, et on lui dit: *Si vous avez quelque pouvoir, montrez-le, en faisant périr le dragon.* Marthe leur répondit: *Si vous êtes disposés à croire, tout est possible à la foi.* (Marc. IX. 22.) Tous lui promirent de se convertir. Elle s'arma du signe de la croix, elle s'avança, à la vue de tout le peuple, vers le dragon qui semblait avoir perdu sa férocité. Elle détacha sa ceinture, la passa autour du cou du monstre et le traîna après elle. Puis se tournant vers le peuple qui la considérait avec effroi et qui fuyait, elle lui dit: *Rassurez-vous, je tiens le reptile, il est enchaîné; approchez au nom du Sauveur et mettez en pièces ce monstre destructeur.* Elle défend au dragon de nuire par son souffle et ses morsures, elle reproche au peuple son peu de foi et l'anime à frapper hardiment. Le monstre s'arrête et obéit, le peuple ne peut se rassurer. Cependant les plus hardis attaquent le dragon de loin, on s'approche, on le met en pièces, et l'on ne peut assez admirer la foi et le courage de Sainte Marthe qui après

avoir saisi le monstre le tient immobile avec un si faible lien. Tous les peuples des environs entendant parler de ce prodige, se convertirent à l'Évangile, reçurent le baptême et glorifièrent Dieu dans les miracles de sa servante, qui dès lors fut chérie et honorée autant qu'elle en était digne.

Le désert de Tarascon ayant été ainsi délivré par la puissance de Dieu des reptiles qui l'infestaient, Sainte Marthe s'y choisit une demeure et changea en un séjour agréable ce lieu auparavant si détesté. Elle s'y fit construire une maison, ou plutôt un oratoire, qu'elle s'étudia à décorer plus par ses vertus que par d'autres ornements. Elle y demeura sept ans, ne se nourrissant que de racines et de fruits; encore ne se permettait-elle d'user de ces aliments qu'une fois par jour. Mais si elle était sévère pour elle-même, sa conduite était bien différente envers le prochain. Persuadée que le jeûne n'a pas de plus belle couronne que la charité, elle n'oublia point l'hospitalité qu'elle avait tant exercée autrefois. Les pauvres connaissaient sa demeure ; elle leur faisait part des dons qu'elle recevait de la piété des fidèles, et ne se réservait que les choses les plus grossières ; elle leur distribuait avec une tendre sollicitude les aliments dont ils avaient besoin. Elle pensait, en faisant cette action, à Celui qu'elle avait si souvent reçu lorsqu'il était sur la terre, et qui veut bien éprouver encore la faim et la soif, non dans sa propre personne mais dans celle des pauvres qu'il nous envoie à sa place. Cette pensée animait Sainte Marthe ; elle éprouvait une satisfaction indicible à exercer la charité, et Dieu, toujours bon envers ses serviteurs, se plaisait à lui fournir au delà de tout ce qu'il lui fallait pour exercer ses pieuses largesses. Elle ne se contentait pas de soulager les pauvres ; les riches qui venaient à elle en grand nombre, ne s'en retournaient jamais les mains vides ; elle leur donnait des conseils et des avis salutaires, en sorte que si les premiers se trouvaient soulagés dans leurs corps, ceux-ci l'étaient dans leurs âmes.

Sainte Marthe portait des vêtements grossiers: ils se composaient d'un sac, d'un cilice et d'une ceinture de crins de cheval toute remplie de nœuds qui finirent par la blesser et lui faire des plaies; en sorte que sa chair s'étant corrompue, elle se vit, toute vivante, rongée par les vers, tourment qu'elle en-

dura avec une patience admirable. Elle allait toujours nu-pieds et avait la tête couverte d'une tiare blanche de poils de chameau; des branches d'arbres et des sarments sur lesquels elle étendait une couverture lui servaient de lit; une pièce de bois formait son oreiller. Au milieu de ces pieuses délices, Sainte Marthe, mille fois martyre, soupirait vers le ciel. Son esprit tout absorbé en Dieu, se perdait en lui dans une oraison continuelle, à laquelle elle employait la nuit et le jour. Les genoux en terre, elle adorait, sans jamais se lasser, Celui qui était rentré dans le séjour de la gloire, et qu'elle avait vu dans sa maison soumis à toutes nos misères.

Ce fut le front ceint de cette triple couronne de la naissance, de la sainteté et du don des miracles, que Sainte Marthe se présenta aux habitants d'Avignon. Cette ville était loin d'offrir, à cette époque, l'aspect imposant qu'elle a pris depuis. Elle n'avait ni cette vaste enceinte, ni ces édifices nombreux, ni ce magnifique palais qui étonne par son élévation et sa masse énorme. Mais renfermé dans une étroite enceinte de murs qui couraient sur les bords du rocher, où toute sa population se trouvait ramassée, elle voyait le Rhône se briser en fuyant contre ce même rocher qu'il se hâtait de tourner, tandis que la Durance venait presque visiter ses remparts. (1) Avignon était donc alors entièrement bâti sur le rocher, et le mur dont on voit encore un pan au bout de la rue St-Etienne, formait son enceinte. Cette ville n'en était pas moins une des plus importantes de ces pays. Bâtie par les Celtes, ainsi que son nom l'indique (2), elle fut occupée par les Phocéens, peu de temps après qu'ils se furent fixés à Marseille. Dans la suite elle fut une des principales villes des Cavares. C'est ainsi que Strabon, Ptolémée, Pomponius Mela et tous les anciens géographes la désignent. César la sou-

(1) On a trouvé, en 1850, dans l'Église St-Didier, près du second pilier en partant de l'autel, du côté de l'Évangile, en creusant pour faire le dallage, un mur ou plutôt un massif qu'on prétend avoir été construit pour défendre la ville contre les eaux de la Durance. La nature du gravier répandu au pied de ce massif, et qui a été reconnu pour gravier de la Durance, a donné lieu de croire que cette rivière, ou du moins un de ses bras, aurait passé par cet endroit.

(2) *Aven—io*, ville bâtie sur le fleuve. Fantoni a fait un recueil fort singulier des étymologies latines du nom d'Avignon. (tom. 1. liv. 1. ch. 2.)

mit avec le reste des Gaules; Julien lui donna le titre de ville romaine, et dès lors les habitants d'Avignon jouirent de tous les droits accordés à ceux du *Latium*. Aussi se montrèrent-ils constamment attachés aux intérêts de Rome.

Mais si la ville était florissante au point de vue des intérêts matériels, ses habitants n'en étaient pas moins à plaindre sous le rapport religieux. Le culte des dieux de la Grèce, apporté par les Phocéens, avait remplacé celui des Druides; Jupiter était adoré à la place de Teutatès. Un ciel pur, de belles eaux, de fertiles campagnes, tout favorisait le culte de la volupté. Ces dispositions natives se trouvaient singulièrement développées par l'abondance et la paix qu'entretenaient depuis longtemps les Romains.

Ainsi toute sorte d'obstacles se dressaient devant l'apôtre de Jésus-Christ: la corruption de l'esprit égalait celle du cœur et ce peuple ne respirant que plaisirs, était peu disposé à recevoir les maximes sévères de l'Évangile. Mais que ne peut l'amour du divin Maître? Plus les difficultés étaient grandes, plus le zèle de Sainte Marthe s'irritait. *Son cœur*, comme celui du grand apôtre, *se révoltait au dedans d'elle-même, en voyant la ville adonnée à la superstition.* (Act. XVII. 16.) Elle savait qu'Avignon était le lieu où elle devait spécialement exercer son zèle. Car gardons-nous de croire que les premiers disciples du Sauveur aient jamais agi sans une inspiration particulière; alors s'accomplissait continuellement sur eux cette parole du Prophète Joël, que le prince des Apôtres rappelait aux habitants de Jérusalem: *Vos jeunes gens auront des visions et vos vieillards des songes.* (Act. II. 17.) Et certes, si au IVe siècle, Saint Augustin, après sa conversion, incertain sur la voie qu'il devait suivre pour servir le Seigneur, priait sa sainte mère de consulter Dieu dans des visions nocturnes, persuadé que le Seigneur se communiquait ainsi à ses Saints et leur révélait ce qu'ils devaient faire, comment se figurer que Sainte Marthe eût entrepris de convertir Avignon, sans consulter le Seigneur et sans avoir reçu ses ordres?

C'est donc pour obéir à la volonté du ciel que Sainte Marthe vint prêcher l'Évangile et entreprit de convertir nos pères. Elle y travailla avec cette foi vive et cette sainte ardeur que nous avons admirées dans sa vie. Elle prêchait pendant le jour, dans les mai-

sons particulières, sur les places publiques, partout où elle voyait des cœurs disposés à profiter de la parole sainte. Le soir, elle se retirait sur la partie orientale du rocher, dans une grotte, où, plus tard, on bâtit en son honneur une chapelle dont il ne reste plus le moindre vestige. Là, elle portait ses regards du côté de l'Orient, vers les lieux où le Sauveur avait accompli l'œuvre de notre rédemption, et elle le suppliait avec larmes de faire descendre sur le champ qu'il lui avait donné à cultiver, la rosée vivifiante de la grâce, de dessiller les yeux aux habitants d'Avignon et de leur découvrir la lumière de la vérité. Afin de rendre ses prières plus puissantes, elle y ajoutait la mortification, l'abstinence et le jeûne, continuant ainsi, au milieu de nous, la vie pénitente qu'elle avait menée à Tarascon. Sainte Marcelle, sa compagne, Sainte Syntique, qui ne la quittait point, Saint Parménas, que les Apôtres lui avaient donné pour soutien, joignaient leurs pieux efforts aux siens et faisaient une sainte violence au cœur de Dieu.

Enfin le ciel se laissa toucher: le champ cultivé avec tant de peines ne fut pas ingrat; la moisson blanchit, et l'heure de la recueillir arriva. Un éclatant miracle acheva de convertir les habitants d'Avignon.(1) Sainte Marthe, assise dans un lieu agréable, près des remparts, au couchant de la ville, dans une île formée par un bras du Rhône, annonçait la parole de Dieu à une grande foule de peuple et guérissait les malades. Un jeune homme qui se trouvait sur le bord opposé, voyant la foule, désira connaître ce qui se passait; il n'y avait ni pont ni bateau. Emporté par son ardeur, et se fiant à son habileté, il se dépouille de ses vêtements, et il se jette à la nage pour traverser le fleuve. La foule, placée sur l'autre rive, a les yeux fixés sur lui: tout à coup, saisi par un tourbillon, il enfonce, disparaît et se noie. Un cri s'élève de la part du peuple, chacun loue les belles qualités de ce jeune homme et déplore son malheur. Tous demandent qu'on envoie des pêcheurs, qu'on jette à l'eau des filets et qu'on cherche son corps. On le fit; mais le corps ne fut trouvé que le lendemain à la neuvième heure du jour; et il fut porté devant Sainte Marthe; toute la ville accourut à ce spectacle. Alors

(1) Raban-Maur. *loc. cit.*

les personnes les plus illustres de la cité demandèrent à la servante de Jésus-Christ, qu'il leur fût donné de voir, dans la résurrection de ce jeune homme, la preuve des vérités qu'elle leur annonçait. Sainte Marthe y consentit avec joie, à condition pourtant qu'ils embrasseraient la foi chrétienne. *Nous croirons*, s'écria-t-on de toutes parts, *que Jésus-Christ est vraiment fils de Dieu, et Dieu lui-même, qu'il vous a choisie pour être le ministre de sa parole.* Alors Sainte Marthe, transportée de joie et pleine de confiance dans la bonté du Seigneur, se prosterna à terre et pria avec larmes. Le peuple en fit autant et conjura à grands cris la clémence du Dieu tout-puissant de manifester sa puissance par un miracle, afin de glorifier son nom. Sa prière achevée, la servante de Jésus-Christ se lève et, s'approchant du cadavre : *Jeune homme*, dit-elle, *au nom de Notre-Seigneur et Sauveur Jésus-Christ Fils de Dieu, levez-vous et racontez les grandes choses que la bonté du Sauveur Jésus fait en votre faveur.* A ces mots, le jeune homme revint à la vie, se leva et confessa qu'il croyait en Jésus-Christ. Il reçut le baptême: le peuple donna de grands témoignages de joie, et le jeune homme, sain et sauf, retourna dans sa maison. Tous ceux qui furent témoins de ce prodige s'écrièrent unanimement que Jésus-Christ était véritablement Dieu et qu'il n'y avait point d'autre Dieu que lui. Le nom de Sainte Marthe devint célèbre dans toute la contrée, et dès lors cette illustre servante de Jésus-Christ fut honorée et aimée de tout le monde.

Ce grand miracle convertit à la foi tous les habitants d'Avignon, qui, voulant en perpétuer le souvenir, firent plus tard ériger un monument dans l'endroit même où il avait été opéré. Bien des siècles après, Saint Dominique y bâtit un des premiers couvents de son Ordre. (1) Le monument primitif fut renfermé dans ces vastes constructions, et devint une chapelle de la magnifique église que nous avons vue s'écrouler sous le marteau de la bande noire. (2)

(1) S. Vincent Ferrier. Serm. sur Ste Marthe.

(2) Tout nous porte à croire que la chapelle de Sainte Marthe était à peu près à l'angle de la rue St-Dominique. Le plan de l'ancienne église l'indique. Qu'il nous soit permis d'exprimer le désir de voir s'élever à cette place une statue de Sainte Marthe, ou tout au moins d'y voir mettre une plaque commémorative d'un fait si important.

La conversion des habitants d'Avignon remplit Sainte Marthe de consolation et de joie. Elle ne cessa d'en remercier le Seigneur : loin de se ralentir, son zèle ne fit que s'enflammer ; elle redoubla ses prédications et ses pénitences. Plusieurs personnes du sexe, touchées de ses vertus, voulurent imiter sa manière de vivre ; elle les réunit et les forma à cette vie céleste qu'elle avait apprise à la suite du Sauveur et dans la compagnie de sa Très-Sainte Mère. Elle fonda, dit-on, une communauté de vierges et l'établit sur le rocher, à côté de l'église qu'elle avait fait bâtir à la Reine du ciel encore vivante. Nous n'avons qu'une tradition assez vague sur le premier de ces faits si glorieux pour Avignon ; le second paraît plus certain, et le grand Pape Benoît XIV, dans son savant ouvrage de la canonisation des saints, examinant cette question : *S'il est permis de rendre un culte aux saints encore vivants sur la terre*, répond d'une manière affirmative, et cite en preuve l'église bâtie à Avignon en l'honneur de la Sainte Vierge encore vivante.

Avignon possédait encore un monument bien précieux de l'apostolat de Sainte Marthe : c'était la chapelle bâtie en son honneur, en avant de la grotte même qui lui servait de retraite sur la pente de la partie orientale du rocher, à côté du cloître des chanoines, à neuf ou dix mètres de la tour de Trouillas. Il n'en reste plus le moindre vestige, et ce n'est pas sans peine que nous avons pu obtenir ces détails d'un vieillard vénérable, le seul peut-être qui existe encore de tous ceux qui ont vu cet édifice et qui puisse en indiquer la forme et les dimensions.

Tel fut le succès de Sainte Marthe. Tous ses efforts n'auraient pu former un établissement durable, si Dieu n'avait envoyé à cette chrétienté naissante, un homme selon son cœur, un pasteur capable de nourrir les nouveaux fidèles de la parole de vie, et de les conduire dans les voies du salut. Le Seigneur, infini dans ses miséricordes, ne laissa point son œuvre imparfaite, et après avoir opéré par le ministère de Sainte Marthe la conversion des habitants d'Avignon, il leur donna pour évêque Saint Ruf, nommé dans l'Évangile comme Sainte Marthe, et appartenant comme elle à une famille distinguée selon le monde, mais qui alors avait beaucoup perdu de son antique splendeur. Ce Saint naquit à Cyrène, ville importante qui a donné

son nom à une partie de la Lybie. Ses parents le formèrent à la vertu dès son enfance, et lui donnèrent une éducation digne de leur noblesse. Son père, Simon le Cyrénéen, ainsi appelé dans l'Évangile, perdit ses grands biens par une suite de malheurs qui nous sont inconnus, et devint si pauvre que, ne pouvant plus supporter la vue des lieux témoins de sa première prospérité, il quitta son pays, ses parents, ses amis, et vint avec ses deux enfants, Alexandre et Ruf, habiter Jérusalem. Là, témoins des merveilles que le Sauveur opérait, le père et les enfants embrassèrent la foi et furent mis au nombre des septante-deux disciples. Ils sont tous les trois nommés dans l'Évangile, et Saint Marc dit en parlant d'eux : Les Juifs *contraignirent Simon le Cyrénéen, père d'Alexandre et de Ruf, qui revenait de la campagne, à porter la croix de Jésus* jusque sur le Calvaire, car les enfants et le père étaient reconnus pour amis et disciples du Sauveur.

Après la mort de Jésus et sa glorieuse ascension, Saint Ruf s'attacha à Saint Paul qu'il suivit à Rome. *Saluez Ruf dans le Seigneur*, dit le grand Apôtre dans son Épître aux Romains, marquant par là l'estime extraordinaire qu'il en faisait. Il l'emmena avec lui en Espagne et l'établit évêque de Tortose, bien qu'il le fût déjà de Thèbes. On sait que, dans les premiers temps, les évêques ne se regardaient pas comme inviolablement attachés aux siéges qu'ils avaient choisis ou qu'on leur avait assignés. Rien n'est plus commun que ces translations, exigées du reste par le petit nombre des ouvriers évangéliques et la nécessité d'annoncer partout la parole divine. Les soins que Saint Ruf apporta pour convertir le peuple de Tortose, les prédications fréquentes et surtout la sainteté de sa vie, lui acquirent tant d'estime, que le gouverneur et le peuple de Valence en Espagne, le prièrent de leur envoyer quelques-uns de ses disciples pour les instruire dans la foi. Il leur en donna quatre très-savants (1), qui produisirent parmi eux des fruits admirables de salut.

Cependant Sergius Paulus fut ordonné, par Saint Paul, évêque de Narbonne. Il s'y rendit accompagné de Saint Ruf. On lit dans les archives de cette ville, que ces deux saints, venant dans les Gaules, furent jetés à la mer et qu'ils ne se sauvèrent pas sans

(1) Raban-Maur. *loc. cit.*

miracle. Sergius Paulus s'arrêta à Narbonne et Saint Ruf vint à Avignon. Sans doute il éprouva une grande joie en voyant les progrès de l'Évangile et les fruits merveilleux opérés par Sainte Marthe. Son cœur ressentit une consolation bien douce en retrouvant cette illustre hôtesse du Sauveur ; il avait reçu si souvent l'hospitalité chez elle, en Judée, lorsqu'il allait à la suite du divin Maître ! Il fut donc accueilli par elle dans nos murs, avec cette charité qu'elle avait fait toujours paraître pour les disciples du Sauveur. Saint Ruf ne pouvait se lasser de voir et d'admirer les vertus sublimes que Sainte Marthe pratiquait ; il s'en repaissait avec une sainte avidité. Cet aliment céleste remplissait son cœur de consolation et le faisait surabonder de joie. Il alla plus loin, et pour mieux imiter la vertu de Sainte Marthe et de ses compagnes, il fit bâtir, non loin de la ville, un monastère qui, dans la suite, fut considérablement augmenté, et devint le chef-lieu d'une célèbre réforme. Ses ruines existent encore et portent un caractère architectonique de la plus haute antiquité. Saint Ruf s'y retira avec ses disciples. Là, sans négliger les devoirs de pasteur des âmes, il se montrait le père de ses religieux et leur donnait l'exemple de toutes les vertus. Il unissait la vie active à la vie contemplative et achevait d'obtenir par ses prières les conversions que ses prédications avaient commencées. Fidèle imitateur du divin Maître qui, après avoir passé le jour à prêcher l'Évangile, consacrait la nuit à l'oraison, il pouvait dire comme lui : *Je me sanctifie moi-même*, afin que mes ouailles se sanctifient et *obtiennent le salut éternel*. (S. Jean XVII. 19.)

Pendant que ces heureux événements s'accomplissaient à Avignon, Saint Eutrope, compagnon de voyage de Sainte Marthe, s'avança jusqu'à Orange, ancienne colonie romaine, alors dans toute sa splendeur. Les ruines imposantes de son théâtre et de son cirque que l'on voit encore, son arc de triomphe, le souvenir de ses arènes, de sa nauplie, enfin de tous ces grands établissements dont les Romains dotaient leurs colonies afin de leur faire moins regretter la mère-patrie, attestent encore son antique splendeur. C'est là que se célébraient avec magnificence ces fêtes publiques qui réunissaient les sommités sociales des cités environnantes. Là aussi régnaient toutes les superstitions. Diane, dont la place se voit encore à l'endroit le plus éminent

bien nos pères étaient persuadés de la vérité de cette tradition, nous nous en fassions les défenseurs, puisqu'il est hors de doute, qu'en ces sortes de matières, le plus vrai est le plus ancien, et le plus ancien ce qui est dès le principe. (1)

Cependant Sainte Marthe, après avoir évangélisé Avignon et vu Saint Ruf prendre le gouvernement de cette Église, retourna dans sa solitude de Tarascon si chère à son cœur. Là elle réunit, ainsi qu'elle l'avait déjà fait à Avignon, un grand nombre de jeunes vierges qu'elle s'appliqua à former à la piété et à cette vie céleste qui fait la gloire de l'Église et les délices du ciel. Les miracles qu'elle ne cessait d'opérer, la rendirent célèbre dans les provinces des Gaules et surtout dans celles de Vienne, de Narbonne et d'Aquitaine; son nom ainsi que le parfum de ses vertus s'y répandit comme l'odeur d'une campagne fertile que le Seigneur a bénie.

Sainte Marie-Madeleine, sa très-sainte sœur, qu'on ne doit jamais nommer qu'avec un souverain respect, s'en réjouit et l'en félicita. De son côté, l'évêque Maximin, protecteur de Madeleine et directeur de sa très-sainte vie, éprouvait les mêmes sentiments. Il vint de sa province, la seconde Narbonnaise, dans la Viennoise, jusqu'à Tarascon, afin de voir la servante de Jésus-Christ et de s'entretenir avec elle. Un semblable dessein y amena, au même jour et à la même heure, Trophime évêque d'Arles et Eutrope évêque d'Orange, quoique aucun d'eux ne soupçonnât l'arrivée des autres. L'Esprit de Dieu, qui dispose tout avec sagesse, les conduisit. Sainte Marthe les reçut avec honneur, les traita avec libéralité, et leur fit beaucoup d'instance pour les retenir. Le seize des calendes de janvier, dix-sept du mois de Casleu, appelé décembre par les Latins, ils dédièrent au Sauveur, comme basilique, la maison de Sainte Marthe, illustrée par ses miracles et la sainteté de sa vie. Après la dédicace, les évêques se mirent à table; Sainte Marthe les servit, selon sa coutume, avec une admirable affection. Le vin manqua; l'hôtesse du Sauveur ordonna de puiser de l'eau au nom de Jésus et d'en servir à tous. Dès que les pontifes l'eurent goûtée, ils s'aperçurent qu'elle avait été changée en vin. C'est

(1) *Hist. Epis. Arausican.*

pourquoi ils ordonnèrent d'un commun consentement que ce jour serait honoré chaque année, tant à cause de la dédicace de la basilique, que du merveilleux changement de l'eau en vin.

Volontiers nous continuerions l'histoire de la vie admirable de Sainte Marthe, si nous n'avions à craindre que cela ne nous détournât trop de notre sujet. Cependant nous ne pouvons nous dispenser de raconter sa mort précieuse et ses obsèques si pleines de merveilles. (1)

(1) Les circonstances merveilleuses de la sépulture de Sainte Marthe paraîtront incroyables à bien des esprits légers et superficiels. M. Faillon, tout en convenant que cette histoire peut avoir été embellie, ne met pas en doute qu'elle n'ait un fondement réel. Il n'est pas étonnant que Sainte Marthe ait été inhumée par les mains de quelques évêques compagnons de son apostolat, si l'on considère le respect que devait inspirer aux chrétiens cette hôtesse fortunée du Sauveur. On sait d'ailleurs le soin qu'on prenait de la sépulture des personnes de marque: Saint Jérôme dit expressément que le corps de Sainte Paule fut porté dans l'église de la grotte du Sauveur par des évêques, qui soutenaient le cercueil de leur tête et de leurs mains, tandis que d'autres pontifes portaient des cierges et des lampes, et présidaient aux chants. (Epitaphe de S. Paule.)

La présence de Jésus-Christ est plus merveilleuse. Elle est attestée par la liturgie des Églises de Provence, entre autres par celles d'Aix, d'Apt, d'Arles, de Marseille, et même par celles de Lyon, d'Orléans, d'Auch, de Tours, de Paris, de diverses Églises étrangères aux Gaules, telles que celles de Cologne, de Constance; par celles des Dominicains et de divers Ordres, et elle est le sujet de divers morceaux de sculpture.

Il est certain que Jésus-Christ est apparu à certains martyrs pour les encourager. Il n'est donc pas improbable qu'il se soit montré aux funérailles de Sainte Marthe, autrefois si empressée à le servir, à le loger dans sa maison: c'est, en effet, le motif que l'Église de Constance donne de cette apparition. On ne doit pas, il est vrai, supposer légèrement une apparition si merveilleuse; mais lorsqu'elle est attestée par un auteur aussi grave que Raban-Maur, et que plusieurs Églises l'ont pour ainsi dire consacrée dans leur liturgie, on ne voit pas trop pourquoi on la rejetterait.

Une circonstance plus difficile à expliquer, c'est la présence de Saint Front. Les particularités de ce fait sont bien singulières, et peut-être les croira-t-on empruntées à ce que Saint Grégoire de Tours raconte au sujet de la mort de Saint Martin, à laquelle Saint Ambroise aurait été présent par l'effet d'une multilocation merveilleuse. L'identité des circonstances, la ressemblance des noms (Marthe, Martin), ont pu donner lieu à cette méprise, ou plutôt à cette confusion. Toutefois ces difficultés ne nous paraissent pas suffisantes pour nous faire rejeter une tradition si respectable. Pourquoi restreindre la puissance du Seigneur et diminuer le nombre des merveilles dont il veut bien favoriser les saints? M. Faillon doute de la vérité de ce fait à cause de la circonstance des gants et de l'anneau, dont il sera parlé plus loin, et la raison qu'il en donne, c'est que les premiers auteurs qui ont parlé de ces ornements épiscopaux, sont d'une date bien posté-

Une cruelle persécution s'éleva dans l'Aquitaine ; beaucoup de chrétiens périrent et un plus grand nombre furent envoyés en exil. Saint Front, évêque de Périgueux et Saint George, évêque du Puy-en-Velay, se réfugièrent à Tarascon, auprès de Sainte Marthe. Elle les reçut bien, les traita libéralement et les retint avec honneur jusqu'à ce qu'ils pussent retourner dans leurs diocèses. Lorsqu'ils furent sur le point de partir, la servante de Jésus-Christ dit à Saint Front : *Évêque de Périgueux, avant la fin de l'année mon âme sortira de ce corps mortel. Je supplie votre sainteté de venir m'ensevelir.* L'évêque lui répondit : *Ma fille, j'assisterai à vos obsèques, si Dieu le veut et que je vive.* Les évêques retournèrent à leurs églises. Sainte Marthe convoqua les vierges qui étaient auprès d'elle et leur dit que son trépas arriverait dans un an. Dès ce moment elle redoubla d'austérités, et lorsque la maladie vint l'atteindre, couchée sur son lit de sarment, plus glorieux pour elle que la couche la plus magnifique, elle se trouvait consumée par la fièvre, et se purifiait de plus en plus en passant par ces rudes épreuves, comme l'or s'épure dans le creuset.

Cependant Sainte Marie-Madeleine touchait à sa dernière heure ; Jésus-Christ lui apparut à ce moment suprême et les anges la reçurent au séjour de la gloire. Sainte Marthe, retenue à Tarascon, aperçut tout à coup, pendant qu'elle méditait sur les choses du ciel, le chœur des anges qui portaient en triomphe l'âme de sa bienheureuse sœur. Cette vision la remplit de joie, elle appela les personnes qui la servaient et leur fit connaître la faveur insigne dont le Seigneur venait de l'honorer. Elle se livra dès lors avec une ardeur plus grande au désir d'être avec Jésus-Christ. Elle ne souffrait qu'avec peine de demeurer plus longtemps dans la chair et d'être privée de la compagnie des anges. Elle savait que l'heure de son départ n'était pas éloignée, elle exhortait les fidèles, les instruisait et les fortifiait ; car dès que le

rieure. Nous ne voudrions pas affirmer que cette raison soit absolument sans valeur : mais elle ne nous paraît point assez décisive pour contre-balancer, à nos yeux, l'autorité du récit de Raban-Maur, confirmé d'ailleurs par le culte qu'on rendait, bien avant cet auteur, dans l'Église de Tarascon, au gant de Saint Front. Quelle serait donc l'origine de ce gant qu'une tradition constante attribue à ce saint évêque ? Bernard de la Guionie assure qu'on l'y voyait encore au XIII[e] et au XIV[e] siècle : il était dans un reliquaire d'argent doré, à l'époque de la Révolution.

bruit se fut répandu que le moment de sa mort approchait, ils accoururent en foule de toutes parts, pour ne point la quitter jusqu'à ce qu'ils lui eussent rendu les honneurs de la sépulture.

Le soir du septième jour, après la mort de Sainte Madeleine, Sainte Marthe, pendant que tous ceux qui la soignaient étaient livrés au sommeil, eut une vision admirable qui la remplit de consolation et de joie; une lumière descendue du ciel brilla à ses yeux et lui fit voir l'apôtre bien-aimé du Sauveur et Marie-Madeleine sa très-sainte sœur qui, un flambeau à la main, s'approcha d'elle et lui dit: *Salut, sainte sœur, je viens vous voir avant votre mort, ainsi que vous me l'aviez fait dire par le saint pontife Maximin. Voici le Sauveur qui vient vous rappeler de cette vallée de misères: il en a usé ainsi envers moi, en m'apparaissant en personne, pour me faire entrer au palais de gloire. Venez donc et ne tardez pas.* Ayant dit ces paroles, elle court avec allégresse au-devant du Seigneur, qui après être entré et s'être approché de Sainte Marthe, la regarda d'un air très-doux et lui dit: *Me voici, moi que vous avez autrefois assisté de vos biens avec tant de dévouement, moi à qui vous avez rendu si souvent les devoirs de l'hospitalité, et à qui, depuis ma passion, vous avez fait tant de bien dans la personne des pauvres qui sont mes membres souffrants. C'est à moi que, prosternée autrefois à mes pieds, vous avez dit:* JE CROIS QUE VOUS ÊTES LE FILS DE DIEU VIVANT QUI ÊTES VENU EN CE MONDE. *Venez donc, Sainte hôtesse de mon pèlerinage, venez de l'exil, venez recevoir la couronne!* Marthe, à ces mots, s'efforça de se lever et de suivre le Sauveur qui lui dit: *Attendez encore un peu, je vais vous préparer une place. Je reviendrai bientôt et je vous emmenerai avec moi.* Alors le Sauveur disparut; Madeleine disparut également, mais la lumière qui les avait accompagnés continua de briller dans l'appartement. Les personnes qui servaient Sainte Marthe la virent et furent dans l'admiration.

Dès que le jour parut, la Sainte pria qu'on la transportât dehors et qu'on la mît en plein air. Le temps avançait trop lentement à son gré; ce matin eut pour elle la longueur de mille ans. On étendit de la paille sous un arbre touffu, on mit un cilice sur cette paille et on traça dessus une croix avec de la cendre. Au lever du soleil, la servante de Jésus-Christ fut transportée et déposée sur la cendre. Ensuite, à sa demande, on éleva de-

Parmi ceux qui avaient assisté la servante du Seigneur, quelques-uns retournent en Orient, savoir : Épaphras avec Marcelle et Syntique dont parle l'apôtre et qui fut inhumée à Philippes, où elle fit une sainte mort; Parmenas, plein de foi et de la grâce de Dieu, qui devint la gloire des martyrs ; Germain et Évodie qui aidèrent les apôtres dans leurs travaux et s'employèrent à soulager les fidèles, avec Saint Clément et les autres coopérateurs dont les noms sont écrits au livre de vie. (2. *Philip.* IV. 3.)

Tandis que Sainte Marthe, Saint Eutrope et leurs compagnons prêchaient l'évangile dans les villes et les bourgs situés sur les bords du Rhône, la partie orientale du diocèse recevait le même bienfait par le ministère de Saint Auspice, disciple des glorieux martyrs Nérée et Achillée, et maître dans la foi de l'illustre vierge et martyre Flavie Domitille. Telle est la tradition de l'Église d'Apt : essayons de la justifier.

Il y avait à Rome, sous Domitien, deux frères appelés Nérée et Achillée, nés de parents instruits dans la foi par Saint Pierre, et baptisés de sa main. Ces deux frères s'étaient appliqués avec beaucoup de soin à étudier la religion chrétienne et à faire des progrès dans la vertu. On les mit auprès d'une jeune vierge appelée Flavie Domitille, fille de Caïus ou Cornélius Clémens, selon Eusèbe (1), le même qui reçut la palme du martyre, quelques mois avant la mort de Domitien, comme on le voit dans l'ancien martyrologe d'Apt, à l'article Saint Juvénal. D'autres ont prétendu que Sainte Domitille était nièce du Pape Saint Clément, opinion que de fort habiles gens rejettent, Tillemont, entre autres (2), qui croit pouvoir tirer des œuvres mêmes de ce saint pape qu'il était juif de naissance, du sang de Jacob et non de celui des Césars. Quoi qu'il en soit, outre les deux frères dont

(1) Eusèbe. liv. III. 18.

(2) Tillemont, Mémoires pour servir à l'Histoire Ecclésiastique. Il ne faut pas confondre notre Sainte Domitille avec une autre sainte du même nom, qui était fille et non pas mère du consul Flavius Clémens, et qui fut mariée à un certain Flavius Onésimus. Scaliger a commis cette erreur et prétend qu'on doit corriger Eusèbe par Dion qui parle de cette seconde Domitille. Ce sentiment est trop éloigné de celui de l'Église, qui confirme la distinction des deux Domitille, depuis près de huit cents ans qu'elle honore la nièce du consul Clément, sous le titre de vierge.

nous avons déjà parlé, la vierge Domitille avait auprès d'elle, à titre de précepteur, de maître, *d'éducateur*, comme s'exprime la liturgie (1), un jeune homme, Romain de naissance, appelé Auspice qui lui était très-attaché. Les deux frères ne se contentèrent pas de lui donner une éducation conforme à sa naissance et de l'instruire dans tout ce que les sciences humaines ont de plus curieux ; ils s'attachèrent principalement à lui inculquer les vérités évangéliques et à disposer son cœur à recevoir les impressions de la grâce. Dès qu'elle commença à en ressentir les salutaires influences, ils la purifièrent dans les eaux du baptême, la délivrant ainsi des taches que le malheur de sa naissance lui avait fait contracter.

Le jeune Auspice reçut la foi en même temps et par le même moyen que la vierge Domitille, et devint bientôt le plus ferme appui de sa vertu. (2) Car dès lors cette illustre vierge se consacra entièrement à Dieu, et promit de n'avoir jamais d'autre époux que Jésus-Christ. Avant son baptême elle avait donné son consentement au mariage que ses parents voulaient lui faire contracter avec un certain Aurélien, que l'ancien Martyrologe d'Apt fait un des principaux officiers de Trajan et frère de Luxurius dont nous parlerons bientôt. Notre jeune vierge pressée de donner suite à ces premiers engagements, se retira avec Saint Auspice et quelques personnes de sa maison, chrétiennes comme elle, et alla se cacher dans un endroit écarté de la ville de Rome. On accusa les deux frères d'être la cause de cette retraite, et Aurélien obtint de l'Empereur un ordre pour les faire arrêter. La Sainte, avertie du danger où ils étaient à cause d'elle, revint

(1) Propre du diocèse d'Avignon, 9 août. Légende de Saint Auspice.

(2) Tout ce que nous rapportons de Saint Auspice est tiré d'une histoire très-ancienne de ce saint, dont l'original est perdu. Raymond Bot, chanoine d'Apt, en fit une copie, avant 1275, époque où il fut élevé sur le siége de cette ville, qu'il gouverna avec distinction jusqu'en 1303. Bertraud Bermoudi nous a conservé cette copie ; il nous est impossible de juger du mérite de l'original. Il paraît cependant que cette histoire devait être écrite d'un style simple et naturel. On n'y trouve point de ces événements extraordinaires et merveilleux dont les histoires apocryphes sont ordinairement remplies. Rien n'empêche qu'on la croie authentique. On ne saurait cependant la porter plus haut que le VIII[e] siècle, la preuve en est qu'on y trouve souvent le nom de *Roi* pour désigner l'*Empereur*, et quelques autres expressions qui ne conviennent pas aux premiers siècles de l'Église.

chez ses parents, afin de leur être de quelque secours, ou du moins de ne pas exposer deux personnes qui, devant Dieu, lui étaient si chères. (1)

Cependant Aurélien, touché de la beauté de Domitille, continuait de la rechercher avec empressement ; la constance de cette illústre vierge ne faisait qu'irriter ses désirs. Fatiguée de tant de poursuites, et voulant y mettre un terme, Domitille lui avoua qu'elle était chrétienne et qu'elle n'aurait jamais d'autre époux que son Dieu. Aurélien en fureur ne garda plus de mesure ; il se rendit auprès de l'Empereur et en obtint un ordre qui exilait Domitille dans l'île Pontienne. Toutes les personnes de sa maison et en particulier Saint Auspice et les deux frères Nérée et Achillée la suivirent. Selon Saint Jérôme et le Martyrologe d'Apt, Sainte Domitille y endura un long martyre. (2)

A peine étaient-ils arrivés, qu'Aurélien persuadé que les deux frères Nérée et Achillée l'entretenaient dans la résistance qu'elle opposait à ses désirs, les fit traduire à Terracine, où Minutius Ruffus (3), homme consulaire à qui il les recommanda, ne pouvant rien gagner sur leur esprit, leur fit trancher la tête. Sainte Domitille et toutes les personnes que le zèle de la religion attachait à sa suite, se rendirent à Terracine pour recueillir les précieuses reliques des saints martyrs. Elle leva avec beaucoup de respect leurs corps bienheureux et les porta à Rome, lorsque Nerva rappela tous ceux que Domitien (4), son prédécesseur,

(1) Eusèbe a confondu le temps de la mort de cette sainte avec celui de son exil, car si elle avait été exilée l'an 15 de Domitien, comme il l'assure, c'est-à-dire, l'année même où ce prince fut tué, comment accorder ce sentiment avec celui de Saint Jérôme qui, d'accord avec le Martyrologe d'Apt, nous apprend que Sainte Domitille resta longtemps dans cette île, et qu'elle souffrit un long martyre? Évidemment Eusèbe est dans l'erreur, Saint Jérôme et notre Martyrologe nous le démontrent. *(Euseb. Hist. Eccl. lib.* III. *cap.* 18. *S. Hieron. Epitaph. S. Paulæ.)*

Cette circonstance doit nous faire singulièrement estimer ce Martyrologe. Nous le citons d'autant plus volontiers qu'il remonte à une antiquité plus haute ; il a été dressé à la fin du VIII[e] siècle, immédiatement après la mort du pape Zacharie, en 752 ; on n'y nomme aucun des Saints qui ont vécu dans des temps postérieurs.

(2) *Longum ibi martyrium duxit.* (Hieron. Epitaph. S. Paulæ.)

(3) C'était apparemment le même Minutius Ruffus qui avait été consul l'an 88. Le martyre des saints Nérée et Achillée arriva probablement l'an 96 de Jésus-Christ, quatrième et dernier de Domitien.

(4) Martyrol. d'Apt.

avait exilés. Tacite dit expressément (1) que, parmi eux, se trouvaient plusieurs dames illustres par leur naissance : on ne doit pas douter que Sainte Domitille ne fût de ce nombre.

Saint Auspice ensevelit les deux frères martyrs dans un champ appartenant à Sainte Domitille, sur la voie d'Ardée, à un mille et demi de Rome, où il avait suivi cette illustre vierge ; car il n'avait pas été enveloppé dans la persécution qui fit périr presque toutes les personnes qui étaient attachées à sa maison.

Saint Clément occupait alors la chaire de St Pierre. Sainte Domitille, soutenue par les exhortations de Saint Auspice, et toujours plus fortement résolue de se donner à Dieu sans réserve, voulut prendre des mains du Souverain Pontife le voile dont avaient coutume de se couvrir les personnes qui souhaitaient vivre dans une perpétuelle virginité. Saint Mathieu, apôtre et évangéliste, fut le premier, dit-on, qui voila des vierges. Plusieurs Pères, Saint Jérôme entre autres (2), nous parlent de cette pratique : Saint Ambroise la décrit fort au long dans son Livre *des Vierges* (3); nous la voyons encore suivie de nos jours.

Sainte Domitille reçut le voile : la victime était immolée, le sacrifice consommé, et Saint Auspice, ne se croyant plus utile à la vierge du Seigneur, songeait à se retirer, lorsque le Pape Saint Clément, touché de son mérite et d'ailleurs trouvant en lui tous les talents nécessaires pour cultiver avec succès la vigne du Seigneur, lui imposa les mains et l'ordonna évêque des nations (4), c'est-à-dire sans lui assigner de siége, laissant à son zèle le soin de s'en choisir un. Cela arriva au commencement de l'empire de Nerva qui avait rappelé Domitille à Rome. Aurélien, que le Martyrologe d'Apt appelle un cruel persécuteur, obtint de cet empereur un nouvel édit, en vertu duquel Sainte Domitille fut une seconde fois exilée à Terracine, avec les Saints Eutichès, Victor et Ménon. Aurélien qui y commandait fit souffrir à ces trois saints divers genres de mort. Dieu l'ayant appelé lui-même à son terrible tribunal (5), Luxurius fit

(1) Tacit. *In Vita Agricol. cap.* 45.

(2) S. Hiero. *Epist. ad Demetriad.*

(3) S. Ambros. *De Virgin. lib.* II. *n.* 2, 3.

(4) *Post velum Domitillæ, a Sancto Clemente invectus* (S. Auspicius) *ad sacros ordines, missus ad prædicandas gentes.* (*Martyrol. d'Apt.*)

(5) *Divina virtute exstinctus est.* (*Martyrol. d'Apt.*)

mettre le feu à la maison où était enfermée Sainte Domitille, qui périt dans ce supplice avec Sainte Théodosie et Sainte Euphrosie, pieuses dames qui s'étaient séparées de leurs maris pour s'attacher à notre Sainte, et vivre dans une perpétuelle continence. Elles avaient agi de la sorte du consentement de leurs époux, qui reçurent eux-mêmes la couronne du martyre. Ils sont nommés Sulpice et Servilien dans le Martyrologe d'Apt, qui met leur fête au XII des calendes de mai. (1)

Saint Auspice, ayant reçu mission du Pape Clément pour aller prêcher aux Gentils, au commencement du règne de Nerva, c'est-à-dire l'an 97 de l'ère chrétienne, commença par la Toscane et s'avança, suivi d'Euphrasius et d'Émilien, compagnons inséparables de ses travaux. Il parcourut la Haute Italie, traversa la Ligurie et les Alpes Maritimes où il trouva des chrétientés florissantes, et il se rendit dans la Gaule Narbonnaise. La divine Providence le conduisit dans Apt où il fixa son siége. (2)

Cette ville, dont l'origine se perd dans la nuit des temps, joua un rôle important et tint un rang distingué sous les civilisations celte, gauloise, grecque et romaine, qui ont successivement fleuri dans nos contrées. Un vieux manuscrit assure qu'elle eut pour fondateur Ascenès fils de Gomer, petit-fils de Japhet. D'après une tradition moins ancienne, mais plus digne de foi, plusieurs rois celtes en auraient fait leur séjour ordinaire et la capitale de leur empire. Le Calavon baigne ses murs. Tous les anciens géographes donnent à cette rivière, ou plutôt à ce torrent, le nom de fleuve; il paraît que ses eaux étaient jadis très-abondantes.

Apt était appelé HATH par les Celtes. Les Romains firent de ce

(1) Quelques-uns ont prétendu que l'illustre vierge Domitille avait péri par le glaive : Tillemont est de cet avis, à cause que la moitié du corps de cette sainte fut trouvé à Rome dans l'église de Saint Adrien, vers l'an 1213, selon Baronius ; d'où il conclut qu'il n'est pas croyable qu'elle ait terminé son sacrifice par les flammes. Le Martyrologe d'Apt prévient cette objection, et nous apprend que le lendemain de la mort de cette illustre vierge, le diacre Césaire, ayant trouvé son corps tout entier sous les ruines de la maison où l'on croyait qu'il avait été réduit en cendres, l'ensevelit avec beaucoup de vénération, comme portent encore les actes que Bollandus nous a donnés. Plus tard ce saint corps fut partagé et l'on en porta une partie dans l'église de St-Adrien.

(2) *Et transita Tuscia, Jugumque bardonicum penetrans, Italiam totam percurrit, atque Liguricum commeans, maximas Alpes devenit in Provinciam quæ Narbonensis Secunda vocatur, apud Aptam veterem civitatem remoratus est.* (*Vita S. Ausp.*)

nom APTA, pour l'accommoder à leur langage. C. S. Calvinus la détruisit, sous son premier consulat, et la fit rebâtir ensuite, persuadé qu'elle pourrait être d'une grande utilité aux troupes qui passaient de Rome en Espagne. Il la peupla au moyen de trois colonies tirées de peuples différents, sur lesquels cette ville avait toujours eu quelque autorité : *Les Vulgences*, *les Apollinaires* et *les Albériciens*. Les premiers habitaient aux environs d'Apt, les seconds près de Riez ; on les appelait ainsi parce qu'ils adoraient Apollon ; les troisièmes avaient leurs demeures sur le Luberon, et on leur donnait ce nom qui signifie montagnards. Ces trois colonies formèrent trois grands bourgs : l'un à l'endroit où la ville est encore ; l'autre à peu de distance, du côté du nord, sur une montagne appelée autrefois *Podium Apollinare* et maintenant *Puy Polinar* ; la troisième se trouvait à pareille distance, du côté du midi, dans un lieu appelé *Clapeare* et à présent *Clapières*. Licinius Crassus fit bâtir sur le Calavon un pont qui de son nom s'appelle le pont *Licin*. Jules César, à son retour d'Espagne où il venait de vaincre les fils de Pompée, traversa la ville déjà notablement agrandie par les ordres qu'il avait laissés à Lépide gouverneur de la Province, et la nomma de son nom *Apta Julia*. Il y fit son entrée solennelle au mois de mai, 44 ans avant Jésus-Christ. Un arc de triomphe perpétua le souvenir de cet événement.

Telle était la ville d'Apt lorsque Saint Auspice ✝ arriva avec ses compagnons Euphrasius et Émilien. Corilius lui donna l'hospitalité.(1) On sait combien cette vertu était chère aux anciens. Un Romain devait nécessairement être bien reçu dans une ville romaine. Saint Auspice passa quelques jours chez son hôte, sans se faire connaître. Il voulut à l'exemple du divin Maître commencer par faire avant d'enseigner. En effet, sa douceur, sa modestie, sa patience, préparèrent admirablement les voies à la parole sainte. A peine commença-t-il à prêcher Jésus et Jésus crucifié, que son hôte et toute sa famille, touchés de la grâce, qui agissait intérieurement sur les âmes, se convertirent. Leur exemple fut bientôt suivi par plusieurs autres familles, parmi lesquelles on en remarqua trois fort estimées dans le

(1) *Vit. S. Ausp.*

pays, les *Verdonnius*, les *Exobius*, les *Bononius*. Ainsi le feu sacré, s'étendant peu à peu, finit par embraser la ville entière, qui accourait en foule aux prédications de l'homme de Dieu. Les assemblées devinrent si nombreuses que les maisons particulières se trouvant insuffisantes, le Saint fut obligé de prêcher sur les places publiques.

Il y avait devant le prétoire un endroit assez vaste destiné aux spectacles: c'était apparemment l'amphithéâtre. Le Saint, à l'exemple du grand apôtre, ne fit nulle difficulté d'y annoncer la parole de Dieu, et même d'y conférer le baptême à tous ceux que son zèle avait préparés à le recevoir.

Le nombre des fidèles augmentant tous les jours, le lait de la parole ne suffisait plus à ces nouveaux chrétiens; un aliment plus solide leur devenait nécessaire. Le Saint leur avait souvent parlé du pain des forts, du vin qui fait germer les vierges. Ils désiraient tous cette manne cachée, dont la vertu incomparable peut seule nous soutenir dans le désert de la vie et nous faire arriver au ciel, véritable terre promise. L'Apôtre de Jésus-Christ désirait encore plus de les faire participer à la table sainte. Il choisit un lieu convenable pour célébrer les saints mystères et le premier oratoire qu'il consacra, fut dédié à l'auguste Marie, Mère du Sauveur, Reine des anges et des hommes. Assurément celui qui avait instruit dans la foi l'illustre vierge Sainte Domitille, ne pouvait pas moins faire que de consacrer la première église de sa ville épiscopale à celle qui la première dans le monde a levé l'étendard de la virginité. Bientôt il enrichit cet oratoire de précieuses reliques; la tradition porte qu'il y déposa ou plutôt qu'il y cacha celles de Sainte Anne, mère de la très-Sainte Vierge, aïeule de Notre-Seigneur Jésus-Christ; Sainte Marthe les avait apportées de Judée et en prévision des persécutions qui devaient bientôt suivre, elle avait confié ce précieux trésor aux habitants d'Apt, soit lorsqu'elle leur annonça l'Évangile, soit plus tard dans les rapports qu'elle entretint avec eux.

Cependant les progrès que Saint Auspice faisait dans Apt étaient si grands, que les magistrats se crurent obligés d'en avertir l'empereur. Tandis que l'orage se formait au loin, Dieu voulut éprouver son serviteur par une double perte, qui dut lui être bien sensible. Euphrasius et Émilien, compagnons de son apos-

tolat, qui n'étaient pas moins pour lui que Timothée et Tite pour le grand apôtre, lui furent ravis par la mort et expirèrent dans ses bras. Sans doute la pensée qu'ils allaient recevoir la couronne due à leurs vertus, le consolait; mais la foi en élevant le courage des Saints, ne les rend pas insensibles : ils sont hommes, et comme tels accessibles à tous les sentiments de la nature. Saint Auspice sentit donc vivement cette perte: il ne les quitta point jusqu'à leur dernière heure, leur ferma les yeux et leur rendit les devoirs de la sépulture. Dans la suite, on transféra les corps de ces deux Saints, avec celui de Saint Auspice, dans la grotte souterraine dont nous aurons occasion de parler.

Cependant l'ennemi de tout bien ne dormait pas, et ses émissaires se donnaient beaucoup de mouvement pour arrêter les progrès de l'Évangile. Ils crurent qu'il suffirait de frapper le pasteur pour disperser le troupeau, et que Saint Auspice cessant d'exister, son œuvre tomberait avec lui. Insensés ! ils ne savaient pas que l'œuvre de Dieu a ses fondements sur les collines éternelles, et que l'homme s'agite en vain pour renverser ce que sa main a établi. Ils tournèrent donc tous leurs efforts contre le serviteur de Dieu et bientôt l'on vit arriver Datile, Aufidien et Tertule, pour informer contre sa doctrine et le punir du mépris qu'il faisait des lois qui défendaient d'introduire une religion nouvelle. Nous ne savons pas si c'étaient des officiers de la Province, ou des commissaires envoyés exprès sur les lieux, ni en quel temps précis cela arriva ; mais seulement que ce fut sous l'empire de Trajan. En effet, le privilége que les Romains avaient de n'être jugés qu'à Rome, commença à être violé sous cet empereur, en la personne de Saint Attale, de Saint Jupin et de plusieurs autres saints martyrs romains exécutés dans les provinces. (1)

Le saint évêque soutint courageusement en présence de ses juges la doctrine qu'il avait enseignée au peuple, et s'estima heureux de pouvoir rendre témoignage à Jésus-Christ devant les

(1) L'empereur Auguste préposa des hommes consulaires pour rendre la justice dans les provinces; c'est ce qui donna lieu à la violation de ce privilége sous les empereurs qui lui succédèrent, ces hommes consulaires se croyant en droit de juger des Romains comme eux.

grands et les puissants du siècle. Les juges, pour donner une forme légale à leur conduite, rappelèrent les édits donnés sous le règne précédent. On sait par Tertullien, que Trajan n'en rendit point contre les chrétiens, et si l'on met cet empereur au nombre des persécuteurs, c'est uniquement pour ne s'être pas opposé aux édits de persécution déjà existants. Le Saint fut saisi, jeté en prison et bientôt cité devant ses juges. Il comparut chargé de chaînes. Le juge, environné de tout l'appareil capable d'inspirer la terreur, lui dit : *Vous savez que les édits de nos princes portent peine de mort contre ceux qui refusent d'offrir de l'encens aux dieux.* Le Saint répondit avec une fermeté vraiment apostolique. Le juge, après avoir épuisé les raisonnements et les menaces, fit apporter une petite statue de Jupiter et voulut contraindre le Saint d'offrir de l'encens en présence de tout le peuple. A la vue de l'idole, le Saint se sentit comme transporté hors de lui-même et, se laissant aller au mouvement de l'Esprit-Saint qui l'inspirait, il renversa l'idole d'un coup de pied, en disant : *Dieu te confonde, affreux démon, toi et tous ceux qui t'adorent !*

Cette action remplit les juges de fureur : ils ne gardèrent plus de mesure, et, oubliant leur dignité, ils firent battre le Saint d'une manière si cruelle que tout son corps en resta brisé. Ils ne s'en tinrent pas là ; ils ordonnèrent de couper le pied qui avait traité leur dieu avec mépris, et afin d'épouvanter les chrétiens par l'horreur d'un supplice d'autant plus cruel qu'il était plus lent, pendant les sept jours que le Saint vécut encore, ils ne cessèrent de le tourmenter et ils firent couper par morceaux quelques-uns de ses membres. Au milieu de ces tortures, le saint martyr ne cessait d'exhorter les fidèles à persévérer dans la foi de Jésus-Christ, et à ne pas se laisser ébranler par la vue des supplices, puisque ces souffrances courtes et légères devaient être récompensées par un poids immense de gloire. Tel est le sublime héroïsme qu'il déploya soit devant les tyrans, soit dans l'oratoire qu'il avait dédié à la Sainte Vierge et dans lequel les fidèles le transportaient chaque jour, après les cruelles exécutions faites dans le prétoire. On vit toujours paraître en lui une fermeté admirable et il consomma enfin son martyre le 9 août, jour auquel l'église d'Avignon l'honore.

Nous ne savons pas si la persécution eut des suites. Quoi qu'il en soit, Dieu n'abandonna pas son œuvre si heureusement commencée : car, selon Saint Augustin, toute Église fondée sur le sang des martyrs, n'a jamais manqué de prendre racine et de s'étendre; aussi la foi n'a jamais défailli dans Apt et cette église a toujours été florissante.

Il serait inutile de vouloir préciser l'année où Saint Auspice souffrit le martyre. Dieu a voulu nous conserver seulement la mémoire du jour de son triomphe. Encore est-il fort incertain si celui où nous célébrons sa fête n'est pas plutôt le jour de la découverte de ses précieuses reliques. Quoi qu'il en soit, quelques-uns prétendent qu'il faut placer son martyre après celui du Pape Saint Clément, arrivé environ l'an 101 de Jésus-Christ. Ils se fondent sur ce que tous les documents anciens attribuent l'arrêt de sa mort à Aufidius, qu'on peut croire le même que celui qui par ordre de Trajan, fit mourir le Pape Saint Clément. Mais quoi qu'on puisse conjecturer, de la lettre de Pline à Trajan, écrite environ trois ans auparavant, qu'il y avait eu quelque interruption dans la persécution, il n'en est pas moins certain que l'on ne discontinua pas de poursuivre les chrétiens et qu'on s'attacha surtout à faire mourir les évêques, espérant anéantir ainsi le christianisme. Il n'est donc pas étonnant que Saint Auspice eût souffert sous cet empereur, et qu'Aufidius, après avoir fait mourir le pape Saint Clément, ait martyrisé le saint évêque d'Apt. (1)

(1) Jean Nicolai, évêque d'Apt, bel esprit de la Renaissance, ami de Sadolet, dans son bréviaire, imprimé en 1532, semble admettre deux Saint Auspice : l'un martyrisé sous Trajan, l'autre sous Marc-Aurèle. Dans la première leçon de l'office du jour de l'octave, il dit, conformément aux anciens registres de l'Église d'Apt, *que ce saint évêque, envoyé par le Pape Clément, souffrit le martyre sous Trajan*. Et dans la seconde de l'office du jour de l'octave de la découverte du corps de Sainte Anne, il parle de la persécution de Marc-Aurèle, et assure que Saint Auspice ne voulant pas laisser les reliques de cette sainte aïeule de Jésus-Christ exposées à la fureur des tyrans, les cacha dans une grotte souterraine dont il fit murer l'entrée. Jean Nicolai suivait en ce point la tradition de son Église, qui porte que Saint Auspice reçut le corps de Sainte Anne des premiers chrétiens qui vinrent en Provence avec Marthe, Madeleine et Lazare. Plus tard, nous reviendrons sur ce sujet. Maintenant il suffit de remarquer les expressions dont se sert Jean Nicolai : *Et de peur*, dit-il, *que l'entrée de cette chapelle ne fût découverte par Marc-Aurèle, ennemi de la foi, le Saint la fit murer. On construisit ensuite de vastes degrés qui conduisaient au maître-autel élevé au-dessus.* Ces paroles ont fait croire à l'auteur du Martyrologe gallican que le mar-

Nous ne savons pas non plus dans quel endroit précis les chrétiens inhumèrent d'abord le corps de Saint Auspice. Il est certain qu'après avoir bâti la cathédrale avec les débris de l'amphithéâtre, on porta les reliques du Saint dans une crypte, sur laquelle on éleva le maître-autel; ce qui arriva probablement à la fin du IIIe, ou au commencement du IVe siècle, lorsque Constantin, après sa conversion (313), donna liberté entière de professer la religion chrétienne. Alors on éleva des églises sur les lieux souterrains où les fidèles avaient été obligés de se cacher pendant les persécutions, et ces saints lieux devinrent avec le temps très-fréquentés, à cause des tombeaux de plusieurs saints qu'on y conservait avec vénération. C'est là que l'on déposa le corps de Saint Auspice; on y mit aussi les reliques de ses deux compagnons, Euphrasius et Émilien, ainsi que celles de plusieurs autres saints confesseurs de la foi qui y reposent encore. De là vient que, dans les écrits les plus anciens de l'église d'Apt, cette crypte est appelée *Sépulcre des martyrs.* (1) Le malheur des temps ayant, dans la suite, obligé les fidèles à la murer, afin de ne pas exposer ces précieuses reliques à être profanées par les Saxons et les Lombards, Saint Auspice demeura sans honneur, et l'on en vint insensiblement jusqu'à perdre le souvenir du lieu de sa sépulture et même celui des principales circonstances de sa vie, qui demeurèrent ensevelies dans un profond oubli. Ce ne fut que vers le milieu du VIIIe siècle que des personnes pieuses, ayant eu révélation de l'endroit où reposait le corps de Saint Aus-

tyre de Saint Auspice devait être reculé jusques au temps de Marc-Aurèle. Voici ses expressions : *A Apt Julia de la province des Phocéens, Saint Auspice, premier évêque de cette ville et martyr, qui remporta la couronne due à ses souffrances, lorsque l'empereur Marc-Aurèle sévissait contre les chrétiens.* Assurément cet auteur se trompe; son erreur vient de ce qu'il n'est pas assez entré dans la pensée de Jean Nicolaï, qui n'a voulu faire entendre autre chose sinon que Saint Auspice, prévoyant la persécution de Marc-Aurèle longtemps avant qu'elle arrivât, cacha par précaution les précieuses reliques de Sainte Anne. Le prélat s'en explique assez clairement dans les paroles suivantes : *Cette cruelle persécution n'échappa point au saint évêque d'Apt, Auspice, qui, prévenant ces desseins impies, éclairé d'une lumière divine, comme son nom semble l'indiquer, connut le dessein du tyran par l'esprit de prophétie dont le ciel le favorisait, et cacha avec beaucoup de soin le corps de Sainte Anne.* Il n'y a point de contradiction dans le Bréviaire de Jean Nicolaï; le prélat ne fait que reproduire l'ancienne tradition.

(2) *Sepulchra martyrum.* (*Ex Antiq. Cod. Eccl. Apt.*)

pice, s'adressèrent à l'évêque, qui réunit les prêtres et alla lever avec beaucoup de respect ces saintes reliques. Il est à croire qu'on fit chercher alors avec soin tout ce qui pouvait servir à éclairer l'histoire de son martyre, dont les actes étaient apparemment ignorés. C'est dans cette recherche qu'on s'instruisit des principales actions de sa vie, ainsi que des circonstances de sa mort. Depuis cette époque, la tradition a pris une nouvelle consistance et n'a plus varié. Par conséquent, on ne saurait trop s'étonner que Baillet ait osé, dans sa collection des *Vies des Saints*, traiter le saint apôtre d'Apt de *prétendu* Saint Auspice. Il faut plus que de la hardiesse pour traiter ainsi l'histoire. La seule tradition de l'Église d'Apt, continuée sans interruption depuis le VIII[e] siècle, est plus que suffisante pour faire justice de cette critique pointilleuse et téméraire, et pour conserver sa réalité historique à un saint évêque honoré depuis tant de siècles, dans une Église qui l'a toujours regardé comme son véritable fondateur. (1)

Telle est l'origine de l'Église d'Apt; on ne saurait en trouver une plus illustre, après celle des Églises d'Avignon et d'Orange. Celle des Églises de Carpentras, de Cavaillon et de Vaison n'est pas différente: tout porte à croire que les apôtres d'Avignon, d'Orange et d'Apt évangélisèrent aussi ces villes, qui alors tenaient un rang si distingué dans nos contrées. Nous avons vu que Sainte Marthe annonça la foi dans toutes les villes et tous les bourgs de la province viennoise qui se trouvaient sur l'une et l'autre rive du Rhône. A plus forte raison dut-elle se porter dans les centres qui offraient une population plus considérable. L'historien de Pernes (2) assure que cette petite ville reçut la foi de Sainte Marthe, et en donne pour preuve un petit oratoire qu'on y avait érigé autrefois en l'honneur de cette illustre hôtesse de Jésus-Christ. Tout nous porte donc à croire que ces trois villes ont reçu la foi des premiers apôtres de nos contrées. Nous ne connaissons pas les fondateurs de ces siéges épiscopaux : la divine Providence n'a

(1) Le respect que nous devons à la vérité nous oblige à dire que les actes du martyre de Saint Auspice, quoique plus anciens que sa vie, ne peuvent remonter au delà de la fin du VIII[e] siècle.

(2) *M. S. de la Biblioth. de Carp. — Monuments inédits de l'Apostolat de Sainte Marthe.*

pas permis que leurs noms vinssent jusqu'à nous. Nous ne pouvons douter qu'ils n'aient vécu dans les premiers siècles de l'Église, puisque les plus anciens monuments historiques que nous rencontrons nous montrent ces siéges existants; et que rien ne nous en marque l'origine.

Que devint la foi, dans nos contrées, après que ces premiers apôtres eurent consommé leur course? Il nous est impossible de le dire; nous ne pouvons même établir par des preuves positives, quoique nous n'en puissions douter, que le christianisme s'y soit continué sans interruption. Assurément, en ces temps primitifs, il n'y avait point, dans les Gaules, des martyrs en si grand nombre que dans d'autres régions, ni autant d'églises, de chapelles, de cimetières et une suite d'évêques se succédant les uns aux autres, comme cela est arrivé depuis les règnes d'Antonin, de Dèce et de Constantin. Du reste, il ne faut pas trouver étrange que les évêques, qui ont vécu dans ces jours de troubles et de persécutions, soient demeurés inconnus. Les actes épiscopaux s'accomplissaient dans l'ombre; point de réunions d'évêques, point de conciles, encore moins de lois qui eussent un effet extérieur; en un mot, la vie de l'Église était toute cachée. Dès lors comment se rendre raison des différentes phases par où elle a passé? Cependant nous avons lieu de croire que la mémoire des saints fondateurs de nos Églises ne servit pas peu à confirmer dans la foi tous ceux qui avaient renoncé au culte des idoles. Le nombre des fidèles alla toujours croissant, puisque leurs vertus et le don des miracles dont le ciel les favorisait, jetait un si grand éclat, et que d'ailleurs le sang des martyrs fut toujours une semence féconde qui produisit des chrétiens. Cette abondance de grâces, dont ces jours de miséricorde étaient remplis, rendait inutiles tous les efforts que le démon faisait pour empêcher la ruine de son empire. Dieu n'a pas jugé à propos de nous apprendre si ce bel ordre, établi par ces saints fondateurs, ne fut point interrompu, ni si les nouveaux chrétiens continuèrent de s'assembler en secret et de pratiquer ce que leurs illustres apôtres leur avaient enseigné.

A la vérité, nous n'avons pas de preuves apparentes que la foi ait fait de grands progrès dans nos pays, pendant les deux premiers siècles. Quelques-uns en concluent qu'elle n'y est pas si

ancienne. Nous savons à quoi nous en tenir là-dessus, et nous croyons avoir démontré, d'une manière assez évidente, que nos Églises remontent aux temps apostoliques. Il n'y eut pas de persécution générale sous Trajan, mais les anciens édits ne furent pas révoqués, et les gouverneurs des Provinces ne suspendirent point les recherches rigoureuses qu'ils faisaient des chrétiens pour les mettre à mort. Ce que les fidèles eurent à souffrir vers la douzième année d'Adrien affaiblit extraordinairement la foi chez nos pères. La preuve en est qu'on trouve peu de marques de christianisme se rapportant véritablement à ce premier âge de l'Église. (1) Adrien fut enfin touché des cruautés qu'on exerçait

(1) Nous croyons cependant qu'on peut regarder comme telle l'inscription tombale trouvée dans les ruines de Rustrel. M. de Remerville est persuadé qu'elle a été mise sur le tombeau d'une femme chrétienne, pour le moins au second siècle.

T. TROECIUS VIRILIS SIBI ET MARIAE PRIVATAE UXORI. T. F. I.

C'est-à-dire, Titius Troecius Virilis a ordonné par son testament qu'on fit ce sépulcre pour lui et pour Marie Private sa femme. Il est certain que le nom de Marie n'a été connu dans les Gaules qu'après la publication de l'Évangile : alors seulement il commença à être porté par les femmes qui faisaient profession de christianisme. Car quoique dans une inscription trouvée à Valence en Dauphiné et rapportée par Sponde, il soit fait mention d'une *Vetulia Maria*, fille de Marius, on ne doit pas en conclure que c'est un prénom ; mais on voit, au contraire, que c'est un nom de famille bien différent de notre *Maria Private*, lequel servant de prénom, ne peut avoir été donné qu'à une chrétienne. Il est vrai que, selon l'opinion commune, les Romains n'avaient point de prénom : leur premier nom était ordinairement tiré de celui de la famille auquel on en ajoutait un second ; mais cette règle n'est pas sans exception, comme on le voit par l'inscription ci-dessus et par plusieurs autres que l'on pourrait rapporter. Nous n'en connaissions qu'une où le nom MARIA parait à la place du prénom ou du premier nom. Elle est rapportée par Bouche et peut fort bien avoir été consacrée à une chrétienne des premiers temps de l'Église. Quoi qu'il en soit, il paraît évident que notre inscription se rapporte aux premiers siècles de l'Église : en effet, elle se ressent beaucoup de la simplicité des temps primitifs : on n'y remarque ni croix, ni chiffre grec, tel que le nom du Christ que Constantin mit sur ses étendards, et qui, longtemps avant lui, était en usage parmi les fidèles, comme on le voit en plusieurs tombeaux que Bosio a représentés dans *sa Rome souterraine*, ni enfin aucune autre marque de religion chrétienne que le nom de MARIA, ce qui est une preuve évidente de son ancienneté.

Nous ne pensons pas qu'on puisse la mettre dans un temps postérieur à la constitution que les empereurs Théodose et Valentinien publièrent en 427, et qui est insérée au code Justinien avec cette rubrique : *Nemini licere signum Salvatoris Christi humi in silice vel in marmore aut sculpere aut pingere*. La superstition avait fait de si grands progrès à cette époque, que ces empereurs jugèrent

contre les chrétiens, sur une lettre que lui écrivait Sérénus Granus. Il se laissa convaincre qu'il y avait de l'injustice à traiter si inhumainement des gens dont tout le crime était de professer une religion qui faisait pratiquer tant de vertus. (1) Alors l'Église respira, et les ouvriers évangéliques donnèrent un nouvel élan à leur zèle, étendirent la vigne du Seigneur et la cultivèrent avec un nouveau succès. Elle était florissante lorsque Antonin, successeur d'Adrien, fit publier le fameux édit, qui condamnait tous ceux qui oseraient déférer en justice les chrétiens pour le seul fait qu'ils étaient chrétiens. Marc-Aurèle et Sévère ne tinrent pas une

à propos d'arrêter l'abus qui s'en était suivi par rapport au signe de la croix. Ils défendirent, par cette constitution, de le graver à terre de peur qu'on ne le foulât aux pieds, ce qui n'a aucun rapport avec notre inscription, destinée à être tracée sur une pierre placée au-dessus du sol et par conséquent hors du cas prévu. D'ailleurs les inscriptions que l'on mettait alors sur les tombeaux des chrétiens étaient conçues d'une autre manière, et n'avaient pas le genre adopté plus tard qui ressent le paganisme. De sorte que celle-ci paraissant d'un âge plus ancien, doit nécessairement être placée dans un temps où l'on n'avait pas encore introduit, ou plutôt où l'on n'osait introduire la coutume de mettre à la tête des inscriptions sépulcrales les marques de notre rédemption, ni quelque chose qui servît à distinguer un chrétien d'un païen.

Dans la naissance du christianisme, les fidèles, ou par l'appréhension d'être découverts, ou par un reste d'attachement aux anciens usages, ne répudièrent pas d'abord toutes les pratiques que les païens gardaient. On trouve des tombeaux des premiers chrétiens avec les deux lettres D. M. que le paganisme avait introduites à la tête des inscriptions sépulcrales, mais ils leur donnaient une signification différente, et au lieu de les rapporter aux *Dieux Mânes*, *Diis Manibus*, ils les adressaient *au Dieu très-grand*, *Deo Maximo*.

Les chrétiens se distinguèrent insensiblement par l'A et l'Ω, pour signifier que comme ces deux lettres commencent et terminent l'alphabet, ainsi Dieu était le commencement et la fin de toutes choses. Ils se distinguèrent encore par le monogramme du Christ, enfin par la croix et par des formules particulières qui servent encore à faire connaître le tombeau d'un chrétien et à ne pas le confondre avec celui d'un idolâtre, comme : *Bene merenti*, *depositus* ou *deposita*, *quiescit in pace*, *vixit in secula*, *transiit*, *bonæ memoriæ*, et autres de ce genre. On ne commença d'en user ainsi que dans le calme de l'Église et lorsque les empereurs, renonçant au culte des idoles, eurent embrassé la foi, ou tout au plus sur la fin du troisième siècle.

Notre inscription n'ayant aucune de ces marques, doit nécessairement appartenir à un âge plus ancien, c'est-à-dire aux premiers temps de l'Église naissante où l'on s'abstenait encore de toutes ces pratiques, et alors que la fureur des persécutions ne permettait pas aux chrétiens de se distinguer par des usages qui les auraient trop découverts.

(1) Ammien Marcellin.

conduite aussi modérée, et les nouvelles persécutions qu'ils suscitèrent donnèrent de fortes secousses à nos Églises mal affermies. Des ténèbres plus épaisses se répandirent sur ces temps reculés, quelques empereurs ayant condamné aux flammes tout ce qui pouvait perpétuer la mémoire du christianisme. L'histoire est ainsi restée privée des documents que ces tyrans firent détruire. On sait que les premiers chrétiens écrivaient peu, dans la crainte d'exposer nos saints mystères aux profanations des infidèles. Il n'est donc pas étonnant qu'il y ait tant d'obscurités sur des siècles dans lesquels la moindre marque de christianisme pouvait conduire au dernier supplice.

Toutes ces causes ont porté quelques critiques à regarder comme incertains la plupart des événements relatifs aux temps de la primitive Église, c'est-à-dire jusqu'à Constantin et même jusqu'à Marcien. Auparavant les lois étaient si cruelles que les chrétiens n'osaient publiquement se réunir, en sorte qu'ils ne commencèrent que fort tard, dans nos provinces, à tenir leurs assemblées et à jouir du libre exercice de la religion. Grégoire de Tours explique de cette manière la longue lacune qu'il avait trouvée dans son Église depuis Gratien jusqu'à Saint Martin : *Les cruautés des païens*, dit-il, *firent que la ville de Tours demeura sans bénédiction sacerdotale ; car les chrétiens alors célébraient l'office divin d'une manière occulte et dans les ténèbres.* (1) Ce soin de se cacher fait que Cœcilius, dans Minutius Félix, conclut que les assemblées des chrétiens étaient ou honteuses ou criminelles. *Vous êtes sans autels*, dit-il, *sans temples*, *sans simulacres connus ; vous ne parlez, vous ne vous assemblez jamais en public ; il faut nécessairement que votre culte soit digne de châtiment ou honteux.* Pline dit que *les chrétiens fuyaient le jour et n'aimaient que les ténèbres.* (2) Il n'est donc pas étonnant de trouver des lacunes dans la chronologie de nos Églises, avant qu'il ait été permis aux fidèles de s'assembler publiquement ; puisque ce n'est ordinairement que par les synodes et les conciles généraux que les noms des anciens évêques sont parvenus jusqu'à nous.

(1) *Obsistentibus paganis, Civitas turonica sine benedictione sacerdotali fuit, nam qui Christiani eo tempore videbantur, occulte et per latebras divinum officium celebrabant.* (Greg. Tur. *liv. 1. ch.* 46.)

(2) *Latebrosa et lucifugax natio.* (Plin. *Epist.*)

Cependant cette lacune dans la chronologie de nos Églises, loin d'infirmer l'antiquité de leur origine, en devient la preuve. Quelle présomption plus favorable peut-on souhaiter que la croyance de plusieurs Églises, continuées sur ce point pendant tant de siècles? Et pour ne citer que l'Église d'Apt, la tradition n'a jamais varié. C'est ainsi qu'on le publia, lors de l'invention des reliques de Saint Auspice, et que nous l'apprenons d'un très-ancien Martyrologe, vieux manuscrit sur vélin, tiré des archives de cette Église, et qui est sans contredit du même siècle. On y lit au IV des ides de mai : *A Rome, dans le cimetière Prétextat, fête des saints martyrs Nérée et Achillée frères, dont les corps furent enlevés par Auspice, gouverneur de la sainte vierge Domitille; qui les mit dans un navire et les transporta dans le champ de Domitille; les ensevelit dans une crypte creusée dans une pierre tendre, sur la voie Ardée, à un mille et demi de la ville. Après que Domitille eût pris le voile des mains du Pape Clément, Auspice fut élevé aux ordres sacrés et envoyé pour prêcher aux nations.* (1) Ces dernières paroles, pour être d'une écriture et d'une main différentes, n'ont pas moins d'autorité et prouvent la tradition de l'Église d'Apt.

Toutes ces raisons et beaucoup d'autres que nous pourrions apporter, détruisent l'opinion de l'historien de Provence, qui ose avancer que la plupart de nos Églises n'ont eu des évêques qu'après le concile de Nicée, qui ordonnait d'en mettre dans toutes les villes qualifiées du titre de cité, et où il n'y en avait pas. Assurément cet auteur aurait raisonné d'une toute autre manière, s'il avait connu le fameux sermon dans lequel Saint Amat, évêque d'Avignon, décrit les maux causés par les barbares et exhorte son peuple au martyre. D. Polycarpe de la Rivière, prieur de Bon-pas, le tira des archives de l'Église métropolitaine de Notre-Dame-des-Doms, et assure *qu'il est d'un témoignage très-véridique et d'une foi indubitable.* (2) Nous le croyons ainsi, mal-

(1) *Romæ, in cœmeterio Prætextati, natales sanctorum martyrum Nerei et Achillei fratrum, quorum corpora rapuit* AUSPICIUS NUTRITOR *sanctæ virginis Domitillæ, quæ etiam navicula imposita adduxit in prædio Domitillæ, et in crypta arenaria sepelivit via Ardeatina, a muro Urbis millenario uno et semis. Hic, post velum Domitillæ, a Sancto Clemente invectus ad sacros ordines, missus est ad prædicandas gentes.* (*Martyr. Apten.* IV. *id. Maii.*)

(1) *Codex optimæ notæ et indubitatæ fidei. — Bonus et vere aureus codex.* (*Gall. Christ. Monument. Aven. Eccl.*)

gré les assertions du Récollet Eusèbe Didier, auteur d'un sermon sur Saint Agricol, et de notes fort curieuses qui l'accompagnent.

Ce document, le plus ancien que nous trouvions sur notre histoire ecclésiastique, est du milieu du IIIe siècle (263). On y voit les ravages que firent dans presque toutes les villes des provinces de Vienne et de Narbonne, les barbares sortis d'Allemagne, à la tête desquels se trouvait Croscus ou Crocus, qu'il ne faut pas confondre avec le chef de même nom dont parle Grégoire de Tours, et qui à la tête des Vandales ravagea les Gaules au Ve siècle. Le premier, suivi d'environ 400,000 hommes, vint, au commencement de la troisième année du très-saint Père Amasius [Saint Amat], fondre sur la ville d'Avignon, après avoir pillé et saccagé Lyon, Vienne, Clermont, Mende, Viviers, Trois-Châteaux, Valence, Orange, Vaison, Carpentras, Venasque, Apt, Arles, Uzès, Nîmes, Agde et les autres villes voisines, qu'il brûla et rasa jusqu'à terre avec une fureur brutale.

Saint Amasius ou Amat, voyant Avignon trop faible pour résister, consolait ses ouailles, les fortifiait par sa sainte vie, et les encourageait à souffrir de si grandes calamités et la mort même pour Jésus-Christ. « Vous avez entendu, mes très-chers enfants, leur disait-il, ce que cette nation barbare a fait souffrir à vos frères ecclésiastiques et laïques, de tout état, de tout sexe, de toute condition; vous savez les tourments qu'ils ont inventés, les sacriléges qu'ils ont commis, les prisons qu'ils ont remplies. Parmi vos frères, les uns ont été lapidés, les autres noyés, d'autres déchirés à coups de fouet, massacrés et mis à mort. Presque tous les évêques, les prêtres et les princes des Gaules ont généreusement refusé d'abandonner la religion et la foi chrétienne, et de se souiller en embrassant un culte impie. Tout le monde connaît les églises que Crocus, le plus cruel et le plus méchant ennemi des chrétiens, a renversées, les villes qu'il a détruites, le nombre infini d'hommes, de femmes, d'enfants et de filles qu'il a fait cruellement mourir, les évêques qu'il a décapités : Privat à Mende, Avole à Apt, Festus à Valence, Juste à Trois-Châteaux, FIRMUS A VENASQUE, LÉONIUS A APT, ALBIN A VAISON, VALENTIN A CARPENTRAS, Victor à Arles, LUCIUS A ORANGE, Félix à Nîmes et Venustus à Agde. Cette cruelle tempête a emporté sous nos yeux tous ces illustres évêques; et nous, mes très-chers frè-

res, à leur exemple, recevons la mort pour défendre la véritable religion, recevons-la sans crainte, avec joie, rendant d'immortelles actions de grâces à Dieu qui nous trouve dignes de souffrir pour la véritable foi et pour l'amour de Jésus-Christ, et d'être mis au rang des saints dans la gloire éternelle. »

Ainsi tous les siéges épiscopaux qui forment maintenant le diocèse d'Avignon, étaient remplis au milieu du troisième siècle. Celui de Cavaillon n'est pas nommé dans ce document si important, non qu'il n'existât point, mais probablement parce qu'il n'était pas occupé ou parce que celui qui le remplissait avait été épargné, Saint Amat parlant uniquement de ceux qui furent atteints par la persécution. (1) Car bien que le catalogue des évêques de Cavaillon ne commence qu'environ un siècle après (322), nous ne pouvons douter de l'existence de ce siége; en effet nous le trouvons énuméré dans la fameuse lettre que le Pape Saint Denis donna sept ou huit ans après (270), et dans laquelle il fixe les limites de tous les diocèses de l'univers catholique. (2) Elles sont restées les mêmes pour les nôtres et s'il y a eu quelques variations, elles ont été de peu d'importance. Alors, comme avant la Révolution, le diocèse d'Avignon était borné par ceux d'Arles, de Cavaillon, de Carpentras, d'Orange, d'Uzès et de Nîmes : celui de Carpentras, par les diocèses d'Apt, de Sisteron, de Vaison, d'Orange, d'Avignon et de Cavaillon ; celui d'Apt, par les diocèses de Senez, de Gap, de Carpentras, de Cavaillon et d'Aix ; celui de Vaison, par les diocèses de Gap, de St-Paul, d'Orange, d'Avignon et de Carpentras ; celui d'Orange par les diocèses de Carpentras, de Vaison, de St-Paul, d'Uzès et d'Avignon. Ces limites étaient celles des anciens peuples qui habitaient ces pays lorsque les Romains s'en emparèrent. Ces fameux con-

(1) La translation de Saint Privat à la ville où il souffrit le martyre, si toutefois elle eut lieu, rend cette conjecture probable. Nous en parlerons plus tard.

(2) Baron. *Annal. Eccl. Anno* 270. *n.* XVII. — Le P. Pagès ne croit pas cette décrétale de Saint Denis authentique. *Epistola Dionisii Papæ de divisione parochiarum ad Severum Cordubensem episcopum scripta viris doctis supposititia creditur.* La preuve qu'il en donne c'est qu'elle commence par un passage de Saint Léon et qu'elle en contient plusieurs de Saint Grégoire. Les collecteurs de décrétales, le P. Labbe, Sirmond, Bini, les auteurs des *Ann. SS. Pontif.* ont omis cette lettre de Saint Denis ; néanmoins nous avons de la peine à nous persuader qu'un homme aussi savant que Baronius se soit trompé dans cette circonstance.

quérants étaient trop habiles politiques pour ne pas respecter ces divisions territoriales auxquelles les peuples étaient accoutumés. Contents d'imposer leur domination, ils s'efforçaient d'en rendre le joug aussi doux que possible, laissant les peuples s'agiter dans leurs chaînes, pourvu toujours qu'ils ne pussent pas les briser. Les restes d'une liberté éteinte flattent l'amour-propre et souvent suffisent pour le contenter. Ils donnaient à ces divisions de territoire les noms de petits diocèses, par opposition aux grands diocèses qui comprenaient une plus vaste étendue de pays. L'Église suivit cette division, et nomma un évêque par diocèse. Au moyen-âge, ces petits gouvernements furent nommés comtés, et les officiers envoyés dans les villes épiscopales pour les gouverner reçurent le nom de comtes. Aussi, dans les chartes de cette époque, les noms de comté et d'évêché, de comte et d'évêque sont souvent pris l'un pour l'autre. Les Sarrasins, qui ruinèrent ces pays, occasionnèrent quelques modifications dans les limites de ces territoires. L'Église, qui a toujours suivi en cela le pouvoir civil, s'y est plus ou moins conformée; de là ces enclaves singulières dont il est bien difficile de se rendre raison. Et, pour n'en citer qu'un exemple, Bonnieux, tout près d'Apt, se trouvait enclavé dans le diocèse de cette ville, et faisait partie de celui de Cavaillon.

Le discours de Saint Amat et la lettre du Pape Denis, seuls documents que nous connaissions sur cette longue période de notre histoire, sont infiniment précieux; mais ils brillent comme l'éclair dans la nuit et ne dissipent un instant les ténèbres que pour nous laisser dans une obscurité plus profonde. Impossible de dresser un catalogue complet de nos évêques. A Avignon, depuis Saint Ruf jusqu'à Saint Amat, nous ne trouvons que le nom de Saint Just gravé sur une pierre tombale (1). Apt nous donne

(1) F. Nouguier assure que de son temps, on voyait encore dans l'abbaye de St Ruf, une pierre tombale sur laquelle étaient gravées ces paroles : OSSA BEATI JUSTI. Une tradition constante portait que c'était le tombeau de Saint Just, successeur immédiat de Saint Ruf sur le siége d'Avignon; *en sorte qu'on peut assurer*, dit-il, *que les restes mortels de ce saint y reposent véritablement.* Nous nous sommes transporté plusieurs fois à cette abbaye, nous avons visité avec beaucoup de soin ses belles ruines, si intéressantes au point de vue de l'art, nous avons vainement cherché la pierre tombale qui recouvrait les précieuses reliques de Saint Just; elle a disparu.

Saint Clair, Saint Julien, Saint Pierre, Saint Donat, Saint Rocone, Saint Amance, dont les fêtes sont marquées dans un ancien bréviaire manuscrit, autrefois en usage dans cette Église. (1) Après Saint Eutrope, Orange n'a conservé que les noms de Saint Evance, Alixit, Auspice, Thior, Dedonnus et Lucien; Vaison ne connaît qu'Albin nommé par Saint Amat; Venasque, Firmin, et Carpentras Valentin. Toutes nos recherches n'ont pu aboutir à rien de plus précis.

Telles sont les traditions de nos Églises depuis leur origine jusqu'à la fin du IIIe siècle. Elles nous apparaissent comme des horizons lointains, où l'on chercherait vainement la précision et la clarté. Tout est vague, tout est incertain dans les temps primitifs de notre histoire ecclésiastique; les faits et les noms des hommes qui les ont accomplis, les époques et les lieux qui en furent les théâtres. Mais ces incertitudes ne doivent pas nous rendre ces origines moins respectables; car au delà de ces nuages se trouve la main puissante de Dieu, qui accomplit son œuvre dans une mystérieuse obscurité. Si les éléments du monde nouveau ne nous apparaissent pas avec assez de lucidité; si l'esprit humain ne peut en débrouiller le chaos, il doit s'humilier, avouer son impuissance, et adorer Celui qui a posé les fondements de son Église sur les montagnes éternelles, c'est-à-dire sur la vérité indestructible de l'Évangile, dont elle n'est que le développement. Sans doute il serait bien consolant pour nous de connaître dans tous leurs détails les faits merveilleux qui accompagnèrent la prédication de l'Évangile, les noms et la vie édifiante des généreux apôtres qui vinrent nous l'annoncer; mais puisqu'il a plu à la divine Providence que cette connaissance n'arrivât pas jusqu'à nous, estimons-nous heureux de savoir que Sainte Marthe et ses compagnons, Saint Auspice et les deux généreux martyrs qui le suivirent, vinrent nous annoncer l'Évangile et poser les fondements de nos Églises. Jamais plus belles origines: d'un côté nos apôtres sont venus des catacombes de Rome, envoyés par son Pontife; de l'autre, ils sont sortis du Cénacle et ils se sont trouvés pendant bien des années en rapport immédiat avec la personne auguste du Sauveur.

(1) Petit in-8° de la fin du XIII° ou du commencement du XIV° siècle. (*Biblioth. d'Avign. M S. n° 510.*)

LIVRE DEUXIÈME.

314 — 464.

Nos Évêques au Concile d'Arles. — Constantin fait du bien à toutes nos Églises. — Notre-Dame-des-Doms reconstruite. — Vaison, son antiquité, a reçu l'Évangile en même temps que le reste du diocèse. — Premier Concile de Vaison. — Cavaillon. — Ses premiers évêques. — Premier Concile d'Orange. — Saint Hilaire d'Arles. — Deuxième Concile de Vaison. — Sidoine Apollinaire. — Vaison miraculeusement délivré des Huns. — Saint Castor d'Apt. — Sa vie. — Cassien lui dédie plusieurs ouvrages. — Léonce et Hellade. — Mananque fournit plusieurs évêques. — Décadence de cette abbaye. — Arles et Vienne se disputent la prééminence. — Fontéius de Vaison. — Lettres des évêques de Provence à Saint Léon. — Sidoine Apollinaire écrit à Fontéius. — Deuxième Concile d'Orange. — Saint Eutrope II. — Vie de ce Saint Prélat. — Résumé de tout ce livre.

Cependant la parole évangélique, semence féconde répandue par les apôtres, arrosée par le sang des martyrs, fertilisée par la grâce céleste, commençait à porter ses fruits. Les ténèbres du paganisme fuyaient devant l'astre nouveau qui éclairait l'univers, et les hommes sortant de leur sommeil léthargique, saluaient avec bonheur la lumière de la vérité. Les maîtres de l'Empire lui imprimaient ce mouvement. Constantin embrassait la foi et reconnaissait pour véritable Dieu Celui que les Juifs avaient crucifié. Cette conversion que la politique seule aurait commandée, quand même des convictions profondes et surtout l'inspiration divine n'en auraient pas été le principe, fut le signal d'un renouvellement complet dans la législation et les mœurs. Tout changea de face : l'Église sortit des catacombes où depuis trois siècles elle cachait ses pieux trésors et ses enfants; elle se

montra avec sa majesté douce et sereine, invita tous les peuples à se réunir dans son sein, s'empara du monde et le rendit heureux. L'Évangile devint alors le fondement des mœurs publiques et privées, le principe de la politique et des lois; la famille et l'État n'en connurent point d'autres; partout le Christ vainquit, commanda et régna. Des temples magnifiques, consacrés à la gloire du Très-Haut, s'élevèrent dans toutes les parties de l'empire, et nos saints Pontifes, sans crainte des profanations, purent célébrer en public nos redoutables mystères. Eusèbe, historien ou plutôt panégyriste de Constantin, décrit avec complaisance les pieuses largesses de ce nouveau Salomon, dont la magnificence ne le cédait en rien à celle du premier. Nos six diocèses y eurent une part abondante, ainsi que nous le verrons bientôt en parlant du concile d'Arles et des prélats qui s'y trouvèrent présents. Avignon dut à Constantin la réédification de sa cathédrale, Notre-Dame-des-Doms. Cette église, si respectable à cause de son antiquité et surtout de Sainte Marthe, qui en posa les fondements et qui la dédia à la Sainte Vierge encore vivante, avait été ruinée par les Allemans, lorsque, sous la conduite de Croscus, ils avaient exercé dans nos contrées tant de ravages. Constantin, qui signala sa conversion par l'érection de tant de monuments pieux sur toute la surface de l'empire, fut loin d'oublier cette église: il donna les ordres nécessaires, et Notre-Dame-des-Doms fut tirée de ses ruines et rebâtie avec beaucoup de magnificence. Il ne reste plus rien de cette construction constantinienne, si ce n'est les fondations peut-être et une pierre enchâssée dans le mur extérieur, au chevet de l'église, sur laquelle se trouve le monogramme du Christ, l'*alpha* et l'*oméga*, ainsi que d'autres figures symboliques de la même époque, comme il est facile de s'en convaincre en comparant celles-ci à ce qu'on voit au cimetière des Aliscamps d'Arles. Quoi qu'il en soit, les largesses de Constantin ne se bornèrent pas à Avignon; nos autres diocèses y eurent part. Tout se renouvelait sous son action bienfaisante et la joie du monde aurait été à son comble si le schisme et l'hérésie n'étaient venus détruire de si belles espérances. Mais l'homme ennemi veille sans cesse et ne manque pas, à l'heure du sommeil, de répandre l'ivraie dans le champ du père de famille, et Dieu, pour la

sanctification de ses élus, laisse tout croître jusqu'au jour de la moisson.

Les Donatistes infestaient l'Afrique : ces schismatiques qu'un zèle outré entraînait dans un rigorisme désolant, accusaient Cécilien, évêque de Carthage, d'avoir été ordonné par des traditeurs, c'est-à-dire par des évêques qui, durant la persécution de Dioclétien, avaient livré les Saintes Écritures. Sur ce prétexte aussi faux que frivole, une partie du clergé et du peuple d'Afrique, Donat à leur tête, s'étaient séparés de la communion et avaient fait sacrer Majorien à sa place. L'affaire eut beaucoup de retentissement; tous les évêques d'Afrique y prirent part et comme on cherchait les moyens de faire cesser le scandale, les Donatistes souhaitèrent avoir pour juges les évêques des Gaules. Ils en firent la demande à Constantin, qui fut d'abord surpris de voir qu'on s'adressât à lui, laïque, pour terminer des causes purement ecclésiastiques; mais ensuite, faisant réflexion que le premier devoir d'un prince chrétien est de protéger l'Église et d'employer son autorité pour faire cesser les divisions, il accorda aux Donatistes une partie de ce qu'ils demandaient et il envoya trois des évêques les plus considérés des Gaules à Rome, pour connaître de cette affaire et en juger de concert avec Saint Melchiade qui occupait la chaire de Saint Pierre. Ce Pape tint à cette occasion un concile composé de 19 évêques. La décision ne fut pas favorable aux Donatistes, qui continuèrent à demander un concile dans les Gaules. Alors fut convoqué le célèbre concile d'Arles, où tous nos évêques furent appelés et se trouvèrent en effet. La condamnation des Donatistes fut confirmée; car Rome s'est toujours montrée si prudente que, même dans les questions de fait, les conciles n'ont jamais eu qu'à ratifier ses décisions.

Les Pères d'Arles envoyèrent les décrets du concile à Saint Sylvestre, successeur de Saint Melchiade, afin qu'il les publiât lui-même. Ils lui envoyèrent aussi quelques règlements qu'ils avaient faits sur la discipline. Ces canons, les premiers qui aient été dressés dans nos pays, ou du moins que nous connaissions, sont extrêmement respectables par leur antiquité. En voici quelques-uns : I. La fête de Pâque sera célébrée en même temps et le même jour dans tout l'univers catholique; le

Pape, selon la coutume, l'indiquera par ses lettres. II. Les ministres sacrés demeureront dans les lieux pour lesquels ils auront été ordonnés. VI. On doit imposer les mains aux malades qui désirent embrasser la foi. XI. On séparera pour un temps de la communion les filles chrétiennes qui épousent des païens. XV. Les Diacres ne doivent pas offrir. XVIII. Les Diacres des villes ne doivent pas se prévaloir de leur position, mais honorer les prêtres et leur être soumis.

Il se trouva à ce concile des évêques de toutes les provinces de l'Occident qui alors obéissaient seules à Constantin : quelques auteurs en portent le nombre jusqu'à six cents, ce qui n'est pas vraisemblable. (1) Mais il est certain que les évêques de nos six diocèses y assistèrent, ou s'y firent représenter. Cependant nous n'avons d'autre signature que celle de Romain, prêtre qui s'y trouva au nom de l'évêque d'Apt, et celle de Domnus, second évêque connu de Vaison, prélat d'un mérite distingué, à qui Constantin, présent à ce concile, accorda plusieurs priviléges en faveur de son Église, au rapport de D. Polycarpe de la Rivière. Ce prélat se fit accompagner par Victor son exorciste. Il fallait que dès lors l'Église de Vaison fût bien féconde en grands hommes, dit le P. Colombi, pour posséder, même dans les derniers rangs de la hiérarchie, des clercs dignes de prendre place parmi tant de saints et savants personnages. (2)

En effet, l'Église de Vaison tenait un rang distingué parmi celles des Gaules. Nous avons vu ce qu'on doit penser de son origine ; bien que ses évêques ne nous apparaissent qu'au milieu du III[e] et au commencement du IV[e] siècle, nous ne pouvons douter qu'elle ne remonte au temps des apôtres et qu'elle ne doive sa fondation à leurs disciples. L'état de cette ville et son importance à l'époque de la prédication de l'Évangile, suffisent pour nous en convaincre. Fondée par les Celtes, ainsi que

(1) Saint Adon de Vienne, dans ses Chroniques, dit qu'il y avait six cents évêques. Communément on tient, d'après Saint Augustin, qu'il n'y en avait que deux cents. Voici comment en parle ce saint docteur: *Usque adeo dementes sunt homines, ut ducentos judices apud quos victi sunt, victis litigatoribus, credant esse postponendos.* (*Lib.* 1. *contra Epist. Parme. cap.* 5.) Ce qui n'empêche pas ce saint docteur d'appeler ce concile *plenarium et universale, atque universæ Ecclesiæ Conciliam.* (*Lib.* 2 *de Bapt. cap.* 9. *et Epist.* 102.)

(2) R. P. Columbi e Societate Jesu. *Hist. Episc. Vas.*

son nom l'indique (1), Vaison passa de leur domination à celle des Gaulois, sous lesquels elle devint capitale des Voconces, peuple situé entre les Allobroges, les Cavares et les Segauloniens. Pline les appelle *peuples confédérés*, à cause des alliances qu'ils avaient faites entre eux, pour la défense de leur patrie commune et de leur liberté: ce qui les rendit si puissants et si redoutables qu'Annibal voulut se liguer avec eux contre les Romains. Ptolémée assure que Vaison était alliée avec les Phocéens de Marseille, qui, après avoir fondé leur établissement sur les bords de la Méditerranée, ne manquèrent pas de s'avancer dans les terres et d'établir, sinon leur domination, du moins leur influence au moyen de la civilisation et des beaux-arts qu'ils avaient apportés de la Grèce. En effet, les ruines des édifices anciens, qui gisent encore dans son territoire, laissent entrevoir la délicatesse du ciseau grec. Les monuments romains y abondent: on voit encore sur l'Ouvèse un pont d'une seule arche, dont les pierres sont d'une grosseur prodigieuse. Les plus fortes inondations ne l'ont jamais ébranlé. Les restes informes d'un amphithéâtre, ceux d'un aqueduc qui allait porter les eaux de Malaucène aux bains publics, de nombreux égouts pour conduire les immondices dans la rivière, des quais dont il reste à peine quelques débris, tous ces ouvrages prouvent l'antique magnificence de cette ville. On trouve d'autres ruines éparses çà et là dans l'étendue d'une lieue de circuit qu'avait l'antique Vaison. On découvrit, il y a environ deux siècles, de grandes statues représentant les dieux et les héros de la Fable. Quelques chrétiens ignorants les prirent pour des figures de saints, trompés par une certaine forme d'habits majestueux. J. M. de Suarez les fit porter dans son palais, afin d'ôter au peuple toute occasion d'erreur et d'idolâtrie. (2) Tel fut Vaison dans ses jours de prospérité. Les derniers comtes de Toulouse achevèrent l'œuvre de destruc-

(1) Vaisio, ville bâtie sur le Vindal, comme on dit Araisio, Vindalio, Caballio, Avenio, villes bâties sur l'Arais, le Vindal, le Cabal, l'Aven, fleuve, cours d'eau par excellence. (*Fortia d'Urban, Antiquités du département de Vaucluse.*)

(2) On pourrait citer plusieurs autres preuves de l'antiquité de Vaison. Les montagnes qui l'environnent ont des noms grecs ou latins: l'une s'appelle *Mars*, l'autre *Puy-Men* (montagne de Minerve), une autre *Ausès* du mot *Aruspex*, une autre *Theos*, parce qu'elle était consacrée à tous les dieux.

tion commencée par les Sarrasins : ils ruinèrent la ville et ils la réduisirent en cendres. Maintenant la place qu'elle occupait n'est plus qu'une vaste campagne, où la charrue découvre chaque jour quelques restes informes d'antiquité, tels que des urnes sépulcrales de marbre, de plomb, de verre et plus souvent de pierre commune ; des lampes éternelles, des fioles lacrymatoires, un nombre infini de médailles de tous métaux et de tous les empereurs, des inscriptions en grand nombre, propres à exercer la sagacité des savants.

Toutes ces magnificences portèrent Pline à regarder Vaison et Luc d'Auguste (St-Paul-Trois-Châteaux), comme les deux principales villes des Voconces. Ptolémée ne fait mention que de Vaison. Pomponius Mela dit que cette ville est une des plus grandes et des plus riches de la Gaule narbonnaise et, dans le dénombrement qu'il en fait, semble lui donner la préférence sur toutes les autres. (1) Aussi Vaison, dans sa splendeur, fut-il habité par de nobles et puissantes familles romaines : les Attilius, les Licinius, les Marius, les Ruffus et plusieurs autres dont les descendants existent encore, comme leurs noms l'indiquent. (2) Cette ville a vu naître dans son sein des hommes qui à la qualité de nobles et de consulaires ont ajouté celle d'hommes de lettres : tel fut Trogue-Pompée, qui vivait du temps d'Auguste. Il nous apprend lui-même (3) que son aïeul fut fait citoyen romain par Pompée, et que son père, après avoir porté les armes sous César, devint secrétaire de ce grand homme qui lui confia la garde de son sceau.

Cette ville, bâtie d'abord dans la plaine, se transporta sur la montagne, après les ravages des Goths, des Vandales, des Huns et des Sarrasins : les misérables restes de ses habitants groupèrent leurs maisons autour du château fort que fit construire le seigneur chargé de les protéger. C'est là que se fixèrent les

(1) *Urbium, quas habet, opulentissimæ sunt, Vasio Vocontiorum, Vienna Allobrogorum, Avenio Cavarum, Tolosa Tectosagum, Secundanorum Arausio, Sextanorum Arelate, Septimanorum Blyteræ.* (Pomp. Mela. *De situ orbis. lib.* II. *cap.* 5.)

(2) Des noms romains sont encore portés à Vaison par plusieurs familles.

(3) Trog.-Pomp. *Hist. lib.* XLIII. — *Trogo Pompeo di nazione Voconzio, probabilmente di Vasone.* (Fant. *Istoria d'Avig. c del Cont. Venes. tib.* II. *cap.* 3. *parte secunda. pag.* 153.)

comtes de Toulouse, ou plutôt qu'ils exercèrent les derniers ravages que Vaison eut à souffrir. Les évêques qui succédèrent à leur domination, rendirent cette place si forte que les protestants échouèrent plus d'une fois devant ses murs. Maintenant un nouveau mouvement s'opère, et, depuis un demi-siècle, la ville de Vaison quitte les montagnes et descend vers la plaine qu'elle occupait aux jours de sa magnificence. Telles sont les phases par lesquelles elle a passé.

Tout nous porte à croire qu'une ville si importante attira l'attention des premiers apôtres des Gaules et qu'ils y prêchèrent l'Évangile. Mais, sans nous arrêter davantage à ces temps primitifs trop enveloppés de ténèbres, hâtons-nous de dire la gloire dont cette Église resplendit au commencement du IVe siècle. C'est là que, 23 ans après le concile d'Arles, tous les évêques de la même province se réunirent pour proclamer la foi qu'ils avaient toujours professée et qui venait d'être consacrée d'une manière si éclatante à Nicée. Le premier concile de Vaison fut tenu l'an 337. Nous savons que le P. Sirmond ne reconnaît pas ce concile, et que Cabassut le regarde comme fabuleux (1); mais quelque respect que nous inspirent ces auteurs, nous en avons encore plus pour la vérité, qui ne se trouve pas avec eux dans cette occasion. Car, sans invoquer Baronius (2) et Binius (3) qui parlent de ce concile, et dont le second cite les canons, comment expliquer le XXVIIIe canon du second concile d'Arles qui porte expressément : *Selon les constitutions du synode de Vaison, celui qui aura supprimé ou refusé les offrandes sera chassé de l'Église qu'il a trompée?* (4) Adon de Vienne dit, en parlant de Nectaire, un de ses prédécesseurs, *qu'il présida le vénérable concile de Vaison et que, le premier, il enseigna publiquement que le Père et le Fils et le Saint Esprit avaient une même divinité et une même vertu.* (5)

(1) Sirmond. *Collect. Conc. Gall.* — Cabass. *Notitia Conc.*

(2) *Annal. Eccl. anno* 337.

(3) *Coll. reg. Conc.*

(4) *Secundum constitutionem Synodi Vasionensis, qui oblationem fidelium suppresserit aut negaverit ab Ecclesia cui fraudem fecit excludatur.* (*Conc. Arel.* II. *Can.* 28. *an.* 357.)

(5) *Ado Vien. Ann.* 337. — L'historien de l'Église de Vienne avoue candidement n'avoir rien pu découvrir sur ce prélat; cependant il lui était facile de trouver des documents très-authentiques dans les archives de sa propre Église. Il

Ces paroles, tout en nous assurant de l'existence de ce concile, nous en indiquent l'époque ; ce fut peu de temps après le grand concile de Nicée, puisque autrement il n'aurait pas été véritable de dire que Nectaire fut le premier à prêcher dans l'Église l'unité de nature dans la Trinité des personnes divines. D'ailleurs nous savons par l'histoire de l'Église de Vienne que Saint Nectaire a vécu au temps où nous plaçons le concile, c'est-à-dire, en 337. Aussi l'illustre et savant Joseph-Marie de Suarez, évêque de Vaison, s'étonne que le P. Sirmond ait voulu ravir cette gloire à son Église. (1) ; et le P. Coriolan non-seulement admet ce concile, mais il en rapporte les canons qu'il distingue de ceux des deux autres conciles tenus dans la même Église. (2)

Ce premier concile de Vaison fut tenu pour notifier aux évêques de l'Occident les canons de Nicée que Saint Nicaise, évêque de Die, le seul de tous les prélats des Gaules qui eût assisté à cette célèbre assemblée, avait apportés. C'est pour cela qu'un des canons faits à Vaison porte qu'après le *Gloria Patri....* on ajoutera *Sicut erat....* Les autres canons de ce concile, aussi bien que celui-ci, se trouvent confondus avec les canons des autres conciles de Vaison; nous les ferons connaître en leur lieu.

A ce premier concile assista probablement Génial, premier évêque connu de Cavaillon. Les Mémoires (3) que nous avons sur cette Église, mettent son nom à la tête du catalogue de ses évêques, en 322, non qu'il ait été le fondateur de ce siége,

rapporte, d'après Fleury, que Nectaire gouvernait l'Église de Vienne, lorsque Julien l'apostat vint y passer l'hiver, et que ce prince n'ayant pas encore renoncé publiquement à la foi, arriva le jour de la fête de l'Épiphanie, se rendit à l'église et fit sa prière solennelle avec tous les chrétiens. L'Église de Vienne fait mémoire de Saint Nectaire, le 1er août. (*Hist. de l'Église de Vienne*, *pag.* 50.)

(1) *Et miror valde Sirmundum qui Adoni adversatur.* (J. M. Suarez. *Episc. Vas. Præfat. in oper. S. Nili.*) — *Nectarius Viennensis Archiepiscopus*, *anno* 333. *Præfuit Synodo Vasionensi*, *quidquid obstat Sirmundus.* (Id. *Chirographia Diœce. Vasion.*)

(2) R. P. Coriolan. *Summa Concil.*

(3) M. l'abbé Didier, chanoine de la Métropole, ancien Supérieur de Ste-Garde, a bien voulu nous les communiquer. Ils sont écrits de la main de M. l'abbé de Crousnilhon, ancien curé de Cavaillon, dernier Prévôt du chapitre de cette Église, qui les avait extraits de Mémoires plus anciens, dressés sur les pièces authentiques, par un ancien chanoine de la même cathédrale.

mais parce qu'il est le premier connu. Ces Mémoires nous indiquent une antiquité plus grande, et semblent attribuer la fondation de cette église à Saint Trophime. Il est possible que cet illustre disciple de Saint Pierre y ait envoyé un évêque; mais nous aimons à croire que Sainte Marthe, la première, y annonça la foi. Nos anciens documents lui donnent cette gloire d'avoir évangélisé Avignon, Tarascon et toutes les localités qui se trouvent sur l'une et sur l'autre rive du Rhône. Nous trouvons des vestiges de son apostolat à Pernes où un oratoire lui était dédié (1), à Apt, où une chapelle lui était consacrée. (2) Comment cette femme, vraiment forte, qui brûlait d'un zèle si ardent pour annoncer l'Évangile, aurait-elle pu négliger une ville si voisine d'Avignon et si importante que l'était alors Cavaillon? Ancienne ville des Cavares, comme l'appelle Strabon, devenue plus tard colonie romaine, ainsi que nous l'apprend Ptolémée, Cavaillon jouissait à ce titre de tous les avantages accordés aux villes latines. Elle avait un commerce très-étendu, et son port sur la Durance la tenait en relations si continuelles avec Marseille, qu'Etienne de Byzance ne l'appelle pas autrement que *Cavaillon de Marseille.* (3) Cette ville fut d'abord bâtie sur la montagne, ainsi que l'attestent les fondations énormes de vieux murs qu'on y voit encore. On ignore l'époque où elle fut détruite, et à la suite de quelle révolution elle descendit dans la plaine. Les Romains la rebâtirent à la place qu'elle occupe à présent. L'arc triomphal qu'on y voit, ainsi que plusieurs médailles et statues trouvées au pied de la montagne, en sont la preuve.

Sainte Marthe annonça donc l'Évangile à Cavaillon, et il semble assez vraisemblable de dire que Saint Trophime y envoya un évêque. Mais ce ne sont là que de simples conjectures, le défaut de documents ne nous permettant pas d'atteindre au delà. Quoi qu'il en soit, Génial qui nous apparaît le premier sur les

(1) M. l'abbé Faillon. *Apostolat de Sainte Marthe.*

(2) M. de Remerville. *Hist. eccl. d'Apt.*

(3) On a beaucoup varié sur l'étymologie de Cavaillon: les uns font venir ce nom de *Cavares*, en changeant le *v* en *b*, ce qui n'a rien d'insolite, ces deux lettres appartenant au même organe et étant également labiales: d'autres font venir ce nom de *Cabal-io*, ville bâtie sur le Cabal, ancien nom donné à la Durance. La première étymologie nous paraît plus naturelle, la seconde mieux fondée.

dyptiques de cette église, est loin d'en être le fondateur. Au contraire, tout nous porte à croire qu'une série non interrompue d'évêques occupèrent ce siége depuis les temps apostoliques jusqu'à lui. On va même jusqu'à nommer plusieurs de ses prédécesseurs, parmi lesquels se trouve Saint Privat, martyr qui, après avoir tenu le siége de Cavaillon, l'aurait quitté pour aller fonder celui de la ville à laquelle il a donné son nom. Cette opinion n'est pas sans quelque fondement. Octave Mancini, évêque de Cavaillon, fit composer sur les anciens offices de Saint Véran, un nouvel office du même Saint adapté au Bréviaire Romain. Il le publia en 1620, avec approbation. On y lit que *Saint Véran, conduit par une inspiration secrète de l'Esprit de Dieu, le jour de la fête de Saint Privat martyr, évêque de cette ville* (*de Cavaillon*), *comme la plupart le croient d'après une antique tradition, alla en pèlerinage à la grotte où ce Saint s'était retiré pour faire pénitence*, près de la ville où il fut massacré par les Allemans conduits par Croscus, dont nous avons parlé plus haut (1); ce qui met l'épiscopat de Saint Privat à Cavaillon en 263, époque de l'irruption des Allemans. On a fait disparaître cette version dans le nouvel office de Saint Véran, à l'usage de tout le diocèse (2), mais on ne la contredit pas. M. de Puy-Ricard d'Agar, dans ses remarques sur Cavaillon, et l'auteur de la vie de Saint Véran sont de ce sentiment. (3) Enfin une peinture murale du XVe siècle, cachée par le retable du maître-autel, mais qu'il n'est pas impossible de voir, représente un évêque revêtu de tous ses ornements pontificaux; et au bas on lit cette inscription en lettres majuscules : SAINT PRIVAT, MARTYR, ÉVÊQUE DE CAVAILLON. (4) Assurément ceux qui firent exécuter cette peinture connaissaient l'histoire de leur église. La place qu'ils lui donnèrent au fond du chœur, dans l'endroit le plus apparent

(1) Page 47. — *S. Veranus divino afflatus Spiritu, in festo Sancti Privati, martyris, hujusmet Ecclesiæ Episcopi, ut plerique ex antiqua traditione opinantur..... in crypta Mimatensis montis.... devotionis causa se contulit.* (*Lect.* IV. *Off. diei S. Verani.*)

(2) *Officia propria diœces. Aven. a S. Rit. Congreg. approbata ac Illustris. et Reverendis. J.-M. Matthiæ Debelay Archiep. Aveni. Jussu edita.* 1856.

(3) Cette vie a été imprimée en 1720.

(4) SANCTVS PRIVATVS MARTYR EPVS. CABEL.

Nous devons ces détails à l'amitié de l'excellent M. l'abbé Pègue, prêtre de Cavaillon; nous sommes heureux de lui témoigner notre reconnaissance.

de l'église, indique assez leur opinion : elle ne nous paraît pas sans fondement bien que l'autorité des Messieurs de Sainte-Marthe nous force à inscrire le nom de Génial, le premier sur les dyptiques de l'Église de Cavaillon. On ne connaît ni les actes de ce prélat, ni les conciles auxquels il assista. Cependant on suppose avec juste raison qu'il se trouva au second concile d'Arles. Il avait assisté au premier comme député de l'Église de Mende, et il se rendit au second comme évêque de Cavaillon. (1)

Il eut pour successeur Donatien, prélat d'un grand mérite, que nous trouvons mêlé à tout ce que l'univers catholique avait alors de plus illustre et de plus grand. Il siégeait à Cavaillon lorsque Euphratès, évêque de Cologne, infecté de l'hérésie d'Arius, soutint ses erreurs en présence de Jessé, évêque de Spire, de Martin de Mayence et de Saint Athanase lui-même que les Ariens avaient forcé de sortir d'Alexandrie et de repasser en Occident. Euphratès fut condamné ; l'Église de Cologne et celles de plusieurs autres villes écrivirent aux évêques des Gaules pour les animer contre l'évêque prévaricateur qu'une fausse honte empêchait de se rétracter. Saint Maxime de Trèves lié d'une étroite amitié avec Saint Nectaire de Vienne, l'invita au concile qu'il avait convoqué à Cologne (346) : le prélat s'y rendit avec Valentin d'Arles qui se fit accompagner par Donatien de Cavaillon, son suffragant. Saint Maxime opina le premier, et conclut à la déposition d'Euphratès : tous les prélats adoptèrent la même conclusion, bien que leurs avis fussent exprimés en termes différents. Donatien donna le sien immédiatement après son métropolitain. Ainsi nos prélats étaient dès lors mêlés aux grandes affaires de l'Église et prenaient place dans les assemblées où se trouvait ce que l'épiscopat avait de plus célèbre dans l'univers. (2)

(1) *Coll. reg. Conc.* — *Gallia Christ. tom.* II. *p.* 61. — Fornery. *Hist. du Comtat.* — *Manuscrit de la Bibl. d'Avignon.*

(2) Quelques personnes ont cru, sur une ancienne tradition, que Donatien avait consacré, à Cavaillon, sous le titre de St-Michel, une église dont il fit sa cathédrale. L'antiquité de l'église de St-Michel peut avoir donné lieu à cette opinion, sur laquelle on ne trouve pas des titres suffisants pour en constater la vérité. Cette église fut donnée aux Capucins : on la vendit pendant la Révolution. Elle a été rachetée, et les Pénitents noirs y font aujourd'hui leurs offices.

Bientôt leur réputation de science et de sainteté s'étendit au loin, et des questions d'une très-haute importance se traitèrent chez eux. Le premier concile d'Orange en offre la preuve. Les prélats les plus distingués des Gaules s'y trouvèrent réunis auprès de Justus, évêque de cette ville. Mais, avant d'entrer dans de plus amples détails sur cette célèbre assemblée, reprenons les choses de plus haut.

L'histoire de l'Église d'Orange a ses temps d'incertitude et d'obscurité, comme celle de nos autres églises. Après les évêques nommés à la suite de Saint Eutrope son fondateur, nous trouvons Saint Florent premier, mais nous ne savons ni quand a commençé ni quand a fini son épiscopat. Baronius en parle dans son savant commentaire sur le Martyrologe. *Usuard*, dit-il, *Adon et les autres Martyrologes plus récents en parlent et conviennent qu'il était le XXIII*e *évêque d'Orange. Il était prédécesseur de Saint Agritius.* (1) Mais cet illustre savant s'est rétracté dans une seconde édition de son ouvrage, en sorte qu'après avoir entrevu la lumière nous retombons dans des ténèbres encore plus profondes. Cependant nous ne laissons pas que de recueillir même ces variantes, afin de montrer avec quel soin nous avons recherché tout ce qui a rapport à notre histoire. *Faustin* se trouvait au concile d'Arles, il souscrivit en ces termes: *Faustin, prêtre d'Orange.* Il peut se faire que, malgré la qualité de prêtre qu'il se donne, il fût réellement évêque: ces deux termes se prennent assez souvent l'un pour l'autre, dans cette haute antiquité. (2) Il ne serait pas impossible non plus que, le siége vacant, l'Église d'Orange aît député ce prêtre pour la représenter. Mais ce ne sont là que de simples conjectures. Ce qui est plus certain, c'est que *Clarus*, évêque d'Orange, assista au second concile d'Arles, et que Constantin qui se trouvait présent, lui accorda, ainsi qu'à nos autres évêques, de grands priviléges pour son Église. Il est vrai que *Clarus* est sans désignation de siége dans les actes du concile et dans les lettres synodales que les Pères d'Arles écrivirent à Saint Silvestre, mais nous savons d'ailleurs que *Clarus* était évêque d'Orange, et s'il n'est

(1) Baron. *Comm. in Martyrol. Rom. die* 17 *octob.*

(2) *Prius enim idem erat Presbyter et Episcopus.* (*Corpus Juris*, *cap. Legimus.*)

pas nommé dans les éditions ordinaires des conciles, nous le trouvons dans l'excellent manuscrit découvert par D. Polycarpe de la Rivière que les auteurs de la *Gallia christiana* ont reproduit. (1) Nous y voyons encore *Massilius*, évêque de Carpentras, et *Marius*, évêque de Vénasque : nous en parlerons plus tard. On chercherait en vain *Eradius* dans les archives de l'Eglise d'Orange. C'est F. Nouguier qui nous le fait connaître dans son excellente histoire des évêques d'Avignon (2): il nous le montre, à la suite des plus illustres évêques des Gaules, combattant contre Saturnin, archevêque d'Arles, fauteur de l'Arianisme.

Mais parmi les prédécesseurs de *Justus*, celui qui se distingua le plus, ce fut Constance, prélat d'un talent remarquable et d'un mérite reconnu. Le plus bel éloge qu'on puisse en faire, c'est de dire que les deux provinces de Narbonne et de Vienne le choisirent pour les représenter au grand concile d'Aquilée, tenu en 381, sous le pape Damase, et présidé par Saint Ambroise, noble et grande figure qui se présente avec tant de calme et de majesté au milieu des convulsions de l'empire et des ruines entassées par les barbares. Il aimait l'évêque d'Orange, il l'estimait, et ces sentiments bien connus ne furent pas étrangers sans doute au choix que firent ces deux provinces. Constance eut pour second Procule de Marseille, prélat d'un grand mérite dont Saint Jérôme fait le plus bel éloge (3), mais qui se trouva entièrement éclipsé par le mérite encore plus grand de son collègue. Son nom paraît à peine dans les actes de ce fameux concile rédigés en forme de dialogue par Saint Ambroise lui-même, tandis que celui de Constance brilla d'un éclat admirable. C'est lui qui flétrit Pallade et Secundius, évêques ariens, et Attale, prêtre, fauteur de la même hérésie, lorsque invité par le grand Saint Ambroise, il fit connaître la foi de l'Occident et l'horreur que nos pères ont toujours eue pour l'hérésie. Ses paroles sont trop remarqua-

(1) *Gallia Christian.* — *Pièces justificatives sur Avignon.*

(2) F. Nouguier. *Hist. des Évêq. d'Av. p.* 17.

(3) *Hieron. Epist*: — Saint Jérôme, consulté par son ami Rustique de Narbonne, lui répond : « Vous avez le saint et très-savant pontife Procule qui éclairera de vive voix tous vos doutes : quelques mots de sa bouche feront plus que toutes mes lettres. Écoutez-le ; il dirigera sûrement toutes vos voies. » (*Épit. à Rustique de Narbonne.*)

bles pour ne pas les citer : « Constance, évêque d'Orange, dit : Pallade, disciple d'Arius condamné par nos pères à Nicée, vient d'approuver les erreurs de cet impie et de les reconnaître pour siennes : il n'a pas horreur de dire que le Fils n'a rien de commun avec le Père, qu'il lui est tout à fait étranger, qu'il n'est qu'une simple créature, et qu'il a nécessairement commencé avec le temps ; en un mot il nie que le Verbe soit vrai Dieu. Mon avis est que le blasphémateur soit à jamais condamné, qu'on ne le regarde plus comme prêtre, et qu'il ne soit plus compté parmi les évêques. » (1) *Paroles dignes de la vraie foi*, s'écrient les PP. Sirmond et Binius, *sentiments pleins de zèle et de piété, tout resplendissants de doctrine!* (2) Est-il étonnant que Saint Ambroise, si juste appréciateur du mérite, et tous les Pères du concile aient rendu de solennelles actions de grâces aux évêques des Gaules, pour leur avoir envoyé des hommes si pieux et si savants, lorsqu'il s'agissait de traiter de matières si importantes? Voici comment ils s'expriment; tout est remarquable dans leurs lettres, jusqu'à la suscription : « *Le concile réuni à Aquilée, à nos chers frères les évêques des Gaules de la province Narbonnaise et Viennoise.* Nous vous rendons de solennelles actions de grâces, pour nous avoir envoyé nos frères Constance et Procule : par là vous nous avez fait, pour ainsi dire, jouir de votre présence. Fidèles aux enseignements des Pères avec lesquels se trouve d'accord votre sainteté, seigneurs et frères bien-aimés, vous n'avez pas ajouté un médiocre poids à nos décisions, en les appuyant de vos suffrages. Les hommes saints que vous nous avez envoyés, nous ont remplis de joie : nous vous les renvoyons avec de solennelles actions de grâces. Nous en avions besoin dans les circonstances où nous nous trouvions : il n'est pas nécessaire de vous les expliquer; les choses parlent assez par elles-mêmes. Aussi, lorsque les ennemis de Dieu, les partisans de la secte arienne, Pallade et Secundius, les seuls qui aient osé se présenter, ont paru, le concile les a condamnés, après les avoir convaincus de leur impiété. Nous prions le Dieu tout-puissant de vous conserver sains et saufs, et de

(1) S. Ambros. *Opera. tom. 2. edit. Benedict.*
(2) *Edit. regia Conc. tom.*

vous rendre florissants en tout bien, seigneurs et frères bien-aimés. » (1) C'est ainsi que, par une délicatesse exquise dont la piété seule a le secret, le grand Saint Ambroise, l'âme de ce concile, en renvoie la gloire à nos évêques. En effet, notre prélat lui fut d'un très-grand secours, et lorsqu'il pressait de répondre l'hérétique Pallade qui s'obstinait à garder le silence, l'évêque Constance, transporté d'une sainte indignation, dit à l'hérétique : « Tu n'as plus de parole, tu as perdu la voix, toi qui criais si haut lorsque tu blasphémais ? » L'hérétique se taisait, prétendant n'être pas tenu de répondre, attendu que le concile n'était pas général. Misérable faux-fuyant que Saint Ambroise n'eut pas de peine à détruire : il lui suffit d'interpeller nos évêques et de leur demander quelle était la foi de leur pays. L'évêque Constance répondit au nom de toutes les Gaules : « Nous avons toujours condamné l'impiété de cet homme, et maintenant nous condamnons Arius et tous ceux qui disent que le Fils n'est pas coéternel au Père. » (2) Ainsi brilla Constance au concile d'Aquilée. C'est tout ce que nous avons pu découvrir sur ce grand prélat. Les savants auteurs de la *Gallia christiana* commencent par lui la série des évêques d'Orange, sans faire mention des autres déjà cités. Nous n'avons pas besoin de dire combien peu sont fondés les motifs sur lesquels ils s'appuient.

Saint Just, évêque d'Orange, sous lequel fut célébré le premier concile tenu dans cette ville, ne nous est connu que par la vie de Saint Eutrope II, écrite par Verus, autre évêque d'Orange; il nous apprend que Just fut prédécesseur de ce saint. Ce concile fut tenu dans l'église appellée *Justinienne*, du nom de ce prélat qui l'avait fait construire, car de toutes les autres églises de la ville épiscopale aucune ne se trouvait en état de servir à la célébration du culte, tant les barbares avaient fait de ravages dans ce malheureux pays, au commencement du Ve siècle. Saint Jérôme (3) et Salvien, prêtre de Marseille (4), témoins d'une partie de ces scènes désolantes, en ont fait des récits qui émeuvent jusqu'aux larmes. La ville d'Orange, prise et saccagée

(1) S. Ambros. *Opera. tom. 2. edit. Benedict.*
(2) *Id.*
(3) Hieron. *Epist. ad Ageruntiam.*
(4) Salv. *D. Provident. passim.*

par les Visigoths, eut beaucoup à souffrir de ces sinistres événements; la désolation générale ne cessa qu'après la défaite des barbares, près d'Arles, par Aétius. Alors le calme revint, et les évêques s'occupèrent à réparer de si grands désastres et à soulager tant d'infortunes. Mais à côté des pertes matérielles, il en est qui sont plus déplorables et qui touchent à des intérêts plus élevés. La discipline souffre toujours dans ces temps de troubles et de bouleversements. C'est à la rétablir et à la maintenir dans toute sa pureté que doivent surtout veiller les évêques *que l'Esprit-Saint a établis pour gouverner l'Église de Dieu.* (1) C'est à quoi s'occupèrent alors nos prélats, ayant à leur tête le grand Saint Hilaire, le restaurateur de la discipline dans les Gaules. Ce fut le but du premier concile d'Orange ; il se réunit le 8 novembre 441, sous le consulat de Cyrus, qui, par une singularité unique dans les fastes de l'Empire, se trouva seul consul cette année; sous le règne de Valentinien II et le pontificat de Saint Léon-le-Grand. Baronius qualifie ce concile de *noble et illustre* (2), sans doute moins à cause du nombre que des qualités excellentes des évêques qui s'y trouvèrent réunis.

La Gaule abondait alors en saints et savants prélats qui veillaient au maintien de la discipline. Saint Hilaire, archevêque d'Arles, que nous avons déjà nommé et qui avant d'être promu à l'épiscopat avait, de concert avec Saint Prosper, prélat d'Aquitaine, combattu avec tant de force contre les Ariens et les prêtres de Marseille fauteurs du semi-pélagianisme et ennemis de la doctrine de Saint Augustin; Claudien dont on ne connaît pas le siége, mais que l'on ne doit pas confondre avec le célèbre Claudien Mamertin, renommé parmi les écrivains ecclésiastiques, et qui ne fut que prêtre de Vienne; Saint Eucher de Lyon, dont Claudien dit dans son livre de l'*État de l'âme :* « Puis-je passer sous silence Eucher si connu pour sa doctrine et son habileté à manier la parole ! Je l'ai connu à la fleur de l'âge: il était d'un jugement sûr, d'un goût exquis, d'une douceur sans égale, d'un commerce délicieux. Plein de mépris pour la terre, il n'aspirait qu'au ciel; humble, quoique d'un grand mérite, d'un

(1) *Act. Apost. cap.* XX, 28.
(2) Baron. *Annal. Eccl. an.* 441.

génie élevé, d'un esprit pénétrant, savant, éloquent, le premier prélat de son temps si fécond en grands hommes, il a donné plusieurs ouvrages excellents sur les matières ecclésiastiques. Il entretenait souvent son peuple des devoirs et des destinées de l'âme. » (1)

(1) Claudian. *De statu animæ*. lib. 2. Il ne faudrait pas confondre Saint Eucher, de Lyon, qui assista au 1er concile d'Orange, avec un autre Saint Eucher, qui fut également évêque de Lyon, mais qui vivait un siècle plus tard. Il en est parlé dans la vie de Saint Césaire, et le Martyrologe romain en fait mention au 16 novembre. L'identité de nom et de dignité a fait qu'on les a pris souvent l'un pour l'autre.

Ce dernier était probablement de la ville d'Aix et possédait des biens très-considérables, sur la rive gauche de la Durance, près de Beaumont: le quartier porte encore le nom de *Sant Euché*. Il se voua à la continence parfaite, du consentement de sa femme nommée Galle; il fit trois parts de ses biens dont il donna l'une aux pauvres, l'autre à ses deux filles, Sainte Tulle et Sainte Consorte ou Consorce, et garda la troisième pour lui. Il se retira dans une grotte sur le bord de la Durance, dans le terroir de Beaumont, pour y achever ses jours dans la solitude et la pénitence. C'est là que les députés du clergé et du peuple de Lyon vinrent le chercher, pour le mettre sur la chaire épiscopale de cette grande ville. Un ange leur avait révélé le lieu de sa retraite.

La grotte où vécut Saint Eucher, près de Beaumont, est encore un lieu de pèlerinage très-fréquenté, et Dieu accorde beaucoup de grâces à ceux qui viennent y prier ce grand saint. L'auteur des *Annales de la Sainte Église d'Aix*, qui nous a fourni tous ces détails, assure qu'il fut guéri d'une maladie très-grave par l'intercession de ce grand saint. (J. S. Pitton, doct. en méd. *Annal. de la Ste Église d'Aix*, p. 62—67.)

Sainte Tulle avait consacré sa virginité à Dieu. Elle alla bientôt en recevoir la récompense dans le ciel. Sa mère, profondément affligée de cette mort, la pleurait nuit et jour. Dieu, pour la consoler, permit qu'en songe sa fille lui apparût, revêtue d'une robe toute brodée d'or. Elle lui dit : Jésus-Christ m'a fait entrer dans la compagnie des saintes vierges, consolez-vous en Dieu, car il vous appellera bientôt à lui : mon père vous suivra, et après avoir été élevé sur la chaire épiscopale, il sera grand devant Dieu. Ces paroles étaient jadis consacrées par la liturgie, et on lisait dans l'office de Sainte Tulle : *Dixit Beata Tullia matri suæ: Cur me velut amissam luges, quam Dominus in consortium sacrarum virginum introduxit ?* (*Ant. ad Magnif. II. Vesp.*)

On voit encore sur des phylactères portés par des anges, peints à la voûte de la chapelle de Sainte Tulle à Cucuron :

Hæc lætetur Ecclesia, — *Candidior quam lilia,*
Quod nostra Sancta Tullia, — *Ascendit ad cœlestia.* (*Hymn.*, *S. Tul.*)

Le R. P. Théophile Renaud, dans son *Indiculus Sanctor. Lugdun.*, dit : *Corpus Sanctæ Tulliæ Maniacenses in Provincia in æde B. Virginis asservant. Magno ibi populorum cultu Sacræ Reliquiæ sunt frequentatæ.* (*Oper. Theoph. Renaud. tom.* VIII, *p.* 55.) Il cite le P. Colombi, Cyprien, disciple et historien de Saint Césaire d'Arles. (*Baron. ann.* 529.)

Ce concile fit trente canons sur la discipline. Le Ier étend aux prêtres le pouvoir de réconcilier, par le saint chrême et la bénédiction, tout hérétique en danger de mort qui se convertit. Il paraît qu'auparavant ce pouvoir était réservé à l'évêque. Le IIIe a rapport aux pécheurs qui font la pénitence publique et qui se trouvent surpris par une grave maladie. Le concile veut qu'on leur donne la communion sans les réconcilier solennellement, accordant ainsi les exigences de la discipline avec ce que demande le salut des âmes. « En effet, disent les Pères, il suffit aux pénitents pour la consolation de leurs âmes, de recevoir la communion, si convenablement appelée par les Pères « viatique. » Et afin de sauvegarder la discipline, ils ajoutent : « S'ils reviennent de maladie, ils reprendront leur pénitence, et, après avoir donné des marques convenables de conversion, ils seront réconciliés par l'imposition des mains. » IVe On ne doit pas refuser la pénitence aux clercs qui la désirent. Il paraît que, par respect pour le sacerdoce, on n'avait pas osé jusque-là mettre les prêtres au rang des pénitents, lorsqu'ils le demandaient par humilité et sans avoir fait aucune faute qui la méritât. Un concile précédent avait défendu d'imposer la pénitence aux clercs coupables, fondé sur ce qu'ils étaient assez punis par les censures ecclésiastiques qui les privaient de leurs fonctions, et qu'il était injuste d'infliger deux châtiments pour la même faute.

Les canons VIIIe, IXe et Xe ont rapport aux biens et aux personnes ecclésiastiques, et défendent aux évêques d'ordonner des sujets étrangers à leur diocèse. Les XIIIe, XIVe et XVe traitent des aliénés et des énergumènes, et défendent de leur refuser la communion, lorsqu'ils se montrent dociles, c'est-à-dire dans leurs moments de calme et de lucidité. (1) Les XVIIIe, XIXe et XXe

Le Martyrologe romain fait mention de Sainte Tulle au 21 mai. Ses précieuses reliques sont conservées avec beaucoup de vénération à Cucuron. Dieu accorde beaucoup de faveur à ceux qui vont les visiter. Les habitants de Cucuron les honorent d'une manière toute particulière. Chaque année, la veille de sa fête, ils apportent sur leurs épaules, souvent de très-loin, un énorme peuplier d'Italie, le plus beau qu'ils peuvent trouver dans la contrée, et ils le plantent en son honneur devant la porte de l'église paroissiale qui lui est dédiée. Rien n'a pu les empêcher de rendre cet hommage à leur illustre patronne, pas même aux jours les plus mauvais de la Révolution.

(1) S. Thomas enseigne la même doctrine. *Sum. Theol. supl. ad III. part. quæst.* XXXII. *art.* 3.

ont trait aux catéchumènes, et veulent qu'ils assistent à la messe jusqu'à l'Évangile. Les XXIe, XXIIe, XXIIIe et XXIVe traitent de la chasteté et de la continence des clercs, ainsi que de la liberté des ordinations.

Le XXVIe a rapport aux diaconesses et défend d'en recevoir; les XXVIIe et XXVIIIe, aux veuves qui faisaient profession de viduité. L'évêque les bénissait et leur imposait un vêtement particulier, afin que tout le monde les reconnût. Le XXIXe fait connaître l'importance de ce concile: les Pères qui le composaient représentaient toutes les Gaules et étaient munis de pouvoirs spéciaux. Ils disent: « Nous souscrivons avec le consentement de ceux qui nous ont envoyés: nous voulons qu'il soit ratifié entre nous et les nôtres, et nous sanctionnons qu'il doit l'être. » Ce même canon nous signale un changement bien grand dans la discipline: jusque-là les évêques se réunissaient en concile deux fois par an; ainsi l'avaient ordonné les anciens, et cela s'était pratiqué pendant assez longtemps; mais vu la difficulté des temps, motif vague qui en cache souvent un plus réel, le concile jugea à propos de se relâcher de cette sévérité et de fixer la tenue des conciles à deux ans, tout en laissant la liberté de s'assembler plus souvent. Ils ajoutent: « Toutes les fois qu'on se réunira en synode pour traiter de la discipline, on ne pourra se séparer sans indiquer le synode suivant. » Les Pères mirent tout de suite ce canon à exécution, en indiquant le concile suivant pour le xv des calendes de novembre de la même année, dans un quartier du territoire d'Orange, aujourd'hui inconnu, nommé *Lucien*. On ne sait pour quelle cause ce concile se tint à Vaison. « Nous annonçons le synode à l'avance, disent les Pères, afin qu'on ne puisse pas s'excuser et qu'on ne soit pas dans la nécessité de faire des invitations, chacun de nous se tenant pour averti du jour et du lieu, et emportant un exemplaire des constitutions faites dans ce synode. Quant aux absents, nous laissons à la sollicitude de notre bienheureux frère Hilaire le soin de les avertir et de leur envoyer un exemplaire de tout ce qui vient d'être fait. » Saint Hilaire avait été l'âme de ce concile: tous les canons sont empreints de cette haute prudence et de ce zèle ardent pour la discipline qui caractérisent ce grand saint. Ces dernières paroles nous montrent la confiance sans bornes que les Pères d'O-

range avaient en lui, à qui seul il appartenait, comme métropolitain, de convoquer ses comprovinciaux.

Parmi les signatures, celle de Saint Eucher est remarquable: *J'attends sur tout ceci l'assentiment des saints évêques mes comprovinciaux.* Est-ce par prudence ou par délicatesse qu'il en agissait ainsi? Quoi qu'il en soit, le concile jouit d'une très-grande autorité. Cela n'est pas surprenant, puisqu'il fut composé de tout ce que les Gaules avaient de plus éminent en science et en sainteté. Outre Saint Hilaire et Saint Eucher, nous y trouvons encore Constantin, Audentius, Agrestius, Julien, Auspice, Théodore, Maxime, Nectaire, Ingenuus, Cérétius, Justus, Augustalis, Salonius et Superventus, qui souscrivit pour son père l'évêque Claudius. Ces signatures ne portent pas désignation des siéges; cependant nous savons que Maxime était évêque d'Avignon, Julien de Cavaillon, Claudius de Venasque et Auspicius de Vaison. (1)

Ainsi qu'ils l'avaient prescrit à Orange, nos prélats se réunirent l'année suivante non pas à Orange, mais à Vaison, auprès d'Auspicius prélat qui jouissait d'une grande réputation de science et de piété. Reprenons les choses de plus haut. Daphnus, sous l'épiscopat de qui se tint le premier concile de Vaison, eut pour successeur Æmilien dont nous ne connaîtrions pas même le nom si nous ne le retrouvions parmi les souscriptions du concile de Sardique, tenu en 374, sous l'empereur Constance. Le nombre des évêques qui y assistèrent s'éleva à plus de trois cents, selon Saint Athanase. Ils étaient venus de trente-six ou trente-sept provinces différentes. Le grand Osius, évêque de Cordoue, Archidamas, et Philoxenus, prêtre, y tinrent la place de Jules I[er] en qualité de Légats. Valentin d'Arles et ses suffragants Ariston d'Orange, Æmilien de Vaison, Métian d'Avignon et Macaire de St-Paul y assistèrent. On y fit des canons célèbres sur la discipline : un seul évêque de nos pays, Vénérius de Lyon, les signa. Cependant la lettre synodale fait mention de 30 évêques des

(1) On attribue encore à ce Concile la manière d'excommunier et de réconcilier les pécheurs qui a été employée depuis. Elle est rapportée dans Gratien, II, 21, *Canonica instituta.* — On y trouve trois oraisons dont la dernière se lit encore dans le Rituel : elle commence par ces mots: *Deus misericors, Deus clemens, qui secundum multitudinem miserationum tuarum peccata pœnitentium deles.* (Rit. Rom. *Ordo Commend. anim.*)

Gaules, et les nomme sans désignation de siéges ; mais D. Polycarpe de la Rivière ne laisse pas de les marquer, assurant les avoir appris des dyptiques, livres liturgiques et archives de différentes Églises. On est surpris de rencontrer Vaison dans la province d'Arles, après l'avoir vu jusque-là dans celle de Vienne ; mais il ne faut pas oublier que c'est ici le commencement des disputes sur la prééminence entre les deux métropoles, pendant lesquelles, l'affaire étant indécise, l'Église de Vaison était tantôt sous la juridiction de Vienne et tantôt sous celle d'Arles.

Concordius succéda à Æmilien. Nous trouvons ce prélat dans une circonstance bien remarquable : Saturnin archevêque d'Arles, fauteur des Ariens, était mort ; Artémius, prêtre de cette église fut élu à sa place du consentement du clergé et du peuple, ainsi que l'assure le président Savaron, au rapport de D. Polycarpe de la Rivière; Florent, archevêque de Vienne, l'ordonna et fut assisté dans cette cérémonie par Concordius de Vaison et Antistius d'Avignon, en 374. La querelle alors n'était pas encore très-animée, ou plutôt la justice et la paix, se donnant la main dans ce siècle de foi, on savait soutenir des prétentions que l'on croyait fondées, sans blesser les devoirs que la charité impose. Quelques écrivains font Concordius moine de Lérins et successeur de Saturnin d'Arles. Ce sentiment n'est pas admissible, attendu que le fameux monastère de Lérins ne fut fondé qu'environ un siècle après (409), et que nous venons de voir Artémius succéder à l'hérétique Saturnin. Du reste, Concordius se trouva au concile de Valence, et il signa, le sixième, les canons qu'on fit pour maintenir la discipline, ainsi que la lettre synodale adressée au clergé et au peuple de Fréjus. Ce concile avait ordonné que ceux qui, pour éviter d'être promus aux ordres sacrés du diaconat, de la prêtrise ou de l'épiscopat, s'accuseraient de quelque crime capable de les exclure canoniquement, ne seraient plus admis aux ordres supérieurs à ceux qu'ils avaient déjà. *Ou ils sont coupables des crimes dont ils s'accusent*, disent les Pères, *ou ils ne le sont pas, et alors ils mentent contre leur réputation et la sainteté de leur caractère.* Ce concile, présidé par Phæbade d'Agen, fit ce canon à l'occasion d'Acceptus, évêque de Fréjus, qui avait eu recours à ce moyen pour se faire

décharger de l'épiscopat. Nous ne connaissons que le nom de Julien de Vaison, et nous le devons aux recherches de D. Polycarpe, qui assure l'avoir vu désigner évêque de ce siége dans les exemplaires adressés aux Églises de Valence et de Narbonne de la lettre que Boniface I écrivit aux prélats des Gaules, lorsque l'Église de Valence accusa Maxime, son évêque, de plusieurs crimes énormes, entre autres, d'être manichéen.

Tels furent les évêques qui se succédèrent sur le siége de Vaison, depuis le premier concile tenu dans cette église, jusqu'au second, sous Auspicius. Ce prélat, dont la sainteté égalait la science, était en grand crédit, en 439, époque où se tint le concile de Riez. L'évêque d'Embrun étant mort, ce siége demeura vacant pendant 23 mois, à cause des troubles excités par quelques laïques pour empêcher le clergé de faire l'élection. Enfin, deux évêques s'y rendirent de leur propre mouvement et, sans autorisation du métropolitain, sans lettres des comprovinciaux, n'écoutant que les élans d'un zèle aveugle, ils ordonnèrent Armentaire, jeune homme bon, mais sans instruction et sans expérience, qui conféra les ordres sacrés même à des excommuniés. Son ordination et sa conduite étaient irrégulières à plus d'un titre. Saint Hilaire ne put le souffrir. Il réunit un concile à Riez : treize évêques s'y rendirent de différentes provinces, car Embrun n'était pas encore métropole des Alpes maritimes. Auspice, de Vaison, tint un rang distingué dans ce concile qui déclara nulle l'élection d'Armentaire; ordonna de procéder à un nouveau choix, et régla que ce prélat, extra-canoniquement élu, vivrait dans un état où il serait plus qu'un simple prêtre et moins qu'un évêque.

Auspice parut avec éclat dans le second concile de Vaison, tenu le 17 novembre 442, dans la maison dépendante de l'église. On y traita encore de la discipline et l'on y fit des règlements très-utiles. Voici les principaux. Le Ier canon porte que les évêques des Gaules, passant d'une province à l'autre, n'auront besoin ni d'examen ni de témoignage, c'est-à-dire de lettres qui attestent leur position et leur identité, comme on faisait pour les clercs et les simples fidèles : il suffit qu'ils ne soient pas excommuniés. *Entre personnes du même pays*, disent les

Pères, *on se connaît assez, pour que les bons n'aient pas besoin de témoignage ni les méchants non plus. On sait ce que chacun est.* Le IIe regarde ceux qui, après avoir reçu la pénitence, mènent une vie honnête et meurent avant d'être réconciliés. Le concile veut qu'on prie pour eux et qu'on leur accorde la sépulture ecclésiastique. IIIe Les prêtres doivent, tous les ans, aller en personne, ou du moins envoyer un sous-diacre, pour recevoir le saint chrême de leur propre évêque, après la fête de Pâques. IVe On menace d'excommunication ceux qui retiennent les oblations des morts, ou qui diffèrent de les donner aux Églises. Le concile les traite de destructeurs de la foi et de meurtriers des pauvres, expressions que nous verrons souvent revenir dans les conciles. Saint Jérôme avait déjà dit : Soustraire quelque chose à son prochain, c'est un larcin ; tromper l'Église, c'est un sacrilége. (1) On peut appeler de l'évêque au synode. VIe On doit éviter non-seulement les excommuniés nommément, mais tous ceux dont l'évêque, même sans le dire, témoigne n'être pas satisfait. Le VIIIe défend d'excommunier pour des causes secrètes. Les IXe et Xe ont rapport aux enfants trouvés. Constantin avait ordonné (331) qu'ils appartiendraient à ceux qui en auraient pris soin, en qualité d'enfants ou d'esclaves à leur choix, sans que leurs parents ou leurs maîtres eussent droit de les *répéter*. Honorius avait ajouté (412) que celui qui élèverait un enfant, prendrait pour sa sûreté une attestation de témoins avec la souscription de l'évêque. Malgré ces précautions, on ne laissait pas que d'inquiéter parfois ceux qui avaient recueilli des enfants exposés. Il en résultait que personne n'osait plus s'en charger. Le concile ordonne l'observation de ces lois, et veut, pour ôter tout prétexte d'ignorance, que le dimanche, le diacre annonce de l'autel, qu'on a levé un enfant exposé, afin que si quelqu'un veut le reconnaître on ait à le faire avant dix jours. Ce terme expiré, ceux qui le redemanderaient seraient frappés des mêmes peines que les homicides. Ainsi l'Église étendait ses soins maternels sur ces êtres frêles et délicats que des mères cruelles abandonnaient. Elle avait inspiré aux empereurs les lois sages que nous venons de citer, et leur prêtait son appui afin d'en assurer l'observation.

(1) Hieron. *Epist.*

Les trois conciles d'Orange, de Riez et de Vaison que nous venons de citer, traitent uniquement de la discipline et se complètent l'un par l'autre. Saint Hilaire en fut l'âme et les présida. Ce grand saint alla bientôt recevoir dans le ciel la couronne due à ses travaux. Auspice, de Vaison, se rendit à Arles pour l'élection de son successeur, qui fut Ravennius, prélat extrêmement agréable à Saint Léon. Les évêques qui le portèrent sur ce fameux siége ne l'ignoraient pas: ils se hâtèrent d'en écrire à ce saint pontife qui en eut une sensible joie. Dans sa réponse, il félicite les prélats d'avoir donné un si digne successeur à l'illustre Saint Hilaire dont il fait le plus grand éloge, malgré les différends très-graves qu'il avait eus avec le Saint Siége: nous verrons bientôt les suites importantes qu'eut l'élection de Ravennius.

Auspice de Vaison était non-seulement un saint évêque, mais un homme de lettres, et il jouissait d'un grand crédit dans toute la province. On peut s'en faire une idée par la lettre que lui écrivit Sidoine Apollinaire avant d'être évêque de Clermont. Il lui recommande un tribun, et il le prie de lui accorder tout le secours possible, sans blesser l'équité, *contre laquelle*, dit-il, *je n'ai pas coutume de recommander les affaires mêmes de mes meilleurs amis.* (1)

Ce fut sous son épiscopat qu'arriva le fameux miracle dont parle Grégoire de Tours. (2) Les Huns assiégeaient Vaison: le prêtre chargé de garder l'église, en faisait le tour, pendant la nuit, en chantant des psaumes et en récitant des prières. Il n'attendait de secours de personne, Dieu seul pouvait lui venir en aide. Il exhortait le peuple à prier et à ne point se lasser, l'assurant que la prière des humbles pénètre le ciel. Cependant l'ennemi ravageait toutes les métairies, brûlait les maisons, ruinait les champs et les vignes, mettait tout à feu et à sang. Le Dieu tout-puissant ne différa pas d'assister un prêtre occupé à une action si sainte. Pendant la nuit, Genseric, roi des barbares, crut voir des hommes chantant des psaumes, faire le tour de la ville, revêtus d'habits blancs et portant des cierges allumés. Il s'écria, plein d'indignation: *Quelle perversité! quelle assu-*

(1) Sidon. Apoll. *Epist. lib.* X. *epist.* 7.
(2) Grégor. Turon. *Miraculorum. lib.* I. *cap.* 13.

rance ! des assiégés s'amuser à des chansons, et nous mépriser ! ils périront tous. Il envoya demander raison de cette conduite. Les assiégés répondirent qu'ils ne savaient ce qu'il voulait dire, qu'ils n'avaient rien vu. La nuit suivante, le barbare vit descendre sur la ville un globe de feu et dit : *Ces misérables nous résistent avec opiniâtreté et nous méprisent, le feu du ciel va les consumer.* Il s'attendait à voir incessamment éclater l'incendie, et comme cela n'arrivait point, il envoya de nouveau pour savoir ce que signifiait tout ce qu'il avait vu. Les habitants lui répondirent qu'ils ne savaient ce qu'il voulait dire. Alors il dit : *S'ils ne savent rien de tout ce que j'ai vu de mes propres yeux, il est certain que Dieu les protége ;* et il se retira.

Alors le prêtre appela les habitants, célébra une fête et dit une messe pour la délivrance de la ville. Pendant qu'il célébrait les saints mystères, il leva les yeux et il vit descendre sur l'autel trois gouttes égales en grosseur, plus blanches et plus éclatantes que le cristal, qui semblaient venir de la voûte de l'église. Tout le monde était dans l'admiration, et comme personne n'osait toucher ces gouttes lumineuses, un prêtre, nommé Pierre, homme d'un grand mérite, s'approcha avec une patène d'argent, et s'efforça de ramasser ces gouttes qui après avoir roulé çà et là sur l'autel, coulèrent sur la patène et se réunirent pour ne former plus qu'une espèce de perle très-belle et très-précieuse. Ce qui parut évidemment être la condamnation de l'hérésie des Ariens, qui commençait pour lors à s'étendre. On connut par là que la très-sainte Trinité, une en nature, égale en puissance, ne pouvait être séparée par les impertinences des hommes. Alors le peuple, plein de joie, admira la grâce que Dieu venait de lui faire, et offrit à l'église de l'or et des pierres précieuses. On en fit une croix où l'on enchâssa cette perle. Mais dès qu'on l'y eut mise, toutes les autres pierres précieuses tombèrent. L'évêque, voyant que les choses célestes ne s'accordaient pas avec celles de la terre, fit faire une croix d'or très-pur, y mit cette perle et la présenta au peuple pour l'honorer.

L'ennemi prit la fuite, comme nous l'avons dit, et la ville fut délivrée. Depuis ce temps-là, plusieurs malades recouvrèrent la santé en buvant du vin et de l'eau dans lesquelles on

avait fait tremper cette perle. Enfin, quand on présentait cette croix au peuple pour l'honorer, ceux qui étaient en état de grâce la voyaient brillante et toute resplendissante de lumière; ceux, au contraire, qui avaient commis quelque faute l'apercevaient obscure et sans éclat. Elle faisait ainsi la merveilleuse différence de l'innocent et du coupable, et semblait prévenir le jugement du Seigneur.

Tel est le récit de Grégoire de Tours: nous l'avons reproduit dans toute sa simplicité, nous efforçant de nous rapprocher de sa naïveté antique. Quelques auteurs, trompés par la ressemblance des noms latins, prétendent que ce miracle n'est pas arrivé à Vaison mais à Bazas, ville de Gascogne. Il est facile de faire voir leur erreur puisque l'auteur du livre qui a pour titre *Fasciculus temporum* (1), assure que ce miracle eut lieu dans la Gaule Narbonnaise, où jamais géographe n'a placé Bazas. Il ajoute qu'il eut lieu, l'an 444, sous le pontificat de Saint Léon, dans une ville où il y avait un évêque: or Bazas n'a eu d'évêque qu'au VI[e] siècle; Sextilius, qui en est le premier, souscrivit au concile d'Agde par son prêtre Polémie, en 506. Le miracle dont nous parlons était arrivé depuis plus de 60 ans. Les historiens assurent que les Huns ne pénétrèrent pas jusqu'à Bazas, et tout le monde sait qu'ils sont venus à Vaison où ils laissèrent de tristes marques de leur passage. Enfin, la tradition porte que ce miracle se fit dans l'ancienne cathédrale, où l'on voit encore une table d'autel en marbre portée sur quatre colonnes, creusée au milieu, munie d'un rebord, semblable à tous les autels de cette époque (2); comme si la Providence l'eût d'avance destinée à retenir les gouttes miraculeuses dont nous avons parlé. En sorte que si l'on peut douter que ce miracle soit arrivé dans la grande église actuelle de Vaison dont l'architecture accuse une époque plus récente, il paraît certain qu'il eut lieu sur l'autel antique que l'on voit encore et que le curé (1845) a eu la bonne pensée de rendre à sa destination première en le faisant servir de maître-

(1) L'ouvrage a été traduit sous ce titre: *Le petit fardelet des faits ou chronologie depuis la création du monde jusqu'à l'an de Jésus-Christ* 1495. (*Petit in-f°, orné de vignettes hist. très curieuses. Biblioth. du Grand Sém. n°* 11631.)

(2) On en voit un semblable à Notre-Dame-des-Doms, à Avignon, et un autre dans l'église de Vaucluse.

autel. (1) Ce miracle parut d'autant plus frappant, que ce fut dans la même église qu'on publia, en 337, les décrets du concile de Nicée, et que Saint Nectaire, archevêque de Vienne, proclama l'unité de substance dans la trinité des personnes divines.

Pendant que ces choses s'accomplissaient au nord du diocèse et que le ciel opérait des miracles pour fortifier nos pères dans la foi, la partie du midi voyait s'accomplir des prodiges d'une autre nature et non moins utiles au salut des âmes: la ville d'Apt était édifiée par le spectacle touchant des plus belles vertus. Nous ne pouvons rien dire de celles de Saint Quentin, toutes les particularités de sa vie nous sont inconnues; mais il fallait que ce saint prélat eût des qualités bien éminentes, pour que le souvenir nous en soit parvenu à travers tant de siècles, sans qu'aucun historien nous en ait laissé le détail. Plusieurs églises lui sont dédiées et son nom est sur toutes les lèvres.

Saint Castor lui succéda, environ l'an 410. L'histoire de sa vie, écrite en style ampoulé, comme on avait alors coutume de le faire, fut remaniée au XIIIe siècle par Raymond Bot et mise en style plus naturel ; c'est celle que nous avons. Le Martyrologe d'Apt parle aussi longuement de Saint Castor ; il a puisé à la même source, et il ne contient aucun fait que Raymond Bot n'ait mentionné. Nous allons, tout en l'abrégeant, reproduire son récit. (2) Saint Castor naquit à Nîmes et appartenait à une famille distinguée. Son père mourut et le laissa fort jeune sous la conduite d'une mère qui, n'ayant que ce fils, l'éleva avec beaucoup de soins et l'envoya à Arles, pour le faire instruire

(1) Tout porte à croire que la grande église de Vaison fut rebâtie au Xe ou XIe siècle, sur le même emplacement occupé par l'ancienne où le miracle arriva. Il est même certaines parties de cette église, le chevet par exemple, qui semblent remonter à cette époque.

(2) Raymond Bot fut évêque d'Apt au XIIIe siècle, ainsi que nous le verrons plus tard. On sait qu'à cette époque les Souverains Pontifes donnèrent une impulsion très-grande à l'étude des belles-lettres, en créant des Universités dans les principales villes de l'Europe. L'établissement de celle d'Avignon remonte à ce temps-là. Il ne serait pas impossible que Raymond Bot y eût puisé ce goût pur, cette élégance de style dont il fait preuve dans ses écrits. Voici comment il débute dans sa vie de Saint Castor: *Ego Raymundus, Aptensis ecclesiæ, licet indignus, vocatus Episcopus, Domini patroni ac predecessoris mei Beati Castori, vitam, quam olim Gallicano cothurno simplicitate fratrum minus dilucidatam inveni, simplici stylo breviter notare curavi.*

dans les sciences divines et humaines. Il s'attacha à l'étude du droit et il y fit des progrès si grands qu'en peu de temps il devint fort habile. Mais, indifférent au gain, on ne le voyait jamais au barreau que pour soutenir les intérêts des pauvres, des veuves et des orphelins. Un puissant seigneur, nommé Auxence, avait cité devant le tribunal une pieuse veuve d'Arles : son dessein était de la dépouiller d'une belle terre nommée Mananque, située au terroir de Ménerbes qu'elle tenait de ses ancêtres. Il n'oublia rien pour gagner les juges et tout portait à croire qu'il en viendrait à bout. Cette veuve eut recours à Castor dont la réputation commençait à faire du bruit, et le pria de la défendre. Castor embrassa avec ardeur l'occasion d'exercer la charité : il se présenta devant les juges, et il parla avec tant de force et de solidité qu'il les convainquit, sauva le droit et obtint une sentence favorable. Il la fit confirmer par les lettres de l'empereur, afin d'ôter tout espoir à sa partie adverse. La pieuse veuve ne savait comment lui témoigner sa reconnaissance : elle n'avait qu'une fille, elle l'offrit à son bienfaiteur, et elle le pria de l'accepter pour épouse avec tout ce qu'elle possédait. Castor qui aspirait à une perfection plus haute, ne se rendit pas d'abord aux instances qu'on lui fit, mais lorsqu'on lui représenta que cette famille avait besoin d'un protecteur capable de la défendre contre des ennemis puissants, il crut que Dieu le voulait dans l'état de mariage, et il n'y mit plus d'obstacle.

Peu de temps après, il perdit sa belle-mère ; alors il ne dissimula plus à sa jeune épouse le désir qu'il avait de mener une vie plus parfaite. Il la disposa insensiblement à se séparer de lui, afin de se consacrer à Dieu et de passer le reste de ses jours dans la continence parfaite. La femme de Saint Castor que l'histoire ne nomme point, prit avec elle leur jeune fille nommée Perculérie, unique fruit de leur mariage, se choisit une retraite et, à l'exemple des vierges, mena une vie entièrement éloignée du monde. On croit que cinq jeunes filles s'adjoignirent à celle de Saint Castor, se consacrèrent à Dieu et se retirèrent avec elle dans un de ses domaines près de Mananque, et que, pour ce motif, ce lieu fut plus tard appelé *Sivergues*. Cela nous paraît d'autant plus probable que l'église de ce pays est dédiée à Saint Trophime, premier évêque d'Arles.

Saint Castor, à la fleur de l'âge, et jouissant d'une réputation bien méritée, renonça aux espérances du siècle, vendit ses biens, en distribua le prix aux pauvres et ne se réserva que le domaine de Mananque, où il se retira avec quelques amis. Il y fonda un monastère sous le titre de Saint Faustin, selon le Martyrologe d'Apt, et de Saint Étienne premier martyr, selon quelques Bréviaires. (1) On vit bientôt reluire dans cette maison les plus belles vertus.

Il établit son institut sur les connaissances qu'il avait acquises par une longue méditation des vérités évangéliques et sur ce que la renommée lui avait appris des Pères d'Orient. Il savait que l'esprit religieux a pour principe l'humilité: il en donnait l'exemple à ses moines et on le voyait sans cesse pratiquer le plus profond abaissement. Il renonça au titre d'abbé, quoiqu'on voulût toujours le lui déférer. Il prenait pour lui les offices les plus pénibles et les plus bas. L'historien de sa vie remarque, entre autres choses, qu'il faisait souvent les fonctions de boulanger, quoiqu'il ressentît de grandes incommodités du feu et de la fumée, et que ce pénible exercice le mît en danger de perdre la vue. Il ajoute que les religieux ne pouvant rien gagner sur lui, cachèrent un jour l'écouvillon dont il se servait pour

(1) Cette variante dans le titre a fait croire qu'il fallait préférer cet ancien Bréviaire au Martyrologe; mais l'autorité de ce dernier est trop bien établie à cause de son ancienneté; aussi l'évêque, Jean Nicolaï, n'employa dans son nouveau bréviaire que les termes du Martyrologe; ce qui doit être suivi. Si l'on a substitué Saint Étienne dans les anciens bréviaires, c'est parce qu'on a cru que Saint Castor, étant de Nîmes, il fallait chercher dans le voisinage de cette ville l'abbaye qu'il avait fondée; mais les mémoires que nous avons de sa vie ne permettent pas de douter que le lieu où il se retira ne soit le petit village de Ménerbes à deux lieues d'Apt. Cela est démontré par deux ou trois passages de sa vie manuscrite, où l'on voit qu'après son exaltation à l'épiscopat. Saint Castor ne laissait pas d'aller souvent à pied visiter ses moines et qu'il revenait coucher le même jour à sa ville épiscopale. Ce qui prouve que le monastère de Mananque n'était pas très-éloigné. On le fait passer par le territoire de Bonnieux pour aller à son monastère, et il faut nécessairement le traverser pour aller d'Apt à Ménerbes. Il y a encore dans le territoire de Ménerbes un quartier appelé *Manancuégne*, mot qui vient évidemment de Mananque. La description que l'histoire manuscrite fait de ce lieu convient parfaitement à Ménerbes. On a fondé dans ce même quartier, depuis plusieurs siècles, une chapelle sous le titre de St-Étienne. Elle fut bâtie sur d'anciennes ruines qu'on croit être celles du monastère de Saint Castor. C'est de là, sans doute, que s'est formée l'opinion qui donne le titre de St-Étienne à cette abbaye, d'autant plus que le nom de Saint Faustin est entièrement inconnu dans la contrée.

nettoyer le four. Il le chercha et ne l'ayant pas trouvé, il attacha son scapulaire au bout d'une perche, l'enfonça dans le four et ne le retira qu'après avoir parfaitement bien rangé les cendres. On regarda comme un véritable miracle que le feu ne l'eût point endommagé.

Cette merveille et quantité d'autres qu'on publiait de lui, firent tant d'impression sur le clergé et sur le peuple d'Apt, qu'après la mort de Saint Quentin, ils vinrent en foule à Mananque pour enlever Saint Castor et le placer sur le siége épiscopal. Il les reçut avec sa bonté ordinaire, il feignit de consentir à son élection, et demanda le temps de le faire savoir à son évêque; car le lieu où l'abbaye était située dépendait du diocèse de Cavaillon. Il les congédia et il alla se cacher dans une grotte du Luberon, dans le dessein d'y rester inconnu jusqu'à ce qu'on eût élu un autre évêque. (1) Mais des chasseurs l'ayant découvert, avertirent le peuple qui accourut en foule pour l'enlever. Toutes ces circonstances persuadèrent au Saint que la volonté de Dieu était qu'il acceptât l'épiscopat. Il se laissa donc conduire, sans opposer la moindre résistance. Le métropolitain assisté de quelques-uns de ses suffragants, le sacra et le mit en possession de son siége. Cette conduite qui nous paraît si étonnante aujourd'hui, n'avait alors rien d'extraordinaire. Il n'était pas rare qu'on se vit réduit à forcer les moines de sortir de leurs monastères pour accepter l'épiscopat. Il fallait leur faire violence, car ces hommes de Dieu regardaient la charge épiscopale comme un fardeau trop lourd pour leurs faibles épaules ; ils avaient raison: les devoirs de l'épiscopat sont si grands que les anges même fléchiraient sous leur poids.

Saint Castor fut reçu dans Apt au milieu des démonstrations de la joie la plus vive. Bientôt il justifia les espérances que les habitants avaient conçues et il répandit sur eux les dons du ciel qu'il avait reçus avec tant d'abondance. Mais son cœur l'attirait toujours vers sa chère solitude. Ses religieux lui étaient attachés comme des enfants à leur père : ils le prièrent avec beaucoup de larmes de continuer à leur donner ses soins, lui protestant qu'ils ne voulaient point d'autre père que lui. Il promit de le

(1) On connaît encore cette grotte : elle était, autrefois, le but d'un pèlerinage.

faire, avec le consentement de l'évêque diocésain. Pour être moins éloigné d'eux, il en attira quelques-uns dans sa ville épiscopale, où il fonda, sous le titre de Saint Bach, un second monastère qui, après avoir fleuri quelque temps, fut ruiné par les Lombards dans la terrible invasion qu'ils firent en Provence.

Jean Cassien, prêtre, gaulois d'origine selon les uns et scythe selon d'autres, avait fondé la vie monastique à Marseille. L'expérience qu'il avait acquise par un long commerce avec les cénobites d'Orient et surtout de Palestine, le rendit célèbre dans nos contrées, où la retraite de Saint Honorat, dans l'île de Lérins, venait seulement de donner quelque connaissance de cette vie céleste. Cassien était disciple de Saint Chrysostome, qui l'ordonna diacre, et il se glorifia toujours de tenir du plus éloquent des Pères tout ce qu'il avait acquis de connaissance dans les choses divines. Saint Castor s'était adressé à lui, avant sa promotion à l'épiscopat, et l'avait prié de lui apprendre les règles monastiques suivies en Orient, et comment vivaient ces illustres solitaires regardés dans les Gaules, comme les modèles de cette vie admirable. Cassien se fit un devoir de le satisfaire et écrivit son livre intitulé : *Miroir du Moine* (1), et comme cet ouvrage ne rendait pas entièrement sa pensée, il composa son traité *De la manière de vivre des moines de Syrie et d'Égypte* (2), qu'il envoya également à Saint Castor, afin qu'il en prît ce qu'il trouverait convenable à ses religieux. Saint Castor n'était pas encore évêque, lorsque Cassien lui envoya ces deux traités. Au contraire, il avait déjà reçu l'onction épiscopale lorsqu'il reçut le livre de *l'Institution d'un moine.* (3) La manière dont Cassien s'exprime dans la préface, fait présumer que Saint Castor n'avait pas encore fondé son abbaye d'Apt.

Jusque-là les religieux de Mananque n'avaient pas eu d'autre règle que la vie admirable de leur saint fondateur, qui avait embrassé l'état monastique, longtemps avant l'arrivée de Cassien en Provence. On sait que ce fameux solitaire ne s'y rendit et ne travailla à ses *Institutions monastiques* qu'après la prise de Rome par Alaric, vers l'an 409. L'abbaye de Saint Castor est

(1) *Speculum Monachi.* (Cassian. *opera.*)
(2) *De modo vivendi monachor.* (*Id.*)
(3) *De institutione monachi.* (*Id.*)

antérieure à cette époque, puisque dans la lettre que ce Saint adresse à Cassien il ne prend pas le titre d'évêque. Cependant Cassien le lui donne dans sa préface: Saint Castor fut donc élevé à l'épiscopat pendant que Cassien travaillait à son ouvrage. Comment donc expliquer le Martyrologe d'Apt qui assure que Saint Castor embrassa la règle de Cassien? Rien ne nous paraît plus facile; il suffit de rappeler qu'après son élévation à l'épiscopat, ce Saint se retira dans la communauté qu'il avait fondée à Apt, afin de suivre des règles dont il admirait la sagesse.

Quoique Saint Castor vécût en religieux, il ne laissait pas que d'avoir un clergé séculier. Cela était absolument nécessaire, puisqu'à cette époque la vie monastique n'avait rien de commun avec celle du clergé et les moines qu'on chargeait rarement d'annoncer la parole de Dieu et d'administrer les sacrements. Contents d'édifier le peuple par la sainteté de leur vie et d'attirer sur lui les bénédictions du ciel par la ferveur de leurs prières, ils laissaient aux prêtres séculiers le ministère de la parole et la direction des âmes. Aussi il est souvent parlé des prêtres et des clercs dans l'histoire manuscrite de Saint Castor. Il est à croire qu'il les porta à embrasser la vie commune et religieuse, selon l'usage de quelques églises de ce siècle, où les clercs étaient entretenus aux frais de la même mense, et vivaient dans un grand détachement de toutes choses; ce qui leur fit donner le nom de chanoines, c'est-à-dire d'hommes soumis à une même règle. Saint Castor appelle ses clercs: *hommes religieux* (1), et laisse entendre que la pratique de la vie commune était suivie dans l'Église d'Apt. Tout porte à croire qu'il l'introduisit lui-même, selon la règle de Cassien, et qu'il l'établit autant que pouvait le permettre la vie active exigée par les fonctions du saint ministère. Il est certain que le clergé d'Apt était régulier, au temps de Raymond Bot. Or cet évêque appelle Saint Castor, *son patron et son prédécesseur*. (2) Les anciens titres donnent souvent le nom de monastères à ces communautés de chanoines, qui vivaient entièrement séparés des laïques. L'irruption des Lombards et, bientôt après, celle des Saxons en Provence, renversa cet

(1) *Epist. B. Castor. ad Cassian.* (*Inter opera Cassian.*)

(2) *Domini patroni ac prædecessoris mei B. Castoris.* (Raymond Bot. *Vit. S. Castoris.*)

état de choses qu'une tradition apostolique avait porté plusieurs saints évêques à introduire dans leurs diocèses. La vie commune se renouvela, parmi les clercs, dans la ville d'Apt, au VIIIe siècle, comme nous le verrons en son lieu, où nous ferons observer que les divers conciles tenus sous Charlemagne et ses enfants, ne firent que rétablir l'ancienne discipline.

Dieu, qui avait appelé Saint Castor à l'épiscopat pour l'édification de l'Église d'Apt, rendit son nom célèbre par le don des miracles. Les hagiographes en rapportent plusieurs: nous nous contenterons de faire connaître celui qu'il opéra pour délivrer les prisonniers. Par une coutume très-ancienne et très-sainte, on élargissait les prisonniers tous les ans, au jour de Pâques, en mémoire de la passion du Fils de Dieu: les empereurs chrétiens en avaient fait une loi. Or, une année, le juge d'Apt refusa de comprendre dans le pardon général quelques criminels dont il voulait faire un exemple. Cette dureté toucha le saint évêque: il se rendit, le même jour, aux prisons, à la tête de son clergé, et les chaînes de ces malheureux se brisèrent d'elles-mêmes, en présence de la multitude qui l'avait suivi. Il conduisit les prisonniers en procession à la cathédrale, où tous ensemble ils remercièrent Dieu de la liberté qu'il venait de leur rendre. Le magistrat, frappé de ce prodige, demanda pardon au Saint et, afin de donner une marque publique de son repentir, il le pria de changer les prisons en église, ce qui fut exécuté. Cette église fut dédiée sous le titre de Saint Sauveur.

Tout porte à croire que Saint Castor fit rebâtir la cathédrale d'Apt, ruinée pendant la persécution de Dioclétien. C'est pour ce motif que, dans la suite, elle porta le nom de Saint Castor qui lui servit de second titre, et non parce que ce Saint y fut inhumé, comme on l'a voulu dire. Sans doute il peut se faire que les merveilles innombrables opérées par son intercession, ayant obscurci les anciennes idées qui restaient du premier fondateur, son nom fût enfin substitué à celui de Saint Auspice. Quoi qu'il en soit, la cathédrale d'Apt a porté jusqu'au XIe siècle le nom de Saint Castor avec celui de la Sainte Vierge, qui lui avait été donné lors de sa fondation.

La vie de ce Saint fut une suite non interrompue de prodiges. Les prêtres qui l'assistaient pendant la célébration des saints

mystères, voyaient souvent une foule d'anges autour de lui. Un diacre, sachant qu'il passait les nuits aux pieds des autels, eut la curiosité de regarder par les fentes de la porte. Il le vit prosterné, les bras élevés vers le ciel, soutenu par deux personnes d'une beauté ravissante. Il n'avait pas été aperçu. Cependant le Saint le fit appeler, le lendemain, et lui défendit de dire ce qu'il avait vu, ajoutant que son indiscrétion lui coûterait la vie et qu'il mourrait à l'instant même où il en parlerait. L'événement justifia ses paroles, et quelque temps après la mort du Saint, ce diacre voyant le grand concours de peuple qui venait à son tombeau, n'eut pas la force de tenir cachée cette merveille; il en fit le récit, mais à peine l'eût-il achevé, qu'il expira dans les bras de ceux qui l'écoutaient, malgré les secours qu'on s'empressa de lui donner.

Saint Castor, ayant su par révélation le jour où Dieu l'appellerait à lui, convoqua les évêques et les abbés du voisinage et, après avoir reçu le sacrement du corps et du sang du Sauveur, en présence de son clergé et de ses religieux, il rendit son âme entre les mains des anges, un jour de Dimanche, le XI des cal. d'octobre, l'an 419. Le Pape Boniface lui avait adressé ainsi qu'à plusieurs autres prélats des Gaules, les lettres qu'il écrivit à l'occasion de Maxime de Valence. (1) C'est le dernier document public où son nom fut écrit de son vivant. Raymond Bot dit que l'empereur Arcade régnait, c'est une erreur: ce prince mourut l'an 414, cinq ans avant Saint Castor. Le Martyrologe gallican a reconnu cette erreur et l'a corrigée en remplaçant Arcade par Honorius. (2)

Le corps du Saint fut solennellement porté dans l'église qu'il avait lui-même dédiée au Sauveur du monde. Son historien donne à cette église le nom de crypte, et Raymond Bot le lui a conservé. Cette église subsistait encore de son temps. Il est probable qu'on y avait pratiqué quelque souterrain et qu'on y plaça le corps de Saint Castor. C'est là que les affligés venaient l'invoquer. Ils trouvaient un si prompt soulagement à leurs peines que tous ceux qui avaient admiré ses vertus durant sa vie commencèrent à l'honorer comme un Saint après sa mort. On lui

(1) *Collect. Regia Conc. ann.* 419.
(2) *Martyrol. Gall.* XI. *kal. oct.*

attribue quelques homélies. Ce sont des discours pieux et propres à l'édification. (1) Saint Prosper, dans sa Chronique (2), le met au nombre des Pères qui ont rendu la vie monastique célèbre au temps de Saint Honorat: c'est son véritable titre de gloire et ce qui le rend le plus recommandable à la postérité. Une vie si éminente en vertus et si remplie de bonnes œuvres porta quelques personnes pieuses à en écrire des mémoires ; on les dressa dans la vieille langue du pays appellée *romane*. (3). Mais cela même nous apprend que cet ouvrage ne doit pas être attribué à un auteur contemporain, comme l'a cru Raymond Bot ; puisque ce n'est que plus tard que la langue latine se corrompit au point de former une langue nouvelle. Cependant cette vie est antérieure au Martyrologe d'Apt, écrit au VIII[e] siècle. Elle a donc été composée dans un temps où les faits étaient assez récents pour être parfaitement connus. Raymond Bot la mit en latin et la dédia à un chanoine d'Avignon, en reconnaissance de ce qu'il avait consacré un autel à Saint Castor, dans l'église où les reliques de Sainte Marthe furent trouvées.

Saint Castor fut remplacé sur le siége d'Apt par un saint religieux de Mananque, nommé Léonce, qui se fit un devoir de marcher sur ses traces et qui gouverna saintement le troupeau que la Providence lui avait confié. On l'a souvent confondu

(1) On les a imprimés à la suite des Œuvres de Cassien.

(2) S. Prosp. *Chron. an.* 419.

(3) *Rustica Romana.* — Cette histoire était anciennement gardée dans les Archives du Chapitre d'Apt, et formait un cahier qui contenait aussi les vies de Saint Auspice et de Saint Étienne, évêques d'Apt. Cette vie se termine par ces mots : *Regnante Domino*, d'où plusieurs ont conclu qu'il fallait l'attribuer à un Raymond Bot, qui aurait tenu le siége d'Apt après l'an 1000. C'est une erreur, puisque cette formule était fort peu usitée au XI[e] siècle. Du reste, il est certain que l'église de Ste-Marthe n'a été bâtie et consacrée par Imbert, archevêque d'Arles et Rostang, évêque d'Avignon, qu'après l'invention des reliques de cette sainte, faite en 1187. Cette vie doit donc être nécessairement attribuée au même Raymond Bot à qui nous devons le cahier où elle se trouve écrite avec les vies de Saint Auspice et de Saint Étienne, comme il nous l'apprend lui-même par les paroles de la conclusion. Peut-être aurait-il mieux fait de nous conserver l'histoire de Saint Castor en original, que de l'avoir mise dans une autre langue ; on pourrait du moins juger de son ancienneté et si elle n'a pas été défigurée par des additions qu'on a de la peine à démêler. Cependant on ne doit point facilement soupçonner un évêque tel que Raymond Bot, dont les titres de l'époque parlent avec éloge, et à qui on rend le témoignage de n'avoir rien altéré dans les faits principaux.

avec un autre Léonce de Fréjus dont il est fait mention au troisième concile d'Arles, et que les Papes Boniface et Célestin, ainsi que Saint Hilaire (1) ont unanimement loué, comme un prélat de grande réputation, et qui même, selon quelques-uns, aurait fini ses jours par un glorieux martyre. A Dieu ne plaise que nous contestions la gloire du saint évêque de Fréjus! Tout ce que nous prétendons, c'est que ce n'est pas à lui, mais à Saint Léonce d'Apt, que Cassien dédia quelques-uns de ses ouvrages, quoi qu'en disent certains écrivains (2); nous nous fondons sur ce que Cassien n'écrivit ses *Institutions Monastiques*, son livre *des Péchés capitaux* et ses dix premières *Conférences*, que pour faire plaisir à Saint Castor, qui les lui avait demandées pour l'instruction de ses moines, avant d'être élevé à l'épiscopat. Il dit dans la préface *de ces dix Conférences*, adressées à Léonce évêque et à Hellade abbé : *Cet homme* (Saint Castor) *enflammé d'un désir immense de sainteté m'avait prié d'écrire pour un autre lui-même.* (3) Assurément, en envoyant son livre à Léonce et à Hellade, Cassien avait dessein d'exécuter la promesse qu'il avait faite à Saint Castor. Aurait-il atteint son but en les adressant à d'autres que ceux à qui Saint Castor avait commis la direction de son église et de son monastère? Or Saint Léonce et Hellade se partagèrent l'héritage de leur père : l'un eut son siége épiscopal et l'autre son abbaye. (4)

Hellade, que d'autres appellent *Sillucius* ou *Helladius* (5) suc-

(1) S. Hilar. Arel. *Oratio in S. Honorat.*

(2) Le P. Longueval, entre autres. *Hist. de l'Église Gallic.* — Dupin. *Nouvelle Bibli. Eccl.* Art. *Cassien.*

(3) *Quas ille* (S. Castor) *incomparabili flagrans studio sanctitatis simili sibi jusserat conscribi.* (Cassian.)

(4) C'est ce qu'indique Cassien dans sa préface. *Vobis potissimum, o beatissimi papa Leoni et sancte frater Helladi.* (*Cassian. præf. in Coll.*)

(5) La différence entre *Sillucius* et *Hilladius* n'est point telle qu'on n'ait pu confondre ces noms; il suffit de changer l'S en H, l'U en A, le C en D. Ces changements ne sont pas insolites. On sait que les anciens mettaient facilement le C à la place du D, et lorsque ces lettres leur paraissaient trop rudes, ils les changeaient encore en G et en T, suivant Quintilien qui dit : *Cum C aut similiter D non valuerunt, in G aut T molliuntur.* Ainsi, par le changement de D en C, *Avidianus*, archevêque de Rheims, qui assiste au premier concile d'Arles, est souvent nommé *Avicianus.* L'histoire des Évêques de France nous fournit une infinité de noms changés d'une manière encore plus défectueuse : *Emunthius* devient *Evultius*; *Rodulphus, Rodilo*; *Theobaldus, Theodorus*; *Guenuchus, Evenus*; *Jumahelus, Junemenus*;

céda à Saint Léonce (428). Les religieux de Mananque l'avaient choisi pour abbé, après la mort de Saint Castor. C'était un usage assez ordinaire à cette époque de tirer les abbés de leurs solitudes, pour les placer sur les siéges épiscopaux. On allait parfois les chercher bien loin, comme cela arriva pour Saint Honorat, que l'Église d'Arles fit venir de l'Ile de Lérins. Cela se conçoit, ces abbés étaient presque tous d'un mérite éminent. Cassien en parle dans la préface de ses sept dernières conférences, qu'il composa quelques années après et qu'il adressa à Saint Honorat et à Saint Eucher. Il nomme celui-ci le premier, ce qui nous donne lieu de croire que Saint Léonee était mort et qu'Hellade lui avait succédé. (1) Or c'est en 420 ou 421 que Cassien mit la dernière main à ses conférences : ce qui coïncide parfaitement avec les époques que nous venons de désigner.

Les exemples de Saint Castor et les instructions de Cassien ne pouvaient manquer de former de dignes sujets dans l'abbaye de Mananque. Il est assez naturel de croire que, pendant longtemps, l'Église d'Apt alla y chercher ses premiers pasteurs. Cela est d'autant plus probable que Mananque n'est qu'à deux petites lieues, et que Saint Castor avait fondé, dans Apt, un second monastère où l'abbé de Mananque était nécessairement obligé de venir de temps en temps. L'abbaye de Mananque devint bientôt célèbre et fut habitée par un grand nombre de religieux que le désir d'une plus grande perfection poussa, à l'exemple des moines d'Orient, à se séparer de la communauté soit pendant le carême seulement, soit pour un temps plus long, et à vivre dans la solitude. En sorte que la vallée du Calavon offrit quelque chose de pareil aux déserts de la Syrie, de l'Egypte et du Mont-Sinaï.

Phebadus, évêque d'Arles, est nommé *Fegadius* par Sulpice Sévère, *Sebabius* par Saint Jérôme et *Figadius* par Saint Ambroise. Pour peu qu'on ait pratiqué les anciennes écritures, on n'est pas surpris de ces altérations des noms propres ; les copistes n'ont pas été fort exacts à cet égard dans les transcriptions des titres originaux. Il n'y a donc pas lieu de douter que, par une suite de la même négligence, le nom d'*Helladius* n'ait été changé en *Sillucius*.

(1) *Præcipientibus sanctis Helladio et Leoncio episcopis.* (Préf. des premières Conférences.) Il observe encore le même ordre dans la préface de la XVIII[e] Conférence : *Exigentibus beatissimis episcopis Helladio et Leoncio.* D'où Remerville conclut avec beaucoup de raison qu'Hellade avait succédé à Saint Léonce. (*Hist. Eccl. d'Apt.*) — Dupin donne à Hellade le titre d'évêque, et le P. Pagès est du même sentiment. (*Criti. Baron. ann.* 419.)

On peut en juger par le nombre considérable de *Celles* ou cellules répandues dans le voisinage, et qui plus tard devinrent autant de prieurés. Il n'en restait que le titre avant la Révolution, et maintenant les noms seuls ont survécu. St-Véran, près de Ménerbes, St-Julien, St-Michel de la Baume, dont les religieux fondèrent plus tard Notre-Dame-de-Lumières, célèbre pèlerinage, occupé maintenant par les Oblats de Marie (1), St-Pantaléon, où plus tard nous verrons Saint Louis établir un couvent de Carmes, St-Faustin; toutes ces chapelles sont autour de Ménerbes et de Goult. Les prieurés de St-Théofrid (2), de St-Blaise, de St-Pierre, au terroir de Gordes; ceux de St-Pierre, du Pont-Julien et de St-Arige (3), dédiés à deux Saints évêques d'Apt, et celui de St-Laurent se trouvent sur la commune de Bonnieux. Enfin, on comptait plusieurs autres prieurés au voisinage d'Apt : St-Symphorien près de Bonnieux, St-Julien de Rustrel, St-Philibert de Villars et quelques autres dont il reste à peine des vestiges. Les abbayes de St-Martin (4), de St-Pierre de Tourrettes, dans le diocèse d'Apt, étaient aussi habitées probablement par les moines de St-Castor; du moins on a lieu de le présumer, vu leur grande ancienneté. On les trouve possédées par des laïques au VIII[e] siècle, les moines les ayant abandonnées lorsque les Lombards et les Saxons, au VI[e] siècle, ravagèrent la Provence.

L'abbaye de Mananque avait déjà souffert de grandes pertes (422), lorsque les Goths passèrent d'Italie en Espagne avec le roi Ataulphe, successeur d'Alaric, et traversèrent nos pays, laissant partout des marques de leur cruauté. On rapporte à ces

(1) Notre-Dame-de-Lumières, ainsi appelée à cause des lumières miraculeuses aperçues pendant plusieurs nuits par des religieux habitant le prieuré de St-Michel, au XVII[e] siècle : ce prieuré, situé dans le vallon formé par le torrent du Limargues, avait été fondé par les religieux de St-Castor.

(2) Dit St-Chafre en langue vulgaire. — Nous trouvons une donation extrêmement remarquable faite à ce prieuré par une dame et ses deux fils. Remerville en rapporte l'acte. On y lit : *In pago Cavallico, in valle quæ dicitur Caditana, quædam matrona nomine Uletrudis cum filiis suis Odilone, Ludoico et Reynaldo dederunt medietatem de rebus suis, quas possidebant in dictis locis, Domino Deo et Sancto Theofredo habendum. Datum X Kal. aug. regnante Charolo rege feliciter.*

(3) Dit St-Agrié par corruption de nom.

(4) *De nostro Domino inter valles*, et *de nostra Domina de Valle Cellarum.* (Remerville. *Hist. Eccl. d'Apt.*)

temps le martyre de deux saints moines nommés Largus et Justus, disciples de Saint Castor (1). Leurs corps furent portés dans la cathédrale d'Apt, soit immédiatement après leur martyre, soit sur la fin du siècle suivant, lorsque les Lombards ruinèrent entièrement l'abbaye de Mananque. On les déposa dans la crypte qui est sous le maître-autel, selon la coutume, alors saintement établie, d'inhumer en ce lieu tous ceux qui mouraient en odeur de sainteté. Telle fut la destinée de l'abbaye de Mananque : elle eut un saint pour fondateur; elle jeta un grand éclat sur nos contrées qu'elle changea en nouvelle Thébaïde; elle fournit plusieurs saints évêques à l'Église d'Apt et lui donna des martyrs.

Il est probable qu'Hellade était mort peu de temps après que Cassien écrivit ses dernières Conférences. (2) Auxone lui succéda (432), et assista avec beaucoup d'autres évêques à la consécration de l'église de St-Pierre et de St-Paul, ruinée par les Vandales, que Debo, évêque d'Avignon, avait fait restaurer. (3) Ce

(1) Leur fête est marquée au mois de septembre, dans un ancien bréviaire d'Apt. — Ce volume est manuscrit, sur parchemin, format in-12, fort épais, l'écriture, noir et rouge, est bonne, mais l'encre, surtout le noir, est de mauvaise qualité. Aux fêtes solennelles l'écriture est beaucoup plus grosse que dans le reste de l'année. Nous ne le croyons pas très-ancien. Il remonte au XIVe ou XIIIe siècle. (*M S. de la Biblioth. d'Avig.*) M. Grossy, prieur de Lioux, dit dans ses Mémoires qu'à côté de l'armoire où l'on trouva les reliques de Sainte Anne, il y avait deux pierres sur lesquelles étaient gravées les représentations de ces saints, et que les pèlerins à force de racler pour emporter quelque chose de ces pierres, avaient fait tout disparaître. (Grossy. *Mémoires sur Apt.*)

(2) En effet, il lui donne le titre de *Beatissimus*. Or, s'il faut s'en tenir à l'opinion de certains savants, on ne se servait du superlatif qu'envers les évêques morts, tandis qu'on appelait les évêques vivants *Sancti;* mais cette règle n'est pas bien sûre, et sans recourir à d'autres autorités qu'à celle de Cassien, nous trouvons qu'il donne le titre de *Beatissimus* à Saint Léonce pendant sa vie. Tout ce que nous pouvons dire c'est que l'épiscopat d'Hellade ne peut pas être porté au delà du 6 avril 432.

(3) F. Nouguier n'a pas connu ce prélat; c'est D. Polycarpe de la Rivière qui nous en a conservé le nom. Nous lisons dans ses Mémoires : *Anno quadringentesimo trigesimo tertio, Debo Avenionensis Episcopus templam Sancti Pauli a Wandalis superioribus annis magna feritate dirutum, magno et augusto impendio restituere parat, civibus non modicam in templi opus pecuniam subministrantibus ; idque sanum est quod ipsemet Pontifex triennio post non unius Pauli sed Petri simul Apostolorum principum dicavit honori, quanta potuit magnificentia, vicinorumque Episcoporum et populorum frequentia et concursu. Ad ejus quippe consecrationis cumulandam cele-*

prélat voulut relever le courage de son peuple abattu par tant de calamités, et le réjouir par le spectacle d'une grande pompe religieuse; il invita à cette cérémonie tous les prélats des environs qui s'y rendirent avec un grand nombre de clercs et un concours immense de peuple. Parmi les évêques se trouvaient, outre l'évêque de Marseille, Marius d'Orange et Auxone d'Apt, le même, sans doute, dont il est parlé dans les lettres que le Pape Célestin (1) écrivit à quelques évêques des Gaules, à la sollicitation de Saint Prosper et d'Hilaire, pieux laïques qui firent un voyage exprès à Rome, pour se plaindre de ce que quelques prêtres gaulois attaquaient la doctrine de Saint Augustin. Quoi qu'il en soit, l'église connue maintenant à Avignon sous le nom de Saint-Pierre et qui n'était auparavant dédiée qu'à Saint Paul (2), le fut alors aux deux princes des apôtres. Ce n'est que plus tard qu'elle l'a été seulement à Saint Pierre. Elle est la plus ancienne église d'Avignon, après Notre-Dame-des-Doms; tout porte à croire que sa construction primitive ne le cédait guère en antiquité à celle de la métropole. Debo avait succédé à Métian sur le siége d'Avignon et fut remplacé par Maxime, que nous retrouvons parmi les prélats qui signèrent (451) la fameuse lettre des évêques de Provence à Saint Léon au sujet de la prééminence contestée entre les métropoles de Vienne et d'Arles.

Cette grande question qui divisait nos Églises, était depuis longtemps agitée: le concile de Turin s'en était occupé (401) sans la décider entièrement (3); les esprits étaient trop animés, une décision loin de les calmer n'aurait fait que les irriter davantage. Les Pères, pleins de prudence, se contentèrent d'ordonner que les deux églises prouveraient leur droit de mé-

britatem, non solum B. Hilarius Arelatensis episcopus interesse dignatus est, sed et ipsi Marius Arausicensis, Venerius Massiliensis et Aptensis Auxonius episcopi, cum multis ecclesiarum suarum Clericis, adesse voluerunt. Ille omnes singulari humanitate excepit et pene incredibili certavit pietate. (D. Polycarp. de Riber. *Hist. Manuscript. Prov. Eccl. Arel. in Bibl. Carp. ad calcem M S. Peiresc.*)

(1) Celestinus Papa. (*Collect. regia Concil.*)

(2) D'où vient que cette église était seulement dédiée à Saint Paul? Ne serait-ce point à cause du passage du grand Apôtre dans nos murs? Ce que nous avons dit auparavant, p. 5, deviendrait donc une certitude.

(3) P. Pagès. *Annal. Eccl. Baro.* 401.

tropole, qu'elles prétendaient avoir de préférence l'une sur l'autre, c'est-à-dire l'ancienneté de leur foi. Pour bien entendre cette question, il est bon de ne pas perdre de vue qu'à l'époque de la prédication de l'Évangile, les évêques ne furent envoyés dans les Gaules, comme ailleurs, que dans les villes les plus importantes par leur population, ou par le rang qu'elles occupaient dans l'ordre politique. C'est de là que les villes moins considérables reçurent la foi. Elles demeurèrent soumises aux évêques qui leur avaient envoyé des ministres évangéliques. Assurément la question de prééminence, posée en ces termes, ne souffrait pas beaucoup de difficulté, et, bien que l'Église de Vienne remontât à une très-haute antiquité et eût été fondée par Saint Crescent, disciple de Saint Paul, il était difficile de ne pas décider en faveur de la métropole d'Arles, où Saint Pierre et Saint Paul avaient envoyé Saint Trophime, avec mission d'annoncer l'Évangile dans toutes les Gaules. Or Saint Paul n'avait certainement pas confié ce pouvoir à Saint Crescent, lorsque, quelques années après, il l'établit évêque de Vienne.

Telle était la question débattue entre les deux Églises, et le Pape Zozime paraissait l'avoir ainsi comprise, lorsqu'il écrivait (417) à tous les évêques des Gaules (1) et en particulier à ceux des sept Provinces (2), et qu'il leur disait: « Il a plu au Siége Apostolique que tout clerc, n'importe le grade où il est élevé, qui voudra aller à Rome ou ailleurs, ne parte point sans prendre du métropolitain d'Arles des lettres formées, au moyen desquelles il puisse prouver son sacerdoce ou l'ordre ecclésiastique qu'il a reçu. » Le Pape prenait cette mesure pour prévenir les fourberies de certains imposteurs qui se disaient évêques, prêtres ou clercs, afin de se faire rendre des hommages dus à un nom si vénérable. Il avertit donc que personne ne sera reçu s'il n'a des lettres formées délivrées par le métropolitain d'Arles. « Nous accordons ce privilége à notre coévêque et saint frère Patrocle, dit-il, en considération de ses grands mérites. » Sans doute cela a tout l'air d'un privilége personnel, mais le Pape montre qu'en le donnant il ne fait que se mettre d'accord avec la tradition: « Attendu, poursuit-il, que le métropolitain d'Arles a

(1) *Col. regia Conc. an.* 417.
(2) Voir plus haut ce que l'on entendait par les sept provinces, pag. 3.

toujours eu la principale autorité dans les ordinations et que les provinces de Vienne, la première et la seconde Narbonnaise relèvent de son autorité. » Il sanctionne ce second privilége par les peines les plus graves, telles que la privation de l'exercice des fonctions sacerdotales, tant pour celui qui confère les ordres que pour celui qui les reçoit. Il revient encore sur cette idée qu'il n'établit rien de nouveau; que ces prescriptions viennent des anciens, et il les justifie par la haute antiquité de l'Église d'Arles et par les titres qu'elle a à la reconnaissance des autres Églises des Gaules. « C'est de ce Siége Apostolique, dit-il, que Trophime, son premier évêque, fut envoyé, et que de cette source les ruisseaux de la foi se sont répandus dans toutes les Gaules. C'est pourquoi nous voulons qu'il préside de pleine autorité à toutes les paroisses, situées sur n'importe quel territoire, même hors de ses provinces, comme il l'a fait de toute antiquité. Nous voulons également qu'on en réfère à lui, toutes les fois qu'il surviendra quelque difficulté, à moins que l'importance de la cause n'exige qu'elle soit portée à notre connaissance. » (1) Ainsi le Pape Zozime semble décider en faveur de l'Église d'Arles, et à ce point de vue la question paraît entièrement résolue.

Mais la métropole de Vienne l'envisageait d'une autre manière et invoquait des principes différents. La juridiction ecclésiastique a suivi celle de l'empire: Rome, capitale du monde romain, est devenue le centre du catholicisme et a acquis une prééminence qu'il n'est pas permis de lui contester. Cet ordre s'établit naturellement par l'opération du Saint-Esprit qui conduisit à Rome Saint Pierre, prince des apôtres, et voulut qu'il y couronnât son apostolat par le martyre. Le même esprit dirigea les apôtres et leurs principaux disciples vers les capitales des Provinces et les porta à prêcher d'abord la foi dans les grandes villes, d'où ils étendirent leur action sur les villes d'un ordre inférieur qui, dépendant de la Métropole dans l'ordre civil, en reçurent sans peine les lois de la subordination ecclésiastique. Il est à croire que si la distribution des Provinces de l'empire

(1) *Sane quoniam Metropolitanæ Arelatensium urbi vetus privilegium minime derogandum est, ad quam primum ex hac sede Trophimus summus antistes, ex cujus fonte totius Galliæ fidei rivulos acceperunt, directus est.* (Zozi. Papa. *Col. regia Conc.* ann. 419. — Saxi. *Hist. primatum Sanctæ Arel. p.* 30.)

n'eût jamais changé, jamais aussi on n'aurait parlé de ces prétentions scandaleuses des évêques qui, trop amoureux de domination, s'efforçèrent de profiter de ces nouvelles distributions, introduites dans l'ordre civil, afin de se soustraire à l'autorité de leurs métropolitains. Ils vont même jusqu'à briguer la faveur des princes et à employer leur autorité pour en venir à bout. Ce ne fut point sous les princes païens et durant les persécutions que de semblables desseins furent formés. Les dangers et les peines inséparables de l'épiscopat n'étaient propres qu'à détacher les premiers pasteurs des grandeurs humaines. Ils y devinrent sensibles, lorsque la croix brilla sur le front des maîtres de l'empire. Les évêques de Constantinople ne tardèrent pas à disputer la primauté à celui de Rome, et ceux d'Arles ne surent pas assez se mettre en garde contre ces tendances ambitieuses. Constantin, évêque de cette ville, causa de grands troubles, en voulant dépouiller l'évêque de Vienne de son droit de Primat et de Métropolitain, pour se l'attribuer à lui-même. Son entreprise n'était fondée que sur l'éclat donné à la ville d'Arles par la résidence des préfets des Gaules qui venaient de temps en temps y établir leur séjour. Mais si ces hauts fonctionnaires n'habitaient plus Vienne, cette ville ne laissait pas que d'être toujours la capitale de la Province Viennoise, dans laquelle Arles même se trouvait comprise. (1)

Ainsi chaque Métropole défendait des prétentions qui n'étaient pas tout à fait dénuées de fondement : c'est ce qui tenait les esprits en suspens et empêchait (401) le concile de Turin de décider. Les choses en demeurèrent là jusqu'en 417, où l'affaire fut portée au tribunal du Souverain Pontife, qui donna en faveur d'Arles une décision fondée sur des motifs supérieurs à tout ce qu'alléguait l'Église de Vienne. On sent qu'on est dans le vrai en lisant les décisions venues de Rome. Nous avons vu avec quelle élévation le Pape Zozime avait déjà traité cette question. Il confirma bientôt sa première lettre par une autre encore plus forte et dans laquelle, puisant toujours aux mêmes sources, il dit que Saint Trophime ayant été envoyé à Arles, avec mission d'annoncer l'Évangile dans toutes les Gaules, il veut et il ordonne

(1) *Hist. de l'Église de Vienne.*

que son successeur actuel soit tenu pour métropolitain, conserve la même autorité que ses prédécesseurs ont eue depuis cet illustre disciple du prince des apôtres, et qu'il possède seul le droit d'ordonner des évêques dans les deux Narbonnaises et dans la province de Vienne. (1)

La querelle fut plutôt assoupie que terminée par la décision de Zozime. Il ne fallait qu'une occasion pour la faire renaître; l'ordination de l'évêque de Vaison vint la fournir. Nous avons vu que cette Église, étant sur les limites de l'une et de l'autre province, appartenait tantôt à Arles et tantôt à Vienne. La décision de Turin autorisait cet état de choses, tout anormal qu'il était, et celle du Pape Zozime ne l'avait pas entièrement fait cesser. Le siége de cette Église vint à vaquer (450); Fontéius fut élu; Ravennius d'Arles l'ordonna. Saint Mamert de Vienne réclama hautement. Ravennius assembla un concile où se trouvèrent 44 évêques qui signèrent tous une lettre adressée à Saint Léon, dans laquelle ils lui disaient: « Nous ne doutons pas que vous n'accueilliez favorablement la supplique que nous vous adressons, vu que les choses que nous vous demandons nous paraissent justes. Il ne s'agit pas d'instituer des choses nouvelles, mais de rétablir ce qui existait de toute antiquité. Il est notoire dans toutes les Gaules, et Rome ne l'ignore pas, que la ville d'Arles, la première, a reçu un évêque, Saint Trophime, envoyé par l'apôtre Saint Pierre, et que de là la foi s'est répandue dans toutes les Gaules. Vienne ne peut prétendre à cette antiquité, elle qui maintenant nous dispute la primauté. Nos prédécesseurs ont toujours honoré l'Église d'Arles comme leur mère; nos villes lui ont toujours demandé des évêques; son évêque a toujours sacré nos prédécesseurs et nous. Ceux qui vous ont précédé sur le siége de Saint Pierre ont confirmé par leurs lettres les priviléges de ce siége, comme on peut le voir dans les archives de l'Église de Rome; ils ont voulu qu'elle eût l'autorité dans les Gaules, comme l'Église Romaine a la primauté dans tout l'univers catholique. (2)

Nos prélats envoyèrent leurs lettres par Procule et Regulus;

(1) Saxi. *Hist. Primat. S. Arel. Eccl.*
(2) Saxi. *Hist. Primat. S. Arel. Eccl. p.* 62.

ceux de la Province de Vienne écrivirent aussi à Rome, et Saint Léon, après avoir entendu les uns et les autres, répondit avec cette prudence qui n'a jamais fait défaut au siége de Rome : il ne décida pas la question quant au fond; il la régla pour la pratique, et cela suffit pour rétablir la paix. Il voulut que l'évêque de Vienne étendit sa juridiction sur Valence, Tarentaise, Genève et Grenoble, et que les autres Églises en litige restassent sous la juridiction de l'évêque d'Arles. (1) Cet arrangement a subsisté pendant bien des siècles.

Le même jour, Saint Léon écrivit à Ravennius et le chargea de faire connaître aux évêques des Gaules, sa lettre à Flavius de Constantinople et celle de Saint Cyrille d'Alexandrie. Ces deux documents de la plus haute importance contiennent la condamnation d'Eutichès. Saint Léon, en les faisant publier dans les Gaules, voulait affermir la foi dans ces régions occidentales, et, en même temps, donner une force nouvelle à sa décision, en montrant par son accord avec nos évêques, qu'elle était l'expression fidèle de la tradition. L'événement justifia sa conduite. Ravennius entra avec zèle dans la pensée du Souverain Pontife et tous les évêques des Gaules reçurent la lettre de Saint Léon avec le respect dû à un décret dogmatique émané du Saint Siége. Cependant ils ne se hâtèrent pas de publier leur adhésion, parce qu'ils voulaient la rendre plus solennelle, en la faisant connaître dans un concile qu'ils devaient tenir l'année suivante. On ignore le lieu où ils se réunirent, mais la lettre qu'ils adressèrent à Saint Léon (451) est un des plus beaux monuments de l'antiquité ecclésiastique. « Nous avons tressailli de joie en lisant les lettres de Votre Sainteté, disent nos prélats à Saint Léon, et toutes les Gaules ont tressailli avec nous, lorsque nous leur avons communiqué vos lettres. Nous avons déploré avec vous l'aveuglement de ceux qui abandonnent la vérité pour s'égarer dans les voies de l'erreur. Tous ceux qui aiment le mystère de notre rédemption lisent votre lettre avec une sainte avidité et la gravent dans leur cœur, comme un symbole de foi, afin de mieux être en état de confondre les hérétiques. Nous y avons reconnu avec plaisir l'expression de notre foi et nous nous réjouissons d'a-

(1) Saxi. *Hist. Prim. S. Eccl. Arelat. p.* 64.

voir toujours cru, conformément à la tradition, les dogmes que Votre Sainteté a exposés. Ceux que les progrès de l'erreur avaient alarmés, se sont félicités en lisant votre lettre et se sont réjouis; car ils peuvent maintenant, appuyés sur l'autorité du Siége apostolique, déclarer avec confiance et librement ce qu'ils croient. Comment rendre assez d'actions de grâces à Votre Sainteté pour un si beau présent qu'elle fait non-seulement aux Gaules mais au monde entier? C'est à votre doctrine, après Dieu, que le fidèle doit sa constance dans la foi, et l'hérétique son retour à la vérité. Ce dernier renonce à l'hérésie pour croire ce que le Seigneur enseigne par votre bouche, touchant le mystère de l'Incarnation. » (1) Nos prélats font ensuite le plus bel éloge de la foi, de l'érudition et de la piété de Saint Léon; ils remercient le Seigneur d'avoir placé un si digne pasteur sur le Siége apostolique; ils le prient de le conserver longtemps pour l'édification de l'Église, et ils protestent qu'ils sont prêts à mourir pour la défense de la foi. Cette lettre, dit le P. Longueval, a souvent servi de modèle pour l'acceptation des constitutions apostoliques. Elle est écrite au nom de 44 évêques, parmi lesquels se trouvent Sabin de Carpentras, Maxime d'Avignon, Asclepius d'Apt, Superventus de Venasque, Julien de Cavaillon, Pallade d'Orange et Fontéius de Vaison.

Ainsi les Souverains Pontifes accordaient une large part de leur sollicitude à nos Églises, qui s'efforçaient d'y correspondre par la pureté de leur foi et par leur amour pour la discipline. Elles étaient toutes gouvernées par des saints, parmi lesquels se distinguait Julien, de Cavaillon, qui avait (448) succédé à Portien sur ce siége. Nous le verrons bientôt exilé pour la foi. Fontéius, de Vaison, joignait à une vertu peu commune un grand mérite littéraire; les plus beaux esprits de l'époque tenaient à honneur d'être en commerce avec lui. Plus d'une fois, Sidoine Apollinaire rendit hommage à ses talents et encore plus à ses vertus. Il lui écrivait souvent, et dans une de ses lettres il lui rappelle les obligations qu'il lui avait. « Je me souviens, lui écrit-il, que vous avez toujours été le puissant protecteur de ma famille; aussi il me semble que j'ai moins à demander votre

(1) *Collect. Conc. P. Lab. ann.* 451.

amitié qu'à le reprendre. On m'a imposé la dignité épiscopale dont je suis si peu digne ; c'est un motif de plus pour avoir recours à vos prières, afin que les plaies mal cicatrisées de mon âme soient fermées par votre crédit si puissant auprès de Dieu. Je me recommande à vous, moi et ceux qui m'appartiennent, et je vous prie de m'excuser si j'ai resté si longtemps à vous écrire. Redoublez de ferveur dans vos prières ; j'en ai un besoin tout particulier à mon début dans la carrière épiscopale. Priez pour moi, afin que Dieu, qui ne change point, veuille bien, par un effet de sa miséricorde, changer la malice de mon cœur ; vos prières seules peuvent opérer ce prodige. Daignez vous souvenir de moi, Seigneur Pape. » (1)

Sidoine Apollinaire, qui avait tant de confiance dans les prières de Fontéius, n'espérait pas moins dans son crédit auprès des grands et des puissants du siècle. Il lui recommandait ses amis. « Je crains maintenant de m'intéresser pour qui que ce soit, lui écrit-il, je ne puis vous donner que des paroles, et vous me comblez de bienfaits ; n'en est-ce pas un signalé qu'un pécheur, comme moi, puisse quelque chose en faveur de ceux qui sont séparés ? (2) Il fait allusion à Vindicius, leur ami commun, que Fontéius avait ramené dans la voie de la vérité. Cet homme, plein de reconnaissance, ne cessait de dire que l'évêque de Vaison, si grand dans l'opinion du monde, était au-dessus de sa réputation surtout par sa bonté. Il publiait partout les charmes de sa société, les douceurs de sa conversation, le bonheur de ceux qui vivaient avec lui. Fontéius méritait d'autant mieux ces louanges, qu'en se prêtant aux exigences du monde, il ne dé-

(1) *Epistolar. lib.* III. *epist.* 7. — On ne doit pas être surpris de voir Sidoine Apollinaire appeler nos prélats du nom de *Pape*. Ce titre d'honneur, maintenant réservé au Souverain Pontife, se donnait alors à tous les évêques. Nous le trouvons souvent dans Saint Augustin, Epit. 13, 18, 222, 256. Saint Jérôme en fait usage. Prudence l'emploie en adressant son poëme sur Saint Hippolyte à un évêque nommé Valérien. On le trouve dans Greg. de Tours, Hist. II. 27. Cependant depuis Saint Léon, les Souverains Pontifes seuls ont pris ce titre en parlant d'eux-mêmes, quoique les évêques d'Occident aient continué pendant quelque temps encore à se le donner les uns aux autres. *Papa vocabulo*, dit Ducange, *tametsi promiscue ab aliis donarentur episcopi, nullus tamen in Occidente hunc sibi titulum tribuerit, præter Romanum Pontificem, qui eo nomine tanquam sibi proprio usus est jam inde a Leonis magni temporibus.* Du Cang. Gloss.

(2) *Epist. lib.* VII. *ep.* 4.

rogeait en rien à la dignité épiscopale. Ses manières obligeantes loin de rabaisser son sacerdoce, le recommandaient et le rendaient plus aimable. Sidoine lui rappelle tout cela et donne à ses louanges une tournure fine et délicate qui en relève le prix. « Toutes ces choses, ajoute-t-il, me donnent un grand amour pour vous, et me font désirer, quoiqu'il y ait de la présomption peut-être, d'embrasser un homme si plein de confiance en Dieu. Je ne comprends pas qu'on puisse se laisser aller, par choix, à la sévérité; je connais ma faiblesse, et cela me rend indulgent envers les esprits grossiers et impolis. Je l'avoue, je cède plutôt par condescendance à ces sortes de gens que je ne me familiarise avec eux. Il y a de l'orgueil à se montrer inflexible à l'égard de ceux qui désirent venir à nous. J'aime mieux imiter celui qui s'attire la confiance par sa douceur et qui ramène ainsi ceux qui se sont égarés. » Il continue sur ce ton à lui donner des louanges, qui, ménagées avec assez de délicatesse pour ne point blesser sa modestie, vont au cœur et le remuent, sans lui faire éprouver des émotions trop fortes. Il le remercie enfin de vouloir bien accorder sa protection à ses amis. Il lui recommande le porteur de sa lettre, qui avait affaire à Vaison. « L'autorité de votre Révérence, lui écrit-il, peut lui être utile: daignez vous souvenir de moi, Seigneur Pape. » (1)

Sidoine Apollinaire (2) était aussi en commerce avec le grand évêque d'Orange, Saint Eutrope II, dont la vie céleste fit l'admiration de ses contemporains, comme ses miracles faisaient la

(1) *P. Ansel. Boyer de Sainte-Marthe. Hist. de Vaison. Pièces justificatives.*

(2) Sidoine Apollinaire était alors au plus haut point de sa réputation. Il appartenait à une famille illustre, et son père avait été préfet du Prétoire dans les Gaules. Il épousa la fille d'Avit, personnage consulaire. Il est connu par ses poésies, et pendant le consulat de son beau-père, il fut honoré de récompenses publiques; il reçut deux couronnes, et on lui dressa une statue dans le *Forum* de Trajan. Le consul Majorin, dont il avait fait le Panégyrique, remit, en considération de son mérite, tout ce que les Gaules devaient au trésor cette année-là. Il fut miraculeusement guéri au tombeau des Saints Apôtres, et, après avoir été deux fois préfet du Prétoire sous l'empereur Anthème, il reçut les Ordres, et il fut élevé sur le siége de Clermont, du vivant de sa femme Papianille. Une fois évêque, Sidoine renonça à la poésie pour s'occuper de choses plus sérieuses. Il écrivit contre les parents qui forcent leurs filles à prendre le voile, et contre les veuves qui, par motif de libertinage, refusent de se remarier. Il introduisit l'usage des Rogations dans son Église, à l'occasion de l'invasion des Goths. Tel était l'homme qui recherchait l'amitié de nos évêques.

consolation et la joie de son troupeau. Nous avons vu avec quel respect et quelle confiance il écrivait à Fontéius de Vaison; il n'en mettait pas moins à l'égard de Saint Eutrope. On peut en juger par ce début. « A peine me suis-je aperçu que la nation à l'odeur nauséabonde (1) s'était retirée et que les chemins offraient moins de danger, que je me suis empressé de vous adresser ce gage d'amitié, de peur que votre affection pour moi ne s'affaiblît par ma faute, et n'eût plus la même vivacité, car le glaive qui reste trop longtemps dans le fourreau cesse de briller et se rouille. C'est ce qui m'engage à vous envoyer cette lettre par ce petit porteur. Vous ne mesurez pas les hommes à la taille, mais par l'élévation de l'esprit et des sentiments. Je suis de votre avis. Je sais qu'une fois que vous m'aurez donné votre affection, la distance des lieux ni la longueur de l'absence ne pourront m'en priver. Dieu a circonscrit l'homme pour le corps et tout ce qui le concerne, mais pour le cœur il lui a donné des affections sans limites. Quand votre Béatitude contentera-t-elle le désir ardent que j'ai de recevoir de ses lettres? Quand rassasiera-t-elle la faim que j'éprouve d'un aliment si solide? Votre âme habituée aux sublimes contemplations, se repaît sans cesse d'une nourriture céleste. Vous êtes étranger aux misères qui nous affligent. Vous jouissez des joies pures que donne cet avant-goût du ciel. Souvenez-vous de moi devant Dieu, Seigneur Pape. » (2)

Ces éloges, quelque grands qu'ils nous paraissent, n'étaient que l'expression fidèle de l'estime et de la vénération que les contemporains de Saint Eutrope avaient pour ses vertus. Le précis que Verus, son successeur sur le siége d'Orange, nous en a laissé, en est la preuve. Son récit est plein d'élévation dans les sentiments, de douceur et d'élégance dans le style. Vraiment ceux qui veulent écrire la vie de Saints, si vénérables à cause de leurs mérites, si célèbres par leurs vertus, ne sauraient mieux faire que de suivre les sages conseils du pieux et savant évêque d'Orange. Il veut qu'avant tout un hagiographe purifie son cœur et s'arme de courage, afin de travailler avec l'intention sainte de ne rien omettre par négligence

(1) Les Goths. Il les désigne de la sorte à cause de leur malpropreté.

(2) Sidon. Apoll. *Epist. lib.* VI. *annot. a Sirmund.*

et de ne jamais s'abandonner à de vaines imaginations pour flatter son sujet ; double écueil aussi dangereux l'un que l'autre. Car si c'est une faute grave de tenir la vérité captive et de priver les Saints d'une gloire qui leur est due, ce n'en est pas une moins considérable de leur en donner une fausse, en leur attribuant ce qu'ils n'ont pas fait. Après des réflexions si sages, Verus nous donne le motif qui l'a porté à écrire la vie de son prédécesseur. « Nous croirions, dit-il, priver le prochain d'une instruction salutaire et d'un grand sujet d'édification, si nous laissions dans l'oubli la vie d'un si grand prélat ; nous allons en réunir les traits épars, et en former comme une couronne de gloire pour la placer sur son front. » (1)

Saint Eutrope II, qu'on doit soigneusement distinguer de Saint Eutrope I, était originaire de Marseille, et appartenait à une famille distinguée. La nature l'avait doué d'un esprit vif, il cultiva les sciences et il s'y rendit très-habile. Il se maria fort jeune afin de ne pas s'exposer à offenser Dieu, et il vécut saintement dans l'état du mariage. Le Seigneur qui l'appelait à une perfection plus haute, brisa bientôt les liens qui l'attachaient au monde. Sa jeune épouse mourut ; sa vertu le rassurait sur son sort éternel, cependant il ne laissait pas que de ressentir une douleur bien vive. Cette mort lui suggéra des réflexions sérieuses. Il s'était sanctifié dans le mariage, sa conduite devint encore plus édifiante lorsqu'il fut devenu libre.

Le saint évêque de Marseille, Eustache, homme de beaucoup de mérite, le remarqua, et persuadé que Dieu appelait Saint Eutrope à quelque chose de grand, il le fit venir et il le pressa de prendre rang dans le clergé. Le Saint résistait, prétextant son indignité : le Pontife, prévoyant qu'il triompherait difficilement de ses répugnances par la persuasion, le fit enlever de force et, malgré ses réclamations, l'enrôla parmi ses clercs. Saint Eutrope, semblable à un autre Saul, se trouva ainsi comme entraîné dans les voies de la perfection. Pendant quelque temps, l'évêque s'efforça de calmer ses frayeurs, et, par ses exhortations pleines de douceur, d'inspirer de la confiance à ce cœur trop préoccupé du sentiment de sa propre indignité. Tout fut inu-

(1) *Bolland.*

tile, rien ne le toucha, rien ne put le faire consentir. Cette résistance venait d'un motif plus noble que la crainte; le Saint n'ignorait pas que le sacerdoce est redoutable aux anges mêmes, et tremblait d'assumer trop facilement des obligations qu'il n'est pas facile de bien remplir. Mais à peine le ciseau eût-il passé sur sa tête et fait tomber sa chevelure, qu'un changement subit se fit dans son âme. Ses répugnances cessèrent; une vertu secrète se fit sentir; son cœur, déjà détaché des choses de ce monde, s'enflamma de zèle pour la religion, en sorte qu'il en était lui-même tout étonné.

Lorsqu'il se vit élever au diaconat, le souvenir de ses fautes passées fit qu'il embrassa non-seulement la vie pénible du lévite, mais les austérités du pénitent. Le jeûne, l'abstinence, l'aumône, la prière, les larmes, les veilles occupaient toutes ses heures. Il remplissait avec exactitude les devoirs de son état, et il pleurait continuellement ses péchés. Le Seigneur se laissa enfin toucher par son repentir, et il daigna le consoler en l'assurant par une vision admirable que ses péchés lui étaient pardonnés.

Une nuit, après l'heure des matines, se trouvant accablé de sommeil, il lui semblait être étendu par terre, couché sur le dos et voir une multitude d'oiseaux noirs qui s'élevaient en tourbillon et montaient en colonne depuis ses reins jusqu'au ciel. Il fut frappé de stupeur. Tout à coup la foudre éclate, tombe, l'atteint et consume cette multitude d'oiseaux. Il s'éveilla épouvanté: Dieu ne voulut pas lui donner d'abord l'intelligence de cette vision. Il redoubla ses jeunes et ses abstinences; il conjura le Seigneur avec larmes de dissiper ses ténèbres et de lui rendre la paix. L'épreuve continuait, et les appréhensions causées par l'incertitude, agitaient toujours son âme. Cependant un vague pressentiment que ses péchés lui étaient pardonnés, se faisait sentir au fond de son cœur. Au bout de quelque temps, après une nuit passée en prières, il s'endormit, et Dieu lui envoya une autre vision mystérieuse. Il vit comme un nuage de mouches qui s'élevaient depuis sa poitrine jusqu'aux nues; le feu du ciel consuma tout. Il s'éveilla, et frappé de la ressemblance de ces deux visions, il alla trouver un abbé qui jouissait d'une grande réputation de vertu, et il les lui raconta dans l'ordre.

qu'elles lui étaient arrivées. « Ne voyez-vous pas, mon frère Eutrope, lui dit l'abbé, que Dieu a voulu vous assurer par cette double vision qu'il vous a pardonné non-seulement vos péchés d'action, mais ceux de pensée? Vous êtes heureux, et je crois qu'on peut bien vous appliquer ces paroles de l'Écriture : *L'impie à l'heure où il se convertira de son impiété pour revenir à la justice verra tous ses péchés remis et pardonnés.* » (1)

Sur ces entrefaites, l'Église d'Orange fut privée de son pasteur appelé Just, nom convenable à sa piété; Dieu l'avait appelé à lui. Aussitôt on se mit en devoir d'élire un digne Pontife. Les suffrages se portèrent d'abord sur différents sujets et finirent enfin par se réunir sur Eutrope. Il fut élu évêque, mais lui, épouvanté à la vue d'une ville qu'un roi barbare venait de ravager et de réduire en solitude, songeait à se dérober à l'empressement des habitants et à prendre la fuite. Dieu, qui voulait l'éprouver et non l'accabler, le détourna de ce dessein par les conseils d'hommes sages chargés de le conduire : il le fortifia dans sa faiblesse et il le consola dans son affliction. Saint Eutrope s'adressa à un homme vénérable nommé Aper, disciple de Saint Augustin, déjà fort vieux, qui avait toujours mené une vie exemplaire. Ce vieillard lui dit : « N'êtes-vous pas cet Eutrope élu à cause de ses mérites bien connus? Eh! quoi, parce que l'Église qu'on vous offre n'est ni riche, ni belle, ni fournie d'un clergé nombreux, ni honorée de grands priviléges, vous la dédaignez, vous la refusez comme indigne de vous! Sachez et n'oubliez jamais que Dieu l'a commise à vos soins. Un jour elle brillera d'un éclat admirable, puisque maintenant le mérite et la piété des fidèles en font tout le prix. Sortez de cet abattement; qu'une prière fervente relève votre courage et vous fasse triompher de cette tentation. Apprenez ce que dit Saint Paul, ou plutôt rappelez-vous ce que vous savez déjà : marchez sur ses traces, travaillez de vos propres mains, comme il le faisait lui-même, afin d'avoir de quoi donner à ceux qui sont dans le besoin. » (2)

Animé par ces paroles, Saint Eutrope retourna à la ville et prit soin du troupeau qui lui était confié. Il s'adonna au travail et en même temps qu'il matait son corps par des occupations conti-

(1) *Ezech.* XXXIII. 12.
(2) *Bolland.* — *Ephes.* IV. 28.

nuelles, il nourrissait son âme par la prière et la contemplation des choses divines. Cependant le souvenir des visions merveilleuses qu'il avait eues le préoccupait toujours, mais il tenait ses peines secrètes, et le ciel le consola en lui accordant le don des miracles. Tous connurent alors combien ses mérites étaient grands devant Dieu. En effet, pendant que ses mains délicates tenaient la charrue, la nécessité de se courber lui fit plus d'une fois prendre des douleurs de reins. Il ne faisait aucun remède, et il se guérissait en travaillant avec plus d'assiduité. On le voyait sans cesse couper du bois, purger les champs des mauvaises herbes, arracher les ronces et les épines, manier la houe, cultiver la vigne et soulager les pauvres travailleurs que l'âge ou les infirmités réduisaient à la misère. Sa grande charité le portait à ne point se donner de repos, afin de pouvoir secourir le prochain. Il souffrait le froid et la chaleur avec une patience admirable (1); au plus fort de l'hiver, alors que les fleuves rapides étaient glacés, il ne portait d'autre vêtement que sa tunique ordinaire; et l'été, quand les ardeurs d'un soleil brûlant faisaient disparaître toute verdure et desséchaient la terre, il ne relâchait rien de ses pénibles travaux, continuant ceux de la moisson et de la foulaison. Les personnes qui lui étaient attachées, lui représentaient parfois qu'il était d'un tempérament délicat et qu'il devait ménager ses forces. Il leur répondait que des souffrances plus grandes attendaient ceux qui se ménagent trop.

Pendant le Carême, il ajoutait à ses travaux ordinaires, comme si le jeûne n'avait pas été une pénitence assez rigoureuse. Le champ qu'il cultivait était situé à quelques stades de l'église. Il y allait après matines; il y retournait après tierce; il en faisait autant après sexte, nône, vêpres, avant de prendre sa réfection. Alors seulement il se mettait à table et il trouvait encore le secret de se mortifier: au lieu de se livrer à son appétit, il mangeait lentement, et il n'usait que d'aliments grossiers et en

(1) Ici s'arrêtent les Bollandistes; le fragment de la vie de Saint Eutrope, trouvé dans les archives de l'Église de Saint Paul, ne va pas plus loin. Nous désespérions de pouvoir continuer le récit de ses vertus, lorsque nous avons appris que *le Bulletin du Comité historique des monuments écrits de l'Hist. de France* avait, en 1849, publié la suite du récit de Verus, trouvé dans les archives de l'Église de Chartres.

petite quantité. Quelquefois il travaillait aux constructions, et, pendant que les ouvriers prenaient leur repas, il restait au chantier et s'occupait à porter des pierres qu'il entassait au pied de la grue destinée à les monter. Souvent, consultant moins ses forces que son amour pour les souffrances, il chargeait sur ses épaules de grosses pierres; mais, affaibli par la mortification et le jeûne, il succombait sous ce lourd fardeau et restait étendu par terre, sans avoir la force de se relever; plus heureux, du reste, au milieu de ces souffrances endurées pour Jésus-Christ que s'il eût reposé sur un lit somptueux.

C'est ainsi qu'il domptait l'homme extérieur afin de fortifier l'homme intérieur. Il serait trop long d'énumérer toutes ses mortifications; c'est assez de dire qu'il se montra toujours un digne soldat de Jésus-Christ, combattant sans cesse pour sa gloire et ne craignant pas de verser, pour ainsi dire, jusqu'à son sang pour ce divin Maître. Le jeûne et l'abstinence étaient pour lui comme un glaive à deux tranchants. Dans cette rude guerre, il se faisait son propre persécuteur, et, retranchant les vices de son âme, il devenait, de persécuteur, martyr de la foi. Sans cesse il avait devant les yeux les glorieux exemples que les athlètes de Jésus-Christ nous ont laissés; il s'efforçait de les imiter, et, jusqu'à un certain point, il y réussit. Saint Laurent souffrit pendant quelques instants le tourment du feu; lui, pendant toute sa vie, il endura le supplice d'un feu plus lent. Saint Vincent fut renfermé dans une prison obscure, n'ayant pour lit que des débris de pots cassés, et lui fut continuellement exposé aux sollicitudes du siècle qui tourmentaient son âme, mais qui ne purent la blesser. Comme Saint Vincent, il put être lancé à la mer; l'ennemi de tout bien ne cessa de le fatiguer et de soulever contre lui les flots des tribulations. Mais ces orages ne purent jamais ébranler sa constance, encore moins les grandes eaux éteindre la charité qui brûlait dans son cœur.

Ce grand Saint opéra beaucoup de miracles. Son pieux historien les raconte avec complaisance; nous nous contenterons d'en citer quelques-uns. Sur le milieu du Carême, les néophytes qui se disposaient à recevoir le baptême se trouvaient réunis dans l'église. Un d'eux, appartenant à la corporation des Andé-

roniques (1), s'était laissé aller à la tiédeur. Le démon s'empara de lui et le tourmenta avec tant de violence, qu'il l'éleva en l'air et le tint suspendu à une grande hauteur. Le peuple, épouvanté, jeta un cri. Le Saint, interrompit la cérémonie, s'approcha de la grille du sanctuaire et se fit amener le possédé : il le prit avec force, le serra près de lui, et de ses deux mains saisissant sa tête horrible à voir et toute couverte de sueur, il leva les yeux au ciel, il pria, et, approchant sa bouche de la bouche écumante du possédé, il lui souffla dessus. Aussitôt l'esprit immonde s'enfuit, et le néophyte se trouva délivré et si parfaitement guéri que l'esprit malin ne le tourmenta plus. Il délivra un autre démoniaque en faisant le signe de la croix ; il rendit la santé à plusieurs malades en prononçant le nom de Jésus. Mais aucun miracle n'eut plus d'éclat que celui qu'il opéra en faveur d'un vieillard qui adorait encore les idoles.

Ce malheureux fut atteint par la foudre et réduit en si piteux état que tous ses nerfs se contractèrent, ses membres se racornirent, en sorte qu'au lieu de marcher il rampait sur ses pieds et sur ses mains comme les bêtes. Honteux de son triste état, il fuyait les hommes, et il vivait caché dans un réduit presque inconnu. Or, une année, pendant l'été, sur le midi, un violent orage éclata, et la pluie mêlée de grêle tomba avec abondance. Ce vieux païen dit : « Il ne dépend que de moi de faire cesser l'orage. » Ce propos insensé fut rapporté à Saint Eutrope qui, plein de zèle pour la gloire de Dieu, se fit amener ce vieillard. Lorsqu'il le vit se traînant sur ses pieds et sur ses mains, il fut touché de compassion, et gémissant sur l'état déplorable où le démon l'avait réduit, il lui dit : « D'où êtes-vous ? qui vous a mis en cet état ? — Je suis Italien : la foudre m'a fait ce que vous voyez. — Comment pouvez-vous commander à l'orage, vous qui n'avez pu vous en garantir ? Êtes-vous baptisé ? — Je suis païen, je vis selon la religion de mes pères. — Voulez-vous guérir ? — Volontiers, si cela se peut, mais depuis longtemps on a épuisé tous les remèdes. — Il en est un plus puissant que les autres : je vous marquerai du signe de la croix et vous guérirez ; mais il faut vous

(1) Les Andéroniques formaient une de ces corporations d'ouvriers, dont l'état était intermédiaire entre l'esclavage et la liberté. (*Papian. Respon. ann.* 517.)

convertir et embrasser la foi de Jésus-Christ. — Guérissez-moi, je suis chrétien. » Aussitôt Saint Eutrope, plein de confiance, ordonna de lui imposer un nom, comme à un homme qui déjà croyait en Jésus-Christ, et dit au prêtre de le baptiser. A peine ce malheureux fut-il dans le bain salutaire qu'il éprouva une commotion très-forte, un craquement se fit entendre dans toute sa charpente osseuse, l'épine dorsale reprit sa position naturelle et il fut guéri. Il rajeunit dans les fonts du baptême et il en sortit plein de force et de vigueur.

Saint Eutrope opéra une foule d'autres prodiges. Il éteignit par la force de ses prières un violent incendie que les habitants d'Orange n'avaient pu faire cesser. Il soutint de grands combats contre le démon qui souvent lui apparut sous une forme visible. Mais laissons ces détails à son historien et disons ce qui peut servir à notre édification. Sa conversation était si pleine de douceur qu'on ne pouvait l'entendre sans être porté à Dieu. Il poussait la compassion envers les pauvres jusqu'à se dépouiller de ses habits afin de les vêtir. Plusieurs fois on le vit se priver du seul manteau qu'il possédait afin de le leur donner. Qui pourrait raconter ses aumônes? Dieu seul les connaît, lui qui en fut témoin. Pendant la nuit, il vit en songe une foule d'hommes qui paissaient l'herbe comme des animaux. Il comprit le sens de cette vision, et dès le lendemain il convoqua son peuple et l'avertit du terrible fléau qui le menaçait, le pressant de faire des provisions afin de n'être pas pris au dépourvu. La terre fut frappée de stérilité, et au bout d'un an, tous les pays voisins éprouvèrent les horreurs de la faim. Le Saint fit ouvrir ses greniers aux pauvres, leur distribua ses provisions, ne gardant que ce qui était absolument nécessaire. On lui demanda encore, et ce bon père ne put s'empêcher de donner. L'économe lui représenta que les provisions s'épuisaient; il dit de donner toujours et de ne refuser personne. Ses ordres furent exécutés. Cependant le fléau continuait à sévir. Un jour, après matines, le Saint, revenant chez lui, se vit entouré d'une multitude exténuée de faim, pâle et portant la mort sur le visage. Il appela l'économe, et il lui dit de donner à manger à ces malheureux. L'économe répondit qu'il n'y avait pas dix boisseaux de blé dans le grenier. Le Saint, pénétré de douleur, entra dans sa cellule

et se regardant comme coupable de la mort de tant d'infortunés à cause de ses péchés, il se prosterna la face contre terre, il versa des larmes abondantes et il demanda à Dieu de venir à son secours. Après avoir prié longtemps, il se leva, et se mit sur les planches qui lui servaient de lit afin de prendre un peu de repos. L'économe vint le trouver : le Saint lui demanda s'il avait exécuté ses ordres. Il lui répondit qu'une sédition éclatait parmi le peuple et que leur vie n'était plus en sûreté. Le Saint se leva, alla au grenier, précédé de l'économe qui ne fut pas peu surpris de le trouver si plein qu'il eut beaucoup de peine à y pénétrer. Il reconnut le miracle que Dieu venait d'opérer, et il pleura de joie. Le Saint lui ordonna de garder le silence. On distribua ce blé aux pauvres ; il suffit pour conduire jusqu'à la moisson.

Depuis longtemps Saint Eutrope avait prédit le jour de sa mort à Saint Patient de Lyon (1) et à Saint Léocade. Il tomba malade et ceux qui le servaient connurent que le jour de sa mort n'était pas éloigné. Quelques jours après, sur les six heures, ils entendirent un bruit étrange qui venait du meuble où le Saint tenait ses livres. Ils portèrent leurs regards de ce côté. Le Saint s'en aperçut et leur demanda ce qu'ils voyaient. Ils lui répondirent qu'ils n'apercevaient rien. « Ne voyez-vous pas, reprit le Saint, ce diable noir comme un Éthiopien ? » Puis s'adressant à l'Esprit immonde, il dit : « Je rends grâces à mon Dieu de ce qu'il n'y a rien de commun entre toi et moi. Je t'ai toujours vaincu, par un effet de sa miséricorde, et j'espère te vaincre toujours. » A ces mots, le démon s'enfuit. Le Saint fit ses adieux à ceux qui l'entouraient et qui ne cessaient de prier pour lui. Arrivé à ces paroles: *Que tout esprit loue le Seigneur*, il rendit son âme entre les mains de son Créateur. C'était le 4 des calendes du VIe mois. Une odeur extrêmement suave remplit aussitôt sa cellule et se répandit dans toute la ville.

On porta à l'église le corps du Saint, on passa la nuit en prières, et, de grand matin, on vit sur l'autel une colombe blanche comme la neige. D'où était-elle venue ? Dieu seul le sait, lui qui l'avait envoyée. Elle prit son vol et s'arrêta au-dessus du

(1) Ce Saint gouverna l'Église de Lyon depuis l'an 451 jusqu'en 491. (*Gall. Christ.* IV. 27.)

corps, s'agitant et témoignant vouloir le couvrir de ses ailes. Ceux qui étaient autour du cercueil l'en empêchèrent, admirant ce prodige et les rapports qu'il y avait entre Saint Eutrope et la colombe, symbole de la pureté. Éloignée par le bruit, la colombe reprit son vol et vint se replacer sur l'autel. Le silence se rétablit et elle revint; on l'éloigna de nouveau, et au bout de quelques moments, elle revola pour la troisième fois, ralentissant son vol et laissant paraître le désir extrême qu'elle avait de se reposer sur ce saint corps. On l'en écarta; alors elle fit plusieurs fois le tour du Saint, montrant ainsi qu'elle prenait part à ce deuil. Puis elle prit son vol et elle sortit de l'église.

A peine la nouvelle de cette mort se fut répandue dans la ville, que tout le peuple accourut sans distinction d'âge, de condition ni de sexe. Chacun pleurait ce bon père et témoignait par sa douleur à quel point il l'aimait. Les petits enfants mêmes le pleuraient et tiraient des larmes de tous les yeux. On le porta à la basilique de Saint Julien, qu'il avait fait bâtir en suite d'une inspiration divine. Mais il fallut plusieurs heures pour faire le trajet, chacun voulant le voir et contempler encore une fois ses traits augustes. Ce deuil, quoique profond, était empreint d'une résignation toute chrétienne, et personne ne doutait que ce bon pasteur ne fût déjà dans la gloire. Aussi, tout en le pleurant, on lui adressait des vœux, et on avait la confiance d'être exaucé. On n'avait pas oublié qu'il avait dit durant sa vie : « Priez pour moi, car je vous assure que si je suis assez heureux pour avoir une place auprès de Dieu, je ne cesserai jamais de prier pour tous les habitants d'Orange. » Il s'est souvenu de sa promesse et il l'a toujours accomplie fidèlement, ajoute son pieux historien; jamais on ne l'a invoqué en vain. » (1) Sans doute, Saint Julien, martyr d'Antioche, dans l'église duquel Saint Eutrope fut inhumé, est bien puissant devant Dieu, mais il n'en est pas moins vrai que tous ceux qui vont prier sur le tombeau de Saint Eutrope sont exaucés. Est-il étonnant que le Seigneur accomplisse la promesse qu'il inspira à Saint Julien de faire pendant son martyre, et à Saint Eutrope durant sa vie?

Tel est le récit que Verus, évêque d'Orange, nous a laissé de la vie

(1) *Vita S. Eutropii.*

de son prédécesseur, Saint Eutrope second. Rien n'est plus propre à nous montrer tout ce qu'il y avait de foi dans les siècles admirables dont nous écrivons l'histoire. L'amour de la vertu inculqué dès les plus tendres années, le soin de conserver la chasteté, la pensée des vérités éternelles consolant dans les plus grands malheurs, le respect pour le sacerdoce qui se traduisait par une crainte salutaire, le soin de consulter le ciel dans les circonstances importantes de la vie, la pratique de la mortification soutenue et animée par la charité qui en est le principe et la fin, tout se trouve dans ces quelques pages si remarquables par l'élévation du style, la délicatesse des pensées, et surtout par le sentiment chrétien qui s'y révèle avec tant d'abondance. Du reste, il faut que Saint Eutrope second ait brillé d'un éclat bien grand, pour que son culte se soit conservé avec tant de soin parmi les habitants d'Orange, qui ne cessent de l'invoquer avec confiance et de ressentir tous les jours les effets de sa puissante protection. Ce grand Saint, favorisé du don des miracles pendant sa vie, le fut encore avec plus d'abondance après sa mort. Dieu les multiplia tellement que les habitants d'Orange, ou plutôt ses propres frères, s'il faut en croire Henri de Suarez (1), lui firent bâtir une église dans laquelle ses précieuses reliques furent vénérées jusqu'en 1570, où les Huguenots les brulèrent, et, avec elles, les archives du chapitre d'Orange qui renfermaient des documents très-précieux. (2) On dit

(1) H. de Suarez. *Hist. Eccl. du Venaissin.*

(2) On a trouvé, en 1801, à Orange, en faisant des fouilles sur la montagne à l'endroit où la tradition porte que se trouvait l'église de Saint Eutrope, la pierre tombale qui couvrait les restes mortels de ce Saint. On l'a transportée dans le jardin de M. de Champié. Elle porte une inscription mutilée qu'on a essayé de rétablir. La voici :

EVTROPIVM HIC, XPE, TVVM, VIRTVTE PROBATVM,
CORPORE COMPLEXVM, NOBILIS VRNA TEGIT.
QV QAQA CREBRIS OSTENTENT MAXIM[A SIGNIS]
PANDERE, SED TOMOLO CARMINE PAVCA [NOTO]
NON EQVIDEM DVBIA, S[ED G]ESTA INS[IGNIA SCRIBO],
HAVSITQVE POP[VLI VIS]VS [ARAVSICANI].
QVMQVE FORET SUBLIM[E DECVS MVNDI IPSE MERENDVS]
ELEGIT XPM QVÆRERE ME[NTE SVA].
HVIC VICTVS TENVIS ET DV[RVS STRAMINE LECTVS]:
ET VESTIS TEGIMEN HISP[IDÆ ERAT TVNICÆ].

pourtant que le chef de Saint Eutrope échappa à la fureur des hérétiques, qu'il fut porté à Toulouse et placé dans l'église de St-Sernin où il est l'objet d'un culte particulier. (1)

Tels sont les faits religieux accomplis parmi nous, durant la période d'environ un siècle et demi que nous venons de parcourir. La conversion de Constantin inaugure une ère nouvelle; l'Église sort des catacombes et paraît environnée de splendeur; des temples magnifiques s'élèvent partout à la gloire du Très-Haut; nos principales églises se ressentent de la pieuse magnificence de ce nouveau Salomon qui les comble de biens et qui leur accorde de grands priviléges. Les Conciles se multiplient, Vaison et Orange ont le leur. Nos prélats y brillent par leur sagesse et s'acquièrent une si haute réputation qu'il ne se tient plus aucune assemblée de ce genre dans nos régions et même dans les pays lointains, sans qu'ils y soient appelés. Non-seulement Valence, Turin, Arles, Riez, les voient réunis et dicter les lois les plus sages, mais Nicée, Sardique, Aquilée, admirent la profondeur de leur science et la solidité de leur foi. Des questions de préséance, malheureusement trop semblables à des querelles d'amour-propre, viennent troubler la paix: Rome parle et tout s'incline devant ce suprême tribunal. La vertu chez eux brille encore plus que la science: Saint Castor, d'Apt, Saint Constance et Saint Eutrope second d'Orange, Fontéius de Vaison feront l'édification de tous les siècles. De pareils exemples sont plus que suffisants pour racheter les taches légères que Dieu ne souffre sur la face de son Église qu'afin de faire briller d'un éclat plus vif le mérite de ses saints.

(3) H. Suarez. *Hist. Eccl. du Venais.*

LIVRE TROISIÈME.

464 — 556.

Concile d'Arles. — Prédestinatiens. — Fauste de Riez converti par l'évêque d'Apt. — Les Visigoths en Provence. — État de l'Empire. — Concile d'Agde. — Les Goths vaincus par Clovis. — Saint Remy. — Concile d'Orléans. — Etilius de Vaison. — Concile d'Epaône. — Saint Florent d'Orange. — Préfet de Lyon excommunié. — Fermeté de nos évêques. — Leur sainteté. — V. Concile d'Arles. — *It.* de Carpentras. — *It.* de Vaison. — *Kyrie eleison*. — Pourquoi ces fréquents Conciles. — Second concile d'Orange. — Sa doctrine. — Lérins. — Saint Césaire. — Saint Siffrein. — Fait bâtir trois églises à Venasque et une à Carpentras. — Ses miracles. — Sa mort. — Ses reliques. — Union des deux siéges de Venasque et de Carpentras. — Saint Théodose de Vaison. — Sainte Rusticule. — Lilliole abbesse d'Arles l'attire auprès d'elle. — Prétextat de Cavaillon suspendu pour un an. — Nos évêques à Orléans. — Le roi Childebert. — Sa piété. — Son crime. — Ses bonnes œuvres. — Affaire des trois chapitres. — V. Concile d'Arles. — Un abbé de Cour refuse l'évêché d'Avignon. — Concile de Paris. — Saint Quenin de Vaison. — Résumé de ce livre.

Nous touchons à l'âge d'or de nos Églises ; nos évêques vont briller d'une manière admirable par leurs talents et par leur sainteté. Nous allons les suivre dans les différents Conciles où les besoins de la Religion les appellent, et les étudier dans les détails de leur vie si pleine d'édification : l'éclat de leurs lumières remplit toutes les Gaules, et le parfum de leurs vertus embaume leurs diocèses, qu'ils peuplent de saints. Jusqu'à présent ils n'avaient traité que des questions de discipline ; mais il

n'en est pas de même dans le IV[e] Concile d'Arles, si remarquable à cause de l'importance des matières qui y furent traitées. Reprenons les choses de plus haut.

Les Prédestinatiens, hérétiques ainsi appelés parce qu'ils prétendaient que par un effet de la prédestination divine les hommes se trouvaient entraînés par une force irrésistible vers le bien ou vers le mal, et par conséquent étaient bons ou mauvais, sauvés ou damnés, sans que leur volonté libre fût pour rien dans l'œuvre du salut éternel, niaient la liberté de l'homme et attribuaient tout à la grâce. Cette erreur diamétralement opposée à celle de Pélage, avait pour fondement quelques passages mal compris de Saint Augustin. Ce Saint docteur, en combattant cet hérétique, qui attribuait tout aux forces de l'homme dans l'œuvre du salut, s'était appliqué à exalter la puissance de la grâce et à démontrer sa nécessité. Certains esprits trop faibles pour saisir l'ensemble de sa pensée et l'enfermer dans ses justes limites, allaient s'aheurter à quelques expressions susceptibles d'un sens peu catholique, disaient que l'homme, par le péché d'Adam, avait perdu toute liberté pour les choses du ciel, et que Dieu par un décret déterminant et immuable avait dès le principe réglé son sort éternel. Fauste, évêque de Riez, homme d'un profond savoir, d'une grande éloquence et même d'une vertu si éminente que les Églises de Riez, de Cavaillon et de Lérins ont pendant bien des siècles célébré sa fête (1), s'y laissa prendre, et, sans Prétextat d'Apt, prélat d'une vertu si remarquable que l'Église l'a mis au rang des Saints, il aurait fait naufrage dans la foi. Fauste avait beaucoup de confiance dans les talents de l'évêque d'Apt et encore plus dans sa vertu. Il vint le trouver, il lui exposa ses doutes et il lui demanda ses avis. Sa confiance ne fut pas trompée; car Saint Prétextat, moins éloquent peut-être, lui était supérieur en lumières. D'ailleurs Dieu bénit une conduite si humble et si éminemment chrétienne, et, à la suite de leur entretien, Fauste écrivit une ample rétractation qu'il porta au Concile d'Arles (464), et qu'il lut devant les Pères as-

(1) Cela n'a point empêché le P. Maran d'effacer son nom du Martyrologe gallican.

semblés. Il les convainquit si bien de la sincérité de son retour à l'orthodoxie, qu'ils le chargèrent de travailler à la conversion du prêtre Lucidus, chef des Prédestinatiens. Il le fit, et, dans un écrit aussi éloquent que précis, et surtout plein de la charité la plus tendre et la plus affectueuse, il lui posa quelques questions auxquelles il le pria de répondre, l'avertissant que son silence serait pris pour marque d'obstination. Jamais la piété ne parla un langage plus affectueux et plus doux. Nous ne pouvons nous empêcher de citer cet écrit, composé pour la défense d'une cause qui intéressait au plus haut point nos diocèses, et dont nos évêques assemblés en Concile furent les juges.

« *Fauste, au prêtre Lucidus, mon puissant Seigneur, mon frère vénéré et bien-aimé.* « La charité seule nous engage à ramener, avec l'aide de Dieu, dans les voies de la vérité, un frère que de puissants prélats sont sur le point de frapper. Serons-nous plus heureux par nos lettres que nous ne l'avons été de vive voix? Pourrons-nous vous persuader par écrit, nous qui avons été impuissant à le faire dans nos entretiens, quelque affection que nous vous ayons témoignée. Plaise à Dieu que cette lettre vous touche et que vous reveniez enfin à la vérité!

« Deux écueils sont à éviter lorsqu'il s'agit de la grâce de Dieu et de l'obéissance de l'homme: on tombe dans le précipice si l'on donne trop à gauche, et si l'on appuie trop à droite, on se brise contre l'orgueil. La vérité est entre deux. Je m'étonne que votre Révérence ait pu dire que, parmi les chrétiens, personne encore n'a écrit sur les matières contre la foi. Hélas! il n'y en a que trop qui se flattent d'être orthodoxes et qui ont donné des ouvrages où se trouve un poison funeste! Voici donc, en peu de mots, ce qu'il faut penser avec l'Église catholique sur l'action de l'homme et sur celle de la grâce dans l'œuvre du salut. Détestons l'erreur de Pélage et repoussons tout enseignement qui attribue l'œuvre tout entière du salut à la prédestination divine, sans rien laisser à la libre coopération de l'homme.

« Anathème à ceux qui, par un reste de Pélagianisme, disent que l'homme naît sans péché, et qui, par une damnable présomption, affirment qu'il peut se sauver par ses seules forces et se délivrer de tout mal sans le secours de la grâce de Dieu.

« Anathème à celui qui dit que l'homme baptisé, persévérant d'abord dans la foi et se laissant ensuite entraîner au mal, périt par un effet du péché originel commis en Adam.

« Anathème à celui qui dit que le premier homme est tombé dans la mort par un effet de la prescience de Dieu.

« Anathème à celui qui dit que l'homme qui périt n'a pas reçu les secours nécessaires pour se sauver, entendant par là le chrétien, ou l'infidèle, parvenu à l'âge de raison où il a pu croire et ne l'a pas voulu.

« Anathème à celui qui dit que Jésus-Christ n'est pas mort pour tous et ne veut pas sauver tous les hommes.

« Lorsque vous viendrez à nous au nom du Seigneur, ou bien que les saints évêques vous appelleront, nous joindrons à ces anathèmes les preuves nécessaires pour établir la foi catholique et renverser tout ce qu'on peut lui opposer. En attendant, après avoir été éclairé par Jésus-Christ, nous dirons avec confiance que celui qui périt ne périt que par sa faute, puisqu'il aurait pu être sauvé par la grâce s'il n'avait pas refusé de lui obéir et d'y correspondre par ses œuvres; et que celui qui, par un effet de la grâce, arrive au port du salut, aurait pu tomber par sa faute et périr. Nous tenons donc le milieu entre ces deux extrêmes, et, conduits par Jésus-Christ, nous cédons aux attraits de la grâce, sans laquelle nous ne sommes rien, et nous lui coopérons par nos bonnes œuvres. Nous repoussons tout sentiment de présomption qui n'a pour fondement que nos bonnes œuvres. Nous faisons tous nos efforts pour que la grâce de Dieu ne nous abandonne point. Tout ce que nous avons reçu de la main de Dieu est un pur don et non un prix que nous ayons mérité; non le fruit de nos travaux, mais celui de la grâce : nous le savons, puisqu'il est écrit: *Nous sommes des serviteurs inutiles, nous avons fait ce que nous devions faire.*

« La brièveté d'une lettre ne nous permet pas d'en dire davantage; veuillez nous faire connaître si vous admettez ces vérités, ou si vous refusez d'y souscrire. Celui qui avec le secours de la grâce et par sa fidélité à coopérer à son action, ne suit pas cette règle de la vérité mérite d'être exclu du sein de l'Église. On peut être taxé d'ignorance lorsqu'on rejette une vérité qu'on ne nous a pas fait connaître; s'opiniâtrer dans l'erreur après en

avoir eu connaissance, c'est un blasphème. Nous faisons à Dieu une injure bien grave, en disant qu'il n'a pas voulu donner la possibilité de se sauver à celui qui périt, attendu qu'il ne lui a donné que le libre arbitre. Nous ne pouvons nier que les prévaricateurs de la loi seront condamnés par le juste Juge. Comment celui qui n'a rien reçu, pourrait-il avoir le même sort que celui qui a tout perdu ? Voilà de quelle manière, après avoir péché en niant l'action de la grâce, nous finissons par pécher contre la justice.

« Je garde copie de cette lettre, et je la produirai dans l'assemblée des saints évêques, s'il le faut et si comme je vous l'ai déjà proposé, vous ne voulez pas la souscrire et me la renvoyer. Votre abstention prouvera que vous persévérez dans l'erreur, et me mettra dans la triste nécessité de vous accuser en plein concile. Veuillez donc souscrire à ce que je vous envoie, et marquer sans détour si vous l'admettez ou si vous le repoussez. »

Cette lettre tire sa principale force des évêques qui la signèrent. Nous y trouvons tous ceux que les Gaules renfermaient alors de plus illustres. Les métropolitains d'Arles, de Vienne, de Lyon et avec eux Saint Eutrope d'Orange, Julien de Cavaillon et Saint Prétextat d'Apt.

On n'eut pas besoin d'en venir à des extrémités aussi fâcheuses. Les premiers Prédestinatiens étaient des hommes pieux, qui péchaient par excès de zèle et de reconnaissance envers Dieu et dont le cœur était pur. Il est facile d'extirper l'erreur lorsque ses racines ne plongent point dans les vices détestables qui dégradent l'homme, ou dans l'orgueil, principe odieux de tout mal. Or, les partisans des nouvelles erreurs étaient humbles et irréprochables pour les mœurs. Nous avons vu avec quelle facilité Saint Prétextat d'Apt ramena Fauste de Riez. Celui-ci n'eut pas plus de peine à détourner de l'erreur le prêtre Lucidus. A peine ce chef des Prédestinatiens eût-il reçu sa lettre, qu'il s'empressa d'y souscrire, *après l'avoir lue attentivement*, ainsi qu'il le marque lui-même. Il ne s'en tint pas là ; il écrivit aux Pères d'Arles réunis en Concile, une lettre où il reprend une à une toutes les erreurs des Prédestinatiens et il les condamne expressément. « Votre correction est le salut public, leur dit-il, et votre sen-

tence, un puissant remède. Le seul qui me reste, c'est de faire excuser mes erreurs passées en les accusant moi-même, me purifiant ainsi par un aveu salutaire. » Il entre ensuite dans tout le détail de ses erreurs et termine en disant: « Priez pour moi, Seigneurs saints et Pères apostoliques. Moi, Lucidus, j'ai écrit cette lettre de ma propre main; je crois tout ce qui y est enseigné, et je condamne tout ce qui s'y trouve condamné. » Les Pères d'Arles furent si satisfaits de cette conversion et de la manière dont Fauste de Riez avait conduit cette affaire, que, peu de temps après, s'étant réunis à Lyon, ils chargèrent le même prélat de réfuter toutes les erreurs des Prédestinatiens. Il le fit avec son éloquence ordinaire, dans deux livres intitulés: *De la grâce*, et *Du libre arbitre*. Mais il n'eut pas le bonheur de tenir invariablement cette voie droite qui se trouve entre les deux extrêmes et qui ne se détourne point de la vérité. *Il appuya un peu trop à gauche*, pour nous servir de ses propres expressions, et il accorda trop à la nature. Du moins cela parut ainsi, dans le siècle suivant, aux moines scythes, et sur leur rapport, les évêques d'Afrique, réunis en Concile, chargèrent Saint Fulgence de le réfuter. Ainsi nos prélats se trouvaient mêlés aux grandes questions de doctrine, et leurs décisions qui exprimaient la foi de l'Église, étaient reçues avec respect.

Une cérémonie bien touchante les avait réunis à Avignon, peu d'années auparavant, lorsque Debo, évêque de cette ville, après avoir relevé l'église de St-Pierre et de St-Paul, ruinée par les Visigoths, la consacra solennellement sous le titre de St-Pierre. (464) A cette époque de funeste mémoire, les Gaules se trouvaient ravagées par des hordes de barbares sortis du fond du Nord, qui se succédaient comme les flots de la mer et inondaient ces belles régions. La plupart, après s'être emparés de quelques lambeaux de l'Empire, cherchaient à y fonder des établissements durables. Alaric, à la tête des Visigoths, saccagea Rome et périt bientôt en Afrique. Ataulphe, qui lui succéda, ramena ses bandes dans les Gaules, et après avoir inutilement assiégé Marseille, envahit les régions occidentales de l'Europe, et forma le vaste projet de reconstituer l'Empire. Il périt à la peine. Sigéric et Walla qui vinrent après n'eurent pas plus de succès. Enfin Théodoric premier se fixa à Toulouse, en fit la capitale de son royau-

me, et la défendit par sa piété (1) autant que par sa valeur contre l'imprudent et fastueux Litorius, lieutenant d'Aëtius, jaloux de sa gloire. Thorismond ne fit que passer sur le trône. Euric, après avoir acquis l'empire des Visigoths par un crime, l'agrandit, le consolida, et reprenant le projet de Théodoric premier, voulut l'étendre sur toutes les régions situées entre les Alpes, l'Océan et la Méditerranée. Repoussé du côté de l'Espagne, il fut plus heureux dans les Gaules, et le Rhône devint la limite souvent franchie de ses États. A cette époque, il avait passé le fleuve et il s'était emparé de la Provence où il cherchait à s'établir. Léonce d'Arles suivit le sort de cette ville et passa avec elle sous la domination du vainqueur, qui, après divers succès, fut mis en fuite par Ecdicius, en Auvergne, et cela moins par la force des armes, que par un miracle éclatant, ainsi que Sidoine Apollinaire et Grégoire de Tours l'attestent. Il ne se découragea point; il revint à la charge et ne désespéra pas de réussir.

Jamais les circonstances n'avaient été plus favorables. L'empire sur son déclin penchait vers sa ruine; une foule de petits tyrans surgissaient de tous côtés; Aëtius n'était plus, Maxime avait fait périr Valentinien, et lui-même, trois mois après, avait été massacré par les Romains. Eudoxie, épouvantée, avait appelé Genseric et lui avait ouvert les portes de Rome. Dans les Gaules, Avit, proclamé empereur, avait pris la pourpre à Arles, et en moins d'un an s'était vu obligé de la quitter à Plaisance. Evaric était mort de la peste, et Nicéphore, de faim. Le Sénat avait offert la pourpre à Majorin, qui s'arrêta à Arles et y donna quelques lois. Ricimer, jaloux, le tua, et mit à sa place Sévère qu'il empoisonna bientôt pour appeler Anthelme du fond de l'Orient, le revêtir de la pourpre, lui faire épouser sa fille et le tuer. Olibrius, Glycérius, Nepos, Augustule, également revêtus de la pourpre et indignes de la porter, périrent misérablement, accablés sous les ruines de l'empire.

Ces vicissitudes qui depuis vingt ans fatiguaient le monde, ou plutôt ces calamités qui l'accablaient, firent croire à Euric que le moment était favorable pour envahir les Gaules. L'avarice des magistrats et le mécontentement des peuples ne lui don-

(1) Salv. *De Provid. libr.* VII.

naient pas moins d'espoir. Les préfets ne pouvaient résister à l'appât de l'or qu'il leur offrait. Comment l'auraient-ils fait, eux qui écrasaient les peuples par leurs exactions? Arvandus et Seronatus poussèrent la chose au point que les personnes les plus respectables des Gaules crurent devoir se réunir pour porter plainte et les accuser publiquement. Salvien, prêtre de Marseille, si justement nommé le Jérémie du Ve siècle, tant il déplore amèrement les malheurs de son temps, dit que ces magistrats, pareils à des bêtes féroces, gouvernaient moins qu'ils ne dévoraient ceux qui leur étaient confiés. En effet, ils ne se contentaient pas de les dépouiller comme font les voleurs, ils les déchiraient et ils s'enivraient de leur sang. Aussi, fatigués de ces brigandages, les peuples se donnaient aux barbares, parce qu'il leur était impossible de rester Romains. (1) La famine vint bientôt mettre le comble à tous ces maux. Sidoine Apollinaire écrit à Patient de Lyon : « Il est impossible de dire à quel point de misère ont été réduites les villes d'Arles, de Riez, d'Avignon, d'Orange, de St-Paul-Trois-Châteaux, de Valence..., qui après avoir été ravagées par les barbares, endurent encore toutes les horreurs de la faim. (2) »

C'est alors qu'Euric se précipita sur les Gaules et s'empara de la Provence. Nous avons vu l'état déplorable où il réduisit Orange, ville jadis si florissante et dont la détresse était devenue si extrême, que Saint Eutrope, malgré toute sa vertu, ne put s'empêcher de reculer d'épouvante et de prendre la fuite, lorsqu'on lui proposa d'en devenir évêque. Julien de Cavaillon fut exilé; car Euric, arien comme toute sa nation, en voulait principalement aux évêques. Cet hérétique assiégea Apt, et, irrité de la longue résistance de cette ville, déchargea sa colère sur l'évêque Saint Léonce qu'il fit traîner en exil, ajoutant à cette peine si grande par elle-même, tous les tourments que peut faire endurer un vainqueur en courroux. Avignon essuya aussi les accès de sa rage, et vit ses édifices ruinés, parmi lesquels, l'église de St-Pierre et de St-Paul, que l'évêque Debo releva plus tard et consacra avec beaucoup de solennité, ainsi que nous l'avons dit, afin de rendre le courage à son peuple et d'augmenter sa

(1) Salv. *de Provid. passim.*
(2) Sid. Apoll. *Epist.*

confiance en Dieu par le spectacle d'une cérémonie si magnifique.

Avignon ne fut pas la seule ville qui s'efforça de relever ses églises ruinées et de réparer les ravages causés par les Goths. Saint Patient, de Lyon, dédia avec beaucoup de solennité une église qu'il avait fait ériger. Il convoqua à cette cérémonie tous les évêques de la Province Narbonnaise, parmi lesquels nous trouvons Donidius de Vaison.

Cependant nos prélats n'étaient pas tellement absorbés par le soin de relever leurs églises, qu'ils ne veillassent au maintien de la discipline. Dès le commencement du Ve siècle, nous les voyons réunis à Agde : ou plutôt ils s'y firent représenter par leurs députés. Julien d'Avignon y envoya le prêtre Pompée, et Papolus de Vaison, successeur de Donidius, le prêtre Firmin : l'un et l'autre souscrivirent au nom de leur évêque respectif. Les décrets du Concile d'Agde devinrent fameux et pendant longtemps firent loi dans nos pays : aussi croyons-nous devoir entrer dans quelques détails.

Agde, ville du Languedoc, était alors soumise aux Goths ariens. Les évêques de l'une et de l'autre Narbonnaise s'y réunirent la huitième année du Pape Symmaque, et la vingt-deuxième du roi Alaric second, qui avait succédé à son père Euric. Les évêques ne s'y rendirent qu'avec sa permission, ainsi qu'ils nous l'apprennent eux-mêmes. « Assemblés en synode, disent-ils, au nom du Seigneur et avec la permission de notre roi très-glorieux, très-magnifique, très-pieux ; avant tout, nous nous sommes prosternés devant Dieu, et nous lui avons demandé, pour le roi, de longs jours, la prospérité de son règne, le bonheur de son peuple, afin qu'en récompense de ce qu'il nous a permis de nous réunir, il lui soit donné d'étendre son royaume, de le gouverner avec justice et de le protéger par sa valeur. » Il fallait que les évêques, gémissant sous le joug de princes ariens, regardassent la permission de se réunir comme une faveur bien grande, pour exprimer en termes si forts leur reconnaissance. Le but du Concile est de traiter de la discipline, c'est-à-dire de la vie des clercs et des évêques, ainsi que des autres choses utiles à l'Église. Il se tint dans la basilique de St-André.

Nous voudrions pouvoir citer en entier les canons de ce con-

cile. Rien ne nous paraît plus propre à faire connaître les mœurs de cette époque : l'empire en convulsion expirait sous les coups des barbares, et la civilisation romaine fuyait devant les mœurs nouvelles. La religion ne parvenait qu'avec beaucoup de peine à dissiper les ténèbres que ces farouches enfants du Nord répandaient sur l'Europe, et surtout à adoucir leurs mœurs sauvages. Ce n'est pas sans beaucoup d'efforts que le clergé échappait à leur influence. Ier Il paraît même que la discipline était alors tellement relâchée qu'on ordonnait des bigames, sans se mettre en peine des saints canons et sans obtenir dispense. On sait combien le Saint Siége était sévère à cet égard ; Saint Léon ne voulut jamais consentir à ces sortes d'ordination. L'esprit d'insubordination avait passé du gouvernement civil jusque dans l'Église, et certains clercs ne craignaient pas de s'élever contre leurs évêques, qui par bonté ou par impuissance ne les reprenaient point. IIe Le Concile s'attacha à relever le courage de ces prélats trop faibles, et leur ordonna de corriger leurs clercs et de faire en sorte qu'ils fussent plus humbles et plus assidus à remplir leurs devoirs. Le désordre avait pénétré plus avant, et s'il se trouvait des clercs insoumis, il y avait aussi des évêques qui, oubliant la modération, abusaient des pouvoirs que l'Église leur a remis, et frappaient d'excommunication des personnes innocentes ou seulement coupables de fautes légères. Ils allaient même jusqu'à refuser de recevoir à pénitence les pécheurs qui s'humiliaient devant eux. IIIe Le Concile veut que les évêques voisins les avertissent par lettres, et si le coupable ne veut pas revenir de sa sentence, le Concile ordonne que les mêmes prélats voisins reçoivent à la communion, jusqu'au prochain Concile, les personnes injustement frappées. « De peur, dit le Concile, que ces personnes ne meurent excommuniées, et que l'excommunicateur ne reste chargé d'une grande faute. » (1)

Après avoir ainsi traité des personnes, le Concile parle des biens et défend, IVe, de retenir pour eux les legs pieux faits aux Églises. VIIe Il fait la même défense aux évêques, et de plus il les

(1) On aurait tort de conclure de ces canons que le mal avait progressé au point de rendre ces lois nécessaires pour en arrêter les excès. Ces fautes, bien regrettables sans doute, étaient le fait de quelques particuliers. La masse était bonne, excellente, ainsi que l'ensemble de cette législation le prouve.

avertit qu'ils ne peuvent aliéner ce qui appartient aux églises. S'ils croient nécessaire de le faire, ils doivent auparavant prendre l'avis de deux ou trois de leurs confrères voisins et les prier de signer le contrat, sans quoi la vente est nulle. Cependant le Concile fait une exception : l'Église, conformément aux mœurs de cette époque, possédait des esclaves ; le Concile veut que l'évêque puisse leur donner la liberté, et que ses successeurs respectent cette donation, ainsi que tout ce que l'évêque donateur aura ajouté, car elle n'entend pas que l'esclave soit renvoyé sans moyen d'existence. *L'évêque doit leur donner, avec la liberté, vingt sous, une petite terre, une petite vigne, une petite maison.* (1) Tout ce qu'il donne au delà doit, après sa mort, revenir à l'Église. Ce canon est un de ceux qu'on a le plus loué dans ce Concile, et qui montrent le mieux la douceur de l'Église et le soin qu'elle a toujours pris des faibles. VIIIe Il est défendu aux clercs de porter leurs causes devant les juges séculiers. Le grand Concile d'Aquilée (381) avait déjà fait la même défense et ajouté que, par cela même, le clerc perdrait sa cause. IXe Nous avons déjà vu plusieurs personnes, engagées dans le mariage, se vouer d'un mutuel consentement à la continence. Malheureusement on ne suivait pas toujours en cela les règles de la prudence si bien établies par Saint Paul (2) ; plusieurs, consultant plutôt leur ferveur du moment que leurs propres forces, se repentaient plus tard, et quelques-uns même, après avoir reçu les ordres sacrés et le sacerdoce, revenaient à leurs femmes. Le Concile veut qu'on s'en tienne aux constitutions des Papes Saint Innocent et Sirice qui les excluent pour toujours du saint ministère. Cependant les Pères, toujours pleins d'indulgence, ordonnent que s'ils ont agi par ignorance, ils puissent, après s'être corrigés, rester dans le grade qu'ils ont reçu, mais sans espoir de monter plus haut. Xe, XIe La plus grande réserve est commandée aux clercs par rapport aux femmes : ils ne peuvent habiter qu'avec leur mère, leur nièce ou leur sœur.

(1) *Sane si quos de servis Ecclesiæ bene meritos sibi Episcopus libertate donaverit, collatam libertatem a successoribus placuit custodiri, cum hoc quod eis manumissor in libertate contulerit. Quod tamen Jubemus viginti solidorum numerum, et modum in terrula, vineola vel hospitiolo tenere.* (Col. Reg. Conc.)

(2) *Epist. ad Corinth. I. cap.* 7.

Passant ensuite aux simples fidèles, le Concile leur ordonne, XII°, de jeûner exactement pendant le Carême, tous les jours, excepté le dimanche. Saint Césaire, qui était l'âme de ce Concile, dit dans un sermon : « Jeûner les autres jours, c'est appliquer un remède aux maux de son âme, ou se faire un titre aux récompenses éternelles ; ne pas jeûner en Carême, c'est un péché. » (1)

XV° Les pécheurs doivent se faire couper les cheveux en recevant la pénitence publique, et porter ensuite des vêtements conformes à leur état. On ne doit pas admettre facilement les jeunes gens à la pénitence publique, à cause de leur fragilité, et sans doute parce que la pénitence publique ne s'accordait qu'une seule fois. On ne doit jamais refuser le viatique à l'heure de la mort. XVI° Les diacres ne peuvent être ordonnés qu'à 25 ans, les prêtres et les évêques qu'à 30, c'est-à-dire à la plénitude de l'âge. Toute ordination, d'évêque sans doute, est réservée au métropolitain. XVII° Les simples fidèles doivent communier à la Noël, à Pâques et à la Pentecôte, sous peine de n'être plus tenus pour chrétiens.

XIX° Les vierges qui se consacrent à Dieu, ne peuvent prendre le voile qu'à l'âge de 40 ans. XX° L'archidiacre doit tondre, même par force, les clercs qui soignent trop leurs cheveux. XXI° On peut, avec la permission de l'ordinaire, avoir des chapelles particulières à la campagne, et y entendre la messe, même le dimanche, si la distance des lieux ou les difficultés des chemins doivent causer trop de fatigues à la famille ; excepté Pâques, Noël, l'Épiphanie, la Nativité de St-Jean et les autres grandes fêtes, où l'on est obligé d'aller à la paroisse, sous peine d'excommunication.

XXV° Les évêques sont juges des causes matrimoniales : quitter sa femme, avant leur sentence, c'est offenser Dieu et se faire exclure de la communion. XXVI° Défense de soustraire les titres des églises, de fonder des monastères sans permission, d'ordonner des moines sans lettres de leurs abbés, de passer d'un monastère à l'autre, sans permission. XXVIII° Les couvents de filles doivent être loin de ceux des hommes, afin d'éviter

(1) *Aliis diebus jejunare aut remedium aut præmium est ; in Quadragesima non jejunare peccatum est.* (S. Cæsari. *Hom.* 2.)

les embûches du diable, et les mauvais discours des hommes. XXXIII[e] Un évêque doit faire son testament en faveur de son église s'il n'a ni enfants (1), ni neveux qui se trouvent dans le besoin. Toute autre disposition testamentaire est annulée par le Concile. XXXIX[e] Les prêtres, les diacres, les sous-diacres, tous ceux qui par état ont renoncé au mariage, ne doivent point se trouver aux repas de noces, ni aux festins où l'on chante des chansons profanes ou trop libres, et à la suite desquels on se livre aux danses et autres amusements profanes. « Car il ne convient pas, dit le Concile, que des hommes destinés à célébrer les saints mystères, souillent leurs yeux ou leurs oreilles par de pareilles choses. » Il les exhorte ensuite à fuir l'ivrognerie, foyer de tous les vices. XLI[e] Un clerc qui s'enivre sera privé durant 30 jours de la communion; s'il retombe après cela dans la même faute, il sera puni de peines corporelles. Les clercs doivent également éviter la divination. XLVII[e] Tout le monde est obligé d'entendre entièrement la messe le dimanche; personne ne doit sortir avant la bénédiction des prêtres ou de l'évêque, qui reprendront en public ceux qui feront autrement. Ce canon rappelle la sévérité de Saint Césaire, qui fit un jour fermer les portes de l'église afin de couper court à ce désordre. (2) Du reste, l'obligation d'entendre la messe, tous les dimanches, est de tradition apostolique, selon Saint Augustin, et ce jour s'appelle le jour du Seigneur, parce qu'on doit le consacrer tout entier aux œuvres du Seigneur.

Telles sont les principales dispositions de ce Concile, dont les décisions justement célèbres firent loi dans nos pays et exercèrent une influence si puissante sur les mœurs de cette époque. On ne saurait trop y admirer la prudence, la modération et la sagesse de l'Église, qui tout en corroborant la discipline et en maintenant intact dans les mains de l'évêque le pouvoir reçu d'en haut, veille au bien-être des inférieurs et sauvegarde leurs intérêts les plus sacrés, comme la liberté des affranchis, la po-

(1) Il n'était pas rare, à cette époque, qu'on ordonnât diacres, prêtres et évêques, des hommes mariés; mais c'était toujours à la condition expresse qu'ils se sépareraient de leurs femmes et qu'ils vivraient dans la continence parfaite.

(2) Cyprien, historien du Saint, assure qu'il prit souvent cette mesure. *Hac de causa sæpissime ostia, lectis Evangeliis, occludi jussit.* — Baron. *Ann.* 506. *n.* 5.

sition des clercs, celle des pauvres qui avaient pour unique ressource les biens de l'Église, dont l'évêque ne pouvait pas, même par testament, distraire la moindre partie.

Tandis que les évêques d'Avignon et de Vaison assistaient par leurs députés au Concile d'Agde et enrichissaient leurs Églises de ces précieux canons, Dieu préparait un vengeur pour châtier les Goths ariens et les punir des cruautés qu'ils avaient commises envers les chrétiens, particulièrement dans nos pays. Nous avons vu l'état déplorable auquel Euric avait réduit ces provinces. Alaric, son fils, ne permit pas sans peine à nos évêques de se réunir à Agde. Cependant ce prince fut heureux, tant qu'il s'abstint de persécuter l'Église, qui ne cessait de prier pour la prospérité de son règne. Mais, du jour où il changea de conduite et qu'il exila Saint Césaire, Quintius, l'évêque de Cavaillon, et autres prélats d'une vertu éminente, la faveur céleste l'abandonna, et, l'année suivante, il perdit la vie dans la guerre qu'il eut à soutenir contre Clovis, roi de France.

Ce prince était catholique, et se comportait d'une manière toute différente : au lieu de persécuter les évêques, il les honorait ; non-seulement il leur permettait de se réunir en Concile mais il les priait de le faire : heureux d'apposer à leurs décisions la sanction royale et d'employer son pouvoir pour les faire exécuter. La cruauté d'Alaric l'indigna, il se disposa à lui faire la guerre. Saint Remy, archevêque de Reims, informé de son dessein, lui écrivit une lettre remarquable qui ne fait pas moins d'honneur au prince qui la reçut qu'au prélat qui l'écrivit. Monument éternel de grandeur sacerdotale et de liberté respectueuse, jamais les évêques ne devraient parler, ni les rois entendre un autre langage. Cette lettre eut trop d'influence sur les affaires de nos pays pour ne pas la faire connaître. « Une grande nouvelle nous est parvenue, écrit l'illustre prélat : vous voilà à la tête de votre armée, vous partez pour la guerre ; nous n'en sommes pas surpris, vous commencez à être ce que vos pères furent toujours. Ne perdez jamais de vue la cause de Dieu que vous allez défendre. Souvenez-vous que pour récompenser vos mérites, il vous a élevé au souverain pouvoir. La sagesse de l'homme, l'élévation de ses pensées, la grandeur de ses sentiments se révèlent par la fin qu'il se propose dans ses œuvres. Ayez toujours auprès de

votre personne des hommes capables de vous faire honneur par la sagesse de leur conduite. Soyez chaste, ne vous écartez jamais de l'honnêteté, honorez les évêques, ayez recours à leurs conseils : vous serez heureux tant que vous vous tiendrez d'accord avec eux. Soyez l'appui des gens de bien, soulagez ceux qui souffrent, prenez soin des veuves, défendez les orphelins, tous vous aimeront, tous vous craindront. Que la justice règne dans vos jugements. N'exigez rien des étrangers ni des faibles ; n'acceptez jamais des présents. Votre prétoire doit être sans cesse ouvert à tous ; que personne n'en sorte triste. Employez les trésors amassés par vos pères à délivrer les captifs. Personne ne vous est étranger du moment qu'il réclame votre protection. Soyez noble dans vos amusements avec la jeunesse, traitez des affaires avec les vieillards. C'est ainsi que vous régnerez en grand roi. (1) »

Clovis montra par sa conduite qu'il était digne d'entendre un pareil langage : en effet, avant d'entrer sur les terres des Goths, il ordonna à ses soldats de respecter les églises, les ministres des autels, les vierges consacrées à Dieu, les veuves, les personnes pieuses, les clercs et tout ce qui faisait partie de leurs familles. Il étendit sa protection jusque sur les esclaves des églises et défendit qu'on leur fit la moindre violence. Mais, quelque précis que fussent ces ordres, ils ne suffisaient pas toujours pour contenir dans le devoir ces terribles enfants du Nord. Clovis ne l'ignorait pas, et il se hâta d'écrire aux évêques après la guerre, pour les prier de lui adresser leurs réclamations, les assurant qu'à la vue de leurs signatures, il leur ferait rendre sans délai tout ce qui leur aurait été pris. Il sentait que cette conduite était digne d'un grand roi, et cela le remplissait d'une noble confiance. C'est sous l'impression de ce sentiment qu'il écrivit à Saint Remy. Sa lettre respire cette douce confiance qu'éprouve un enfant en rendant compte à son père du bien qu'il vient de faire. « Vous savez, lui dit-il, les ordres que nous avons donnés à notre armée, avant d'entrer sur les terres des Goths ; ils ont eu trop de retentissement, pour que votre Béatitude puisse l'ignorer.... Priez pour moi, seigneur saint, et très-digne Pontife. »

(1) *Coll. Reg. Conc.*

Tel était le nouveau maître que nos pays venaient de recevoir. A peine la guerre contre les Goths était-elle terminée, que l'œuvre de réorganisation sociale, car il nous est impossible de donner un autre nom aux nombreux Conciles tenus à cette époque, commencée avec tant de peine à Agde, se continuait sous de meilleurs auspices à Orléans; nos évêques sur l'invitation du roi, s'y réunirent en Concile sous l'autorité de Dieu qui seul préside à ces sortes d'assemblées. Nous n'entrerons point dans les détails des canons qu'on y fit; nous ferons observer seulement que nos évêques, par un sentiment dont il est facile d'apprécier la délicatesse, soumirent leurs décisions à la sagesse du roi. Du reste, cette conduite était fondée en raison: la plupart de ces canons portaient sur des matières mixtes, c'est-à-dire, moitié civiles et moitié religieuses; dès lors il était nécessaire que l'autorité royale intervînt et prêtât main-forte pour en assurer l'exécution. Etilius de Vaison suivit son métropolitain à ce Concile, et y représenta nos pays pour qui les canons d'Orléans devinrent obligatoires.

Ce travail de civilisation et de transformation sociales par les Conciles se continua à Epaône, ville dont on a perdu la trace. Tous nos évêques y assistèrent: Gémellus qui, selon Cassiodore (1), de vicaire du préfet de l'empire, comme un autre Saint Ambroise, devint évêque de Vaison, Saint Florent, d'Orange, Saint Prétextat, d'Apt, qui assista à presque tous les Conciles tenus dans nos pays à cette époque, Philagrius de Cavaillon, Julien de Carpentras et Sauvaire d'Avignon, qui s'y fit représenter par député; le prêtre Pallade signa en son nom. Cela ne doit pas nous surprendre: nous faisions alors partie du royaume de Bourgogne, et le roi Sigismond étendait sa domination jusque sur les bords de la Durance. D'ailleurs Saint Avit, archevêque de Vienne, qui avait convoqué ce Concile, pressait vivement les évêques de s'y rendre. Il leur représentait que leurs pères célébraient deux Conciles par an: « plût à Dieu, ajoute-t-il, que nous puissions en célébrer un tous les deux ans! (2) » Le Pape Hormisdas lui avait écrit des lettres très-fortes à ce sujet, Le besoin de l'Église parlait encore plus fortement à son cœur. Il sentait la nécessité

(1) *Lib. III. Variar.* 506.
(2) *Collect. Reg. Conc. tom.* x, 640.

de faire revivre les règlements anciens, et peut-être d'en faire de nouveaux. Il indique le lieu d'Epaône comme le plus commode pour tous. Il presse, il supplie, il conjure les prélats de s'y rendre et de ne prétexter ni vaines excuses, ni affaires, ni infirmités. « Cependant, ajoute-t-il, si quelques-uns, pour des causes légitimes, ne peuvent venir, nous les prions d'envoyer deux prêtres d'une vie irréprochable, savants et pieux, dignes de prendre place au milieu d'évêques aussi saints, d'entendre les définitions des canons et de les signer avec connaissance de cause. Mais on ne doit user de ce moyen que dans une nécessité extrême; mieux vaut venir soi-même au Concile. (1) »

Les prélats qui formaient cette assemblée, étaient au nombre de 25. Ils firent 40 canons sur la discipline, et ils appuyèrent sur la nécessité de venir au Concile, lorsque le métropolitain le convoque, commençant par eux-mêmes et ôtant tout prétexte aux réclamations. IIe Ensuite ils renouvellent la défense d'ordonner les bigames et les pénitents publics, et, IVe, ils défendent aux clercs d'aller à la chasse avec des chiens et des oiseaux. En cas de contravention, l'évêque est privé de la communion pour trois mois, le prêtre pour deux, le diacre de toute fonction. Ve On ne doit pas donner la communion aux prêtres et aux diacres qui voyagent sans lettres formées.

Après ces canons sur les personnes, le Concile passe aux clercs et, VIIe, leur défend de distraire les biens de l'Église et de les vendre sans la permission de l'évêque. Les abbés ne peuvent pas libérer les esclaves du monastère. Xe On ne peut pas bâtir un nouveau monastère sans en donner avis à l'évêque. XIe Cet avis est également nécessaire aux clercs pour ester en justice, XIIIe, et s'ils sont convaincus de faux témoignage, ils méritent d'être punis de mort. XIVe L'évêque ne peut rien vendre de ce qui appartient à son église sans en prévenir son métropolitain. Obligation pour lui de rendre à son église tous les dons qu'il en a reçus lorsqu'il passe à une autre. XVe Défense aux clercs de manger avec les hérétiques, ou avec les Juifs. Les simples prêtres peuvent réconcilier avec le saint chrême les hérétiques en danger de mort. XVIIe Défense à l'évêque de disposer par testament des choses

(1) *Ibid.*

appartenant à son église, XVIII[e], et aux clercs de s'approprier les biens de l'Église. XIX[e] Un abbé accusé devant son évêque, peut en appeler au métropolitain.

Le XX[e] canon recommande aux évêques, aux prêtres et aux diacres la plus grande prudence par rapport aux femmes, et de ne jamais les voir sans témoins ni à des heures indues. Le XXII[e] condamne les prêtres et les diacres coupables de grands crimes à passer leurs jours dans un monastère, réduits à la communion laïque. Le suivant abolit l'office des veuves et permet de leur imposer la pénitence. Ceux qui après avoir reçu la pénitence retombent dans leurs premiers désordres, sont exclus de la communion. XXIV[e] Les laïques peuvent accuser les clercs.

XXV[e] Défense de mettre des reliques dans une chapelle de campagne, à moins qu'il n'y ait tout près quelque clerc pour venir de temps en temps y prier. On ne peut établir des clercs sans leur donner un revenu convenable. XXVI[e] Les autels doivent être de pierre et consacrés. XXVII[e] Les suffragants sont obligés de suivre, dans la célébration de l'office divin, l'ordre prescrit par le métropolitain. XXVIII[e] L'évêque peut absoudre les pénitents laissés par son prédécesseur. XXIX[e] On doit être très-prudent avec les hérétiques convertis qui retombent dans leurs erreurs. XXX[e] Défense de contracter des mariages incestueux. XXXII[e] La femme d'un prêtre ou d'un diacre ne peut plus se marier. XXXIII[e] On ne doit pas se servir des églises des hérétiques. XXXIV[e] Deux ans d'excommunication sont infligés à un maître qui tue son esclave.

XXXV[e] Tous les habitants de la ville sont obligés de recevoir la bénédiction épiscopale à la Noël et à Pâques. XXXVI[e] On ne doit jamais jeter les pécheurs dans le désespoir; il faut les réconcilier à l'heure de la mort. XXXVIII[e] On ne doit permettre l'entrée des couvents de femmes qu'à des personnes d'un âge avancé et d'une vie irréprochable. Les prêtres qui vont y dire la messe en sortiront dès qu'ils l'auront finie. Les clercs et les moines jeunes ne doivent jamais y mettre les pieds, à moins que ce ne soit pour visiter leurs parentes. XXXIX[e] L'église, tout en servant d'asile aux esclaves coupables de grands crimes, ne les exempte que des supplices corporels. Le dernier canon n'est qu'une exhortation pressante aux évêques d'observer fidèlement les cons-

titutions de ce Concile. Elles sont renouvelées, pour la plupart, du Concile d'Agde, ce qui n'empêcha pas qu'elles ne devinssent extrêmement célèbres. (1)

Parmi les évêques qui avaient assisté au Concile d'Epaône, onze se réunirent l'année suivante à Lyon et tinrent un Concile, au sujet d'Étienne, préfet du fisc du roi Sigismond. Ce seigneur avait épousé sa parente, c'est-à-dire la sœur de sa première femme, comme on le voit dans la vie de Saint Apollinaire. (2) Les évêques l'avaient excommunié, conformément aux canons qu'ils venaient de renouveler à Epaône. Sigismond se crut offensé dans la personne de son ministre, prit hautement sa défense et menaça les prélats : il oubliait sans doute que les Saints craignent Dieu plus que les hommes, et qu'ils s'estiment heureux toutes les fois qu'ils ont à souffrir pour la justice. Loin de s'effrayer, les prélats réunis à Lyon sous la présidence de Viventicole, évêque de cette ville, prirent une résolution qui marque leur fermeté et leur courage. « Au nom de la très-sainte Trinité, disent-ils, réunis de nouveau dans la ville de Lyon, pour la cause d'Étienne, coupable d'inceste, nous décrétons que la décision, prise contre lui et que nous avons signée d'un commun consentement, sera inviolablement observée ; » et pour montrer qu'aucun motif personnel ne les poussait à cette rigueur, ils ajoutent : « Nous portons ce décret non-seulement contre lui, mais contre tous ceux qui seront trouvés coupables du même crime. » Les prélats s'obligent ensuite à subir solidairement toutes les suites qui pourraient résulter de leur sentence. En sorte que si l'un d'eux était persécuté ou souffrait quelque dommage, tous prendraient part à sa peine et subviendraient aux dépenses qu'on pourrait lui occasionner. « Si le roi notre illustre maître, disent-ils, nous persécute, tous les évêques se retireront dans des monastères et y demeureront jusqu'à ce que le roi, fléchi par les prières des Saints, daigne les rétablir dans leurs siéges. Nul ne doit sortir de son monastère avant que la paix soit rendue à l'Église. » Ils firent ensuite divers règlements, qui ne sont que l'application des canons d'Agde et d'Epaône.

(1) L'abbé Nadal, dans son Histoire hagiologique du diocèse de Valence, a vengé ce Concile des attaques dont il a été dernièrement l'objet.

(2) Bolland. *Act. Sanct. mens. oct.* III.

Cependant l'affaire d'Étienne n'eut pas des conséquences aussi dures qu'on l'appréhendait ; car l'Église est une bonne mère et si parfois elle est obligée de montrer quelque sévérité pour sauvegarder la discipline, son cœur incline toujours vers la douceur et la porte à se montrer indulgente envers ses enfants. Avant de se séparer, les prélats voulurent adoucir la peine du coupable et tempérer la rigueur de leur décision : en considération du roi, ils accordèrent à Étienne et à Pallade d'assister à la messe jusqu'à la prière du peuple qui se fait après l'Évangile ; faveur bien grande sans doute. Il paraît qu'elle suffit pour calmer Sigismond ; du moins nous ne voyons pas qu'il ait suscité la moindre persécution.

Parmi les généreux défenseurs de la discipline, se trouvait Saint Florent, évêque d'Orange, un des plus illustres prélats qui aient honoré ce siége par leurs talents, leur mérite et leurs vertus. Originaire de Tours, formé à la piété par une mère chrétienne, il prit rang de bonne heure parmi les clercs de cette église où le souvenir du grand Saint Martin était encore vivant et entretenait la piété. Là, caché dans sa modeste cellule, il partageait ses jours entre de pieuses méditations et l'étude des Saintes Écritures, enrichissant son esprit des trésors de la science, et son cœur, de ceux de la vertu. Il alla à Rome visiter les tombeaux des Saints Apôtres. Des voleurs l'arrêtèrent en chemin, et après l'avoir accablé d'injures, l'un d'eux tira son poignard et l'en menaça. Le Saint, vivant plutôt dans le ciel que sur la terre, crut que le moment était venu où son âme, quittant sa dépouille mortelle, irait jouir de la gloire ; mais Dieu qui le réservait à de grandes choses, lui conserva la vie par un miracle. A peine le brigand s'était-il mis en mesure de le frapper que son bras se raidit et demeura immobile. Les voleurs, effrayés, tombèrent aux pieds du Saint et le conjurèrent de prier Dieu pour eux. Il le fit, et par un nouveau miracle il guérit son assassin, et le renvoya après lui avoir pardonné.

Il y a non loin de Plaisance, en Italie, un petit village appelé maintenant Florentiole ; le Saint en y arrivant, se rendit à l'église. On y faisait les obsèques d'une jeune fille : témoin de la douleur et des larmes des parents, Saint Florent se souvint de ce que fit notre divin Maître, aux portes de la ville de Naïm, et,

poussé par un mouvement du Saint-Esprit, il s'approcha du cercueil, rappela cette jeune fille à la vie et la rendit à sa mère. Un si grand miracle remplit tout le monde d'admiration. Le seigneur de ce lieu, qui était le père de l'enfant, et les principaux habitants s'empressèrent autour du Saint et lui offrirent tout ce qu'ils possédaient, afin de le fixer parmi eux. Quelques années après, ayant appris qu'il avait reçu dans le ciel la récompense due à ses vertus, ils le choisirent pour patron, et ils lui firent bâtir, à la place même où il avait opéré ce miracle, une église qui dans la suite fut richement ornée. Elle est encore fréquentée par un grand nombre de pèlerins. Saint Florent est honoré dans beaucoup d'autres lieux, en Italie, où son culte est devenu célèbre à cause des miracles que Dieu ne cesse d'opérer par son intercession. (1)

Il se rendit également cher dans les Gaules et surtout à Orange, où, d'un commun accord, le peuple et les grands l'élurent évêque de cette ville. Il honora cette haute dignité par ses lumières et par ses vertus. Il s'appliqua avec une ardeur incroyable à nourrir ses ouailles du pain de la parole et à les former à la piété. Ni peine ni fatigues ne lui coûtaient lorsqu'il s'agissait de remplir les devoirs d'un bon pasteur, de défendre la discipline et de veiller au bien de l'Église. Nous l'avons vu à Epaône tenir dignement sa place au milieu de ces saints évêques, dont la plupart sont honorés d'un culte public. Il poursuivit à Lyon l'œuvre si heureusement commencée.

L'Église avait besoin de généreux défenseurs, dans ces temps de troubles, où les nations, se précipitant les unes sur les autres, bouleversaient l'empire et accumulaient dans le monde moral des ruines encore plus déplorables que dans le monde physique. Il ne fallait rien moins que la fermeté et les lumières de ces saints et savants prélats pour dissiper les ténèbres répandues par les barbares et sauvegarder les peuples de la corruption des mœurs ; mais Dieu qui veille sur les destinées de l'Église, lui fournit abondamment tous les secours nécessaires. Jamais nos pays n'avaient été peut-être mieux fournis de saints et savants prélats. Saint Césaire d'Arles, que nous avons vu présider le

(1) *Gallia Christ. edit. prim.*

fameux Concile d'Agde, en convoqua un nouveau dans sa ville épiscopale, à l'occasion d'une église qu'il voulait dédier à la Sainte Vierge et qu'on nomme aujourd'hui La Major. (1) On y fit quatre canons qui ont pour objet les ordinations. Le dessein du Concile est de fortifier les évêques contre les sollicitations importunes. Il recommande de ne pas ordonner un diacre avant l'âge de 25 ans, et de n'élever aucun laïque à l'épiscopat avant qu'il ait donné des preuves suffisantes de conversion, c'est-à-dire d'une ferveur et d'une piété peu communes, et qu'il ait atteint 30 ans. Ce dernier canon, qui exige une espèce de noviciat pour passer de l'état laïque au sacerdoce, fut grandement approuvé par le Pape Félix IV. Ce Souverain Pontife en écrivit à Saint Césaire et le félicita d'avoir introduit un changement si heureux dans la discipline, et d'avoir fait une règle de ce qui n'était auparavant qu'un conseil dicté par la prudence. On sait que Saint Ambroise passa subitement de l'état de catéchumène à l'épiscopat. L'Église, qui célèbre encore le jour de cette ordination, n'eut qu'à se louer de la ferveur, du zèle et de toutes les autres vertus qu'il fit éclater sur le siége de Milan : mais il n'en fut pas de même de ces ambitieux qui passaient subitement des intrigues des cours sur le trône épiscopal. Et, sans sortir de cette époque, Nectaire, de Constantinople, causa assez de maux à l'Église pour qu'on n'imitât plus de pareils exemples. « Qu'on ne vienne pas nous alléguer l'antiquité, écrit le Pape Félix à Saint Césaire, ni arguer de ce qu'on a fait ; il suffit qu'un pareil état de choses soit révoqué pour qu'on s'en prévale en vain. Celui qui arrive par degrés peut se tromper, mais il a au moins la consolation de s'être éprouvé ; il peut rejeter la faute, s'il y en a, sur l'examinateur. Au contraire, il est bien difficile de se tenir convenablement à un si haut point d'honneur, lorsqu'on y arrive tout d'un coup. Comment se préserver de la vaine gloire ? Saint Paul écrit à son disciple : *Ne vous hâtez point d'imposer les mains à qui que ce soit, de peur de vous charger des péchés d'autrui.* (2) Cette haute dignité, une fois conférée, demeure, et

(1) *Basilica Beatæ Mariæ, quam vulgus Virginem de Majori appellat.* (Saxi. *Hist. Primat. Arelat. p.* 91.)

(2) *Epist. I. ad Tim.* v, 22.

rien ne peut la détruire : il faut donc une longue épreuve avant d'y être élevé. (1) »

Les IIIe et IVe canons prononçent des peines contre ceux qui violent frauduleusement les lois ecclésiastiques sur les ordinations. L'évêque prévaricateur est privé du droit de dire la messe, pendant un an. S'il la célèbre avant cette époque, il se trouve par là même séparé de la communion de ses frères. « Il est juste, disent les Pères d'Arles, de faire sentir la sévérité de la discipline à celui qui méprise les canons et qui refuse de les observer. » Le Concile de Carpentras, qui se tint deux ans plus tard, et auquel assistèrent les mêmes évêques sous la présidence de Saint Césaire, fit une application sévère de ce canon à Ægritius, prélat de beaucoup de mérite, qui avait fait une ordination défendue par le IIIe canon d'Arles. Les Pères l'invitèrent à venir rendre compte de sa conduite : ne le voyant pas arriver, ils lui écrivirent pour lui notifier qu'après en avoir délibéré, ils avaient statué que lui et Protadius qu'il avait ordonné, seraient privés pendant un an du droit de dire la messe. « Il est juste, ajoutent-ils, que les choses statuées par les évêques réunis au nom du Seigneur, soient fidèlement observées. Quel respect nos successeurs auront-ils pour les lois que nous faisons, si nous les transgressons nous-mêmes ? (2) »

Ce Concile de Carpentras où se trouvèrent seize évêques, Saint Césaire à leur tête, eut à s'occuper d'un objet un peu différent. On y fit des règlements sur la distribution des aumônes faites aux églises. « Nous trouvant réunis à Carpentras, disent-ils, il nous est parvenu des plaintes contre certains évêques qui s'attribuent les dons offerts par les fidèles, au point qu'il n'en reste rien ou presque rien pour les églises à qui on les a consacrés. Il nous a paru juste et raisonnable que si l'église de la ville où l'évêque se trouve, par la miséricorde de Dieu, ne manque de rien, tout ce qu'on donne aux paroisses soit partagé entre les clercs attachés à ces paroisses, ou employé aux réparations nécessaires. Si l'évêque est pauvre et chargé de beaucoup de dépenses, les paroisses riches, après avoir prélevé ce qui est nécessaire à l'entretien des clercs et aux

(1) *Collect. Reg. Conc.*
(2) *Conc. Carpent. Collect. Reg. Conc.*

réparations des bâtiments, enverront le reste à l'évêque qui a le droit de le prendre à cause de ses grandes charges, mais non de toucher aux revenus nécessaires aux clercs et qui proviennent de leurs biens ou de leurs ministères. »

Les Pères, avant de se séparer, indiquent le Concile pour le six novembre de l'année suivante (526), à Vaison. Il paraît que cette ville commençait à perdre de son importance, puisque les Pères ne la désignent que sous le nom de bourg. Aléthius occupait alors ce siége. Il y avait eu pour prédécesseur Etilius, qui (511), assista au Concile d'Orléans, Gémellus que nous avons vu, (517), au Concile d'Epaône, et Eripius, un des Pères du dernier Concile d'Arles, tenu à l'occasion de la dédicace de la Major, mais qui ne fit que passer sur le siége de Vaison. Aléthius, au Concile de Carpentras, n'avait pas peu contribué à porter Saint Césaire à désigner Vaison pour le lieu du prochain Concile.

Le Pape Félix ne cessait d'animer Saint Césaire à marcher avec courage dans cette voie de sévérité et de réforme, pour tout ce qui regarde la discipline ecclésiastique. Le IVe Concile d'Arles avait prescrit une espèce de noviciat pour le sacerdoce ; un an d'épreuves devait s'écouler depuis la conversion jusqu'à l'ordination. Ier Le Concile de Vaison alla plus loin et voulut que les prêtres constitués dans les paroisses, suivant la coutume utilement pratiquée en Italie, prissent chez eux de jeunes lecteurs, non mariés, pour les garder dans leurs maisons, les nourrir en bons pères de famille, leur apprendre à chanter les psaumes et à lire les saintes Écritures, en un mot, pour les instruire de la loi de Dieu, et pour se préparer de dignes successeurs afin d'augmenter ainsi leur récompense devant Dieu. Le Concile n'a nullement l'intention d'engager ces jeunes gens au célibat ; au contraire, il veut qu'arrivés à l'âge d'homme, on ne refuse pas de les marier s'ils le désirent, à cause de la fragilité de la chair. Tel est le premier canon du troisième Concile de Vaison. (1)

IIe Par le second, les Pères permettent aux prêtres, pour l'édification de l'Église et l'intérêt du peuple, de prêcher non-seulement dans les villes, mais dans toutes les paroisses. Si le prêtre ne peut le faire par lui-même, il doit avoir soin que le

(1) Conc. Vasion. *Coll. Reg. Conc.*

diacre récite au peuple les homélies des Saints Pères; car si les diacres sont dignes de lire l'Évangile où Jésus-Christ lui-même nous fait entendre sa parole, pourquoi ne mériteraient-ils point de réciter publiquement les expositions qu'en ont faites les Saints Pères ?

IIIe A Rome, en Italie, dans tout l'Orient, la douce et salutaire coutume s'était établie, de chanter plusieurs fois de suite et avec grande affection le *Kyrie eleïson*. Les Pères de Vaison veulent qu'une si sainte coutume s'établisse et s'observe dans toutes leurs églises, avec l'aide de Dieu, et qu'on le dise à matines, à la messe et à vêpres. Ils veulent encore qu'à toutes les messes, même du Carême et des Morts, on dise trois fois *Sanctus* selon l'ordre suivi aux messes publiques. La raison qu'ils en donnent, c'est qu'une parole si sainte, si douce, si désirable, dût-on la répéter nuit et jour, ne saurait engendrer de l'ennui.

IVe Ils ordonnent aussi que le nom du Pape régnant soit toujours récité dans les églises.

Ve Enfin ils veulent que, pour combattre les Ariens, on ajoute le *Sicut erat* au *Gloria Patri*, et que cette pratique déjà usitée à Rome, en Italie, en Orient et dans toute l'Afrique, s'étende désormais à toutes les églises. (1)

Ce cinquième et dernier canon rappelle le premier Concile de Vaison, où la même prescription fut faite. Pourquoi les Pères y reviennent-ils ? Le voisinage des Ariens les aurait-il forcés de redoubler de précautions? Ce canon serait-il resté sans effet? Les collecteurs de Conciles qui n'admettent pas le premier de Vaison, embarrassés de ce canon qui en atteste l'existence, l'auraient-ils mis à la fin du troisième Concile tenu dans cette ville ? Cette dernière opinion nous paraît la plus raisonnable. En effet, l'addition du *Sicut erat* à la doxologie se conçoit de suite après le grand Concile de Nicée, mais il est difficile d'en voir la nécessité deux cents ans après. Quoi qu'il en soit, ce dernier Concile de Vaison est extrêmement important à cause des changements qu'il introduit dans la liturgie et dans la discipline. L'éducation des jeunes clercs confiée aux prêtres de la campagne contient en germe l'institution des grands et des petits séminaires

(1) Conc. Vasion. *Coll. Reg. Conc.*

que nous voyons maintenant fleurir dans l'Église, et porter des fruits si abondants.

Les Pères de Vaison, après avoir, selon la coutume des anciens Conciles, étudié avec soin les canons de l'Église et examiné leur propre conduite, reconnurent avec bonheur que ces saintes règles n'avaient été transgressées par aucun d'eux ; ils en rendirent à Dieu de solennelles actions de grâces, et le remercièrent de ce que par un effet de sa bonté et de son amour pour les hommes, il leur donnait de se réunir, seulement pour satisfaire le désir de se voir et de se consoler mutuellement par le témoignage de leur foi. Expression admirable d'une joie toute sainte qui a son principe dans le ciel et sa raison d'être dans le témoignage d'une bonne conscience. Peu de Conciles nous ont laissé des traces aussi douces et aussi marquées de leur existence. Dût-on n'en retirer point d'autre fruit, il sera toujours vrai de dire que l'Église a besoin d'un corps législatif sans cesse agissant, et bien qu'elle soit parfaite dès son origine, et que les canons anciens et nouveaux contiennent tout ce que les pasteurs et les peuples doivent observer, néanmoins il est bon que les évêques se réunissent de temps en temps pour constater l'état de l'Église, pourvoir à ses besoins et faire des règlements selon les nécessités des circonstances. Heureux lorsqu'ils peuvent, comme à Vaison, n'avoir aucune transgression à réprimer !

L'année suivante, les mêmes Pères, ayant toujours Saint Césaire à leur tête, se réunirent à Orange pour la dédicace de l'Église que le Patrice Libère, préfet des Gaules, c'est-à-dire de Provence, pour Théodoric, roi des Goths, venait de faire construire. Ce magistrat, voulant donner une grande solennité à cette cérémonie, invita tous les prélats de la Province. Ils s'y rendirent, et cette réunion fut l'occasion du second Concile d'Orange, devenu si célèbre, et qui par l'importance des définitions qui y furent proclamées, et par l'approbation subséquente qu'il reçut de l'Église, égale l'autorité des Conciles généraux. Jusqu'à présent, tous les Conciles auxquels nos saints prélats se sont trouvés présents, ont traité de la discipline ; celui-ci s'occupe du dogme et procède d'une manière toute différente. A Agde, à Orléans, à Epaône, à Lyon, à Arles, à Carpentras, à Vaison, les évêques réunis dressent des règlements pour les besoins actuels du clergé

et des peuples qui leur sont confiés; ils en informent le Souverain Pontife qui les approuve, et ces règlements ont force de loi; si bien que les évêques eux-mêmes y sont soumis, et, en cas de contravention, subissent les peines prononcées. A Orange, l'initiative vient de Rome; et les Pères ne font que confirmer, par leurs décisions, les points indiqués dans les instructions du St-Siége. La raison de cette conduite est facile à concevoir; les évêques, véritables pasteurs des âmes, répandus sur toute la terre, peuvent seuls connaître les besoins des peuples qui leur sont spécialement confiés; seuls ils se trouvent donc en position de donner des règlements, adaptés aux nécessités du moment et d'une utilité pratique. Il n'en est pas de même lorsqu'il s'agit de prononcer sur des matières doctrinales: le dogme catholique, indépendant des temps et des lieux, est toujours le même et c'est par l'organe des Conciles œcuméniques, ou des Souverains Pontifes, que le peuple chrétien apprend ce qu'il doit croire et ce qu'il doit rejeter. Les Conciles œcuméniques ne peuvent se réunir que bien rarement; mais Rome veille sans cesse: le Pontife qui la gouverne, successeur de Saint Pierre, a reçu, comme ce prince des apôtres, la mission de paître les agneaux et les brebis, les pasteurs et les peuples. Les fidèles le savent et ont toujours les yeux fixés sur le siége apostolique, colonne lumineuse, phare de la vérité qui brille au milieu des ténèbres, et ils attendent sans cesse de Rome la règle infaillible de la foi. Il n'est donc pas étonnant que de ce centre de vérité rayonne toute vérité sur la terre; qu'une question de doctrine, soulevée au bout de l'univers, reçoive une solution définitive à Rome, et que les pasteurs et les peuples acceptent cette décision avec soumission et respect. C'est ce que l'on a vu dans tous les temps, c'est ce qui se pratiqua au second Concile d'Orange.

Une grande question s'agitait dans le monde chrétien: la querelle de la grâce et du libre arbitre, assoupie par le troisième Concile d'Arles et la soumission si humble et si édifiante de Fauste de Riez et du prêtre Lucidus, chef des Prédestinatiens, se trouvait loin d'être apaisée. Les Semi-Pélagiens faisaient des progrès, et soutenaient que si l'homme ne peut pas se sauver sans la grâce, il peut au moins avoir le commencement du salut sans son secours. C'est l'erreur que le Concile condamne.

Les Pères réunis à Orange n'ignoraient pas cette disposition des esprits. Il leur était parvenu que certaines personnes, par simplicité, ne s'exprimaient pas avec assez de précaution sur des matières si délicates. C'est ce qui les porte à publier d'après les indications du Siége Apostolique, quelques définitions propres à fixer sur ce point la véritable doctrine des Saints Pères, et à éclairer ceux qui ne pensaient pas selon toutes les règles d'une parfaite orthodoxie. A la suite des signatures qui expriment les suffrages unanimes des Pères, on trouve celle de plusieurs personnes illustres à qui on avait permis, par une distinction purement honorifique, de souscrire les Actes du Concile. (1)

La doctrine du Concile d'Orange est admirable et nous fait pénétrer aussi avant que possible dans le double mystère de la dégradation et de la réparation de la nature humaine. L'homme, depuis la chute du premier père, n'offre plus que les tristes ruines du chef-d'œuvre sorti des mains du Créateur; son âme et son corps ont été également détériorés, car Adam, par sa faute, a nui également à lui et à ses descendants. Cette dégradation est si grande que l'homme a besoin de la grâce, même pour tourner ses regards vers Dieu et prier : sa misère est si profonde qu'il ne peut se livrer utilement à ce saint exercice, sans le secours d'en haut. Aussi la sanctification de l'homme est un don gratuit de la bonté de Dieu, qui n'attend pas notre volonté pour nous purifier, mais qui le fait par l'infusion du Saint-Esprit qu'il répand dans nos cœurs et par l'opération secrète de la grâce. L'augmentation aussi bien que le commencement de la foi, l'affection même à la foi par laquelle nous croyons en celui qui justifie l'impie et nous parvenons à la régénération du saint baptême, tout cela se fait en nous par le don de la grâce et par l'opération du Saint-Esprit qui corrige notre volonté, nous fait passer de l'infidélité à la foi et de l'impiété à la piété. Nous tenons tout cela de la grâce; elle nous est donnée pour croire, vouloir et faire tout ce qui regarde le salut. Impossible de faire avec les seules forces de la nature quelque chose qui serve au salut; comme d'arriver à la grâce du baptême, d'avoir une bonne pensée, de se détourner de l'injustice, de persévérer

(1) Préface des Actes du Concile d'Orange.

après avoir reçu le baptême. Tout le bien qui est en nous vient de Dieu, qui nous justifie, par un effet de ses dons, et non de nos mérites. Voici quelques canons de ce célèbre Concile.

Ier Si quelqu'un dit que par la prévarication d'Adam, l'homme tout entier, c'est-à-dire, quant au corps et à l'âme, n'a pas été changé en un pire état, mais qu'il n'y a que le corps qui soit devenu sujet à la corruption, la liberté de l'âme demeurant sans aucune atteinte, il est trompé par l'erreur de Pélage, et il contredit l'Église, etc.

IIe Si quelqu'un dit que la prévarication d'Adam n'a nui qu'à lui seul, et non à sa postérité; ou que la mort du corps, qui est la peine du péché, a été seule transmise par un seul à tout le genre humain, et non le péché même qui est la mort de l'âme, il fait Dieu injuste, et contredit l'Apôtre, etc.

IIIe Si quelqu'un dit que la grâce de Dieu peut être donnée à la prière de l'homme, et que ce n'est pas par la grâce même qui fait que nous la demandons, il contredit ces paroles du Prophète Isaïe et de l'Apôtre : *Ceux qui ne me cherchaient point m'ont trouvé* (1) ; *et je me suis montré à ceux qui ne me consultaient pas.* (2)

IVe Si quelqu'un prétend que Dieu attend la volonté de l'homme pour nous justifier du péché, et ne reconnaît pas que c'est l'infusion ou l'opération du Saint-Esprit en nous, qui fait que nous désirons d'être justifiés, il contredit le Saint-Esprit qui dit par Salomon : *La volonté est préparée par le Seigneur* (3) : et ce que dit l'Apôtre : *C'est Dieu qui nous fait vouloir et exécuter selon sa volonté bienfaisante.* (4)

Ve Si quelqu'un dit que le commencement de la foi aussi bien que l'accroissement de cette foi.... est en nous naturellement, et non par un don de la grâce, il contredit la doctrine de Saint Paul, etc.

VIe Si quelqu'un dit que la miséricorde est accordée à ceux qui croient, qui veulent, qui désirent, qui s'efforcent, qui travaillent, qui demandent, qui cherchent, qui frappent, sans la grâce, et ne reconnaît pas que c'est l'infusion et l'opération du

(1) *Isai.* LXVII, 1.
(2) *Rom.* X, 20.
(3) *Prov.* VIII, 35 *juxta Septuag.*
(4) *Philip.* II, 13.

Saint-Esprit, qui nous fait croire, vouloir et faire toutes ces choses, comme il faut.... il résiste à l'Apôtre.

VIIe Si quelqu'un dit que par les forces de la nature nous pouvons faire quelque bien concernant le salut de la vie éternelle, penser, choisir comme il faut, et consentir à la prédication de l'Évangile, sans les lumières et l'inspiration du Saint-Esprit, il est séduit par l'esprit d'hérésie.

VIIIe Si quelqu'un dit que les uns peuvent arriver à la grâce du Baptême par la miséricorde, et les autres par le libre arbitre, qui est vicié dans tous les descendants du premier homme, il montre qu'il est éloigné de la vraie foi. (1)

Les autres articles contiennent diverses sentences sur la grâce, dont voici les plus remarquables: IXe Quand nous faisons le bien, c'est Dieu qui opère en nous et avec nous, afin que nous le fassions. Xe Les baptisés et les Saints ont toujours besoin d'implorer le secours de Dieu, pour pouvoir parvenir à une bonne fin, ou pour persévérer dans la bonne œuvre. XIe Dieu nous aime tels que nous serons par ses dons, et non tels que nous sommes par nos mérites. XVIIIe La récompense est due aux bonnes œuvres qui se font; mais la grâce, qui n'est pas due, précède pour les faire. XIXe La nature humaine ne pouvait se sauver, même dans l'état d'innocence où elle avait été créée, sans le secours du Créateur. XXe Dieu fait en l'homme plusieurs biens que l'homme ne fait pas; mais l'homme ne fait aucun bien, que Dieu ne lui donne le pouvoir de faire. XXIIe Personne n'a de son fond que le mensonge; et si l'homme a quelques traits de la vérité et de la justice, ils viennent de cette source, dont nous devons avoir soif dans ce désert.

Les Pères du Concile d'Orange craignirent que l'hérésie prédestinatienne ne se prévalût, quoique sans raison, des articles arrêtés contre les Sémi-Pélagiens. C'est pourquoi afin de frapper en même temps une erreur encore plus dangereuse, ils ajoutèrent: « Nous croyons aussi, selon la foi catholique, qu'après avoir reçu la grâce du baptême, tous ceux qui ont été baptisés, peuvent et doivent, avec le secours de Jésus-Christ, s'ils le veulent, travailler fidèlement à remplir tous les devoirs du salut. Et non-

(1) *Coll. Reg. Conc.*

seulement nous ne croyons pas qu'il y ait des hommes qui soient prédestinés au mal par la divine puissance, mais même s'il y en a quelques-uns qui soient infectés de cette erreur, nous leur disons anathème. »

Telle est la sublime doctrine du second Concile d'Orange sur le libre arbitre et la grâce. C'est ainsi que tenant le milieu entre les Prédestinatiens et les Semi-Pélagiens ou plutôt condamnant l'une et l'autre erreur, l'Église catholique nous conduit d'un pas ferme et sûr dans le chemin de la vérité. Parmi les évêques qui apposèrent leur signature à ce Concile, outre Saint Césaire, nous trouvons Vindemialis d'Orange, Aléthius de Vaison, Principius de Carpentras, Philagrius de Cavaillon et Saint Prétextat d'Apt, qui assista à presque tous les Conciles tenus de son temps dans nos contrées.

Avec le Ve siècle s'était formé dans une petite île sur les côtes de Provence, un fameux monastère qui devint bientôt pour la Gaule tout entière une pépinière de saints. De là, comme d'une source abondante, la science et la piété se répandirent sur nos belles contrées, et y firent fleurir toute une génération d'hommes aussi étonnants par leur connaissance profonde des choses de Dieu que par leurs sublimes vertus. Nos Églises lui sont redevables de leur âge d'or. L'île de Lérins, auparavant désert stérile, terre inhospitalière, repaire de brigands, habitacle de reptiles dangereux, changea de nature et de nom, devint un véritable jardin de délices, un paradis sur la terre, et ne s'appela plus que l'île des saints. Le grand Saint Honorat opéra ce prodige. Venu des régions lointaines du Nord, il attira une foule de disciples qu'il forma à la vertu. Sous sa discipline on vit toujours la foi la plus pure s'unir à la piété la plus tendre. A l'époque dont nous écrivons l'histoire, Lérins fut l'asile des sciences et le sanctuaire des vertus, et tandis que le reste des Gaules, ou plutôt l'Europe entière était sans cesse ravagée par de nouveaux barbares, cette île heureuse jouissait d'un calme assez profond pour offrir un asile aux âmes nobles et élevées qui, pleines de mépris pour les biens de ce monde, aspiraient uniquement vers le ciel. Là brillaient Saint Odilon, Saint Marin, Saint Attale, Saint Porchaire, Saint Aigulphe, Saint Anselme, Saint Colomban, et ce fameux Vincent, dont le nom est devenu inséparable de celui

de Lérins. C'est là que les monastères venaient demander des abbés, et les diocèses, des pasteurs. Là se formèrent Saint Honorat, Saint Hilaire, Saint Césaire qui brillèrent successivement sur le siége d'Arles; Saint Virgile, Saint Léonce de Fréjus, Fauste de Riez, Saint Germain, Saint Arnulphe, Saint Anatole, Saint Eucher de Lyon, Saint Salonius et le célèbre Salvien, surnommé le maître des évêques; Saint Maxime et Saint Agricol dont se glorifie Avignon; Saint Siffrein dont Carpentras fera à jamais sa gloire.

A l'époque où ce monastère était le plus florissant, la religion chrétienne prit un grand développement dans les Gaules. Les calamités publiques faisaient encore mieux apprécier combien le joug du Seigneur est doux pour ceux qui le portent avec amour. Là, dans le calme de la retraite, loin du tumulte du monde, et assez près cependant pour entendre le fracas des puissantes maisons qui s'écroulaient, les gémissements des victimes ensevelies sous les ruines, et contempler les flammes qui dévoraient tant de villes florissantes, on se livrait à l'étude des Saintes Écritures, sous la conduite de Saint Césaire, plus tard archevêque d'Arles, que nous venons de voir déployer dans les Conciles tant de zèle pour la discipline. On accourait de toute part à cet asile de la vertu. Entraîné par le mouvement et cédant à des convictions profondes, un militaire de Campanie, originaire d'Albe qui en grande partie lui appartenait par droit de succession, vint à Lérins pour se consacrer à Dieu, avec son fils Siffrein. Saint Césaire les reçut. Ils marchèrent avec ardeur dans les voies difficiles mais sublimes qu'ils avaient embrassées.

Le père se sanctifia dans l'obéissance et les observances monastiques, le fils s'appliqua aux sciences avec succès. La grammaire, la rhétorique, la dialectique, les arts libéraux, formaient alors le fond de l'enseignement public. Le jeune Siffrein en parcourut la carrière et s'y rendit habile; mais sa principale étude fut toujours celle de la vertu; il la cultiva avec amour et il y fit de si grands progrès que ses maîtres ne craignaient pas de le proposer sans cesse pour modèle. Il fut, dès son bas âge, favorisé des grâces les plus extraordinaires, et, ayant été donné pour aide à l'infirmier, il lui suffisait de visiter ses frères malades pour leur rendre la santé. Il perdit de bonne heure son père que le Seigneur appela à une vie meilleure, le 26 juillet. A mesure qu'il le déta-

chait des choses de ce monde, Dieu fit éclater ses dons en lui avec plus d'abondance, et le jeune Siffrein, resté orphelin, devint si fort contre les démons, qu'il lui suffisait de prononcer une parôle pour les chasser dù corps des possédés; le plus souvent cependant, il récitait l'Oraison Dominicale. Sa réputation de sainteté s'étendit au loin; les différentes Églises des Gaules le demandaient pour évêque et les moines de Lérins le voulaient pour abbé. (1)

La ville de Venasque venait de perdre son pasteur, prélat très-pieux que le Seigneur avait appelé à lui; le clergé vint à Lérins demander Siffrein pour évêque. Le Saint avait à peine trente ans. Il refusa, il dit que ses épaules étaient trop faibles pour porter un fardeau redoutable aux anges mêmes; qu'il n'avait ni assez de sainteté ni assez de mérite pour être élevé à tant d'honneur. Mais le peuple l'avait élu, le clergé avait réuni ses suffrages sur sa tête, il n'était plus temps de reculer; il fallut se soumettre et accepter l'évêché de Venasque. On le conduisit à Arles où il reçut la bénédiction de Saint Césaire qui le sacra évêque; il se prépara avec beaucoup d'humilité à célébrer les saints mystères. Pendant qu'il donnait la paix selon l'usage, un aveugle se présenta, il en eut compassion et, cédant à un mouvement secret du Saint-Esprit, il fit le signe de la croix sur les yeux de cet homme qui, à l'instant même, recouvra la vue. Tout le peuple en poussa des cris de joie, célébra les louanges du nouveau Pontife et s'écria : « Gloire à vous, ô Jésus, qui donnez à vos serviteurs le pouvoir d'opérer de tels prodiges! »

Ce miracle accrut tellement l'estime qu'on avait de notre Saint et causa un tel enthousiasme, qu'une foule de peuples et de clercs le suivit pour lui faire honneur et l'accompagna jusqu'à son siége de Venasque. Cette ville, maintenant tombée dans un état de décadence qui la rend méconnaissable, ne manquait pas alors d'une certaine importance. Elle se nomme ainsi à cause de la petite rivière de la Nesque qui coule au pied du rocher sur lequel elle est bâtie. Elle avait été beaucoup plus considérable dans les temps antérieurs, et avait donné son nom à toute la contrée. Sous Honorius (407), lorsque des nations innombrables et

(1) Baralis. *Chronol. Lirin.*

très-féroces, les Hérules, les Vandales, les Sarmates, les Huns, inondèrent les Gaules et ruinèrent toutes les villes qui se trouvent entre les Alpes et les Pyrénées, l'Océan et le Rhône, Carpentras subit le sort des autres villes, et ses évêques se réfugièrent à Venasque qui, plus enfoncé dans les montagnes, fut épargné. Ils revinrent bientôt chez eux, et ces deux villes continuèrent chacune à être gouvernée par son évêque respectif. C'est dans ces circonstances qu'arriva Saint Siffrein. Nous n'entreprendrons pas de dire de quel vif éclat il brilla sur le siége épiscopal. A la manière dont il remplit son saint ministère, il était facile de voir combien étaient grandes les vertus qui embellissaient les îles de Lérins. Il fit bâtir, à Venasque, une église en l'honneur de la très-Sainte Vierge et une basilique qu'il dédia à Saint Jean-Baptiste. (1) Ces deux édifices étaient très-beaux et extrêmement ornés. Plus tard, lorsque le siége fut transféré à Carpentras, il fit construire dans cette ville une église en l'honneur de Saint Antoine, père des solitaires, en qui il avait une dévotion toute particulière. (2) Il venait souvent prier dans ce sanctuaire, et il y passait quelques fois les jours et les nuits en oraison.

Le don des miracles dont le Seigneur l'avait favorisé dès sa jeunesse, devint plus abondant lorsqu'il fut élevé à l'épiscopat. Une veuve de Marseille, attirée par le bruit de sa réputation, vint le prier de la secourir. Son fils était possédé par un démon très-méchant: on l'amena devant le Saint, et le démon furieux se mit à crier : « Oh! Siffrein, quel mal vous ai-je fait? Pourquoi me persécutez-vous? Pourquoi voulez-vous m'enlever ce qui m'appartient? Vous m'avez déjà chassé à Lérins, et vous voulez encore me faire sortir de ma demeure? » L'homme de Dieu poussa un profond soupir, tomba à genoux, et, levant les mains et les yeux au ciel, s'écria : « Seigneur Jésus, doux Sauveur du monde, exaucez-moi; tout pécheur que je suis, ne méprisez pas la prière de votre serviteur, soyez-nous propice et faites que l'ennemi ne jouisse pas plus longtemps de vos ouailles que vous avez rachetées de votre précieux sang. » En même temps il prit la main de l'enfant, et dit: « Esprit malin, sors de cette

(1) Ces deux églises existent encore: la première est l'église paroissiale, la seconde est celle qu'on a prise longtemps pour un temple païen.

(2) Il n'en reste plus trace.

créature de Dieu. » Aussitôt le démon sortit en poussant un grand cri et l'enfant fut guéri. (1)

Quelque temps après, on lui présenta un malade, qu'on était obligé de porter dans son lit; car il avait les nerfs tellement retirés que ses membres étaient tout racornis. Le Saint l'oignit avec de l'huile bénite, et le guérit si parfaitement que cet homme ne ressentit plus rien de son infirmité.

Un prêtre de beaucoup de mérite, son ami, se trouvait gravement malade et touchait à sa dernière heure : Saint Siffrein, qui l'aimait beaucoup, en fut averti. Le malade, réduit à l'extrémité, fit connaître par signe combien il désirait que le prélat vînt le voir. Le Saint tarda un peu, attendu qu'il avait quelques prières à faire. Le malade mourut. Ses amis désolés coururent à l'homme de Dieu, et le prièrent de venir au moins honorer ses funérailles de sa présence. Le Saint se rendit à l'oratoire de Saint Jean-Baptiste et dit avec beaucoup de larmes : « Seigneur Jésus, exaucez ce pécheur, vous qui avez dit : *Je ne veux pas la mort du pécheur mais sa conversion et sa vie:* et encore : *Tout ce que vous demanderez à mon Père en mon nom, vous sera accordé.* Faites, je vous en supplie, que l'âme sortie de ce monde revienne animer ce corps, afin que tous connaissent que vous êtes l'auteur de la vie et qu'un jour vous ressusciterez tous les morts. » Après avoir ainsi prié, il vint au lieu où était déposé le corps de son cher défunt, il se prosterna par terre et il pria de nouveau. Puis il se leva plein de confiance, prit le défunt par la main, et dit : « Mon frère, levez-vous, Jésus vous rend la vie. » Aussitôt le mort se leva et parut plein de santé. Le clergé et le peuple accoururent en foule, levant les mains au ciel et célébrant les miséricordes de Dieu. Le prêtre vécut encore bien des années après cette résurrection, et ne cessa de lui témoigner le plus tendre attachement. (2)

Dès ce jour, le Saint Pontife se condamna à une abstinence si grande qu'il devint, selon l'expression de l'Apôtre, une hostie vivante, mortifiant son corps et le réduisant en servitude. Il ne buvait que par nécessité, et c'était toujours de l'eau ; quelques lentilles faisaient toute sa nourriture. Il disait tous les jours

(1) Baralis. *Chronol. Lirin.*

(2) Baralis. *Chronol. Lirin.*

la messe; il annonçait très-souvent à son peuple la parole de vie; il visitait assidûment les malades et leur distribuait d'abondantes aumônes; il nourrissait beaucoup de pauvres et donnait des vêtements à ceux qui en manquaient. Étranger aux choses de ce monde, on ne le voyait jamais dans les rues ni à la campagne, si ce n'est par nécessité et pour gagner des âmes à Jésus-Christ. Dieu lui faisait des grâces si abondantes que les bénédictions qu'il donnait n'étaient jamais stériles: ceux qui les recevaient persévéraient dans la vertu jusqu'à leur dernière heure.

Lorsqu'après avoir mené une vie tout angélique, ce grand Saint fut arrivé à la vieillesse, il redoubla de ferveur et il voulut imiter d'une manière plus parfaite la pauvreté de Jésus-Christ. Il se fit construire près de la basilique qu'il avait dédiée à la Sainte Vierge, une petite maisonnette, où il passait les jours et les nuits à prier et à méditer la loi de Dieu; et, afin que rien ne vînt le distraire d'un si saint exercice, il se déchargea du soin de sa maison sur les officiers de l'évêché. Là, animé d'une confiance admirable en la bonté de Dieu, il guérissait les malades, il consolait les affligés, il rendait le calme à ceux qui étaient dans la désolation. Il ne prenait jamais son repas sans qu'il n'y eût quelque pauvre à sa table; sa porte leur était toujours ouverte, il leur parlait de Jésus-Christ, le nom de ce divin Maître était sans cesse sûr ses lèvres; il ne les renvoyait jamais sans leur faire du bien.

Un malheureux, cédant à une suggestion mauvaise, déroba les reliques que le Saint avait placées dans l'église de la Sainte Vierge. L'homme de Dieu s'en aperçut, et, voyant le voleur, dit publiquement: « Un de nos frères a commis un sacrilége dans notre basilique. L'objet volé est déposé en tel lieu. Allez, apportez-le. » Le voleur se sentant découvert, fut lui-même prendre l'objet dérobé et l'apporta en présence de tout le monde. Ainsi le Saint corrigea le pécheur sans trahir le voleur; mais celui-ci touché de tant de bonté, se prosterna à ses pieds et lui dit: « Homme de Dieu, admettez-moi à pénitence, je suis un voleur, pardonnez-moi mes péchés, voyez mon repentir, mes larmes, rendez-moi l'espérance. » Le Saint le regarda avec douceur, le releva, lui enjoignit une pénitence, lui pardonna et lui dit de s'en aller en paix.

Saint Siffrein connut par révélation que Dieu l'appellerait bientôt à lui. Il convoqua son clergé et son peuple et il leur apprit le jour de sa mort. Un concours immense se fit auprès de lui ; tous venaient fondant en larmes et lui disaient : « Mon père, nous sommes vos enfants, pourquoi nous abandonnez-vous ? Vous nous avez engendrés en Jésus-Christ, qu'allons-nous devenir ? Les loups ravissants envahissent votre troupeau. » Le Saint, touché de leur douleur, les consola et leur dit : « Notre Sauveur, descendu du ciel pour les pécheurs, vous sauvera des embûches de nos ennemis. Ne vous effrayez point, veillez avec soin, observez la loi de Dieu, afin qu'au jour du jugement je puisse vous reconnaître pour mes enfants et vous présenter à Dieu. Respectez l'Église et ses ministres, faites l'aumône, soulagez les pauvres et tous ceux qui souffrent. Vous êtes mes enfants, je suis votre père, faites toujours comme vous m'avez vu faire. Vivez selon la pureté de l'Évangile et qu'il n'y ait point d'idole parmi vous. »

C'est en faisant ces saintes exhortations qu'il entra dans la voie de toute chair et, qu'après avoir reçu le viatique, il rendit sa belle âme entre les mains de son Créateur. C'était le 19 novembre. Une odeur suave s'exhala de son corps et remplit le lieu où il se trouvait. On l'ensevelit dans la basilique qu'il avait lui-même fait construire en l'honneur de la très-sainte Trinité. Des miracles sans nombre n'ont point cessé de s'opérer à son tombeau.

Un trésor si précieux n'était pas fait pour rester dans un lieu aussi peu considérable et de si difficile accès que Venasque ; la Providence destinait à Saint Siffrein une sépulture plus honorable. Plusieurs années après, l'Esprit de Dieu qui souffle où il veut, inspira au clergé et au peuple de placer ses reliques dans un lieu plus convenable. (1) Ce ne fut donc point par hasard, mais par un secret dessein de Dieu, ainsi que la tradition nous l'apprend, que des voleurs s'introduisirent secrètement dans l'église de la très-sainte Trinité, à Venasque, violèrent pendant la nuit le sépulcre du saint, en tirèrent ses précieuses reliques et les emportèrent depuis la Nesque jusqu'à la rivière qui coule au

(1) Baralis. *Chronol. Sanct. Lirin.*

nord de Carpentras. Là, frappés de cécité et incapables de se conduire, ils errèrent dans les champs, jusqu'à ce que les habitants du lieu, les voyant sans cesse revenir sur leurs pas, s'approchèrent et s'emparèrent d'eux. Ces malheureux comprirent alors l'énormité de leur crime et en firent publiquement l'aveu. Le clergé et le peuple de Carpentras reçurent avec beaucoup de respect ces saintes reliques, les portèrent dans son église et les placèrent dans un lieu convenable. Les voleurs sacriléges se repentirent de leur faute et en obtinrent le pardon par les mérites de Saint Siffrein qui leur rendit la vue.

Dès lors la ville de Carpentras devint extrêmement célèbre, moins par le siége épiscopal fixé dans ses murs, qu'à cause des reliques de Saint Siffrein glorifiées sans cesse par de nouveaux miracles ; au lieu que Venasque alla toujours en diminuant. Les miracles s'y firent de plus en plus rares, à tel point que dans le temps où écrivait l'historien de Saint Siffrein, ils avaient complétement cessé. (1) Cette circonstance ne contribua pas peu à confirmer l'union des deux siéges et à fixer irrévocablement l'évêque à Carpentras.

Une controverse eut lieu dans le siècle dernier pour savoir s'il y avait eu simultanément des évêques à Venasque et à Carpentras, ou si le siége épiscopal, d'abord établi dans cette dernière ville, avait été transféré à Venasque pour un temps et ensuite rétabli à Carpentras, en sorte que Venasque n'aurait jamais eu d'évêque. D. Polycarpe de la Rivière et plusieurs savants parmi lesquels on compte les auteurs de la *Gallia Christiana*, ont soutenu le premier sentiment. Le Récollet Eusèbe Didier et le P. Justin ont suivi le second. Le Carme Fantoni tranche la question en faveur de Carpentras et soutient que Venasque n'a jamais eu d'évêque. Pour nous, nous croyons devoir suivre le sentiment des Messieurs de Sainte-Marthe qui nous paraît appuyé sur des preuves irrécusables. Le discours de Saint Amat, évêque d'Avignon, que nous avons cité plus haut, l'élection de Saint Siffrein faite par le clergé et le peuple de Ve-

(1) Baralis, auteur de la vie de Saint Siffrein, assure l'avoir tirée de deux Bréviaires manuscrits, très-anciens, à l'usage du monastère de Lérins : et de deux autres manuscrits de la Bibliothèque du même monastère. (Baral. *Chronol. Sanct. Lirin*, p. 133.)

nasque, la lettre des évêques de Provence à Saint Léon (451), dans laquelle on voit en même temps un évêque à Venasque et un autre à Carpentras, ne laissent pas le moindre doute. Aussi le savant J.-M. de Suarez et Henri, son neveu, qui se fit une gloire de marcher sur les traces de son oncle et d'étudier l'histoire religieuse de notre pays, ont suivi ce sentiment. Le P. Anselme Boyer les a imités, et F. Nouguier en a fait autant. Il y eut donc simultanément des évêques à Venasque et à Carpentras, depuis l'origine du christianisme jusqu'à Saint Siffrein, où se fit l'union des deux siéges.

En quelle année cela arriva-t-il? C'est ce qu'il est difficile de préciser. Cependant tout porte à croire que cette union eut lieu en 557 ou 558, époque de la mort de Clématius, évêque de Carpentras. Ce prélat avait succédé à Principius que nous avons vu au Concile d'Orléans (541), et à celui de Paris (555). Le P. Lecointe dit que, vers ce temps-là, Venasque ayant été détruit, le siége fut transféré à Carpentras. Ce motif ne paraît pas satisfaisant. Il nous semble mieux de dire que cette translation, ou plutôt cette union, eut lieu en exécution du VI[e] canon de Sardique qui défend d'établir des évêchés dans des villes peu considérables, *afin de ne pas avilir le nom et la dignité d'évêque*. Venasque se trouvant alors dans ces conditions, son évêché fut uni à celui de Carpentras, comme, un siècle auparavant (464), celui de Cimiès l'avait été à celui de Nice par le Pape Hilaire.

Cette union se fit en la personne de Saint Siffrein, et cela ressort de l'histoire même de sa vie, où nous voyons qu'après avoir fait bâtir trois églises à Venasque, il en fit construire une à Carpentras en l'honneur de Saint Antoine, et qu'il venait souvent prier dans cette église. Aurait-il pu le faire s'il n'avait été dès lors évêque de Carpentras?

Pendant plusieurs siècles, les évêques de Carpentras ont pris indifféremment le titre d'évêque de Carpentras ou d'évêque de Venasque, et quelquefois l'un et l'autre en même temps. Personne ne s'y est mépris, et des critiques tels que le P. Lecointe, le P. Sirmond, Binius et autres, ont parfaitement reconnu que ces prélats en usaient ainsi, afin de ne pas laisser tomber de sitôt le nom de Venasque dans l'oubli. Souvent dans les signatures des Conciles, on lit : *Un tel, évêque de Venasque, c'est-à-dire de*

Carpentras. Parfois c'est l'inverse que l'on rencontre, ces deux noms désignant un seul et même siége.

Il est donc certain qu'il y a eu en même temps des évêques à Venasque et à Carpentras depuis l'origine du Christianisme jusqu'au milieu du VI[e] siècle, et que l'union des deux siéges s'est faite en 557 ou 558, dans la personne de Saint Siffrein.

Tandis que ce saint prélat édifiait l'Église de Venasque et ensuite celle de Carpentras par ses vertus et devenait célèbre par le don des miracles, Saint Théodose ne se rendait pas moins illustre dans le diocèse de Vaison. Heureux si un pieux légendaire nous eût transmis l'histoire de sa vie et le tableau de ses vertus ! Dieu, qui a récompensé ce saint évêque dans le ciel, a voulu que son nom seul fût connu de son Église qui pourtant se glorifie de posséder ses précieuses reliques. Combien de Saints inconnus au monde brillent ainsi dans la gloire !

Il n'en est pas de même de la vierge Rusticule qui, après avoir illustré la ville de Vaison par sa sainteté, édifia celle d'Arles par son rare mérite. Valérien, son père, était issu de l'illustre famille des Martius, regardée comme une des plus nobles de Rome et honorée plusieurs fois du consulat et des autres grandes dignités de l'empire ; Clémence, sa mère, appartenait aux Rusticus et ne le cédait en rien à son époux pour la noblesse. (1) Ces deux familles vinrent s'établir à Vaison, à l'époque où les Romains, maîtres du monde, envoyèrent des colonies dans les Gaules. Rusticus, fameux évêque de Narbonne (2), et le moine du même nom à qui Saint Jérôme a adressé des lettres (3), étaient de la même famille, et originaires de Vaison. (4)

Martius Valérien avait une maison de campagne dans un quartier nommé Erbous ou Erbousset, maintenant la Boisserette,

(1) Bol. *Acta Sanctor*. — Le P. Lecointe. — Le P. Colombi. — Fantoni.

(2) Ce Prélat vivait environ l'an 451.

(3) Hieron. *Epist.* IV. — Outre ce Rusticus, on connait un autre moine du même nom, à qui Saint Jérôme adresse son Épitre XLVI. Sa femme Artémie était allée, de son consentement, en Palestine pour accomplir un vœu qu'elle avait fait de servir dans un monastère. La mère d'Artémie s'appelait Hedibia. Saint Jérôme parle ainsi d'elle dans son Épitre CL. *Ignota vultu, fidei mihi ardore notissima, de extremis Galliæ finibus, in Bethleemitico rure latitantem ad respondendum provocas.*

(4) P. Colombi. *Hist. Eccles. Vas.*

où il habitait avec sa femme, séparé du tumulte du monde. (1) Dieu lui donna un fils et ensuite une fille. Le jour où ce dernier enfant naquit (551), Valérien mourut, et son fils le suivit de près dans la tombe. Clémence, veuve et jeune encore, concentra toutes ses affections sur sa fille, qui devint son unique consolation. Elle lui donnait le nom de Rusticule; ses parents l'appelaient Martia.

Les plus belles qualités de l'esprit et du cœur brillaient dans la jeune Rusticule et se trouvaient unies à tous les avantages d'une beauté parfaite. C'est ce qui lui attirait l'estime et l'affection du monde, qui admirait la fille et félicitait la mère d'un tel trésor. Mais l'une et l'autre n'ignoraient pas que la bonne grâce est trompeuse, et la beauté, vaine, quand elles ne sont point unies à la crainte de Dieu. Clémence aimait sa fille moins pour les dons de la nature que pour ceux de la grâce dont le Seigneur, qui parle à ses Saints par des visions, lui avait donné quelque connaissance.

Une nuit, pendant son sommeil, il lui sembla porter dans son sein deux jeunes colombes, dont l'une était blanche comme la neige, et l'autre, de différentes couleurs. L'Esprit de Dieu qui lui envoyait ce songe lui en donna l'intelligence et ce fut pour elle une grande joie. Elle eut plus tard une autre vision dans laquelle on lui annonçait l'arrivée de Saint Césaire, mort depuis dix ans. Elle alla au-devant de lui, le salua avec respect et le pria de bénir sa fille et toute sa maison. Le Saint le fit, et supplia le Père des miséricordes de ratifier dans le ciel ce qu'il venait d'accomplir sur la terre. Clémence pria le Saint de manger, persuadée qu'il en avait besoin après un si long voyage. Il lui répondit : « Ma fille, le Seigneur soit avec vous, je ne veux que cette petite colombe que vous élevez avec tant de soin. » Clémence, surprise de cette façon de parler, ne pouvait comprendre qui lui avait révélé son premier songe qu'elle n'avait communiqué à personne. Le Saint, pénétrant sa pensée, lui dit : « Je vous assure en présence de Dieu que je ne sortirai pas d'ici, que vous ne m'ayez accordé ce que je vous demande. » Voyant que

(1) Herbosaci *Castrum disjectum*, *et* Martia *sylva*
Inclita sunt cunis, Rustica Virgo, tuis.
(J. M. Suarez. *Chorogra. Vas.*)

l'Esprit de Dieu parlait par sa bouche, elle n'osa l'affliger par un refus et elle la lui donna avec joie. Le Saint la prit, la mit dans son sein et sortit. La vision disparut, Clémence s'éveilla, en rappela toutes les circonstances et s'efforça d'en connaître la signification. Mais elle ne put jamais comprendre pourquoi celui qui était mort depuis dix ans, lui était apparu pour lui demander sa fille unique.

Cependant le moment arriva où Dieu appela la jeune Rusticule dans la solitude, et ce fut alors que Clémence éprouva de rudes combats: la nature et la grâce parlaient également à son cœur et revendiquaient avec la même force leurs droits. L'amour maternel s'opposait à cette séparation si cruelle pour la nature, et l'amour de Dieu l'exigeait. Enfin, la charité l'emporta, et cette mère chrétienne croyant entendre le Sauveur lui dire : *Je suis venu séparer le fils du père, la fille de la mère, et faire connaître à tout le monde que les plus grands ennemis de l'homme sont ceux de sa maison ;* et encore: *Celui qui aime son père ou sa mère, son fils ou sa fille plus que moi, n'est pas digne de moi* (1), fit ce douloureux sacrifice, et bien qu'elle n'eût que cette fille, en qui elle avait mis son espérance et sa consolation, elle donna son consentement, assurée par la vision dont le Seigneur l'avait favorisée, que le monastère d'Arles était le lieu où Dieu voulait que sa fille le servît. (2)

Rusticule était consacrée à Dieu, mais, trop jeune pour se rendre au monastère d'Arles, elle resta auprès de sa mère. L'ennemi de tout bien s'efforça d'empêcher l'exécution de ce projet et suggéra à Clémence d'élever sa fille conformément à la délicatesse de son âge et à la noblesse de son rang. Sans s'en apercevoir, elle cédait à des suggestions perfides et peu à peu elle en vint jusqu'à s'efforcer d'inspirer à sa fille de l'horreur pour le cloître. Mais la grâce qui agissait sur le cœur de la jeune Rusticule, lui faisait sans cesse donner dans un âge si tendre de

(1) *Math.* x. 37.

(2) Bolland. *Act.* 55. — Il n'était pas rare de voir alors des parents offrir leurs enfants aux monastères, pour y être élevés dans la crainte de Dieu et même y faire profession, si plus tard leur vocation à l'état religieux se déclarait. Ainsi fut offerte Sainte Paule la jeune. Saint Jérôme a écrit une Épître pour l'éducation de la jeune Pacatule, consacrée à Dieu par ses parents avant sa naissance.

nouvelles preuves de modestie, d'humilité, d'obéissance, d'amour pour la solitude et pour la virginité, et surtout d'assiduité à la prière. Car sa mère ne laissait pas de persévérer dans ses habitudes de piété, et malgré les illusions de son cœur, elle s'efforçait de la former à la vertu autant par ses exemples que par ses discours.

Cependant la jeune épouse de Jésus-Christ fut soumise à une rude épreuve : à l'âge de cinq ans, elle fut enlevée par un homme de grande condition, appelé Chéraonius, parent de Gontrand, roi d'Orléans. Cet homme, charmé de sa beauté, de son esprit, de sa douceur et de toutes ses manières honnêtes, la fit conduire dans son palais et la remit à sa mère afin qu'elle lui donnât une éducation digne de sa naissance et de l'alliance qu'il voulait contracter avec elle, lorsque son âge lui permettrait de se marier. Il n'eut recours ni à l'adresse ni à la force pour enlever cette jeune vierge : Clémence, sa mère, se prêta volontiers à l'exécution de son projet, flattée que sa fille épousât un jour l'homme le plus opulent de la province. Elle avait oublié la résolution qu'elle avait prise, après les songes mystérieux dont nous avons parlé.

Mais le Seigneur qui veille sur ses Saints, inspira à Liliole qui venait de succéder à Sainte Césarie dans la charge d'abbesse du monastère d'Arles, de s'adresser à Siagrius, évêque d'Autun, et de le prier d'agir fortement auprès du roi Gontrand, afin que la jeune Rusticule fût conduite au monastère d'Arles. Cet illustre prélat le fit avec plaisir, soit pour la considération du mérite de Liliole, soit pour l'amitié dont le roi honorait Rusticule qu'il regardait comme sa parente. Ce prélat pria un abbé, homme d'une éminente sainteté, d'aller visiter cette jeune vierge et de l'engager à se rendre à Arles et à se mettre sous la conduite de Liliole. Ce saint abbé entra dans la pensée de l'évêque d'Autun ; il gagna si bien la confiance de Rusticule, qu'après lui avoir donné de l'éloignement pour le mariage, il lui inspira un grand amour pour la virginité et un désir ardent de se consacrer à Jésus-Christ sous la conduite de la sainte abbesse d'Arles, malgré les artifices de Chéraonius, qui mit tout en usage pour la détourner de ce dessein, et malgré sa mère dont elle était l'espérance, la joie et l'unique héritière.

Elle était âgée de treize à quatorze ans, lorsque du consente-

ment du roi Gontrand et sous la conduite du saint abbé, elle sortit de la maison de Chéraonius, à l'insu de Clémence, pour se rendre à Arles et demander l'habit religieux. Elle fut reçue par l'archevêque Sapandus qui recommanda à Liliole de lui donner une éducation conforme aux desseins de la Providence sur elle. On lui mit d'abord entre les mains le psautier et bientôt elle le sut par cœur; elle apprit même toute la Bible, dont le Seigneur lui donna l'intelligence. Elle comprit plusieurs des mystères qui y sont renfermés, et l'on dit qu'un jour, accablée de sommeil, elle s'assoupit sur les genoux d'une sœur qui récitait les psaumes; lorsqu'elle s'éveilla, elle les récita aussi fidèlement que si elle les eût lus, vérifiant à la lettre ces paroles des Cantiques : *Je dors, mais mon cœur veille.*

Ce ne fut pas la seule grâce dont le Seigneur l'enrichit; elle était modeste, obéissante, charitable et surtout d'une humilité si profonde avec toutes ses sœurs, qu'elles étaient étonnées de voir tant de vertus briller dans une si grande jeunesse. Ces qualités précieuses augmentèrent avec les années, surtout lorsqu'elle eut pris l'habit religieux. (1) On peut dire qu'en revêtant les livrées de la religion, elle en reçut l'esprit; elle ne marchait plus, elle courait à pas de géant dans la carrière de la perfection et, toute novice qu'elle était, elle égalait et même elle surpassait celles qui avaient déjà vieilli dans les observances monastiques.

Une lumière si brillante ne pouvait demeurer longtemps sous le boisseau : la vénérable mère Liliole mourut; il fallut la remplacer, et tous les suffrages se réunirent en faveur de Rusticule, âgée seulement de dix-huit ans. Elle n'oublia rien pour se soustraire au fardeau qu'on voulait lui imposer; elle allégua sa jeunesse, ses défauts, son inexpérience. Mais le Seigneur qui l'avait choisie fit trouver toutes ces excuses vaines, ou plutôt elles ne servirent qu'à donner une plus haute idée de sa vertu

(1) Cet habit était d'une étoffe grossière, de couleur blanche, selon la règle de Saint Césaire qui veut que les Religieuses aillent nu-pieds, comme l'assure Fortunat en parlant de Sainte Radegonde:

Regina lactineo mutavit pallia cultu,
Vilior ancillæ vestis amata tegit,
Splendida sarraco quondam subvecta superbo,
Nunc terit obsequio planta modesta lutum.

et à faire concevoir des espérances plus grandes de son gouvernement. L'élection fut confirmée, Sainte Rusticule se soumit et donna encore à ses sœurs ce bel exemple d'obéissance et d'humilité.

Cette dignité ne fut point pour elle une occasion de vanité, de dissipation ou de relâchement : elle ne l'avait acceptée qu'avec frayeur et en versant beaucoup de larmes ; elle redoubla de vigilance sur elle-même et sur la communauté que Dieu lui avait confiée, sachant qu'un jour il faudrait en rendre compte au juste Juge. Elle instruisait ses sœurs par ses exemples encore plus que par ses paroles, et n'exigeait rien des autres qu'elle ne pratiquât la première. Depuis le jour de son élection, elle augmenta ses mortifications et ses pénitences, châtiant son corps et le réduisant en servitude, de peur de s'égarer du chemin de la vie, tout en le montrant aux autres. Elle portait sous ses habits un rude cilice qui couvrait tout son corps ; ses jeûnes étaient presque continuels et si austères qu'elle ne mangeait ordinairement qu'une fois en trois jours. Ses veilles étaient extraordinaires et pendant que ses religieuses dormaient, elle passait les nuits en oraison dans l'église. On ne faisait jamais son lit, on n'y touchait que pour en changer la paille.

L'historien de sa vie raconte fort au long les miracles qu'elle opéra et les faveurs célestes dont le Seigneur l'avait comblée. Nous les passerons sous silence, aimant mieux rapporter, d'après Saint Grégoire de Tours, un fait propre à nous donner une haute idée de sa prudence et de sa fermeté. (1)

Théodégilde, fille d'un berger nommé Opilion, passa rapidement de la garde des troupeaux sur un trône ; le roi Charibert l'épousa. Ce prince mourut (570) peu de temps après, et cette femme ambitieuse, persuadée que tout le monde avait oublié comme elle la bassesse de sa naissance, quitta Paris, alla en Lorraine et offrit sa main à Sigebert, roi de Metz, frère de son époux. (2) Ce prince eut horreur d'une telle proposition et la punit sur-le-champ ; il fit enfermer Théodégilde dans le monastère d'Arles, dont Sainte Rusticule était abbesse.

(1) Greg. Turo. *Hist. lib.* IV. *cap.* 24.

(2) Nous avons vu par le Concile de Lyon (page 122), combien l'Église réprouvait ces mariages qu'elle appelle incestueux.

Théodégilde se rendit au lieu de son exil. Sa honte et son dépit furent au comble, lorsqu'elle se vit réduite à n'avoir qu'un pauvre cloître au lieu d'un royaume, le silence et la mortification à la place des plaisirs et des honneurs inséparables de la royauté. Elle ne pouvait s'accoutumer aux veilles, aux jeûnes, aux pénitences et aux autres pratiques humiliantes du monastère ; elle chercha à en sortir. Un complot formé avec un Goth à qui elle promit ses trésors et sa main, s'il voulait l'enlever et la conduire en Espagne, fut sur le point de lui donner la liberté. Le Goth promit tout, et Théodégilde se disposait à s'évader, lorsque Sainte Rusticule découvrit ses intrigues, déconcerta ses projets et la condamna à la prison où elle demeura jusqu'à sa mort.

Notre Sainte n'avait alors que vingt ans ; mais Dieu, qui donne la sagesse même aux petits enfants, l'avait douée d'une prudence admirable et d'une force d'âme au-dessus de son âge. Elle en eut besoin dans les rudes épreuves où le Seigneur la mit, afin de la purifier comme l'or dans le creuset. Le démon, jaloux de voir une abbesse d'une naissance si illustre attirer à la suite de l'Époux céleste tant de vierges pour le combattre et détruire son empire, inspira à l'évêque Maxime et au prince Ricimer de porter un faux témoignage contre elle, et de l'accuser comme si elle avait entretenu des intelligences secrètes avec Childebert second, roi d'Austrasie. Amphidius, lieutenant du roi dans Arles, fut l'instrument de cette calomnie. Ils s'adressèrent à Clotaire second, qui, prévenu contre la Sainte, ordonna à Amphidius de la faire sortir de son monastère et de la conduire à Paris.

La Sainte avait alors soixante-deux ans. Tandis qu'elle s'avançait à grandes journées, Dieu révéla à Domnole, évêque de Vienne, tout le secret de cette intrigue. (1) Ce prélat partit aussitôt pour Paris, alla trouver le roi et lui représenta, avec beaucoup de force, le crime énorme qu'il commettait en condamnant une épouse de Jésus-Christ qui était très-innocente, et lui dit, entre autres choses, que s'il allait plus avant, Dieu, pour le punir, ôterait la vie à son fils. Le roi, plein de respect pour le saint Pontife et cédant à ses sages remontrances, envoya des

(1) Charvet. *Hist. de l'Église de Vienne*, p. 131.

messagers au-devant de ceux qui amenaient la Sainte, afin de leur commander de la traiter avec beaucoup d'honneur et de respect.

Cependant il ne voulut pas s'en tenir au simple désaveu qu'elle fit du crime dont on l'accusait : il exigea le serment. Dieu tira bientôt vengeance de son incrédulité en faisant mourir, la même année, selon la prédiction du saint évêque Domnole, le fils qu'il avait eu de sa femme Bertrade. Clotaire, épouvanté, et craignant pour lui-même, reconnut et confessa en présence de toute sa cour l'innocence de Sainte Rusticule, la combla de présents et la renvoya avec honneur à son monastère. Il serait difficile d'expliquer avec quelle joie toute la ville d'Arles et surtout ses chères filles la reçurent. Elle les édifia encore pendant quatorze ans, et, pour entretenir et augmenter leur dévotion, elle fit bâtir plusieurs chapelles dans son monastère dont elle multiplia les cellules. Plusieurs oratoires furent élevés à ses frais dans la ville.

Une vie si édifiante et si remplie de bonnes œuvres fut couronnée par une mort précieuse devant Dieu. Sainte Rusticule rendit, le sourire sur les lèvres, son âme entre les mains de son Créateur; ses yeux restèrent brillants et sa face aussi belle que si elle eût été encore en vie. On porta son corps avec beaucoup de pompe à l'église de St-Etienne, qui était alors la cathédrale d'Arles. Les principaux de la ville honorèrent ses obsèques de leur présence; tous les habitants y accoururent et mirent à l'envi leurs têtes, leurs épaules ou leurs mains sous le cercueil afin de le toucher et d'obtenir les grâces dont ils avaient besoin. Son corps fut enseveli au côté droit du maître-autel. Sa tête fut laissée dans son abbaye. On célébrait autrefois sa fête à Vaison et à Arles le seize août; maintenant le diocèse d'Avignon la fait le premier jour du mois de septembre.

Tandis que l'Église de Vaison respirait la bonne odeur de Jésus-Christ, et se réjouissait en apprenant les choses admirables qu'on publiait des vertus pratiquées dans le monastère d'Arles par la pieuse vierge Sainte Rusticule, celle de Cavaillon n'était pas aussi édifiée de la conduite de son évêque. Il ne fallut rien moins que l'autorité du Saint Siége pour rétablir la discipline violée. Prétextat avait succédé à Philagrius sur ce siége, mais il n'avait pas hérité de sa fermeté et de son amour pour la discipline. L'exem-

ple récent de l'évêque de Toulon suspendu pour un an, au Concile de Carpentras, ne l'empêcha point de tomber dans la même faute et d'ordonner prêtre un laïque, sans lui faire garder les interstices. Auxanius, successeur de Saint Césaire sur le siége d'Arles, n'ayant pu empêcher cette infraction aux saints canons, ne la laissa pas impunie; il en écrivit au Pape Vigile qui lui ordonna (545) de juger sans retard, avec un nombre convenable de prélats, une affaire si importante. Le Pape l'exhorta même à faire des règlements afin que les laïques ne fussent jamais promus avec précipitation aux ordres sacrés. Nous ignorons la suite de cette affaire: il est à présumer que la sentence portée contre l'évêque de Cavaillon fut conforme à celle qu'avait déjà rendue le Concile de Carpentras, et qu'après avoir été pendant quelque temps suspendu de ses fonctions, Prétextat les reprit. Du moins, il est permis de le conjecturer du Ve Concile d'Arles, où il assista, non par lui-même, mais par ses députés. La honte de se trouver parmi des frères qu'il avait forcés de le flétrir, le retint sans doute; comment paraître avec honneur après avoir si grièvement violé la discipline? Il crut donc satisfaire à l'obligation d'assister au Concile, en y envoyant l'abbé Optat, qui souscrivit en son nom. (1)

Cette tache, la seule que nous ayons vue jusqu'à présent parmi nos prélats, fut bien effacée par le zèle que firent paraître tous nos autres évêques et surtout Prétextat d'Apt, successeur du saint de même nom, que nous avons suivi, pendant son long épiscopat, à tant de Conciles. Lui-même, entraîné par son zèle, alla avec Aléthius de Vaison, Vindémialis d'Orange, et Clématius de Carpentras au Concile où le roi de France, Childebert, invita les évêques de son royaume. Il se tint à Orléans et les prélats des quatre provinces Lyonnaises, des deux Viennoises, des deux Narbonnaises, des Alpes Grecques et des Alpes Maritimes, des deux Aquitaines, de la Novempopulanie et des Séquaniens, c'est-à-dire de toutes les Provinces des Gaules, excepté les deux Germanies et les deux Belgiques, s'y trouvèrent réunis. Il y avait 38 évêques présents, et les députés de 12 absents. Les calomnies, répandues contre Marc d'Orléans, furent l'occasion de

(1) *Col. Reg. Conc.*

cette importante réunion. Léonce de Bordeaux y présida. L'innocence de Marc fut reconnue, et l'on fit 38 canons de discipline.

Les empereurs d'Orient eurent toujours la prétention de régler les choses sacrées. Justinien régnait alors à Constantinople. Il ne resta pas en arrière de ses devanciers, et il voulut ajouter une semaine au carême. D'autre part, des discussions très-vives s'étaient engagées sur la manière de célébrer les Pâques; le peu d'exactitude des calculs astronomiques avait amené une certaine confusion. C'est par ces deux objets importants que les Pères d'Orléans commencèrent. (1)

Ier Tous les évêques célèbreront la Pâque le même jour, selon le cycle de Victorius. Chaque évêque annoncera cette fête à son peuple, le jour de l'Épiphanie. S'il survient quelque difficulté, le métropolitain consultera le St-Siége. Victorius, de Capoue, saint prélat, dont l'Église célèbre la fête au mois d'octobre, écrivit son cycle à l'encontre de celui de Victorin, d'Aquilée. Les évêques des Gaules l'adoptèrent et le ciel, d'après une tradition respectable, prouva par un miracle que ses calculs étaient vrais. Les Espagnols qui rejetaient ce cycle, firent, une année, la Pâque un mois avant l'époque réelle. Certains fonts baptismaux qui, dit-on, chaque année, se remplissaient miraculeusement, furent trouvés à sec, cette année-là, et l'eau n'y parut que la veille du jour où nos Pères faisaient la Pâque. IIe Le carême sera uniformément observé dans toutes les églises: aucun évêque ne le fera commencer à la Sexagésime ou à la Quinquagésime. Personne ne doit, sauf les cas d'infirmité, se dispenser de jeûner les samedis. IIIe Les principaux habitants de la ville ne peuvent s'absenter à Pâques et aux fêtes solennelles, sans la permission de l'évêque. (2) IVe Personne ne doit offrir dans le calice autre chose que du vin mêlé d'eau. V^e L'évêque doit être sacré dans son église, ou du moins dans sa province par ses comprovinciaux, en présence du métropolitain. VIe Les clercs des paroisses doivent avoir un exemplaire des Canons, afin qu'ils ne puissent, eux et les peuples, prétexter cause d'ignorance. VIIe Défense d'admettre, sans l'agrément de l'évêque, des clercs étrangers pour desservir les oratoires des maisons de campagne.

(1) *Col. Reg. Conc.*, *tom.* XI. 617. *Préfat. Concil.* — Sigebert. *Chron.*
(2) Ce canon est renouvelé d'Epaône et d'Agde.

XIe Les abbés et les prêtres ne peuvent s'attribuer ce qui est donné aux monastères ou aux paroisses. XIIe Les évêques qui ont des procès entre eux doivent les terminer dans l'espace d'un an ; ceux qui refuseront de le faire avant ce temps, seront séparés de la communion. XIIIe Tous les clercs sont exempts des charges publiques: le juge qui les leur impose, s'il ne se désiste pas après avoir été averti, sera excommunié. Les évêques, les prêtres et les diacres seront également exempts de la tutelle. Il est juste que le sacerdoce chrétien jouisse d'un privilége que les lois accordaient aux prêtres des idoles. XVe, XVIe On menace d'excommunication ceux qui mangent des viandes immolées aux démons, ainsi que ceux qui prêtent serment sur la tête des animaux, comme le font les païens. XXIe Un laïque ne doit jamais emprisonner, interroger ou condamner un clerc sans l'autorisation de l'évêque, ou des supérieurs ecclésiastiques. Le clerc, averti par son supérieur, doit se trouver à l'audience et ne pas recourir à la chicane pour éluder le jugement. Le juge laïque ne doit prononcer qu'en présence d'un prêtre et de l'archidiacre, sur une affaire pendante entre un clerc et un laïque. Le supérieur ecclésiastique doit permettre aux clercs de poursuivre leurs affaires devant le juge laïque. XXIe L'asile des églises est sacré ; ceux qui le violent sont excommuniés. XXIIe, XXIIIe Il est défendu, sous la même peine, d'épouser une fille, malgré ses parents, en s'appuyant sur l'autorité de quelque personne puissante. Il est interdit aux esclaves de se réfugier dans les églises pour se marier contre la volonté de leurs maîtres. XXVIIIe Les homicides grâciés sont soumis à la pénitence publique. XXIXe L'archidiacre doit avertir et corriger les clercs, établis dans les terres des seigneurs, qui négligent leurs devoirs sous prétexte de servir leurs maîtres. Les clercs impudiques seront châtiés, et les femmes qui ont péché avec eux seront punies au gré de l'évêque. XXXe, XXXIe On peut racheter à juste prix les esclaves des Juifs qui se réfugient dans les églises, ou chez les chrétiens. Défense est faite aux Juifs de circoncire des étrangers ou des chrétiens, ainsi que d'épouser des esclaves chrétiennes. Le Juif qui pervertit un esclave chrétien perd tous ses esclaves ; l'esclave mis en liberté, à condition de se faire Juif, n'est pas tenu d'observer cette condition. XXXIIIe On ne peut établir une paroisse sans lui assigner des revenus

suffisants pour l'entretien de l'église et des clercs qui la desservent. XXXIVe Celui à qui l'évêque a donné la jouissance d'une terre, sa vie durant, ne peut tirer aucun bénéfice des améliorations qu'il y a faites; ses parents n'en peuvent rien demander. Pour bien comprendre ces canons, il faut se souvenir dans quelles conditions l'évêque donnait la liberté aux esclaves de son Église : nous avons déjà vu (1) qu'il devait leur remettre une somme d'argent, un petit champ, une petite vigne, une petite maison, c'est-à-dire tout ce qu'il faut pour n'être pas exposé à perdre la liberté. L'Église défend d'aliéner ces objets, afin de conserver à ses affranchis les moyens de rester toujours libres.

Telles sont les principales dispositions du IVe Concile d'Orléans. Nous les avons rapportées, attendu que l'autorité royale les sanctionna et leur donna force de lois dans nos pays. Nos évêques, de retour chez eux, s'empressèrent de les faire observer et durent se réjouir des heureux effets qu'elles produisirent parmi les peuples confiés à leurs soins. Mais Prétextat, d'Apt, n'eut pas longtemps ce bonheur; il mourut en arrivant dans sa ville épiscopale. L'année suivante, on lui nomma pour successeur Saint Eusèbe, qui probablement a donné son nom à la fameuse abbaye située près de Saignon. Ce saint prélat se trouvait à Marseille (546), lorsque Saint Laurent, archevêque de Séville, fut tué par ordre de Totila, roi des Goths. Il enleva le corps du saint martyr, le fit porter à Béziers, et lui rendit les honneurs de la sépulture. C'est tout ce que nous apprenons de ce saint évêque.

Il eut pour successeur Clémentin, ou Clémentien qui (549) assista au Ve Concile d'Orléans, le plus important qui se soit tenu en cette ville. Il s'y rendit avec Clématius de Carpentras, Marin d'Avignon, l'abbé Optat, envoyé par Prétextat de Cavaillon et le prêtre Pierre, député par Vindemialis d'Orange, à la suite de son métropolitain Aurélius d'Arles, d'Erychius de Vienne et de Sacerdos de Lyon, qui présida. 50 évêques se trouvèrent présents, et 21 s'étaient fait représenter. Les Gaules n'avaient pas encore vu de Concile si nombreux : aussi bien jamais roi plus puissant, ni cause plus importante ne les avaient réunis.

Childebert, roi de Paris, après s'être emparé de l'Auvergne,

(1) Voir plus haut, page 121.

déclara la guerre à Amalaric, roi des Visigoths, le vainquit, s'empara de son royaume, en chassa les Ariens et distribua aux Églises de ses États les vases sacrés qu'il venait d'enlever. Il conquit la Bourgogne; heureux s'il n'eût jamais trempé ses mains dans le sang des fils de Clodomir! Ce crime, suite d'une ambition égarée par le succès, ne détruisit en lui ni les sentiments de la foi, ni ceux de la piété: il en eut horreur dès que l'ivresse du triomphe fut dissipée, et qu'il put rentrer en lui-même; il en fit pénitence dans la suite, et il s'efforça de l'effacer à force de bonnes œuvres. Le fruit le plus précieux pour lui de sa brillante expédition en Espagne, était l'étole de Saint Vincent, dont les habitants de Saragosse lui firent présent. Il la rapporta religieusement à Paris, et il fit bâtir en l'honneur de ce saint martyr une église qui devint l'origine de St-Germain-des-Prés. Loin de grossir son épargne des biens des églises, il employait ses trésors à les enrichir et son autorité à les protéger. Il fonda plusieurs hôpitaux pour soigner les malades et loger les pèlerins, entre autres, celui de Lyon, qu'il dota magnifiquement, ainsi que nous le verrons bientôt. Il fit bâtir plusieurs monastères; il s'appliqua surtout à maintenir par ses édits la pureté des mœurs et la discipline ecclésiastique dans ses États. Il arracha jusqu'aux dernières racines de l'idolâtrie et il fit cesser les profanations qui se commettaient dans les fêtes chrétiennes. Son édit, le premier de tous ceux que nos rois ont rendus en faveur de la religion, est digne d'ouvrir cette longue série de lois portées sur le même sujet et qui font tant d'honneur à la France.

Tel était le prince qui invita nos évêques à se réunir en concile. La cause pour laquelle il les convoquait ne pouvait être plus importante. Les Gaules, dit Saint Jérôme, n'ont jamais produit de monstres (1), c'est-à-dire d'hérésie. Nos pères devaient cette pureté de la foi au soin extrême avec lequel les premiers pasteurs veillaient sur leur troupeau. Or, un bruit s'était répandu dans les Gaules et y avait jeté l'alarme au sujet des troubles causés en Orient par les hérésies de Nestorius et d'Eutychès. Les Conciles d'Éphèse et de Chalcédoine les avaient condamnées; mais les esprits se trouvaient encore émus par les trois fameux chapitres.

(1) Hieron. *advers. Vigilant.*

On appelait ainsi les écrits de Théodoret contre Saint Cyrille, la lettre d'Ibas, évêque d'Edesse, à Maris, Persan, et les écrits de Théodore de Mopsueste. Justinien entreprit de les faire condamner, persuadé que c'était le seul moyen de porter les Acéphales à recevoir le Concile de Chalcédoine. Le diacre Pélage, envoyé du St-Siége à Constantinople, s'y opposait. Justinien le fit remplacer par Étienne, et publia le fameux édit qui condamne les trois chapitres. Les partisans d'Eutychès applaudirent; les catholiques alarmés craignirent qu'on n'abusât de cette condamnation pour donner atteinte au saint Concile de Chalcédoine. Justinien fit venir le pape Vigile à Constantinople. Il n'avait pas oublié que ce pape lui devait son élection; il espérait qu'il appuyerait son édit. Il devait en être ainsi selon toutes les prévisions humaines. Mais la Providence veille sur la barque de Pierre et ne permet point qu'elle fasse naufrage. Vigile, courtisan de l'impératrice Théodora, intrus pendant quelque temps sur le siége de Pierre, eut à peine vu régulariser son élection par l'influence de la cour, et surtout de Bélisaire, qu'il sentit en lui comme un cœur nouveau, et qu'il prit des pensées et des sentiments convenables à la dignité sublime dont il était revêtu. Il s'éleva fortement contre l'édit de Justinien; et secondé par Pontien et Faconde, évêques d'Afrique, ainsi que par plusieurs prélats orthodoxes, il eut le courage de le condamner. Il est vrai qu'il revint sur ses pas dans la suite, et que, gagné par les larmes de l'empereur, dans des vues de paix, il flétrit les trois chapitres, mais avec cette réserve: « Sauf l'autorité du Concile de Chalcédoine. » La bonne foi n'a jamais été la vertu des Grecs, surtout au temps du Bas-Empire. On ne l'ignorait pas dans les Gaules, et plusieurs craignaient l'abus qu'on pourrait faire de ce jugement. Deux diacres donnèrent de fausses alarmes, en écrivant que Vigile avait abandonné le Concile de Chalcédoine.

Aurélius d'Arles, vicaire du St-Siége pour les Gaules, voulant éclaircir le fait, envoya Anastase à Constantinople avec des lettres pour Vigile. Ce pape, réduit à une espèce de captivité, ne reçut ces lettres que le 14 juillet 549, et ne put y répondre que l'année suivante; encore ne lui permit-on de le faire qu'en termes vagues et généraux. Ce retard augmenta les alarmes; le contenu des lettres apostoliques n'était guère propre à les calmer;

aussi, dès le mois d'octobre 549, les évêques, sur l'invitation de Childebert, se réunirent à Orléans.

Jamais assemblée n'avait été plus nombreuse, ni l'accord du sacerdoce et de l'empire plus touchant. Les évêques en rendent de solennelles actions de grâces à Dieu, et le remercient de ce que les vœux du prince, concordant avec leur pensée, ils pouvaient donner au monde un spectacle aussi consolant. Ils félicitent le roi de ses triomphes, et surtout de ce zèle pour la foi et de cette piété vive, qui le portaient à venir entendre de la bouche des évêques ce qu'il fallait croire, et à leur demander des lois dignes de servir de règle à ses sujets et aux races futures. (1)

Ils commencent par les condamnations des impiétés d'Eutychès et de Nestorius. Ier « Nous avons en horreur, disent-ils, leurs auteurs et leurs sectateurs ; nous les anathématisons et nous les condamnons ; nous déclarons que nous ne voulons pas nous éloigner de la foi de Jésus-Christ. » Ils passent ensuite à la discipline, objet de prédilection de nos prélats. IIe Ils défendent aux évêques d'excommunier pour des causes légères ; aux évêques, aux prêtres et aux diacres, de recevoir les soins d'une femme étrangère à leur famille, et d'admettre chez eux, même leurs parentes, à des heures indues. En cas de contravention, l'évêque est suspendu pour un an par son métropolitain, et les clercs sont frappés de la même peine par leur évêque. Le clerc, infidèle à ses vœux, est réduit à la communion laïque pour le reste de sa vie. L'évêque qui ordonne un clerc étranger à son diocèse, ou un esclave contre la volonté de son maître, est suspendu pour six mois. L'évêque ne peut pas remettre en servitude celui que son prédécesseur a affranchi. L'évêque qui se permet de faire des ordinations et autres fonctions épiscopales dans une église veuve de son pasteur, est suspendu pour un an. Il en est de même de celui qui ordonne un laïque avant un an d'épreuve.

La simonie commençait à se faire sentir dans les Gaules. Les grands biens et les honneurs extraordinaires dont jouissaient les évêques et les personnes consacrées aux autels, étaient de puissants attraits pour le monde, toujours avide des choses de la terre, sous quelque forme qu'elles se présentent. Les évê-

(1) *Præf. Conc. Aurel.* V.

ques s'élèvent contre ce vice infâme, et déclarent illégitime toute ordination faite en dehors de la volonté du roi, et de l'élection du clergé et du peuple. (1) Ils défendent toute intrigue, toute violence dans l'élection des évêques, à plus forte raison toute substitution violente d'un évêque à la place d'un autre.

XIIIe Les détenteurs des legs pieux faits aux églises, aux monastères, aux hôpitaux, sont traités d'assassins des pauvres, et chassés de l'Église jusqu'à entière correction, c'est-à-dire à restitution. Il est défendu de prendre les choses des Églises d'un royaume pour les porter à celles d'un autre. La rivalité qui existait entre les rois de France explique ce canon.

Le roi Childebert et sa femme Ultrogote venaient de fonder l'hôpital de Lyon pour loger les étrangers et soigner les malades. Les évêques, à leur demande, signèrent l'acte de cette fondation, ainsi que les règlements dressés pour maintenir cet établissement. Ils ordonnèrent, par un canon exprès, que l'évêque de Lyon et ses successeurs ne pourraient rien distraire en faveur de leur Église des biens de cet hôpital, ou de ceux qui lui seraient donnés dans la suite, ni rien changer aux règlements établis. Ils le chargèrent de l'inspection de la maison, et de veiller à ce qu'il y eût toujours des supérieurs et des administrateurs soigneux et craignant Dieu. Ils traitent d'assassins des pauvres et ils frappent d'excommunication tous ceux qui usurperaient les biens de cet établissement.

XVe On doit éviter de plaider contre les Églises: si on est forcé de le faire, il faut d'abord s'adresser à l'évêque, ou bien au métropolitain, afin qu'ils arrangent les choses à l'amiable. Si cette première démarche n'aboutit pas, le métropolitain écrira à l'évêque qui demeurera privé de la communion, s'il refuse d'obéir, s'il oblige le métropolitain à lui écrire une seconde fois et s'il ne se hâte point de venir lui rendre compte de sa conduite. Au contraire, s'il est évident que c'est une affaire injuste qu'on suscite à l'évêque, l'auteur de cette vexation demeurera excommunié pendant un an. L'évêque aura recours au Concile si le métropolitain, interpellé deux fois, ne lui rend pas justice.

(1) Le pape Célestin dit dans le même sens : *Nullus detur invitis Episcopus; cleri, plebis et ordinis consensus ac desiderium requiratur.* (*Cælestin. Pap. Epist.* n. 3.)

XIXe Les filles entrées volontairement dans un monastère, ou offertes par leurs parents, doivent y rester un an avant de prendre l'habit. Si le monastère n'est pas cloîtré, l'épreuve est de trois ans.

XXe L'évêque doit prendre un soin tout particulier des prisonniers, les faire visiter par l'archidiacre et prélever sur les revenus de l'Église tout ce qui est nécessaire pour adoucir leur sort. Il veillera également sur les lépreux. C'est à lui à réconcilier avec leurs maîtres les esclaves qui cherchent un asile dans l'église. Il doit les leur rendre après avoir exigé le serment qu'ils ne les maltraiteront point. Le maître qui ne tient pas sa parole sera excommunié. L'esclave qui ne veut pas sortir de l'église, malgré les serments de son maître, en sera tiré de vive force. Un maître païen ou hérétique doit donner pour caution un chrétien, qui prête serment à sa place.

Telles sont les principales dispositions du Ve Concile d'Orléans. Nos évêques revinrent, à la suite de leur métropolitain, les mettre à exécution dans leurs diocèses.

Cependant le roi Sigebert ne cessait de faire éclater son zèle pour l'Église et, après avoir acquis avec ses deux frères, Théodebert et Clotaire, tout ce que possédaient les Ostrogoths en Provence, premièrement par la cession de Déodat, époux de la reine Amalaberge et ensuite par le consentement des Visigoths, il fit assembler (554) le Ve Concile d'Arles. Sapandus, archevêque de cette ville, y présida. Clémentius d'Apt, Antonius d'Avignon, Prétextat de Cavaillon et Matthieu d'Orange y assistèrent; Saint Théodore de Vaison, retenu par une maladie, s'y fit représenter par Saint Quinide ou Quenin son archidiacre. Il y avait en tout 12 évêques présents et les députés de 8 absents. Ces fréquentes réunions d'évêques nous étonnent maintenant, où elles sont devenues si rares qu'il faut parcourir des siècles entiers pour trouver des Conciles Provinciaux. Cependant l'Église est toujours la même; mais les temps et les circonstances ont changé. Nos sociétés vieillies sont accoutumées à une législation qui règle les mœurs publiques et qui s'étend aussi avant que possible dans les détails de la vie privée. Il n'en était pas de même à cette époque, où il s'agissait de modifier des mœurs barbares et de dompter des cœurs féroces. Les premiers pasteurs

avaient besoin de se réunir souvent afin de donner plus de force à leurs décisions et de plier ces peuples nouveaux au joug si doux de l'Évangile. Maintenant renfermés, chacun dans les limites de son pays, ils sont façonnés à cette manière d'être, et ils suivent des traditions peu susceptibles d'être modifiées. D'ailleurs le gouvernement civil s'est chargé de ce soin et n'a laissé que peu de chose à faire aux évêques : circonscrits dans le cercle étroit du sanctuaire, ils n'en sortiraient pas impunément. A l'époque dont nous écrivons l'histoire, les bornes des États avaient disparu avec celles de l'Empire. Des flots de barbares sortis du fond du Nord se précipitaient les uns sur les autres, et laissaient partout des tristes marques de leur passage. Quelques-uns cependant cherchaient à former des établissements durables ; ils implantaient leurs mœurs étranges au milieu de la civilisation romaine et la confusion en devenait plus grande. Le monde moral était bouleversé, la justice méconnue, le pauvre opprimé, le faible dépouillé, et la loi du glaive faisait tout plier sous son joug odieux. L'autorité épiscopale, la céleste hiérarchie de l'Église apparaît au milieu de cette confusion et rétablit l'ordre parmi ces peuples nouveaux. Les chefs barbares, qui se rattachèrent à ce principe, parvinrent seuls à fonder des États dont la durée se prolonge à travers les siècles. C'est ce qu'on voit surtout chez les Francs, dont les destinées semblent s'unir à celles de l'Église, grandir ou baisser, selon que leurs chefs se montrent dociles à la voix des évêques et attentifs à protéger les successeurs de Saint Pierre. Nous avons vu la piété de Childebert éclater au milieu du bruit des armes, attendre avec respect les décisions des évêques réunis à Orléans et regarder comme un devoir sacré de les faire exécuter. Assurément un prince si religieux était digne que le ciel le bénît. Il prospéra et, fidèle à marcher dans la même voie, à peine eût-il reculé les bornes de ses États depuis la Durance jusqu'à la mer et conquis la Provence, qu'il se hâta de réunir les évêques à Arles.

Nos saints pontifes entraient volontiers dans les vues du monarque, persuadés que leur devoir était de veiller, avec l'aide de Dieu, sur les Églises qui leur étaient confiées. (1) Ils savaient

(1) *Præf. Conc. Coll. Reg. Conc.*

que pour le bien remplir, les évêques doivent se réunir souvent afin de relire les canons et de les graver ainsi dans leur esprit. Sans doute on peut les méditer en particulier; mais les études faites en commun ont une vertu toute particulière. D'ailleurs si des besoins inconnus se font sentir, les évêques ainsi réunis peuvent faire des canons nouveaux, qui reçoivent une force particulière de ce commun consentement. Ces principes, si bien en harmonie avec les besoins de l'époque, animaient les Pères d'Arles. « C'est pourquoi, réunis en Synode pour de justes causes, disent-ils, nous avons cru raisonnable, sans déroger aux anciens canons, d'y ajouter quelque chose pour leur parfaite observation; espérant que, la charité intervenant, ce que nous ferons aura d'autant plus de force qu'il sera confirmé par le consentement de plusieurs, et exécuté avec une bonne volonté plus marquée. » (1)

Ier Le Concile ordonne ensuite que les comprovinciaux se conforment à l'Église d'Arles, pour la forme des choses qu'on doit offrir à l'autel, et menace d'excommunication ceux qui feront d'une autre manière. Est-ce de la forme des pains, dès lors ordinairement ronds et marqués d'une croix, qu'il faut entendre ce canon, ou de la manière de les placer sur l'autel en forme de croix, ainsi que le pratiquaient plusieurs Églises? C'est ce qu'il n'est pas facile d'expliquer. (2)

IVe Les monastères seront soumis à l'évêque du lieu; les abbés ne peuvent s'éloigner sans sa permission. Les prêtres ne déposeront jamais les diacres et les sous-diacres sans en avertir l'évêque. La privation de la communion pendant un an est la peine prononcée contre les prévaricateurs.

VIe Les évêques veilleront avec soin sur les monastères de filles. L'abbesse ne peut rien faire contre la règle. Les clercs ne détérioreront pas les choses que l'évêque leur a remises pour leur usage. En cas de contravention, on doit corriger les plus jeunes et réprimander les plus anciens. Un évêque ne doit pas ordonner un clerc étranger sans une lettre de l'évêque à qui ce clerc appartient.

(1) *Col. Reg. Conc.*

(2) Les PP. Sirmond et Binius n'osant décider cette question, il serait imprudent à nous de le faire.

Clémentius d'Apt tint un rang très-distingué dans ce Concile. Son mérite lui avait acquis une si haute réputation que Sigebert, fils de Clotaire et neveu de Childebert, lui écrivit en des termes qui marquaient le respect et l'estime qu'il avait pour sa personne. Mais si l'évêque d'Apt édifiait son peuple et embaumait l'église du parfum de ses vertus, il ne manquait pas alors d'ambitieux qui couraient après les richesses et les honneurs du sanctuaire, et qui recherchaient les siéges bien pourvus, sans s'inquiéter du salut des peuples. Tel fut Domnolus, abbé de Saint Laurent à Paris. Clotaire lui proposa l'évêché d'Avignon, vaquant par la mort d'Antonius que nous avons vu au Ve Concile d'Arles. Le dessein du prince était de récompenser le mérite et les services d'un sujet fidèle. Domnolus ne le prit pas ainsi, et, persuadé que c'était une disgrâce, il se refugia dans l'église de St-Martin de Tours, où Clotaire était venu faire ses dévotions; il y passa la nuit en prières, et il fit remontrer au prince, par les principaux seigneurs de la cour, qu'il agréât ses services auprès de sa personne, et qu'il ne l'envoyât pas en exil comme un criminel. Le roi changea de dessein, et, quelque temps après, Innocent, évêque de Meaux, étant mort, il nomma Domnolus à cette Église. Assurément nous n'avons pas à regretter un prélat guidé par de pareils motifs.

Cependant un grand scandale était donné à Paris, capitale des États de Childebert. Ce prince, si zélé pour la discipline, ne le laissa pas impuni. Saffarac, évêque de cette ville, fut convaincu de simonie et avoua son crime devant témoins. On le renferma aussitôt dans un monastère, et le roi invita les évêques de son royaume à se réunir à Paris pour le déposer canoniquement. Clémentius d'Apt y suivit son métropolitain, Sapandus d'Arles, vicaire du Saint-Siége, qui présida le Concile. On examina de nouveau l'affaire de Saffarac, et ce prélat, ayant été reconnu coupable, fut solennellement déposé. Le Concile pria le métropolitain d'observer ce que les canons du dernier Concile d'Orléans, V^e tenu en cette ville, prescrivent en semblable matière.

Détournons les yeux de pareils spectacles pour les reposer sur des objets plus consolants. Saint Quinide ou Quenin, que nous avons vu assister, au nom de Saint Théodose son évêque, au Ve Concile d'Arles, occupait depuis un an le siége de Vaison,

sur lequel il avait été élevé en 556. Il était originaire de Vaison et il appartenait à une famille noble. Sa naissance fut annoncée par des prophéties et des apparitions merveilleuses. Voici comment en parle l'auteur de sa vie, son contemporain. (1) On célébrait à Arles la fête de Saint Genest : parmi les pèlerins venus de tous côtés pour visiter le tombeau du saint martyr, se trouvait la mère de Saint Quenin. L'amour qu'elle avait pour ce saint lieu, but assez fréquent de ses pèlerinages, l'obligea à rester auprès de l'église, après qu'on en eut fermé les portes. Elle y passa la nuit, veille de la fête du saint martyr, en oraison et dans les larmes. Sa foi et sa piété furent admirablement récompensées. Elle fut ravie en Dieu et elle entendit un harmonieux concert de voix angéliques. Les portes de l'église s'ouvrirent miraculeusement. Elle y entra saisie de crainte, et se prosterna par terre, se voyant tout environnée de lumière. Un ange lui apparut, la rassura et lui dit : « Femme, recevez ce que le Seigneur vous donne par un effet de sa bonté ; vous aurez un fils qui deviendra évêque de Vaison. Dieu mettra en lui ses complaisances et se servira de son ministère pour le salut de plusieurs. » (2)

L'événement répondit à la promesse : la mère de Quenin mit au monde ce fruit de grâce et de bénédiction, dans la cité de Vaison dont il devait être un jour le Pasteur et l'Apôtre. Elle l'offrit à Dieu, comme autrefois Anne offrit le jeune Samuël, souhaitant et demandant qu'il vécût pour être uniquement à lui. Elle l'éleva avec beaucoup de soins dans la piété, et, secondée par son époux, elle lui inspira, dès ses plus tendres années, l'horreur du vice ; elle lui fit pour ainsi dire sucer avec le lait l'amour de la vertu. Ces précieuses semences, jetées dans un fonds si riche, produisirent des fruits au centuple. Dès qu'il eut atteint l'âge de raison, il fut mis sous la conduite de quelques ecclésiastiques distingués par leur piété, afin de recevoir une éducation conforme à sa naissance. Il correspondit si bien à leurs soins, qu'il conserva jusqu'au tombeau son innocence baptismale. Il était bien jeune encore, et déjà on admirait en lui la maturité des vieillards. Une vive pénétration d'esprit, une grandeur de sentiments qui tenait du prodige, une candeur d'âme et un cer-

(1) Boll. *Act. Sanct. Mens. Februar. die* XV.
(2) Boll.

tain épanchement de l'amour divin paraissaient dans toute sa conduite et dans toutes ses paroles, en sorte qu'on pouvait dire de lui que Jésus était sa vie et que sa conversation était dans le ciel.

L'Époux des vierges, qui se nourrit parmi les lis, donna à Quenin un grand amour pour la pureté. Le jeune Saint connut de bonne heure que nous portons ce trésor dans des vases fragiles; il fuyait donc les occasions qui auraient pu le mettre en danger d'en ternir l'éclat. Attentif à veiller sur ses sens intérieurs et extérieurs, il ne donnait aucune entrée aux pensées dangereuses par des regards indiscrets, encore moins par des paroles familières ou trop libres, par des conversations inutiles et dissipantes; sa modestie et sa gravité inspiraient tant d'amour pour la vertu, que les plus libertins se contenaient en sa présence.

Ces précieux dons de la nature et de la grâce n'empêchaient pas qu'il ne fût dans une crainte continuelle pour son salut, et sachant que dans le monde tout est concupiscence de la chair, concupiscence des yeux et orgueil de la vie, il sortit de Vaison, il quitta son père et sa mère, il renonça aux plaisirs, aux honneurs et aux richesses, pour s'enfoncer dans un désert affreux, situé dans le diocèse d'Aix, afin que sa vertu, ignorée des hommes, ne fût connue que de Dieu seul. Qui pourrait dire la longueur de ses veilles, la continuité de ses oraisons, la rigueur de ses jeûnes, la sévérité de ses pénitences? Tantôt prosterné la face contre terre, il versait des torrents de larmes; tantôt couvert d'un rude cilice et le cœur percé de douleur à la vue des péchés qu'il croyait avoir commis ou qu'il avait vu commettre, il demandait à Dieu miséricorde, et, comme le Publicain de l'Évangile, il n'osait pas lever les yeux au ciel, il se frappait rudement la poitrine et il disait: Mon Dieu, soyez propice à ce pécheur!

Du fond de sa solitude il entendit parler des moines de Lérins. Leur vie céleste avait trop d'attraits pour son cœur; il ne put résister au désir de les voir; il se rendit dans cette île des saints, comme on l'appelait dès lors; il demanda l'habit religieux avec beaucoup d'humilité et il le reçut avec bonheur. On ignore le temps qu'il y resta; on sait seulement qu'il s'y trouva avec Saint Siffrein de Carpentras et Saint Eutrope d'Orange. Le Sauveur du

monde, qui veut que notre lumière luise devant les hommes, afin qu'ils voient nos bonnes œuvres et qu'ils en glorifient le Père céleste, ne permit pas que ce flambeau éclatant de sagesse et de sainteté demeurât longtemps sous le boisseau; il le mit sur le chandelier pour éclairer ceux qui habitent dans sa sainte maison.

Saint Théodose gouvernait alors l'Église de Vaison. Il connaissait les vertus et le mérite de Saint Quenin; il le demanda à l'abbé de Lérins pour se décharger sur lui d'une partie de ses obligations. Le saint fut obligé de renoncer aux douceurs du cloître pour faire l'apprentissage de la vie épiscopale. Il s'attacha à son évêque, comme un disciple à son maître, s'efforçant d'imiter les vertus qu'il voyait briller dans un si saint modèle. Plein de l'esprit de sagesse et d'intelligence, il fit de si grands progrès dans la science qu'il fut ordonné archidiacre par Saint Théodose, après avoir passé par tous les degrés de la hiérarchie, ainsi que le prescrivent les saints canons. Nous l'avons vu assister en cette qualité au Ve Concile d'Arles.

Il paraît que, dans cette occasion, il donna des preuves si éclatantes de sa science et de sa sainteté, que sa réputation, après s'être répandue dans toutes les Gaules, passa les Alpes, alla jusqu'à Rome et ravit d'admiration le saint Pontife qui gouvernait l'Église de Dieu. Saint Théodose appréciait mieux que personne le mérite de notre saint. Épuisé par l'âge et par les travaux, il jeta les yeux sur lui pour en faire son successeur, persuadé que rien ne serait plus avantageux à son Église que d'être confiée à de si saintes mains. Il assembla son clergé et les principaux habitants de la ville, il leur communiqua le pieux dessein que Dieu lui avait inspiré, de renoncer à l'épiscopat, et il leur dit qu'il les laissait dans une entière liberté de choisir celui qu'ils trouveraient le plus digne; que cependant s'ils voulaient lui permettre de dire son sentiment, il souhaitait d'avoir Quenin pour successeur, parce que Dieu lui avait fait connaître que c'était sa volonté. Ils applaudirent à ce choix, et ils élurent unanimement Quenin pour évêque. Digne élection venue du ciel et faite par un grand saint en faveur d'un saint plus grand encore ! Elle eut lieu environ l'an 556.

On en donna avis à Childebert qui régnait alors sur cette partie des Gaules. Il connaissait Saint Quenin de réputation, il

l'approuva avec plaisir, et la reine Ultrogote en fit de même. Les messagers apportèrent cette heureuse nouvelle avec beaucoup de diligence au clergé et au peuple de Vaison qui en furent transportés de joie. Le saint vieillard Théodose ne pouvait contenir ses transports : dans l'effusion de sa reconnaissance, il rendait grâce au Père des miséricordes, premier pasteur de son Église, de lui avoir donné un si digne successeur, et il disait avec le vieillard Siméon : *Permettez, maintenant, ô mon Dieu, à votre serviteur de mourir en paix :* et comme David : *Tirez mon âme de la prison de son corps, afin que je loue éternellement votre nom !*

Saint Quenin fut sacré par Sapandus, archevêque d'Arles, assisté de ses comprovinciaux (556). Saint Théodose mourut peu de temps après cette ordination, et Saint Quenin, après lui avoir rendu les derniers devoirs, s'occupa avec une ardeur admirable à instruire et à édifier ses diocésains par la prédication de la parole de Dieu et surtout par la sainteté de sa vie. L'aspérité des lieux, l'intempérie des saisons, la rigueur des hivers, la chaleur étouffante de l'été, rien ne pouvait ralentir le zèle qui le dévorait. Il bâtit des églises, il érigea des autels, il ordonna des prêtres, il fonda des hôpitaux pour soigner les malades et loger les pèlerins ; il se retrancha jusqu'au nécessaire pour secourir les pauvres ; enfin il ne cessa de pourvoir aux besoins spirituels et temporels du peuple que la Providence lui avait confié. S'il se réservait quelques moments, c'était pour s'entretenir avec Dieu, lui exposer dans la prière les besoins de ses diocésains, et remplir son cœur des célestes grâces afin de les répandre ensuite avec plus d'abondance. Car il savait que ce n'est qu'en s'abreuvant à ces sources divines qu'un pasteur peut produire des fruits dans les âmes. Débiteur aux savants et aux ignorants, aux grands et aux petits, il se faisait tout à tous, afin de les gagner tous à Jésus-Christ.

Tel était Saint Quenin, évêque de Vaison : douce lumière qui réjouit son peuple et éclaira la France entière. Temps heureux, siècles d'or, où nos évêques brillaient dans les Conciles par leur science, et faisaient l'édification du monde entier par leurs vertus. Aucune assemblée d'évêques ne se tint sans qu'ils n'y fussent appelés. Ils s'y firent également remarquer par leur savoir,

leur sagesse et leur piété. Nous les avons vus à Arles combattre les Prédestinatiens et exprimer la foi de l'Église ; à Agde, à Epaône, à Orléans, donner sur la discipline, des canons à jamais mémorables; à Paris, à Lyon, à Carpentras, maintenir avec fermeté les lois de l'Église, et régler avec prudence les dissensions domestiques ; à Vaison, introduire d'heureuses modifications dans la liturgie et jeter les premières semences de l'institution admirable des Séminaires que nous voyons se développer dans les Conciles suivants ; à Orange, enfin, promulguer des canons que Rome approuva et qui ont fait attribuer à cette assemblée l'autorité des Conciles œcuméniques. Mais aussi quels évêques que Saint Prétextat d'Apt, Débo et Julien d'Avignon, Saint Florent d'Orange, Saint Siffrein de Carpentras, Saint Théodose et Saint Quenin de Vaison ! Tous élevés à Lérins, ils répandaient dans le monde les sublimes leçons de science et de sainteté qu'ils avaient puisées dans cette île des saints. Est-il étonnant que les rois les plus puissants se soient fait un devoir de les appeler dans leurs conseils et de suivre leurs avis ? car les assemblées des évêques à cette époque méritent moins d'être appelées des Conciles que les conseils des rois : les matières qui s'y traitaient étaient également civiles et religieuses, et regardaient le bien de la société autant que celui de la religion. Le prince veillait l'épée à la main à la porte de ces vénérables assemblées, et, loin de prendre part aux décisions, il se contentait de les faire exécuter, se souvenant que, s'il est le bras de la société chrétienne, la religion en est l'âme et seule doit la diriger. Nos prélats, si grands dans les Conciles, le sont encore davantage au milieu des peuples qu'ils sanctifient par leurs vertus. Partout nous voyons apparaître des fruits admirables de sainteté. La seule Sainte Rusticule de Vaison suffit pour embaumer du parfum de ses vertus nos belles régions et la France tout entière. Ainsi nos prélats ont laissé après eux une longue trace de lumière, qui nous permet de les suivre à travers la nuit des temps et la distance des siècles.

LIVRE QUATRIÈME.

563 — 731.

Saint Véran, ordonné à Mende. — Ses prédications. — Délivre le pays d'un dragon. — Va à Rome. — Se fixe à Vaucluse. — Le roi Sigebert à Cavaillon. — Le fait nommer évêque. — IVe Concile de Paris. — Saxons et Lombards en Provence. — Mummol les chasse. — Insulte Saint Quenin. — Est puni. — Saint Quenin meurt. — IIe Concile de Valence. — Le roi Gontran, sa piété. — IIe Concile de Mâcon. — Sa forme. — Discours de Saint Véran. — Ce Saint, député vers Clotaire. — Religieuses de Ste-Croix de Poitiers. — Saint Véran appelé comme juge. — Ses travaux à Cavaillon. — Fait rebâtir sa cathédrale. — Sa mort. — Ses funérailles. — Son manteau. — Succession de nos évêques. — Sarrasins. — Etablissement de Prébayon. — IIIe Concile de Châlons. — Clodovée. — Saint Magne d'Avignon. — Saint Agricol. — Succède à son père. — Fait bâtir l'église qui lui est dédiée. — Appelle les moines de Lérins à la Métropole. — Pétruinus de Vaison fonde le monastère de Groseau. — Saint Vérédème. — Saint Gilles vient le trouver sur les bords du Gardon. — Est élu évêque d'Avignon. — Ses vertus. — Les Sarrasins à Bon-Pas. — Saint Chaffre d'Orange. — Charles Martel à Avignon. — Abbaye de Saint Eusèbe. — Saint Martian ressuscite un mort. — Histoire de son abbaye. — Résumé de ce livre.

Pendant que l'Église de Vaison admirait dans Saint Quenin les vertus qui font les bons évêques et les grands saints, celle de Cavaillon n'était pas moins favorisée ; Saint Véran, non moins puissant que lui en œuvres et en paroles, l'édifiait par ses exemples et la sanctifiait par son zèle infatigable. Il naquit à Vaucluse, vers le commencement du VIe siècle. Ses parents, aussi distingués par leur naissance que par leurs vertus, ne négligè-

rent rien pour lui donner une éducation chrétienne, et s'appliquèrent à le former à la connaissance des choses divines et humaines. Le jeune Véran, doué des plus heureuses dispositions, avança rapidement dans les unes et dans les autres; mais les progrès qu'il fit dans la vertu furent encore plus remarquables. Dieu, qui le destinait à de grandes choses, lui inspira de bonne heure le mépris du monde et le désir de se consacrer au service des autels. Il savait que Jésus-Christ a dit: *Si vous voulez être parfait, allez, vendez tout ce que vous avez et suivez-moi.* Il craignit que la tendresse pour ses parents ne fût un obstacle à ce parfait renoncement qu'il se proposait de suivre; il résolut d s'éloigner de la maison paternelle, et, du consentement de l'évêque de Cavaillon, il alla à Mende demander la tonsure. (1)

La fête de Saint Privat fut l'occasion de ce voyage: Véran arriva la veille, et il passa la nuit en prières dans l'église de cet illustre martyr. Il se sentit inspiré d'un désir plus ardent d'être tout à Dieu, et, comprenant que le moment était venu de céder aux instances de la grâce, le lendemain, il alla se jeter aux pieds de l'évêque pour lui demander la tonsure. Dès qu'il l'eut reçue, il se disposa aux ordres sacrés par la pratique de toutes les vertus chrétiennes. Il fut promu au sacerdoce, et, après avoir quitté Mende, il se livra avec autant de zèle que de succès aux fonctions de l'apostolat.

Il parcourut plusieurs pays des Gaules où se trouvaient encore des païens (2), il travailla à leur conversion, poursuivant l'idolâtrie jusque dans ses derniers retranchements. Ses vertus et ses miracles étaient ses seules armes. Le ciel bénit ses travaux et lui donna les plus grands succès. Bientôt il acquit beaucoup de célébrité. Son humilité s'en alarma. Il craignit la vaine gloire et il s'empressa de la fuir, en allant se cacher dans son ancienne solitude de Vaucluse. Il n'y put trouver l'obscurité qu'il cherchait; un miracle éclatant le rendit encore plus célèbre.

Un dragon d'une grosseur prodigieuse avait établi son repaire dans les rochers de Vaucluse, et faisait des ravages affreux dans

(1) *Mémoires inédits sur l'Église de Cavaillon.*

(2) Cela ne doit pas nous surprendre: le paganisme ne fut entièrement détruit que beaucoup plus tard parmi nous. Nous avons vu plusieurs Conciles faire des canons à ce sujet.

tous les environs, dévorant les troupeaux et s'attaquant même à leurs gardiens. A son approche, tout fuyait, saisi de frayeur. Les habitants du lieu, ayant entendu parler des miracles opérés par Saint Véran, et sachant que ce grand serviteur de Dieu était parmi eux, vinrent le trouver et le conjurèrent de les délivrer de ce monstre. Le Saint, touché de compassion, se fit conduire à la caverne du dragon, l'obligea, par la force de ses prières, d'en sortir, et lui dit avec une autorité toute divine : « Je te conjure, au nom de Jésus-Christ, d'abandonner ces contrées. » En même temps il s'approcha du monstre, lui passa une corde au cou et le traîna jusqu'au pied du Luberon. Là, il s'arma de nouveau du signe de la croix, détacha le monstre, et lui dit : « Je te conjure, par le Dieu vivant, de ne plus faire du mal à personne. » Aussitôt le dragon prit son vol, en présence d'une multitude infinie de peuples, s'éleva jusqu'au sommet de la montagne, s'éloigna à travers les airs et disparut. (1)

En mémoire d'un si grand bienfait, Saint Véran fit construire une église à Vaucluse et la consacra à la Sainte Vierge. Une petite cellule bâtie tout auprès, lui servit de retraite et, pendant quelque temps, il y mena la vie contemplative. Après avoir fait paraître le zèle d'un apôtre, il vécut en fervent solitaire unissant ainsi la vie active à la vie contemplative, et se préparant, sans s'en douter, à devenir le modèle des évêques.

Cependant les tombeaux des apôtres Saint Pierre et Saint Paul attiraient à Rome une foule de pèlerins, qui venaient des extrémités du monde baiser la terre arrosée de leur sang. (2) Saint Véran, persuadé que la vue des sépulcres des martyrs est infiniment propre à raffermir la foi et à nourrir la piété, partit pour

(1) *Mémoires inédits sur l'Église de Cavaillon.*

(2) Nous avons déjà vu plusieurs saints, Saint Florent, entre autres, entreprendre ce pèlerinage. Saint Jérôme a dit : *Locus sepulturæ Petri totius orbis veneratione celebratur.* (*Hier. de Eccl. Script.*) Les miracles opérés à ces tombeaux étaient la cause de cette grande célébrité. Il paraît que les faits les plus extraordinaires s'y passaient. Le même saint, racontant le voyage de Sainte Paule, dit qu'elle fut témoin de choses étranges, près du tombeau du prophète Abdias, *namque cernebat variis dæmonum rugire cruciatibus, ululare homines more luporum, vocibus latrare canum, fremere leonum, sibilare serpentum, mugire taurorum; alios rotare caput et post tergum terram vertice tangere.* (*Hier. Epitaph. Paulæ.*) Il paraît qu'il se passait quelque chose de pareil aux tombeaux des apôtres Saint Pierre et Saint Paul à Rome. De là, ce concours immense.

Rome (546), suivi d'un seul compagnon de voyage. Il se cacha sous l'habit d'un pèlerin; mais le ciel, jaloux de la gloire de son serviteur, le fit bientôt connaître par les miracles qu'il lui donna d'opérer.

A peine fut-il arrivé aux portes d'Embrun, que les démons commencèrent à publier sa venue et à s'écrier qu'ils ne pouvaient plus supporter la présence de Véran, dont les mérites allaient les chasser des demeures qu'ils avaient tyranniquement usurpées. Ces paroles surprirent le peuple qui accourut en foule pour voir celui dont les démons annoncaient l'arrivée. Chacun demandait où était le serviteur de Dieu, et lorsqu'on l'eût trouvé, on lui amena les malades et les possédés, en le conjurant de prier pour eux et de les guérir. Le Saint admira la foi de ce bon peuple, et, touché de compassion pour ces malades, il fit le signe de la croix et aussitôt ils se trouvèrent guéris. (1)

Parmi les énergumènes, trois étaient remarquables par la violence de leur possession. Elle était si étrange qu'on les voyait s'élever en l'air et y rester suspendus, sans qu'aucun moyen visible les soutînt. Les évêques de la province, réunis en Concile à Embrun, furent témoins de ces prodiges. Ils vinrent sur le lieu où ils s'opéraient: ils virent ces trois hommes portés à une grande hauteur, ils admirèrent la vertu des prières de Saint Véran, qui les délivra de la puissance des démons. On fit élever dans la suite, en mémoire de ce miracle, en ce même lieu, sous le nom de St-Véran, une chapelle qui existe encore.

Ces prodiges attirèrent à notre Saint la vénération de toute la ville; il se hâta d'en sortir, afin de se dérober aux honneurs qu'on voulait lui rendre, et il continua son pèlerinage. Au sommet des Alpes, non loin de Briançon, des voleurs, sortis tout à coup d'un bois épais, se jetèrent sur lui, le poignard à la main. L'un d'eux lui cria d'une voix terrible de quitter ses vêtements et de se préparer à mourir. Le Saint demanda un moment pour prier; puis s'abandonnant à la Providence, il s'avança et il présenta la gorge. Le brigand leva le bras, mais au moment où il voulut frapper, le poignard s'échappa de sa main qui demeura immobile, sans qu'il lui fût possible de le retirer.

(1) *Mémoires inédits sur l'Égl. de Cav.*

A ce spectacle, ses complices jetèrent un grand cri et tombèrent aux pieds de leur victime. Saint Véran leva les yeux au ciel, fit le signe de la croix, guérit son assassin, et, cherchant à rendre à ces malheureux une santé plus précieuse que celle du corps, il leur représenta l'horreur de leur profession, et combien elle les rendait indignes des miséricordes divines ; il leur parla avec tant de force des vérités évangéliques et surtout des jugements de Dieu, que plusieurs se convertirent. De ce nombre fut celui qui avait osé lever la main sur lui : il renonça à ses brigandages, et il ne cessa de publier depuis les miséricordes de Dieu et la grande puissance qu'il avait donnée à son serviteur.

Le Saint continua son voyage. Arrivé à 40 milles de Rome, il leva les yeux et il découvrit la ville éternelle. Il considéra qu'il allait fouler une terre arrosée du sang précieux des princes des apôtres et de tant d'autres martyrs, et il se sentit pénétré de si grands sentiments de componction, qu'il voulut faire nu-pieds le reste de son pèlerinage. Lorsqu'il parvint à ce lieu si célèbre, qu'on appelle la confession de Saint Pierre (1), il se prosterna sur le seuil de la porte, et il remercia Dieu de l'avoir heureusement conduit au terme de ses vœux. Ensuite il pria les gardiens de le laisser entrer pour satisfaire sa piété. Ils ignoraient le mérite de Saint Véran, et lui refusèrent durement cette faveur, en lui disant qu'on ne l'accordait qu'aux princes et aux personnes de première distinction. Notre Saint eut recours à ses armes ordinaires : il pria, et les portes s'ouvrirent d'elles-mêmes. Les gardiens, témoins de ce prodige, en avertirent le Souverain Pontife, Boniface II, qui voulut voir notre Saint. Il demeura frappé de la modestie et de la sainteté qui brillaient sur son visage, et il reconnut que son mérite était au-dessus de sa réputation. Il lui parla avec bonté ; il l'engagea à venir le voir et il lui témoigna le désir de le retenir à Rome ; mais le Saint ne cessait de soupirer après sa chère solitude de Vaucluse, il se hâta de se dérober aux honneurs qu'il recevait à Rome, et il demanda au Pape la permission de se retirer. Le Souverain Pontife, comprenant que Dieu avait des vues particulières sur un homme de ce mérite, ne mit plus d'obstacle à son départ, et il lui permit d'aller où le ciel l'appelait.

(1) *Mém. inédits sur l'Égl. de Cav.*

Le Saint reprit le chemin de sa patrie, laissant partout des marques de sa tendre compassion envers les misérables, et de son pouvoir auprès de Dieu. Comme il entrait à Ravenne, les démons proclamèrent son arrivée : « Voici Véran, dirent-ils, qui ne cesse de nous persécuter. » Tous les habitants vinrent à sa rencontre et lui amenèrent les malades et les possédés. Il délivra les uns et il guérit les autres, en faisant le signe de la croix, attribuant à leur foi ce qui n'était qu'un effet de la puissance dont le ciel l'avait rendu dépositaire. Il arriva à Milan, le jour de la fête de Saint Laurent, et il délivra deux possédés; il rendit la vue au neveu d'un prince très-puissant; il ressuscita le fils d'un homme illustre, nommé Constantin. Ce père désolé fit apporter devant le serviteur de Dieu le corps de son fils mort depuis un jour : le Saint invoqua à haute voix le nom du Seigneur; le mort se leva plein de vie en présence de tout le peuple, et le Saint le rendit à son père. Tant de miracles attirèrent à notre saint des honneurs extraordinaires ; l'évêque du lieu, appelé Honoré, vint le trouver et le conduisit dans une ville voisine nommée Albenga, affligée d'une grande disette, causée par le manque de pluie. Depuis plus de six mois il n'était pas tombé une seule goutte d'eau. Le Saint, touché de compassion pour ce pauvre peuple, se mit en prières: aussitôt les nuages parurent à l'horizon, s'amoncelèrent, et la pluie commença à tomber d'une manière si extraordinaire que les païens, qui se trouvaient encore dans les environs de cette ville, en furent surpris. Ébranlés dans leur incrédulité, ils promirent de ne plus adorer que le Dieu des chrétiens, si, par la vertu de ses prières, le Saint réduisait en poudre l'idole à laquelle ils offraient de l'encens. L'homme de Dieu fut ravi d'une si belle occasion d'étendre le règne de Jésus-Christ. Il se rendit sur les lieux, il se prosterna et il pria en présence de tout le peuple. Aussitôt on vit descendre le feu du ciel, qui réduisit en cendres le temple et l'idole. Les infidèles demandèrent encore une pluie pareille à celle que les habitants d'Albenga avaient obtenue. Elle leur fut accordée, et comme le Saint les pressait de se convertir, ils avouèrent qu'ils adoraient un dragon à qui ils sacrifiaient tous les ans un jeune garçon et une jeune fille vierge, avec des taureaux et des génisses, afin d'obtenir ses bonnes grâces, ou du moins de se sous-

traire à ses fureurs. Ils ajoutèrent que si le Saint avait assez de pouvoir pour mettre le monstre en fuite, ils ne reconnaîtraient plus d'autre Dieu que le sien. Le serviteur de Dieu accepta cette proposition, s'approcha de la caverne dont le monstre faisait son repaire, le força de sortir par la puissance de sa prière, le mit en fuite et le poursuivit jusqu'au fleuve voisin : le dragon s'y précipita et de là il glissa jusqu'à la mer où il s'engloutit et disparut pour toujours. Les infidèles, témoins de la puissance du Saint et de la faiblesse de leur dieu, ne purent résister, ils se convertirent et ils reçurent le baptême.

Le Saint poursuivit son voyage. Arrivé aux Alpes, il s'arrêta à un village, et comme il allait entrer dans l'église, il entendit des cris lamentables. Il en demanda la cause, et il apprit qu'une jeune fille, unique espoir de sa famille, venait de mourir. Touché de compassion : « Allons visiter les affligés, dit-il, et donnons-leur quelque consolation. » Il fit à Dieu une courte mais fervente prière ; il entra dans la maison, il recommanda à ceux qui étaient avec lui de prier, il s'approcha de la jeune fille, il la prit par la main et il l'appela trois fois par son nom. Celle-ci, arrachée des bras de la mort, répondit à la voix du serviteur de Dieu, qui la rendit pleine de vie à ses parents, et s'empressa de se retirer afin d'éviter les honneurs qu'on voulait lui rendre.

Ainsi Dieu fit éclater les mérites de son serviteur en Italie. Son retour en France ne fut pas marqué par de moindres prodiges. Entré par la Savoie dans le Lyonnais, il se rendit à l'église de St-Thiers, martyr, située en un lieu nommé Cassian. Deux aveugles-nés vinrent à lui et il leur rendit la vue. On lui présenta un muet de naissance ; il le guérit, en lui mettant les doigts dans la bouche. *Alleluia* fut la première parole que cet homme prononça, consacrant ainsi par un cantique de louange l'usage que Dieu venait de lui donner de sa langue. (1)

Saint Véran, laissant partout, sur son passage, des marques de son pouvoir auprès de Dieu, arriva enfin à Vaucluse, où il se proposait de mener une vie cachée et entièrement consacrée au service de Dieu ; mais le temps était venu pour lui de

(1) *Mém. inédits sur l'Égl. de Cavail.*

remplir le poste éminent que la Providence lui avait destiné dans l'Église de Cavaillon. Les événements qui amenèrent son élévation à l'épiscopat, sont trop remarquables pour les passer sous silence.

Childebert, dont nous avons admiré la piété, n'était plus; Clotaire l'avait remplacé sur le trône et bientôt ses quatre fils se partagèrent la monarchie française. Caribert eut le royaume de Paris; Gontran, celui de Bourgogne; Chilperic, celui de Soissons, et Sigebert celui d'Austrasie dont nos six évêchés faisaient partie. Dès son avénement à la couronne, Sigebert visita ses États et vint à Cavaillon, qu'il paraît avoir affectionné, et où pendant quelque temps il fit sa résidence. Il connaissait Saint Véran de réputation; il voulut le voir et il lui écrivit une lettre dans laquelle il l'invitait avec beaucoup de respect à venir le trouver. Les désirs des rois sont des ordres, notre Saint ne l'ignorait pas: il quitta à regret sa solitude, et il parut à la cour qui ne fut pas moins édifiée de ses vertus qu'étonnée de ses miracles.

Le palefrenier du roi se trouvait, on ignore pour quel crime, condamné à être brûlé vif. Le bûcher était déjà allumé et le malheureux, attaché au poteau, allait être dévoré par les flammes. Saint Véran, emporté par sa charité, accourut, se jeta au milieu du feu et opposa à sa fureur le bâton qu'il tenait à la main. Tout à coup la flamme s'éteignit, le palefrenier fut délivré, et le Saint obtint sans peine sa grâce du roi.

Saint Véran venait un jour d'accompagner le prince, et désirait visiter les prisonniers. Le geôlier, qui probablement ne le reconnut pas, lui refusa l'entrée. Le Saint se mit en prière et les portes s'ouvrirent d'elles-mêmes. (1)

Le roi Sigebert, témoin de ces prodiges et de beaucoup d'autres qu'il serait trop long de rapporter, attendait l'occasion d'élever le Saint à un poste digne de ses vertus. Prétextat, évêque de Cavaillon étant mort, les suffrages du clergé et du peuple se réunirent sur Saint Véran, qui fut élu à l'unanimité. Le roi, ravi d'un choix si agréable à Dieu et si glorieux pour son règne, le pressa d'accepter. Le Saint n'osa pas résister à la volonté de Dieu manifestée d'une manière si éclatante: il courba la tête et il ne

(1) *Mém. inédits sur l'Égl. de Cavail.*

pensa plus qu'à remplir dignement les nombreuses obligations qu'il venait de contracter. Cette nouvelle dignité ne fut pour lui qu'un motif de travailler avec plus d'ardeur au salut des âmes. Il s'appliqua d'une manière toute particulière à relever la majesté du culte divin et à maintenir la discipline ecclésiastique. Le ciel seconda ses travaux par de nouveaux miracles, qui le rendirent un des plus illustres prélats des Gaules. C'est ainsi qu'en parle Grégoire de Tours, son contemporain et son ami. Ce fameux historien passa par Cavaillon, en allant visiter sa mère, vit notre Saint et s'entretint plusieurs fois avec lui. Voici comment il en parle : « En ce temps-là, il y avait à Cavaillon un évêque d'une très-haute vertu. Il lui suffisait de faire le signe de la croix sur les malades pour les guérir. Charibert II héritier des sentiments de son père envers ce saint prélat, voulut qu'il fut parrain du prince Thierry son fils. (1) » En effet, ce prince fut bien aise que Saint Véran tînt son fils sur les fonts du baptême.

Gontran, roi de Bourgogne, lui donna également sa confiance et l'employa dans plusieurs affaires importantes. Ce prince honorait aussi d'une manière toute particulière Saint Quenin de Vaison, et il voulut qu'il assistât au IVe Concile de Paris, réuni de toutes les provinces de la monarchie française pour terminer les différends survenus entre les rois ses frères, Chilpéric et Sigebert. L'ambition de ces deux princes, ou plutôt la haine que deux femmes impérieuses avaient conçue l'une contre l'autre, et qu'elles savaient inspirer à leurs maris, remplissait toutes les Gaules de troubles et de carnage. Les sages remontrances de Sainte Radegonde purent bien calmer pour un temps leur fureur, mais elle se ralluma bientôt à l'occasion de Promotus que Gilles, évêque de Reims, avait sacré évêque de Châteaudun, ville du royaume de Sigebert, au préjudice de l'Église de Chartres qui était du royaume de Chilpéric. Papole, évêque de Chartres, s'en plaignit, et chaque roi soutenant ses évêques, Gontran, roi de Paris, proposa de terminer l'affaire dans un Concile.

Il fut convoqué à Paris. Clémentius d'Apt et Saint Quenin de Vaison y suivirent Sapandus leur métropolitain. Les Pères, au nombre de trente-deux, réunis dans l'église de St-Pierre, main-

(1) Gregor. Turo. *Hist. lib.* IV.

tenant de Ste-Geneviève, furent présidés par Philippe de Vienne. Papole de Chartres formula, avec beaucoup d'humilité, ses plaintes contre l'evêque de Reims et demanda réparation. La cause était évidente. Les Pères citèrent le coupable qui refusa de comparaître. Ils lui adressèrent un décret dans lequel, après s'être plaints de l'atteinte portée aux saints canons, ils lui disent expressément que celui qui a été ordonné de cette manière mérite d'être déposé, et celui qui l'a ordonné, d'être puni. « Toutefois, ajoutent-ils, voulant conserver la charité, nous vous déclarons que vous ayez à appeler et à retenir auprès de vous Promotus, afin qu'il ne puisse plus faire outrage à l'Église, ni à son évêque. » Ensuite ils menacent le même Promotus d'excommunication, s'il a l'audace de faire la moindre fonction épiscopale à Châteaudun, et ils prononcent la même peine contre ceux qui communiqueraient avec lui. Ils ne s'en tinrent pas là, et prévoyant que leur décret ne serait pas exécuté, si le roi Sigebert continuait à protéger Promotus, ils écrivirent à ce prince pour le prier de ne pas soutenir davantage une cause si funeste à l'Église.

Clémentius d'Apt ne survécut pas longtemps au IVe Concile de Paris: Dieu le retira de ce monde au commencement de l'année suivante, et lui épargna la douleur de voir les ravages affreux que les Saxons et les Lombards causèrent dans nos pays. Les premiers avaient paru d'abord en 568, et s'étaient avancé jusqu'à Avignon. Ils reparurent en 574, et ils campèrent près de Ménerbes, d'où ils exerçaient leurs brigandages sur tous les environs. (1) Les Lombards les suivirent de près et vinrent, par la vallée d'Embrun se joindre à eux. La désolation fut alors à son comble dans toute la Provence. Ces brigands assiégèrent la ville d'Apt, la prirent d'assaut, et après l'avoir pillée, ils firent périr par le fer et le feu tout ce qu'ils ne purent pas emporter. Presque toutes nos villes subirent le même sort. Une infinité d'abbayes furent ensevelies sous leurs propres ruines. Les peuples éprouvèrent tout ce que la barbarie a de plus cruel: « Rien ne fut épargné, dit un bel esprit de l'époque, sinon la laideur et la

(1) Paul Diacre et Grégoire de Tours disent que les Lombards campèrent dans un lieu nommé *Machao* et *Machouilla*, c'est évidemment l'Abbaye de Mauanque, près de Ménerbes.

pauvreté. (1) » Cependant plus d'un revers se mêla à leurs triomphes : ils furent battus à deux reprises, en 576. Mais ces défaites, loin de les décourager, ne firent qu'irriter leur fureur. Enfin ils se virent forcés de repasser les Alpes, après avoir été complétement défaits, près de St-Oublon, petit village du diocèse de Riez, par le fameux Ennius Mummol.

Ce général, un des plus grands capitaines de son siècle, enflé de sa victoire, et surtout de ce qu'en récompense, on l'avait nommé gouverneur de Provence, alla à Vaison avec une grande suite et exigea de Saint Quenin des honneurs qui ne lui étaient pas dus. Ce Saint ne crut pas devoir les lui rendre, et sachant qu'il est écrit : *Soyez soumis à tout homme élevé au-dessus de vous ; au roi comme à celui qui a la puissance souveraine, aux gouverneurs comme étant envoyés de sa part*, alla recevoir le comte avec la pompe due à son rang, mais qui était loin de correspondre à ce que Mummol attendait. Il en fut irrité, il vomit contre le Saint mille injures, il descendit même jusqu'aux propos les plus insultants, et il lui dit : « Gros bœuf, d'où vient qu'aujourd'hui tu ne portes pas tes cornes? Ne devais-tu pas, au seul bruit de mon arrivée, faire préparer les chemins, te mettre à la tête du clergé, des magistrats et de la noblesse, et me rendre les honneurs qui me sont dus ? » Le Saint garda le silence, revint sur ses pas et rentra dans sa cellule, où, prosterné la face contre terre, il remercia Celui qui humilie les superbes et élève les humbles, de ce qu'il avait été trouvé digne de souffrir quelque chose pour son nom. Il mit ensuite sa personne, son Église et son peuple sous la protection de Dieu et il s'abandonna entièrement à la Providence.

Tandis que le Saint s'humiliait devant le Seigneur, Mummol s'avançait à grands pas, dans le dessein de punir l'évêque et les habitants de l'affront qu'il croyait avoir reçu, lorsque par un terrible jugement de Dieu, il tomba à terre, perclus de tous ses membres et dévoré par un feu qui lui causait des douleurs atroces. Il fut bientôt réduit à la dernière extrémité, et, dans son désespoir, il demandait la mort. Les personnes de sa suite, après avoir inutilement épuisé les ressources de l'art, eurent

(1) *Paul. Diacon.*

recours au saint évêque, portèrent leur maître mourant et le déposèrent à ses pieds. Les saints ne savent se venger qu'en faisant du bien à ceux qui les persécutent. Saint Quenin pria pour la guérison de Mummol et l'obtint. Cet homme, naguère si fier, mais alors confus et humilié, fut touché de repentir, se prosterna aux pieds du Saint, lui demanda pardon de sa faute et lui promit de respecter toujours Jésus-Christ dans la personne de ses ministres. Il ne s'en tint pas là; il publia partout la sainteté du serviteur de Dieu, et il lui fit de riches présents que le Saint distribua aussitôt aux pauvres. Un homme de la suite de Mummol indigné, comme Judas, d'une libéralité qui lui semblait une perte, en murmura hautement et poussa l'effronterie jusqu'à s'adresser au serviteur de Dieu et à lui demander des présents de la part de son maître. Le Saint connut par révélation la tromperie, et garda le silence. Le ciel eut soin de le venger, et le sort d'Ananie et de Saphire, frappés de mort pour avoir menti au Saint-Esprit, fut celui de ce domestique injuste et avare. (1)

Nous n'en finirions pas si nous voulions rapporter toutes les merveilles que Dieu opéra par les mérites de son serviteur. Les malades guéris, les démons chassés, les morts ressuscités ne cessaient de publier son pouvoir auprès de Dieu. La ville de Vaison a toujours attribué à sa puissance de n'avoir jamais été affligée de la peste, tandis que les villes environnantes en étaient atteintes. (2) Les miracles qu'il a opérés pour le salut des âmes, ne sont pas moins remarquables. L'auteur de sa vie rapporte que, dans l'administration des sacrements, il lui arrivait quelque chose de semblable à ce qu'éprouvait Saint Ambroise (3); il était si ému, en recevant l'aveu que ses frères lui faisaient de leurs fautes, et sa compassion pour eux était si grande, qu'il versait des larmes abondantes; en sorte qu'il n'y avait point de pécheur si endurci qui ne pleurât, en l'entendant parler de la laideur du péché et de la beauté de la vertu. Il passa plusieurs années dans ces saints exercices, aussi zélé pour le bien spirituel du prochain, que pour son propre avancement dans les voies de la sainteté. Lorsqu'il vit approcher sa dernière heure, il fit appeler

(1) Boll. *Act. Sanct.* 15 *feb.*

(2) J. M. de Suarez, et H. de Suarez, évêq. de Vaison. (*Hist. relig. du Comtat.*)

(3) Paul. Diacon. *in vita S. Ambros.*

son clergé et les principaux de la ville, et il leur parla avec beaucoup de force de la vanité du monde et du bonheur des Saints. Il leur recommanda de lui donner un digne successeur. Il pria pour la conservation et la prospérité de son troupeau, jusqu'à ce que ses forces étant épuisées, il rendit son esprit à Dieu. C'était le 15 février 578 ou 579, jour auquel tous les Martyrologes marquent sa fête.

Son corps fut porté avec beaucoup de pompe dans son église et placé sous le maître-autel, au milieu d'un si grand concours de peuple qu'on n'avait jamais rien vu de semblable. Les effets de sa protection auprès de Dieu ne furent pas moins grands après sa mort que pendant sa vie. La ville et le diocèse de Vaison le prirent pour patron. Un de ses successeurs fit transférer ses précieuses reliques dans une église érigée sous son nom et donnée aux moines de Saint Benoît, qui y firent construire un monastère bientôt détruit par les Sarrasins. En prévision de cette irruption, et peu de temps avant qu'elle eût lieu, les religieux transférèrent ses reliques dans l'église d'Aurillac, diocèse de St-Flour, le 23 septembre, jour auquel on les portait chaque année processionnellement par la ville, dans une châsse magnifique. Ce pays n'est pas le seul où il soit honoré; on trouve dans le diocèse de St-Paul une église qui lui est dédiée. Innocent III le canonisa, à l'instance de Raimbaud Flotte, un de ses successeurs sur le siége de Vaison.

Tandis que Saint Quenin allait recevoir dans le ciel la couronne due à ses travaux, Papus, successeur de Clémentius sur le siége d'Apt, se dérobait un instant aux scènes de désolation dont les Lombards et les Saxons avaient rempli nos contrées, et allait avec Trapidius d'Orange, Arthémius de Vaison, Boëtius de Carpentras et Saint Véran de Cavaillon, assister au second Concile de Valence, présidé par Sapandus archevêque d'Arles. Le roi Gontran, dont la piété consolait un peu les Gaules de tant de désastres, s'appliquait plus que jamais à gouverner ses peuples avec bonté. Affligé par la mort prématurée des princes ses enfants, il ne voulut plus se remarier, par amour pour la continence, et pour être plus en état de s'adonner aux bonnes œuvres propres à son rang. Il paraissait comme un évêque au milieu des évêques, dit un historien de l'époque, tant

il avait de zèle pour les intérêts de Dieu ; il se distingua surtout par sa munificence à fonder et à doter des églises. Il donna plusieurs belles terres au monastère de St-Symphorien d'Autun et à celui de St-Bénigne de Dijon, et il établit dans ce diocèse la psalmodie continuelle, en sorte que les moines divisés en plusieurs chœurs, se succédaient et chantaient nuit et jour sans interruption les louanges de Dieu. Il fit encore plusieurs autres fondations, et craignant que, dans la suite, les rois ses successeurs, ou même les évêques ne s'emparassent des terres qu'il avait données, il souhaita que ces fondations fussent confirmées par l'autorité ecclésiastique. C'est dans ce but qu'il assembla (23 mai 584) le second Concile de Valence, où se trouvèrent nos évêques. Il ne nous en reste que le décret par lequel les Pères, au nombre de 17, confirment par l'autorité apostolique et par leurs souscriptions, toutes les donations que le prince, son épouse Austrégilde et ses deux filles Clodeberge et Clodégilde avaient faites, ou pourraient faire à l'Église, traitant de meurtriers des pauvres et de sacriléges, et menaçant d'anathème et du feu éternel tous ceux qui, princes ou évêques, oseraient porter atteinte à aucune de ces donations.

Ce monarque donna une preuve encore plus grande de sa piété dans le Concile de Mâcon, tenu l'année suivante. Affligé de l'état déplorable de son royaume et du malheureux succès de ses armes contre les Goths, loin de s'arrêter aux causes ordinaires, il porta plus haut ses regards : il attribua ces désastres au dépérissement de la discipline, et surtout aux évêques, qui par leur négligence à contenir les peuples et à leur donner bon exemple, avaient attiré le courroux du ciel. Il les pria donc de se réunir en Concile, et de statuer ce qui était nécessaire pour la correction des mœurs.

Nos évêques se firent une joie de correspondre aux désirs du prince. Saint Véran de Cavaillon, Trapétius d'Orange, Artémius de Vaison et Boëtius de Carpentras, se rendirent au lieu assigné ; Papus d'Apt et Jean d'Avignon, retenus pour des causes légitimes, se firent représenter dans cette assemblée composée de 46 prélats, et remarquable par la forme insolite qu'elle prit. (1) Saint Prisque de Lyon, qualifié patriarche dans les actes,

(1) *Coll. Reg. Conc.*

fit l'ouverture du Concile et le présida. « Mes frères et coévêques, dit-il, rendons de solennelles actions de grâces à Dieu, de ce qu'il nous donne la consolation de nous réunir en ce jour et de nous voir dans une heureuse santé. » Les autres métropolitains répondirent : « Très-saint Frère, nous nous réjouissons de ce que tous les évêques des États du roi Gontran se voient réunis dans un même Concile. C'est pour nous un motif de prier sans cesse la Majesté divine, afin qu'elle conserve toujours ce prince, et que nous, membres d'un même corps qui a Jésus-Christ pour chef, nous ne fassions rien qui ne lui soit agréable. » Les autres évêques dirent : « Nous nous réjouissons aussi, très-saints Pères, de nous voir réunis, après avoir été si longtemps séparés. Nous vous supplions de donner vos ordres, afin qu'on expédie au plus tôt les affaires, de peur que la rigueur de l'hiver ne nous surprenne et ne nous force à rester longtemps absents de nos églises qui sont fort éloignées. » Les métropolitains dirent : « Avec l'aide du Seigneur, nous définirons par une commune délibération ce que nous jugerons nécessaire ; et nous exhortons chacun de vous à se soumettre sans tergiversation à ce que nous aurons décerné, le Saint-Esprit parlant par notre bouche. Puisque l'indivisible Trinité nous a réunis en cette assemblée dans un même esprit, nous devons subvenir à tout par de sages règlements, de peur que notre silence ne nous rende coupables devant Dieu, et ne devienne un sujet de scandale et de chute pour les peuples. »

Nous n'entrerons point dans le détail des affaires traitées dans le Concile, trop étrangères à notre histoire : le procès des évêques du parti de Gondebaud, les subtilités d'un prélat qui soutenait que la dénomination générique d'homme ne pouvait pas convenir à la femme, le mauvais latin de l'évêque de Rouen, jugé indigne de passer dans la liturgie, nous entraîneraient trop loin. Nous préférons dire un mot des canons de ce Concile, si propres à nous montrer le zèle ardent de nos évêques pour le maintien de la discipline.

Ier Le peuple observait mal le dimanche : on travaillait en ce saint jour, on attelait les bœufs, les tribunaux étaient ouverts, les avocats plaidaient. Le Concile ordonne qu'un avocat qui plaide le dimanche soit chassé du barreau ; qu'un paysan, un esclave

qui viole ce saint jour soit condamné au bâton ; un moine et un clerc, privés de la communion pour six mois. Il va plus loin, et il exhorte à passer en saintes veilles la nuit du samedi au dimanche. Les pieux fidèles en usaient ainsi, à cette époque ; les mauvais chrétiens seuls s'en dispensaient.

IIe Six jours de fêtes suivaient le saint jour de Pâques. On les observait mal, et surtout on n'était pas exact à faire baptiser les enfants, le Samedi Saint. Le Concile s'en plaint et recommande de revenir à cet usage, et d'apporter à l'Église les enfants au commencement du Carême, afin qu'on puisse leur faire l'imposition des mains et les onctions saintes aux jours marqués, et les baptiser le Samedi Saint. De plus, le Concile veut qu'on donne le baptême à toutes les fêtes et quand les parents le jugent à propos.

IIIe, IVe On ne faisait plus d'offrandes à l'autel, le dimanche ; on payait mal les dîmes destinées à l'entretien des prêtres, au soulagement des pauvres, au rachat des captifs : le Concile ordonne, sous peine d'excommunication, de revenir à ces lois et à ces saints usages.

Ve Certains prêtres disaient la messe après avoir mangé : on renouvelle le canon du Concile d'Afrique sur la sévérité du jeûne eucharistique, et l'on menace de déposer les transgresseurs.

VIIe L'Église prend sous sa protection les affranchis et réserve leurs causes à l'évêque. Elle maintient le droit d'asile à nos temples, celui d'appel au métropolitain et au Concile, ainsi que celui que les prêtres, les diacres et les sous-diacres ont de n'être jugés que par l'évêque.

XIe On recommande l'hospitalité aux évêques et on leur défend d'avoir des chiens (1), de peur que ces animaux ne mordent ceux qui sont obligés de venir les voir. Ils ne doivent pas non plus avoir des éperviers.

XVe Défense aux laïques de prendre les biens ecclésiastiques, quand même le prince les leur donnerait. Ils doivent honorer les

(1) *Episcopalis Domus canes non habeat ; ne forte hi qui in ea miseriarum suarum levamen habere confidunt, dum infestorum canum morsibus laniantur, detrimentum versa vice sustineant suorum corporum. Custodienda est hymnis, non latratibus : operibus bonis, non morsibus venenosis.* (*Col. Reg. Conc.*)

ecclésiastiques, s'incliner devant eux par respect, lorsqu'ils les rencontrent en chemin. Si le clerc et le laïque sont à cheval, le laïque doit saluer en se découvrant la tête; si le clerc est à pied, le laïque doit descendre de cheval, pour rendre les honneurs dus au clerc qu'il rencontre. (1)

XVIe La femme d'un sous-diacre, d'un acolyte ou d'un exorciste ne peut plus se remarier. Défense est faite aux clercs d'assister au jugement ou à l'exécution des criminels.

Telles sont les principales dispositions du second Concile de Mâcon. Le roi Gontran donna un édit pour les appuyer, en sorte qu'elles devinrent obligatoires dans tout le royaume.

C'est probablement dans ce Concile que Saint Véran prononça un excellent discours sur la chasteté sacerdotale, où, entre autres choses, il dit : « Comment souffrir aux saints autels un homme dont le cœur est souillé de passions infâmes? comment laisser paraître dans le sanctuaire celui qui, sous prétexte de mariage, réunit en sa personne les fonctions de clerc et les devoirs d'époux? Ah! qu'il doit être pur l'homme qui monte à l'autel pour offrir les redoutables mystères, prier pour ses péchés et pour ceux de tout le peuple! Il est contre toutes les convenances qu'au sortir de la couche nuptiale, on entre dans le sanctuaire, on monte à l'autel et l'on offre la victime sans tache. Nos pères, éclairés d'une lumière céleste, nous ont transmis cet enseignement. Si dans l'ancienne loi, alors que l'Évangile n'avait pas encore été annoncé au monde, David, obligé de fuir, ne put obtenir de Sadoch des pains de proposition, qu'après l'avoir assuré que lui et ses serviteurs étaient purs de tout commerce avec les femmes; maintenant qui aura la hardiesse, après s'être souillé de vices infâmes, de consacrer l'Agneau sans tache, im-

(1) *Si quis secularium honoratorum in itinere obviam habuerit aliquem ecclesiasticorum gradum, usque ad inferiorem gradum honoris, veneranter sicut condecet Christianum, illi colla subdat, per cujus officia et obsequia fidelissima Christianitatis jura promeruit. Et si quidem ille secularis equo vehitur, clericusque similiter; secularis galerum de capite auferat, et clerico sincero salutationis munus adhibeat. Si vero clericus pedibus graditur, et secularis vehitur equo sublimis, illico ad terram defluat; et debitum honorem prædicto clerico sinceræ charitatis exhibeat: ut Deus qui charitas est, in utrisque lætetur, et dilectioni suæ utrumque adsciscat.* — Le Concile frappe d'une peine très-grave ceux qui transgressent cette prescription. (*Acta Conc. P. Lab. tom.* III. 463.)

molé pour le salut du monde? L'Apôtre a dit : *Que l'homme s'éprouve :* il faut donc purifier son cœur avant d'offrir la céleste victime.

« Vous savez que, non loin des lieux que vous habitez, se trouvent des religieux vivant sous de saintes règles; il est facile d'en tirer des hommes capables de suppléer à l'office des clercs. Il vaut mieux pour l'Église avoir peu de ministres bons, qu'une multitude d'hommes tarés. Les bons exemples de quelques hommes pieux lui seront plus utiles que les vains efforts d'une multitude présomptueuse vivant sans règle et sans frein. (1) »

Peu de temps après le Concile de Mâcon, un événement tragique excita le zèle de Saint Véran. Frédégonde, reine fameuse par ses cruautés, voyait avec dépit Saint Prétextat rétabli sur le siége de Rouen. Elle le menaça de l'exil; le Saint répondit : « Je serai toujours évêque et vous ne serez pas toujours reine ; l'exil sera pour moi le chemin du ciel, et vous serez précipitée dans l'enfer, si vous ne renoncez pas à vos iniquités. » De pareilles vérités ne se pouvaient dire impunément à une reine telle que Frédégonde. Elle s'irrita, et bientôt l'on vit les tristes

(1) *Verani Episcopi cabellicæ sententia in aliqua hujus temporis Synodo dicta — de castitate Sacerdotum.*

Veranus Episcopus dixit : Quis præsidentem sacris altaribus, atque ad ipsa sanctorum honoris privilegio venientem indignissimis carnalium voluptatum contaminari illecebris patiatur ; ac sub ipso conjugalis licentiæ nomine adquiescat quempiam clericorum et sacerdotis agere officium, et mariti implere personam? Cum purificatis corporis atque animæ motibus multa cogitatione perpendendum, quam idoneus debet esse is, qui ad celebranda mysteriorum loca non solum pro suis, verum etiam pro alienis peccatis intercessurus accedit. Incongruum siquidem mihi videtur, de conjugali toro aliquem consurgentem altariorum septa penetrare. Ipsi utique illuminati et docti de Spiritu Sancto, optime nostis oblaturum spiritalis sacrificii victimas quali oporteat igne flagrare. Si enim in lege veteri, ubidum Evangelicæ perfectionis autoritas præfulgeat, sancto David, cum fugæ necessitate premeretur, sacerdos Sadoch non prius panes propositionis tradidit, quam se et pueros suos jam die tertio mundos a mulieribus fateretur ; quis immaculatas agni carnes ad salutem mundi præstitas post nationum inquinamenta, vel etiam audeat consecrare? Beatus Paulus Apostolus in veritate nos contestatur dicens : Probet se unusquisque ministrorum, et sic panem illum præsumat offerre. Notum vobis est, circa loca Beatitudinis vestræ, sub magnorum patrum disciplina, monachorum Congregationes esse non parvas, unde ad supplenda clericorum officia in promptu est viros bonos assumi. Utilior est enim in Ecclesia paucorum bonorum electa probatio, quam erraticæ multitudinis præsentia conglobata ; ac plus ædificationis adferunt rara virtutis exempla, quam popularis licentiæ abundans et incorrecta præsumptio. (P. Sirmund. *ad calcem Concil. Valent.* II.)

effets de sa fureur. Le dimanche suivant, le saint évêque, étant allé à l'église plus matin qu'à l'ordinaire, fut assassiné sur son siége pendant qu'il chantait les louanges de Dieu. Le peuple accourut, le reçut dans ses bras, l'emporta dans sa maison, et le déposa sur son lit, tout couvert de sang. L'artificieuse Frédégonde vint le voir: le Saint, indigné de tant d'impudence, l'accusa publiquement d'être l'auteur de ce crime, et mourut. Toutes les Gaules eurent horreur d'un pareil attentat. Gontran députa vers le jeune Clotaire Saint Véran, avec Anthème de Sens et Agrice de Troyes, pour demander à ceux qui gouvernaient le royaume pendant la minorité du prince, de lui livrer la personne convaincue de ce crime. Les ministres répondirent qu'ils partageaient son indignation, mais que, simples dépositaires de l'autorité royale, ils ne pouvaient, sans y donner atteinte, souffrir que les coupables fussent livrés; qu'ils en feraient eux-mêmes justice. Les évêques reprirent: « Sachez que s'il en est autrement, notre roi viendra à la tête de son armée la faire lui-même. » Ils se retirèrent après une déclaration si solennelle. Frédégonde, effrayée, chercha à conjurer l'orage: elle se justifia, mais d'une manière si faible, qu'elle n'aboutit qu'à donner de nouvelles preuves de sa culpabilité. Cependant de quoi ne vient pas à bout une femme artificieuse et puissante? Frédégonde, malgré tant d'atrocités, se maintint toujours au pouvoir, et, ce qui est plus surprenant, elle fit rétablir Mélantius son complice sur le siége de Rouen, fumant encore du sang de Saint Prétextat qu'elle avait fait couler.

L'Église était à peine consolée de la mort de ce saint prélat, lorsqu'un scandale plus grand vint lui faire verser de nouvelles larmes. Saint Véran s'efforça de l'en délivrer, et plus heureux que dans l'affaire de Saint Prétextat, il eut la satisfaction d'y réussir, grâce au concours de quelques autres saints prélats, et surtout du roi Gontran, toujours si zélé pour l'Église. Le monastère de Ste-Croix de Poitiers venait de perdre son abbesse, appelée Agnès. Les religieuses réunies pour l'élection se divisèrent; deux princesses, Chrodicilde, fille de Caribert, et Basine, fille de Childebert, étaient à la tête du parti qui n'était pas le plus nombreux. La majorité l'emporta et les suffrages se réunirent en faveur de Lauberèse. Les deux princesses, furieuses, sortirent de

leur monastère à la tête de quarante religieuses, et l'on vit ces vierges folles braver la rigueur de l'hiver et les pluies continuelles, courir de ville en ville et arriver enfin à Tours chez l'évêque Grégoire. Elles ne lui cachèrent pas le motif de leur désertion, et le dessein où elles étaient d'aller porter leurs plaintes aux rois, leurs parents. Le saint prélat les reçut avec bonté, et leur remontra qu'il serait plus convenable de retourner dans leur couvent et de se plaindre à leur évêque, juge naturel de cette affaire, afin qu'il leur rendît justice si l'élection de la nouvelle abbesse n'était pas canonique. Ces remontrances, toutes justes qu'elles étaient, ne furent pas écoutées. Cependant l'évêque obtint qu'elles resteraient chez lui jusqu'à la fin de l'hiver, tandis qu'il enverrait auprès des rois leurs pères, pour les informer de tout ce qui se passait. La réponse se fit attendre, et les jeunes princesses impatientes retournèrent à Poitiers, où elles se réfugièrent dans l'église de St-Hilaire, sous la garde d'une troupe d'aventuriers qu'elles avaient prise à leur solde. L'affaire eut beaucoup de retentissement, et Gondégilde de Bordeaux, en qualité de métropolitain, en prit connaissance. Il se rendit à Poitiers avec deux de ses suffragants, et tous les trois, accompagnés de Méravic, allèrent à l'église de St-Hilaire, pour engager les religieuses rebelles à retourner à leur monastère. Elles refusèrent opiniâtrement de le faire, et les évêques dressèrent contre elles une sentence d'excommunication. On alla la leur signifier, mais les satellites tombèrent tout à coup sur les évêques qui eurent beaucoup de peine à se sauver. Plusieurs clercs de leur suite furent grièvement blessés. Les princesses, maîtresses du champ de bataille, menacèrent d'aller à Ste-Croix et de jeter la nouvelle abbesse par les fenêtres.

Childebert, dans le royaume duquel était Poitiers, apprit ces excès et envoya un comte pour y remédier. Gondégilde de Bordeaux manda tout ce qui s'était passé à Saint Véran et aux autres prélats, assemblés par ordre de Gontran. Ceux-ci répondirent qu'ils approuvaient la sentence portée contre les religieuses rebelles, et qu'elle devait avoir son effet jusqu'au mois de novembre où, réunis en Concile, ils pourraient prendre ensemble des mesures pour réprimer des violences si scandaleuses. Cependant ils exhortent les évêques à prier pour la conversion

des coupables, afin que celui qui a porté sur ses épaules la brebis égarée, puisse se réjouir d'avoir ramené au bercail ces ouailles infidèles.

Telles étaient les sages résolutions des Conciles dont Saint Véran était l'âme. Mais les affaires de l'Église et de l'État étaient loin de lui faire oublier les soins qu'il devait à son troupeau. Nous avons vu ses sentiments sur la chasteté sacerdotale. S'il était persuadé qu'on ne saurait être trop délicat sur un tel sujet, il ne l'était pas moins que la majesté du culte devait également attirer sa sollicitude. Il fut loin de négliger un objet si important. L'église de St-Michel qu'on dit avoir été un ancien temple païen (1), servait alors de cathédrale. Elle n'était plus en rapport avec les besoins de la population. Saint Véran la fit démolir et éleva sur le même lieu une autre église. Sans doute bien des révolutions se sont accomplies depuis cette époque, et les constructions faites par ce saint prélat ont dû être bien modifiées. Quoi qu'il en soit, une charte du XIVe siècle (1310) assure qu'on était persuadé alors que cette église avait été construite par Saint Véran, et que cette tradition se trouvait appuyée sur des documents très-anciens.

Il y avait près de trente ans que Saint Véran illustrait l'Église de Cavaillon par ses miracles et par ses vertus, lorsque Dieu l'appela à lui, au milieu des fonctions les plus augustes de l'épiscopat. L'archevêque d'Arles avait convoqué un Concile de la Province dans cette ville : Saint Véran s'y rendit, malgré son grand âge et ses nombreuses infirmités. Il tomba malade, et il connut par révélation que Dieu l'appellerait bientôt à lui. Il annonça le jour et l'heure de sa mort aux évêques qui étaient venus le voir. Ceux-ci lui demandèrent où il voulait être enterré ; il répondit qu'il s'en remettait à la volonté de Dieu. Ces paroles, si dignes d'un évêque et d'un cœur profondément chrétien, furent les dernières qu'il prononça. Il leva les yeux au ciel, et il rendit son âme à son Créateur, le 11 novembre.

Ses obsèques furent célébrées avec beaucoup de solennité ; tous les Pères du Concile y assistèrent. Après le chant des psaumes et les prières accoutumées, on se disposa à le porter en

(1) D'Agard. *Mém. inédits sur Cavail.*

terre ; mais on ignorait le lieu où il devait être enseveli : un événement extraordinaire et inconnu jusqu'alors, vint dissiper cette incertitude. A peine le cercueil fut-il sorti de l'église, que le manteau dont il était couvert s'éleva en l'air, et, se plaçant au-devant de la pompe funèbre, lui servit de guide. Attentif à ses mouvements, le convoi se dirigea vers Cavaillon et marcha jusque sur les bords de la Durance. Cette rivière était débordée ; il était impossible de la traverser. Un nouveau prodige éclata et le manteau de Saint Véran eut le même pouvoir que celui d'Élie sur le Jourdain, et que la verge de Moïse sur la Mer Rouge ; il s'avança au-dessus des eaux, qui se divisèrent, et ouvrirent un libre passage au cortége qui les traversa à pied sec. Le même obstacle se présenta sur les bords de la Sorgue, et le même prodige fut renouvelé. Le manteau s'arrêta enfin à Vaucluse, sur la chapelle que le Saint avait fait construire en l'honneur de la Sainte Vierge. On comprit que c'était le lieu qu'il avait choisi pour sa sépulture. On y déposa son corps dans un tombeau de pierre, que l'on voit encore aujourd'hui dans une petite chapelle, attenante à l'église paroissiale, où il reposa pendant plusieurs siècles, jusqu'à ce qu'il fût transféré, ainsi que nous le verrons plus tard, dans l'église de Cavaillon. (1)

Peu de temps avant la mort de Saint Véran, arrivée environ l'an 590, s'éteignait en face d'Avignon, sur la rive droite du Rhône, à l'endroit même où l'on bâtit plus tard le couvent des Bénédictins et le fort St-André, une existence bien précieuse devant Dieu : Sainte Cazarie rendait sa belle âme entre les mains de son Créateur, dans la grotte qu'elle avait choisie pour demeure. On dit qu'elle était épouse de Valens (2), qui succéda sur le siége d'Avignon à Jean premier (587), et qui eut lui-même

(1) *Pallium quo corpus operiebatur, mirabiliter sublevatur, funus præit, viamque demonstrat. Defluentes extra ripas Druentiæ et Sorgiæ aquæ, nec moram, nec obstaculum attulerunt, tam claro stupendoque miraculo, ut quod olim in transitu Maris Rubri viventis Moysis virga potuerat, hoc, si qua fides, in transitu fluminum Verani pallium potuerit extincti.* (*Prop. diœc. Avenion. die* XI. *nov. lect.* VI. *octav.*) — Pétrarque dit la même chose, en écrivant à Philippe de Cabassole, évêque de Cavaillon, son ami. (*Petrarch. Epist.*)

(2) Cette tradition n'a d'autre fondement que ces vers, gravés sur la tombe de cette sainte, rapportés par Baronius, an. 587.

Mensibus et geminis concludens tempora vitæ,
Vivit in æternum nullum moritura per ævum.

pour successeur Saint Maxime second (627), remplacé par frère Edmond, quatrième abbé du monastère de Mont-Majour-lez-Arles. Saint Magne, qui vient après, semble ouvrir une ère nouvelle pour ce siége, devenu si célèbre dans la suite.

C'est tout ce que nous savons des évêques d'Avignon, à cette époque si désastreuse. Nous sommes encore plus malheureux pour les autres siéges. Loup est le seul que nous trouvions (788)

Ista Valens fieri (fletu manante) rogavit,
Jura sacerdotis servans nomenque jugalis.

Obiit bonæ memoriæ Cazaria medium noctis
Die Dnico. illuscescente VI. id. Decemb.
Quadragies. et VI. P. C. Basilii Junioris V. C. C.
An. XII. regn. Domini Childeberti reg.
Indict. quinta.

Baronius dit : *Videtur hoc epitaphium litteris romanis majusculis marmore semifracto exaratum. — Franciscus Claret, archidiaconus Arelatensis, invenit juxta oppidum Sancti Andreæ in summitate montis, in capella in ipsa rupe excisa, in quo Sancta Cæsaria (sic) agens pœnitentiam multos annos delituisse creditur.*

Le tombeau de cette sainte donna occasion aux religieux de Saint Benoît de se loger sur cette montagne et d'y jeter les fondements d'une abbaye des plus célèbres de France.

On montre encore le tombeau de Sainte Cazarie; il est situé sur le point culminant du mont Andaon, autrefois nommé le bois d'Odoacre. Il se compose de deux parties, la grotte de la pénitence et la chapelle. Celle-ci, longue d'environ 2 m. 50 sur une largeur de 2, est munie d'une absidiole où se trouvait l'autel. Elle est bien orientée, mais aucun caractère architectonique n'indique l'époque de sa construction. Il est probable que les moines de St-Benoît la firent élever. Depuis la Révolution, l'ancien propriétaire en abattit la voûte, et éleva les murs à une hauteur telle que du sommet on peut, dit-on, voir la mer. M. Hippolyte Seguin, propriétaire actuel, tout en conservant ce magnifique belvédère, s'occupe de rétablir la chapelle.

La grotte de la pénitence est située en avant et au sud-ouest de la chapelle. Elle a été creusée par la nature dans la roche vive, et elle se trouve recouverte par une voûte qui d'un côté retombe sur la roche, et de l'autre s'élève en forme d'arc-boutant pour soutenir le mur extérieur, qui probablement faisait partie d'une construction plus considérable. Cette grotte a environ 2 m. de long, 1 de large, et 1,50 de haut. Elle rappelle la cellule de Saint Hilarion (Hieron. *In vita S. Hil.*) : c'est un tombeau plutôt que la demeure d'une personne vivante. Sainte Cazarie y mena la vie de recluse et y fut ensevelie. Il n'y a plus de trace de l'inscription rapportée par Baronius.

Les précieuses reliques de Sainte Cazarie ne se trouvent plus dans ce tombeau. Son chef est conservé avec beaucoup de respect dans l'église paroissiale de Villeneuve. On l'expose à la vénération des fidèles, le lendemain de la Pentecôte. Les personnes atteintes de maux de tête vont la prier et éprouvent souvent les salutaires effets de sa puissante intercession.

sur celui de Cavaillon. Il apparaît à la suite d'un Concile, tenu à Narbonne, dont il ne nous a pas été possible de connaître les actes. Trapidius (583), Frédéricus (684), ne font que passer, à un siècle de distance, sur le siége d'Orange. La succession des évêques semble mieux se soutenir à Carpentras: après Boëtius nous voyons Odefrid (590), Georges (604), Pierre (630). Apt offre une lacune de près de deux siècles. A quoi faut-il l'attribuer? aux ravages des Sarrasins, qui furent si grands dans nos pays, que la plupart des villes ruinées restèrent longtemps ensevelies sous leurs décombres. Ces barbares, dans les trois invasions qu'ils firent successivement en Provence (733, 812 et 870), s'attachèrent surtout à renverser les églises et les monastères, et à commettre toute sorte de violences contre les personnes consacrées à Dieu. Il n'est donc pas étonnant que pendant cette longue période, nous ne puissions pas, vu l'absence de documents, rapporter avec la même exactitude la succession de nos évêques. Elle a existé, nous en sommes persuadé; mais les preuves n'en sont pas arrivées jusqu'à nous.

Quoi qu'il en soit, Vaison fut plus heureux, et à cette époque de désolation, ses solitudes nous offrent une de ces fleurs dont le parfum doux et suave embaume l'âme et la repose de ces scènes si affligeantes. Arthémius, que nous avons vu au Concile de Valence (584), et à celui de Mâcon (585), gouvernait alors cette Église. Sainte Rusticule avait donné une grande réputation de sainteté au monastère de Saint-Césaire d'Arles dont elle avait été la troisième abbesse. La vie édifiante qu'y menaient les religieuses, porta Arthémius à désirer d'en avoir dans son diocèse. La Providence favorisa ses pieux desseins. Sainte Radegonde, reine de France, qui avait pris le voile au monastère de Sainte-Croix de Poitiers, donna tous ses trésors à trois pieuses dames pour fonder de nouveaux monastères. La première de ces dames s'appelait Meltride, la seconde Germilie et la troisième Ormélie. Meltride fonda le monastère de Combeaux, dans le diocèse de Die; nous ne connaissons pas la fondation que fit Ormélie. Mais Germilie, inspirée de Dieu, vint trouver Arthémius, qu'elle connaissait depuis longtemps, lui découvrit les pieuses intentions de Sainte Radegonde, et lui demanda un lieu propre à la vie solitaire. Ce saint prélat la conduisit à Pré-

Bayon, distant d'une lieue de Vaison, aujourd'hui dans la paroisse de Ségurel. Sa situation affreuse, dans une vaste solitude, convenait parfaitement à des âmes mortes au monde et à elles-mêmes, et désirant s'ensevelir vivantes afin de mener une vie angélique et toute cachée en Dieu. Ce lieu plut à Germilie : on bâtit le monastère, et dès l'an 611, elle vint s'y enfermer avec cinq ou six filles, qui avaient, comme elle, fait vœu de chasteté entre les mains d'Arthémius.

Le nombre de ces saintes religieuses augmenta bientôt; il s'élevait à dix-huit en 614. Cet état de prospérité alla croissant jusqu'en 787, où les Sarrasins, ravageant le pays, forcèrent les religieuses à se disperser et à se retirer dans leurs familles ou dans des lieux plus sûrs, afin d'échapper à leur fureur. Un ancien manuscrit nous apprend que 60 ans après (850), ce mo-monastère fut repeuplé, par les soins d'Arédius, évêque de Vaison, qui fit venir Héliane avec six religieuses, auxquelles ce digne prélat fournit tous les secours nécessaires. Le monastère fut réparé; les religieuses reprirent leurs pieux exercices et la ferveur reparut dans cette sainte maison. Un calme parfait, un silence perpétuel, une mortification très-dure y régnaient continuellement. De nouveaux malheurs obligèrent (962) ces saintes filles à abandonner sans retour leur chère solitude et à se retirer à St-André des Ramières, où elles ont continué à exister jusqu'à la Révolution.

Pétruinus, ou Arédius, est le premier évêque que nous trouvons à Vaison (644) après Arthémius. Ce prélat, portant deux noms, prenait tantôt l'un et tantôt l'autre, et quelquefois même tous les deux. Il était fils d'une dame appelée Grégoria. La charte qui contient cette particularité, lui donne le titre d'*Episcopia*, c'est-à-dire d'*évêchesse*, qualité que portaient autrefois les femmes dont les maris étaient élevés à l'épiscopat. Aussitôt qu'elles avaient consenti à leur sacre, on les obligeait à vivre dans la continence et à se retirer dans un monastère éloigné de la maison épiscopale, où elles vivaient aux dépens de l'évêque, si elles n'aimaient mieux embrasser l'état de diaconesse. Cette charte ne nomme pas le siége qu'occupait l'époux de Grégoria; tout porte à croire que c'était celui de Vaison, puisque, suivant Mezerai, les fils et les petits-fils des évêques succédaient

ordinairement à la prélature de leurs parents. Avignon nous en offrira bientôt un exemple remarquable en Saint Agricol.

Arédius assista au troisième Concile de Châlons assemblé le 25 octobre 644 ou 650, par ordre de Clovis II. On y fit vingt canons signés par dix archevêques et vingt-neuf évêques présents, six députés d'absents, six abbés et un archidiacre. Un relâchement bien grand s'était manifesté dans la discipline : les évêques montraient toujours la même vigueur ; mais les peuples donnaient dans d'étranges abus.

Les Pères rappellent que les anciens canons prescrivent aux évêques de se réunir en Concile, une fois par an, dans chaque province ecclésiastique. Ils se félicitent de ce que le glorieux roi Clovis, cédant à son zèle pour la foi, les a convoqués et leur a donné l'ordre de se réunir à Châlons dans l'église de St-Vincent. Ils demandent à Dieu par l'intercession de cet illustre martyr, d'accorder au roi une longue vie, et de leur donner, à eux, de réformer les abus que la négligence ou l'ignorance avait laissé introduire contre les saints canons. (1)

Ier Ils recommandent avant tout de s'en tenir à la foi de Nicée, confirmée par le Concile de Chalcédoine, et d'observer fidèlement les anciens canons sur la discipline. L'Église a toujours été d'une susceptibilité extrême pour l'honneur de ses prêtres : le Concile recommande d'éloigner jusqu'au moindre soupçon sur une matière si délicate et de s'en tenir rigoureusement aux anciennes prescriptions.

Un désordre bien grand s'était glissé dans l'administration des affaires ecclésiastiques ; les paroisses étaient parfois données à des laïques. Ve Le Concile signale cet abus et y remédie. Ce désordre était suivi d'un plus grand encore : on s'emparait par force des biens de l'Église. Souvent, après la mort du titulaire, curé ou abbé, l'évêque prenait dans la cure, ou dans le monastère, tout ce qui était à sa convenance. VIIe Le Concile le défend expressément.

Après la réforme de l'état ecclésiastique, le Concile, selon la méthode invariablement suivie dans ces sortes d'assemblées, passe aux besoins du peuple et déclare la pénitence publique utile pour la rémission des péchés. VIIIe Apparemment ce moyen

(1) *Præfat. Concil. Cabilon. Col. Reg. Conc.*

était alors trouvé trop rigoureux. Il ajoute qu'après avoir entendu la confession, le prêtre qui donne cette sorte de pénitence est approuvé par tous les autres prêtres. IXe Il recommande le rachat des captifs, et il défend tout commerce en pareille matière. Xe Après la mort de l'évêque, le clergé seul a le droit de lui donner un successeur.

XIe Des juges publics marchaient devant l'évêque lorsqu'il faisait sa visite pastorale, et sous prétexte de lui préparer les voies, citaient les clercs et les abbés à leur tribunal. Le Concile fait remarquer que cela est contraire à l'ancienne discipline, ordonne de retrancher cet abus et menace d'excommunication tout juge séculier, qui, sans y être invité par l'abbé, ou l'archiprêtre, oserait s'immiscer dans les affaires des monastères ou des paroisses.

XIIe Il ne doit y avoir qu'un évêque dans chaque ville et qu'un abbé dans chaque monastère. Le successeur désigné ne doit pas toucher aux revenus. XIIIe Les oratoires particuliers, autorisés par les anciens Conciles, devenaient une source de difficultés. Les propriétaires des maisons de campagne où ils étaient situés, s'opposaient à ce que l'archidiacre corrigeât les clercs qui les desservaient, sous prétexte qu'ils fournissaient à la dépense. Le Concile s'élève contre ce désordre, et rappelle que les clercs sont toujours sous la main de l'évêque. Il menace d'excommunication ceux qui s'opposent à la correction, lorsqu'elle est nécessaire. XIVe Personne ne doit se faire ordonner en vue d'un avantage temporel. XVe Les abbés, les moines et les ayants-cause d'un monastère, qui ont recours au juge séculier avant de s'adresser à l'évêque, sont frappés d'excommunication. XVIIe Défense d'exciter des querelles et de porter des armes dans le sanctuaire.

XVIIIe On renouvelle l'obligation de sanctifier le dimanche. Tout travail de la campagne comme labourer, faucher, moissonner, est défendu.

Les pèlerinages sont de la plus haute antiquité. On sait l'empressement des premiers chrétiens à visiter les tombeaux des martyrs. Dans les âges suivants, on honora d'un culte pareil leurs précieuses reliques, et les lieux qui eurent le bonheur de les posséder attirèrent une affluence considérable. Des abus ne tar-

dèrent pas à s'introduire à l'époque dont nous parlons. Des chœurs de jeunes filles allaient aux dédicaces des basiliques, aux fêtes des martyrs en chantant des chansons libres et quelquefois obscènes. Le lieu de la prière se trouvait souvent profané. XIX[e] Les Pères recommandent aux prêtres de les éloigner des parvis sacrés, même des porches des églises, et de les excommunier, si elles ne veulent pas se corriger.

Agapit et Bobon, évêques, avaient transgressé les saints canons; le Concile ordonna de les dégrader; sans doute parce qu'après avoir été canoniquement avertis, ils refusèrent de se corriger. Cet acte de sévérité ne fut pas le seul que le Concile fut obligé de faire. Théodose, archevêque d'Arles, était accusé de mener une vie scandaleuse pour les mœurs, et de plusieurs autres excès contre les canons, pour lesquels il avait été soumis à la pénitence publique, ce qui se trouvait attesté par les signatures de ses comprovinciaux. Le Concile le cita; il refusa de comparaître. Les Pères lui écrivirent une lettre sévère, dans laquelle ils lui déclarèrent qu'il eût à s'abstenir des fonctions épiscopales et de l'administration des biens de son Église, jusqu'à ce qu'il eût comparu devant un autre Concile et qu'il se fût purgé de toutes ces accusations. Pétruinus de Vaison, Leusus de St-Paul et Saint Magne d'Avignon furent chargés de remettre cette lettre et de la faire exécuter; mission pénible sans doute, mais le zèle de la maisôn de Dieu élevait ces grands hommes au-dessus de toutes les considérations humaines.

Saint Magne, que nous venons de nommer, remplissait depuis quatre ans le siége d'Avignon. Il était originaire de Provence, de la très-noble famille des Albiens, et fils d'Albin, grand de l'Empire. Il se maria avec Guandaltrude, de race noble et illustre comme lui. Également recommandables par leur piété, ils habitaient Avignon, et ils édifiaient la ville entière par leur conduite éminemment chrétienne. Dieu les combla de bénédictions, en leur donnant, le 2 septembre 670, un fils qui dès le berceau fut un saint. Ils le nommèrent Agricol, et ils prirent un soin particulier de l'élever dans l'amour et dans la crainte de Dieu. Son heureux caractère, les belles qualités de l'esprit et du cœur qui se révélaient en lui dès sa plus tendre enfance, firent juger que Dieu le réservait à quelque chose de grand. En effet, à peine cet enfant

de bénédiction eût-il atteint l'âge de 14 ans, que, docile aux inspirations de la grâce, il pensa à quitter le monde et à servir Dieu dans la solitude. (1)

Le monastère de Lérins, ainsi que nous l'avons déjà vu, était alors extrêmement célèbre dans les Gaules. Toute la jeune noblesse de ces contrées allait s'y former à la science et à la vertu, afin de se rendre capable de soutenir plus tard le poids des honneurs et des dignités publiques, auxquelles la naissance lui donnait droit de prétendre. Ce monastère avait donné à l'Église des premiers pasteurs également remarquables par leurs lumières et par leur sainteté: c'est de là qu'étaient sortis Saint Honorat et Saint Césaire d'Arles, Saint Eucher et Saint Just de Lyon, Saint Germain de Paris, Saint Siffrein de Carpentras, Saint Quenin de Vaison; prélats à jamais illustres qui étonnèrent le monde par l'éclat de leurs miracles et le réjouirent par la bonne odeur de leurs vertus. Le jeune Agricol s'y retira comme dans un port assuré, où sa vertu n'avait à redouter ni les efforts du démon, ni les écueils du siècle, ni les orages de la vie. Heureux de vivre sous la conduite des saints religieux qui gouvernaient le monastère, il s'appliqua avec une ardeur admirable à faire des progrès dans les connaissances humaines et surtout dans la science des saints, seule capable de nous rendre heureux.

Cette retraite fut sans doute pénible à ses parents, surtout lorsqu'ils apprirent que leur fils, renonçant au monde, voulait se consacrer entièrement à Dieu. Cependant la piété l'emporta dans leur cœur, et son père, quoique touché des sentiments de la nature, n'hésita pas à faire ce sacrifice, espérant que son fils, après avoir choisi la meilleure part, lui obtiendrait la grâce de vivre et de mourir en véritable chrétien. Après la mort de Guandaltrude, sa chère compagne, que Dieu retira de ce monde, dans un âge peu avancé, il voulut lui-même imiter son fils, se consacrer à Dieu et embrasser l'état ecclésiastique, comme le chemin le plus assuré pour arriver à la perfection. Il brilla d'un si vif éclat dans ce nouvel état, que l'évêché d'Avignon venant à vaquer, le peuple le choisit pour pasteur. Cet événement arriva en 646, et ce fut probablement une des der-

(1) Barralis. *Chronol. Sanct. Lirin.*

nières élections faites par les suffrages communs du clergé et du peuple, puisque le Concile de Châlons, dont nous avons parlé, réserva l'élection au clergé.

Saint Magne s'appliqua avec une ardeur toute nouvelle aux devoirs de sa charge : instruire son peuple, le consoler dans ses afflictions, le soulager dans ses besoins, et surtout lui donner des prêtres selon le cœur de Dieu, telles furent ses occupations continuelles. Le soin de son troupeau n'empêchait pas qu'il ne veillât sur les affaires générales de l'Église. Nous l'avons suivi au troisième Concile de Châlons, si remarquable par la sagesse et la vigueur des canons qu'on y fit. Il assista probablement à plusieurs autres, dont le souvenir n'est pas venu jusqu'à nous. Mais à peine ces assemblées si utiles au bien de l'Église se trouvaient terminées, il revenait à ses chères ouailles ; car il sentait que c'était pour elles qu'en bon pasteur il devait consumer et au besoin donner sa vie. (1)

Tandis que le père faisait le bonheur des habitants d'Avignon, le fils s'appliquait avec une ardeur incroyable à acquérir la perfection qui est le propre de l'état religieux. Dès son entrée à Lérins, ses heureuses dispositions, sa vie innocente, ses vertus au-dessus de son âge, avaient rempli d'édification l'île entière. Tous voyaient avec bonheur un enfant doué de si belles qualités, et surtout d'une ardeur si admirable pour la vertu. Tout le monde l'aimait ; lui seul se déplaisait à lui-même. Sa profonde humilité lui découvrait des fautes là où d'autres n'auraient vu que de légères imperfections, et lui faisait regarder comme des vices ce qu'on aurait presque admiré comme des vertus. Un regard modeste, un air affable, une parole douce, je ne sais quoi d'angélique répandu sur toute sa personne, prévenait singulièrement en sa faveur et faisait qu'on l'admirait et qu'on l'aimait. Plein de mépris pour lui-même et de charité envers ses frères, il ne leur parlait qu'avec beaucoup de respect, obéissant à tout le monde et se faisant volontiers le serviteur de tous, afin de se rendre semblable à Jésus-Christ. Ce divin Maître régnait dans son âme ; c'est lui qu'il aimait, lui qu'il cherchait, lui à qui seul il voulait plaire. La charité de Dieu le soutenait au milieu

(1) Baralis. *Chronol. Sanct. Lirin.*

des épreuves de la vie, et il se sentait sans cesse embrasé d'une nouvelle ardeur pour la perfection.

Il y avait déjà seize ans qu'il édifiait le monastère de Lérins et qu'il remplissait le monde de la bonne odeur de ses vertus, lorsque son père, le bienheureux Saint Magne, accablé par le travail et l'âge plutôt que par ses infirmités, l'appela auprès de lui, le fit passer par tous les degrés de la cléricature, et l'éleva enfin au sacerdoce, honneur suprême que le jeune Saint n'accepta qu'en tremblant. Son père le chargea de l'office d'archidiacre. (1) Alors ce parfum de sainteté, formé dans la solitude, répandit son odeur et embauma la ville et le diocèse. On se réjouissait du bonheur de le posséder; on le regardait comme l'œil de l'évêque à cause de son exacte vigilance; comme sa main et son bras, parce qu'il remplissait les fonctions les plus pénibles de l'épiscopat.

Cependant Saint Magne se voyant, à cause de ses infirmités, dans l'impossibilité de continuer à paître le troupeau que Dieu lui avait confié, pensait, comme autrefois Saint Augustin, à se faire donner un successeur. Il assembla les principaux habitants de la ville, ainsi que son clergé; il leur exposa son dessein et il les pria de se réunir au peuple pour désigner celui qui devait lui succéder. On lui obéit: la délibération ne fut pas longue, tous les suffrages se réunirent en faveur de Saint Agricol. (2) Le roi Dagobert, qui venait de monter sur le trône à la place de son père, connaissait déjà tout ce qu'on disait d'admirable des vertus de Saint Agricol, et agréa beaucoup cette élection. Elle eut lieu au commencement de l'an 650. Dagobert mourut et ce fut sous Clovis que ce fils saint succéda à son père saint et que le Bienheureux Agricol fut mis sur le siége du Bienheureux Ma-

(1) *Archidiaconi munere decoratur; quod adeo perfecte explevit, ut eum jam episcopali dignum honore, clerus et populus, quasi divino præsagio, judicarent.* (*Prop. Diœc. Aven.*)

(2) L'office de Saint Agricol, édité par Mgr de Gonteriis en 1741, et depuis en usage dans la ville d'Avignon, portait: *Magnus, urgente jam senio*, SIBI SUCCESSOREM DELIGERE VISUM EST. CLERI ET POPULI CONCILIUM CONVOCAT, *ingentique omnium consensu, Agricolus eligitur.* La Cour de Rome, avant d'approuver ce même office, dans son amour pour la vraie discipline et dans sa haute sagesse, a fait cette correction (1856): *Magnus, urgente jam senio, cum* SIBI COADJUTOREM DARI POSTULASSET, *ingenti animorum consensu, ad id muneris Agricolus eligitur.* Ce qui donne le même sens et coupe court à toute interprétation dangereuse.

gne. Cet heureux père vit son épouse fiancée à son fils; il vit cet heureux fils, sa vivante image, placé sur son siége; il vit son troupeau changer d'homme et non de pasteur; le même esprit les gouvernait l'un et l'autre, et la charité de Dieu brûlait également dans leurs âmes. (1) Il résolut donc de laisser tous ses biens à cette Église pour laquelle lui et son fils s'étaient dévoués. Il donna par testament à l'église de la Bienheureuse Marie, Mère de Dieu, les biens et les fiefs qu'il possédait et qui n'étaient pas en petit nombre. Peu de temps après, cette âme mûre pour le ciel quitta sa dépouille mortelle, laissant aux habitants d'Avignon, héritiers de tous ses biens, ce qu'il avait de plus cher au monde, son fils Saint Agricol. (2) Il mourut le 2 septembre 660, après 14 ans d'épiscopat. Son corps fut enseveli dans sa cathédrale, où ses précieuses reliques ont reposé jusqu'en 1321, époque à laquelle Jean XXII les fit transférer dans l'église de Saint Agricol : elles s'y trouvent encore sous le maître-autel avec celles de son fils.

Dès que ce Saint eut reçu la charge pastorale, il s'appliqua avec un soin extraordinaire à en remplir tous les devoirs. Les exemples admirables que son père lui avait donnés, le zèle de la maison de Dieu qui dévorait son âme, ne lui laissaient point de repos. Nuit et jour il était occupé, comme un laboureur infatigable, à arracher les ronces des vices et les épines des erreurs qui croissaient dans le champ confié à ses soins. Il veillait sans cesse de peur que l'homme ennemi ne vînt semer l'ivraie parmi le bon grain. Dieu bénit ses travaux, et bientôt le nombre des fidèles augmenta au point qu'une seule basilique ne pouvant les contenir, il en fit construire une autre dans l'intérieur de la ville à ses propres dépens. Cette nouvelle église devint paroisse, et

(1) Ce n'était pas alors une chose extraordinaire qu'un fils prît la place de son père dans les hautes dignités de l'Église : Saint Simplicien, archevêque de Bourges, remplaça Eulalius son père : Domnus, patriarche d'Antioche, succéda à son père Démétrius sur le même siége ; Saint Barinus, archevêque de Trèves, à Clodulphus, qui lui-même avait gouverné l'Église de Metz à la place de son père Arnulphe ; Saint Lambert, évêque de Liége, eut pour devancier son père Saint Floribert ; Saint Luc de Soissons succéda à Saint Principe ; Saint Avit de Vienne à Saint Isicius ; Salonius et Véran, tous deux évêques, étaient fils de Saint Eucher de Lyon ; Saint Grégoire-le-Grand, arrière-neveu du pape Félix, lui succéda sur la chaire de St-Pierre.

(2) Baralis. *Chronol. Sanct. Lirin.*

ce fut comme une forteresse élevée au milieu de la vigne du Seigneur. (1) Pour la desservir, il fit venir un grand nombre de moines de Lérins parmi lesquels il avait puisé la science des Saints et jeté les fondements de cette haute perfection à laquelle il était arrivé. Il espérait que, tout en travaillant au salut des âmes, ces saints moines seraient pour lui d'une grande consolation, vu leur régularité et leur ferveur. Il ne fut pas trompé dans son attente. Il leur donna un abbé, il leur assigna des revenus, il leur accorda des priviléges, et il fit en sorte qu'aucune préoccupation matérielle ne vînt les distraire du service de Dieu. Cette fondation eut lieu du temps du roi Théodoric et du Pape Sergius, c'est-à-dire environ l'an 690.

Saint Agricol ne fut pas le seul de nos évêques qui fonda des monastères: six ans auparavant (684), Pétruinus de Vaison avait fait bâtir dans le territoire de Malaucène, au pied du Mont-Ventoux, sur une éminence d'où sort la plus belle et la plus abondante fontaine de ces pays, après celle de Vaucluse, et que pour cette raison on appelle Groseau, un monastère en l'honneur de Saint Victor et de Saint Pierre. On voit encore l'église en assez bon état; le reste est entièrement détruit; à peine quelques pans de murs plus ou moins ruinés et quelques fondations qu'on peut suivre de loin en loin, désignent les contours des vastes bâtiments et attestent leur ancienne splendeur. Tant les barbares, les hérétiques et l'action du temps ont pesé sur ce monument de la charité et de la munificence du pieux évêque de Vaison. Ce prélat fonda ce monastère, de l'avis de quelques évêques dont on nous a conservé les noms et les siéges. C'est Volbert, archevêque d'Arles, Ambroise de Carpentras, Frédicus d'Orange, Léger de Vénasque, Godebert de Trois-Châteaux, Paschase de Cavaillon, et Rustique de Viviers, l'abbé Ago, l'abbé Delphin, Paschase prêtre, Mauront archidiacre et Genno diacre. Il ordonna que les moines observeraient la règle de Saint Benoît, de Saint Macaire et de Saint Colomban, et qu'ils prieraient Dieu pour l'établissement de la monarchie française. (2) Clovis, roi de France, approuva cette pieuse fondation, et dans les lettres qui en furent

(1) Baralis. *Chronol. Sanct. Lirin.*

(2) P. Ansel. Boyer. *Hist. de l'Égl. de Vais.*, *p.* 68.

expédiées, il appelle Pétruinus un homme apostolique. (1) Ce prélat confia la direction de ce monastère à l'abbé Frédéghisolus, et voulut qu'à l'avenir on ne pût élire aucun abbé qui ne fit partie de la communauté : règle sage qui aurait prévenu bien des abus si elle avait été constamment suivie.

Cependant Saint Agricol continuait ses travaux apostoliques et ses pieuses fondations dans Avignon. Il y avait déjà trente-deux ans qu'il gouvernait cette Église, à la grande édification du peuple commis à ses soins, lorsqu'à l'exemple de son père Saint Magne, il crut prudent de faire quelques dispositions testamentaires, et de penser sérieusement à la mort qui, vu son grand âge, ne pouvait être éloignée ; il avait environ 62 ans. Il pria l'abbé du monastère qu'il avait bâti de se souvenir de lui dans ses prières lorsqu'il serait sorti de cette vie, et surtout de ne pas l'oublier à l'autel, où chaque jour il offrait à Dieu l'ineffable sacrifice du corps et du sang du Sauveur. De plus, il ordonna que dans son église cathédrale on chantât, chaque jour, une messe solennelle pour le repos de son âme, et il laissa des revenus suffisants pour ce service ; il voulut aussi que les heures canoniales, les offices, les saints mystères, tout se fît dans cette église, de la même manière qu'on le pratiquait dans les couvents, c'est-à-dire qu'on y chantât les psaumes à deux chœurs. (2) Cet usage n'était pas encore très-répandu dans les Gaules ; le Pape Damase l'avait établi à Rome, et, bien des années après, le roi Pépin le rapporta en deçà des monts ; en sorte qu'en ce point Avignon a la priorité sur toutes les villes de nos contrées. Il n'est pas étonnant que Dieu ait voulu accorder cette prérogative à cette Église, où plusieurs siècles après, Jean XXII, qui avait été évêque d'Avignon, après avoir fait réparer l'église de St-Agricol, établit le saint usage de saluer la bienheureuse Vierge, Mère de Dieu, trois fois par jour au son de la cloche, pieuse coutume que nous voyons maintenant adoptée dans toute l'Église.

Environ dix ans s'écoulèrent depuis ces pieuses fondations, et le saint pasteur ne cessait de redoubler de zèle et de se préparer

(1) Ce prélat avait deux noms. On trouve dans Mabillon un titre dans lequel il se les donne lui-même. *Aredius sive Petruinus sedis Ecclesiæ Vasiensis civitatis licet indignus, Domino dispensante, Pontifex.* (*Jean. Mabil. tom.* I.)

(2) Baral. *Chronol. Sanct. Lirin.*

à cette heure suprême, où seront heureux les serviteurs que le Seigneur trouvera fidèles. Il ne craignait pas de mourir, parce qu'il savait qu'il avait à faire à un bon maître, et il se mettait peu en peine de vivre, parce que tous ses désirs étaient de se trouver avec Jésus-Christ. Lorsqu'il sentit que son dernier jour approchait, il convoqua son clergé et son peuple; il les entretint de sa mort, des périls de la vie, de la vanité du siècle, de la nécessité de fuir le péché et du bonheur des saints. Il les pria de lui donner un successeur et il leur désigna Saint Vérédème, qui menait une vie angélique dans un désert, non loin de la ville, et que Dieu glorifiait par beaucoup de miracles. Ce prudent pasteur agissait de la sorte, parce qu'il savait que si rien n'est plus certain que la mort, rien n'est plus incertain que l'heure où nous mourrons. Il redoublait d'assiduité à la prière; il macérait son corps par la pénitence; il multipliait ses jeûnes; il prolongeait ses veilles, en sorte que son âme était tout absorbée par la contemplation des choses célestes. Si parfois les soins de son ministère venaient le distraire de ces saintes occupations et lui rappeler qu'il habitait encore une terre d'exil et une vallée de larmes, il se hâtait de rentrer dans son recueillement ordinaire, et pour cela il prolongeait ses méditations bien avant dans la nuit. O Pontife admirable et bien digne de toute vénération, qui, embrassant l'une et l'autre vie, ne fut jamais distrait de la contemplation par les affaires, ni des affaires par la contemplation! Plus les hommes l'entouraient de respect et d'honneurs, plus le ciel faisait éclater sa sainteté par des prodiges, plus il s'humiliait et plus il concevait de bas sentiments de lui-même. Il ne considérait pas ce monde comme sa patrie; il avait sans cesse les yeux élevés vers ce séjour de gloire, où Dieu, se donnant lui-même, communique à ses saints un bonheur infini, récompense leurs vertus et couronne ses propres dons.

Saint Agricol, plein de bonnes œuvres et déjà mûr pour le ciel, fit son testament et laissa tous ses biens à la très-sainte Vierge, honorée dans l'église qu'il lui avait fait élever sur l'emplacement de sa propre maison. (1) Il donna la liberté à tous ses esclaves et

(1) Baral. *ut supra.* — La tradition porte que la maison de Saint Agricol occupait l'emplacement où se trouve maintenant sa chapelle dans l'église qui lui est dédiée; c'est la première, à droite, en entrant par la porte principale.

voulut qu'ils jouissent, sans restriction aucune, d'un bien si précieux. Il fit une mention particulière de celui qui le servait à table. Peu après, ce vieillard vénérable, sentant que le jour du Seigneur approchait pour lui, se soumit à sa volonté sainte et entra dans un repos si grand d'esprit et de corps qu'il paraissait dormir du sommeil le plus doux. C'est en cet état qu'il rendit à son Créateur sa belle âme qui, dégagée des liens du corps, se plongea dans l'abîme des clartés éternelles et du bonheur qui ne finit point. C'était le 4 septembre, l'an 700, la 70e année de son âge et la 40e de son épiscopat, sous le règne de Sigebert second et sous le pontificat de Sergius. Il ne nous est pas possible de retracer les sentiments que cette mort précieuse inspira à ceux qui en furent témoins, l'empressement inouï du peuple, les larmes, les soupirs, la douleur immense qui régnait dans tous les cœurs. Toutefois cette douleur, au lieu d'être amère, avait quelque chose de consolant et de doux, parce qu'on était persuadé que ce bon père n'oublierait pas dans le ciel ceux qu'il avait tant aimés sur la terre. O Avignon, quelle perte tu fis en ce jour! Ta gloire s'éclipsa; la couronne tomba de ta tête; tu perdis ton plus ferme appui, celui qui te soutenait dans les dangers, qui te consolait dans tes peines, qui te dirigeait dans les voies du salut!

On se disposa à lui rendre les devoirs de la sépulture; on porta ses restes précieux dans l'église de la très-sainte Vierge; la ville entière envahit la basilique; les personnes de tout âge, de tout sexe, de toute condition fondaient en larmes et se pressaient autour de ce père bien-aimé, l'invoquaient comme un saint et se recommandaient à ses prières. Enfin, le convoi s'avança avec une pompe extraordinaire au milieu des témoignages les plus touchants de regret et de vénération : on porta ce saint corps à la tombe, et, comme l'avait expressément demandé l'homme de Dieu avant de mourir, on l'ensevelit dans la chapelle de St-Pierre, aujourd'hui du Rosaire, dans l'église de Notre-Dame-des-Doms. On mit par-dessus une grille en fer, à travers laquelle on voyait son cercueil, probablement afin de satisfaire à la piété des fidèles qui pouvaient ainsi contempler les restes de leur bienheureux père et emporter la poussière de son tombeau. Tel fut ce grand saint: les Avignonais l'ont pris pour patron: puissent-ils imiter ses vertus!

Les nombreuses chapelles élevées en l'honneur de Saint Agricol, et le grand développement que prit son culte, montrent combien les peuples avaient confiance en ses mérites. Il y avait un de ces sanctuaires près de Roquemaure, extrêmement célèbre. Tous les samedis, les fidèles s'y portaient en foule. Les malades y trouvaient leur guérison et les possédés y étaient délivrés, ainsi que l'attestent les actes publics. Peu de temps après sa mort, l'église qu'il avait fait construire, à ses propres frais, sur l'emplacement de sa maison, lui fut consacrée, et maintenant la paroisse St-Agricol est la première de la ville. Jean XXII, ainsi que nous l'avons déjà dit, fit réparer cette église et lui assigna de grands revenus. Depuis lors, Saint Agricol y est particulièrement honoré. Ses précieuses reliques y reposent sous le maître-autel avec celles de Saint Magne son père : leur translation solennelle eut lieu le 7 septembre 1458. Ponce, évêque de Vaison, vicaire général, y présida, par ordre du cardinal Alain, dernier évêque d'Avignon. Saint Agricol, dans la suite des siècles, n'a cessé de protéger ses concitoyens : nous ferons connaître en leur temps les prodiges admirables qu'il a opérés. (1)

On lui donna pour successeur Saint Vérédème, ainsi qu'il l'avait désiré. Ce pieux solitaire, Grec de nation, passionné dès ses plus tendres années pour la vie érémitique, ne pouvant accomplir son dessein dans sa patrie, à cause des obstacles qu'il rencontrait de la part de sa famille, s'embarqua pour les Gaules, alors florissantes en sainteté, aborda à Marseille, passa le Rhône, et, ayant trouvé près de l'embouchure du Gardon, une grotte creusée dans le roc, propre à lui servir de retraite, il crut que le ciel la lui avait destinée, et il y fixa son séjour. C'est là, qu'éloigné du monde, il put suivre l'inspiration divine et mener une vie toute céleste. Qui pourrait dire ses veilles, ses jeûnes et ses larmes; les combats qu'il eut à soutenir contre les démons, et les pénitences qu'il s'imposait pour triompher des révoltes de la chair ? Il n'avait pour nourriture que des herbes sauvages, pour boisson que l'eau de la rivière, pour lit que la terre nue,

(1) *Sub majori altari decenter apposita, inibi maxima omnium civium religione, in dies frequentata, haud vulgaria identidem beneficia populo largiuntur, cum* NUNQUAM DEPRECANTIBUS ABFUERIT, NEC RITE PETENTIBUS ALIQUID UNQUAM DENEGAVERIT. (Baral. *pag.* 324.)

pour abri que le creux du rocher, pour arme et pour défense que la croix de Jésus en qui seul il mettait toute sa confiance.

Peu de temps après, Saint Gilles, guidé par le même désir, quitta Athènes et vint dans les Gaules pour y mener la vie solitaire. Il resta deux ans auprès de Saint Césaire second, archevêque d'Arles. Il apprit la vie admirable que menait Saint Vérédème, et il partit secrètement pour se rendre auprès de lui. A peine il le vit qu'il l'aima, et qu'il s'attacha à lui comme un disciple à son maître. Dieu accorda à ses prières des faveurs extraordinaires: il obtint du ciel une pluie abondante, et il fit cesser la stérilité qui désolait le pays. Saint Vérédème admirait les dons de Dieu dans son disciple, et cultivait avec un soin tout particulier une âme destinée à de si grandes choses; ou plutôt ces deux illustres saints se formaient mutuellement à la perfection, et, pareils à deux astres qui se communiquent leurs clartés, ils s'excitaient mutuellement au service de Dieu et ils s'enflammaient sans cesse par de nouvelles ardeurs. (1)

Après que ces anges de la terre eurent passé quelques années ensemble, Dieu fit éclater leurs mérites en leur communiquant avec plus d'abondance le pouvoir d'opérer des miracles. Les malades étaient guéris, et les possédés délivrés par leur seule parole, ou par l'attouchement de leur main. On amena un jour, en l'absence de Saint Vérédème, un paralytique à son disciple qui par humilité refusa de le guérir, disant que ce n'était pas à lui, mais à son maître à faire des miracles. En effet, Dieu en accordait de si grands et de si extraordinaires aux prières de Saint Vérédème, que le désert ressemblait à une ville bien peuplée, tant était grande l'affluence de ceux qui venaient chercher un remède à leurs maux. Saint Gilles cependant ne put résister aux instances de ceux qui lui présentaient le malade; il le guérit. Après ce prodige, il se sépara de son maître et il s'enfonça plus avant dans sa solitude, afin d'y vivre entièrement inconnu au monde et d'y mener une vie cachée en Dieu.

Saint Vérédème resta seul dans la grotte qu'il habitait. La divine Providence, qui le destinait à être évêque d'Avignon, ne permit pas qu'il s'en éloignât. C'est là que nos ancêtres, désireux

(1) Bolland. *die Junii* XVII.

d'exécuter les dernières volontés de Saint Agricol, leur bien-aimé pasteur, vinrent le chercher. Il eut beau prétexter qu'il était indigne d'un si grand honneur et incapable de porter une charge si pesante, le peuple l'enleva malgré les pleurs qu'il versait en abondance, l'emmena à Avignon et le plaça sur la chaire épiscopale.

Il justifia bientôt ce choix, et il se montra dans sa conduite privée, ainsi que dans sa vie publique, digne de succéder à un Saint. Il vécut dans l'épiscopat comme il l'avait fait dans son désert : il ne retrancha rien de ses abstinences, de ses jeûnes, de ses prières, persuadé que sa nouvelle charge, loin d'alléger ses obligations, n'avait fait que les augmenter, et qu'il avait besoin d'un secours plus grand, afin de les bien remplir. Ses vertus exposées au grand jour prirent un nouvel éclat, ses miracles devinrent plus fréquents, et l'Église d'Avignon put se consoler en en quelque sorte, de n'avoir plus Saint Agricol. Après vingt ans d'un épiscopat saintement rempli, Dieu l'appela à lui le 17 juin (720); jour auquel maintenant le diocèse d'Avignon célèbre sa fête, ainsi que le faisaient autrefois les Églises d'Apt, de Carpentras, de Cavaillon, d'Arles et de St-Paul-Trois-Châteaux. On trouve son nom sur le calendrier manuscrit de la Chartreuse de Villeneuve et dans le vieux Bréviaire de Saint André. Ses précieuses reliques reposaient, avant la Révolution, dans un buste d'argent, placé sur le maître-autel de Notre-Dame-des-Doms. (1)

Jean lui succéda (720), et ce fut sous ce prélat (726) que nos églises furent ravagées par les Sarrasins. Ces barbares, sortis de l'Orient, avaient embrassé la religion de Mahomet. Trop stupides pour découvrir les fourberies de ce fameux imposteur, assez grossiers pour goûter sa voluptueuse morale, ils prêchaient, à son exemple, le sabre à la main, et faisaient la guerre au nom du ciel. Une impétuosité féroce leur tenait lieu de bravoure; un faux zèle et l'avidité du pillage les animaient à la conquête du monde. Ils s'avancèrent par les bords méridionaux de la Méditerranée : l'Égypte, la Lybie, Carthage, la Mauritanie déjà pillées et ravagées par les Vandales et les Goths, offraient encore assez de butin pour tenter leur cupidité. Ils poussèrent leurs conquêtes

(1) F. Nouguier. — Fantoni. *Istor. d'Avig.*

jusqu'à l'Océan. Un faible détroit les séparait de l'Europe ; ils n'attendaient qu'une occasion pour le passer. Elle vint bientôt s'offrir : l'incontinence de Rodrigue, dernier roi des Goths, et le ressentiment du comte Julien la firent naître. Rodrigue l'avait outragé en faisant violence à sa fille. Aigri par cette indigne conduite de son prince, il appella les Sarrasins pour venger l'honneur de sa maison : l'Espagne fut mise à feu et à sang et devint la proie des barbares. La Gaule Narbonnaise était trop voisine pour ne pas exciter leur convoitise. Plus d'une fois ils essayèrent d'en faire la conquête. Ils s'emparèrent de Narbonne (722), mais ils furent obligés de lever le siége de Toulouse et de se retirer. Enfin Mauron, gouverneur de Provence, leur livra ce beau pays. Ils y entrèrent (726) conduits par Athyn, un de leurs rois, et ils y exercèrent des ravages affreux. Ils s'attachaient principalement à saccager les églises et les monastères, en haine de la religion chrétienne et dans l'espoir d'y trouver un riche butin. Marseille vit alors 40 vierges, à la tête desquelles se trouvait Sainte Eusébie, se mutiler horriblement elles-mêmes le visage, pour échapper à la brutalité des vainqueurs. Lérins eut 500 religieux conduits par Saint Porchaire, massacrés par les barbares (1) ; Arles et Aix éprouvèrent leurs fureurs ; Avignon fut mis à feu et à sang. A leur approche, la noblesse et le peuple sortirent courageusement au-devant des barbares, afin de leur disputer le passage de la Durance ; ils firent des prodiges de valeur, mais le nombre l'emporta : les Sarrasins massacrèrent tous les Avignonais qui avaient tenté de les arrêter. Le lieu où se donna ce funeste combat fut regardé comme une terre maudite, et appelé *Mau-Pas.* Plus tard, la ville d'Avignon, délivrée de leur tyrannie, fit bâtir dans ce même lieu une petite chapelle, pour recevoir les restes de ces illustres défenseurs de la civilisation et de la foi. On grava sur le sarcophage ces mots : SÉPULTURE DES NOBLES AVIGNONAIS MORTS DANS LA GUERRE CONTRE LES SARRASINS. (2) Nous verrons plus tard les destinées singulières de cette chapelle, qui, d'abord, gardée par un simple ermite, devint le berceau d'un ordre célèbre, et qui ensuite passa des chevaliers de St-Jean aux Char-

(1) Baralis. *Chronol. Sanct. Lirin.*

(2) SEPULTURA NOBILIUM AVENIONENSIUM QUI OCCUBUERUNT IN BELLO CONTRA SARRACENOS. (Fantoni.)

treux. Ce lieu avait depuis longtemps changé de nom lorsque ces derniers en prirent possession, et s'appelait Bon-Pas.

Cependant les Sarrasins, après avoir surmonté ces obstacles, pareils à un torrent qui rompt ses digues, se répandirent dans tous les lieux environnants, où ils laissèrent d'affreuses marques de leur passage. Tout ce que la rage, poussée par le fanatisme a de plus cruel, ils l'exercèrent dans nos contrées. Elles n'offrirent bientôt plus que des villes dévorées par l'incendie et des campagnes désolées. Nous avons vu les horreurs qu'ils commirent à Apt : Avignon, Cavaillon, Orange, Vaison, Carpentras ne furent pas mieux traités. Après plus de dix siècles, leur nom est resté parmi le peuple, comme l'expression énergique de tout ce qu'on peut imaginer de plus barbare, de plus infâme et de plus odieux.

Alors on vit briller la vertu chrétienne dans tout son éclat. Nous avons parlé de Sainte Eusébie de Marseille et de Saint Porchaire de Lérins : Saint Théoffroi d'Orange, vulgairement Saint Chaffre, ne fit paraître ni moins de courage, ni moins de fermeté. Formé à la vertu par Eudes, son oncle, abbé de Carméri ou de Corméliac, en Velay, il lui succéda et il gouvernait ce monastère, lorsque les Sarrasins envahirent ce pays. A leur approche, il fit cacher tous ses religieux dans les bois qui couvraient la montagne voisine, et il resta seul dans le monastère. Les barbares le trouvèrent en oraison devant l'autel, ils le saisirent et ils le battirent si cruellement qu'ils le laissèrent pour mort. Le lendemain ils voulurent faire un sacrifice, car beaucoup d'entre eux étaient païens, et ils furent étrangement surpris de voir paraître au milieu d'eux celui qu'ils croyaient mort. Le fervent abbé leur reprocha leur impiété. Le sacrificateur, pour toute réponse, lui lança une grosse pierre à la tête. Le Saint en fut mortellement blessé. Un grand orage survint ; les Sarrasins s'enfuirent, et Saint Chaffre, qui vécut encore quelques jours, eut la consolation de voir revenir tous ses religieux, sans qu'il leur fût arrivé aucun mal. Il mourut en 728, et l'Église l'honore le 18 octobre. (1)

Les Sarrasins continuèrent à ravager les Gaules, et firent un

(1) Surius. *mens. oct. die* XXIII.

grand nombre de martyrs jusqu'en 732, où Charles Martel les battit entre Tours et Poitiers. Il les poursuivit et les chassa de toutes les villes dont ils s'étaient emparés. Avignon était une de leurs positions les plus fortes. Charles Martel y envoya son frère Hildebrand avec une puissante armée pour en faire le siége. Il y vint bientôt lui-même en personne, prit la ville d'assaut, chassa les Sarrasins, les poursuivit jusqu'à Narbonne, et les força enfin d'abandonner entièrement les Gaules. (1)

Après cette expulsion, nos évêques n'eurent rien de plus à cœur que de réparer les malheurss causés par les barbares, et de rendre à leurs églises leur ancienne beauté. La tâche n'était pas facile; quelque grandes que fussent les ruines physiques amoncelées par les barbares, elles ne peuvent entrer en comparaison de celles que, sous le rapport moral, leur longue domination causa parmi nous. Le désordre commença par le sanctuaire; les premiers pasteurs, obligés de se cacher et ne pouvant qu'imparfaitement exercer la surveillance, l'ordre ecclésiastique fut loin de se maintenir à la hauteur qu'exige son sublime ministère. L'ignorance et la corruption l'attaquèrent en même temps, et le réduisirent à un état déplorable. (2) Une fois le sel de la terre affadi, le peuple se livra sans frein à ses désirs corrompus, et chacun n'écoutant plus que ses convoitises, bientôt on en vint jusqu'à s'emparer des biens de l'Église, et à saisir les revenus des évêchés et des riches abbayes. A cette cause de corruption, il s'en joignit une autre non moins puissante. Les Romains, répandus dans l'Empire, s'étant insensiblement mêlés aux barbares, il en résulta, comme dans le mélange des couleurs, une nouvelle nuance, qui, tout en tenant des deux primitives, n'en reproduit aucune parfaitement. Les barbares s'adoucirent un peu et s'instruisirent par le commerce des anciens habitants du pays, mais, par suite de cette fréquentation, ceux-ci devinrent plus ignorants et plus grossiers; en sorte que des mœurs et des habitudes nouvelles apparurent dans les Gaules. Saint Boniface, archevêque de

(1) Fredegarius Scholasticus, auteur contemporain, dit que la victoire remportée par Charles Martel sous les murs d'Avignon, fut si grande et si complète qu'elle parut miraculeuse, et que la prise de cette ville fut regardée comme aussi étonnante que la prise de Jéricho.

(2) *Epist. S. Bonif. ad Zach. Pap.* (*Col. Reg. Conc.*)

Mayence, envoyé par les papes, eut la douleur d'employer plus de trente-six ans de soins et de veilles, sans pouvoir rétablir le bon ordre que la licence avait banni. C'est au milieu de ces difficultés sans nombre que nos prélats eurent à relever leurs églises et à leur rendre leur ancienne beauté. Un pays dévasté leur offrait peu de ressources sans doute, mais la gloire que nos évêques travaillaient à procurer à leurs Églises, consistait moins dans les ornements extérieurs que dans l'éclat des vertus; et jamais cet éclat ne brille mieux que dans l'adversité. Instruits à l'école du malheur, les chrétiens apprennent alors à se détacher des choses terrestres et à n'aspirer qu'aux biens éternels. L'Église se perfectionne, et les évêques, placés au sommet de la hiérarchie, loin de se laisser abattre, s'élèvent et grandissent en proportion des calamités. Après cette tourmente, nous les verrons reprendre la place que leur qualité de pasteur des peuples leur assigne auprès des trônes des rois, dont ils deviennent les plus fermes appuis, et relever dans leurs diocèses les institutions monastiques, qui seront toujours la gloire de l'Église et la plus belle floraison de la piété.

C'est alors que l'abbaye de St-Eusèbe, une des plus anciennes de Provence, jeta le plus vif éclat. Nous n'avons aucun document pour fixer l'époque précise de sa fondation. La tradition porte que Saint Marcian, natif de Saignon, en est l'auteur. C'est le titre que lui donnent les savants auteurs de la *Gallia christiana*, ainsi que les curieuses Annales bénédictines de Mabillon. Mais, ni les Mémoires du diocèse d'Apt, ni la Légende de Saint Marcian ne font mention du temps où il vécut. Robert et Véracon, frères, seigneurs de Saignon, se disent les fondateurs de cette abbaye, dans un titre de l'an 1004; Antoine Grossy, prieur de Lioux, le communiqua aux Messieurs de Ste-Marthe, et les induisit ainsi en erreur. L'abbaye existait plus anciennement, et les deux frères ne firent que la restaurer. Une donation, en faveur de l'Église d'Apt, fait mention de cette abbaye en 910: elle remonte donc au delà du Xe siècle. On ne peut pas la faire aller plus haut que la première moitié du VIIIe, et c'est l'époque où nous la fixons, sur la foi d'un titre daté *de sept ans après la première invasion des Sarrasins en Provence*, c'est-à-dire l'an 731. Ce titre énumère tous les Saints de l'Église d'Apt et ne dit rien de Saint Marcian.

Cette omission n'aurait pas lieu, si ce saint eut été déjà mort. On doit donc mettre la mort de Saint Marcian vers le milieu du VIIIe siècle, ainsi que nous le verrons bientôt. Du reste, tout porte à croire qu'il ne fonda pas lui-même, mais qu'il a seulement réparé l'abbaye de St-Eusèbe.

Quoi qu'il en soit, voici ce que la tradition nous apprend de Saint Marcian. Il était natif de Saignon et il appartenait à une illustre famille. Ses parents, n'ayant pas d'enfants, adressaient au ciel de ferventes prières, afin qu'il daignât leur en accorder; ce qu'ils souhaitaient moins pour conserver la grandeur de leur maison que pour les élever dans la crainte de Dieu. Leurs vœux furent exaucés: Dieu leur donna un fils; ils l'appelèrent Marcian, et ils s'occupèrent à lui inspirer la piété dès sa plus tendre enfance, lui rappelant sans cesse l'engagement où il était d'acquitter leur parole envers Dieu. Ils eurent la satisfaction de le voir correspondre à leurs soins; l'enfant croissait en grâce et en sagesse, et à mesure que les années augmentaient, on voyait se développer en lui les plus belles qualités de l'esprit et du cœur. On l'appliqua aux sciences; ses progrès furent si grands que ses maîtres en étaient dans l'admiration. Ceux qu'il fit dans la vertu étaient encore plus admirables; à mesure qu'il avançait dans la vie, il se sentait animé d'un désir plus ardent de se consacrer à Dieu. Il connaissait à peine le monde, et déjà il en voyait les dangers: l'esprit de Dieu, qui l'animait, lui faisait regarder la vie solitaire comme le port assuré du salut.

Il communiqua son dessein à cinq ou six jeunes gens de sa condition et de son âge, et il les porta à l'imiter. Ils se retirèrent ensemble dans un endroit peu fréquenté, près de Saignon, pour y vivre selon la règle de Saint Benoît, seule connue alors dans les Gaules. Marcian fut élu abbé, titre que ses compagnons lui déférèrent d'un commun consentement. Il en eut toute l'autorité; mais il en usa moins pour dominer que pour se montrer en tout le serviteur de ses frères, selon cette parole de l'Évangile: *Celui qui veut être le premier, doit se faire le serviteur de tous.* Il donna constamment à ses compagnons l'exemple de toutes les vertus, se souvenant que le divin Maître *commença par faire avant d'enseigner*. Il s'employait aux œuvres les plus viles; il allait ordinairement à la quête dans Apt, pour l'entretien de ses frères;

il s'y faisait admirer par son humilité, sa patience et sa douceur. Le Seigneur, qui se plaît à exalter les humbles, le rendit bientôt illustre par le don des miracles.

L'historien de sa vie en raconte plusieurs; nous n'en citerons qu'un seul. Chaque semaine il allait à Apt, visiter la cathédrale où il assistait à la messe avec tant de dévotion qu'il semblait ravi en Dieu. Après avoir fait sa quête (1), il se reposait ordinairement chez une pieuse veuve, au faubourg de la Bouquerie, proche l'église de Ste-Marthe, rue des Blanchisseurs. Le fils unique de cette veuve témoignait un grand désir de se consacrer à Dieu et de vivre auprès du saint abbé. Sa mère, qui l'aimait tendrement, ne pouvait consentir à se séparer de lui. Dieu enleva cet enfant de ce monde, en lui envoyant une maladie que les remèdes et les soins furent impuissants à guérir. La mère en ressentit une douleur si vive qu'elle courait les rues, comme folle, sans vouloir écouter aucune consolation. L'abbé vint à Apt, selon sa coutume; et il arriva au moment où l'on s'efforçait de la ramener dans sa maison. Dès qu'elle l'aperçut, elle se jeta à ses pieds et lui demanda de rendre la vie à son fils. Le Saint, touché de ses larmes, se fit conduire auprès de l'enfant déjà enseveli, se mit en prières, et au bout de quelques instants, se sentant exaucé, il se leva et il commanda au mort de revenir à la vie. L'enfant reprit l'usage de ses sens, et le Saint le rendit à sa mère. Ce miracle fut connu au loin, et le nom de Saint Marcian devint extrêmement célèbre.

Dès que cette tendre mère fut assez maîtresse de ses sentiments pour dominer sa joie, et reconnaître la grâce que Dieu venait de lui faire, elle ne s'opposa plus aux désirs de son fils; et elle pria même le Saint de lui donner l'habit de son ordre. Dès lors l'enfant ne se sépara plus de celui à qui il devait son retour à la vie: il le suivit dans son monastère, il sacrifia à Dieu des jours qui venaient de lui être si miraculeusement rendus, et il y resta comme un monument vivant, capable par sa seule présence, de rendre gloire au souverain Arbitre de la vie et de la mort. (2)

(1) *Singulis hebdomadibus Aptensem basilicam visitare solemne habuit.* (*Prop. Sanct. diœc. Aven.*)

(2) Bolland. *August. die XXII.*

Un miracle si éclatant attira plusieurs personnes auprès du saint Abbé; on venait de toute part se mettre sous sa conduite. Le nombre de ses disciples devint extrêmement considérable: il ne cessait de les exhorter à la perfection, et, pendant plusieurs années, il leur en donna l'exemple, marchant d'un pas ferme et solide dans la pratique des plus sublimes vertus. Ses forces trahirent enfin son courage; la vieillesse et ses infirmités firent juger à ses enfants que la mort de leur père bien-aimé n'était pas loin. Elle arriva plus tôt qu'ils ne pensaient et elle fut accompagnée de prodiges admirables. (1) Le Saint, revenait un jour de la ville d'Apt, un bâton à la main, chargé d'un sac rempli de provisions pour ses frères. Arrivé à mi-chemin, il tomba de faiblesse, et bientôt il expira abandonné de tout secours humain, mais en compagnie des anges qui l'assistèrent sans doute dans l'extrémité où sa charité l'avait réduit. La pierre sur laquelle il rendit son âme à Dieu, a été appelée, pendant plusieurs siècles, la pierre de Saint Marcian. On bâtit en ce lieu une chapelle en son honneur; les malades atteints de la fiévre y viennent prier et recouvrent la santé. Le frère, qui l'accompagnait, assura avoir entendu, au moment de sa mort, un merveilleux concert. Les cloches de quatre ou cinq villages voisins sonnèrent d'elles-mêmes. Tout le monde en fut surpris. Les religieux de Saint Eusèbe sortirent pour en savoir la cause. Quelle ne fut pas leur douleur lorsqu'ils apprirent que leur bon père était mort! Ils versèrent des larmes abondantes et ils vinrent pour prendre son corps et l'inhumer dans leur monastère. Mais ils firent de vains efforts pour l'enlever; ils ne purent pas même le changer de place; une puissance supérieure à toutes les forces humaines l'y tenait immobile. L'évêque d'Apt, averti du prodige, se rendit sur les lieux avec son clergé, et sur le commandement qu'il fit, au nom de l'obéissance, le corps qu'on ne pouvait remuer auparavant, se prêta à tous les mouvements qu'on voulut lui imprimer et parut même léger. Le saint abbé, quoique mort, obéit aux ordres de son évêque aussi promptement qu'il avait coutume de le faire durant sa vie. On le porta dans l'église cathédrale, où ses saintes reliques sont honorées dans une même cha-

(1) Bolland. *August. die* XXII. — Remerville. *Hist. Eccl. d'Apt.*

pelle avec celles de Sainte Anne, de Saint Auspice et de Saint Castor. On inhuma à part le cœur de Saint Marcian, et l'on eut soin de recueillir dans une fiole de verre cette liqueur précieuse que la nature forme et entretient autour de cet organe essentiel à la vie: quoique au sentiment des hommes de l'art, il n'y ait rien de plus sujet à corruption, elle n'a pas subi la moindre altération et elle se conserve encore d'une manière miraculeuse.

Ce Saint unit, pendant sa vie, l'amour de la pénitence à une pureté angélique. Après sa mort, on lui rendit un culte public, et sa fête se célébrait à Apt le 22 août; maintenant, elle se fait dans tout le diocèse, le 6 septembre. La châsse qui renfermait ses reliques, en contenait d'autres soigneusement pliées, dans un linge, avec cette inscription: OSSEMENTS DE L'ENFANT RESSUSCITÉ. (1) C'étaient celles de l'enfant de la veuve à qui Saint Marcian avait rendu la vie. La piété des fidèles avait réuni dans un même culte celui qui avait opéré un si grand miracle et celui qui en avait été l'objet. La dévotion envers Saint Marcian baissa, lorsque son abbaye eût été ravagée par les barbares, et disparut insensiblement, lorsqu'elle eut passé au pouvoir des laïques, aux Xe et XIe siècles. Sa fête reparaît dans les livres liturgiques d'Apt en 1211; Ripert de Viens la rendit solennelle, en 1270. Il est invoqué comme confesseur dans les plus anciennes litanies d'Apt. Cette ville le prit pour l'un de ses patrons. On ne sait pas l'époque où sa fête a été transférée du 22 août au 6 septembre.

L'abbaye de Saint Eusèbe fondée, ou plutôt restaurée par Saint Marcian, devint très-célèbre, et acquit des biens considérables. Les seigneurs de Saignon furent tentés de se l'approprier et en vinrent à bout, vers le milieu du Xe siècle. Cela ne doit pas nous surprendre, puisque, sous la seconde race de nos rois, il est assez ordinaire de voir des laïques s'emparer des biens de l'Église et les posséder, sans être inquiétés par ceux qui étaient chargés de rendre la justice. Édelbert, seigneur de Saignon, en était maître (1032). Il l'appelle son alleu, dans la donation qu'il en fait pour le salut de son âme aux moines de St-Gilles, qui y envoyèrent des religieux avec un abbé pour y rétablir la discipline monastique.

(1) OSSA PUERI RESSUSCITATI. (Remerville. *Hist. Eccl. d'Apt.*)

Ainsi fut close cette période de Saints, une des plus glorieuses pour notre histoire ecclésiastique. Non que les saints aient en aucun temps fait défaut dans nos Églises, mais ils ne furent jamais plus nombreux qu'à cette heureuse époque où Saint Véran illustrait le siége de Cavaillon, et remplissait le monde du bruit de ses miracles et de l'éclat de ses vertus: Saint Quenin sanctifiait l'Église de Vaison; Saint Magne, Saint Agricol, Saint Vérédème, celle d'Avignon. Ces grands Saints brillaient dans les Conciles et jusque dans les conseils des rois. Sigebert retenait auprès de lui Saint Véran, et le roi Gontran, si célèbre par sa piété, employait Saint Quenin dans les affaires les plus importantes de l'Église et de l'État. Des vertus plus calmes brillaient à un rang moins élevé: Malaucène voyait se fonder au Groseau un monastère qui devint une pépinière de saints; Saint Chaffre d'Orange illustrait les montagnes du Velay, et Saint Marcian de Saignon se rendait à jamais célèbre. Siècle heureux où les vertus semblaient tirer un nouvel éclat des calamités publiques, et où nos Églises se couvraient d'une gloire plus belle à mesure que les barbares répandaient des ténèbres plus épaisses sur les intelligences et amoncelaient des ruines!

LIVRE CINQUIÈME.

731 — 1060.

L'Église et la France. — Charlemagne. — Félix d'Urgel. — Concile de Narbonne. — Saint Benoît d'Aniane. — Notre-Dame-des-Doms rebâtie, consacrée miraculeusement. — Saint Guillaume d'Orange. — VI[e] Concile d'Arles. — Union des évêchés d'Orange et de St-Paul. — Saint Sendard d'Apt. — III[e] Concile de Valence. — Gotescalc. — Sarrasins au Fraxinet. — Boson. — Prêtres en communauté. — Assemblée de Mantaille. — Martyrs à Apt. — Église rebâtie à Vaison. — A Avignon. — Bédarrides donné à l'évêque d'Avignon. — Concile de Joncquières. — Chapitres fondés à Apt, Carpentras, Vaison, Cavaillon. — Saint Grégoire VII. — Croisades. — Séparation d'Orange et de St-Paul. — Séparation des deux menses, épiscopale et capitulaire. — Contrat précaire. — Simonie. — Saint Etienne d'Apt. — Rebâtit sa cathédrale. — Cluny. — Ses grands biens. — Saint Odilon. — États Généraux de Lyon. — Église de St-Saturnin consacrée. — Le Groseau et Vaucluse donnés aux moines de St-Gilles. — Trêve de Dieu — Résumé de ce livre.

Tandis que les Sarrasins entassaient ruines sur ruines et répandaient le trouble et la confusion sur nos belles contrées, Dieu préparait de loin et faisait grandir, à côté du trône, le prince destiné à faire la consolation de l'Église et la gloire de la France. Nos rois s'étaient déjà élevés au-dessus de tous les barbares par leur soumission à l'autorité épiscopale et par leur zèle à faire exécuter les saints canons : ils avaient ainsi jeté les fondements de cette grande puissance qui devait faire de la nation française la plus illustre et la plus policée de l'univers. Tous, depuis Clovis, avaient marché dans cette voie, et le fier Sicambre, courbant sa tête sous le joug du Christ, se montrait vraiment grand,

et digne de ses nobles destinées. Nous avons vu le respect de Sigebert, la piété de Gontran et la constance de tous les princes, leurs successeurs, à marcher snr leurs traces. Nos rois se distinguèrent encore par leur dévouement au Saint Siége et par le soin qu'ils prirent de défendre le Vicaire de Jésus-Christ: mission providentielle qui semble lier les destinées de la France à celles de Rome, en sorte que cette nation grandit ou s'abaisse selon qu'elle l'environne d'honneur, ou qu'elle lui devient plus ou moins infidèle. Or, de tous nos princes, aucun ne montra plus de respect pour les évêques, plus de soumission et de dévouement au Souverain Pontife que Charlemagne. Aussi la France ne fut jamais plus grande que sous son règne, et jamais elle n'a obtenu une prépondérance plus glorieuse et plus incontestée sur l'Europe entière.

Ce prince avait à peine succédé à son père, et pris possession de la seconde moitié de la couronne à lui cédée par son frère Carloman, qu'il recevait les députés et les lettres d'Étienne III. Ce pape le priait d'envoyer à Rome quelques évêques français, habiles dans la connaissance des Écritures et des saints canons, pour assister au Concile convoqué pour condamner l'intrus Constantin, qui avait usurpé le siége de Saint Pierre. Charlemagne en envoya douze des plus savants, choisis dans ses vastes États. Joseph, natif d'Avignon, évêque de cette ville, successeur d'Alphonse (766) fut du nombre. Il assista au Concile romain, tenu dans la basilique du Sauveur, près de St-Jean-de-Latran, au mois d'avril 769. Constantin qu'on y fit comparaître, fut condamné, et tout ce qu'il avait fait, déclaré nul, excepté l'administration du baptême et de la confirmation. Les évêques, les prêtres et les diacres qu'il avait ordonnés, furent déposés et réduits à l'ordre qu'ils avaient auparavant. On fit ensuite quelque canons pour maintenir la liberté des élections des papes et confirmer le culte des saintes images. (1) Ainsi nos évêques continuaient à se trouver mêlés aux grandes affaires de l'Église, et prenaient part au mouvement intellectuel que Charlemagne allait imprimer au monde.

Ce prince, si zélé pour la discipline, l'était encore plus pour

(1) *Col. Reg. Conc.*

la foi. Il eût manqué quelque chose à sa gloire si, après avoir dompté les ennemis des Souverains Pontifes et délivré le Saint Siége des tyrans qui l'opprimaient, il n'eût aussi fait triompher l'Église de tous les hérétiques de son temps. Il accomplit ce grand œuvre, et loin de s'en prévaloir, il ne se regarda jamais que comme l'évêque de l'extérieur, destiné à protéger la religion et à la défendre. Les évêques jugeaient, et il leur prêtait son bras victorieux pour exécuter leurs jugements. Jamais prince ne comprit mieux les devoirs de la puissance séculière par rapport à l'Église; jamais l'Église n'entoura de plus de respect et de vénération le pouvoir séculier. Cet heureux accord des deux puissances fit le bonheur de la société, sauva la religion, et étouffa dans sa naissance une erreur artificieuse, qui, née dans le voisinage de la France, ne négligea rien pour s'y établir. Élipand, évêque de Tolède, premier siége d'Espagne, ressuscitait, sous une forme nouvelle, l'erreur de Nestorius, la cachant sous des termes moins durs, afin de la rendre moins odieuse. Il ne niait pas l'unité des personnes en Jésus-Christ; il ne combattait pas sa divinité; il enseignait que ce divin Sauveur n'était pas fils de Dieu par nature, mais seulement par adoption. Il ne dogmatisait pas d'une manière absolue; il proposait sa doctrine avec beaucoup de modestie et sous forme de doute. Il consulta par lettre Félix, évêque d'Urgel, et après lui avoir exposé son système, il lui demanda s'il y trouvait quelque inconvénient. Félix répondit qu'il n'en voyait point, et que Jésus-Christ n'était fils de Dieu que par adoption. Ils travaillèrent tous les deux à répandre ce funeste poison; Élipand, dans la Galicie et les Asturies, Félix dans la Catalogne et les provinces voisines. Ils firent un grand nombre de prosélytes en Espagne et même dans la Gaule Narbonnaise, qui en est voisine. Les évêques de cette province, effrayés des progrès de l'erreur, se réunirent en concile à Narbonne (788), dans la basilique de St-Just et de St-Pasteur, pour condamner, ou plutôt pour souscrire à la condamnation que le Pape Adrien avait déjà prononcée contre la nouvelle hérésie. Magnéric d'Apt se rendit à ce Concile réuni par les ordres de Charlemagne, et souscrivit la condamnation de Félix d'Urgel avec les vingt-deux prélats, qui formaient ce Concile et dont dix étaient de la Provence. On sait que Félix et Élipand ne se tinrent pas pour battus, et que

même après le grand Concile de Ratisbonne, où l'évêque d'Urgel, poussé à bout par Alcuin, fit la rétractation la plus explicite, ce malheureux revint à ses erreurs, et mourut, ainsi qu'Élipand, dans un funeste endurcissement.

Nous ne lisons pas que Saint Benoît d'Aniane ait assisté à ce Concile; il aurait pu cependant y occuper une place distinguée. Il n'était que simple abbé, il est vrai, mais son mérite et sa naissance lui donnaient plus de crédit que beaucoup de prélats de son temps n'en recevaient de la dignité épiscopale. Fils d'un comte de Maguelonne, issu d'une noble famille de Goths établis dans les Gaules, il fut élevé à la cour de Pépin, et il servit quelque temps dans les armées. Il se fit religieux pour témoigner à Dieu sa reconnaissance de ce qu'il l'avait délivré lui et son frère d'un très-grand danger, au passage d'une rivière. Il embrassa avec tant de ferveur les devoirs de la vie monastique, que son abbé crut devoir lui faire quelques remontrances et l'avertir de se modérer. Plus tard, on voulut le nommer abbé, il s'enfuit et il se retira dans son pays, où il fit bâtir un monastère dans une terre que son père lui donna, sur le ruisseau d'Aniane qui se jette dans l'Hérault. Sa réputation lui attira bientôt un grand nombre de disciples, tous zélés pour la discipline monastique. Charlemagne, à qui rien n'échappait, et qui connaissait son zèle et ses lumières, l'envoya combattre l'hérésie de Félix d'Urgel. Au retour de cette mission, le prince crut que, pour honorer la vertu de l'abbé et des moines d'Aniane, il fallait que la magnificence des bâtiments de leur monastère correspondît à leur réputation. Benoît, malgré ses répugnances pour tout ce qui sentait le luxe, fut obligé d'y consentir, et fit bâtir à Aniane, par l'ordre et les libéralités de l'Empereur, un des plus beaux monastères des Gaules. Il y avait trois églises, dont la principale était dédiée au Sauveur, la seconde à la Sainte Vierge, et la troisième, qui était dans le cimetière, à Saint Jean Baptiste; le cloître était soutenu par des colonnes de marbre et orné de belles sculptures. La dédicace s'en fit avec une magnificence admirable; trois cents prélats y furent convoqués. Gérard qui avait succédé depuis peu à Magnéric sur le siége d'Apt, et Amic qui avait également remplacé Joseph sur celui d'Avignon, s'y trouvèrent. Le Pape Léon III présida la cérémonie, qui se fit en présence de

Charlemagne et de tout ce que la cour avait de plus distingué.

Ce fut probablement dans ce même voyage en Provence, que ce prince fit réparer l'église de Notre-Dame-des-Doms, ruinée par les Sarrasins, et qu'il la mit en l'état où elle est maintenant, sauf l'abside et les tribunes qui sont de date beaucoup plus récente. Dieu, pour reconnaître, sans doute, la piété de ce prince, et, en même temps, pour montrer combien ce temple, érigé en l'honneur de sa très-sainte Mère, lui était cher, voulut le consacrer lui-même, et y manifesta sa présence d'une manière sensible, par un miracle, unique peut-être dans les fastes de l'Église. La tradition rapporte qu'après la cérémonie de la consécration, faite par les évêques, une nuée mystérieuse remplit ce saint lieu, comme à la dédicace du temple de Salomon; en sorte que, pendant huit jours, les prêtres ne purent pas remplir leur office, *à cause de la majesté divine qui remplissait la maison du Seigneur*. Le fait était représenté sur les chapiteaux des colonnes de marbre qui soutenaient le cloître de la même église, également bâti par Charlemagne. Le pape Jean XXII, dans sa bulle du 21 novembre de la première année de son pontificat, après avoir déploré la perte des documents qui attestaient une merveille si extraordinaire, assure que telle est la tradition constante. (1) Sixte IV constate le même fait, dans sa bulle de l'an 1475. (2) Du reste, cette église si vénérable par son antiquité, et à laquelle se rattachent tant et de si précieux souvenirs, était bien digne que le ciel l'honorât de cette faveur: Sainte Marthe, hôtesse de Jésus-Christ, en avait posé les fondements, et le grand Constantin l'avait fait rebâtir (324); il ne manquait plus à sa gloire que d'être consacrée par les mains du Fils de Dieu.

Charlemagne ne s'en tint pas là. Il augmenta les revenus de Notre-Dame-des-Doms, et il y mit des prêtres séculiers à la place des moines de Lérins qui l'occupaient depuis Saint Agricol. Il unit aussi à l'évêché l'abbaye de St-Ruf, comme en font foi les lettres de confirmation données par son fils, Louis-le-Débonnaire. Amic était alors évêque d'Avignon, et son épiscopat devint ainsi

(1) *Attestatur Deum omnipotentem, Ecclesiam Beatæ Mariæ de Domnis, prout communiter et absque dubitatione tenetur, admirabiliter consecratam.* (*Col. Reg. Conc. — Bull. Rom. an.* 1316, *die* 21 *nov.*)

(2) *Bull. Roman. an.* 1475.

également célèbre par les faveurs du ciel et par celles du prince de la terre. Il mourut en 796. Humbert lui succéda; cet évêque aurait passé inaperçu, si son nom ne nous avait été conservé dans les archives de l'Église d'Arles.

Cependant la ville d'Orange se rendait illustre à cause des mérites de Saint Guillaume, qui en fut le premier comte. Les Saxons et les Sarrasins, voyant Charlemagne occupé à dompter les Gascons, pénétrèrent par divers endroits sur les terres des Français. Charlemagne, que le danger n'étonna jamais, leva de puissantes armées, alla au-devant d'eux, ne tarda pas à les réprimer et à les punir. Tandis qu'il marchait en personne contre les Saxons, Guillaume, comte de Toulouse, repoussait les Sarrasins. Ce général joignait une grande bravoure à une piété exemplaire: élevé à la cour de Charlemagne, la noblesse du sang et la bonne éducation s'unissaient en lui à l'amour du travail et à une application continuelle. Il cultiva son esprit par les sciences, il se forma à l'art militaire, à la politique et surtout à la crainte de Dieu, fondement de la sagesse. Il se rendit bientôt célèbre par ses exploits, et on le compta parmi les héros de son siècle. Charlemagne qui réunissait tant de talents à un degré supérieur, excellait dans l'art de discerner le mérite et de connaître les hommes. Il remarqua les belles qualités de Guillaume, il admira ses vertus, et il lui confia les charges les plus importantes de l'empire. Il le fit duc d'Aquitaine, comte de Toulouse, gouverneur du Languedoc, et, ce qui pour un sujet est plus précieux encore, il l'honora de sa confiance la plus intime et même de son amitié. Le duc était à la hauteur de sa position, et méritait ces faveurs: si Charlemagne l'aimait, il ne cessa d'avoir pour lui le respect et l'attachement le plus inviolable, l'appelant son père dans les épanchements de la vie intime, et s'employant à son service avec un dévouement que la grandeur des périls et les difficultés des circonstances ne purent jamais étonner ni décourager. L'occasion vint bientôt s'offrir d'en donner des preuves éclatantes, et il l'embrassa avec ardeur. (1)

(1) L'Histoire de sa vie dit: *Magnitudo gestorum ejus, et præliorum copia.... interdum varii Ducis eventus et durissimi labores, semper vero gloriosi triumphi. Si quis calamo attentare audeat, præmaximo proprioque indigerent volumine.* (D. Mabill. — Boll. *ubi supra.*)

Les Sarrasins, établis en Espagne, avaient par leurs invasions fréquentes, jeté le trouble en deçà des Pyrénées et bouleversé les provinces méridionales des Gaules. Celles qui bordaient la méditerranée étaient depuis longtemps l'objet de leur convoitise. Deux de leurs chefs, Adalric et Torsin, dominaient, l'un en Aquitaine, et l'autre à Toulouse. Le premier avait été proscrit pour s'être révolté contre Charlemagne, et le second, tour à tour sarrasin converti et chrétien apostat, n'avait pas tardé à devenir infidèle à son prince, et à favoriser ouvertement les infidèles. Les Sarrasins ne manquèrent pas de profiter des circonstances et de faire irruption dans le Languedoc, riche et vaste province, une des plus belles de toutes les Gaules: ils y entrèrent avec trois cent mille hommes; ils mirent tout à feu et à sang; ils pillèrent les faubourgs de Narbonne; ils assiégèrent Carcassonne, et ils saccagèrent tout sur leur passage. Ils auraient poussé plus loin, si le comte Guillaume ne fût accouru pour mettre un terme à leurs fureurs. Impatient de justifier le choix de Charlemagne, et de prouver par sa conduite qu'il était digne de ses faveurs, il rassembla à la hâte les troupes qui se trouvaient sous sa main, se mit à leur tête, et alla à la rencontre de l'ennemi. Il s'avança jusqu'à la rivière d'Olivier, appelée dans le pays, *Bère*. Arrivé à Salse, près de Sijean, à trois lieues de Narbonne, il fit halte, et il rangea son armée en bataille. Les Sarrasins, comptant sur leur nombre, se promettaient une victoire aisée. Ils se ruèrent sur l'avant-garde des chrétiens, qui les attendirent de pied ferme, les reçurent sans s'ébranler, et, après le premier choc, fondirent eux-mêmes sur l'ennemi qu'ils repoussèrent avec avantage. Alors les deux armées s'étant pleinement engagées, la mêlée fut terrible, le carnage affreux: le nombre, d'un côté, la valeur, de l'autre, tinrent quelque temps la victoire en suspens; à la fin, le nombre l'emporta, et 300,000 infidèles, écrasant une poignée de chrétiens, triomphèrent sans honneur et sans gloire. Les Sarrasins restèrent maîtres du champ de bataille. Les chrétiens regardèrent cette journée comme une punition de Dieu. Guillaume fit paraître un courage intrépide: au plus fort de la mêlée il se montra non moins vaillant soldat qu'habile capitaine. Entouré d'ennemis acharnés à sa perte et de monceaux de cadavres immolés à sa fureur, il ne cessait de frapper et de

donner des ordres ; plus d'une fois il repoussa les vainqueurs et il ramena ses troupes au combat. A la fin, accablé par le nombre et ne pouvant plus contenir ses propres soldats, il céda à la force des circonstances, il fit sonner la retraite, et il se retira couvert de sang et grièvement blessé. Il aurait succombé, si Dieu ne l'eût conservé d'une manière miraculeuse, pour exterminer dans nos pays les ennemis du nom chrétien.

Les Sarrasins célébrèrent leur victoire avec une joie excessive, et qui par là même indiquait combien avait été grande la résistance. Ils reprirent, chargés de butin, le chemin des Pyrénées. Leur dessein était de revenir bientôt achever leur conquête et de la consolider en y joignant le reste des Gaules. Ils étaient sur le point de faire une seconde irruption, lorsque Guillaume, averti de leurs projets, rassembla de nouvelles troupes et les joignit à celles qu'il venait de recevoir du fond de l'Allemagne. Car l'empereur, en apprenant sa défaite, se garda bien de prêter l'oreille aux insinuations perfides des courtisans ; il le connaissait, et il l'estimait trop pour lui en imputer la faute. Il savait que s'il avait été vaincu, c'était manque de soldats et non d'habileté et de valeur. Il lui envoya donc en toute hâte de vieilles troupes capables de le soutenir. Avec ce secours, Guillaume forma une armée assez forte pour arrêter les infidèles et même pour les rejeter au delà des frontières. Impatient de se mesurer avec eux, il alla les attendre aux confins du Languedoc. A peine parurent-ils, que, sans leur donner le temps de se reconnaître, il s'avança à la tête de ses vétérans ; fondit sur eux comme la foudre, écrasa leurs bataillons, pénétra jusqu'au centre de leur armée, les mit en déroute et en fit un carnage affreux. Entraîné par son exemple, ses soldats se signalèrent par des prodiges de valeur, et bientôt les deux tiers de cette foule innombrable d'infidèles furent moissonnés sur le champ de bataille. Le reste, voulant se sauver, tomba entre les mains des vainqueurs et fut fait prisonnier avec son roi Abdéméler. Ainsi Guillaume regagna d'un seul coup les avantages qu'il avait perdus dans la première campagne. Toutes les places que les Sarrasins occupaient en Guyenne et en Languedoc tombèrent en son pouvoir. Jamais victoire ne fut plus complète, ni plus avantageuse aux chrétiens. Elle parut tenir du miracle. Guillaume

la regarda comme un effet de la protection de Dieu et de la Sainte Vierge. Il rendit de solennelles actions de grâces au Seigneur sur le champ même illustré par sa victoire. Il tomba à genoux et dans l'ardeur de sa reconnaissance, levant les mains et les yeux au ciel, il s'écriait comme autrefois Moïse à la vue des ennemis de Dieu terrassés : *Qui est semblable à vous, Seigneur ? qui est semblable à vous ? Vous êtes magnifique en sainteté, terrible et digne de toute louange ! vous opérez des merveilles.* Ensuite il vint à Narbonne, il assista à une procession solennelle avec toute son armée. La cérémonie fut magnifique, et se fit avec une pompe et une solennité religieuse et guerrière, en sorte que Dieu seul triompha en ce jour. Le comte voulut que la croix, portée ordinairement à la tête de son armée, fût aussi portée à la tête de la procession. L'archevêque de Narbonne, Légat du Saint-Siége, les autres archevêques, évêques et abbés des provinces voisines, suivis de leur clergé, relèverent la cérémonie par leur présence. Le duc, accompagné des seigneurs et des principaux officiers, y parut la tête découverte et les pieds nus; il marcha ainsi pendant toute la cérémonie, avec une dévotion qui n'était égalée que par sa profonde humilité. Toute l'armée avait les yeux fixés sur lui, et était elle-même un grand sujet d'édification. Le peuple, à ce spectacle, versait des larmes de joie. Tous étaient ravis d'admiration et ne savaient ce qu'il fallait le plus louer dans ce prince, ou sa valeur au milieu des combats, ou sa piété dans les cérémonies religieuses.

Mais déjà, par son ordre, des courriers portaient cette heureuse nouvelle à Charlemagne, occupé à punir les Saxons révoltés. Guillaume, après lui avoir fait connaître les détails de cette grande journée, le priait de commander qu'on élevât à la gloire de Jésus-Christ et de sa Sainte Mère, à qui il attribuait la défaite des Sarrasins, des églises dans le Languedoc, la Guyenne et la Provence, comme des monuments éternels de cette victoire. Charlemagne le fit avec autant de piété que de magnificence. On voit encore dans ces provinces, et surtout dans nos diocèses, plusieurs églises que la science et la tradition s'accordent à attribuer à ce prince. (1) La Providence a permis qu'elles

(1) Celles de Pernes, par exemple, de Notre-Dame d'Aubune à Beaumes, et autres.

aient échappé aux attentats sacriléges des Albigeois, des protestants et de la Révolution, pour perpétuer le souvenir de cette grande journée qui arrêta la barbarie et sauva la civilisation en Europe. (1) Nous ne connaissons ni le lieu où se donna cette bataille, ni les circonstances qui la suivirent; le temps et l'ignorance des âges suivants ont fait disparaître les documents qui pourraient nous en instruire. Cependant le fait est certain, et se trouve attesté par des auteurs dignes de foi : Catel et les deux savants Bénédictins qui ont écrit l'Histoire du Languedoc ne permettent pas d'en douter; D. Mabillon et les Bollandistes l'affirment de la manière la plus positive.

Cependant les Sarrasins occupaient encore une partie de la Provence. Le comte Guillaume, ne voulant pas laisser son œuvre incomplète, entreprit de la délivrer. Il se mit à la tête de son armée, il passa le Rhône, il marcha droit à Orange, centre de leur domination, capitale de leur empire, ou plutôt repaire immonde où ces brigands entassaient le fruit de leurs rapines. Il l'assiégea, il la prit d'assaut, il passa au fil de l'épée les Sarrasins et leur roi Théobard : il se rendit ainsi maître de tous les pays d'alentour, et il délivra entièrement les chrétiens du joug des infidèles. Pour être mieux en état de conserver ce poste avantageux et de relever les ruines de la ville d'Orange, il y fixa sa demeure, et il en devint premier comte, par ordre de Charlemagne. (2) C'est lui qui est désigné sous le nom de Guillaume au cornet, ou au court nez, car on ne sait pas bien laquelle des deux versions on doit adopter. Cependant la première semble avoir prévalu, et la ville d'Orange, qui a emprunté ses armes à son premier prince, a placé un cor de chasse sur son écusson.

Ce prince servit l'État pendant bien des années d'une manière

(1) C'est l'idée que le pieux légendaire de Saint Guillaume nous donne de cette victoire: *In gladio suo cum auxilio divino*, dit-il, *populum Dei salvavit*, *et christianum dilatavit imperium.* (Boll. *ubi supra.*)

(2) Cela est conforme à la Vie de Saint Guillaume que D. Mabillon a donnée au public. On lit dans celle qui est écrite par un auteur qui paraît contemporain : *Erepta autem urbe* (*Arausicana*), *placet omnibus ut sibi eam detineat, faciatque primam suæ proprietatis sedem, unde et civitas illam ad tanti ducis gloriam famosissima, multumque celebris, magnique nominis per totum hodieque mundum commemoratur.* (Boll. *mens. Maii* XXVIII.)

aussi brillante qu'utile, et loin de se laisser éblouir par la vaine gloire, il ne songea plus qu'à en mériter une plus solide en quittant le monde, et en s'attachant uniquement au service de Dieu. Après avoir montré un courage héroïque, dompté et chassé les Sarrasins des provinces de Barcelone, de Toulouse et de Provence dont il était seigneur par droit d'hérédité ou par les bienfaits de Charlemagne; après avoir donné la paix à ces trois provinces et au peuple de Dieu, c'est-à-dire de France (1), comme l'appelle l'auteur de la Vie de Saint Guillaume, ce grand conquérant, animé d'un vrai zèle pour la maison du Seigneur, ne pensa qu'à réparer les ruines du sanctuaire, à rétablir les anciennes églises et à en faire bâtir de nouvelles. C'est au milieu de ces bonnes œuvres qu'il prit la résolution de se consacrer à Dieu. Ce n'était ni par indifférence pour ses frères ni par manque de courage, mais par une vraie grandeur d'âme et un généreux détachement qu'il embrassa ce parti. Dans le monde il s'était toujours appliqué à bien gouverner les affaires de l'État, et à faire inviolablement observer les lois sagement établies. Il ne craignait pas de descendre dans les détails; il prenait une connaissance exacte des procès; il les terminait par voie d'accommodement, ou par de justes sentences, se déclarant partout le protecteur de la veuve et de l'orphelin. Il réglait si bien les droits des grands et des seigneurs sur leurs vassaux, qu'il les empêchait de commettre aucune violence; les pauvres lui en témoignaient leur reconnaissance, et les riches ne pouvaient lui refuser leur estime; il gagnait ainsi le cœur de tout le monde par ses manières douces et bienveillantes.

Il eut pour les monastères et pour les religieux qui les habitaient, le même soin qu'un père tendre prend pour sa propre famille. Libéral et porté d'inclination pour tous ces pieux asiles, il avait une prédilection particulière pour ceux que Charlemagne, qu'il appelait son seigneur, avait fait bâtir ou réparer. Il leur faisait des présents, il leur donnait des terres et des rentes

(1) *Terra quievit et pax est populo Dei sanctoque imperio restituta.* Les Bollandistes expliquent ces mots, *populo Dei*, de la France, qui dès lors aurait mérité cette qualification de *peuple de Dieu*, succédant ainsi aux prérogatives de la nation privilégiée sous l'ancienne loi, qu'elle était appelée à remplacer sous la nouvelle alliance. (Boll. *Maii* XXVIII.)

pour la nourriture et l'entretien des religieux. Il avait une si grande vénération pour les prêtres, qu'il était continuellement avec eux, se recommandait à leurs prières, et leur faisait offrir tous les jours l'auguste sacrifice de la messe à son intention. Nous ne dirons rien de ses grandes aumônes: il les faisait autant que possible, en secret, en sorte que sa main gauche n'a pas connu le bien opéré par sa main droite; il cachait tout dans le sein des indigents. Dieu seul en a une connaissance parfaite: lui qui les a comptées, et qui les a reçues en la personne des pauvres.

Au milieu de tous ces sacrifices offerts au Dieu de sainteté, ce grand serviteur de Jésus-Christ soupirait sans cesse comme s'il n'eût encore fait rien qui lui fût agréable. Il eut la pensée de bâtir un nouveau monastère dans un lieu où il n'y eût eu aucune église. Empressé d'exécuter son pieux projet, il alla lui-même reconnaître la place où pourrait s'élever cette construction. Il parcourut à cette fin les montagnes de Lodève; il trouva un désert affreux, mais convenable au dessein qu'il avait formé. L'esprit de Dieu le conduisait sans doute; son bon ange l'accompagnait, ainsi qu'il est permis de le croire. Il entra dans ces gorges inaccessibles par un chemin étroit, plein de roches escarpées. La grâce de Dieu lui rendait tout facile.

A peine eut-il pénétré plus avant dans le désert, qu'il rencontra à travers les sommets des montagnes, une petite plaine en friche, entourée de tous côtés de hautes montagnes couvertes d'un bois fort épais, arrosée d'un ruisseau d'eau vive qui la coupait en deux, et qui au sortir de la vallée, courait se jeter dans l'Hérault. Il demanda le nom du lieu; on lui dit qu'il portait celui de vallée de Gélone, à cause de sa fraîcheur. (1)

Ce grand serviteur de Dieu examina le site, le trouva propre à y bâtir un monastère, et demeura pleinement convaincu que le ciel avait béni son voyage. Après lui en avoir rendu de très-humbles actions de grâces, il se hâta de mettre la main à l'œuvre, et donna tous ses soins pour que les travaux fussent incessamment commencés. Il consulta d'habiles architectes qu'il avait menés avec lui, et des hommes prudents et sages qui se trouvaient à sa suite. On traça le plan de l'église, du cloître, du

(1) D. Vaissette. *Hist. du Languedoc. tom.* I.

réfectoire, du dortoir, de l'infirmerie et des cellules des novices. Il y ajouta une grande salle pour recevoir les étrangers, un hôpital pour les pauvres, une boulangerie attenante à un four, et un moulin. Après avoir ainsi réglé toutes choses, il fit commencer les travaux, et il donna des ordres afin que ses plans fussent exactement suivis.

Lorsque tout fut achevé, il réunit des religieux qu'il fit venir des monastères voisins (1), où la piété et la régularité étaient en vigueur, il leur fit élire un abbé et les dota d'un grand territoire. Il leur donna encore un bon nombre de domestiques pour les servir, de grandes sommes d'or et d'argent, quantité de belles et riches étoffes pour les ornements de l'église; il y ajouta plusieurs troupeaux de bétail de toute espèce, et, pour rendre cette donation et cette fondation irrévocables, il les munit de son sceau, et il les fit confirmer par une ordonnance de Charlemagne.

Le bienheureux Guillaume avait deux sœurs encore vierges, recommandables par leurs vertus. L'une s'appelait *Albane*, et l'autre *Bertrane*. Elles étaient accomplies en tout point, et leur vie édifiante mérite qu'on les mette au nombre des vierges prudentes dont parle l'Évangile. Animées d'un même esprit et poussées par le même désir, elles allèrent trouver leur frère, qu'elles appelaient leur seigneur : elles se jetèrent à ses pieds et le prièrent de souffrir qu'elles s'unissent à lui dans le dessein qu'il avait formé de se consacrer à Dieu. Le Saint fut touché de la générosité de leurs sentiments, et il leur fit construire un couvent, non loin de celui qu'on venait de bâtir pour les hommes.

Après avoir achevé ces deux monastères, il prit congé de ses sœurs et des religieux, et il se retira sur ses terres, attendant le moment favorable pour accomplir son sacrifice. Sa famille était florissante; il avait une femme de la plus haute vertu; il n'était plus inquiété, comme autrefois, par ses ennemis, et les Sarrasins ne lui causaient plus d'embarras. Il avait pacifié toutes ses provinces, et son âme jouissait d'un calme parfait. Embrasé d'amour pour Dieu, désabusé des faux biens du monde, animé d'un nouveau courage par l'exemple de ses sœurs, il se représentait

(1) Surtout de celui d'Aniane qui n'était pas éloigné.

souvent cette agréable solitude où il avait fait bâtir ses deux monastères, et surtout la vie céleste qu'on y menait; il sentait au fond de son cœur un désir ardent de la partager. S'il ressentait parfois quelque peine, c'était de n'être pas resté avec ces religieux, et il s'en affligeait au point de pousser de profonds soupirs et de verser des larmes abondantes. (1)

Tandis qu'il était ainsi aux prises avec lui-même, Charlemagne le manda à la cour, le reçut avec beaucoup d'honneur, et lui fit des présents considérables. Il le retint quelque temps auprès de sa personne, l'admit à sa table et le traita comme son propre fils. Le comte Guillaume était bien vu de tout le monde ; sa famille s'estimait heureuse de le posséder, et, soupçonnant son dessein, faisait beaucoup d'efforts pour le retenir. Mais l'amour de Dieu et de la solitude dominait toujours dans son âme : au milieu des pompes de la cour, il ne pensait qu'à fuir le monde et à s'attacher uniquement à Jésus-Christ. Toutefois il était indécis s'il exécuterait son dessein sans consulter Charlemagne, avec qui il était lié d'une étroite amitié. Il crut qu'il était de son devoir de ne pas quitter un prince si pieux sans obtenir son agrément. Il lui fit part de son projet, et il le pria de ne pas s'y opposer. Charlemagne en fut touché: la pensée de se séparer d'un homme d'un si grand mérite lui fit verser des larmes. Mais bientôt réfléchissant que ce fidèle serviteur ne le quittait que pour son Dieu, il ne résista plus, et tout en exprimant au comte son admiration, il le pria de ne point se retirer sans lui demander quelque faveur. Le comte le pria de lui donner la partie du bois de la croix de Notre-Seigneur que le patriarche de Jérusalem lui avait envoyée depuis peu. Charlemagne parut frappé de la demande de Guillaume; mais l'amitié l'emporta, et il lui dit: « Je vous l'accorde avec la bénédiction de Dieu. » Il donna des ordres pour qu'on la lui remît. On lui porta ce bois enchâssé dans un autel, embelli de riches et précieux ornements. On y joignit d'autres reliques que Charlemagne lui remit de sa propre main, en lui disant: « Recevez ce présent de la main de votre seigneur; il vous donnera des forces pour surmonter les attaques des es-

(1) *Amor Dei tantus erat in eo, ut omnem amorem sæculi prorsus tolleret ab eo quidquid in hoc mundo quasi dulce arrideret, comparatum dulcedini divinæ dilectionis, pro absynthio haberet.* (Boll.)

prits malins, et pour supporter les misères de la vie. Souvenez-vous de moi toutes les fois que vous toucherez, ou que vous vous prosternerez devant ces saintes reliques. »

Cependant la nouvelle commença à se répandre que Guillaume, avec la permission du roi, quittait le monde et se retirait dans le monastère qu'il avait fait construire dans un désert. La cour en fut émue, et toute la ville accourut; la noblesse du royaume, liée avec lui d'une étroite amitié, vint en foule. Ses parents, ses alliés, étonnés de sa résolution, s'efforçaient de l'en détourner. Mais il fut inébranlable; il prit congé de tous, et il sortit de la ville, emportant avec lui la précieuse relique de la Croix. Charlemagne l'accompagna quelque temps, les larmes aux yeux; les principaux officiers de l'armée et la foule le suivirent aussi loin qu'ils le purent.

Ce grand serviteur de Dieu, après s'être dégagé de toutes les choses de ce monde, sortit de la France et entra dans l'Auvergne. A Brioude, où il fut reçu avec tout l'honneur qui lui était dû, il se rendit à l'église dédiée à Saint Julien : il pria sur le tombeau de ce glorieux martyr; il lui offrit de riches présents qu'il accompagna de ses armes. Il déposa sur son tombeau son beau casque et son magnifique bouclier; il appendit au frontispice de l'église son arc, son carquois et ses javelots. Ensuite il se mit à genoux, se prosterna par terre, et il pria le saint martyr de le prendre sous sa protection. Cela fait, il sortit de la ville et il reprit sa route. (1) Il entra dans la Guyenne, et détournant sa vue de cette province que le roi avait pour lui érigée en comté, et ne daignant pas même s'y arrêter, il alla directement au monastère qu'il avait fait bâtir dans le désert. Il soupirait après cette sainte retraite, il désirait passionnément s'y réfugier et y vivre sous la conduite de Dieu et dans la compagnie des fervents religieux qui l'habitaient.

Il entra enfin dans le diocèse de Lodève, et il arriva, heureusement conduit par son ange gardien, dans la vallée de Gélone. Alors, contemplant l'agréable situation et la beauté enchantée des lieux, et reconnaissant que c'était sa chère solitude qu'il

(1) *De suis armis bellicis perficit oblationem. Offert itaque ante martyris tumulum galeam decentissimam, et spectabilem clypeum: foris vero extra templum præsentarat ad ostium pharetram et arcum, ingens telum, versatilem gladium.* (Boll.)

avait choisie, il adora le Seigneur, et il lui rendit mille actions de grâces de l'avoir protégé durant son voyage; il salua le monastère, et il invoqua le secours du Saint-Esprit afin de pouvoir se sanctifier dans cette maison, et y finir ses jours en paix. Pendant qu'il priait, pénétré des sentiments d'une vive dévotion, nu-pieds et revêtu d'un cilice, et qu'il s'approchait du monastère, les religieux, avertis, vinrent au-devant de lui en procession et le reçurent avec beaucoup de respect; l'abbé était à leur tête. On le conduisit au lieu de la prière. Il tenait dans ses mains les reliques de la vraie Croix, renfermées dans l'autel dont nous avons parlé, et après avoir offert ces magnifiques présents et beaucoup d'autres consistant en calices d'or et d'argent avec leurs patènes, de beaux livres, des reliques précieuses, des ornements de soie avec les étoles brochées d'or, des chapes d'étoffes du Levant, et les avoir déposés avec respect sur l'autel dédié au Sauveur, il se prosterna à terre les mains étendues, et il parut comme un homme crucifié au monde. Il resta près de deux heures en prières, arrosant le pavé de ses larmes. Dieu l'exauça et reçut son sacrifice en odeur de suavité. On l'introduisit ensuite dans la salle du chapitre, où, après la lecture, il adressa aux religieux quelques paroles d'édification, et il leur fit connaître l'intention qui l'amenait dans le monastère, leur demandant en grâce de le recevoir au plus tôt parmi eux. Les religieux, touchés de tant d'humilité, s'empressèrent de l'admettre.

Cet événement eut lieu l'an 806, cinq ans après que Charlemagne fut proclamé empereur, le jour de la fête de Saint Pierre et de Saint Paul. Le comte se dépouilla de ses habits brodés d'or; on lui coupa les cheveux; on lui rasa la barbe, qu'on offrit à Dieu; on le revêtit d'un habit apostolique fait en forme de croix. Il étendit ses bras, un autre le ceignit et il se laissa mener où l'on voulut. Dès lors il appartint entièrement à Dieu.(1) La cérémonie achevée, le comte se trouva tout changé dans son cœur, et devint entièrement différent de lui-même. Il se dépouilla du vieil homme, et il se revêtit si bien du nouveau, que tout lui parut facile dans ce nouvel état qu'il venait d'embrasser. Jusque-là il avait habité des palais brillants d'or et de peintures, des

(1) *Totus in eo sacer ordo perficitur, coma nobili, barba venerabili deposita et Deo consecrata, veste apostolica crucis induitur.* (Boll.)

appartements richements meublés; il avait possédé des châteaux magnifiques, des citadelles bien fortifiées, et maintenant, dans la maison du Seigneur, il se faisait un plaisir d'occuper une petite cellule au fond d'un cloître, et de vivre inconnu au monde. On l'enseignait, et il ne se troublait point; on le reprenait, et il ne se mettait point en colère; on l'éprouvait par des pénitences, et il n'opposait aucune résistance; il mettait toute sa joie dans la soumission, et tout son bonheur dans les mépris. (1) L'amour de Dieu lui rendait tout facile: son cœur se purifiait dans ces épreuves comme l'or dans la fournaise, et il faisait tous les jours des progrès admirables dans la vertu.

Il continua à faire du bien à son monastère, aidé par ses deux fils, Bernard et Gosselin, à qui il avait remis ses comtés. Il fit ouvrir un chemin le long de l'Hérault et à travers les montagnes pour en rendre l'accès plus facile. A sa considération, Louis-le-Débonnaire accorda plus tard au monastère droit de fisc. Enfin le comte n'oublia rien pour rendre ce séjour agréable aux religieux, et les porter ainsi à mieux s'acquitter de leurs devoirs. Dans ce dessein il fit planter une vigne, des oliviers et remplacer tous les arbres sauvages par des arbres à fruits.

Ces soins extérieurs ne l'empêchaient pas de travailler à sa propre perfection. Au contraire, il s'y appliquait toujours avec une nouvelle ardeur; il se présentait souvent à l'abbé et aux religieux, se prosternant à leurs genoux et leur demandant avec instance de l'humilier toujours de plus en plus. Il les conjurait de lui donner les bas offices du monastère, que les autres ne voudraient pas remplir, promettant de s'en acquitter avec joie et avec toute l'exactitude possible. Il s'accusait de ses défauts en secret et en public, et il priait instamment les frères chacun en particulier, et tous en général, de se servir de lui comme d'un serviteur et de ne pas craindre de se décharger sur lui de ce qu'ils avaient de plus rude à faire. Il voulut être considéré comme une bête de somme dans la maison du Seigneur, et que chacun l'employât à tout ce qu'il jugerait convenable. En effet, on le vit très-souvent, par une humilité profonde, monté sur un âne,

(1) *Docebatur nec confundebatur, corripiebatur et non irascebatur; interdum cæsus, et injuriis læsus, neque resistebat, neque comminabatur; gaudebat plane esse in subjectione et delectabatur in omni abjectione.* (Boll.)

porter dans le temps de la moisson la provision de vin nécessaire aux frères. Dieu est admirable dans ses Saints, et les changements opérés par sa droite surpassent nos faibles conceptions. Le Bienheureux Guillaume qui auparavant se faisait un point d'honneur de monter des chevaux de prix, qui avait de nombreux domestiques superbement vêtus, ne rougissait point alors de paraître sur un âne portant des bouteilles. Il faisait plus, et, quand pour mortifier et humilier un religieux on lui donnait un emploi inférieur, le comte Guillaume s'en chargeait volontiers pour le soulager. C'est ainsi qu'il s'attribuait toujours les plus bas offices.

On lui donna, à la pressante prière qu'il en fit, le soin de la cuisine, emploi journalier et extrêmement pénible qu'il accepta pour l'amour du Dieu tout-puissant avec autant de joie qu'il en eût autrefois ressenti pour le don d'un royaume. C'est ainsi qu'il devint, de prince, cuisinier; de duc, valet d'office, portant du bois, des cruches pleines d'eau; faisant et allumant le feu, lavant la vaisselle, cueillant les herbes, apprêtant les mets, faisant cuire les légumes, apportant au réfectoire ce qu'il avait préparé avec tout le soin et toute la propreté possibles, et servant les religieux assemblés. Lui, qui avait autrefois vécu dans les délices, admis à la table d'un grand empereur, n'ose point aujourd'hui prendre place à côté des religieux dans le réfectoire commun; mais, vivant dans un jeûne continuel, il se tient humblement à l'écart. Lorsque les religieux étaient sortis et qu'on avait fini la lecture, le serviteur des serviteurs de Dieu desservait, rangeait à part les ustensiles de cuisine, et après les avoir lavés et comptés, il les mettait à leur place et les renfermait.

Outre ces offices, on lui donna ceux de la boulangerie et du moulin, ajoutant humiliation sur humiliation et travail sur travail. Mais lui, ouvrier infatigable, il en demanda un plus accablant encore; on le lui accorda: c'était de préparer le four, de le chauffer, d'enfourner le pain et de le retirer, genre de travail qu'il n'avait jamais pratiqué, et qui devait lui être extrêmement pénible. Guillaume ainsi devenu boulanger, fournier, cuisinier et serviteur de table, s'acquittait avec tant de zèle et d'exactitude de tous ces offices qu'il ne fut jamais trouvé en défaut.

Dieu récompensa par un miracle le soin qu'il mettait à bien remplir ces divers emplois. (1) Un jour il se trouva tellement absorbé par la prière, qu'il pétrit le pain sans avoir songé au bois nécessaire pour chauffer le four. L'heure du dîner approchant, il ramasse des sarments, prend du chaume et tout ce qu'il trouve sous sa main, il chauffe promptement et ardemment le four : il fallait ensuite l'approprier, en tirer la braise, l'écouvillonner et en ôter les cendres; mais il ne put trouver les instruments propres à cette opération. Le temps presse, le serviteur de Dieu leve les yeux au ciel et, sans balancer, après avoir invoqué le nom de Jésus et s'être muni du signe de la croix, il entre dans le four tout enflammé. Aussitôt le feu tombe et perd toute sa force, il prend la braise à pleines mains, la jette dehors, met les cendres dans son scapulaire, enfourne les pains qu'il a pétris, et ne ressent aucune atteinte du feu ni sur son corps ni dans ses habits. Celui qui parut le quatrième avec les trois enfants dans la fournaise de Babylone, le Fils de Dieu, comme nous le croyons, préserva aussi son serviteur des flammes dévorantes dans la fournaise de la pauvreté et de l'humilité. Il sortit du four sain et sauf comme il y était entré ; il apprêta parfaitement le pain qu'il mit dans des corbeilles, et qu'il servit au vénérable abbé et aux religieux. Dieu, par cet éclatant miracle, voulut manifester les grâces qu'il avait répandues dans l'âme de son serviteur, et faire connaître combien sa foi était vive et sa confiance parfaite.

Jusque-là les frères l'avaient exercé par beaucoup de mortifications, de réprimandes et de pénitences ; mais du jour où le ciel fit éclater ses vertus par des prodiges, leur conduite changea entièrement. On lui ordonna de ne plus s'occuper du travail extérieur ; on lui permit de mener une vie privée et de s'appliquer uniquement aux choses spirituelles. On lui assigna une cellule qui inspirait par sa pauvreté un grand mépris des choses du monde. De là il pouvait contempler le ciel, et soupirer sans cesse après la possession de ce bienheureux séjour. De sorte qu'après s'être exercé longtemps dans la vie active, il commençait à goûter le repos de la vie contemplative ; et qu'après avoir

(1) Boll. *Act. Sanct. Maii.* XXVIII.

rempli l'office de Marthe, il trouvait toutes ses délices à faire celui de Marie. Il travaillait à élever son âme au-dessus des inclinations naturelles et il faisait tous ses efforts pour approcher de la pureté des anges. Se regardant comme un homme qui commence à peine d'entrer dans les voies de Dieu, il oubliait le passé, et il s'avançait sans cesse vers le terme de sa course. Il se condamna à une plus grande attention sur lui-même, à de nouvelles pénitences, à des macérations plus rudes, à une componction plus vive. Il parvint à soumettre si pleinement le corps à l'esprit, qu'il ne ressentait plus les révoltes de la chair. Il aurait succombé à tant d'austérités si Dieu ne l'eût soutenu. (1)

Ce saint contemplatif, uniquement appliqué à la prière et à la lecture des Livres Saints, en faisait d'autant plus ses délices que, libre de toute sorte d'affaires, il pouvait s'adonner uniquement à cette étude. Éloigné de toutes les satisfactions des sens et réduit à une vie très-frugale, il repaissait son âme des mets de la table céleste, et il ne cessait de se nourrir des sacrements. Il approchait de l'autel avec tant de respect, qu'avant de recevoir la Sainte Eucharistie, au milieu de l'hiver, il s'enfonçait quelquefois dans la neige et dans la glace pour devenir, par cette austérité, plus pur que l'eau même dans laquelle il se lavait. Souvent dans la nuit il se plongeait dans un bain d'eau froide et y demeurait jusqu'à perdre tout sentiment. Il se retirait ensuite dans la chapelle de St-Michel Archange où il passait le reste de la nuit en prière; il se mettait à genoux sur le marbre, frappait sa poitrine, poussait de profonds soupirs et versait des larmes abondantes. Prosterné aux pieds des autels, il faisait cent génuflexions durant le jour et autant pendant la nuit pour demander pardon à Dieu pour ses péchés et implorer sa miséricorde en faveur de tous les pécheurs. Il avait une dévotion particulière pour la Passion de Notre-Seigneur, et afin d'en mieux imprimer le souvenir dans son cœur, il priait un religieux, son ami intime, de le dépouiller de ses vêtements dans la salle du chapitre, de le juger, de le condamner comme Jésus le fut par les Juifs, et de lui faire ressentir en le frappant de verges le

(1) C'était l'usage autrefois de permettre aux religieux, arrivés à un très-haut degré de perfection, de vivre, séparés de la communauté, dans une plus grande solitude. Maintenant cela se pratique plus rarement.

tourment de la sanglante flagellation. C'est ainsi que purifié comme l'or dans le creuset, il s'approchait des saints autels, et y recevait des grâces en si grand nombre que sa chair fragile ne ressentait plus aucune faiblesse. (1)

Enfin le Bienheureux Guillaume fut favorisé du don de prophétie; il prédit bien des choses, et, entre autres, l'époque de sa mort. Lorsqu'il sentit approcher sa dernière heure, il en avertit l'abbé et les religieux ses frères, et il l'écrivit aux monastères voisins. Il en donna même la nouvelle par un courrier à Charlemagne. Il fit connaître publiquement les signes qui l'annonceraient: il tressaillait de joie à la pensée que Dieu devait bientôt le retirer de ce monde. Cet heureux jour arriva enfin; il annonça l'heure précise de son trépas. Il manda l'abbé et les religieux ses frères; il leur adressa des paroles pleines de douceur et de consolation; il les pria de lui administrer les derniers sacrements. Après les avoir reçus, il se mit en prière, et élevant les yeux et les mains au ciel, il fut absorbé en Dieu, et c'est ainsi qu'il rendit sa belle âme entre les mains de son Créateur. Il mourut le 28 mai 812. A l'heure de sa très-sainte mort, les cloches de toutes les églises sonnèrent d'elles-mêmes dans toutes les provinces voisines. Dieu, qui opéra ce miracle, voulut ainsi publier les mérites de son serviteur.

Tel fut Saint Guillaume, premier prince d'Orange. Sa vie, écrite par un contemporain et conservée avec beaucoup de soin dans l'abbaye de St-Guilhem, a été publiée par D. Mabillon qui s'est appliqué à en prouver l'authenticité, par le témoignage d'Ordéricus Vitalis, célèbre annaliste ecclésiastique, et par celui de beaucoup d'autres écrivains dignes de foi. Il nous fait même connaître sa généalogie. « Quelques auteurs, vivant du temps de ce prince, dit-il, le font descendre de la famille royale des Carlovingiens, seconde race des rois de France, et lui donnent pour père Théodéric ou Thierri, le même qu'Éginhard, dans la Vie de Charlemagne, assure avoir été son proche parent. D'autres croient qu'Aldane, mère de Guillaume, était fille de Charles Martel. Il comptait parmi ses aïeux les premiers officiers du palais. (2) » Quoi qu'il en soit des ancêtres de Saint Guillaume, il

(1) Boll. *Act. Sanct. Maii die* XXVIII.

(2) D. Mabill. *Acta Sanct. ordin. Benedict. pars.* 1. *pag.* 70.

est certain qu'il appartenait à la première noblesse de l'empire, et que sa retraite au désert fit une impression si profonde, à cette époque, que les troubadours le prirent pour le sujet de leurs chants (1) : preuve incontestable de la célébrité de ses exploits et de sa pénitence.

Cependant nos évêques ne cessaient de veiller au maintien de la discipline et des mœurs. Charlemagne s'attachait à stimuler leur zèle. Il avait depuis quelque temps envoyé, pour cet objet, des commissaires dans tout l'empire, et c'est d'après leurs rapports, qu'il fit assembler (813) tous les prélats des Gaules, en cinq Conciles différents qui se tinrent presque en même temps. Celui d'Arles, VIe de cette ville, se réunit le dernier jour du mois, dans la basilique de St-Étienne. Les évêques y prirent place selon leur ancienneté dans l'épiscopat. Jean, archevêque d'Arles, et Nébridius de Narbonne, y sont qualifiés d'envoyés de l'empereur. Les Pères du Concile, après avoir remercié le prince de ce qu'il leur a ménagé la consolation de se voir et d'augmenter ainsi la charité dans leur cœur, font des vœux pour que Dieu l'affermisse de plus en plus dans la foi et dans l'amour de la justice, qu'il lui donne la paix et la prospérité, qu'il le prévienne de ses miséricordes et qu'il le fortifie pour gouverner avec sagesse son vaste empire, régir les peuples commis à ses soins et les conduire toujours dans les voies du véritable bien. Les envoyés de l'empereur disent ensuite que ce prince montrait tant de zèle pour la religion et faisait tant de bien aux Églises, qu'il était juste qu'en reconnaissance le Concile ordonnât que l'on fît chaque jour des prières, et qu'on offrît le saint sacrifice de la messe, dans toutes les Églises, pour lui et pour toute sa famille. Les Pères adhérèrent volontiers à cette proposition, et en firent un décret.

Le lendemain on traita de la foi et de la nécessité de la maintenir dans toute sa pureté. On dressa ensuite vingt-trois canons sur la discipline. IIe Les archevêques doivent rappeler à leurs suffragants l'obligation de faire apprendre à leurs prêtres les cérémonies du baptême et les mystères de la foi. Ceux qui, par état,

(1) Catel, dans son Histoire des Comtes de Toulouse, cite quelques fragments d'un poëme composé dans le style et le langage du temps, en l'honneur de Saint Guilhem-du-désert.

sont appelés à instruire les autres, doivent avant tout s'instruire eux-mêmes, l'ignorance étant la source de toutes les erreurs. IIIe Défense est faite aux laïques de chasser un prêtre de son église, sans une sentence préalable de l'évêque, ou de recevoir de l'argent de ceux qu'ils nomment à quelque église, de peur que l'avarice ne les porte à présenter des sujets indignes. IVe L'évêque est tenu de veiller sur la conduite des chanoines et des moines, et de faire en sorte qu'ils observent leurs règles. VIIe Il ne doit permettre qu'à des hommes recommandables par leur âge et par leur vertu d'entrer dans les monastères de filles. Le prêtre qui va leur dire la messe est obligé de sortir dès qu'il l'a finie. Jamais les jeunes moines, ou les jeunes clercs, ne doivent être employés à ce ministère. VIIIe Enfin l'évêque pourvoira à ce qu'on ne reçoive pas un plus grand nombre de personnes que le couvent ne peut en contenir et nourrir.

IXe Chacun doit payer exactement les dîmes. X^e On prêchera la parole de Dieu non-seulement dans les villes, mais dans les campagnes. XIe En temps de famine, chaque localité est obligée de nourrir ses pauvres. XIIe Les poids et les mesures doivent être justes et partout les mêmes. XIIIe Il est fait défense de tenir un marché et de plaider les jours de dimanche. XIVe On recommande la paix et l'union entre les évêques et les comtes, les moines et les clercs, XVe et l'on défend de recevoir des présents pour administrer la justice. XVIIe L'évêque fera tous les ans la visite de son diocèse et prendra la défense des pauvres et des opprimés. XVIIIe Les prêtres doivent garder le saint chrême sous clef, et n'en donner à personne comme remède, ni pour de l'argent. (1) XIXe Les parents sont tenus d'instruire leurs enfants, et les parrains leurs filleuls. XXIIe Il est défendu de traiter d'affaires dans les églises et dans leur parvis. XXIIIe On recherchera les clercs fugitifs et on les remettra à leurs évêques. XXIVe Les criminels, publiquement convaincus, doivent faire pénitence selon les canons.

Telles sont les principales dispositions du VIe Concile d'Arles. Les Pères convinrent de les faire présenter à l'empereur, en le priant d'ajouter, ou de retrancher ce qu'il jugerait à propos;

(1) *Ut presbyteri sub sigillo custodiant chrisma.... non ab aliis nisi a sacerdotibus contingi debet. Si secus fecerint, honore priventur.*

mais en même temps on lui faisait observer que parmi ces règlements, il y en avait de très-sages à l'observation desquels ils le conjuraient de tenir. On voit par la forme de ce Concile que le mouvement partait du prince, que les principales dispositions en avaient été arrêtées par lui, et que les Pères attendaient de la cour l'appui nécessaire pour faire exécuter leurs décrets.

Or, parmi les Pères de ce Concile se trouvait Jean de Vaison, en faveur de qui Charlemagne rendit une ordonnance, à la demande du comte Gérard, et à qui il accorda de grands priviléges. Cet évêque fit beaucoup de bien aux religieuses de Pré-Bayon, obligées de quitter leur monastère. Il assista à la consécration de l'église de St-Sauveur d'Aniane, dont nous avons déjà parlé. Il eut Simplicius pour successeur, ou du moins le nom de ce prélat est, après le sien, le premier qu'on trouve sur le catalogue des évêques de Vaison; car à cette époque, la succession des évêques paraît interrompue sur tous nos siéges épiscopaux, et de grandes lacunes s'y font continuellement remarquer.

Charlemagne s'était acquis une gloire immortelle en protégeant l'Église, et en veillant à ce que les saints canons fussent religieusement observés. Son successeur hérita de sa piété; mais il n'eut pas cette grandeur d'âme, cette élévation de courage, ce coup d'œil supérieur qui domine les événements, pénètre les pensées des hommes, s'empare de leurs volontés, les maîtrise et les fait servir à ses fins. Louis-le-Débonnaire fut timide et pusillanime; sa piété dégénéra en faiblesse; il s'affaissa sous le poids du vaste empire que son père lui avait laissé. Guidés par une main solide et ferme sous le règne précédent, les peuples et les grands avaient marché avec calme dans la voie de leurs destinées; l'ordre et la paix avaient constamment régné. Il n'en fut pas de même sous ce faible empereur; le trouble et la confusion reparurent; notre pays s'en ressentit d'une manière désastreuse. Car à cette cause générale d'agitation, il y en avait une autre plus particulière. Pendant les désordres occasionnés par les invasions des Sarrasins, les laïques avaient envahi presque tous les biens des églises: ils se maintinrent en leur possession sous Charlemagne. Ce fut une faute peut-être de la part de cet empereur de ne pas réparer cette injustice, et de ne pas remettre les choses dans l'état où elles étaient auparavant. Mais on sait que les

plus grands princes et même ceux qui ont les intentions les plus droites, ne viennent pas toujours à bout de leurs desseins. Ne pouvant déposséder les seigneurs, il favorisa les évêques, et il leur accorda de grands priviléges. Dès lors chaque ville eut deux pouvoirs en face, celui de l'évêque et celui des comtes. Nous venons de voir le Concile d'Arles recommander l'union des deux puissances. La chose n'était pas facile. Les comtes voulaient se maintenir dans leurs envahissements; les évêques s'efforçaient de ressaisir les biens qui leur avaient été enlevés. Cette lutte, plus ou moins vive dans tous nos évêchés, se manifesta surtout dans celui d'Apt. Saint Sendard en était évêque (833); il soutint les droits de son Église avec une vigueur admirable; car personne n'est plus ferme qu'un Saint réclamant un droit, ni plus propre à atteindre son but; parce qu'à l'exemple de la sagesse éternelle, il y tend sans cesse avec force et douceur, deux éléments auxquels rien ne résiste.

Milo Montan, comte d'Apt, de Senez et de Glandève, avait reçu de ses ancêtres, avec les biens de sa maison, l'ancienne abbaye de Saint Martin et tous les domaines qui en dépendaient, qu'il s'était fait inféoder par un des rois de la première race. Cette abbaye, située à quelques milles, au levant d'Apt, est devenue le village de St-Martin, qui, avant la Révolution, portait le titre de baronnie. Saint Sendard lui représenta avec tant de force l'injustice de cette usurpation sacrilége, qu'aucune possession, fût-elle séculaire, ne saurait légitimer, qu'il lui persuada d'en faire donation à l'Église d'Apt. C'est ainsi que l'on qualifiait alors les restitutions faites aux Églises. Les évêques, contents du fonds, voulaient bien laisser pour la forme cette légère satisfaction à l'amour-propre, toujours blessé par de pareils actes. Nous verrons plus tard de nouvelles modifications introduites à ce sujet. Du reste, Milo Montan ne s'en tint pas là, et, tout en cédant aux pressantes sollicitations de Saint Sendard, il ne laissa pas que de suivre les mouvements de sa propre piété. Ce fut ce sentiment qui lui inspira de pourvoir l'Église d'Apt des livres et des vases sacrés qui lui étaient nécessaires; car les ravages faits par les Sarrasins n'étaient pas encore réparés.

Les comtes n'étaient pas les seuls à faire du bien aux églises : nous avons vu les libéralités de Charlemagne. Louis, son fils,

qui de toutes les grandes qualités de son père ne retint que la piété et la bienfaisance, donna à la mense épiscopale de Foulques d'Avignon, les églises de St-Geniès, de Ste-Marie ; de St-Jean et de St-Baudile, de St-Cosme et de St-Damien, de Lers, nommé par les anciens géographes *Luerio* ou *Aeria*, avec son château. Les lettres sont de la 12e année du règne de Louis-le-Débonnaire.

Ce prince venait de terminer sa carrière (840), et Lothaire son fils, dévoré d'ambition, n'aspirait à rien moins qu'à s'emparer de tous ses États. Après diverses guerres soutenues contre ses frères et ses rivaux, la Provence lui échut dans un partage qu'ils firent (843). Honoré, archevêque d'Aix, souscrivit l'acte, et se qualifia serviteur des serviteurs de Dieu, formule réservée aujourd'hui aux Souverains Pontifes. L'Église d'Apt fut dès lors soumise à la Métropole d'Aix. Paul en était évêque. Ce prélat est principalement connu par quelques permutations, qu'il fit avec l'évêque de Sisteron, de quelques domaines enclavés dans leurs diocèses respectifs. La charte est du 4 du mois de juin, indiction XV. La même charte nous apprend qu'il y avait alors un prévôt à la tête du chapitre d'Apt, bien que la fondation des chanoines soit de beaucoup postérieure, comme nous le verrons dans la suite. On y nomme aussi l'archidiacre ; c'était le prêtre chargé de l'œuvre (1) ; mais sa charge ne lui donnait aucun rang, et les prêtres souscrivaient avant lui. Venaient ensuite les diacres, les sous-diacres, les lévites et les principaux de la noblesse qui avaient coutume d'autoriser ces sortes d'actes par l'apposition de leur seing. Cette charte est extrêmement curieuse à cause de tous ces détails. Elle l'est encore davantage en ce que c'est la première où les évêques aient employé la formule : *Évêque par la grâce de Dieu*. Les successeurs de Paul la négligèrent pendant plusieurs siècles.

Cependant un grand scandale venait d'affliger nos Églises : l'évêque de Valence était accusé de crimes énormes. L'empereur Lothaire, pour le juger, fit assembler un Concile à Valence même, qui fut le IIIe tenu dans cette ville. Parmi les 14 évê-

(1) On appelait ainsi la charge qui donnait droit et obligeait à veiller aux réparations de l'Église, et à toutes les dépenses nécessaires pour le culte ; le prêtre qui la gérait s'appelait *l'ouvrier*.

ques présents se trouvaient Hélie de Vaison et Ragentius d'Avignon. Trois métropolitains, Remi de Lyon, Agilmar de Vienne et Roland d'Arles, y présidèrent avec Ebbon de Grenoble. Après avoir examiné et terminé l'affaire du malheureux Valentin, on dressa vingt-trois canons, dont les six premiers regardent la grâce et la prédestination, et les autres la discipline.

Gothescalc, fils d'un comte saxon, offert au monastère de Fulde par ses parents, dégagé de ses vœux monastiques par un concile de Mayence, et bientôt obligé de reprendre des obligations qu'il croyait trop pesantes pour lui, se mit peu en peine de vivre selon la sainteté de son état. C'était un homme inquiet et entêté, qui possédait à un degré éminent toutes les qualités propres à en faire un dangereux novateur; beaucoup d'esprit, peu d'étude et un grand fonds de présomption. Naturellement adroit et dissimulé, l'artifice suppléait chez lui aux qualités plus solides; l'esprit d'hérésie le rendit fourbe jusque dans ses professions de foi. Le désir de se rendre célèbre le porta à soulever les questions dangereuses de la prédestination, et il dissimula si bien ses erreurs qu'il parvint à diviser l'épiscopat. Il débita sa doctrine sous la protection des grands qu'elle favorisait. Rien n'est plus commode que le système hérétique de la prédestination absolue. Du moment que notre salut est exclusivement l'œuvre de Dieu, à quoi bon nous en mettre en peine, puisque nous n'y pouvons rien? Avec un pareil enseignement, les passions avaient beau jeu, et la porte était ouverte à tous les vices. C'est ce qu'avaient compris les Pères du Concile de Mayence, qui condamnèrent d'abord le novateur et le renvoyèrent sous bonne escorte à Hincmar de Reims, son métropolitain et son juge naturel. Raban-Maur lui écrivit au nom du Concile, pour le mettre au courant de cette affaire.

Hincmar découvrit, par les réponses mêmes de Gothescalc, tout le venin de ses erreurs. Il assembla un Concile à Quierci et y fit comparaître l'hérétique, afin qu'il fût condamné de nouveau, s'il persistait dans ses erreurs. Gothescalc se montra insolent; le Concile le condamna au fouet et à un silence perpétuel. La sentence fut exécutée en partie. L'orgueilleux novateur n'en fut que plus irrité : il demanda l'épreuve du feu, on la lui refusa. Hincmar le réfuta; Ratramne de Corbie prit sa défense. Les écrits

de ces deux fameux champions firent du bruit, et l'épiscopat se divisa. Amalric et Jean Scot Érigène, plus courtisans que théologiens, s'engagèrent dans la dispute pour plaire à Charles-le-Chauve, qui aimait ces combats. Amolon de Lyon écrivit à Gothescalc une lettre pleine des plus beaux traits de la fermeté et de la douceur chrétiennes : le novateur aurait été ramené, si un chef de parti pouvait l'être. Florus, diacre de Lyon, entra également dans la lice. Jamais l'Église en France n'avait subi un tel orage.

Hincmar réunit alors le second Concile de Quierci, et dressa les quatre articles célèbres qui, loin d'arrêter, ne firent qu'augmenter l'irritation des esprits. C'est pour les calmer que fut en partie convoqué le 3e Concile de Valence (8 janvier 855). Ebbon de Grenoble, neveu d'Ebbon de Reims, ennemi secret de Hincmar, fit dresser six articles sur la grâce, la prédestination, la mort de Jésus-Christ, la liberté, afin de les opposer aux quatre articles de Quierci. Ier Les Pères de ce Concile disent d'abord qu'ils rejettent toute nouveauté de paroles, et qu'ils s'attachent aux sentiments des saints docteurs Cyprien, Hilaire, Ambroise, Jérôme, Augustin. C'était ce qu'il y avait de mieux à faire, attendu que toutes ces nouveautés ne sont propres qu'à fomenter les troubles et à causer des scandales. A quoi bon disputer sur la prescience de Dieu, la prédestination de l'homme? Ne vaut-il pas mieux s'en tenir simplement à la doctrine de l'Église ?

IIe Les Pères continuent : Dieu sait de toute éternité le bien que les justes feront et le mal que les méchants commettront. Il sait aussi que les justes ne sont tels que par leur fidélité à la grâce, seule capable de leur faire acquérir les récompenses éternelles, et que les méchants ne le deviennent que par leur propre malice, qui les précipite dans l'enfer. Cette prescience de Dieu, attribut essentiel de sa nature, n'impose aucune nécessité aux hommes, qui sont libres de devenir bons ou méchants.

IIIe Les élus sont prédestinés à la vie et les méchants à la mort; mais, dans l'élection, la miséricorde de Dieu précède le mérite, et, dans la damnation, le mal précède le juste jugement de Dieu. En sorte que, par sa prédestination, Dieu ne fixe que ce qu'il a résolu de faire par une miséricorde gratuite et par un juste

jugement. Quant aux méchants, Dieu a connu mais non prédestiné leur malice, puisqu'elle ne vient pas de lui. Le châtiment suit les œuvres des méchants. Dieu le connaît et le sait par avance ; il l'a ainsi réglé parce qu'il est juste. Jamais Dieu ne prédestine au mal par un acte immuable de sa puissance. La doctrine contraire est condamnée par le Concile d'Orange.

Le quatrième canon attaque directement les quatre articles de Quierci. Il est conçu en ces termes : IVe « Il s'est élevé une grande erreur touchant la rédemption du sang de Jésus-Christ. Quelques-uns, ainsi que leurs écrits en font foi, soutiennent que ce sang a été répandu pour tous les impies qui depuis le commencement du monde jusqu'à la Passion, sont morts dans leur impiété et ont été punis de la mort éternelle. Pour nous opposer à cette erreur, nous croyons qu'on doit simplement tenir et enseigner, comme le font l'Évangile et l'Apôtre, que le prix de ce sang a été donné pour ceux dont Notre-Seigneur a dit : *De même que Moïse a élevé le serpent dans le désert, ainsi il faut que le Fils de l'homme soit élevé afin que quiconque croit en lui ne périsse point, mais qu'il ait la vie éternelle.* Quant aux articles qui ont été reçus inconsidérément par un Concile de nos frères, nous défendons de les enseigner, puisqu'ils sont inutiles et même nuisibles, attendu qu'ils renferment des choses contraires à la vérité. Nous en dirons autant des dix-neuf articles fort impertinents, qui contiennent plutôt des fictions diaboliques que des preuves de la foi. » Les Pères désignent ici le livre de Jean Scot Érigène sur la prédestination, dont on avait extrait dix-neuf articles devenus fort célèbres.

Dans le Ve canon, les Pères de Valence déclarent que tous les fidèles régénérés par le saint baptême sont véritablement incorporés à l'Église, et qu'il n'y a rien d'illusoire dans les sacrements qui leur sont administrés, quoiqu'une partie des fidèles ne persévèrent pas dans la grâce de la rédemption, par défaut de bonne volonté.

Le VIe est sur la nécessité de la grâce, et sur le libre arbitre de l'homme, affaibli par le péché d'Adam et rétabli par la grâce de Jésus-Christ. Les Pères déclarent qu'ils veulent s'en tenir à l'enseignement de l'Église, et en particulier au Concile de Carthage. Les contes de bonnes femmes, disent-ils, et les mets in-

sipides des Écossais qui soulèvent le cœur à ceux qui ont une foi pure (1); toutes les opinions qui, pour mettre ce comble à nos maux dans ces temps malheureux, ont fait assez de progrès pour rompre le lien de la charité, nous les rejetons entièrement, de peur qu'elles n'infectent les esprits et ne leur fassent perdre la simplicité et la pureté de la foi.

Nous n'entrerons pas davantage dans les détails des écrits publiés de part et d'autre ; nous croyons plus utile de rappeler les canons de discipline donnés par ce Concile. On ne doit jamais sacrer un évêque avant de s'être assuré, par un examen exact, de ses mœurs et de sa science, quand même il s'agirait d'un clerc de palais nommé par l'Empereur. Si, dans ce dernier cas, le sujet est reconnu indigne, on doit recourir à la clémence du prince, et le prier de ne pas déshonorer l'Église.

VIIe Les détenteurs des biens d'Église doivent être excommuniés, quand même ils s'appuyeraient sur une donation faite par le prince. Ce canon est extrêmement important. Nous avons déjà vu les efforts de Saint Sendard d'Apt pour faire rentrer les biens de l'Église, usurpés par le seigneur de St-Martin. Nous verrons bientôt les évêques de Vaison développer dans le même but une énergie encore plus grande. VIIIe Les laïques, qui veulent bâtir un église dans leur domaine, doivent la doter en lui assignant une métairie et trois esclaves pour en cultiver les terres et la soumettre à l'Église-mère et à l'évêque du lieu; sans quoi nous déclarons que nous ne la consacrerons pas. IXe On ne doit jamais en justice opposer serment à serment. Xe Les duellistes sont excommuniés et privés de la sépulture ecclésiastique. XIe On recommande aux évêques de mener une vie édifiante; d'annoncer par eux-mêmes ou par d'autres la parole de Dieu; de faire exactement, toutes les années, leur visite pastorale, dans toutes les églises de leurs diocèses; d'établir des écoles pour enseigner les sciences divines et humaines; d'éviter tout échange dans les choses ecclésiastiques, ou de ne le faire que par nécessité, en suivant toujours les règles de la bonne foi. XIIe Le métropolitain aura soin de veiller sur ses suffragants. XVe Les prêtres doivent se tenir unis à l'évêque et en recevoir secours et protection. Un homme puissant

(1) Jean Scot Erigène était d'Écosse.

revendiquait l'archidiacre de Vienne comme son esclave. Agilmar, archevêque de cette ville, fit porter un décret, XVe qui frappait d'excommunication quiconque voudrait molester cet archidiacre. (1)

Tous ces canons furent soumis à l'empereur Lothaire qui les approuva. Ce prince ne survécut pas longtemps au Concile de Valence : il mourut dans de grands sentiments de pénitence et laissa ses États à ses trois fils Louis, Lothaire et Charles. Ce dernier eut pour partage la Provence et la Bourgogne. Nous le verrons bientôt parmi nous. Ce partage, fait d'une manière pacifique, ne s'exécuta pas sans de grands mouvements. Les évêques des trois provinces de Lyon, de Vienne et d'Arles, partant nos six prélats, furent convoqués à Salmorenc, où se tint une assemblée générale ou parlement; car on y voit des comtes et des évêques, parmi lesquels se trouvent Theutbert d'Apt. Les affaires qu'on y traita furent plutôt civiles que religieuses. Un décret des plus remarquables fut celui qui ordonne à Vigerige, comte de Salmorenc, de restituer à l'Église de Vienne plusieurs fonds de terre qu'il avait usurpés, à l'occasion des désordres causés par les Sarrasins.

Ces barbares, après leur défaite par Charles Martel, s'étaient réfugiés dans les Alpes, où ils s'étaient emparés d'un château situé au diocèse de Fréjus, appelé Fraxinet. Ils en réparèrent les fortifications: ils s'y maintinrent fort longtemps et ils en firent un point stratégique, d'où ils sortaient pour dévaster le plat pays. Leur séjour qui dura depuis 730 jusqu'en 973, fut pour la Provence une ère de malheurs publics et privés: meurtres, pillages, dévastation, viols, incendies, destruction des églises, des abbayes, des monastères, tels furent les actes de brigandage de cette horde, mue autant par son fanatisme contre le nom chrétien que par la soif du sang dont elle était altérée. Ils ne cessèrent pendant environ deux siècles et demi de couvrir la province de ruines, de larmes et de deuil. Saint Mayeul, abbé de Cluny, revenant de Rome, fut arrêté par ces brigands, et traité d'une manière si indigne que les populations se levèrent en masse, coururent aux armes, guidées par Gibelin de Guinaldi et puis-

(1) *Col. Reg. Conc.*

samment secourues par Guillaume premier, comte de Forcalquier, amis de Saint Mayeul. Après des prodiges de valeur ils eurent la gloire d'arborer la croix sur la citadelle même où avait flotté pendant tant d'années l'étendard de Mahomet. Ce fut durant cette période désastreuse que les prêtres cachèrent avec soin ce qu'ils avaient de plus précieux, les reliques des Saints. Nos Églises, et en particulier celles d'Avignon, d'Orange et d'Apt, parvinrent ainsi à sauver ces trésors inestimables aux yeux de la foi.

Ce furent sans doute ces ravages causés par ces barbares qui portèrent le roi Charles à venir en Provence. Il visita nos principales villes, Vaison, entre autres. C'est de là que sont datées les lettres patentes par lesquelles il donne à l'évêque de Venasque, c'est-à-dire de Carpentras, pour le luminaire de son église et pour l'entretien des clercs qui la servent, l'église de St-Antoine avec tout le revenu du fisc de la ville de Carpentras et des autres pays nommés par le P. Colombi (1), mais qu'il nous est impossible de faire connaître, vu les changements qu'ont subis les noms. Ce document, un des plus remarquables de nos archives, est trop important pour ne pas en faire connaître au moins le préambule.

Charles, roi par la clémence divine. Il est digne de la majesté royale de souscrire aux demandes qu'on lui adresse, et d'accorder aux peuples les choses qui ont pour objet la piété, d'autant qu'on les rend par là plus affectionnés à son service. Nous voulons donc que tous les fidèles de la Sainte Église, tant présents que futurs, sachent que Gérard, comte illustre, nous a fait connaître que le vénérable Jean, évêque de Venasque, désirait que nous donnassions à l'église de son siége, dédiée à Sainte Marie, Mère de Dieu, certaines choses sur lesquelles notre fisc a des droits. Nous nous faisons un devoir de consentir à sa demande, et nous accordons pour l'amour de Dieu..... Suit la désignation des objets donnés. Nous nous abstenons de reproduire cette nomenclature, attendu qu'il est très-difficile de préciser ces objets. L'acte est daté de Vaison, 18 avril 868.

Ce prince ne gouverna pas longtemps ces pays. Ermengarde, fille unique de l'empereur Louis II, épousa Boson, comte de

(1) P. Columb. *Hist. Eccl. Vasion.*

Provence, et trouva le moyen de satisfaire sa propre ambition en le faisant déclarer roi d'Arles. La succession de son père fut un sujet de discorde entre Charles, roi de Neustrie, et Louis, roi de Germanie: le premier, plus ambitieux, l'emporta. Il marcha en Italie avec une armée capable de soutenir ses prétentions. Les seigneurs italiens s'empressèrent de lui offrir leurs hommages, et le Pape Jean VIII l'invita à venir à Rome, afin d'y recevoir la couronne impériale. La cérémonie eut lieu le jour de la Noël, dans l'église de St-Pierre, et le prince, dans le dessein d'anéantir les prétentions de son concurrent, convoqua à Pavie une assemblée de seigneurs et de prélats pour faire confirmer son élection. Or, parmi ces derniers se trouvait Alduin d'Avignon, qui avait succédé à Ragénatius, en 860. C'était un prélat d'un très-grand mérite. Hincmar de Reims parle de lui dans son opuscule sur le divorce de Lothaire et de Thilberge. On trouve encore son nom à la suite du Concile de Ponthieu ; il n'est donc pas étonnant qu'il se soit trouvé présent à l'assemblée de Pavie, où Charles-le-Chauve fut reconnu empereur. Car ce prince habile à distinguer les hommes de mérite, aimait à les voir à sa suite. Il l'avait conduit en Italie, parce qu'il comptait sur son influence.

En effet, l'assemblée de Pavie eut le plus grand succès : le résultat de ses délibérations fut adressé à l'Empereur, et l'acte qui le renferme se trouve conçu dans les termes les plus magnifiques. « Au très-glorieux prince couronné de Dieu, grand et pacifique empereur, notre seigneur Charles, auguste, perpétuel, nous, soussignés, évêques, abbés, comtes et seigneurs du royaume d'Italie, lui souhaitons une longue paix et une prospérité éternelle. Puisque la divine bonté, par les mérites des saints apôtres et par son vicaire le seigneur Jean, Souverain Pontife, Pape universel et notre Père spirituel, vous a élevé à l'empire, selon le jugement du Saint-Esprit, nous vous élisons unanimement pour notre protecteur, notre seigneur et notre défenseur. Nous nous soumettons avec joie à votre domination, et nous promettons d'observer fidèlement tout ce que vous ordonnerez pour le bien de l'Église et pour notre salut. » (1)

(1) *Col. Reg. Conc.*

Charles-le-Chauve ne tarda pas d'user de la puissance impériale, si amplement reconnue en lui par cette assemblée. Il dressa, fit recevoir par elle, et bientôt confirma par le fameux Concile de Ponthieu, en Champagne, plusieurs articles dans lesquels paraît avec éclat sa reconnaissance envers l'Église et le Souverain Pontife qui lui avait donné la couronne impériale. Nous n'entrerons point dans les détails de l'assemblée de Ponthieu, où Charles-le-Chauve fut reconnu empereur par les grands et les prélats des Gaules, comme il l'avait été par ceux d'Italie, à Pavie. Cependant l'acte par lequel se fit cette reconnaissance nous paraît trop bien peindre les mœurs de l'époque, pour ne pas en citer au moins un fragment. D'ailleurs, cet acte a trop de ressemblance avec celui de Pavie pour ne pas croire qu'il soit écrit de la même main. Probablement Alduin d'Avignon n'était pas tout à fait étranger à sa rédaction. « Comme le seigneur Jean, Pape universel, disent les prélats et les grands du royaume, a d'abord élu à Rome, et sacré notre glorieux et auguste empereur Charles, que tous les évêques, les abbés, les comtes et autres personnes considérables du royaume d'Italie l'ont aussi élu unanimement pour leur protecteur et défenseur ; nous qui sommes assemblés de France, de Bourgogne, d'Aquitaine, de Septimanie, de Neustrie et de Provence, dans le lieu nommé Ponthieu, par ordre du même seigneur et glorieux empereur, nous l'élisons aussi et confirmons son élection avec la même unanimité. (1) »

Après cela, on conçoit que Charles-le-Chauve ait proposé et fait recevoir les articles suivants : Ier Tous honoreront et respecteront l'Église romaine, mère de toutes les Églises. Personne n'aura la présomption d'entreprendre contre ses droits et son autorité. L'Église de Rome a pleine liberté d'user de la vigueur qu'elle doit avoir et d'exercer sa sollicitude dans toute l'étendue de l'Église universelle. IIe On rendra l'honneur dû au seigneur Jean, notre père spirituel, Souverain Pontife et Pape universel. Tous doivent recevoir avec un profond respect les décrets qu'il a portés ou qu'il portera pour l'accomplissement de son ministère, en vertu de l'autorité apostolique, tous lui rendront en toutes

(1) *Col. Reg. Conc.*

choses l'obéissance qui lui est due. IIIe On rendra également à l'Église et au clergé l'honneur et le respect qui leur sont dus, selon les ordonnances de notre père et de notre aïeul. IVe Tous honoreront l'empereur et obéiront à ses ordres. Ve Défense à qui que ce soit de troubler les évêques dans l'exercice de leur ministère, lorsqu'ils visitent leurs diocèses, pour prêcher, administrer la confirmation et corriger les abus. VIe Les évêques prêcheront par eux-mêmes ou par d'autres. Les laïques assisteront les jours de fête à l'office public. Personne ne fera célébrer la messe dans sa maison, sans une permission de l'évêque, laquelle permission ne sera donnée que pour de bonnes raisons. VIIe Les évêques feront bâtir un cloître près de leur église, et y demeureront avec leur clergé. (1) VIIIe Défense est faite aux prêtres d'aller à la chasse, de porter des armes, de se vêtir d'une manière peu convenable à leur état, de demeurer avec des femmes, et de souffrir qu'elles entrent chez eux sans de bonnes raisons. IXe On payera sans fraude la dîme même des animaux. Xe Les évêques auront dans leurs diocèses le pouvoir et l'autorité d'envoyés de l'empereur. XIe Il est formellement défendu de piller les biens de l'évêque après sa mort. Ces biens seront mis par l'économe de l'église en réserve pour le successeur, ou appliqués à quelques pieux usages pour le repos de l'âme du défunt.

Peu de temps après, Charles-le-Chauve fut empoisonné par son médecin, Juif de nation, nommé Sédécias, et mourut le 6 octobre 877. On embauma son corps, et on se proposait de l'ensevelir à St-Denis, mais on fut obligé de l'enterrer, en chemin, au monastère de Nantua. Sept ans après, on transféra ses restes à St-Denis. Louis-le-Bègue, son fils, lui succéda et fut reconnu le 8 décembre 877. Hincmar le sacra et le couronna roi à Compiègne, mais après lui avoir fait promettre d'observer le premier article de Quierci. Chaque évêque présent vint lui faire hommage, en disant : « Je vous recommande ma personne et mon Église, afin que vous la défendiez et que vous y fassiez observer la loi et la justice, comme il convient à un roi. » Louis remit entre les mains des évêques les promesses suivantes :

(1) *Episcopi, in civitatibus suis, proximum Ecclesiæ claustrum instituant, in quo ipsi cum clero secundum canonicam regulam Deo militent.* (Conc. Pontig. Can. VII.)

« Louis, roi par la miséricorde de Dieu et l'élection des peuples, je promets en face de l'Église, à tous les ordres, tant des évêques que des prêtres, des chanoines, des moines et des religieuses, que j'observerai toujours à leur égard les règles des Pères, confirmées par la tradition apostolique. Je promets aussi d'observer à l'égard de mon peuple les lois et les décrets portés par les empereurs et les rois, mes prédécesseurs. Moi, Louis, je fais cette promesse de mon plein gré, par amour pour la justice, et je la signe de ma main. »

Cependant de grands troubles avaient lieu en Italie : les Sarrasins que nous avons vus s'établir au Fraxinet, et se livrer à tant d'excès odieux en Provence, n'en commettaient pas moins en Italie. Ils s'avancèrent le long de la côte, et ils poussèrent leurs ravages jusqu'à Rome, où le Souverain Pontife, fatigué de leurs vexations, avait plus d'une fois fait appel à la France. Charles-le-Chauve vola à son secours et périt misérablement. Rome sentit ses maux s'aggraver, surtout lorsqu'aux ravages des barbares vinrent se joindre les vexations des comtes Lambert et Adalbert, nouveaux tyrans qui firent peser d'autant plus le joug, qu'ils partaient de plus bas étage. Le Pape les excommunia, et en appela de nouveau à la France. Le secours se faisant attendre, il vint lui-même le solliciter, et il arriva à Arles, le jour de la Pentecôte, 11 mai 878.

Boson y commandait : ce prince, qui joua un rôle si important dans nos contrées, était fils d'un comte, nommé Bavin, et frère de Richard, comte d'Autun, plus tard comte de Bourgogne, connu sous le nom de Richard le *Justicier*. Il avait une sœur nommée Richilde. Courtisan souple et adroit, il sut se faire aimer de tous ceux qui le connurent : il fut même assez habile, si l'on en croit certains écrivains, pour engager Charles-le-Chauve à prendre Richilde pour concubine. On entendait par là une épouse légitime, dont le mariage n'avait pas été revêtu des formalités qui donnaient à la femme le droit de jouir des honneurs dus à l'épouse d'un grand roi. Dans la suite, ces formalités furent suppléées. Charles déclara Richilde reine, et c'est en cette qualité qu'elle assista aux conférences que Charles et son frère, Louis-le-Germanique, tinrent à Héristal.

Richilde fut reconnaissante envers Boson des services qu'elle

en avait reçus : elle employa son crédit auprès du roi pour l'élever au plus haut point de grandeur. A peine Charles fut-il en possession des États de Lothaire, qu'il établit Boson comte de Provence et de Vienne. Il le mena avec lui en Italie, lorsqu'il alla prendre possession de la couronne impériale (875), et il le déclara son lieutenant-général dans cette partie de son empire. Boson souscrivit les actes du Concile de Pavie, après les évêques, et avant les comtes, en qualité de duc, de premier ministre du sacré palais et d'envoyé de l'empereur. Ce fut cette même année que, devenu veuf d'Ingeltrude qui l'avait quitté pour s'attacher à un autre seigneur, il épousa par la faveur de l'empereur et du Pape Jean VIII, la princesse Hermengarde, fille unique de l'empereur Louis II, à qui Charles venait de succéder. (1)

Tant de dignités auraient pu satisfaire l'ambition du comte Boson ; mais sa nouvelle épouse, née sur les marches du trône, ne pouvait s'accoutumer à la condition de simple sujette. Fille d'un empereur d'Occident, et destinée à devenir l'épouse de l'empereur d'Orient, son état présent révoltait sa fierté : elle demandait sans cesse à son mari s'il ne trouverait jamais pour elle une couronne dans le monde. C'est dans ces circonstances que le Pape vint en France. Boson le reçut avec toute la pompe et la solennité possibles. Le Souverain Pontife fut touché de ce pieux empressement, mais il donna tous ses soins aux affaires de l'Église. Gilbert de Nîmes prétendait avoir des droits sur l'abbaye de St-Gilles. Léon, qui en était titulaire, les lui contestait. Jean VIII évoqua l'affaire à son tribunal; consulta les évêques de la contrée et prononça en faveur de l'abbé de St-Gilles, déclarant que l'évêque de Nîmes n'était pas fondé dans ses prétentions. Pour reconnaître la généreuse hospitalité que lui avait donnée Boson, il accorda, en sa considération, le Pallium à Rostaing, archevêque d'Arles, et confirma tous les priviléges que les Souverains Pontifes ses prédécesseurs avaient octroyés à cette Église.

Le Pape, accompagné de Boson et d'un grand nombre d'évêques, parmi lesquels se trouvait Ratfred d'Avignon qui avait succédé à Alduin (860), Jean second de Carpentras, Udalric d'Orange, Heutbert d'Apt, Hildébold de Cavaillon et Hélie de Vai-

(1) L. Charvet. *Hist. de la Ste Église de Vienne*, p. 219.

son, s'avança jusqu'à cette dernière ville où il séjourna pendant quelque temps ; de là il écrivit à Louis-le-Bègue, qui se trouvait alors à Tours, de lui indiquer un lieu où ils pussent se voir et conférer ensemble. Le Roi lui députa quelques évêques pour le prier de se rendre à Troyes, où devait se tenir un Concile. Le Pape le fit, et Ratfred d'Avignon le suivit. Un différend s'était élevé entre ce prélat et l'évêque d'Uzès, au sujet d'une métairie que ce dernier disait lui avoir été enlevée par l'évêque d'Avignon. Quelque peu importante que paraisse cette affaire, le Pape ne dédaigna pas de s'en occuper, et l'évêque d'Uzès, ayant présenté une requête au Concile, en sa présence et en celle de l'empereur, le Pape en écrivit à Rostaing d'Arles et à Sigebot de Narbonne. Il leur dit que l'évêque d'Avignon ne s'étant pas présenté au Concile, il leur ordonne de réunir un nombre suffisant d'évêques, d'examiner l'affaire et de la terminer par un jugement canonique. (1) Pour leur faciliter le travail, il leur envoie quelques traités, tirés des Conciles et des Pères, et faisant autorité sur la matière. La conduite de l'évêque d'Avignon est d'autant plus inexplicable en cette circonstance, qu'il se trouvait alors à Troyes, et qu'il figura dans le fameux Concile, tenu le 11 août 878, dans la cathédrale de St-Pierre. Jamais assemblée n'avait offert un spectacle plus imposant : presque tous les évêques du royaume y étaient réunis. Louis-le-Bègue y fut couronné par le Pape Jean VIII ; mais il ne jouit pas longtemps de la couronne, et à peine Boson et Agilmar, évêque de Clermont, avaient-ils, par ses ordres, reconduit le Pape en Italie, que ce prince mourut à Compiègne, laissant pour héritiers ses deux fils, Louis et Carloman, en bas âge.

Les circonstances parurent favorables à Ermengarde pour satisfaire son ambition et ceindre la couronne, objet de tous ses vœux. Elle pressa Boson, son époux, de se faire déclarer roi. Ce prince, cédant aux sollicitations importunes d'une femme impérieuse qu'il aimait, oublia ce qu'il devait à la famille royale, et se servit des bienfaits qu'il en avait reçus pour se dresser un trône au détriment des deux jeunes princes. Il joignit la perfidie et l'ingratitude, et tandis qu'il était auprès d'eux pour veiller à leur défense, Ermengarde, soutenue par l'impératrice

(1) P. Sirmond. *Col. Conc. Gall.*

sa mère, et par l'archevêque de Vienne, s'appliquait à gagner les évêques et les seigneurs des provinces dont son époux avait le gouvernement. Elle leur faisait entendre que l'unique moyen d'avoir la paix et de se garantir des troubles qui agitaient le reste de la France, était de s'en séparer et de se donner un roi capable de les conduire. Le choix ne pouvait pas être douteux, et d'après elle, personne n'en était plus digne que Boson. Ce prince, à son retour d'Italie, acheva de déterminer les esprits, intimidant les uns par des menaces, et gagnant les autres par des promesses d'abbayes et de terres, dont effectivement dans la suite il les gratifia.

Les prélats et les seigneurs, ainsi disposés, se réunirent à Mantaille, ancienne maison de plaisance des rois de Provence, située à cinq lieues de Vienne, entre cette ville et l'Isère. (1) Ils donnèrent à leur assemblée le nom de Concile, afin de couvrir ce qu'elle avait d'illicite et de scandaleux. Il s'y trouva six archevêques et dix-sept évêques, parmi lesquels on voyait Ratfred d'Avignon, Richard d'Apt, Gémard d'Orange et Hélie de Vaison, qui, le premier, signa les actes de ce Concile, si célèbre dans l'histoire, et qui amena un si grand changement politique dans nos pays, puisque les Pères de ce prétendu Concile, les barons et les principaux de l'État donnèrent la couronne, le sceptre et toutes les autres marques de la royauté à Boson (15 octobre 879). Le décret porte que depuis la mort du roi Louis-le-Bègue, l'Église et le peuple manquant de protecteur contre les ennemis qui ne cessent de les opprimer, les évêques et les nobles, après avoir imploré le secours du ciel par les prières les plus ardentes, ont jeté les yeux sur Boson, comme sur le prince le plus capable de les défendre. Ils s'appuyaient sur l'autorité qu'il avait eue sous l'empereur Charles et le roi Louis, tant en France qu'en Italie, et sur l'affection du Pape Jean, qui le traitait comme son fils. « C'est pourquoi, continuent les Pères, guidés par l'Esprit-Saint, et connaissant la prudence et la capacité de ce prince, nous l'avons élu roi malgré sa résistance. » Aussitôt après l'élection, on lui envoya des députés pour savoir comment il prétendait se conduire sur le trône. Il répondit par écrit de

(1) Charvet. *Hist. de la Ste Église de Vienne.*

manière à satisfaire le Concile, et il s'efforça dans la suite de réaliser ses promesses. Il fut couronné roi à Vienne par Otram, qui en était archevêque. Dès lors il se vit souverain depuis Narbonne jusqu'au delà du lac de Genève; le Dauphiné, le Lyonnais, la Franche-Comté, une partie de la Bourgogne et du Languedoc, la Savoie, la Bresse et la Provence formèrent son royaume.

Il ne posséda pas longtemps la couronne acquise au prix de tant de peines; mais pendant son règne il s'appliqua constamment à rendre les peuples heureux. Il ne pouvait se dissimuler qu'il avait dans le Pape Jean VIII un adversaire d'autant plus redoutable que ce Souverain Pontife, en le combattant, croyait agir contre un usurpateur qui venait de spolier des orphelins. Aussi, pendant toute la vie de ce Pape, lui et ses frères se virent en butte à ses traits. Plusieurs lettres à Otram de Vienne témoignent de l'horreur qu'il avait pour celui qu'il appelait un usurpateur. Cependant Boson s'efforçait de régulariser sa position. Après la mort de Carloman, il écrivit (884) à Charles-le-Gros qui réunissait sous sa puissance presque tous les États de Charlemagne, et dans un traité, conclu à Metz (novembre 885), il fit hommage de sa couronne à l'empereur et en obtint la liberté de sa femme et de sa fille, restées jusque-là prisonnières à Autun. Boson mourut le 11 janvier 887, et fut regretté de tous ses sujets qu'il avait gouvernés avec beaucoup de sagesse et de douceur. On l'inhuma dans l'église de St-Maurice à Vienne. (1)

Boson I[er] eut pour successeur son fils Louis, enfant de dix à onze ans. Hermengarde agit avec tant d'habileté que Charles-le-Gros lui laissa les États de son père et même l'adopta. Elle envoya vers le Pape Étienne V, qui donna des lettres par lesquelles il exhortait les évêques des Gaules à reconnaître Louis Boson pour leur roi. Ces évêques, disposés par les soins d'Hermengarde, obéirent avec joie au Souverain Pontife, et ce prince fut élu et couronné roi. Le premier acte qu'il fit de sa puissance fut d'indiquer un Concile à Vienne. Les évêques qui formaient son conseil, en donnèrent avis au Pape Formose, et celui-ci envoya Pascal et Jean pour y présider.

(1) Son mausolée exista jusqu'au XIII[e] siècle, époque où l'archevêque, Jean de Bournius, fit rebâtir la chapelle de Notre-Dame. Le marbre sur lequel on avait gravé son épitaphe se voit encore dans la chapelle de Sainte Apollonie.

Le Concile se tint (892) dans l'église de St-Maurice, qui portait alors le titre de St-Sauveur. Les archevêques de Lyon, d'Arles, d'Embrun et de Vienne s'y trouvèrent présents, ainsi que plusieurs évêques, parmi lesquels on voyait Hélie de Vaison, et Foulques d'Avignon. On y fit quatre canons sur la discipline. Le Ier défend sous peine d'excommunication d'usurper et de retenir les biens de l'Église. Le IIe frappe de la même peine le laïque qui tue ou qui déshonore un clerc. Le IIIe atteint également d'excommunication ceux qui retiennent par fraude une partie des legs pieux faits par un évêque ou par un prêtre. Le IVe défend aux séculiers de disposer des églises sans le consentement des évêques, et, à ces derniers, d'exiger aucuns droits des prêtres à qui ils les donnent. (1)

Les motifs qui avaient déterminé le Pape Étienne V à engager les évêques des Gaules à reconnaître Louis de Boson pour roi de Provence et d'Aquitaine, et le Pape Formose à envoyer des légats dans les mêmes régions, n'étaient malheureusement que trop fondés. Pendant que les Normands désolaient le nord de la France, assiégeaient Paris et forçaient Charles-le-Gros à faire un traité honteux, les Sarrasins ne cessaient d'exercer leurs ravages dans le Midi et surtout sur les côtes de Provence. Ils faisaient de continuelles sorties du château du Fraxinet, se répandaient dans le plat pays, et revenaient chargés de butin dans ce lieu qui leur servait de repaire. Dès l'an 891, ils pénétrèrent dans le territoire d'Apt, ruinèrent les campagnes, et répandirent partout la désolation et la mort. Ils ne se contentaient pas de piller les campagnes, ils menaçaient les habitants, ou les réduisaient en esclavage. C'est à peu près à cette époque que vingt-deux habitants d'Apt furent massacrés par ces brigands, et méritèrent d'être mis au nombre des martyrs. On les inhuma dans un caveau, découvert il y a environ deux siècles, sous le nouveau chœur de la cathédrale. Ce caveau avait une porte par laquelle on allait sans doute honorer leur mémoire. Au-dessus de cette porte on lisait, gravée sur la pierre, une inscription latine dont le sens était : *Ici reposent les vingt-deux martyrs qui ont souffert pour Jésus-Christ.* (2) Malheureusement, dit Remerville,

(1) *Col. Reg. Conc.*

(2) Cette inscription que M. de Remerville estime du IXe siècle, portait IN. F.

les ouvriers qui abattirent ce caveau ne prirent aucune précaution, et les précieuses reliques, emportées au cimetière, furent confondues avec les autres ossements.

Vernin était alors évêque d'Apt; il avait succédé à Paul II, qui assista au Concile de Nîmes, ou plutôt de la ville du Port qu'on croit avoir existé entre Lunel et la rivière du Vidourle (886). Il parvint à recouvrer quelques biens de son Église, ou comme on était convenu de s'exprimer alors, à lui faire obtenir quelques *donations*. Un habitant d'Arles lui donna, du consentement de son évêque, quelques domaines qu'il possédait au terroir d'Apt. La charte est datée de la quatrième année du règne de Louis de Boson. Mais il se vit dans l'impossibilité de relever les ruines de sa cathédrale. Ce qui l'obligea lui et ses successeurs à célébrer les offices dans différentes églises, où, pendant près d'un siècle, le siége épiscopal fut transféré selon les circonstances; telles que l'église de St-George possédée plus tard par les Cordeliers, celle de St-Jean, celle de St-Sauveur, celle de St-Pierre appelée aussi des dix mille martyrs. Toutes ces églises d'Apt ont porté le titre de paroisses et avaient leurs cimetières; il suffit de remuer la terre autour de leurs murs pour s'en convaincre. Le baptistère resta invariablement dans l'église de Saint-Jean.

Théodebert, ou Theutbert, succéda à Vernin (896), et malgré les efforts de ses prédécesseurs, trouva les revenus de son église presque entièrement dissipés, tant à cause des ravages des Sarrasins, que des abus énormes auxquels les Conciles, et en particulier le dernier de Vienne, avaient cherché à remédier. Il s'agissait de l'avidité des laïques à s'emparer des biens de l'Église. La chose allait au point que ce prélat ne pouvait pas même jouir en paix des possessions que ses prédécesseurs avaient recouvrées. C'est dans cette vue qu'il fit confirmer par Louis de Boson, la donation de St-Martin faite à Saint Sendard par Milo Montan, Cette abbaye est appelée dans le second titre : *Monasteiret*, ou petit monastère. (1)

Un des principaux habitants d'Apt s'était vu ravir sa famille

P. XXII. M. K. R. Il la rétablit de cette manière : IN HAC FOSSA PASSI OU POSITI VIGINTI DUO MARTYRES CHRISTI REQUIESCUNT.

(1) *Donamus quemdam locum* MONASTERIOLUM *vocatum cum ecclesiis ibidem constitutis.* (*Ex perantiquis. Cod. Eccl. Aptens.*)

entière dans l'invasion des Sarrasins; il donna une partie considérable de ses domaines aux églises de Ste-Marie et de St-Castor, pour obtenir de Dieu la liberté de ses enfants. (1) La charte est de la 11e année de Louis de Boson. La cathédrale d'Apt portait ces deux titres, mais il y avait tout près une autre église fondée par Saint Castor et dédiée au Sauveur. On lui donnait aussi le titre de Saint Castor parce que les reliques de ce Saint évêque y reposaient. Il est probable que cette donation fut partagée entre les deux églises. Les serviteurs de Saint Castor, c'est-à-dire les prêtres attachés au service de son église, sont appelés chanoines; mais il ne s'ensuit pas qu'ils eussent chacun un établissement fixe dans cette église. On les nommait ainsi parce qu'ils avaient embrassé la vie canonique, qu'ils habitaient et qu'ils vivaient en commun dans un même cloître, joignant l'église, d'où l'on tirait les prêtres qui allaient desservir les autres paroisses du diocèse, tant de la ville que de la campagne, ainsi que l'avaient prescrit Louis-le-Débonnaire et plusieurs Conciles. Le but de la vie commune était de sauvegarder l'honneur sacerdotal. On en conçoit la nécessité à une époque où la simonie et l'incontinence des clercs faisaient de si étranges ravages. Charlemagne, dans son zèle pour la discipline, avait fait tenir plusieurs Conciles à ce sujet. Louis-le-Débonnaire marcha sur ses traces. (2) Ces deux princes envoyèrent des commissaires apostoliques, ou royaux, dans toutes les provinces de leur vaste empire, pour forcer les ecclésiastiques à se séparer des laïques et à vivre selon les saints canons, c'est-à-dire à mener la vie commune. Dans cette vue, ils firent bâtir, auprès des églises, des cloîtres où les évêques devaient vivre avec leurs prêtres. Mais malgré tous leurs soins, le mal ne s'arrêta pas de sitôt, et parmi les ecclésiastiques les uns prirent plus tôt, et les autres plus tard ce genre de vie. Cependant, à la fin, tous le suivirent, et on donna le nom de chanoines à ces clercs qui vivaient canoniquement, ou en commun, sous certaines constitutions tirées de l'Écriture et des Pères. Amalaire, diacre de Metz, et Chrodegand

(1) *Ego Georgius... dono res meas... Sanctæ Mariæ et Sancto Castori... et si Deus filiis et filiabus nostris de liminio captivitatis revertere jubet..... (Ex perantiq. Cod. Eccl. Apt.)*

(2) P. Sirmond. *Col. Conc. Gall. tom.* XI.

les réunirent chacun en corps d'ouvrage, et en composèrent des règles qui devinrent célèbres.

Le clergé de nos Églises suivit de bonne heure ce mouvement, et même n'attendit pas toujours les ordonnances des Conciles, encore moins celles de nos rois pour embrasser la vie commune. Saint Castor l'établit à Apt : il est à présumer qu'elle s'y observait encore à l'époque où nous en sommes de notre histoire. On peut en dire autant de nos autres siéges épiscopaux, qui tous, au VI[e] siècle, furent occupés par des évêques tirés du monastère de Lérins. Ces grands serviteurs de Dieu dont la sainteté éclata par des miracles, conservèrent dans le monde les habitudes qu'ils avaient contractées dans le cloître, menèrent la vie commune, et portèrent leur clergé à les imiter, autant que leurs fonctions pouvaient le leur permettre. Saint Castor établit un monastère de ses religieux à Apt, et Saint Agricol en fit autant à Avignon, où il donna l'église de Notre-Dame aux moines de Lérins. L'un et l'autre n'avaient point d'autre but que de s'entretenir dans la ferveur, eux et leurs prêtres, par le moyen de la vie commune. Sans doute il y eut des temps de relâchement; les moines de Lérins mêmes, transférés à Avignon, ne conservèrent pas toujours leur ferveur première. Charlemagne fut obligé de les remplacer par des prêtres séculiers; mais nous pouvons dire que ces temps de relâchement furent courts, et certainement la vie commune et canonique, si conforme à celle qu'avaient menée les apôtres et Jésus-Christ lui-même, était rétablie dans l'Église d'Apt du temps de l'évêque Théodebert.

Ce prélat, si zélé pour la discipline, ne l'était pas moins pour conserver le temporel de son Église. Il fit réparer l'ancien prieuré de St-Symphorien au terroir de Bonnieux. Rostaing d'Arles, assisté de Théodebert, d'Ailhaud et de Pons, en consacra l'église. (1) On grava sur la porte une inscription, qui rappelle cet événement. Pons y est qualifié d'homme célèbre, sans doute à cause de son mérite et de sa sainteté, qui le rendirent tel en Pro-

(1) Cette inscription a une forme extrêmement singulière. Remerville la reproduit, la voici : ROSTAGNUS. TEUTBERTUS. AILALDUS. PONCIUS ÆDIFICAVERUNT DOMUM ISTAM SANCTI SYMPHORIANI. Et sur une espèce de sceau, on trouve ces mots en forme d'exergue : PONCIUS INCLYTUS HOMO, MINISTRAVIT HOC (sic) DONO. (*Hist. Eccl. d'Apt.*)

vence et surtout à cause de la grâce du martyre que Dieu lui accorda, vers l'an 244. Car il est probable que ce Pons n'est autre que le saint martyr dont les reliques reposaient dans une abbaye qui lui était dédiée près de Nice. Il n'était pas très-extraordinaire, à cette époque, de voir les évêques s'associer quelque saint illustre dans les fonctions les plus augustes de l'Épiscopat, et en parler comme s'il avait agi avec eux. Il y avait encore une église dédiée à ce saint dans le territoire de Saignon. L'ancien Bréviaire d'Apt lui avait consacré un office particulier, sous le titre de pontife et de martyr, quoiqu'il n'ait jamais été évêque. On lui donnait probablement ce titre pour marquer qu'il avait annoncé la foi. Peut-être avait-il opéré quelques miracles qui avaient rendu sa mémoire célèbre.

Plusieurs habitants d'Apt, que les ravages des Sarrasins avaient dispersés, revinrent sur la fin de l'épiscopat de Théodebert, et commencèrent à repeupler la ville. Afin d'être mieux en état de se défendre, ils se placèrent sur le penchant des deux montagnes qui forment le vallon, au fond duquel se trouvait l'ancienne ville. Ils y bâtirent deux grands hameaux, qui dans la suite eurent chacun leurs paroisses dédiées, l'une à St-Michel et l'autre à St-Vincent. Dès lors les fidèles se hâtèrent de faire des dons abondants pour aider le clergé à relever la cathédrale de ses ruines. Car c'est surtout dans les temps de détresse que les hommes ont recours à Dieu, et jamais leur libéralité envers la religion n'est plus grande que lorsqu'ils sont plus malheureux. Le Saint évêque provoquait et soutenait leur zèle par ses exhortations et surtout par ses exemples.

Il n'était pas le seul à marcher dans cette voie, et les prélats, aussi bien que les peuples de nos autres évêchés, ne montraient pas moins d'ardeur. Les princes eux-mêmes cédaient à cet élan. Louis de Boson fit alors bâtir, à Avignon, une église dédiée à la très-sainte Vierge qui porte le nom de Notre-Dame la Principale, parce qu'elle a été bâtie par un prince. (1) Sans doute il agit en cela par les conseils de Foulques, évêque d'Avignon, un de ses conseillers intimes, et le plus cher de ses favoris. Ce prélat, profitant de la faveur du prince et des libéralités de la cour,

(1) Elle est occupée par la Confrérie des Pénitents blancs.

fit rebâtir pendant son épiscopat plusieurs églises ruinées par les Sarrasins. St-Agricol, St-Pierre, St-Didier, dans Avignon, furent de ce nombre. Les moines les avaient abandonnées; il les changea en prieurés paroissiaux, ainsi qu'on le voit par son testament. (1) Ce prélat parut encore dans une occasion d'éclat, et son nom, ainsi que celui de Langérius de Cavaillon, se trouve dans la charte de Theuciade, comtesse d'Avignon, et de son fils Guillaume.

Remi lui succéda, et fut encore plus aimé de Louis de Boson. Parmi les marques éclatantes de son affection, ce prince, à la prière du comte Hugues, son parent, et de Theubert, un de ses fidèles, lui donna le pays de Bédarrides avec toutes ses attenances, les îles du Rhône et la moitié du péage du port: il ajouta à ces dons l'église de St-Étienne, située à Bédarrides, différente de l'église paroissiale (2), et qui formait à la campagne un prieuré très-considérable; le tout pour en jouir, lui et ses successeurs, en toute souveraineté. La charte de cette donation, une des plus anciennes du département, est conservée aux archives de la préfecture.

L'Église de Vaison sortait aussi de ses ruines, et si les princes et les rois ne l'enrichissaient pas, les dons des fidèles ne lui faisaient pas défaut, grâce aux exhortations des évêques et aux canons des Conciles. Humbert la gouvernait (910). Sous son pontificat, nous voyons paraître pour la première fois le contrat *précaire*, acte extrêmement singulier et qui ne peut être que d'origine ecclésiastique, ainsi que sa nature même nous l'indique. (3) Nous avons vu Milo Montan couvrir du nom de *donations*

(1) F. Nouguier assure qu'il se trouvait dans les Archives de l'Archevêché.

(2) Elle était dédiée à la Sainte Croix. Elle existe encore; la destination en est entièrement changée.

(3) Pothier définit le *précaire*, une convention par laquelle on donne à quelqu'un qui le demande, une chose pour s'en servir autant qu'on veut bien le permettre, à la charge de la rendre à la première réquisition. Il s'appuie sur le droit qui dit: *Precarium est, quod precibus petenti utendum conceditur tamdiu quamdiu is, qui concessit, patitur.* (*l.* I. *ff. De Precar.*) Cette convention tient du prêt à usage, puisqu'elle renferme un bienfait; mais elle en diffère, puisqu'il n'y a aucune détermination de temps ni de mode par rapport à l'objet prêté. Tel est le précaire selon le droit romain. Le précaire chrétien s'en éloigne en ce que le temps de la jouissance est borné à la vie de celui à qui le précaire est accordé. (Poth. *tom.* IV. *ch.* 14.)

les restitutions faites à l'Église d'Apt en la personne de son évêque, Saint Sendard. A Vaison, Humbert prit une autre tournure et sauva l'amour-propre des familles en donnant à ces contrats le nom de *précaires*. Voici le fait : Hugues et sa femme Blismonde, avec leur fils Udalric, vinrent prier l'évêque de leur donner à titre de *précaire* quelques biens appartenant à son église : ce qu'il leur accorda après avoir pris le conseil de ses chanoines, c'est-à-dire de ses prêtres (1). Ces biens consistaient en une métairie située au territoire de Séguret : elle se composait de champs et de vignes. La charte ajoute : « Et comme c'est la coutume que ceux qui reçoivent ces sortes de dons, enrichissent les églises de leurs propres biens, ledit Hugues et sa femme Blismonde donnent à l'Église de Vaison tout ce qu'ils possèdent à Sablet. Ils en jouiront pendant leur vie et celle de leur fils Udalric, à condition qu'ils payeront, toutes les années, à la fête de Saint Quenin, un demi-muid de très-bon vin. S'ils y manquent une année, ils payeront double, l'année suivante. Après leur mort, tout sera réuni à l'Église. » Suivent les signatures de sept prêtres et celle de l'évêque. La charité la plus ingénieuse pouvait-elle mieux couvrir une restitution ? car il n'y a pas de doute que les biens de cette famille ne fussent d'origine ecclésiastique, et que l'évêque n'eût imaginé ce moyen pour leur épargner la honte d'une restitution. (2)

(1) Alors le canonicat ne constituait pas un titre, les chapitres n'étant pas encore institués : Les prêtres qui vivaient sous une règle, avec l'évêque, dans un cloître attenant à la cathédrale, étaient appelés chanoines par opposition à ceux qui administraient les sacrements au peuple de la ville ou de la campagne, et qui à raison même de leurs fonctions ne pouvaient pas mener la vie commune : ils ne cessaient point pour cela de faire partie du même corps. (Longueval. *Hist. de l'Égl. Gallic.*)

(2) *In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis*, *Umbertus*, GRATIA DEI VASENSIS HUMILIS PRÆSUL, *omnibus nostræ Ecclesiæ filiis præsentibus et futuris.* Jusqu'ici les évêques ne se sont servis que de cette formule : *Évêque par la grâce de Dieu.* Nous les verrons bientôt ajouter : *et par celle du Siége Apostolique.* Ils en agissent ainsi, dit Du Cange : *Seu quod a summis Pontificibus confirmatur eorum electio, seu quod Sedes Apostolica principium ac fons sit omnium Episcoporum.* Il assure qu'il ne connaît pas de charte plus ancienne, dans laquelle il ait trouvé cette formule, que la lettre d'Ebehard, évêque de Bamberg à Eugène III, dans laquelle ce prélat se dit évêque *Divina et Apostolica miseratione.* Cependant la charte que nous avons citée, et dans laquelle l'évêque d'Apt se sert de cette formule, est beaucoup plus ancienne. Il est surprenant que Du Cange ne l'ait pas connue. Il

Le même Hugues fit rebâtir l'église de Vaison et la consacra en l'honneur de la Sainte Vierge. C'est celle qu'on voit aujourd'hui au milieu de la plaine, sur la rive droite de l'Ouvèse. Il la dota de revenus suffisants pour douze chanoines, en l'honneur des douze apôtres. C'est la première fois que l'institution des chapitres apparaît; nous les verrons bientôt s'établir dans nos autres églises. Il leur remit toute la Tasque (1), un clos planté de vignes, d'autres vignes écartées, la moitié des revenus du cimetière qui était dans la ville et plusieurs autres biens situés au territoire de Vaison. Il leur donna encore la moitié du Crestet dont il était seigneur, à condition qu'ils vivraient en commun, pendant le carême et aux jours de solennité, et qu'ils garderaient l'église, c'est-à-dire qu'ils y feraient toutes les réparations nécessaires pour l'entretenir. Elles devaient se réduire à peu de chose, vu les conditions extraordinaires de solidité de sa construction. Elles sont telles que le monument a résisté aux outrages du temps et des hommes. Les Albigeois et les Calvinistes firent de vains efforts pour l'abattre. La ville fut brûlée, le cloître ruiné en partie; l'église seule est debout avec sa masse imposante et son

paraît que cette formule ne fut pas d'abord généralement admise. Guillaume, évêque d'Apt (1160), dans une charte rapportée, *Gall. Christ. tom.* I., dit: *Ego Guillelmus* SOLIUS *Dei gratia Aptensis Episcopus.* La raison de cette restriction vient sans doute de ce que cette formule se trouvait alors principalement admise par les évêques ordonnés à Rome. Les Souverains Pontifes, Saint Grégoire VII surtout, voulant remédier à la simonie et à l'incontinence des clercs, qui dans ces temps malheureux souillaient le sanctuaire, se firent un devoir de consacrer eux-mêmes les évêques qu'ils nommaient, afin de rompre tout rapport entre les nouveaux prélats et ceux qui déshonoraient l'Église par des vices infâmes. Il n'est donc pas étonnant que, par reconnaissance, ces nouveaux évêques aient ajouté à la formule déjà reçue, ces mots qui exprimaient les sentiments de leur cœur. Il y a plus, et le Siége Apostolique étant le principe et la source de tout l'épiscopat, il était rationnel que les évêques le fissent connaître en s'adressant à leurs peuples. *Ante omnes rem attigit Goffridus Vindocinensis*, dit Mabill. *De re dipl. II.* 2. n° 10, *Episcopum Carnotensem monens, ne brachia erigat contra Apostolicæ Sedis benignitatem, quæ vos et nos creavit, inquit, non nostris meritis, sed sua gratia.* (Goffr. *Lib. II. Epist.* 27.) Cette formule ne fut définitivement adoptée que dans les XII° et XIII° siècles, les papes s'étant alors réservé de donner l'institution canonique, et les évêques ne pouvant plus, de fait, se trouver tels que *gratia Dei et Sedis Apostolicæ.*

(1) Certains droits que l'évêque possédait. Le mot est d'origine allemande. *Tasche:* les Italiens en ont fait *tasca*, de là ce mot est passé dans le latin moyen-âge. (Du Cange. *Gloss.*)

architecture sévère. La Providence a voulu que ce monument nous fût conservé, comme pour témoigner de la foi de nos pères. Une partie des constructions de cette église appartient à celle qui existait à la même place, et dans laquelle furent tenus les trois conciles si célèbres de Vaison. C'est là aussi qu'arriva le miracle des trois gouttes lumineuses, réunies en une seule et recueillies sur l'autel antique qu'on y voit encore ; car c'est probablement le même, tant cette église est riche en précieux souvenirs. (1)

Nous avons besoin de reporter notre vue sur ces objets consolants avant d'écrire l'histoire du Xe siècle, si justement nommé le siècle obscur et le siècle de fer, à cause de l'ignorance, des violences et des scandales, suite de la perturbation étrange dans laquelle les Sarrasins avaient, pendant trois siècles, jeté les esprits. L'Église ne cessa de lutter avec une vigueur admirable pour rétablir l'ordre et pour ramener les lumières, en favorisant les études et en maintenant la discipline. Mais la société, profondément blessée, ne revint que très-lentement à son état normal. Plusieurs siècles après nous verrons seulement refleurir les sciences et les mœurs. Essayons de décrire cette lutte gigantesque de la vertu et du vice, de la lumière et des ténèbres, de la civilisation et de la barbarie, et montrons la part que nos évêques y ont prise, et les efforts qu'ils ont faits. Car un même esprit les anime, et du moment que la lutte est engagée, ils combattent tous pour la même cause.

Dès le commencement du Xe siècle (906), nous voyons nos évêques assister au Concile qui se tint dans l'église de Ste-Croix, à Barcelone, et dont les actes sont perdus. (2) Nous les retrouvons trois ans après (909), à celui de Narbonne assemblé à l'occasion de Sinuaire, comte d'Urgel, excommunié plusieurs fois, pour avoir soutenu, à main armée, Selva qui s'était emparé de l'évêché de cette ville, relevant alors de l'antique métropole de Provence. Cependant l'esprit de foi n'était pas tellement éteint dans le comte d'Urgel, qu'il ne craignît de mourir dans l'inimitié de l'Église ; il abandonna donc l'usurpateur, qui réduit à lui-même fut bientôt chassé, et il pria

(1) Voir plus haut, pages 58, 72, 75.
(2) *Col. Reg. Conc.*

les prélats réunis à Joncquières, diocèse de Maguelonne, de lever l'excommunication portée contre lui. L'Église toujours miséricordieuse pardonne volontiers à ses enfants que le repentir ramène. Les Pères du Concile permirent à Arnustus de Narbonne de lever les censures qui pesaient sur Simaire et sur sa famille. La formule de cette cérémonie conservée à la suite du Concile est trop remarquable pour ne pas la faire connaître. « Que toutes les bénédictions de l'Ancien et du Nouveau Testament se répandent sur vous et que les malédictions s'en éloignent. Soyez béni à la ville et à la campagne. Bénis soient vos enfants, et les fruits de vos champs et ceux de vos vignes. Que le Seigneur répande ses bénédictions sur vos greniers, sur vos celliers et sur tous les ouvrages de vos mains. Qu'il ouvre pour vous ses trésors, et qu'il vous donne de la pluie à propos; qu'il vous place toujours le premier et jamais le dernier, afin que vous soyez toujours vainqueur et jamais vaincu. Bâtissez des maisons et habitez-les longtemps; plantez des vignes et goûtez-en les fruits; semez peu et recueillez beaucoup; que la rouille ne consume ni vos moissons, ni les fruits de vos arbres, afin qu'après être parvenu à une heureuse vieillesse, vous méritiez, par la grâce de Dieu, d'arriver à la porte du Paradis, conduit par l'Archange St-Michel. (1) » C'est ainsi qu'en recevant dans les bras de sa miséricorde un enfant rebelle mais repentant, l'Église appelait autant de bénédictions sur lui qu'elle avait lancé de malédictions en le repoussant de son sein.

Arnustus qui avait présidé ce Concile n'y survécut pas longtemps: il tomba dans les embûches que lui avaient tendues ses ennemis, lorsqu'il se rendait à un autre Concile. Ces misérables lui crevèrent les yeux, lui coupèrent la langue, et après l'avoir honteusement mutilé, le laissèrent sur le chemin, nageant dans son sang. Deux évêques, Réginard de Béziers et Nautigier d'Urgel, le trouvèrent en ce pitoyable état et s'empressèrent de le secourir. Tous leurs soins furent inutiles: il mourut entre leurs mains, victime de son zèle pour la discipline. (2)

Cependant nos prélats ne cessaient de travailler à relever leurs églises de leurs ruines. Dès l'an 933, nous voyons Constant de

(1) *Col. Reg. Conc.*

(2) P. Longueval. *Hist. de l'Égl. Gallic.*

Cavaillon, Grimaldus de Carpentras, Ripert de Vaison, et Thorbad d'Uzès, souscrire aux lettres patentes d'un privilége accordé à l'Église d'Avignon par Geoffroi comte de cette ville et par Aliburge son épouse. Ce prince approuve dans ces mêmes lettres et confirme en faveur de l'évêque Remi toutes les donations que son père Guillaume et son aïeule Theuciade avaient faites à la même Église.

Hilboge d'Apt ne montrait pas moins de zèle pour rendre à son église son ancienne splendeur, et soit que les fidèles fussent naturellement portés à attribuer à leurs crimes tous les maux qu'ils venaient de souffrir, soit que les prédicateurs leur inspirassent ces pensées, afin de les porter à apaiser la colère de Dieu par leurs offrandes, soit plutôt que ces différents motifs les portassent à restituer à l'Église les biens usurpés par leurs ancêtres, il est étonnant de voir avec quelle profusion chacun s'empressait d'enrichir la maison de Dieu. (1) Jugilbald fit offrande de tout ce qu'il tenait de ses parents dans le comté d'Apt et dans la plaine de St-Saturnin; Goderan et sa femme Engilberge donnèrent également tout ce qu'ils avaient acquis à Peyrole de leur ami Déodat et de sa femme Hermengarde; Aynulfe fit aussi donation d'un domaine considérable au territoire de Saignon (2) ; Landulfe se dépouilla de tout ce qu'il possédait à Roussillon. (92) Toutes ces *donations* sont faites à l'église de Ste-Marie et de St-Castor, quoiqu'on n'eût pas encore commencé à la reconstruire, depuis que les Sarrasins l'avaient ruinée. Mais on s'y préparait longtemps à l'avance; on voulait bâtir pour des siècles, et l'on disposait de longue main les moyens nécessaires pour réaliser une si grande entreprise.

Cafrey, évêque de Gap, appartenant à une famille d'Apt, voulut aussi contribuer à relever cette église, et donna tout ce qui lui était échu en héritage de son père Emon et de sa mère Indulgarde. (956) Il serait trop long d'énumérer toutes les autres donations faites dans le même dessein; cependant nous ne pouvons nous empêcher de mentionner la générosité d'une illustre

(1) Remerville. *Hist. Eccl. d'Apt.*

(2) La charte de cette donation est de l'an VI de Rodolphe II, *roi d'Allemagne.* Ce qui, d'après Duchesne, revient au plus tard à l'année 927, ce prince n'ayant obtenu le titre d'empereur que l'année suivante.

dame, nommée Eme, qui se dépouilla de tout ce qu'elle possédait. (965)

Carpentras, plus heureux, voyait non-seulement son église sortir de ses ruines, mais entendait les chants de l'office divin que le chapitre, institué par Æyrard son évêque, faisait retentir sept fois le jour sous les voûtes sacrées de sa cathédrale, une des plus belles de tous ces pays, s'il faut en juger par les vestiges qui en restent encore. (1) Ce prélat, à l'exemple de celui de Vaison, établit douze chanoines et, de plus, seize clercs pour célébrer l'office divin. Il les dota convenablement, et il leur donna les dîmes qu'il avait sur Ste-Euphémie. Il avait succédé à Guido; il fut estimé de ses contemporains, et Manassès, archevêque d'Arles, ayant fait une donation considérable aux moines de Cluny, voulut qu'il en souscrivit l'acte. Æyrard le fit, et fidèle à la religion du passé, il souscrivit évêque de Venasque, en mémoire de ce siége uni au sien. Le souvenir de ce prélat avait entièrement disparu, lorsque la divine Providence voulut le rappeler d'une manière bien extraordinaire et le faire revivre parmi ses diocésains. Il y a environ deux siècles, des maçons occupés à creuser un mur dans l'église de Carpentras, furent fort surpris de trouver une excavation, et, dans cette excavation, un cadavre debout, la tête découverte et un bâton pastoral à la main. Un d'eux ayant remué le bâton, le cadavre tomba en poussière sous l'impression de l'air extérieur. On trouva à ses pieds une épitaphe qui était une preuve de la haute idée que les contemporains avaient de son mérite. (2)

Cependant un grand changement politique venait de s'opérer en Provence : les Boson avaient disparu en moins d'un siècle et, dès l'an 937, Conrad, devenu empereur, par la mort de Rodolphe II, son père, s'était empressé de se mettre en possession de cette partie de ses États, et de s'emparer du comté d'Arles. Une lettre de Jean XIII, datée de la 27e année du règne de ce prince, nous apprend que Laudéric d'Apt était suffragant d'Aix. En effet, ce prélat occupait ce siége en 964, époque correspondante à la lettre de Jean XIII. Il tint ce siége six ans, et eut pour successeur Ar-

(1) On peut les voir dans le chœur de l'église actuelle.

(2) ARTUS ÆYRARDI REDOLENT VELUT UNCTIO NARDI. — HIC PRÆSUL VERUS PARADISI MUNUS ADEPTUS — PRIDIE SUB MARTII FINEM SCITOTE CALENDAS. — AMEN.

noul, qui donna à son église les domaines qu'il possédait près de Bonnienx. Nartold, qui vint après, plaça son siége dans l'église de St-Pierre, ou des dix mille martyrs, possédée avant la Révolution par les Pénitents Noirs. Il la fit réparer, et l'érigea en cathédrale, l'an 30 de Conrad (976). Dans la charte on qualifie les chanoines de frères, parce qu'ils vivaient dans un même cloître, séparés des laïques, selon les règles canoniques, c'est-à-dire qu'ils menaient la vie commune. Ce prélat avait un zèle ardent pour la maison de Dieu; aucun de ses devanciers n'en fit paraître davantage.

Il eut la sage précaution d'attacher aux intérêts de son église deux frères extrêmement puissants dans le pays, nommés Robert et Varacin. Il leur céda le château de Saignon, le fief de Calvies et quelques vignes, à condition qu'ils posséderaient le tout à titre de *précaire*, et qu'ils donneraient chaque année à l'Église d'Apt un muid de vin, au temps du synode; un porc, un mouton et un agneau au mois d'octobre. L'évêque se réserva le droit d'établir des prêtres dans toutes les églises de ces fiefs, précaution nécessaire, parce que les seigneurs feudataires prétendaient nommer eux-mêmes des prêtres pour desservir les églises situées dans l'étendue de leurs domaines. Ainsi l'Église rentrait peu à peu dans ses biens, reprenait sa juridiction et disposait avec beaucoup de sagesse les seigneurs à réparer les injustices commises envers elle.

Divers auteurs ont parlé du contrat précaire, mis en usage, sous la seconde race de nos rois, par les évêques qui ne cessaient d'exhorter les fidèles à réparer les injustices commises à l'occasion des troubles causés par les Sarrasins. Lorsqu'ils ne pouvaient retirer ces biens des mains des laïques, ils tâchaient d'en conserver quelque titre, afin de ne pas perdre entièrement leurs droits. Il leur revenait même cet avantage, que ceux qui voulaient être maintenus dans leur injuste possession, ne s'obligeaient pas seulement à quelque redevance annuelle, mais payaient encore cette grâce par des portions considérables de leur héritage, dont ils investissaient l'église spoliée par leurs ancêtres. Celle-ci, après leur mort, rentrait dans tous ses droits. Ainsi, par ce contrat, les ecclésiastiques reprenaient ce qui leur appartenait légitimement, et augmentaient leurs fonds par des acquisitions

nouvelles. Les grands avantages que ces contrats procurèrent à l'Église, excitèrent le zèle des premiers pasteurs, et bientôt ils ne balancèrent pas de laisser à ceux qui donnaient leurs biens, outre l'usufruit de ces biens, leur vie durant, le double qui était pris sur les revenus ecclésiastiques ; ce qui retournait toujours au profit de l'Église, puisqu'elle acquérait par leur mort tous les domaines de ceux avec qui elle contractait. Ce contrat précaire ne s'étendait quelquefois qu'à l'héritier immédiat, et, en ce cas, les revenus, toujours calculés sur le temps plus ou moins long de jouissance, étaient moindres. Nos rois de la seconde race autorisèrent ce contrat par leurs capitulaires, qui portaient le nom de canons; et c'est ce que l'on doit entendre par cette formule: *Comme il est établi dans les canons*, qu'on avait la précaution d'insérer dans ces sortes de chartes. Cet usage prenait originellement sa source dans la septième novelle de l'empereur Justinien, qui permettait de recevoir en usufruit un bien ecclésiastique, à la charge de donner à l'Église un immeuble de pareil revenu, et que l'un et l'autre demeurassent à l'Église après la mort de l'usufruitier. Tel était le contrat précaire, et tels sont les principes sur lesquels il reposait. L'Église alors, dominant toutes les institutions sociales, c'est vers elle que convergeaient tous les esprits ; il n'est donc pas étonnant qu'elle ait cherché à satisfaire à toutes les exigences et à tous les besoins sociaux; et si d'un côté elle ménageait l'amour-propre de ceux qui avaient des restitutions à lui faire, de l'autre, elle subvenait aux nécessités de ceux à qui des revenus insuffisants ne permettaient pas de vivre selon leur naissance et leur condition.

C'est d'après ces principes que nous avons vu agir les évêques de Vaison et que Nartold d'Apt donna à Robert et à Varacin le château de Saignon et plusieurs autres fiefs ; il en reçut, en retour, au nom de son Église, plusieurs domaines que ces deux frères possédaient au territoire d'Apt. Ils étaient déjà vassaux de l'Église d'Apt, ou ses hommes, comme porte la charte (1), parce que celui qui est sujet à hommage devient homme de celui qui le reçoit: c'est-à-dire qu'il lui soumet sa personne comme à

(1) *Quibusdam hominibus suis Roberto et Varaconi.* (Ex. Cod. Apt.)

son seigneur, ainsi que l'entendaient les jurisconsultes. L'évêque Nartold procura plusieurs autres domaines à son église. Le prêtre Agilboraus lui céda un fonds considérable (978); plus tard, ce même prêtre, devenu prévôt, c'est-à-dire délégué de l'évêque pour la conduite des clercs, se dépouilla d'un autre bien en faveur de la même église (981). Deux ans après, Robert, sa femme Asburgne et leur fils Raymond firent de grandes donations à l'Église d'Apt. Plusieurs autres personnes les imitèrent, et se dépouillèrent de leurs biens en sa faveur.

Un seigneur d'Apt, appelé Pons-Arbald, tenait de ses ancêtres les fiefs d'Agnan et d'Antignanicus, l'un à St-Saturnin, et l'autre à la montagne opposée, appelée le Puy. A leur exemple, il avait continué de percevoir les revenus de l'église de St-Étienne, de celle de St-Sulpice et de celle de St-Philibert, situées dans l'étendue de ses fiefs; d'y établir des prêtres indépendamment de l'évêque, de s'attribuer les dîmes, offrandes et oblations, selon la coutume abusive de l'époque. Nartold disposa ce seigneur et sa femme Hermengarde à recevoir, à titre de précaire, les mêmes revenus qu'ils avaient jusque-là injustement possédés. Il fut réglé qu'ils continueraient à en jouir pendant leur vie, que leur héritier immédiat aurait les mêmes droits, et qu'à sa mort tout serait réuni à la mense épiscopale; mais que, dès ce moment, les évêques seuls devaient nommer les prêtres destinés au service de ces mêmes églises; que ces prêtres auraient la troisième partie des offrandes, et un mouton gras tous les ans, au mois de mai; que le seigneur enverrait aussi, chaque année, six deniers (1) pour le luminaire de la cathédrale, un agneau et un muid de vin à la fête de Saint Castor, et quinze sols à chaque permutation d'évêque. Pons et Hermengarde s'engageaient, pour prix du précaire, à se démettre en faveur de l'Église d'Apt du domaine qu'ils avaient au terroir de Roussillon, quartier de *Silvolas*. Ainsi les riches légitimaient la jouissance d'un bien injustement acquis, et l'Église s'assurait des richesses considérables.

Nous retrouvons des actes de cette nature en faveur de l'Église d'Avignon : dont l'un en 933, est signé par Ripert de Vaison et par

(1) Le denier qui avait cours sous la seconde race de nos rois était de fin argent et valait environ 2 fr.; le sou valait un peu plus de 7 fr.

les évêques de Cavaillon, d'Uzès et de Carpentras. En vertu de ce contrat, Geoffroi, comte d'Avignon, et Aliburge, sa femme, approuvent et confirment la donation que leur père Guillaume et leur aïeule Teuciade ont fait à la même Église; l'autre est de 982, et consiste en la donation de quelque église faite par Wernier, évêque d'Avignon, prélat d'une insigne piété, en faveur de l'abbaye de St-André-des-Ramières. Cet acte est souscrit par Almaric de Vaison, qui avait succédé à Ripert I, et qui eut pour successeur Humbert II, originaire d'Arles et prévôt de cette métropole, dignité qu'il conserva, alors même qu'il fut élevé sur le siége de Vaison. Nous tirons cette singularité d'une charte faite par Itérius d'Arles en faveur d'Humbert. Ce prélat enrichit son église de ses propres biens. Benoît Ier lui succéda, et fit plusieurs contrats précaires en faveur de son église. A ce titre, Ausaricus donna une vigne à l'Église de Vaison, et s'obligea à payer un septier de vin, chaque année, à la fête de la Sainte Vierge.

Constant de Cavaillon que nous venons de voir figurer dans un acte de donation, fait en faveur de l'Église d'Avignon, eut pour successeur Hérìbert (951), qui signa également une donation faite par Laffrede et sa femme Mabile, en faveur de Partinon, abbé de St-Laurent d'Avignon. (1) Il signa également l'acte par lequel le vicomte de Guicheran, après avoir fait construire le village de Caumont, au pied de la montagne qui lui a donné son nom, unit la dîme de ce lieu au monastère de St-Symphorien d'Autun, dont l'abbé Hannon était son parent. Il eut pour successeur Rostaing I (956), qui fit une donation considérable au monastère de Mont-Majour. Didier, qui vint après (972), fit rendre au monastère de St-Symphorien d'Autun tous les biens qu'Isnard et ses complices lui avaient volés. Waléand lui succéda (976), et donna à St-Victor de Marseille l'église de St-Véran de Vaucluse. Il suivit en cela le conseil de personnes sages et prudentes, qui furent bien aises de mettre ainsi en sûreté et en honneur le tombeau du grand évêque de Cavaillon, Saint Véran. Il eut pour successeur Théodoric (982). Engilran qui vint après, avait été, à ce qu'on croit, successeur d'Améric I, sur le siége d'Aix, après avoir été chanoine de St-Sau-

(1) Ce couvent se trouvait à la place même qu'occupe le théâtre.

veur. Il fonda le chapitre de Cavaillon; car, ainsi que nous l'avons remarqué, ces institutions, dans nos pays, ramontent toutes à la même époque, c'est-à-dire à la fin du Xe siècle. Les évêques de nos six siéges épiscopaux poussés principalement par Theudéric d'Apt, semblent s'être concertés pour faire l'établissement des chapitres dans leur cathédrale. Ce fut alors que se fit aussi la séparation des deux menses épiscopales et canoniales, jusqu'alors unies et placées entièrement entre les mains de l'évêque. Nous reviendrons sur un objet si important. Engilran de Cavaillon fit rebâtir et agrandir la cathédrale, qu'un incendie avait dévorée en 1022; il la bénit en 1023, et il la dédia à la Sainte Vierge. Il ne la consacra point, parce qu'une tradition, dès lors bien établie et que nous verrons se perpétuer, portait que la cathédrale de Cavaillon ne devait être consacrée que par un pape. Ce prélat avait été marié et puissant dans le monde. Il donna avec son frère Novérac la ville de Pertuis à Guillaume I, comte de Provence. (1) Ainsi sur la fin de ce Xe siècle, si fameux par les désordres qui régnaient dans les mœurs publiques et privées, et par les bouleversements qui se manifestaient dans l'Église et dans l'État, nos diocèses pouvaient se réjouir de n'être gouvernés que par des prélats vertueux qui loin de les affliger par leurs désordres, les honoraient par leurs vertus, et les dotaient de la fondation des chapitres, établissements si propres à maintenir la régularité et la discipline.

Cependant des intérêts plus importants encore agitaient les Églises d'Orange et de St-Paul-Trois-Châteaux. Les siéges de ces deux villes, que la nécessité avait forcé d'unir (788), n'avaient cessé de tendre à se séparer. Aucune de ces deux églises ne voulait céder à l'autre, et se priver de la présence de son premier pasteur. Voici comment, dans ses précieux Mémoires sur le Comtat, s'exprime J. M. de Suarez, évêque de Vaison, prélat non moins illustre par ses vertus et sa naissance, que par sa science et surtout par ses recherches sur l'histoire ecclésiastique. Il était allé faire une visite à Mgr de Tulle, évêque d'Orange et son ami. Ce prélat le retint auprès de lui pendant quelques semaines. Il lui demanda un jour si l'on ne pourrait pas savoir au

(1) D. Chantelou. *Hist. de Montm.*

vrai dans quel temps, et comment s'était faite l'union des évêchés d'Orange et de St-Paul-Trois-Châteaux. Suarez se mit à l'œuvre, et après avoir examiné les Mémoires qu'il trouva dans les archives du palais épiscopal d'Orange, du Chapitre, de la Cathédrale et du Prince de cette ville, il demeura pleinement convaincu que cette union avait eu lieu, après que Guillaume au cornet, c'est-à-dire Saint Guilhem du désert, eut chassé les Sarrasins de Provence, et que Charlemagne l'eut fait prince et souverain d'Orange.

« Je ne fais pas difficulté d'avancer, dit-il (1), et je pense être bien fondé dans mon assertion, par la lecture que j'ai faite des chartes, des documents et de tous les registres des archives du palais épiscopal, du chapitre, du prince et de la ville d'Orange, que Guillaume au cornet, deux ans avant qu'il se retirât dans le monastère de Gélone, pourvut ce siége, vacant par la mort de Salieus (804), d'un évêque nommé Damase, et issu d'une ancienne famille du Languedoc. Ce prélat non moins distingué par sa piété et par son érudition que par la noblesse de sa famille, fut employé par Léon III dans plusieurs grandes et importantes affaires de l'Église, ce qui fut cause qu'il demeura longtemps absent de son diocèse. Bernard, fils de Guillaume et son successeur dans la principauté d'Orange (806), ne pouvant souffrir cette longue absence, en porta ses plaintes au pape, et exigea que l'évêque revînt occuper son siége. Il y retourna donc, muni d'une bulle d'Étienne IV (816), dans laquelle le Souverain Pontife déclarait que c'était par ses ordres et pour les affaires de l'Église qu'il avait été si longtemps absent de son troupeau. Il gouverna son diocèse jusqu'à sa mort qui arriva l'an 836. On lui donna pour successeur Boniface I, que les Mémoires de l'Église d'Orange disent aussi évêque de St-Paul-Trois-Châteaux; preuve convaincante que ces deux évêchés étaient déjà réunis, ou du moins qu'ils le furent alors, comme il est plus probable. En effet, Guillaume ayant chassé les Sarrasins d'un pays qu'ils avaient saccagé, pillé, brûlé, voulut d'abord y rétablir le culte divin, aboli par eux, et rebâtir l'église cathédrale qu'ils avaient démolie. Ayant exécuté ce projet avec un grand zèle, il remit

(1) J. M. de Suarez. *Mémoir. sur l'Hist. Eccl. du Comtat.*

sur ce siége un évêque à qui il donna encore l'évêché de St-Paul, qui se trouvait vacant. Comme ce prince était plein de religion, il eut recours au Pape qui confirma cette union par une bulle, que trois prêtres de l'église de St-Paul jurèrent sur les Saints Évangiles avoir vue et lue, lorsque Gérard Adhémar, prince d'Orange, au nom du clergé et du peuple de cette ville (1086), s'adressa au Pape Saint Grégoire VII, pour le prier instamment de séparer ces deux évêchés, que les malheurs du temps avaient forcé d'unir.

« J'ai encore remarqué, poursuit le savant évêque de Vaison, dans les mêmes chartes et documents, que le prince Guillaume unit ces deux évêchés dans la vue de relever la ville d'Orange, qui se trouvait dans une triste et désolante situation. Lorsqu'il en eut chassé les Sarrasins, son dessein était de la dédommager des grandes pertes qu'elle avait essuyées. Charlemagne avait fait bâtir à St-Paul, quelques années avant, une célèbre église en l'honneur de la Sainte Vierge et de Saint Paul, son cinquième évêque, mort l'an 412. Cette église avait été enrichie par lui de vases sacrés et d'ornements précieux; il y avait fondé un chapitre de 38 chanoines, auquel il avait assigné des revenus très-amples, et qu'il avait honoré de priviléges très-insignes. Il avait accordé à l'évêque la ville et le territoire de St-Paul en toute souveraineté, avec tous les droits impériaux qu'il retirait déjà, ou qu'il pourrait retirer à l'avenir, pour en jouir lui et ses successeurs à perpétuité: bien plus, par une générosité digne du plus grand monarque du monde, il lui donna le pouvoir de faire battre dans toute l'étendue de son diocèse, une monnaie qui ne tirait sa valeur que de l'image qui y était empreinte, avec la permission de porter sur son cachet et sur son sceau l'aigle éployée de l'Empire. »

Telle est à peu près l'époque de cette union et les motifs qui portèrent à la faire; il ne nous reste plus que d'en raconter les différentes phases. Le duc Guillaume transféra Salicus d'Orange à St-Paul, et procura l'union des deux siéges. Son dessein était de récompenser ce prélat en augmentant ses revenus, et de pouvoir lui-même travailler avec plus de liberté à relever l'Église d'Orange de ses ruines. A la mort de Salicus (836), Boniface fut élu par l'une et l'autre Église. Lando lui succéda (839). Le

peuple d'Orange et celui de St-Paul se réunirent au nom de la très-sainte Trinité, dans l'église de Ste-Marie d'Orange, en présence de Hugues, illustre marquis, et de Rotgon, noble comte; tous les suffrages furent en faveur de Lando, prêtre de Ste-Marie-de-Die, homme de bien, *savant*, *sobre*, *irréprochable dans ses mœurs*, *d'une vie exemplaire*. Il fut porté sur la chaire épiscopale des deux églises réunies; les évêques de la province le sacrèrent le dimanche suivant. Tout porte à croire qu'il réalisa les belles espérances qu'on avait conçues de lui. Ponce I lui succéda (852), et l'empereur Lothaire confirma en sa faveur tous les priviléges que son père et son aïeul avaient accordés à son église. Gémard le remplaça (856), et signa évêque d'Orange, au concile de Mantaille, où Boson fut élu roi de Provence et d'Aquitaine. Ebroïn vint après (860), et comme sa santé ne lui permit pas de remplir ses fonctions, on lui subrogea Ponce II (914). L'élection se fit dans l'église d'Orange. Il paraît que le clergé et le peuple de cette ville étaient seuls, et avaient exclu les Tricastins. C'est ce qui résulte de l'acte d'élection, document très-remarquable. (1)

Impatient d'avoir un évêque qui leur appartînt exclusivement, les Orangeois se réunirent (914), et, considérant qu'Ebroïn ne pouvait, à cause de ses infirmités, remplir ses fonctions, ils cherchèrent à lui subroger un pasteur qui les consolât de la douleur où ils étaient de le voir dans un état si déplorable. L'Église d'Arles était alors vacante; ce qui explique l'absence du métropolitain. On eut recours à l'empereur Conrad, au comte Boson et aux évêques comprovinciaux. Appuyé de tous ces suffrages, on supplia l'empereur qui, touché de leurs prières, ou plutôt persuadé par le comte Boson, consentit à leur demande, et leur permit de substituer à leur évêque, le pasteur qu'ils voudraient choisir. Munis de cette permission, les habitants d'Orange, après y avoir bien réfléchi, trouvèrent que personne n'était plus digne de l'épiscopat que le prêtre Ponce. Il était d'une vertu admirable, et tout faisait espérer qu'il se rendrait également recommandable dans l'administration des choses spirituelles et dans le gouvernement des affaires du siè-

(1) *Gall. Christ. Docum. Eccl. Arausi.*

cle. Nourri dès son enfance dans le sein de l'Église catholique, sa vie était pure, sa vertu éclatante, et tout portait à croire que cette nouvelle dignité loin de l'abattre, ne ferait que lui donner un nouvel éclat. Ses mœurs, sa piété, l'ensemble de sa conduite, montraient qu'il avait dans le cœur les sentiments qu'exprimaient ses discours. Ebroïn, son prédécesseur, le sacra, lui remit le bâton pastoral, et se déchargea sur lui de la conduite de son troupeau. L'élection ainsi faite, fut proclamée, dans l'église de St-Florent, et après la messe solennelle pendant laquelle on pria pour l'empereur, on chanta le *Te Deum*. Les évêques présents en donnèrent acte au peuple d'Orange, afin qu'on ne pût la leur contester. Foulques d'Avignon lut cet acte et le souscrivit, ainsi que Tendérus et Thénéraldus, évêques dont nous ignorons les siéges, et Théobald d'Apt: huit prêtres signèrent également après eux. (1)

Après Ponce II, deux autres évêques se succédèrent sur le siége d'Orange: Ponce III, qui (982) signa l'acte de fondation du chapitre de Carpentras; et Aldéric, qui (994) promit d'une manière solennelle, soumission et obéissance canonique à l'église de St-Etienne d'Arles, sa métropole, et à Annon, son métropolitain. On croit que ces deux évêques gouvernèrent l'Église d'Orange seulement; leurs noms ne se trouvent pas sur le catalogue de ceux de Saint Paul. Cependant il paraît que le dernier réunit l'un et l'autre siége, et promit comme tel soumission et fidélité canonique à l'église de St-Etienne d'Arles et à Raimbaud son métropolitain. Benoît VIII lui écrivit, ainsi qu'à tous les évêques de Bourgogne et d'Aquitaine, pour le presser de prendre la défense de Cluny. Il assista Benoît IX, lorsque ce pape (1040) fit la dédicace de la basilique de St-Victor, et il fut témoin de la donation que Bertrand, marquis de Provence, fit au même monastère de l'église de St-Promose de Forcalquier. Enfin il assista (1054) au concile de St-Gilles. Cette même année, Uldaric lui succéda, et souscrivit la lettre que le fameux Hildebrand, Saint Grégoire VII, légat de Victor II, donna en faveur du monastère de St-Pierre, nouvellement restauré à Vienne. Gérald I vint après lui (1061), il eut pour successeur Gérald d'Astéri (1095).

(1) Gall. Christ. *Docum. Eccl. Arausican.*

Tous ces prélats avaient réuni les deux siéges, et habité St-Paul. Les Orangeois ne supportaient qu'avec beaucoup de peine d'être privés d'évêque, et surtout de se voir soumis à celui de St-Paul. L'intérêt, la jalousie, la rivalité entre villes voisines, sont des motifs bien puissants en pareilles circonstances. Ils se donnèrent beaucoup de mouvements pour obtenir la séparation. Bertrand, comte d'Orange, fils de Raimbaud, les soutenait. Alexandre II en fut informé ; il écrivit au clergé et au peuple de l'évêché de St-Paul et de la ville d'Orange, et à Bertrand lui-même, menaçant d'excommunication et d'interdit, si l'on tentait de rompre l'union des siéges faite par ses prédécesseurs.(1) Les choses en restèrent là du vivant de ce pape. Saint Grégoire VII lui succéda (1073) : les Orangeois portèrent leur cause devant ce Pontife, qui promit d'envoyer un légat pour régler cette affaire. Sa lettre ranima le courage des habitants d'Orange ; ils se réunirent, et ils élurent pour évêque Guillaume, prieur de St-Ruf, homme d'une grande vertu : dès lors la séparation fut accomplie. Il s'agissait de faire régulariser cette position anormale. Les motifs qui avaient nécessité l'union des deux siéges n'existant plus, et l'Église d'Orange, sortie de ses ruines, se trouvant dans un état florissant, les difficultés ne paraissaient pas insurmontables, et l'on crut pouvoir arriver à ce résultat.

Les Messieurs de Sainte-Marthe disent que Guillaume ne fut élu qu'après que Gérald Adhémar prince d'Orange eût obtenu de Saint Grégoire VII la séparation des deux siéges. Ce qu'il aurait fait par l'évêque d'Albane, son légat, assisté de l'archevêque d'Arles et de l'évêque de Viviers, dans une célèbre assemblée qualifiée de Concile, qui se serait tenue au Pont de Sorgues, et où se seraient trouvés le prince d'Orange, le clergé et les principaux habitants de cette ville. Ils ajoutent que tout cela fut confirmé par Hugues arche-

(1) *Admonemus vos, filii carissimi, ut fratri nostro Geraldo d'Asteri et episcopo vestro dignam obedientiam exhibeatis, et quia divina dispositio eum custodem animarum vestrarum posuit, hortamur vos ut in omni pace et concordia sub ejus regimine indissolubili charitate persistatis et eum cum omni reverentia in patrem et proprium colatis episcopum: illudque apostolica autoritate vos monere destinavimus, ne quis vestrum in hoc consilio aut facto consentiat ut Bertrandus, vel aliquis mortalium Arausicanam Ecclesiam ab unitate Tricastinæ Ecclesiæ dirimat, aut in aliqua parte constitutionem Sanctissimi P. N. Gregorii qui utramque ecclesiam conjunxit et univit, corrumpat aut minuat.* (Gall. Christ.)

vêque de Lyon, autre légat du Souverain Pontife ; que Guillaume fut sacré par l'archevêque de Narbonne ; et qu'enfin Victor III confirma le tout. (1) C'est une manière facile d'arranger toutes choses, et grâce à certaines fictions, l'histoire ne coûte pas beaucoup à écrire ; mais il suffit de lire les pièces justificatives rapportées par les Messieurs de Sainte-Marthe eux-mêmes, pour se convaincre qu'ils n'ont pas apporté dans ces détails l'exactitude qui leur est ordinaire.

Après l'élection de Guillaume, la cause fut portée devant Urbain II. (2) Les Orangeois prétendirent que la séparation avait eu lieu, mais ils ne purent jamais le prouver. Cependant la chose était facile, si en effet Saint Grégoire VII avait prononcé la séparation avec tant de solennité, par son légat, au Pont de Sorgues. Urbain II et Paschal II, ses successeurs, si pleins de respect pour sa mémoire, ne seraient jamais revenus sur cette affaire. Nous sommes donc persuadé que Saint Grégoire VII et ses légats approuvèrent tacitement l'élection de Guillaume, et regardèrent ce prélat comme légitime pasteur d'Orange à cause de ses vertus et des services qu'il rendit à l'Église. Cela ressort de la bulle d'Urbain II qui règle qu'après la mort de cet évêque les deux siéges seront de nouveau réunis. Après ce décret (1095) qui réglait sa position, Guillaume partit avec Raimbaud pour la Terre-Sainte, et fit partie de cette fameuse croisade qui opéra tant de prodiges, guidée par Godefroi de Bouillon. Il mourut percé à la poitrine, d'une flèche empoisonnée, au siége de Marra (1098). Tous les historiens font son éloge, et disent que c'était un homme juste, pieux, craignant Dieu. Il était lié d'une étroite amitié avec le fameux Adhémard de Montheil, évêque du Puy, légat du Pape pour la croisade, et il l'avait remplacé dans ses importantes fonctions.

Pascal II, ayant appris sa mort, écrivit à Gibelin d'Arles : « Notre frère et coévêque Guillaume a passé de cette vie mortelle à l'immortalité, de la terre au ciel ; il est temps que l'Église d'Orange retourne à l'évêque de St-Paul. Cette contestation n'a que trop duré ; nous vous ordonnons de rendre cette église à son évêque. » (3) Il écrivit dans le même sens au peuple et au

(1) Gall. Christ. *Docum. Eccl. Arausi.*
(2) Gall. Christ. *ubi supra.*
(3) Gall. Christ. *ubi supra.*

clergé d'Orange (1100). Cependant il changea d'avis, sur les humbles remontrances que l'un et l'autre lui firent; et, les causes qui avaient nécessité cette union n'existant plus, il ordonna à son légat, l'évêque d'Albane, de procéder à cette séparation. Alors seulement, et non sous Grégoire VII, eut lieu l'assemblée ou le Concile du Pont de Sorgues, où la séparation fut prononcée. Le clergé d'Orange, sans perdre de temps, élut Béranger, chanoine de St-Ruf, illustre par sa science, ses vertus et sa noblesse, en présence du légat Richard, du métropolitain d'Arles et de l'évêque de Viviers qui avait puissamment contribué à terminer cette affaire. Ainsi fut dissoute l'union des deux siéges, après avoir duré depuis 839 jusqu'en 1107, l'espace de 268 ans.

La nécessité de ne pas couper le récit de l'union et de la séparation des deux évêchés d'Orange et de St-Paul nous a obligé à reprendre les choses de plus haut, et à pousser notre narration plus avant, afin de donner une intelligence plus complète d'une affaire si importante. Reprenons l'ordre des temps et des événements.

Teudéric succéda à Nartold sur le siége d'Apt (989); il fut tiré du clergé de cette ville. Il marcha sur les traces de son prédécesseur et, plein de zèle pour son église, il signala son pontificat par la fondation de douze chanoines (991), du consentement de Guillaume, souverain de toute la province, et en présence d'Annon d'Arles, d'Amalric d'Aix et d'Engilran de Cavaillon. Il ne fit proprement que fixer à douze chanoines les clercs qui devaient desservir la cathédrale; auparavant le nombre n'était pas déterminé, ou plutôt tous les clercs réunis à l'évêque faisaient ce service, puisque c'est de ce corps que l'on tirait les prêtres qui allaient administrer les sacrements au peuple de la ville et de la campagne. Le siége épiscopal se trouvait alors dans l'église de St-Pierre, celle de Ste-Marie et de St-Castor n'étant pas encore rebâtie, ainsi que nous l'apprend une donation faite par Hermengarde, dame riche de cette ville. Elle dit expressément qu'elle fait donation à l'église de St-Pierre et à la congrégation *des chanoines*, de tous les domaines qu'elle possède en divers quartiers du territoire. (1) Les donations devinrent plus nombreu-

(1) *Autoritas jubet ecclesiastica necnon et lex præcipit romana ut.... de propric-*

ses, lorsqu'on eut commencé à faire les offices plus régulièrement, après la fondation des chapitres, Car les peuples font des offrandes d'autant plus abondantes, qu'ils voient les serviteurs de Dieu plus assidus à remplir leurs devoirs.

Du reste, des motifs plus relevés avaient porté Teudéric à faire cette fondation; il dit lui-même, qu'il s'associe douze chanoines afin que leurs prières réunies soient plus agréables à Dieu. Le relâchement de la vie commune et de la désappropriation fut encore un des principaux motifs qui le portèrent à entreprendre cette œuvre. Il engageait par là douze clercs à maintenir l'ancienne discipline, par le vœu de désappropriation de toutes choses. Son prédécesseur avait fondé le chapitre, lui il l'organisa, et, continuant la même pensée, il obligea les chanoines à pratiquer pour ainsi dire la pauvreté volontaire, à se contenter du vivre et du vêtement, et à ne plus s'occuper que des choses de Dieu. Car quoiqu'il leur assignât des biens et des fonds pour leur subsistance, on ne doit pas croire qu'il prétendît anéantir dans son église la vie commune; au contraire, c'était pour la mieux établir, et pour donner un frein à la cupidité qui en avait déjà dégoûté la plupart des clercs, qu'il agit de cette manière. (1)

Alors se fit aussi dans nos églises la séparation des deux menses épiscopale et canoniale. Celle-ci fut régie par des économes qui eurent soin de l'entretien des chanoines et des clercs qu'on

latibus sibi qualicumque modo acquisitis Dei omnipotentis honoret Sponsam, recipiatque ab eo sempiternam gloriam. Ideoque ego Hermengarda autoritatem secuta recto corde.... dono ad ecclesiam S. Petri necnon ad consortia canonicorum sedis Aptensis pro ædificatione ipsius ecclesiæ. (Ex perantiq. Eccl. Apt. Codi.)

(1) Cette charte nous paraît trop importante pour ne pas en faire connaître les principales dispositions. Le prélat dit formellement que son intention est *clericos sedis Aptensium canonico more constituere qui in eadem ecclesia officia divina persolverent, atque ex rebus ejusdem ecclesiæ in communi eis concedere ut quotidianum victum sumentes facilius mererentur cœlesti cibo perfrui, quod est verbum Dei.... Et quia vix nemo sibi soli sufficit, ideo canonicorum solatium adhibendum est ut magis apud Deum valeat deprecatio quam unius oratio. Quapropter ego Teudericus.... constituimus.... canonicos duodecim quibus concedimus ex rebus nostræ Ecclesiæ illorum victui quotidiano necessariis in communia juxta canonicam auctoritatem perfrui.* Suit la désignation des revenus concédés; le prélat menace ensuite de plus grandes peines celui qui *in supradicto canonicorum numero duodecim quemquam addere vel minuere præsumat.* Parmi les signatures se trouve celle de Warnier d'Avignon. (*Ex perant. Eccl. Apt. Codi.*)

envoyait desservir les églises de la campagne. Cette séparation était une conséquence nécessaire de la création des chapitres; du moment que l'évêque vivait séparé de ses clercs, il était nécessaire que les revenus de l'église le fussent aussi. L'évêque avait l'administration des siens, les clercs celle des leurs, mais sous la haute surveillance de l'évêque, qui pour avoir ses revenus à part, ne laissait pas que d'être le père de ses clercs, et par là même obligé à ce que chacun d'eux fût convenablement pourvu de toutes les choses nécessaires. (1)

D'abord la mense canoniale fut indivise, les clercs avaient leurs revenus communs, et aucun d'eux ne pouvait s'en attribuer une portion en propre. Mais cet état de choses dura peu et les places de chanoines furent bientôt érigées en bénéfices, c'est-à-dire en places qui devinrent la propriété de ceux qui en étaient pourvus, en sorte que personne ne pouvait les déposséder, à moins qu'ils ne fussent tombés dans les cas prévus par les saints canons. A Apt, les clercs surnuméraires, c'est-à-dire qui n'étaient pas nécessaires pour le service de la cathédrale ou des paroisses, se retirèrent dans l'église de St-Sauveur ou de St-Castor, et on les appela les serviteurs de Saint Castor, pour les distinguer des chanoines. Pareille chose dut avoir lieu également dans nos autres diocèses. Ces clercs furent plus tard unis à la mense capitulaire; on les agrégea au chapitre; ce sont ceux qui avant la Révolution s'appelaient bénéficiers, clercs prébendés, ou chanoines du second ordre. Leur agrégation au chapitre n'avait pas été tout à fait gratuite; ils avaient apporté les revenus des églises auxquelles ils étaient attachés; ils eurent aussi part au partage de la mense capitulaire, lorsqu'on divisa les prébendes.

Ainsi finirent de s'établir les communautés des prêtres, sur la fin du X[e] siècle; tous les actes faits en faveur des églises, à cette époque, parlent de cette vie commune des clercs, et nous la font envisager comme le but que l'on s'était proposé dans l'établissement des chapitres. La division des deux menses, loin de l'anéantir, ne fit que confirmer la vie commune, et fortifier cette ancienne discipline. (2) Les évêques se déchargèrent du soin

(1) Thomassin. *Discipl. de l'Église. tom.* III. *p.* 638 *et suiv.*
(2) Thomass. *part.* III. *ch.* 23. *p.* 738.

de l'économat qui incombait uniquement sur eux. Cette division eut lieu presque simultanément dans toutes nos églises. La fondation des chapitres d'Avignon, d'Orange, de Carpentras, de Cavaillon et de Vaison, remonte à la même époque. Des causes identiques durent amener partout les mêmes résultats.

Theudéric imita encore Nartold son devancier, et travailla avec zèle à supprimer le mauvais usage que les laïques faisaient des biens ecclésiastiques. Samuel et sa femme percevaient les dîmes de plusieurs quartiers du territoire d'Apt. Theudéric les engagea à tenir ces dîmes à titre de précaire, durant leur vie et celle de leurs héritiers immédiats, à condition de payer tous les ans un mouton au mois de mai et un porc au mois d'octobre. (1) Cette condescendance de la part de l'évêque était alors nécessaire, et nous en avons fait connaître les motifs.

Le contrat précaire, si sage dans son origine, dégénéra à la fin, et les abus devinrent si grands que plusieurs évêques ne se firent point scrupule de donner à leurs parents les biens de l'Église, à titre de bénéfice que l'on fit succéder au précaire, car celui-ci, étant renouvelé, fixait les biens d'église dans une famille, au point que le domaine utile leur restait à perpétuité, moyennant quelque faible redevance: ce qui ne s'établit qu'insensiblement, l'antiquité ne fournissant que des exemples fort rares des inféodations à perpétuité. Saint Fulbert reproche ces sortes d'abus à quelques évêques de sa connaissance et les appelle meurtriers des pauvres, et voleurs des choses saintes. (2) Saint Grégoire VII les traite d'hérétiques et d'antechrists. Ainsi tout dégénéra, et l'on fit à la fin un mauvais usage de ce qui, dans le principe, avait été si sagement institué, pour retirer des mains des laïques des biens destinés au service des autels. L'église d'Apt en fit la triste expérience. Les possessions qu'elle avait dans la ville même, furent données à différentes familles moyennant le contrat précaire, et la plus grande partie se fixa enfin dans celle de Humbert. L'évêque Theudéric lui en donna l'investiture (1006), et lui céda des droits si considérables que le chef de cette famille prit le nom de prince. Ce même prélat donna aussi (1008) une grande étendue de terre sur les

(1) *Ex perantiq. Codiclb. Eccl. Apt.*

(2) *Fures sacrorum, necatores pauperum.* (S. Fulb. Epist. LXXXVIII.)

bords du Calavon, à un prêtre nommé Durand, à condition qu'il y ferait bâtir un moulin, et qu'il le posséderait sous une cense en faveur de l'Église. (1)

L'usurpation des biens ecclésiastiques avait produit un autre abus : on s'abonnait avec l'Église, et, pour quelque somme d'argent, on s'affranchissait de la dîme. Plusieurs mêmes payaient, une fois pour toutes, le prix convenu et affranchissaient ainsi leurs propriétés. Un seigneur d'Apt, nommé Farald, eut un différend, à ce sujet, avec le prêtre qui desservait l'église de Roquesalière. L'évêque avait assigné à ce prélat la dîme de la montagne voisine qui dépendait de la mense épiscopale, mais dont le fonds appartenait à Farald. Ce seigneur prétendait éteindre ce droit en donnant trente sous au prêtre. Celui-ci s'en plaignit, et l'évêque obligea ce seigneur à laisser l'église dans son ancienne possession.

Theudéric passa de cette vie à une meilleure, vers l'an 1010. Il occupa le siége d'Apt environ 20 ans, avec beaucoup de distinction: il se donnait ordinairement le titre d'*humble évêque d'Apt*, et quelquefois de *petit évêque d'Apt*. (2) Par un effet de la divine Providence, nos siéges épiscopaux furent toujours remplis par de saints et illustres prélats durant le IXe et le Xe siècle, temps où les mœurs étaient si dépravées, et où l'incontinence et la simonie des clercs avaient infecté presque toutes les Gaules: aucun de nos évêques n'en fut jamais soupçonné.

Saint Étienne succéda à Theudéric et fut élu au mois d'octobre (1010). Il avait reçu de la nature les plus belles qualités. Sa mémoire était prodigieuse: il apprenait facilement, dit l'auteur de sa vie (3), et il n'oubliait rien de ce qu'il avait appris. Il avait un talent très-remarquable pour instruire les autres. Issu d'une famille illustre de la ville d'Agde, èn Languedoc, il fut, dès sa

(1) C'est le moulin de Lançon qui n'a été affranchi de cette servitude que par la Révolution.

(2) *Aptensis Ecclesiæ, Dei gratia, humilis episcopus.... exiguus episcopus.* (Ex antiq. Eccl. Apt. Codi.)

(3) Elle a été écrite par un de ses prêtres qui l'avait connu particulièrement, et mérite toute créance. Raymond Bot, un des successeurs de Saint Étienne, nous a conservé cet ouvrage, dans les Mémoires qu'il a laissés sur les saints évêques d'Apt. C'est de là que nous avons tiré tout ce que nous disons de cet illustre et saint prélat. (*Remerville. Hist. Eccl. d'Apt.*)

jeunesse, destiné à l'Église : il vécut toujours saintement, et l'on avait tant d'estime pour sa vertu qu'à la mort de Theudéric les suffrages réunis du clergé et du peuple le placèrent sur le siége épiscopal ; car le clergé d'Apt ne s'était pas encore réservé le privilége d'élire seul les évêques. (1) Saint Étienne fut un zélé défenseur des biens de son église, qu'il regardait comme le patrimoine des pauvres. Il ne craignit pas de lutter contre des familles puissantes, qu'il était loin de ménager lorsqu'il s'agissait des intérêts de Dieu. Il trouva encore dans les prêtres dont il corrigeait les défauts sans aucun respect humain, des obstacles d'autant plus difficiles à surmonter que la sainteté du caractère sacerdotal exige plus de ménagements et, pour ainsi dire, de délicatesse. Sa douceur, sa patience, sa fermeté finirent par triompher de tout. Bientôt ceux qui lui étaient opposés se sentirent touchés de tant de vertus, lui rendirent justice, l'admirèrent et le regardèrent comme un ange envoyé de Dieu pour le salut et le bonheur de la ville. Il avait acquis, dans ses divers voyages en Orient, une grande connaissance des langues grecque et hébraïque ; chose rare dans ces temps d'ignorance. Le véritable savoir est toujours modeste : ce prélat joignait une grande humilité à des connaissances au-dessus du commun ; mais plus il se cachait, plus Dieu se plaisait à l'élever. Sergius IV occupait alors la chaire de Saint Pierre. Ce Pape écrivit à Pons d'Arles, à Amaury d'Aix, et à plusieurs autres évêques de Provence, qu'il avait permis à Saint Étienne de consacrer une église au diocèse de Fréjus, quoique Jocelin fût évêque de ce diocèse. Archimius, abbé de Montmajour, avait envoyé un de ses moines nommé Asbert, demander au pape la permission de faire consacrer par le saint évêque d'Apt cette église donnée à son monastère par Asdebert et Rainoald, fils de Lambert, seigneur de Château-Renard, pour être relevés de la pénitence à laquelle ils avaient été soumis. (2)

(1) Nous avons déjà remarqué que l'élection de Saint Magne, pag. 204, fut une des dernières auxquelles le peuple prit part. Le III[e] Concile de Chalons avait déjà réservé l'élection de l'évêque au clergé. Probablement ce Concile n'était pas reçu à Apt, où des motifs particuliers autorisaient cette église à suivre l'ancienne discipline.

(2) *Ex perantiq. Eccl. Apt. Cod.*

Le bienheureux évêque d'Apt conservait une grande vénération pour les lieux saints, depuis qu'il avait eu le bonheur de visiter les différents endroits où se sont accomplis les mystères de notre Rédemption. Il apprit avec une extrême douleur, que les Sarrasins, pour ôter aux empereurs de Constantinople toute envie de les troubler dans la possession de la Palestine, avaient presque entièrement détruit ces précieux monuments de notre salut. Il forma le dessein de faire le voyage d'Orient, et de se rendre à Jérusalem afin d'arroser encore une fois de ses larmes cette terre trempée du sang d'un Dieu. Mais auparavant une cérémonie imposante l'obligea de se rendre en Espagne où il assista à la dédicace de l'église de Roses, en Catalogne. La cérémonie fut faite par Walfred, archevêque de Narbonne, le 6 octobre 1012, et, après un Concile tenu en cette ville, il partit pour l'Orient. Il voulut, selon sa coutume, prendre la bénédiction du Pape. Il passa à Rome; la peste commençait à y faire beaucoup de ravages: en peu de jours, il perdit la plupart de ses domestiques et il fut atteint lui-même de cette cruelle maladie qui le réduisit bientôt à un état déplorable; mais la solidité de son tempérament le sauva. Cependant il resta si faible, qu'il se vit dans l'impossibilité de retourner dans son diocèse. La fièvre le reprit, à quelques milles de Vellétri, et le mal fit tant de progrès, qu'il fut obligé de s'arrêter à la campagne dans une chapelle dédiée à Saint Laurent, où il perdit le reste de ses serviteurs. Le grand vicaire rural ou chorévêque, appelé Gaufrédus, ne l'eut pas plus tôt appris qu'il alla lui-même le prendre, avec les principaux habitants, et lui rendre tous les devoirs de l'hospitalité: il lui prodigua les soins les plus affectueux, quoiqu'il ne vît presqu'aucun espoir de lui rendre la santé.

Le Seigneur, qui n'abandonne jamais ceux qui espèrent en lui, daigna le consoler par une vision admirable. Au plus fort de sa maladie (1), la glorieuse Vierge lui apparut, accompagnée de Sainte Agnès et de Sainte Lucie, lui ordonna de retourner dans son diocèse, et de relever sa cathédrale, ruinée par les Sarrasins. Cette faveur céleste le guérit. Animé d'une sainte confiance, il voulut partir aussitôt qu'il eut recouvré un peu de forces. Mais

(1) *Ubi supra.*

il rechuta à son arrivée, et il négligea un peu de faire commencer les travaux. La glorieuse Vierge, suivie de ses deux compagnes, lui apparut de nouveau, et le pressa de mettre incessamment la main à l'œuvre. Le Saint prélat donna les ordres nécessaires, mais le désir de revoir les Lieux Saints le pressait d'autant plus qu'on racontait tous les jours des choses plus navrantes sur l'état déplorable où les ennemis de la foi les avaient réduits. D'ailleurs, ces sortes de pèlerinages étaient devenus très-fréquents, et il n'était pas rare de voir des évêques quitter leurs diocèses pour satisfaire leur dévotion.

Il se mit donc pour la troisième fois en route, après avoir pris les mesures nécessaires pour qu'en son absence la reconstruction de son église ne fût pas disconstinuée : il porta avec lui de grandes sommes d'argent, destinées à soulager les pèlerins pauvres, que la dévotion attirait de toutes les parties du monde, vers la Palestine. Il se proposait également d'en employer une partie à racheter les captifs. A son retour (1032), il trouva les travaux de sa cathédrale très-avancés. Il les poussa avec une activité nouvelle, et il bénit la même année (13 octobre 1032) la chapelle rurale de St-Michel, à Saignon. (1)

Toute la population d'Apt et surtout les grandes familles contribuèrent à la reconstruction de la cathédrale; mais aucun ne le fit avec plus de générosité que Humbert, fils d'un autre Humbert, tige de la maison d'Agout, de Simiane et de Pontevès. Il donna le château de Calvies avec toutes ses dépendances, à condition qu'après la mort de Saint Étienne, ce château appartiendrait aux chanoines, menant la vie commune. Lorsque l'ouvrage fut terminé, une pieuse dame, nommée Sève, voulut être la fondatrice de l'église, et donna quelques domaines de son héritage (1038). Alors la cathédrale fut bénie, et le siége épiscopal, transféré d'église en église depuis tant d'années, y fut définitivement fixé.

Saint Étienne assista à la consécration de l'église de St-Victor

(1) On l'appelait St-Michel *de Albania* ou *l'Albanié*. Deux inscriptions très-remarquables se trouvaient dans cette église : DOMINUS STEFANUS EPS SACRAVIT ECCLE. La seconde donnait la date de cette consécration ; ACTA DEDICATIO ISTIUS ECCL. IN DIE DNIO IN HONOREM S. MICAELIS ARCH. V. NON. OCTOBRIS ANNO AB INCARNATIONE MILLESIMO XXXII.

de Marseille (1040) avec les autres évêques de Provence. Benoît IX, qui avait donné des ordres pour réparer cette église, fit la cérémonie. Ce Pontife, dont les mœurs étaient si peu en harmonie avec la sublime dignité dont il était revêtu, ne laissa pas que de montrer du zèle pour la foi et même pour la discipline ecclésiastique. Il donna des décisions fort utiles à l'Église, preuve admirable du soin tout particulier avec lequel la Providence veille sur le premier siége de l'univers catholique.

Aussi, malgré la corruption épouvantable qui régnait à cette époque, la discipline ecclésiastique commencait à se relever, et l'esprit de Dieu portait les premiers pasteurs à prendre des mesures pour atteindre cette fin.

Rien n'y contribua plus que la fameuse réforme de Saint Ruf, dont l'action si puissante dans nos contrées, se fit sentir dans tout l'univers catholique. Afin de mieux l'apprécier, il faudrait se faire une juste idée des mœurs de l'époque, des causes qui amenèrent cette épouvantable corruption, et des réformes vainement tentées pour y remédier. Nous avons vu nos cathédrales se pourvoir presque toutes en même temps de l'institution salutaire des chapitres. Alors se fit la séparation des deux menses ; l'évêque eut ses revenus à part, et ceux du clergé furent confiés à un économe qui les administra sous la surveillance épiscopale. Changement grave dans la discipline. Il fallait que l'Église eût des motifs bien puissants pour l'autoriser. Les résultats en furent d'abord heureux. Les chanoines proprement dits, à qui des revenus particuliers furent affectés, remplissaient leurs fonctions dans la cathédrale auprès de l'évêque, et les prêtres administraient les sacrements au peuple, à la ville et à la campagne : tous ne se préoccupaient que de servir Dieu et de travailler au salut des âmes, assurés que l'âge du repos et des infirmités arrivant, ils trouveraient au sein du presbytère consolations et secours. Les choses marchèrent ainsi quelque temps, mais cela dura peu. La séparation des deux menses fut bientôt suivie de celle des bénéfices. Les biens, les revenus, les habitations, tout fut partagé, et chacun se forma un établissement particulier. Les malheurs des temps étaient si grands que l'Église fut encore obligée de sanctionner ce nouvel état de choses. Sans doute elle

le fit en gémissant, car il était facile de prévoir ce qui allait arriver. Le P. Thomassin déplore amèrement ce nouveau partage. (1) En effet, la licence n'eut alors plus de frein, les scandales se multiplièrent, et le mal parvint bientôt à son comble. Cette foule de clercs qui ne cherchaient dans l'Église qu'une vie tranquille, des moyens d'existence assurés et indépendants des vicissitudes humaines, une fois pourvus d'un titre qui devenait leur propriété, se mettaient peu en peine des saints canons et vivaient à leur fantaisie, assurés que, pour les déposséder, il faudrait des efforts que l'influence des amis et de la famille parviendraient souvent à neutraliser.

C'est dans ces circonstances que quatre chanoines d'Avignon, nommés Arnaud, Odilon, Ponce et Durand, considérant le grand bien qui résulterait pour l'Église, si les chanoines menaient une vie plus régulière, s'astreignaient à l'obéissance envers un supérieur, à la pauvreté volontaire, aux autres pratiques de l'état religieux, allèrent trouver leur évêque Benoît I, qui avait succédé à Sénioret (1038) sur le siége d'Avignon, tenu successivement par Landéric (996), Pierre I (1002), Heldebert (1005). Ils lui exposèrent leur dessein, et ils lui demandèrent l'abbaye de St-Ruf pour y vivre selon une règle commune. Benoît I consentit volontiers à leur demande, et il leur accorda avec cette abbaye, les dépendances et les revenus qu'elle possédait, tant en terres qu'autrement, depuis Avignon jusqu'à Château-Renard. Afin de donner plus de solennité à cette fondation, il voulut que l'acte fut signé par Nitre de Nice, Feraud d'Orange, Pierre de Vaison, Franco de Carpentras, Saint Étienne d'Apt. Ainsi cette antique abbaye, fondée par Saint Ruf, disciple de Notre-Seigneur et premier évêque d'Avignon, devint le berceau d'un ordre fameux qui porta la réforme dans les principales Églises de France. Cependant il est à remarquer que la réforme de Saint Ruf n'embrassa pas tout le clergé, comme avait fait celle de Charlemagne, et, deux cents ans plus tard, celle des chapitres dont nous venons de parler et qui dura à peine un demi-siècle. Il paraît qu'alors le mal était trop répandu, et que les quatre chanoines d'Avi-

(1) *Thomass.* III. *part. liv.* 2.

gnon, malgré leur courage, désespérant de le corriger, se contentèrent de réformer la partie principale du clergé, et de porter à une vie plus sainte les prêtres destinés à remplir les fonctions des anges et à chanter les louanges de Dieu dans l'église cathédrale.

Quoi qu'il en soit, les chanoines de St-Ruf que l'on nomma ainsi pour les distinguer de ceux de la métropole d'Avignon, résolurent de se conformer en toutes choses sur le modèle des premiers chrétiens de Jérusalem. La vie exemplaire qu'ils menaient consistait dans une humilité profonde, une piété sincère, une pauvreté parfaite, accompagnée de beaucoup d'austérités; elle leur attira beaucoup de disciples et le monastère de Saint Ruf, auparavant d'une construction assez modeste, devint en peu de temps un grand édifice qui abrita un nombre considérable de religieux pleins de zèle et de ferveur. Il s'en forma une congrégation qui devint célèbre, non-seulement en France, mais même en Italie et en Espagne. Elle posséda plusieurs abbayes et prieurés; elle reçut de grands priviléges des Souverains Pontifes. Elle obtint un office propre et des constitutions particulières, avec pouvoir d'élire un général, comme il se pratiquait dans les autres ordres, et enfin le monastère de Saint-Ruf fut reconnu pour chef de toute la congrégation.

Il paraît par les anciennes coutumes de cet ordre, que la pauvreté dont les chanoines faisaient profession, était très-grande aussi bien que leur austérité. La discipline en était très-sévère. Dans l'article de la réception des novices, il est spécialement recommandé de leur bien faire connaître toutes ces choses, et combien il était difficile de soutenir toutes les observances. (1) Lorsqu'on leur avait donné l'habit, celui qui avait soin de leur conduite et de les instruire des observances, devait, sur toutes choses, leur apprendre à être humbles, en sorte que le novice au moindre mouvement qu'il faisait, devait toujours donner des marques d'une grande humilité, ayant sans cesse la tête baissée, ne regardant que la terre et se souvenant du publicain qui n'osait lever les yeux.

Crescenze dit qu'ils suivirent d'abord les règles de Saint Be-

(1) *Apud Edmund. Marten. De Antiq. ritib. Eccl. tom. III. p. 99.*

noit; mais il le fait sans preuve, et il y a plus d'apparence qu'ils se conformèrent aux décrets des Conciles de Rome qui avaient été tenus pour les réformations des chanoines, et qui les obligèrent à la désappropriation parfaite, comme nous avons vu que cela s'est pratiqué en différentes circonstances dans l'Église d'Apt.(1) Enfin ils se soumirent à la règle de Saint Augustin, après que le Pape Innocent II, eut ordonné dans le Concile de Latran (1139), que tous les chanoines réguliers la suivissent. En effet, il est parlé de la règle de Saint Augustin dans la formule de leur profession qui se trouve dans leurs anciennes coutumes, qui ne peuvent avoir été arrêtées qu'après ce Concile de Rome.

Ces religieux demeurèrent à Avignon jusqu'à ce qu'ils furent contraints d'en sortir à cause des Albigeois (1210). Ce fut pour se soustraire à leur fureur qu'ils quittèrent St-Ruf, et qu'ils se retirèrent à Valence en Dauphiné, où ils bâtirent un superbe monastère dans l'île d'Eparvière, achetée par l'abbé Raymond à Eudes évêque de cette ville. Ils dédièrent l'église à Saint Ruf, et ce nouveau monastère devint le chef-lieu de toute la Congrégation, à la place de celui d'Avignon. Les guerres civiles ayant ruiné le monastère d'Eparvière (1560), le chef-lieu de l'ordre fut transféré pour la troisième fois, dans un prieuré que les religieux possédaient dans l'intérieur de la ville, et Henri IV approuva cette translation.

Cette Congrégation était en si grande estime dans le XII[e] siècle, que celle de Ste-Croix de Coïmbre, en Portugal, dans le commencement de son établissement, envoya des religieux à Saint Ruf pour apprendre ses coutumes et sa manière de vivre, afin de se former sur son modèle. Ce qui l'a rendue encore plus célèbre, c'est d'avoir fourni trois papes à l'Église; Anastase IV, Adrien IV et Jules II; plusieurs cardinaux, Guillaume de Vergy, Amédée d'Albret et Angelicus de Grimoald de Grisac. Elle fonda cinquante abbayes et un grand nombre de prieurés. Le premier, dans l'ordre des temps, fut celui de Carpentras, qui se trouvait hors des murs, près de la porte Notre-Dame (2), en face de l'hô-

(1) Voir plus haut.

(2) Ainsi appelée à cause de la statue miraculeuse de la Sainte Vierge apportée de la chapelle de Notre-Dame du Grès et déposée dans l'église des chanoines réguliers de St-Ruf. (P. Justin. *M S. sur Carpent.*)

pital, et qui pour cette raison fut détruit aux approches du fameux baron des Adrets, le conseil de ville ne voulant laisser près de la ville aucune construction capable de servir aux ennemis.

Pierre II, dit de Mirabel, évêque de Vaison, qui signa l'acte de la réforme de Saint Ruf, avait succédé à Pierre I, successeur d'Umbert III, qui l'était d'Almérande (1005). Ces trois prélats sont connus par diverses donations faites à leurs églises. Pierre II était fils de Raimbaud; il embrassa l'état religieux dans le monastère de St-Florent d'Orange, dont il fut abbé. Élu évêque de Vaison (1009 ou 1010), il fit la même année donation à l'autel de l'église de Vaison, consacré en l'honneur de la Sainte Vierge Marie et de tous les Saints, et aux douze chanoines qui s'y trouvaient, de l'église de St-Martin dans le diocèse d'Orange, au lieu nommé les Sept Fontaines, avec tous les honneurs et les droits qui y étaient attachés. Ce prélat, dans les chartes nombreuses que nous avons de lui, prenait le titre de *Dom Pierre évêque*, en mémoire de l'état religieux auquel il avait appartenu. Il fit beaucoup de bien à son église, jusques à lui uniquement riche de la pauvreté de Jésus-Christ, mais qui, grâces à ses libéralités, commença alors à devenir riche des biens de ce monde. Dans la plupart des chartes de cette époque qui formèrent la dotation de cette église, on trouve cette clause : *Que les chanoines vivront en commun; qu'ils demeureront dans le cloître; qu'ils chanteront les heures canonicales; qu'ils feront les hebdomades, et qu'ils exerceront la charité envers les pauvres.* (1) Cette insistance sur les obligations des chanoines donne lieu de croire que ceux de Vaison avaient embrassé la vie régulière, et suivi l'exemple de ceux de Saint Ruf. Le cloître qu'on y voit encore porte à le croire, de même que les différentes officines dont on a trouvé les fondements autour de l'église.

Cependant nos évêques, tout en s'occupant de leurs diocèses, ne restèrent pas étrangers aux affaires générales de l'Église. La fameuse abbaye de Cluny, fondée à Mâcon par Saint Guillaume, premier prince d'Orange, était exempte de toute juridiction civile et religieuse; en sorte qu'il n'y avait ni évêque ni comte

(1) Anselme Boyer. *Hist. de Vais.*

qui eût le moindre droit sur ce monastère et sur ses vastes dépendances qui s'étendaient en Bourgogne, en Aquitaine et en Provence. Cette exemption, récemment confirmée par les diplômes des Souverains Pontifes qui s'étaient succédé depuis sa fondation jusqu'à Benoît VIII, avait pour but de favoriser ceux qui abandonnaient le siècle pour se consacrer au service de Dieu, et en même temps de faire employer les revenus de l'abbaye et de ses dépendances, à exercer l'hospitalité envers les étrangers et l'aumône envers les pauvres, ce qui avait été fait jusque-là et qu'on espérait faire encore, Dieu aidant. Telle était la raison de cette exemption et le motif de ce privilége qui faisait relever cette abbaye uniquement de Dieu, de Saint Pierre et de l'autorité du Souverain Pontife.

Le monde qui se précipite toujours partout où il y a de grands biens, n'avait pas manqué de convoiter ceux de Cluny. Plusieurs seigneurs, à cette époque, s'étaient emparé de sés revenus, avaient envahi ses propriétés et fatigué les moines au point de les empêcher de remplir la fin de leur institut. Le bienheureux Odilon en était abbé. Il porta ses plaintes au Souverain Pontife, et afin de donner plus de poids à ses paroles, il pria le roi Robert de le faire accompagner à Rome par quelques seigneurs de sa cour.

Le Pape le reçut avec bonté, écouta sa plainte et prit vivement sa défense. Il écrivit aux évêques des trois provinces de Bourgogne, d'Aquitaine et de Provence, et nommément à Pierre de Vaison, à Eldebert d'Avignon et à Étienne de Carpentras pour les avertir de ces désordres, et les prier d'appuyer sa décision et de la faire exécuter. Il leur fait connaître les seigneurs coupables : c'est Ildion ennemi de tout bien, qui, non content de vexer les religieux, les dépouille et s'efforce de les rendre odieux en faisant courir le bruit qu'il ne les traite de la sorte qu'afin d'en tirer justice et de les punir de leurs méfaits ; Guichard, qui leur avait enlevé une église ; Hugues et sa femme, Falco, Garulfe et son frère Gualtes, Durand, seigneur de Sarrians, et plusieurs autres qui avaient commis contre eux plus ou moins d'injustices. (1)

(1) *Coll. reg. conc.*

Le Pape exhorte les coupables à se repentir de leur faute et les invite à la réparer, en rendant aux religieux tout ce qu'ils leur avaient pris. Il leur donne pour cela, depuis le premier septembre jusqu'à la St-Michel. Le pardon sera le prix de leur obéissance, mais il leur déclare qu'il les excommuniera sans miséricorde, s'ils refusent d'obéir, et qu'il les retranchera de l'Église comme des membres gangrenés, uniquement propres à la déshonorer. Il ajoute : « Qu'ils soient maudits, arrêtés en marchant, veillant ou dormant, entrant ou sortant, mangeant ou buvant ; que leur boisson et leurs aliments soient maudits. Maudite soit leur postérité et le produit de leurs terres. Qu'ils soient frappés de plaies comme les Hérodiens, jusqu'à ce que leurs entrailles se déchirent. Que la terre s'ouvre sous leurs pas, et qu'elle les engloutisse vivants comme Dathan et Abiron ; qu'ils soient éternellement damnés avec le diable et ses anges, qu'ils restent à jamais dans les tourments de l'enfer. Que leurs enfants deviennent orphelins et leurs femmes veuves ; que leurs fils soient errants et réduits à mendier leur pain. Qu'ils soient eux-mêmes chassés de leur demeure, et accablés de toutes les malédictions contenues dans l'Ancien et dans le Nouveau Testament. Qu'ils soient soumis à la malédiction et à l'anathème jusqu'à ce qu'ils fassent pénitence, qu'ils se soumettent à nos ordres et qu'ils obéissent à la présente monition. »

« Pour vous, mes frères et coévêques, ajoute le Souverain Pontife, je vous ordonne et je vous commande par l'autorité apostolique, d'appuyer cette sentence, et d'excommunier ceux qui s'y trouvent désignés. Ordonnez à tous vos prêtres et à tous vos ministres sacrés d'en faire autant. » Il menaçe du jugement de Dieu tous ceux qui refuseront de lui obéir ; il envoie la bénédiction apostolique à tous les personnages grands et puissants de Bourgogne, d'Aquitaine et de Provence, en les priant de prêter main forte aux prélats, les menaçant du jugement de Dieu s'ils ne le font pas. (1)

Cette affaire ne fut pas la seule où furent mêlés nos prélats : quelques années après, nous les retrouvons aux États Généraux du royaume d'Arles, que Conrad II avait réunis à Lyon. Pierre d'A-

(1) *Col. reg. conc.*

vignon et Eldebert de Vaison y prêtèrent serment de fidélité à ce prince, ainsi que grand nombre d'évêques, de comtes, de barons et de gentilshommes. C'était en 1032. Trois ans après, le même empereur écrivait aux évêques suffragants d'Arles, qu'ayant appris la mort de Pons leur métropolitain, il les prie, ainsi que leur clergé, d'élire Raimbaud patriarche d'Éphèse, assurant qu'il est noble, d'une vie pure, de bonne réputation, savant dans les Écritures et très-habile dans les affaires d'État. « Je le tiens près de moi, ajoute-t-il, pour être mon conseiller. » Les désirs des princes sont trop souvent des ordres; les évêques, parmi lesquels se trouvait Pierre de Vaison, élurent Raimbaud, et firent confirmer l'élection par Benoît IX. Nous les retrouvons encore dans une espèce de Concile tenu à Barbara, fief situé dans le diocèse de St-Paul, aujourd'hui faisant partie de la paroisse de Tulette. Dans cette assemblée, Guillaume III, dit Guilhem Bertrand, comte de Provence, fit (1043 ou 1044) donation du prieuré de St-Promèse de Forcalquier aux religieux de St-Victor, à la charge de prier Dieu pour lui et pour ses parents. L'acte de cette donation fut signé par quatre archevêques, par Saint Étienne d'Apt, Franco de Carpentras, Pierre de Vaison et plusieurs autres personnages importants. (1)

Deux ans après, Saint Étienne d'Apt fut atteint d'une maladie qui après l'avoir fait languir pendant deux ans, le conduisit au tombeau, le 6 novembre 1046. Ce saint et illustre prélat expira en prononcant ces belles paroles consacrées par l'Église : *Sainte Marie, secourez les malheureux!* Il était âgé de 71 ans, dont il en avait passé 36 dans l'épiscopat. La tradition porte que son corps fut enseveli, trois jours après, dans une chapelle souterraine, pratiquée selon le goût du siècle, sous le sanctuaire de la nouvelle église cathédrale. Cependant plusieurs siècles après, un de ses successeurs, Joseph Ignace de Foresta, ayant fait déblayer cette crypte, on y chercha inutilement le corps du Saint. Il avait probablement disparu dans des circonstances qui nous sont entièrement inconnues. (2) Ce Saint, ayant connu par révélation le jour de sa mort, se fit porter dans son église, où après avoir reçu la communion du corps et du sang du Sauveur, et s'être

(1) Sirm. *Col. conc. gall.*
(2) Remervil. *Hist. eccl. d'Apt.*

fortifié par l'onction des saintes huiles, selon la coutume, il donna le baiser de paix à tous ses clercs, avec une merveilleuse présence d'esprit et toutes les marques du désir ardent qu'il avait de s'unir bientôt à son Créateur.

Ainsi mourut Saint Étienne, après avoir édifié son diocèse par la pratique de toutes les vertus. Dieu avait voulu le récompenser, même durant sa vie, par le don des miracles. Son historien en rapporte plusieurs dont il avait été témoin, circonstance qui donne à son récit un grand caractère de vérité. Il raconte que Saint Étienne se trouvant à Toulouse, la veille de la fête de Saint Saturnin, il sortit de la maison où il était logé, pour aller passer la nuit dans l'église du saint martyr, le vent éteignit la lumière qu'un domestique portait devant lui. L'obscurité était si profonde qu'ils ne pouvaient presque plus retrouver leur chemin. Le Saint se fit donner le flambeau, et à peine l'eût-il touché qu'il se ralluma d'une manière miraculeuse. Il en fut de même de la lampe de l'autel, à Apt, où le Saint passait la nuit en oraison devant le St-Sacrement. Cette lampe s'étant éteinte, le Saint prononça ces paroles : *Seigneur, éclairez nos ténèbres !* au même instant une flamme descendit du ciel et ralluma la lumière. Une autre fois il se rendit à l'église, et ne trouvant point de lumière, il prit un cierge de l'autel et dit : *Aidez-nous, Mère de Dieu !* et à l'instant le cierge fut allumé. (1) Il alla deux fois en pèlerinage en Palestine, et il visita en Europe avec beaucoup de ferveur les lieux où la Sainte Vierge est honorée d'un culte particulier. Dans un de ses pèlerinages, la neige le surprit en traversant les Alpes, et il ne pouvait plus retrouver son chemin. La fatigue, car il faisait toujours ses voyages à pied, l'obligea à s'arrêter dans les ruines d'une vieille chapelle, loin de toute habitation, sans provisions. La nuit approchait; ses domestiques, pressés par la faim, commençaient à se plaindre. Le Saint s'efforçait de soutenir leur courage en leur disant que Dieu ne les abandonnerait point : ses paroles ne pouvaient faire naître en eux la confiance. Dieu récompensa sa foi, et bientôt l'on vit venir des personnes chargées de diverses provisions. Les domestiques étonnés en conçurent une nouvelle estime pour la sainteté de

(1) *Ex perantiq. cod. Eccl. Apt.*

leur maître, et continuèrent leur voyage, en s'abandonnant avec joie entre les mains de la Providence. L'auteur de la vie de Saint Étienne met tant de naïveté dans son récit, qu'il est impossible de le soupçonner d'imposture. Il fait remarquer deux vertus qui brillèrent principalement dans ce Saint : l'amour de la prière et le soin de soulager les pauvres. (1) On trouve dans son histoire bien des choses propres à nous faire connaître les mœurs et les usages de ce siècle. Les prêtres se rendaient avant le jour à l'église pour chanter l'office. Tous les fidèles y passaient la nuit en prières, la veille des fêtes solennelles. On donnait le nom de congrégation au corps des chanoines vivant en commun ; la maison qu'ils habitaient s'appelait couvent. L'Extrême-Onction se nommait encore l'onction de l'huile sacrée, et se faisait avant qu'on eût reçu le viatique et les différentes parties du corps, comme le prescrit le Rituel Romain. (2)

Pendant l'épiscopat de Saint Etienne, l'abbaye de St-Eusèbe passa aux moines de St-Gilles. Eldebert, seigneur de Saignon, la possédait (1032) ; ses ancêtres s'en étaient emparé ; Saint Étienne l'engagea à mettre ordre à sa conscience. Il fut touché des exhortations du Saint, et, les moines de St-Marcian n'existant plus, il s'adressa à ceux de St-Gilles qui conservaient encore

(1) *Nos visu experimento probavimus et possumus profiteri quam spopondimus fidem ; nullum aspiam vidisse tam quotidianum in psalmis, pernoctem in vigiliis, parcum lasciviis, profluum indigentibus, continuum meditationibus divinis, cautum in proferendis, alacrum in fratrum conventiculis, amabilem in colloquiis, gratiosum in communibus verbis, rarum in remissis conviciis, aspernantem intemperatorum consortium, amplexantem religiosorum conventum. Fateor me quem unico amore fovit, cum præsentem habebam, necessariis affluebam.* (*Ex perant. cod. Eccl. Apt.*)

(2) On ne sait pas si le culte de Saint Étienne commença de suite après sa mort. Avant la bulle d'Alexandre III, pour la canonisation de Saint Édouard, roi d'Angleterre (1161), les métropolitains et les évêques avaient le droit de décerner cet honneur aux personnes mortes en odeur de sainteté, et de faire lever leurs corps pour les exposer à la vénération des fidèles. Ce Pape se réserva la canonisation des Saints. Innocent III marcha sur ses traces, et tous ses successeurs l'ont suivi. Il n'y a pas d'apparence que la fête de Saint Étienne ait jamais été solennelle : les anciens livres liturgiques de la ville d'Apt, depuis 1372, n'en parlent pas. On trouve son nom dans le nouveau Bréviaire de Jean Nicolaï (1572). Modeste de Villeneuve le fit insérer dans le sien (1664), avec la légende telle que nous l'avons aujourd'hui, où sa fête, fixée au 6 novembre, est obligatoire pour tout le diocèse.

leur ferveur première. L'abbé saisit avec empressement l'occasion de rétablir la discipline monastique dans une maison qui avait édifié toute la contrée. Il envoya Durand, moine d'une grande vertu, avec quelques religieux qui bientôt se firent admirer par leurs austérités et la sainteté de leur vie. Le saint abbé surtout se distinguait entre les autres; sa réputation s'étendit au loin et à peine eut-il gouverné son abbaye pendant deux ou trois ans, qu'on vint le chercher pour le mettre sur le siége épiscopal de Vence. Il avait dans son abbaye un saint religieux, nommé Pons; il ne voulut pas s'en séparer et il le mena avec lui dans sa nouvelle église. Comme ils traversaient le terroir de Caynes, ils trouvèrent, près du ruisseau du Loup, une vieille église ruinée, qu'on disait avoir été fondée par Charlemagne, en l'honneur de la Sainte Vierge. Cette église portait encore le nom de Notre-Dame la Dorée, parce que Charlemagne l'avait richement dotée. Les malheurs du temps l'avaient réduite à l'état de masure, et les domaines qui en dépendaient avaient été usurpés par le seigneur de Vence. Durand ne fut pas plus tôt évêque de cette ville, qu'il disposa ce seigneur à rendre à cette église les biens qui lui appartenaient. Il y fonda une abbaye sous le titre de St-Véran, évêque non de Cavaillon mais de Vence. Pons s'y retira avec quelques moines attirés par la vertu de Constantin qui en fut le premier abbé. Il lui succéda, et l'abbaye de St-Eusèbe donna ainsi naissance à celle de St-Véran qui devint bientôt florissante, et porta des fruits si abondants dans le diocèse de Vence.

Gontrand succéda à Durand dans l'abbaye de St-Eusèbe et y reçut Saint Odilon, qui joignait au titre de St-Mayeul les mêmes vertus et le même zèle pour la discipline. Les troubles, dont nous avons parlé, l'obligèrent à faire un long séjour en Provence. Ce saint abbé avait encore plus à cœur le rétablissement et le maintien de la discipline ecclésiastique que la conservation des biens de son ordre. L'autorité de Rome et celle du roi de France suffisaient pour lui faire avoir raison des usurpateurs, quelque puissants qu'ils fussent, mais sa présence seule pouvait bannir les désordres qui s'étaient introduits dans les nombreuses abbayes filles des monastères de Lérins et de St-Gilles, toutes dépendantes de Cluny. C'est à cette occasion qu'il vint à

Apt visiter Saint Eusèbe. Il travailla à l'entier rétablissement de cette abbaye, et il disposa quelques seigneurs, parents d'Edelbert, à rentrer dans la voie que cet homme pieux leur avait marquée, en rendant les biens usurpés par leurs ancêtres. Il fit restituer à cette maison la plus grande partie de ses anciennes propriétés. Il lui donna une nouvelle forme, il la soumit aux abbés de St-Gilles, qui l'ont conservée jusqu'au concordat passé entre Léon X et François premier. (1)

Saint Odilon fut puissamment secondé dans son œuvre par plusieurs personnes puissantes de la localité; mais aucun ne le fit avec plus de vigueur que l'évêque Alphant qui avait succédé à Laugier I, sur le siége d'Apt (1048). Il descendait par la branche des Grimaldi de la famille des princes de Monaco. Saint Odilon se trouva présent à son élection, peut-être même la favorisa-t-il. Quoi qu'il en soit, Alphant ne cessa de l'appuyer de tout son pouvoir dans les actes importants que sa charge l'obligeait à remplir. Mais tout en secondant l'abbé de Cluny, il ne négligea pas les affaires de son église. Ses prédécesseurs Nartold, Saint Étienne, Laugier I, avaient travaillé à la faire rentrer dans ses biens. Il suivit cette voie, en même temps il n'oublia pas que l'Église est miséricordieuse, et que les richesses matérielles ne sont pour elle qu'un moyen de gagner les âmes. C'est ce qui le porta à prolonger d'une génération le précaire accordé par Nartold à Pons et à son fils. Il l'étendit jusqu'au petit-fils, appelé aussi Pons, à condition qu'à sa mort tout reviendrait de plein droit à la mense épiscopale.

Bientôt des soins encore plus sérieux vinrent occuper nos évêques et réclamer tous leurs soins. Une nouvelle hérésie commençait à paraître; Béranger dogmatisait contre la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie. Les hérésies qui avaient fait tant de ravages en Orient, étaient restées sans partisans dans nos contrées, parce que nos prélats attentifs au maintien de la discipline, n'avaient cessé de tenir des Conciles et de dresser des règlements pour conserver la pureté des mœurs. On marche avec simplicité dans les voies de la vérité, lorsque le cœur est pur. Mais lorsque cet œil de l'âme, comme l'appelle Saint Augustin,

(1) *Remervill. Hist. eccl. d'Apt.*

se trouble, et que la fange des vices, fermentant dans les basses régions du cœur humain, fait monter des vapeurs sombres, alors l'intelligence s'obscurcit, la lumière de la vérité cesse d'apparaître et les hérésies surgissent de toutes parts. C'est ce qui arriva au commencement du XI[e] siècle. Après les désordres affreux du siècle précédent, il n'est pas étonnant que des monstres aient épouvanté celui-ci, et que l'erreur ait osé attaquer Jésus-Christ dans le sacrement adorable de nos autels.

Nous n'entrerons pas dans de grands détails sur cette hérésie; elle fit peu de progrès parmi nous, grâce à la vigilance de nos pasteurs. Béranger, originaire de Tours, possédait ces qualités bonnes et mauvaises dont l'assemblage forme les dangereux novateurs; il avait de la douceur et de la régularité dans ses mœurs, un éloquence insinuante, un esprit souple et pliant, avec un grand entêtement. Toujours prêt à se rétracter sans changer de sentiment, il n'était jamais plus fourbe et plus opiniâtre que quand il paraissait plus docile et plus soumis. Il étudia sous le célèbre Fulbert à Chartres, et il ouvrit une école à Tours, sa patrie, où il se fit en peu de temps une grande réputation. Trop superficiel pour approfondir la sublimité de la philosophie, il ne cherchait qu'à faire parade d'un vain savoir par de nouvelles interprétations de mots. Son orgueil paraissait jusque dans sa démarche; il ne s'avançait jamais qu'avec une gravité affectée, il parlait lentement, et il avait presque toujours la tête enfoncée dans son capuce, pour faire croire qu'il méditait profondément. Un échec éprouvé dans une dispute publique, à Pavie, contre le célèbre Lanfranc, lui fit perdre un grand nombre de ses disciples. Dans son chagrin, il renonça à la philosophie pour s'appliquer à l'étude de l'Écriture Sainte. Il voulut donner du nouveau; l'ambition et la vaine gloire l'engagèrent à se frayer des routes détournées; il s'égara. Il osa interpréter d'une manière contraire à la tradition les textes du Nouveau Testament, qui prouvent la présence réelle du corps et du sang de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, et il dogmatisa dans ses leçons contre cet article de notre foi, s'autorisant de Jean Scot Erigène (1) qui, sous Charles-le-Chauve, avait avancé, le premier,

(1) Voir plus haut, page 250.

que le sacrement de nos autels ne contient que la figure du corps de Jésus-Christ.

Un cri d'indignation s'éleva contre le novateur : Lanfranc le combattit dans son école, et le concile de Latran le condamna. Béranger, habile à se plier aux circonstances, se rétracta, et bientôt revint de nouveau à ses erreurs. Il passa sa vie entière dans des variations perpétuelles. Enfin il se soumit sincèrement, du moins à ce qu'il paraît, et à son retour du Concile de Bordeaux, il alla se cacher dans l'île de St-Cosme et de St-Damien, proche de Tours, pour y faire pénitence des troubles et des scandales qu'il avait excités dans l'Église. Il y passa dans une profonde retraite les huit dernières années de sa vie, et il y mourut, dit-on, dans de beaux sentiments de repentir. Ses erreurs pénétrèrent dans nos pays ; on en trouva quelques vestiges dans Apt ; mais, grâce au zèle de l'évêque Alphant, elles ne firent pas de progrès dans son troupeau.

Une autre erreur plus funeste, quoique moins subtile, causa des troubles plus grands encore. Elle ne s'adressait pas à la classe éclairée, mais aux ignorants. Les chrétiens s'étaient imaginé, l'an mil, que la fin du monde allait arriver. (1) Saint Abbon dit qu'étant fort jeune, il avait entendu un sermon, dans l'église de Paris, où le prédicateur avait avancé cette erreur, et qu'il l'avait publiquement combattue par ordre de son abbé. Il ajoute qu'une autre erreur s'était également répandue par rapport à la fin du monde, et qu'on était persuadé qu'elle aurait lieu, lorsque le Vendredi Saint arriverait le jour de l'Annonciation. Toutes ces erreurs n'avaient d'autre fondement que l'ignorance et auraient dû tomber d'elles-mêmes ; elles ne laissaient pas que d'occasionner bien des troubles. Le Vendredi-Saint arriva le jour de l'Annonciation, en 999, et le monde ne périt point. L'an 1000 passa, et le monde continua d'exister. Seulement ceux qui, comptant un peu trop là-dessus, avaient négligé d'ensemencer leurs champs, en furent quittes pour jeûner. Enfin, on se rassura, le monde prit comme une nouvelle face, et les hommes ne songeant plus qu'à son embellissement, se livrèrent sans frein à la fureur des passions. De là la corruption épouvantable qui

(1) *Glab. Rodulf. lib. III. 4.*

s'ensuivit et les efforts non moins grands que fit l'Église pour s'opposer à ce torrent. C'est à cette époque aussi que remonte la reconstruction de la plupart de nos églises. On les renouvelait même sans nécessité; à plus forte raison eut-on soin de reconstruire celles qui avaient souffert de l'injure du temps ou de la main des barbares. Aussi l'on voit une grande unité de style dans toutes ces constructions qui remontent à la même époque. Saint Étienne avait commencé à rebâtir l'église d'Apt; Alphant voulut l'achever, et fit une ordonnance (1056) par laquelle il exhortait tous ses diocésains à contribuer à ce grand ouvrage. Il donna lui-même l'exemple, et il céda aux chanoines de sa cathédrale une maison et un fonds de terre considérable. Plusieurs personnes imitèrent sa générosité: malgré cela il ne put mettre la dernière main à l'œuvre qu'à son retour du Concile de Toulouse.

Le Pape Victor II, voulant couper court à la simonie et achever ce que son illustre prédécesseur, Saint Grégoire VII, avait si heureusement commencé, ordonna à Raimbaud d'Arles et à Pons d'Aix, ses légats, de réunir en Concile les évêques des Gaules et d'Espagne, pour la réformation du clergé, du peuple et des grands. Ils se rendirent à Narbonne, et ils s'adjoignirent Walfred, archevêque de cette ville: Alphand d'Apt et Pierre de Cavaillon accompagnèrent chacun son métropolitain. On y fit treize canons qui presque tous ont rapport à la simonie. Il paraît qu'alors certains évêques ne faisaient pas difficulté de recevoir de l'argent pour ordonner un évêque, un prêtre, un diacre, un abbé ou tout autre clerc. Le Concile prescrit que tout évêque qui en agit ainsi perd son grade, c'est-à-dire est suspens; et tout clerc qui se fait ordonner de la sorte, ne peut user du droit que confère l'ordination: tel est le premier canon de ce Concile. Le IIIe défend de recevoir de l'argent pour dédier une église. On usait de détours, on n'achetait pas l'ordination soi-même, on le faisait par ses parents ou par ses amis; IVe le Concile défend ces subterfuges. Il prive de la communion les laïques qui vendaient des dignités ecclésiastiques. Autre désordre: les clercs se faisaient moines pour avoir des abbayes; Ve le Concile ordonne qu'ils resteront moines, et qu'ils n'auront point d'abbaye, sous peine d'excommunication. VIe Il recommande aux abbés d'avoir soin

de leurs moines, d'entretenir leurs monastères et de ne pas les regarder comme une chose qui leur appartienne. VIIe L'Église élevait encore aux ordres sacrés des hommes mariés; mais c'était toujours à condition qu'ils renonceraient au mariage. Le Concile ordonne de priver des honneurs ecclésiastiques ceux qui sont infidèles à leurs engagements. VIIIe Les laïques s'emparaient des abbayes, de l'archidiaconat et des autres dignités ecclésiastiques qu'ils vendaient au plus offrant; commerce infâme que le Concile flétrit et frappe d'excommunication. IXe Il en fait autant contre ceux qui s'emparent des biens des personnes mortes sans testament. Il règle que ces biens reviendront aux héritiers naturels. Xe Les églises appartenant au siége épiscopal, continueront à payer aux évêques et aux clercs ce qu'elles payaient auparavant. Celles pour qui rien n'est fixé donneront le tiers des dîmes, des prémices et des oblations qui proviennent des cimetières et des inhumations. Il en est de même des églises appartenant aux monastères. XIe. Les églises situées dans l'alleu des laïques percevront le tiers des dîmes avec les prémices. On frappe d'anathème les seigneurs qui voudraient s'y opposer. XIIIe Il excommunie tous ceux qui entretiennent des rapports avec les hérétiques et les excommuniés, à moins qu'ils ne le fassent pour travailler à leur conversion.

Telles sont les dispositions du Concile de Narbonne. Après les avoir promulguées, les évêques firent serment de fidélité et promirent obéissance, en présence de Dieu et de ses saints, à l'église de St-Étienne du siége d'Arles, où repose le corps du B. Trophime, et à Raimbaud évêque, ainsi qu'à ses successeurs. La même chose eut lieu au Concile de Toulouse, célébré la même année et pour la même fin. Pierre de Vaison y assista.

Ce prélat, désirant entrer en participation des suffrages des religieux de l'abbaye de St-Victor pendant sa vie et après sa mort, leur donna, du consentement de son chapitre, l'abbaye de St-Victor et de St-Pierre, située au territoire de Malaucène, près de Groseau, avec toutes les églises qui étaient et qui seraient de sa dépendance, ainsi que tous les droits et honneurs qui pouvaient lui appartenir. Cet acte si pieux fut le dernier de Pierre de Vaison, et par là il couronna une vie sainte, toute consacrée à son diocèse qu'il enrichit de ses propres biens, et à la

gloire de l'Église universelle pour laquelle il n'épargna ni peines, ni fatigues. Il mourut en 1059, et il eut pour successeur Benoît II, qui n'occupa le siége qu'un an.

Cet exemple de libéralité envers la fameuse abbaye de St-Victor, fut bientôt suivi par Clément de Cavaillon, qui avait succédé à Benoît (1040). Ce prélat, du consentement du chapitre de Cavaillon, donna aux mêmes moines de St-Victor, le monastère de Vaucluse, où le corps de Saint Véran avait été enseveli. Il y a toute apparence que ce monastère était déjà fort ancien, puisqu'à l'époque de cette donation il avait besoin de grandes réparations : nous avons déjà vu que Walcand de Cavaillon donna à la même abbaye l'église de St-Véran de Vaucluse (979). Le monastère était donc entièrement séparé de cette église ; à moins que l'on ne prétende que la donation n'eût pas alors son effet, et que ce dernier évêque ne fît que confirmer l'acte fait un siècle auparavant par son prédécesseur.

Les laïques mêmes s'empressaient d'enrichir le monastère de St-Victor, tant les religieux de cette maison jouissaient d'une haute réputation de sainteté. Clément de Cavaillon se trouva présent à la donation que leur fit Guillaume, comte de Forcalquier, de l'église de St-Michel, située à Cavaillon.

Ce prélat assista avec Pierre de Vaison et Franco de Venasque, c'est-à-dire de Carpentras, au célèbre Concile de St-Gilles que présidèrent Raimbaud d'Arles et Laudegaire de Vienne (1056) ; vingt-deux évêques s'y trouvèrent présents. Leur but était de consolider la trêve de Dieu et la paix. On y fit trois canons; du moins nous n'en connaissons pas davantage. Ier Le Concile défend à toute personne de n'importe quelle condition, de s'emparer des monastères, des chanoinies et des métairies dont le revenu est destiné à l'entretien des églises, sauf le cas d'extrême nécessité. IIe Il frappe d'anathème et d'excommunication toute personne qui volera ou fera du mal à une autre, sauf le cas de légitime défense, à une distance moindre de xxx dextres des églises. IIIe Il défend à tout militaire des porter des armes depuis le 13 septembre jusqu'à la St-Jean.

Ainsi l'Église commençait à tirer le monde du chaos où l'avaient jeté les barbares, relevait les ruines matérielles et reconstruisait l'édifice des lois. Rome donnait l'impulsion. De ce foyer

des lumières partait le mouvement régénérateur qui s'étendait sur tout l'univers catholique, et particulièrement sur nos belles provinces. Les barbares venus du nord et du midi, les Lombards, les Sarrasins ; les Saxons avaient tour à tour couvert nos pays de ruines et de sang. Charlemagne, si noble et si grand, parce qu'il était chrétien, accourt et suspend les malheurs de l'empire. Des chefs illustres le secondent ; Saint Guillaume, premier prince d'Orange, signale sa valeur dans les camps, sa sagesse durant la paix, et offre au monde un exemple sublime en se consacrant aux travaux de la pénitence, dans le monastère de Gélone qu'il avait fait bâtir. La faiblesse des enfants de Charlemagne donne lieu à de nouveaux fléaux : l'ambition des grands les fit éclater. De là des convulsions nouvelles. L'État change plusieurs fois de maître. Les Boson ne font que passer. Les Sarrasins du haut du Fraxinet et de leurs châteaux forts, dont les ruines perchées au sommet des roches, semblent menacer encore, s'élancent comme des vautours, et, pendant plusieurs siècles, exercent d'affreux ravages. Les seigneurs remplissent la noble mission de défendre les faibles et de chasser ces tyrans, mais au milieu des combats ils contractent quelque chose de dur qui les porte à s'armer les uns contre les autres et à se livrer à beaucoup de violences. Plus d'une fois ils méconnaissent les règles de la justice, et l'Église n'est pas toujours à l'abri de leur rapacité. Quelques-uns mêmes profitent des désordres occasionnés par les barbares, pour se jeter sur ses possessions et s'en emparer ; abbayes, prieurés, métairies, tout devient leur proie. Aucune puissance humaine ne peut la leur ravir ; ces brigands dorés ne relèvent que de leur épée. Cependant l'Église n'abandonne pas ses droits : elle se présente, humble et modeste à la porte du superbe manoir ; elle fait entendre un langage plein de force et de douceur, et, se pliant aux circonstances, elle n'hésite pas à faire des concessions temporaires, pourvu qu'elle soit assurée de rentrer un jour dans ses biens. Le contrat précaire est mis en usage ; nous en avons vu les salutaires effets. Un grand changement se fait dans la discipline : les chapitres sont institués, les biens de l'Église divisés, et la mense épiscopale cesse de faire partie de la mense capitulaire. Bientôt celle-ci se divise encore : les bénéfices sont créés, et chacun cherche à se

faire une propriété particulière des biens de l'Église, jusque-là possédés en commun. La réforme de Saint Ruf est accueillie avec bonheur, mais elle n'embrasse qu'une partie du clergé. Il était réservé aux Conciles provinciaux de reprendre l'œuvre accomplie, plusieurs siècles auparavant, par nos prélats conduits par les Hilaire et les Césaire. Un même esprit les anime, ils se rendent avec empressement à Narbonne et à St-Gilles convoqués par leurs métropolitains, et ils font briller la même sagesse et le même amour du bien. L'action régénératrice des Conciles recommence à se faire sentir: l'Église, parmi nous, se dégage des sombres vapeurs que l'ignorance et la corruption avaient amoncelées; la lumière reparaît, et, avec elle, cette sage réforme que nous verrons bientôt s'accomplir.

LIVRE SIXIÈME.

1060 — 1209.

Premier Concile d'Avignon. — Nicolas II. — Mont-de-Vergues. — Cryptes d'Apt. — Les Chanoines d'Avignon se font réguliers. — Saint Pons de Villeneuve. — Sa vie. Ses prédications. — Ses miracles. — Concile de Clermont. — Urbain II consacre l'église d'Apt. — Les bénéfices deviennent monacaux. — La ville de Vaison donnée à l'évêque. — Précaire changé en inféodation. — Les desservants. — Nécessité d'avoir pratiqué la vie commune pour être éligible à l'épiscopat. — Laugier d'Apt recueille les chartes de son église. — Pierre de Provence, hérétique. — Avignon en république. — Sénanque, sa fondation. — Templiers, le B. Gérard. — Ils s'établissent à Orange, à Cavaillon, à Avignon. — Saint Bénézet. — Pont d'Avignon. — Frères Pontifes. — Les Vaudois. — Évêques d'Apt, princes de l'Empire. — Abbaye de Val-Sainte. — Invention des reliques de Sainte Marthe à Tarascon. — Franchises d'Avignon confirmées. — Le Légat fait abattre le château de Sorgues. — Raymond V s'empare de Vaison. — L'évêque de cette ville l'excommunie. — Les Albigeois. — Saint Bernard. — Concile d'Albi. — Pierre Mauran, chef des hérétiques. — Raymond VI. — Les Baux possèdent Orange. — Innocent III. — Zèle de Citeaux. — Assemblée de Saint-Gilles. — Commandement du Légat à Raymond VI au sujet de l'évêque de Carpentras et de Vaison — Absolution du comte de Toulouse.

L'année 1060, fut bien solennelle pour Avignon : Saint Hugues, abbé de Cluny, légat du Saint-Siége, y célébra un grand Concile que Fantoni ne craint pas d'appeler national. En effet, les évêques de toutes les provinces voisines y furent convoqués. Il s'agissait de régler une affaire très-importante, et de mettre un

terme à un immense scandale. Les malheurs des temps et l'avidité des laïques à s'emparer des biens ecclésiastiques avaient fait que l'Église de Sisteron, vacante depuis dix-sept ans, était livrée aux désordres les plus révoltants; la simonie et l'incontinence des clercs s'y montraient avec une impudence inouïe. Pierre III, évêque de Vaison à l'époque de ce Concile, avait été destiné à cette église que son père lui avait achetée, alors qu'il était fort jeune. Il ne la posséda jamais, et tout porte à croire qu'il parvint d'une manière canonique au siége de Vaison, puisque Nicolas II parle de lui d'une manière très-honorable dans la bulle que nous verrons bientôt. Les clercs de Sisteron étaient mariés, ou vivaient publiquement en concubinage. Le Pape Nicolas II, averti par les évêques de la contrée, ordonna à Saint Hugues, abbé de Cluny, son légat, de réunir les prélats de la contrée dans Avignon, afin de confirmer le bien et de retrancher le mal, surtout celui qu'il appelle *absurde et détestable*, désignant ainsi ce vice qui ne doit pas même être nommé dans l'assemblée des saints. Les actes de ce Concile ne sont pas arrivés jusqu'à nous (1). Les noms mêmes des prélats qui furent présents nous seraient inconnus, si la bulle du Pape n'en faisait mention. C'étaient les archevêques d'Arles et d'Embrun, Rostaing d'Avignon, Clément de Cavaillon, Alphant d'Apt, Pierre de Vaison, les évêques de St-Paul, de Die, de Digne, de Nice, de Fréjus, de Glandèves et de Senez. Après mûr examen, on nomma Gérard de Cabrières évêque de Sisteron, et on l'envoya à Rome, où il fut sacré par le Pape, en présence de douze évêque, de sept cardinaux et de plusieurs ecclésiastiques. Rome en usait ainsi depuis Saint Grégoire VII, afin de faire cesser tout rapport entre les évêques simoniaques et le nouveau clergé, car l'ordination établit une espèce de parenté, et forme un lien spirituel entre celui qui la confère et celui qui la reçoit.

Après l'ordination, le Pape adresse à la ville de Sisteron un bref dans lequel il dit: « La charge de veiller sur l'Église universelle, nous fait un devoir d'étendre notre sollicitude d'une manière toute particulière sur ceux qui en ont un besoin plus pressant. Nous vous avons ordonné évêque, Girard,

(1) *Bull. Roman.*

déjà élu par les prélats des Gaules; nous espérons que vous le recevrez honorablement, comme un évêque catholique, envoyé par nous, et que vous lui obéirez comme à votre père et à votre pasteur. Dans cette confiance, nous vous accordons notre bénédiction apostolique. S'il y avait parmi vous des rebelles à nos ordres, nous voulons qu'ils soient excommuniés et privés de tous les biens spirituels, jusqu'à ce qu'ils rentrent dans leurs devoirs. »

Rostaing I, fils de Béranger comte d'Avignon et de Gilburge, gouvernait depuis dix ans l'Église d'Avignon, à l'époque de ce Concile, et se distinguait par un grand dévouement envers les monastères. A peine entré dans l'épiscopat (1050), il donna le prieuré de Joncquières à un moine de l'abbaye de St-André, à condition qu'il ferait présent d'une châsse d'argent pour y mettre les reliques de Saint Vérédème. Quatre ans après (1054), il donna à Roland, abbé de Montmajour, les églises de St-Victor et de St-Jean situées hors de son diocèse, sous la cense de deux deniers, payables à lui et à ses successeurs; et l'église de St-Didier, dans Avignon, avec toutes ses attenances et dépendances, sous la reconnaissance de cinq sous, tous les ans, à chaque chanoine de la cathédrale, payables au jour où cette église avait été consacrée. (1) Il donna l'église de Laurade au monastère de Lérins et à Adalbert qui en était abbé. Enfin il donna, du consentement de ses parents et des chanoines d'Avignon, à l'église de Cluny l'église de la Ste-Trinité du château du Pont de Sorgues, territoire d'Avignon, avec les dîmes et autres dépendances. Ce pieux évêque se plaisait à faire ainsi des libéralités aux monastères. Son exemple engagea plusieurs personnes à l'imiter. Il ne fut pas étranger sans doute à l'acte par lequel la comtesse Oda (1060) fonda un monastère de filles, sous la règle de Saint Benoît, au territoire d'Avignon, sur le Mont Lavenic, appelé aujourd'hui Mont-de-Vergues, ou Mont des Vierges. Ce prélat gouverna l'Église d'Avignon pendant 30 ans, et eut pour successeur Albert ou Aribert, qui occupait ce siége, lors du second Concile tenu en cette ville.

Cependant Alphant d'Apt ne cessait de travailler à rétablir les

(1) Le 8 octobre jour de la Consécration de Notre-Dame des Doms.

affaires de son église, et à tout ce qui pouvait contribuer à l'embellissement de sa cathédrale. Plusieurs personnes secondèrent son zèle. Rostaing, Gisle sa femme et leurs enfants, Humbert, Raimbaud, Raymond, Guillaume, donnèrent, à cette fin, une maison qui leur venait de Raimbaud comte d'Orange. Rostaing donna encore la place nécessaire pour agrandir la cathédrale, et mérita le titre de fondateur de cette église. Henri, destiné à l'état ecclésiastique dès sa jeunesse, négligea sa vocation, s'engagea dans le monde, et bientôt plein de repentir, fit des dons considérables aux saints honorés dans l'Église d'Apt, afin d'obtenir le pardon de ses péchés. (1) Il fait, dans la charte de cette donation, une confession publique de ses fautes; d'où il est permis de croire que l'ancienne discipline, touchant la confession publique des péchés publics, n'était pas encore entièrement abolie.

L'ouvrage le plus remarquable qu'Alphant fit construire dans la cathédrale, est la crypte supérieure, appelée crypte de Sainte-Anne, où il y a un autel, au bas des degrés. Car il faut la distinguer de cette partie qui se trouve au-dessous et dont l'antiquité est, sans contredit, beaucoup plus grande. C'est cette dernière que les chartes du IXe siècle désignent sous les termes d'*anciens souterrains*, de *sépulcre des saints*, ainsi que nous l'avons déjà remarqué. La première crypte ne saurait avoir une pareille ancienneté, quoique une tradition immémoriale veuille que ce soit dans ce souterrain que St-Auspice se cachât pour remplir les fonctions de son ministère. Cette erreur fondée sur une inscription trouvée dans cette première crypte, incomplète et mal lue, loin de la favoriser la détruit, pour peu qu'on y fasse attention, puisqu'on y trouve que l'évêque Alphant a consacré cette crypte. Du reste, il est évident qu'elle ne peut pas être plus ancienne que la nef qui est au-dessus, et qu'on releva, sous l'épiscopat de cet évêque. En effet, dans le verbal de la révélation de Saint Auspice, on ne parle que d'une seule crypte, et la description qu'on en fait nous la montre bien différente de ce qu'elle est maintenant. Cet ouvrage est donc nécessairement postérieur. On ne l'entreprit que pour donner une entrée plus commode à l'ancienne crypte, qui se trouvait enfoncée par l'é-

(1) *Ex antiq. cod. Eccl. Apt.*

lévation du terrain provenant des ruines de la nef, et pour contenter la dévotion des fidèles, qui, aux Xe et XIe siècles, avaient un goût particulier pour ces cryptes, comme on peut le remarquer dans toutes les églises bâties ou réparées à cette époque. Nous ne dirons rien du canal par où l'on prétend que Saint Auspice s'introduisait dans ce lieu souterrain, pour n'être pas aperçu des Gentils, ni de la pierre creusée en bassin de fontaine, qu'on dit lui avoir servi de fonts baptismaux. Toutes ces choses nous paraissent mal imaginées et dénuées de tout fondement. Ce canal est un reste d'aqueduc qui portait dans l'amphithéâtre les eaux de Roquesalière ; diverses circonstances nous apprennent que cette pierre avait anciennement servi de tombeau à un prêtre des idoles. Par quelle raison fut-elle placée dans l'endroit où elle est? C'est ce qu'on ne saurait deviner. (1)

C'est encore à l'époque où l'on releva la nef principale de cette église, que furent ramassés les ossements qui reposent dans de petits tombeaux, contre la muraille de la crypte, entre les piliers qui en font autant de niches différentes. Ces tombeaux, ou plutôt ces cavités n'ayant guère que deux ou trois pieds de long, n'ont pu recevoir des corps entiers. Ce qui justifie l'opinion qu'ils n'ont été faits que pour recevoir des ossements séparés. Du reste, dans le verbal de la révélation de Saint Auspice, il n'est parlé que de deux tombeaux, et à présent on en trouve six. Ils sont couverts en dos d'âne, avec quelques ornements grossiers. On croit qu'ils contiennent les reliques de plusieurs saints ; nous en avons déjà parlé.

C'est par les soins de ce même prélat que Raimbaud d'Arles, assisté de Hugues de Senez, consacra l'église du château de St-Saturnin-les-Apt, ainsi que nous l'apprend une inscription gravée sur le mur, en dedans de cette église, du côté de l'Évangile. L'année n'est pas indiquée, mais elle ne peut être plus tard que 1060, puisque Raimbaud quitta alors le siége d'Arles, pour se retirer dans l'abbaye de St-Victor, où il mourut saintement, après avoir encore passé douze ans dans les exercices de la pénitence. (2)

(1) Remervill. *Hist. Eccl. d'Apt.*

(2) HÆC DOMUS SANCTI SATURNINI CONSECRATA EST TRIUM EPISCOPORUM RAIMBALDI ARELATENSIS ARCHIEPIS. ET UGONIS SANACIENSIS EPI. ET ALFANTI APTENSIS EPI. MENSE MAII DIE KALENDARIO III.

Cependant l'évêque Alphant poursuivait l'œuvre de la reconstruction de son église, mais, malgré tous ses soins, le travail avançait lentement. Les fidèles, témoins de ses efforts, ne craignaient pas de s'imposer des sacrifices. Le même Rostaing, dont nous avons déjà parlé, fit encore une donation très-importante (1076); elle était en faveur des chanoines. Et par une clause expresse, il voulut qu'ils ne pussent en jouir qu'après l'entier achèvement de la cathédrale. Alphant n'eut pas le bonheur de le voir. Le dernier acte important de ce prélat, c'est son assistance au second Concile d'Avignon, où il se trouva avec Pierre de Vaison. Ce dernier mourut peu de temps après, et fut enseveli dans sa propre église, ainsi que nous l'apprend une inscription gravée sur une pierre tombale trouvée, bien des siècles après, par le savant J. M. de Suarez.

Les actes du IIe Concile d'Avignon sont perdus, mais nous savons que Saint Grégoire VII, qui depuis si longtemps combattait avec tant de gloire pour l'Église, le fit tenir dans cette ville, afin de rétablir la discipline ecclésiastique et de réformer les désordres qui s'étaient glissés dans le clergé. Hugues, évêque de Die, ordonné par Saint Grégoire VII même, présida ce Concile, qui fut le septième célébré dans les Gaules, contre la simonie et l'incontinence des clercs. On y déposa Achard, misérable intrus, qui s'était impudemment emparé du siége d'Arles, et l'on mit Gibelin à sa place. On y élut Lanthelme pour le siége d'Embrun, Didier pour celui de Cavaillon, et, pour celui de Grenoble, Saint Hugues; à qui Dieu plus tard montra en vision, sous l'image de sept étoiles qui tombaient à ses pieds, Saint Bruno et ses compagnons venant se sanctifier dans les montagnes de la Chartreuse, et jeter les fondements d'un ordre célèbre qui a donné tant de grands hommes au monde et tant de saints à l'Église. Le légat emmena avec lui à Rome tous ces nouveaux prélats, afin qu'ils reçussent la consécration épiscopale des mains de Saint Grégoire VII, qui, ainsi que nous l'avons remarqué, tenait singulièrement à faire cette cérémonie, afin que les nouveaux évêques n'eussent rien de commun avec les pasteurs mercenaires ou infâmes qui déshonoraient la plupart des églises. (1)

(1) S. Greg. VII. *Epist.*

Albert était alors évêque d'Avignon, et c'est sous son épiscopat (1088) que Raymond de St-Gilles, comte de Toulouse, que nous allons bientôt voir acquérir une funeste célébrité, donna à Pierre, abbé de St-André-lez-Avignon et à son monastère, le Puy ou montagne d'Andaon au pied de laquelle devait s'élever plus tard la petite ville de Villeneuve. Il revêtit cette donation de toute la solennité possible : parmi les témoins on voit Albert d'Avignon et Ripert, seigneur de Caderousse.

Deux ans auparavant (1096), les chanoines de la cathédrale de Notre-Dame-des-Doms, de séculiers qu'ils étaient, se firent réguliers de l'ordre de St-Augustin. Urbain II., successeur de Saint Grégoire VII, se trouvait alors à Avignon, et rendit une bulle à ce sujet. Ce n'était pas d'une manière transitoire, mais pour y rester à jamais, que les chanoines avaient changé d'état. Le Pape les loua de cet heureux changement ; il les félicita de s'être rendus dociles à la grâce et d'avoir embrassé la vie régulière, si propre à conduire à la perfection, si conforme aux exemples et aux maximes des saints. Il leur accorda de grands priviléges, et, avant tout, il confirma leur règle, d'après laquelle aucun chanoine ne pouvait rien avoir en propre, ni sortir du cloître sans la permission du supérieur. Il mit leurs personnes et leurs biens sous la protection spéciale du St-Siége ; il leur assura toutes les possessions qu'ils avaient et qui étaient destinées à leur entretien. Il en fait l'énumération et, parmi ces possessions, on voit l'église de Ste-Marthe de Tarascon. De tous les priviléges qu'il leur accorda, le plus beau est le droit d'élire seuls l'évêque d'Avignon. Il termina en prononçant les peines les plus sévères contre tous ceux qui s'opposeraient à l'exécution de sa bulle. (1)

(1) *Urbanus episcopus servus servorum Dei, dilectis filiis Silvestro præposito et ejus fratribus in Avinionis ecclesia canonicam vitam professis, eorumque successoribus in eadem religione permansuris in perpetuum. Piæ postulatio voluntatis effectu debet prosequente compleri, quatenus et devotionis sinceritas laudabiliter enitescat, et utilitas postulatæ vires indubitanter assumat. Quia igitur, o filii in Christo charissimi, per divinam gratiam aspirati, mores vestros sub regularis vitæ disciplina coercere, et communiter secundum sanctorum patrum institutionem omnipotenti Deo deservire proposuisti; Nos votis vestris paterno gratulamur affectu, unde etiam petitioni vestræ benignitate debita impertimur assensum vitæ namque canonicæ ordinem quem professi estis, præsentis privilegii auctoritate*

Nous avons déjà parlé de la vie commune des clercs et nous aurons occasion de le faire encore; il n'est donc pas inutile de remonter à l'origine de cette institution, en tant qu'elle est purement ecclésiastique. On attribue l'établissement des clercs réguliers à Alexandre II, à qui Saint Pierre Damien avait adressé un écrit touchant les devoirs des chanoines. Ce fut du moins par les ordres de ce Pontife qu'il se tint à Rome (1063) un Concile où assistèrent près de cent évêques. On y fit douze canons, dont le quatrième et le plus remarquable regarde la vie commune des clercs réguliers. « Nous ordonnons, disent les Pères, que les prêtres et les diacres qui obéiront à nos successeurs, gardent la continence, mangent à la même table, couchent sous le même toit, près des églises pour lesquelles ils sont ordonnés, comme doivent le faire des clercs pieux, et qu'ils aient en commun tout ce qui leur vient de l'Église. Nous les exhortons à faire leur possible pour parvenir à la vie commune des apôtres. » (1) Saint Augustin avait jeté les premiers fondements de la vie des chanoines dans sa *Somme* sur la vie commune. Il donna bientôt l'exemple, et il forma une communauté de clercs qui n'avaient rien en propre. Plusieurs évêques marchèrent sur ses traces. Nous avons vu Charlemagne et Louis-le-Débonnaire faire construire des cloîtres auprès des cathédrales afin que l'évêque y habitât avec les clercs. Cette institution, malgré les règlements faits à Aix-la-Chapelle (816), étant tombée, on en vint à la séparation des deux menses, sur la fin du Xe siècle et à l'institu-

firmamus, et ne cui qui post professionem exhibitam proprium quid habere, neve sine præpositi vel congregationis licentia de claustro discedere liceat, interdicimus, et tam vos quam vestra omnia Sedis Apostolicæ protectione munimus..... et après avoir énuméré différentes églises dont il leur céda les revenus, il ajoute : *Ad hæc decernimus ut defuncto Ecclesiæ vestræ episcopo, successoris electio in vestram potissimum vestrorumque successorum qui canonice vixerint deliberatione persistat, idipsum etiam de universo Ecclesiæ seu claustri vestri præpositis sive dispensatoribus eligendis perpetuo observandum censemus.....* Ensuite il menace de peines très-grandes ceux qui violeront cette bulle, et il termine par ces mots : *Cunctis autem eidem congregationi justa servantibus, sit pax Domini Nostri Jesu Christi, quatenus et hic fructus bonæ actionis percipiat, et apud districtum judicem præmia æternæ pacis inveniat. — Datum Aven. per manum Joannis S. R. E. Diaconi Cardinalis XVII. Calendas octobris indictione III. Anno Dominicæ incarnationis. M. LXXXXVI. Pontificatus autem Domini Urbani. PP. Anno VIII.*

(1) *Col. reg. conc. — Conc. roman.* 1059. — *Alter. conc. rom.* 1063.

tion des chapitres. Cette mesure, que les malheurs des temps rendaient absolument nécessaire, fut impuissante pour arrêter le mal. Les chanoines se relâchèrent. Un demi-siècle s'était à peine écoulé, et déjà la réforme devenait nécessaire. Les chanoines de Saint Ruf la commencèrent avec succès; nous avons vu combien leur institut se rendit célèbre. Les chanoines de Notre-Dame-des-Doms l'embrassèrent et vécurent d'une manière très-édifiante. L'évêque Albert, touché de leurs vertus, leur donna, outre l'église de Tarascon, celles de St-Paul-des-Marais, de St-Jean de Venasque, de Morières, la moitié de celle de Ste-Marie-du-Pont, enfin l'abbaye de St-Ruf avec ses dîmes, ses prémices, alleux et autres attenances. Il y ajouta l'église de Ste-Marie-du-Château et son trésor. Sur toutes ces donations il se réserva seulement la quatrième partie des revenus, destinée aux pauvres. Il en fit de même pour l'église d'Entraigues, qu'il leur donna également. Ce saint prélat gouverna son église pendant 24 ans, et eut pour successeur Aribert, qui peu de temps après, fut transféré à l'archevêché d'Arles, lorsque Gibelin, envoyé en Terre-Sainte par Pascal II, devint patriarche de Jérusalem.

Sous l'épiscopat d'Aribert, une trop belle existence se termina à Villeneuve-lez-Avignon, pour ne pas en parler: c'est celle de Saint Pons, abbé du monastère, bâti depuis peu sur le mont Andaon sanctifié par le long séjour et la précieuse mort de Sainte Cazarie. Les miracles qu'il opéra sont si éclatants et si nombreux qu'il serait trop long de les faire tous connaître. Nous nous contenterons d'en raconter quelques-uns des plus remarquables, en nous conformant au récit de son pieux historien. (1)

Le bienheureux Pons, prévenu des dons les plus précieux de la nature et de la grâce, alla, dès ses plus tendres années, se consacrer à Dieu avec son père et son frère, et comme un autre Isaac, s'immoler dans le monastère d'Andaon. A peine revêtu du saint habit de la religion, il n'eut plus d'autre désir que de former son cœur à la vertu, de combattre les vices, de fuir l'orgueil, de marcher avec simplicité, d'aimer Jésus-Christ et de suivre fidèlement ses traces. Cette conduite est la seule que doive suivre le chrétien: il le savait et il n'ignorait pas que c'est le

(1) Boll. *Act. Sanctor. mense Marti. die* XXVI.

seul moyen de plaire à Dieu et d'arriver à la bienheureuse immortalité.

Celui qui est préposé à la conduite d'une église, ne doit avoir rien plus à cœur que d'instruire les âmes de leurs devoirs. Aussi dès que Pons se vit élevé sur la chaire abbatiale par les suffrages de ses frères, il s'appliqua à remplir les devoirs d'un bon pasteur, et il n'épargna ni veilles, ni fatigues pour les former à la vertu. Bientôt le monastère se trouvant trop étroit pour son zèle, il se livra à ses pieux élans et il se mit à évangéliser les villes et les campagnes voisines. Le feu de l'amour divin le consumait, et sa parole brûlante embrasait tous les cœurs. Le désir de faire connaître Jésus-Christ le conduisit à Carpentras, ville remarquable et peu éloignée d'Avignon. En arrivant, il n'eut rien de plus pressé que d'aller rendre visite, ainsi qu'un bon fils doit le faire, à la maison paternelle, je veux dire à l'église qui est la maison de Dieu, notre père à tous. A peine y fut-il entré que plusieurs démoniaques vinrent lui demander leur guérison. Il se sentit touché de leur malheur, et en même temps indigné de voir le démon assez audacieux pour s'emparer de l'homme, créé à l'image de Dieu; il prononça sur eux les exorcismes, et, après avoir entendu la confession que ces infortunés lui firent de leurs péchés, il les délivra par la vertu de la parole de Dieu, et les renvoya guéris.

« Écoutez (1), mes frères bien-aimés, s'écrie son pieux historien, écoutez la vérité éternelle qui brille à vos yeux. Jésus nous assure dans l'Évangile que tous les péchés sont remis par le mérite de la confession, lorsqu'il dit à ses apôtres et à leurs successeurs : *Recevez le Saint-Esprit: les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez, et ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez.* Dieu voulut confirmer cette vérité par un miracle éclatant, opéré dans l'église de Carpentras par les mérites de notre Saint. Le diable, père du mensonge, dit en présence de tout le peuple qui l'entendait et qui était saisi de frayeur, qu'il connaissait les péchés du compagnon de notre divin Pons, mais qu'il avait entièrement perdu cette connaissance, du moment que cet homme s'en était confessé. D'où vient, mes frères, qu'après la

(1) Boll. *Acta Sanctor. ubi supra.*

confession le diable ne connaît plus les péchés, si ce n'est parce qu'ils sont remis? Voilà pourquoi le prophète David a dit: *Heureux ceux dont les iniquités sont remises, et dont les péchés sont couverts.* (1) »

L'hospitalité exercée avec charité est agréable à Dieu; l'exemple d'Abraham, de Loth et des autres patriarches nous l'apprend. Dieu voulut nous l'enseigner encore par ce qui arriva à notre Saint. Un prêtre le reçut d'une manière honorable. La mère de ce prêtre, privée de la vue depuis deux ans, apprenant que le Saint était dans la maison de son fils, y vint, pleine de joie, et pressentant pour ainsi dire ce qui allait arriver, elle se lava les yeux avec l'eau dont le Saint s'était servi pour se laver les mains; aussitôt elle recouvra la vue. Naaman fut guéri de la lèpre en se baignant dans les eaux du Jourdain, selon la parole du prophète Elysée: Dieu voulut glorifier son serviteur Saint Pons, en donnant à l'eau dont il s'était servi la vertu de guérir la cécité de cette femme.

Ce Saint opéra une infinité d'autres miracles. Il força par un prodige les habitants de Pujaut à payer la dîme qu'ils devaient à son monastère, pour le droit de pêche sur l'étang; il obtint une pluie salutaire à ceux d'Avignon, en priant avec eux dans l'église de Notre-Dame la Principale; il termina de même un procès entre un pâtre et un fermier de son monastère. Tous ces faits miraculeux sont racontés fort au long par l'auteur de sa vie. Ce saint abbé mourut le 26 mars 1087. Ses miracles et ses vertus augmentèrent la réputation du monastère d'Andaon. C'est dans ces circonstances que Raymond, comte de Toulouse, lui donna Villeneuve, à perpétuité, ainsi que nous l'avons déjà dit.

Cependant Urbain II, continuant sa route vers l'Italie, partit d'Avignon et se rendit à Apt. Il revenait du Concile de Clermont où assistèrent la plupart de nos évêques, et pendant lequel mourut Didier de Cavaillon. (2) On sait qu'à ce Concile la première croisade fut décrétée. Urbain II visita ensuite les principales villes de France, tenant partout des Conciles, réformant les mœurs, et prêchant la nécessité de marcher à la délivrance de la Terre-Sainte. Enfin il arriva à Apt. La cathédrale, commencée par Saint

(1) *Ps.* XXXI. 1.
(2) Sirmond. *Coll. Conc. Gall.*

Étienne, n'était pas terminée, quoique Isoard, successeur d'Alphant (1080) ne cessât d'y faire travailler. Un siècle avait été nécessaire pour mener à fin cette construction. On cesse d'en être surpris lorsqu'on fait attention à la quantité de matériaux réunis, et à l'imperfection des moyens de transport usités à cette époque.

Le Pape consacra l'église de Saint-Eusèbe, et bien que les travaux de la cathédrale ne fussent pas encore entièrement terminés, il ne laissa pas que de la consacrer aussi. Le désir qu'il avait de voir réussir la croisade publiée à Clermont, ne lui permit pas de laisser échapper une si belle occasion de faire plaisir aux habitants de la ville d'Apt. Il paraît que ceux-ci, touchés de la bonté du Souverain Pontife, entrèrent avec ardeur dans ses vues. Un des principaux, appelé Autran, suivit l'exemple de tant d'illustres provençaux qu'on voyait accourir de toutes parts à la voix du Souverain Pontife, et prendre la croix. Autran commença par offrir une partie de ses biens à Dieu, afin de se le rendre favorable pendant son voyage. La charte qu'il en fit dresser nous apprend que la cathédrale d'Apt n'était pas encore entièrement rebâtie. (1) Il se rangea sans doute avec les autres provençaux sous la bannière du célèbre Rambaud II, comte d'Orange, qui se distingua dans cette lutte gigantesque où l'Europe se précipita sur l'Asie, afin de délivrer du joug des infidèles la ville sainte et le tombeau de Jésus-Christ.

Les Sarrasins arabes possédaient les lieux saints, depuis plus de 400 ans, lorsque les Turcs s'en emparèrent. Ces derniers, sortis des vastes contrées qui s'étendent entre le Caucase et le Tanaïs, cherchant des régions meilleures, s'avancèrent vers le midi, s'emparèrent du pays des Scythes, se jetèrent sur la Perse, vainquirent les Sarrasins, les refoulèrent en Égypte, et se rendirent maîtres de la Mésopotamie, de la Syrie et de la Palestine. Belphet les commandait. Ce chef audacieux, enflé par ses succès, étendit sa domination sur l'Asie Mineure presque tout entière. Les Grecs, faibles et indolents, lui donnaient peu d'inquiétude. Il n'en était pas de même des Latins qu'il voyait arriver par milliers pour visiter le tombeau de Jésus-Christ. Ces fréquents pèlerinages le fatiguaient : afin d'en arrêter le cours, il

(1) *Ex antiquis codi. Eccl. Apt.*

résolut d'aggraver le joug de sa tyrannie, et d'anéantir, s'il était possible, les monuments que la piété chrétienne avait élevés en Palestine. Bientôt son action dévastatrice se fit sentir, et le voyage de Jérusalem offrit de grands dangers. Mais loin de ralentir la ferveur des Occidentaux, ces périls ne firent que l'augmenter. On s'attendrissait au récit touchant que les pèlerins faisaient de l'état déplorable où la tyrannie des Turcs avait réduit la ville sainte ; on s'armait d'un nouveau courage, et l'on se hâtait d'aller arroser de ses larmes la terre trempée du sang d'un Dieu.

Parmi cette foule de pèlerins, un français, originaire d'Amiens, Pierre, surnommé l'ermite à cause de la vie solitaire qu'il menait depuis longtemps, touché de voir Jérusalem sous le joug des infidèles, conçut la pensée de la délivrer. Une vision dont le ciel le favorisa, dans l'église même du St-Sépulcre, le confirma dans son dessein, et lui donna la hardiesse de le communiquer. (1) Il alla trouver le patriarche Siméon qui, touché de sa générosité, le confirma dans son projet, et lui donna des lettres pour Urbain II. Pierre se hâta de faire voile pour l'Occident. Le Pape l'accueillit, l'écouta, et voyant dans ce projet la réalisation de ce qu'avait entrepris vingt ans auparavant son illustre prédécesseur, Saint Grégoire VII (2), il envoya Pierre l'ermite parcourir les cours et les différentes régions de l'Europe pour prêcher la croisade, et disposer les peuples et les rois à se réunir pour délivrer la Terre-Sainte. Au bout d'un an, Pierre revint, et le Pape charmé de l'heureux succès de sa mission, convoqua un Concile à Plaisance, où la croisade fut acceptée avec enthousiasme. De là, il passa en France, il alla célébrer la fête de l'Assomption au Puy en Velay, d'où il convoqua le Concile de Clermont. Il en fit l'ouverture le jour de l'octave de Saint Martin en présence de 14 archevêques, de 225 évêques, de 800 abbés, d'une infinité de docteurs et d'un très-grand nombre de princes, qui tous à sa voix prirent la croix et jurèrent de marcher à la conquête de la ville sainte. *Dieu le veut!* fut le cri du ralliement et du combat : il retentit, rapide comme l'éclair, d'un

(1) Teudeb. *Gesta Dei per Francos.*

(2) Ce saint Pape avait déjà réuni 50,000 hommes. On ne sait pour quelle cause la croisade n'eut pas lieu sous son pontificat.

bout de l'Europe à l'autre, et les peuples accoururent en foule se ranger sous l'étendard sacré.

La croisade s'organisa : Aymar de Monteil, évêque du Puy, prélat d'une prudence consommée et d'un courage héroïque, fut nommé légat apostolique durant cette sainte expédition, et Guillaume, évêque d'Orange, lui fut donné pour second. (1) Ces deux prélats devinrent comme l'âme de cette grande entreprise, et l'on peut dire qu'elle fut heureuse tant qu'ils en dirigèrent les mouvements. Il ne fallait rien moins que des hommes de ce mérite pour maintenir la paix entre les croisés. Car ce n'était pas une tâche facile que de plier au joug de l'obéissance ces superbes seigneurs, accoutumés à faire la loi en souverains et qui prétendaient ne relever que de leur épée. Les mœurs farouches de l'époque augmentaient encore les difficultés. Cependant nos prélats vinrent à bout de les surmonter. Ils organisèrent la croisade ; tout ce qu'il y avait de plus distingué dans l'Europe y prit part. Hugues-le-Grand, frère de Philippe roi de France ; Robert, duc de Normandie ; Robert, comte de Flandre ; Raymond, comte de Toulouse et de St-Gilles ; Étienne, comte de Chartres ; Godefroi de Bouillon, duc de Lorraine, avec ses frères Baudouin et Eustache que l'histoire et la poésie ont également illustrés ; Hugues, comte de St-Paul, et Raimbaud II, comte d'Orange, qui reçut la croix en même temps que Guillaume, son évêque, des mains du Pape Urbain II.

(1) Nous ne pouvons résister au plaisir de citer les beaux vers du Tasse sur ces deux illustres prélats. Nous ne les donnons point comme preuve historique, mais comme expression de la haute estime dont ils jouissaient. On remarquera que l'évêque d'Orange est placé avant celui du Puy ; le poëte ne l'a pas fait sans intention.

Poi duo Pastor' de' popoli spigaro
Le squadre lor, Guglielmo ed Ademaro.

L'uno e l'altro di lor, che ne' divini
Uffiej già tratto pio ministero,
Sotto l'elmo premendo i lunghi crini,
Esercita de l'arme or l'uso fero.
Da la città d'Orange et da i confini
Quatrocento guerrier' scelse il premiero.
Ma guida quel de Poggio in guerra l'altro,
Numero egual, ne men ne l'arme scaltro.

(TORQUAT. TASSO. *Gerusal. liberat. cant.* I, XXXVIII—XXXIX.)

Ils se rendirent en Orient, tous les deux avec le légat Aymar de Monteil et l'évêque de Tolède, à la suite de Raymond, comte de Toulouse, qui avait réuni cent mille hommes d'Auvergne, de Gascogne, de Languedoc et de Provence. (1) Après avoir traversé les Alpes, ils prirent leur chemin par la Lombardie, le Frioul, la Dalmatie, ayant toujours les armes à la main pour se défendre des anciens Sclavons, qui ne cessèrent de les harceler jusqu'à Duras. Ils entrèrent dans l'Epire, traversèrent la Macédoine et la Thrace, et ne s'arrêtèrent que sur les bords de l'Hellespont, à quatre journées de Constantinople. Alexis Comnène y régnait: prince lâche et perfide, c'est lui qui animait les nations voisines à fatiguer dans leur marche les chrétiens qu'il faisait semblant d'accueillir avec bonheur. Il poussa la perfidie jusqu'à les faire attaquer dans leur camp, tandis que leurs chefs étaient dans son palais. Il réussit mal: ses gens furent repoussés. Alors, par une lâcheté inouïe, ce prince les désavoua, et promit aux chrétiens toute sorte de satisfactions.

L'armée traversa le Bosphore, s'avança à travers l'Asie Mineure, mit le siége devant Nicée, emporta la place d'assaut et continua sa marche jusqu'à la vallée Gorgonienne, devenue à jamais célèbre à cause de l'éclatante victoire qu'elle y remporta. Soliman accourut avec toute ses troupes, et profitant de la division de l'armée chrétienne qui avait été obligée de se séparer en trois corps, parut tout à coup au sommet des montagnes qui formaient la vallée au fond de laquelle marchait la division commandée par Boémond. Celui-ci, sans perdre de temps, fait avertir Godefroi de Bouillon, range son armée en bataille et se prépare au combat. Il fut terrible. Les chrétiens, accablés par le nombre, auraient tous péri, si leurs chefs, animés d'un courage surhumain, n'eussent prolongé la bataille et donné à Godefroi le temps d'arriver. Il accourut au cri de *Dieu le veut;* il chargea l'ennemi avec furie et rétablit le combat. En même temps l'évêque du Puy, suivi de celui d'Orange et de tout le clergé, tourna la montagne avec la petite troupe qu'il commandait (2), prit les ennemis à dos et les attaqua avec impétuosité. Ce mouvement décida de la journée. Les infidèles épouvantés prirent la fuite.

(1) Guil. *Tyr.* — Baldric. — Robert. *Monach.*

(2) Ces deux prélats commandaient chacun à peu près 2,000 hommes.

Les chrétiens remportèrent une victoire complète, dont les suites furent extrêmement heureuses ; car dès lors leur marche à travers l'Asie devint un triomphe. Rien n'osa plus leur résister ; Icone, Césarée, Héraclée se rendirent à leur approche ; Antioche seule ferma ses portes. Ils en firent le siége, et ils s'en rendirent maîtres, après avoir trouvé miraculeusement le fer de la lance qui avait percé le côté sacré de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Un prêtre provençal se présenta devant les évêques du Puy, d'Orange et de Tolède, et leur déclara que Saint André lui avait apparu, et lui avait montré l'endroit où était enfoui ce fer précieux, l'assurant que les croisés devaient en faire l'élévation avec respect, parce qu'il serait pour eux un gage certain de la victoire. (1) Il s'offrit à subir l'épreuve du feu pour prouver la vérité de ses paroles. Les prélats se contentèrent de le faire jurer sur les Saints Évangiles. On creusa la terre à l'endroit désigné : le fer de la sainte lance fut trouvé, et toute l'armée en conçut une grande joie. Un prêtre attaché au duc de Normandie, voulut contester l'authenticité de cette relique. Il prétendit que la véritable sainte Lance avait été transportée à Constantinople, et que les Provençaux n'avaient imaginé cela que pour flatter le prince Raymond. La querelle s'anima, et les évêques ne crurent pouvoir la faire cesser, qu'en accordant au prêtre provençal l'épreuve du feu, qu'il continuait à demander. Après trois jours de jeûne, on alluma un grand bûcher, que les prélats bénirent, et le prêtre prenant dans ses mains le fer de la sainte Lance, traversa ce grand bûcher à la vue de l'armée entière, qui dès lors ne douta plus de l'authenticité de cette sainte relique. Peu de jours après, un combat décisif leur livra Antioche, et leur ouvrit les portes de la Palestine.

La mort de l'illustre Aymar de Monteil vint troubler la joie de cette victoire. Ce prélat tomba malade par suite des grandes fatigues qu'il avait endurées, et mourut le 1 août 1098. Guillaume, évêque d'Orange, le remplaça, et n'éprouva pas peu de difficulté à mettre d'accord Boëmond à qui l'on avait confié la garde d'Antioche, et le comte de Toulouse, qui refusait de remettre à ce prince une forteresse et un palais qu'il occupait. Il en vint à bout pourtant, et il suivit Raymond au siége de

(1) Teudeb. *Gesta Dei per Francos.*

Marra, ville forte, à deux ou trois journées d'Antioche, vers Apamée. La place fut emportée d'assaut, et l'on peut dire que le zèle des soldats triompha seul des ennemis, sans qu'il fût besoin d'attendre le commandement des chefs. Car ils ne purent souffrir l'insolence et les sacriléges des barbares qui pour se moquer d'eux, faisaient mille indignités à des croix qu'ils avaient plantées sur les murailles. Ils coururent d'eux-mêmes à l'assaut, et ils le continuèrent avec tant de furie qu'ils se rendirent maîtres de la ville. Mais une mort funeste vint attrister leur victoire. Au plus fort de l'action, l'évêque d'Orange, qui pour mieux les animer s'était mêlé aux assaillants et combattait avec eux, fut atteint d'une flèche empoisonnée qui lui traversa la poitrine et l'étendit mort au pied des murailles. Il fut vivement regretté à cause de ses belles qualités. Nous avons vu l'éclatant témoignage que lui rendait le Souverain Pontife en écrivant au peuple d'Orange (1): les sentiments qu'il exprimait dans sa lettre sont ceux qui se trouvaient dans tous les cœurs.

Pendant que ce prélat soutenait le courage des croisés et mourait victime de son zèle, dans ces régions orientales si chères à la foi de nos pères, nos prélats continuaient à diriger les peuples dans les voies du salut. Isoard eut pour successeur Bertrand I (1102). Ce prélat termina un différend entre le prieur de Viens et Mérigues, et Pierre Amien, abbé de St-André-lez-Avignon. Les bénéfices commençaient à être monacaux: ce fut un changement dans la discipline dont il nous importe de marquer l'origine; car bientôt nous verrons un courant très-fort s'établir en ce sens et faire de grands progrès. Il paraît que jusque-là les moines, fidèles aux traditions venues d'Orient, avaient vécu dans la solitude, ne remplissant que par circonstance les fonctions curiales et le ministère de la parole: ils avaient renoncé au monde, et ils en vivaient éloignés. Seulement, dans les grandes occasions et lorsque la religion était en péril, ils quittaient le désert, et venaient combattre les ennemis de la foi. Ainsi Saint Antoine, père des solitaires, aidait Saint Athanase à repousser les Ariens. Ainsi, quand la ville d'Antioche tremblait sous les menaces de Théodose, les moines descendaient

(1) Voir plus haut, page 285.

de la montagne et venaient consoler les habitants. Saint Chrysostôme qui nous apprend ce fait, nous laisse à entendre que cette conduite était assez ordinaire. Plus tard, nous avons vu Saint Véran, gémissant sur les désordres du clergé, se plaindre de ce qu'on n'appelait pas les moines pour remplir l'office des clercs devenus indignes de leurs augustes fonctions. (1) Néanmoins, malgré les plaintes du Saint et les désordres toujours croissants du clergé, les choses en restèrent là pendant plusieurs siècles. Ce fut aux Xe et XIe siècles que commencèrent à se réaliser les vœux du grand évêque de Cavaillon.

Cette immixtion des prêtres réguliers dans les fonctions des séculiers excita des murmures : on prétendit même que les moines, étant morts au monde, ne devaient plus prêcher, baptiser, confesser ni donner la sainte communion. C'était une erreur : le Concile de Nîmes, où nos évêques se trouvèrent à la suite du Pape Urbain II, la condamna. (2) C'est à ce Concile, et non à celui de Rome, tenu en 610, sous le Pape Boniface IV, comme quelques-uns l'ont cru, qu'il faut rapporter ces paroles : « Quelques ignorants soutiennent que les moines sont indignes des fonctions sacerdotales ; ils se trompent : car autrement Saint Grégoire, qui était moine, ne serait jamais monté sur le siége de Saint Pierre, et son disciple Saint Augustin, apôtre des Anglais, Saint Martin et tant d'autres saints qui étaient également moines, n'auraient pas été élevés à l'épiscopat. Saint Benoît ne leur a défendu que de se mêler des affaires temporelles ; défense qui regarde les chanoines aussi bien que les moines, puisque les uns et les autres sont également morts au monde. Tous ressemblent aux anges, car ils ont cela de commun avec les esprits célestes qu'ils annoncent la parole de Dieu. Mais les moines sont semblables aux séraphins, dont leur habit représente les six ailes, le capuce deux, les manches deux et le corps deux. Nous ordonnons donc que ceux qui attaquent les moines sur ce sujet, soient réprimés par l'autorité épiscopale. Des hommes qui ont quitté le monde pour mener une vie apostolique sont plus dignes de délier les péchés que les prêtres séculiers. C'est pourquoi nous leur permettons toutes les fonc-

(1) *Ad supplenda clericorum officia.* (*Ser. S. Veran. suprà p.* 192.)
(2) *Col. Reg. Conc.*

tions sacerdotales. (1) » Cette permission impliquait nécessairement celle de posséder des bénéfices, puisque c'est un principe que celui qui a la charge doit avoir aussi les avantages qui y sont attachés. C'est ainsi que les bénéfices commencèrent à être monacaux : changement énorme qui se fit dans les biens de l'Église, et que nous verrons plus tard prendre un développement considérable.

Cependant Pierre II, qui avait succédé à Didier sur le siége de Cavaillon, assista (1103) à la consécration de l'église de St-Sauveur d'Aix, que Pierre III, archevêque de cette église, fit avec beaucoup de solennité, le jour de la Transfiguration de Notre-Seigneur. C'est l'église la plus ancienne de la ville d'Aix, et l'une des premières qui aient été bâties en Provence. On voit, dans une nef, une chapelle, qui est l'ouvrage de Saint Maximin. (2) C'est là que le disciple du Sauveur offrait le saint sacrifice en cachette, et qu'il jeta les premiers fondements du christianisme. Plus tard, les chrétiens se plurent à embellir ce lieu où leurs pères avaient prié. La ville entière s'étant convertie, on fit servir à l'ornement de ce temple tout ce qu'il y avait de plus précieux dans les édifices publics, bâtis par les Romains, qui tombaient en ruines. Les Sarrasins détruisirent tout. Cette église resta longtemps à se relever; enfin Pierre III, l'ayant rebâtie, la dédicace s'en fit avec beaucoup de solennité, en présence de plusieurs prélats, et entre autres, de l'évêque de Cavaillon. (3)

Ce prélat suivit bientôt son métropolitain, Gibelin d'Arles, à Orange, pour le sacre de Béranger, évêque de cette ville (1103); mais l'acte le plus important auquel Pierre de Cavaillon ait pris

(1) On peut voir les savantes apologies que Saint Bonaventure et Saint Thomas d'Aquin ont publiées des Ordres mendiants. (S. Bonavent. *Opuscul.* — S. Thomas. *id.*)

(2) C'est l'opinion de J. S. Pitton D. M. auteur des Annales de la Sainte Église d'Aix, ouvrage dédié au célèbre cardinal Grimaldi, alors archevêque de la même Église. Il s'appuye sur les documents authentiques de cette Église, dans lesquels on lit: *Sed earumdem Ecclesiarum, quas superius enumeravimus, B. Maximus et B. Magdalena primi fundatores extiterunt.* (*Ex Archiv. vener. Capit. Eccles. S. Salvatoris Aquensis.*)

(3) *Anno Domini nostri MCIII. Petrus Aquens. Archiep. convocatis quibusdam comprovincialibus Episcopis apud Aquas, videlicet Domin. Gibelino Arelat. Archiep. Petro cavallicensi Episcopo.... Statuit consecrare Ecclesiam S. Salvatoris hic noviter fundatam.* (*Ex Archiv. Eccl. Aquensis.*)

part, c'est la transaction que Rostang de Vaison fit avec les religieux de Montmajour. Rostang avait succédé (1106) à Raimbaud I, qui n'est connu que par la charte où il se donne un coadjuteur. Pascal II (1108) adressa à ce prélat des lettres en forme de bref, par lesquelles il approuve et confirme en sa faveur et en celle de ses successeurs, la donation faite par Geoffroy et Bertrand, comtes de Provence, de la moitié de la cité de Vaison, à Pierre de Mirabel, un de ses prédécesseurs. Les droits temporels des évêques de Vaison sur cette cité n'avaient pas d'autre fondement que cet acte; mais il suffisait pour leur en assurer la possession: car les comtes de Provence étaient assez puissants pour leur donner cette seigneurie, et il était dans le goût de l'époque qu'ils le fissent. L'évêque Rostang demanda au Pape de munir de l'autorité du Siége Apostolique la donation faite à son église; le Souverain Pontife ne se contenta pas de dire qu'il l'approuvait, il ajouta: Nous ordonnons que la moitié de la cité de Vaison, possédée en vertu d'un ancien droit par l'église de la Bienheureuse Marie toujours vierge, et l'autre moitié que Geoffroy comte de Provence et son frère Bertrand ont donnée à ladite église par le moyen de Pierre de bonne mémoire, sauf tout droit, soient possédées par ladite église suivant les termes de la charte signée des propres mains des susdits comtes. De plus, nous voulons que les autres biens qui appartiennent à la même église, c'est-à-dire l'abbaye de St-Quenin, le faubourg de Bagnol, le château du Rasteau, le château du Crestet, la moitié d'Entrechaux avec leurs dépendances et tout ce qui paraît appartenir justement à la même église, soient gardés toujours libres en votre puisssance et en celle de vos successeurs. Au reste, nous ordonnons que la personne des clercs et leurs causes soient toujours portées par devers vous, en sorte qu'il ne sera permis à qui que ce soit de leur faire violence, en dehors du jugement épiscopal. Nous défendons aussi qu'après votre mort et celle de vos successeurs, aucun évêque, quel qu'il soit, n'ose usurper ou aliéner les dits biens. » Enfin le Souverain Pontife, pour mieux assurer cette donation, défend à toute personne de troubler l'Église de Vaison dans cette possession, sous peine d'être privée de la participation aux saints mystères et même d'excommunication. Il promet les bénédictions les plus abondantes à ceux qui

favoriseront cette Église et qui lui prêteront main-forte au besoin. (1) Telle était alors la puissance de ces actes, et chacun s'y

(1) *Paschalis episcopus servus servorum Dei. Venerabili Fratri Rostagno Vasensis Ecclesiæ episcopo, ejusque successoribus canonice intrantibus in perpetuum. — Justis votis assensum præbere, Justisque petitionibus aures accommodare nos convenit, qui licet indigni Justitiæ custodes, atque præcones in excelsa Apostolorum Principum Petri et Pauli Specula positi, Domino disponenté conspicimur. Tuis igitur, Frater in Christo Venerabilis Rostagne, justis petitionibus annuentes, Sanctam Ecclesiam Vasensem cui authore Deo præsides, Sedis Apostolicæ authoritate munimus. Statuimus enim ut Vasensis Civitatis Medietas, quam Beatæ Mariæ semper Virginis Matris Ecclesia ex antiquo jure possederat, et altera Medietas quam Gaufridus provinciæ comes, cum Fratre suo Bertramno per manum Petri bonæ memoriæ episcopi eidem Ecclesiæ tradidit, salvo jure omni, et in agris, terminis qui prædictorum comitum chirographo continentur. Alia etiam ad jus ejusdem Ecclesiæ pertinentia, id est Abbatia Sancti Clinidii, Burgus Balneoli, Castrum Rastelli, Castrum Cresti, Medietas Intercallis cum Appenditiis suis et universa quæ juste ad eamdem Ecclesiam pertinere videntur, in tua tuorumque successorum possessione, dispositione, atque regimine libera semper, et illibata serventur. Porro Clericorum personas et res tibi semper liberas permanere sancimus, ut nemini præter episcopale judicium eis violentiam liceat irrogare. Interdicimus etiam ne, post tuum aut successorum tuorum obitum quicumque Episcopi fuerint, invadere aliquis, aut distrahere audeat, sed omnia sub Clericorum cura, et diligenti provisione serventur. Decernimus ergo ut nulli omninò hominum liceat ejusdem Ecclesiæ possessiones auferre, vel ablatas retinere, minuere, vel temerariis vexationibus fatigare, sed omnia integra conserventur tam tuis, quam Clericorum et pauperum sensibus profutura. Si quis igitur in crastinum Archiepiscopus, aut Episcopus, Imperator aut Rex, Princeps aut Dux, Comes, Vicecomes, Judex, aut Ecclesiastica quælibet sæcularisve persona hanc nostræ Constitutionis paginam sciens, contra eam temere venire tentaverit, secundo, tertiove commonita, si non satisfactione congrua emendaverit, potestatis, honorisque sui dignitate careat, reamque se Divino judicio existere de perpetrata iniquitate cognoscat, et à Sacratissimo Corpore, ac Sanguine Dei, et Domini Nostri Jesu Christi aliena fiat, atque in extremo examine districtæ ultioni subjaceat. Cunctis autem eidem Ecclesiæ justa servantibus sit Pax Domini nostri Jesu Christi, quatenus, et hic fructum bonæ actionis percipiant, et apud districtum judicem præmia æternæ pacis inveniant. Amen. Amen. Amen.*

Scriptum per manum Rainerii Scriniarii Regionarii, Notarii Sacri Palatii.

Ego Paschalis Catholicæ Ecclesiæ Episcopus.

Datum Laterani per manum Joannis S. R. E. Diaconi Cardinalis, ac Bibliothecarii, 5. Cal. Maii, Indict. 1. Incarnationis Dominicæ Anno 1108. Pontificatus autem Domini Paschalis Secundi Papæ Nono.

D'après cette bulle 1° l'Église de Vaison était dédiée à la glorieuse Vierge Marie, longtemps avant le pontificat de Pascal II. 2° La moitié de Vaison appartenait déjà à l'évêque, dont le droit était si ancien et si incontesté que le Pape ne crut pas nécessaire de l'expliquer. 3° L'abbaye de Saint Quenin dont il est parlé dans cette bulle, se trouvait, d'après le P. Boyer, dans l'ancienne ville; on en voyait encore quelques vestiges de son temps. Peut-être la chapelle de Saint Quenin, située au nord de la grande église, est-elle le dernier reste de cette abbaye. Le style de cet édifice indique une époque très-reculée.

soumettait, parce que la foi était la règle des mœurs publiques aussi bien que des mœurs privées.

Mais cet heureux temps dura peu : la foi si vive au commencement du XII[e] siècle, ne tarda pas à s'affaiblir. Aussi cette bulle, quelque forte et précise qu'elle fût, n'empêcha pas qu'il n'y eût des procès entre les habitants de Vaison et les évêques. Plus nous avancerons vers nos temps modernes, plus ces procès deviendront nombreux, injustes, scandaleux. Nous verrons l'affaire de la seigneurie universelle des évêques de Vaison contredite, portée devant les tribunaux, débattue, et les juges incertains n'oser, malgré la clarté des faits, porter une sentence définitive. L'affaire est restée pendante durant des siècles, jusqu'à ce qu'elle ait été s'engloutir, comme tant d'autres, dans le grand cataclysme de la Révolution, qui a fait disparaître tant d'institutions admirables, pour ne mettre à la place que de misérables utopies.

Rostang donna (1111) à l'abbaye de St-Victor l'église du château de Malaucène, à laquelle un de ses prédécesseurs avait déjà confié le monastère de Groseau, et un autre l'église de St-Michel qui était la paroisse. (1) Il ajouta à cette faveur les églises de St-Pierre, de Ste-Marie-de-Veaux, de St-Martin, de St-Étienne avec tous leurs droits, et les chanoines de sa cathédrale approuvèrent cette donation. En sorte que les moines de St-Victor possédèrent Malaucène tout entier. C'était assez la coutume de faire des dons considérables à cette fameuse abbaye, ainsi qu'aux autres monastères où fleurissait la piété. Rostaing Autorgat, qui gouvernait l'Église d'Avignon (1110), et qui appartenait à une illustre famille de cette ville, donna à Pierre, abbé de Montmajour et à son monastère, une chapelle bâtie dans la tour de St-Remi, et le Pape Calixte II confirma cette donation. (2) Laugier II d'Apt, de l'illustre famille d'Agout, en fit autant et donna à l'ordre de Cluny les églises de Ste-Marie-de-la-Garde, de St-Pierre et de St-Michel de Simiane, de St-André, de Ste-Marie, de St-Ferréol et de St-Hilaire de Viens, de St-Jean et de St-Sauveur de Céreste, de St-Martin et de Ste-Croix de Roussillon, dont cet ordre a toujours été en possession, à la réserve de l'église de

(1) Voir plus haut, page 309.

(2) *Bull. Rom. edit. Nov.*

Ste-Croix qui fut cédée à une dame d'Apt par un abbé de St-André. Cette dame y fonda une abbaye de filles, qui plus tard passa dans Apt où elle subsista jusqu'à la Révolution, sous le titre de Ste-Croix. Ainsi le mouvement que nous avons signalé plus haut, allait se développant, et les bénéfices devenaient de plus en plus monacaux. La raison en est que les prêtres séculiers, témoignant peu de zèle pour exercer les fonctions du saint ministère, les évêques s'estimaient heureux de trouver des religieux qui voulussent bien se charger de donner leurs soins aux populations de ces petites localités. Aussi il n'est pas étonnant que l'évêque Laugier ait terminé en faveur de Cluny un différend qui s'était élevé entre cet ordre et les chanoines d'Apt, au sujet des églises de Notre-Dame des Aumades et de Caseneuve, vu les services importants qu'il recevait de cet ordre.

Il ne négligea pas les intérêts de son église; au contraire, il s'appliqua à la faire rentrer en possession des biens dont quelques seigneurs s'étaient emparés. Le château de Saignon avait passé de ses aïeux maternels, par une fille appelée Amome, à Guillaume Talon. Il le racheta au moyen d'une somme d'argent et de plusieurs droits qui étaient échus du chef de sa mère sur un autre château. (1) Nous avons remarqué que toutes ces aliénations des biens d'église se faisaient anciennement à titre de *précaire*. Ceux qui les possédaient injustement consentaient d'en recevoir l'investiture des ecclésiastiques, auxquels ils appartenaient, afin de continuer à en percevoir les fruits durant leur vie. Quelquefois le *précaire* s'étendait jusqu'à l'héritier immédiat; sa mort arrivant, l'Église rentrait dans ses fonds. Cette pratique était suivie depuis le X[e] siècle; nous en avons vu l'origine et les motifs. (2) Les lois ecclésiastiques n'admettaient pas d'autres investitures. Ce contrat fut profondément modifié au commencement du XII[e] siècle, et Laugier introduisit dans son église les inféodations à perpétuité, jusqu'alors inconnues. (3) Aussi l'on ne sait si ce prélat mérite plus de blâme pour avoir introduit cette nouveauté, que de louanges pour avoir fait rentrer son église dans ses anciens droits, qu'il lui assura par la réserve de la re-

(1) *Ex arch. Eccl. Apt.*
(2) Voir plus haut p. 268 à la note.
(3) *Ex Antiq. Eccl. Apt. Codicib.*

connaissance et de l'hommage, dont il chargeait les possesseurs des biens ecclésiastiques. C'est à ce titre qu'en dernier lieu les évêques d'Apt possédaient le château de Saignon.

Laugier fit encore donation au prévôt, au sacristain ainsi qu'aux chanoines de son église, présents et à venir, de toutes les églises de son diocèse, excepté la quatrième partie des dîmes, la justice et le synode, dont il décharge les églises de Jocas, Roussillon, Lioux, Croagnes, Lacoste, Rustrel, Gignac, Alpestre, Caseneuve, Viens, Montsalier, Ste-Croix, Oppède et autres qu'il avait donnés au corps des clercs sans aucune réserve. Telle est l'origine du droit de quarte que les évêques d'Apt prélevaient sur toutes les églises de leur diocèse.

A cette époque, les prêtres attachés aux églises des campagnes étaient tirés du corps des chanoines et entretenus par la mense capitulaire. Ils n'avaient point de titres fixes, mais ils desservaient les églises qui leur étaient confiées, aussi longtemps qu'il plaisait à l'évêque qui pouvait les rappeler et en mettre d'autres à leur place. Il n'est donc pas étonnant que les évêques aient augmenté les revenus de la mense capitulaire, créée à l'époque de l'institution des chapitres, sur la fin du Xe siècle, et même qu'ils n'aient pas craint de faire des sacrifices personnels pour atteindre cette fin. Laugier d'Apt, si zélé pour son église, se démit à cette fin de toutes les chapelles fondées dans les territoires de Jocas, de Simiane, de Banon, ainsi que de beaucoup d'autres biens. Tous ces actes furent confirmés (1114) par une bulle de Pascal II, donnée le 13 janvier à St-Jean-de-Latran. (1)

Cependant la réforme de St-Ruf étendait son action salutaire; presque tous nos chapitres l'avaient embrassée, à cette époque. Celui d'Apt, en particulier, ne balança pas à se soumettre à l'évêque Laugier qui l'engagea à renouveller le vœu de désappropriation, et qui fit confirmer son ordonnance par Pascal II, afin de lui donner plus de poids. Les chanoines d'Apt revinrent donc aux anciennes constitutions de leur église, et embrassèrent les règles que Saint Augustin composa pour des filles, et que Saint Benoît d'Aniane avait accommodées à l'usage des hommes. (2) On voit dans quelques chartes postérieures à la bulle de Pascal II, que les clercs d'Apt, en parlant de Saint Augustin,

(1) *Bull. Rom. edit. Nov.*

(2) Ce Saint abbé vivait environ l'an 850; voir plus haut, page 226.

l'appellent notre père, à l'exemple des religieux qui donnent ce titre à leur saint fondateur. Tous ceux qui ont approfondi l'ancienne discipline conviennent qu'avant le XIe siècle les clercs n'avaient point d'autres règles que les constitutions canoniques, renfermées dans la vie commune et la désappropriation de toutes choses.

Cette réforme en amena une autre encore plus importante ; l'élection des évêques uniquement réservée au clergé. La noblesse et le peuple n'eurent plus à donner leurs suffrages. Nous avons vu Urbain II, en approuvant le chapitre d'Avignon qui embrassait les règles de Saint Ruf, lui conférer le privilége d'élire seul l'évêque : il paraît que ce droit s'étendait à tous les chapitres qui embrassaient le même institut. Les chanoines, et par là on doit entendre tout le clergé, étaient obligés, selon les canons qui prescrivent que l'évêque soit pris dans le clergé de l'église vacante, de choisir une personne qui eût fait profession de la vie canonique. Ce point de discipline fut singulièrement favorisé par les Souverains Pontifes, qui durant tout ce siècle s'efforcèrent de l'étendre et de le faire recevoir par les autres églises. Innocent II, dans sa bulle de l'an 1137, adressée à l'évêque de Nice, ordonne qu'après la mort de ce prélat, aucun ne puisse lui succéder, s'il n'a auparavant embrassé la vie commune et régulière des chanoines. Il s'exprime dans les mêmes termes, en 1142, dans sa lettre à l'évêque de Belley. Pascal II l'ordonna formellement au clergé d'Apt. (1) Il releve dans sa bulle

(1) *Paschalis episcopus servus servorum Dei dilectis filiis Aptensis Ecclesiæ canonicis tam præsentibus quam futuris — Officii nostri nos hortatur autoritas pro ecclesiarum statu nos sollicitos esse, et quæ recte statuta sunt stabilire ; idcirco vestrum votum vestrumque propositum autoritate Sedis Apostolicæ confirmamus, ut in Aptensis Matricæ Ecclesiæ Beatæ Genitricis et semper Virginis Mariæ et Beati Castoris perpetuis deinceps temporibus clericaliter et regulariter vivant, et quæcumque prædia seu quæcumque res ad eorum victum deliberatæ sunt quiete semper eis integreque serventur.* Ensuite il confirme les donations faites par l'évêque Laugier à ses chanoines pourvu qu'ils continuent à vivre sous la règle. *Tam vobis quam successoribus vestris præsentis decreti autoritate firmamus, in regula eos scilicet manentibus. Ipso vero, vel suorum quolibet successorum ad Deum evecto, quæcumque episcopi sunt, sub canonicorum provisione permaneant ; nec aliis substituatur in Aptensi ecclesia episcopus, nisi qui canonice ipsorum concilio fuerit de electione promotus. Obeunte nunc ejusmodi civitatis episcopo, nullus ibi nisi regularis ordinis eligatur.* Ainsi, d'après cette bulle, les chanoines avaient seuls le droit d'élire l'évêque qui devait être tiré de leur corps, ou du moins avoir mené la vie canonique.

et il s'efforce de corriger un désordre bien détestable, qui consistait à piller la maison de l'évêque dès qu'il venait d'expirer. Cet abus avait son origine dans ce principe que l'évêque ne possède rien qui n'appartienne aux pauvres. Le Pape tâcha d'y remédier. (1) Plusieurs Conciles l'avaient essayé avant lui; nous ne saurions dire jusqu'à quel point il y réussit.

Laugier d'Apt s'occupa beaucoup du temporel de son église, et afin qu'à l'avenir il ne fut pas si facile de la troubler dans ses possessions, il en réunit tous les titres, et il en forma un beau cartulaire qui renferme toutes les chartes anciennes jusque vers l'an 1122. On ne peut guère trouver des documents plus précieux pour les choses curieuses et rares qu'il contient. C'est de ce trésor qu'a été tiré tout ce que nous avons dit sur l'Église d'Apt. On en a fait toujours grand cas, ainsi que le prouve l'épigraphe du volume. (2)

Du reste, le soin que Laugier donnait au temporel de son église ne l'empêchait pas de veiller sur des intérêts d'un ordre plus relevé. Les partisans de Pierre de Bruys, ayant tenté de pénétrer dans nos contrées, il sut préserver son troupeau du venin de cette hérésie. Les Pétrobrusiens, ainsi appelés du nom de leur auteur, firent beaucoup de ravages en Provence, et renouvelèrent dans nos pays les maux que Tranquelin causait en Belgique, Manassès en Allemagne, Henri dans le Mans. Ils condamnaient le baptême donné aux petits enfants et les richesses de l'Église. Le luxe et les désordres de quelques membres du clergé servaient de prétexte à tous ces novateurs pour prêcher leurs perfides doctrines. Ils les publiaient sous le masque d'une austérité affectée. Mais on sait que, dans le secret, ces hommes pervers donnaient dans le libertinage le plus éhonté; nos évêques n'eurent pas de la peine à les démasquer et à faire voir tout ce qu'il y avait de hideux dans leur conduite.

Pendant que ces hérétiques exploitaient la Provence et préparaient les voies à des novateurs plus dangereux encore, l'esprit de Dieu suscitait un jeune saint qui sanctifia par sa vie pénitente les montagnes du Beausset, et dont le culte, célèbre dans toutes

(1) *Res deficientis episcopi nullus omnino laicorum invadere aut deprædare præsumat.* (*Col. Reg. Conc.*)

(2) *Custodite me sicut scitis.*

nos contrées, est particulièrement cher aux habitants de Monteux. (1) Saint Gens naquit dans ce pays (1104 ou 1106). Son père Bournareau et sa mère Raimberte, peu distingués selon le siècle, étaient d'une vertu admirable. Dieu leur donna un enfant de bénédiction, nommé Gens à cause de son extérieur agréable et *gentil*. Prévenu des grâces célestes, cet enfant apparut comme un de ces êtres privilégiés, destinés à devenir l'exemple et l'admiration du monde. Un naturel doux, un cœur affectueux, un esprit pénétrant, rien ne lui avait été refusé. On aurait dit que la nature et la grâce lui avaient prodigué leurs dons les plus précieux. Ces heureuses qualités, cultivées par des mains pieuses, se développèrent bientôt et portèrent leurs fruits. Gens fit de grands progrès dans la vertu. L'amour des choses célestes avait trop d'empire sur son âme, pour lui permettre de partager son cœur entre Dieu et les créatures. Ses parents voulurent lui faire prendre des engagements dans le siècle; il fit ce qu'il put pour les en détourner, et après avoir épuisé les moyens ordinaires, il se vit réduit à faire des choses que l'on ne peut expliquer que par une inspiration secrète du ciel; il contrefit l'insensé. Ainsi David parut devant le roi Achis pour échapper à ses ennemis: sainte folie de la croix, le monde ne la comprend point, Dieu seul en connaît le prix!

Une circonstance vint bientôt révéler la profonde sagesse de cette prétendue folie. Il était d'usage à Monteux lorsqu'il régnait une grande sécheresse, d'aller processionnellement à la chapelle de St-Raphaël pour demander la pluie. Saint Gens s'opposa à une pratique superstitieuse qui se pratiquait dans ces circonstances, et invita les habitants de Monteux à faire pénitence. On se moqua de lui, on l'insulta. Le Saint, au lieu de se décourager, éleva la voix et commanda au ciel de ne plus laisser tomber une goutte d'eau, pendant plusieurs années. Dieu glorifia son serviteur; les habitants de Monteux eurent beau renouveler leur pèlerinage, pendant deux ans la sécheresse désola la campagne. Alors ils reconnurent leur faute, et ils prièrent Saint Gens de leur en obtenir le pardon. Le Saint qui n'attendait que l'heure du repentir, se mit en prières, et au même instant il obtint une

(1) Bol. XVI maii. — Peiresc. *MS. de la Bibl. de Carpent. Regist.* L. *fol.* 291. — Cambis-Velleron. *Bibl. d'Avig.* — Le P. Lelong. *Bibl. de la France.*

La rencontre se fit à la hauteur de St-Raphaël. Saint Gens, confus d'un accueil si peu en harmonie avec les bas sentiments qu'il avait de lui-même, aurait voulu éviter ces honneurs, mais cela n'était pas possible. Il comprit la détresse du peuple à la vue de ce grand empressement, et il s'écria : « Malheur au péché ! malheur au péché ! » Puis il s'approcha des prêtres et les pria de bénir la campagne. Ceux-ci l'invitèrent à la bénir lui-même. Alors il se prosterna par terre, il pria pendant quelque temps avec ferveur, et se sentant exaucé, il se leva, et il ordonna à la procession de reprendre sa marche. Aussitôt des nuages apparurent à l'horizon, le ciel s'obscurcit et une pluie salutaire tomba durant plusieurs jours. Les champs reverdirent, les blés reprirent leur première vigueur, et jamais, de mémoire d'homme, on n'avait vu à Monteux une récolte si abondante.

Le Saint crut alors avoir assez d'autorité pour abolir les saturnales qui se pratiquaient dans le pays. Il se trompa : ses avis furent mal reçus. On lui fit un crime de son zèle, et on l'obligea de se retirer. Il pensa sérieusement à s'éloigner d'un pays où Dieu était tant offensé. Incertain sur le lieu qu'il devait choisir pour retraite, il alla dans un abbaye qui se trouvait aux environs de Monteux (1) ; mais ne pouvant y vivre inconnu, il partit pour l'Espagne. On ne sait dans quelle région il s'arrêta. Quoi qu'il en soit, il paraît qu'il y resta peu ; car on sait qu'il fit aussi un voyage en Italie, où son séjour ne fut pas non plus de longue durée.

Dieu le voulait dans sa solitude du Beausset, qui seule avait pour lui des charmes. Il y revint, il s'y fixa, et il y termina bientôt sa carrière. On dit que pendant sa dernière maladie, il se creusa lui-même sa fosse, et qu'aux approches de la mort il s'y traîna comme il put et qu'il s'y coucha, ne voulant avoir que Dieu et ses anges pour témoins de sa dernière heure. Plusieurs prodiges éclatèrent au moment de sa mort : une nuée lumineuse descendit du ciel et vint se reposer sur l'endroit même où il avait expiré. Les cloches sonnèrent d'elles-mêmes dans tous les pays environnants. Les peuples accoururent et trouvèrent le Saint étendu sans vie, au fond de sa fosse. Une odeur suave

(1) Elle était de l'Ordre de St-Benoît et dépendant de Montmajour. (*MS. du P. Justin.*)

s'exhalait de son corps inanimé, et servait comme de témoignage authentique de sa sainteté. Le Saint apparut rayonnant de gloire à plusieurs habitants de Monteux, et les avertit d'aller ensevelir sa dépouille mortelle. Ils accoururent en foule au désert, ils trouvèrent le corps du Saint dans son tombeau; ils s'efforcèrent en vain de le couvrir avec une grosse pierre, cela ne leur fut pas possible, une force céleste repoussant tout ce qu'ils mettaient dessus. Le tombeau du Saint resta ouvert pendant environ un siècle. Ne pouvant le fermer, on l'environna de murs, et l'on construisit une chapelle qui renfermait ce tombeau précieux. (1)

Les Albigeois ruinèrent cette chapelle, mais ne purent toucher aux reliques du Saint, que Dieu protégea d'une manière toute particulière. Plus tard, Monseigneur Cosme Bardi, évêque de Carpentras (1616), transféra solennellement ces précieuses reliques dans l'église paroissiale du Beausset. On les déposa près du maître-autel, et on en détacha quelques parties considérables pour la paroisse de Monteux, qui les reçut avec beaucoup de respect et de reconnaissance. On sait le culte extraordinaire et vraiment singulier que les habitants de cette dernière localité n'ont cessé de lui rendre, et cette procession, ou plutôt, cette course précipitée qu'ils font tous les ans, le 16 mai, à l'ermitage de St-Gens. Le clergé connaît cette singulière dévotion, et loin de la condamner, l'autorise par sa présence. Sa conduite ne saurait être plus raisonnable; pourquoi condamner ce qui rappelle d'une manière si vive la principale circonstance de la vie du Saint? Clément X accorda, le 13 novembre 1671, des Indulgences très-considérables aux confrères, sœurs et bienfaiteurs de la Confrérie de St-Gens: le culte de ce Saint est très-répandu dans les environs.

Cependant de graves événements s'accomplissaient à Avignon; Rostang Autorgat n'était plus; Albert lui avait succédé, et avait été bientôt remplacé par Walfrédi. C'est sous son épiscopat que les Avignonais, profitant de l'absence et de la jeunesse de Raymond Béranger, fils d'Ildéfonse et de Gascende, régente de Provence, entraînés par l'exemple d'Arles, et redoutant peu la puis-

(1) Celle qui existe encore a été bâtie sur l'emplacement de l'ancienne, ruinée par les Albigeois. (P. Justin.)

sance d'une femme dont la main, toujours faible, ne tient qu'avec peine les rênes d'un État, secouèrent le joug des comtes de Provence et se déclarèrent république impériale. Le courant des idées à cette époque, portait le peuple à se soustraire à la puissance des petits seigneurs pour se mettre sous la protection immédiate du chef de l'Empire. Les Avignonais ne firent que suivre ce mouvement; c'est ce qui nous explique le silence de Rome et la facilité avec laquelle les évêques approuvèrent ce nouvel état de choses. Il est vrai que les consuls pour légitimer leur révolte, montrèrent les priviléges accordés par les derniers comtes de Forcalquier, qui leur permettaient de rendre la justice. Ils publièrent que ces mêmes priviléges leur donnaient le droit de vivre selon leurs propres lois; que d'ailleurs il était nécessaire de prévenir les troubles inséparables d'une régence, et surtout le danger où était la foi, puisque le comte de Toulouse, oncle du jeune prince, avait embrassé les erreurs nouvelles. Sous ce prétexte plus ou moins spécieux, ils jetèrent les fondements de leur république, et ils prièrent l'évêque Walfrédi d'en dresser les lois. (1) Ce prélat crut devoir les écouter, et fit ce qu'on lui demanda. Car outre que les raisons alléguées par les consuls étaient assez plausibles, la foi se trouvait réellement en danger dans Avignon. L'évêque s'adressa au Pape Adrien IV, qui laissant de côté la question politique (24 avril 1155), mit sous la protection du Saint-Siége l'évêché et l'Église d'Avignon. (2)

Cette garantie ne parut pas suffisante à l'évêque Walfrédi; il crut l'appui du bras séculier nécessaire et, deux ans après, il alla trouver l'empereur Frédéric Barberousse à Besançon pour implorer sa protection. Ce prince qui tenait alors une grande assemblée dans cette ville, rendit une bulle par laquelle il confirma tous les biens et franchises que l'évêque d'Avignon possédait dans l'Empire et particulièrement la ville de Bédarrides, concédée environ deux siècles auparavant par Louis de Boson à l'évêque Remi. « Nous nous faisons un devoir, dit cet empereur, de prêter notre appui, toutes les fois qu'on nous le demande, soit pour confirmer une donation, soit pour lui assurer plus de durée. » Après ce préambule, assez ordinaire à l'époque, il

(1) Fant. *Istor. d'Avig. lib.* III.
(2) *Col. Reg. Conc.*

assure qu'il accorde d'autant plus volontiers son appui à l'évêque d'Avignon, que ce prélat lui avait fait hommage de toutes les possessions qu'il tenait de la munificence des rois et des empereurs ou qui lui venaient des oblations des fidèles ; qu'il lui en avait donné l'investiture, afin que lui et ses successeurs les possédassent à perpétuité. Ces biens se composaient de la ville épiscopale, de la troisième partie du port du Rhône, de l'île située au-dessous d'Avignon, de la ville de Bédarrides avec ses appendices, de Noves, de Châteauneuf, des Angles, toutes choses dont il confirme la possession à cet évêque, sauf le droit de l'empereur. (1)

Pendant que les évêques d'Avignon consolidaient ainsi leur puissance, ceux de Cavaillon s'occupaient de soins encore plus dignes des pasteurs des âmes. Julien II, qui gouvernait cette église vers l'an 1136, fondait à Vaucluse une abbaye de religieuses, sous la règle de Saint Benoît, et lui donnait l'église de St-Marcel à laquelle il unissait un moulin et plusieurs autres biens, dont les revenus devaient servir à l'entretien du nouveau monastère. Il mit ces religieuses sous la direction des moines de St-Benoît qui jouissaient depuis quelque temps du prieuré de Vaucluse, et qui par conséquent avaient leurs revenus et leur demeure à part. Cette abbaye subsista environ deux siècles. Pons et Gaufrédi, l'un et l'autre successivement évêques de Cavaillon, craignant que ces religieuses isolées n'eussent à souffrir des incursions des gens de guerre, si fréquentes de leur temps, engagèrent Jean XXII à leur donner la maison que les chevaliers de St-Jean possédaient à Cavaillon. Le Pape accéda à leurs vœux, à condition que les religieuses garderaient la clôture, sauf le cas de maladie contagieuse, et qu'elles ne pourraient donner la sépulture qu'à leurs sœurs mortes dans leur couvent. Il mit encore quelques conditions. Un chevalier de Cavaillon, nommé Guidon, fit donation de tous ses biens en leur faveur. Ces religieuses ne restèrent pas longtemps dans ce nouveau monastère ; le même motif qui les avait obligées à quitter Vaucluse, les força à aban-

(1) *Concedimus præfato episcopo Gaufredo, et per eum omnibus successoribus suis in perpetuum, villam quæ episcopalis vocatur, et tertiam partem portus civitatis, et insulam subtus Avenione sitam, villam Bitorritæ, castrum de Novis, castrum-novum, villam de Algolt....* (Bulle impériale, citée par F. Nouguier.)

donner leur nouvelle maison. Elle se trouvait hors des remparts et exposée aux insultes des troupes qui ravageaient la Provence. Elles se réfugièrent dans la ville, et se retirèrent dans la maison d'un pieux laïque. Le célèbre Philippe de Cabassole, alors administrateur de l'Église de Cavaillon, obtint pour elles d'Urbain V la maison de Ste-Catherine qui avait appartenu aux Templiers. C'est là qu'elles ont subsisté, sous le titre d'abbaye de St-Benoît, pendant bien des siècles. Elles y étaient à l'époque du B. César de Bus qui travailla à leur réforme, et la Révolution les y surprit. (1) Aujourd'hui cette maison est occupée par des religieuses de Notre-Dame.

Alphant succéda à Julien (1144), et fonda l'abbaye de Sénanque, ordre de Cîteaux, dans le territoire de Gordes. Guiran d'Agout y contribua tellement qu'il en fut regardé comme le principal fondateur. Rambaud d'Agout son fils confirma (1184) cette fondation, œuvre capitale de l'épiscopat d'Alphant. Benoît lui succéda (1155), et approuva un don considérable fait à la même abbaye de Sénanque (1173) par Guiran de Simiane, de la maison d'Agout; il paraît que ce prélat avait un goût bien prononcé pour les ordres religieux. A peine fut-il sur le siége épiscopal qu'il confirma (1156) la donation du territoire de Rive-Froide, faite par son prédécesseur à l'abbé de Libreval. Une charte de St-André nous apprend qu'il termina un procès entre Giraud Lamic et Pons abbé de ce monastère, au sujet de Jonquerettes et de Châteauneuf-de-Gadagne. Tous ces actes partaient, chez lui, d'un cœur droit et lui attirèrent l'estime de Raymond V, comte de Toulouse, qui donna, ou plutôt reconnut tous les droits de rivage, dont cet évêque et son église jouissaient de temps immémorial, et qui consistaient principalement à pouvoir dériver les eaux de la Durance, construire des moulins, et établir des bacs sur cette rivière. (2)

Son zèle pour la maison de Dieu le porta à favoriser l'ordre de St-Jean de Jérusalem, fondé depuis peu, dans la ville sainte, et qui bientôt produisit tant d'hommes célèbres et rendit des services si éminents à la religion. Les ordres religieux n'avaient eu jusque-là pour but que la sanctification des personnes qui,

(1) *Mémoir. inéd. sur l'Égl. de Cavail.*
(2) *Ibid.*

fatiguées du monde, ou redoutant ses périls, allaient s'ensevelir dans la solitude afin de ne plus s'occuper que de leur propre perfection. Ce n'était que par exception, que, dans des circonstances extraordinaires, quelques religieux sortaient de leur monastère pour venir en aide au clergé séculier. Le Pape Pascal II érigea (1113) un nouvel ordre qui était en même temps religieux et militaire, et dans lequel on vit s'allier la piété à la bravoure, l'humilité chrétienne à la fierté martiale, les exercices de la charité à ceux de la guerre. Les membres de ce nouvel institut faisaient profession d'être tout à la fois fervents religieux et généreux guerriers; destinés à combattre seulement les ennemis du nom chrétien, ils ne devaient teindre leur glaive que du sang des infidèles. Tel était l'ordre des chevaliers de St-Jean de Jérusalem, qui par son premier instituteur appartient à la France, et qui fut extrêmement répandu dans nos six diocèses. En voici l'origine. (1)

Quelque temps avant la conquête de Jérusalem, des marchands d'Amalfi, ville d'Italie, faisant le négoce en Égypte, obtinrent du Soudan la permission d'établir un hôpital à Jérusalem, pour y recevoir les pèlerins chrétiens et leur épargner une partie des avanies qu'ils essuyaient de la part des Sarrasins et même des Grecs schismatiques. Ils firent bâtir en l'honneur de la Sainte Vierge une église près du Saint Sépulcre, où ils mirent des moines latins, et tout auprès, deux hôpitaux, un pour les hommes dédié à Saint Jean Baptiste, et l'autre en l'honneur de Sainte Madeleine pour recevoir les femmes qui venaient visiter les Lieux Saints. Le Bienheureux Gérard, natif des Martigues, homme d'une rare prudence et d'une vertu admirable, était directeur de l'hôpital de St-Jean lorsque les chrétiens se rendirent maîtres des Saints Lieux. Godefroi de Bouillon les protégea; Baudouin son frère et son successeur en fit de même. Plusieurs croisés se joignirent à eux; dès lors les Hospitaliers furent en état non-seulement de loger mais de défendre les pèlerins. La piété, principe de leur conduite, leur inspirait autant de courage pour repousser les ennemis, que de charité pour servir les malades. Austères envers eux-mêmes et pleins de bonté

(1) Héliot. *Hist. des Ordres Religieux.*

pour les autres, ils ne mangeaient que de pain fait avec du son et de la plus grossière farine, réservant la plus pure pour les malades et les pèlerins.

Le Bienheureux Gérard crut que pour perpétuer ce pieux établissement, il fallait fixer les frères Hospitaliers par des vœux. Le patriarche de Jérusalem goûta fort cette proposition ; il reçut leurs vœux, qui consistaient, outre ceux de tous les autres religieux, à se consacrer au but particulier de l'ordre. Pascal II, ainsi que nous l'avons dit, approuva cet institut, et mit sous la protection spéciale du Saint Siége et de Saint Pierre, l'hôpital de St-Jean-Baptiste de Jérusalem, et toutes les maisons qui en dépendaient dans les diverses parties du monde. Il nomma pour la France, la maison de St-Gilles et celle de Bar, qui devinrent dans la suite les premières de l'ordre. Il confirma toutes les donations faites à l'hôpital, et il ordonna qu'après la mort de Gérard, le supérieur ne pourrait être élu que par les frères profès.

Cet ordre prit bientôt une forme plus précise. Le Bienheureux Gérard n'avait donné à ses frères d'autres règles que ses leçons et ses exemples. Après sa mort, Raymond du Pré, élu grand-maître, fit des statuts où respire l'esprit de piété et de charité. Dieu bénit de si heureux commencements, et les chevaliers de Saint-Jean se rendirent très-puissants en France et surtout dans nos contrées. De St-Gilles où ils s'établirent (1112), ils vinrent à Orange, où le fameux Raimbaud III, septième comte de cette ville, leur fit construire, à son retour de la Terre-Sainte, un hôpital au quartier de l'Araïs. Ils y accrurent leur influence, et bientôt ils possédèrent la moitié de la principauté d'Orange (1174). Maintenant leur maison est entièrement ruinée, et il n'en reste plus qu'un pan de mur au milieu d'une prairie. (1)

Ils n'obtinrent pas un moindre crédit à Cavaillon, où les appela l'évêque Benoît. Leur établissement y était devenu si considérable (1196), que Sanche, frère d'Alphonse, roi d'Aragon et comte de Provence, voulut s'y faire recevoir chevalier. (2) Cet acte solennel eut lieu au mois de juillet, un jour de dimanche. Le prince y déclare qu'il donne et concède à Dieu, à la Bienheu-

(1) Chaque année, la procession des Rogations s'arrête et chante l'antienne de Saint Jean, devant la place où se trouvait la maison de ces religieux guerriers.

(2) *Mém. inéd. sur l'Égl. de Cavail.*

reuse Vierge Marie, au bienheureux Saint Jean et aux malades de la maison de l'hôpital de Jérusalem son corps et son âme, à la vie et à la mort, et qu'il sera comme le moindre de ses frères, toujours obéissant à la dite maison; qu'il la protégera et qu'il la défendra en toutes choses; et qu'il veut qu'après sa mort son corps ne puisse être enterré que dans cette maison de Cavaillon, à laquelle il lègue son cheval et ses armes; qu'il fait tout cela spontanément et de bonne foi, dans la seule vue de plaire à Dieu, et qu'il le jure sur les Saints Évangiles. Ce fut là sans doute le plus haut point de gloire de cette maison de Cavaillon, et peu de chevaliers de cette importance durent y faire profession. Quoi qu'il en soit, les Frères de St-Jean y restèrent plus d'un demi-siècle sans avoir de chapelle particulière pour s'assembler et y faire leurs exercices de piété. L'évêque Benoît leur donna un oratoire dans le cloître de l'évêché, du consentement du chapitre, à condition qu'ils ne pourraient pas en avoir ailleurs, que leur clocher n'aurait que deux brasses de hauteur et deux cloches dont le poids de chacune n'excèderait pas cent livres. Cette chapelle fut dans la suite donnée aux Pénitents Blancs, et enfin réunie à l'évêché, lorsque les Pénitents furent transférés aux Ursulines.

L'évêque d'Avignon Artaud qui (1164) succéda à Walfrédi, favorisa aussi l'établissement des chevaliers de St-Jean dans cette ville. Un nommé Brocardus leur donna (1165) sa maison et une tour pour y bâtir un oratoire, ainsi que tout ce qu'il possédait au territoire d'Avignon, quartier des Fontaines. C'est un des événements les plus importants de l'épiscopat d'Artaud. Ce prélat assista à l'acte par lequel Ildefonse, roi d'Aragon, donna à l'archevêque d'Arles les châteaux de Graux et d'Auron, ainsi que la permission de tirer un canal de la Durance jusqu'à Salon.

Le nom de Pons son successeur (1177) se trouve lié à celui de Saint Bénézet. Il vivra toujours dans la mémoire des habitants d'Avignon. En effet, c'est sous son épiscopat que ce jeune Saint vint à Avignon, et bâtit miraculeusement un pont sur le Rhône. Voici ce qu'on lit dans les procès-verbaux de l'époque. (1) L'an de grâce 1177, Bénézet, jeune enfant, commença à bâtir le pont,

(1) Boll. *Sept. die* XIII.

comme le déclare ce qui suit : Au jour où il y eut une éclipse de soleil, un jeune enfant nommé Benoît et vulgairement Bénézet, gardant les brebis de sa mère à la campagne, ouït par trois fois distinctement une voix du ciel qui lui dit : *Benoît, mon fils, écoute la voix de Jésus-Christ*. Le jeune enfant étonné répondit : « Seigneur, qui êtes-vous ? j'entends votre voix, je ne vois personne. — Écoute, Bénézet, reprit la voix, et n'aie pas peur ; je suis Jésus-Christ, qui d'une seule parole ai créé le ciel, la terre et la mer, l'univers et tout ce qu'il renferme. — Mon Dieu, répondit l'enfant, que vous plaît-il que je fasse ? — La voix continua : Je veux que tu quittes les brebis de ta mère et que tu ailles faire un pont sur le Rhône. — Hélas ! Seigneur, dit Bénézet, je ne sais où se trouve le Rhône, et je n'ose quitter les brebis de ma mère. — Ne t'ai-je pas dit de me croire ? reprit la voix : viens donc en assurance, je ferai garder tes brebis, et je te donnerai un guide pour te conduire jusqu'au Rhône. — Mon Dieu, dit Bénézet, je n'ai que sept oboles : comment bâtirai-je ce pont ? — La voix lui dit : Tu le sauras, mon fils, je te l'apprendrai. »

Aussitôt le jeune enfant, docile à la voix du ciel, se mit en chemin, et rencontra un ange sous la forme de pèlerin qui lui dit : Suis-moi, cher enfant ; je te conduirai à l'endroit où tu dois construire un pont : je t'enseignerai ce qu'il faut faire. Ils arrivèrent bientôt sur les bords du Rhône. Bénézet, étonné de la grandeur du fleuve, s'écria qu'il était impossible d'y construire un pont. L'ange lui dit avec beaucoup de douceur : « Mon enfant, laisse de côté toute crainte, le Saint-Esprit est avec toi, voilà la barque pour passer le fleuve, va dans la ville d'Avignon, fais-toi connaître à l'évêque et au peuple. » A ces mots, l'ange disparut. Bénézet s'avança vers la barque, et pria le nocher de le conduire à la ville pour une affaire de très-grande importance, et de le passer pour l'amour de Dieu et de la Vierge Marie. Le patron, qui était juif, répondit : « Je n'ai que faire de ta Marie ; elle n'a pas plus de pouvoir dans le ciel que sur la terre ; trois deniers me valent mieux que l'amitié de ta Marie ; il ne manque pas de maries. » L'enfant lui offrit les trois oboles qu'il avait ; le juif les prit, n'en pouvant tirer davantage, le fit entrer dans sa barque, et le conduisit à la porte de la ville.

Bénézet, soutenu d'une force divine, entra résolûment dans

la ville, monta à l'église de la glorieuse Vierge Marie, et trouva l'évêque Pons dans la chaire épiscopale, prêchant la parole de Dieu. Il s'adressa à lui d'une voix forte et hardie, et dit : « Écoutez tous et faites attention à mes paroles; le Seigneur Jésus m'a envoyé vers vous pour bâtir un pont sur le Rhône. » L'évêque le regarda et, le jugeant sur son extérieur humble et vulgaire, le prit pour un malfaiteur et le renvoya au prévôt pour être châtié. L'enfant parut devant ce magistrat et lui dit avec beaucoup de fermeté et de modestie : « Le Seigneur Jésus m'a conduit ici pour bâtir un pont sur le Rhône. » Le prévôt lui répondit : « Comment, toi, pauvre et chétif, tu pourras bâtir un pont sur le Rhône? Les plus grands princes de la terre, Charlemagne même n'ont osé le tenter, et tu réaliseras une si grande entreprise? Mais il faut des pierres pour bâtir un pont; tiens, en voilà une, je te la donne. Si tu peux la porter, je croirai à la vérité de tes paroles. » Bénézet, plein de confiance en Dieu, accepta la proposition, retourna vers l'évêque, et lui dit ce qu'il avait arrêté avec le prévôt. L'évêque surpris du ton d'assurance avec lequel il lui parlait, crut apercevoir quelque chose de surhumain dans ce jeune berger; il le suivit au palais de la Vice-Gérence, en disant : « Allons voir la merveille que tu nous promets. » Tout le peuple les suivit; Bénézet, levant les yeux au ciel et se munissant du signe de la croix, s'approcha de cette pierre énorme que trente hommes n'auraient pu mouvoir, la saisit, la souleva, la mit sur ses épaules et, suivi de l'évêque, des magistrats et de la foule entière, la porta jusque sur les bords du fleuve, la posa à l'endroit même où l'on devait bâtir le pont. Le peuple ravi d'admiration glorifiait Dieu, qui se plaît à faire éclater sa puissance par des merveilles. Le prévôt de la ville tomba à genoux pour remercier le ciel, appela Bénézet un Saint, et lui donna trois cents sous pour commencer son œuvre. Son exemple fut imité et, à l'instant même, plus de cinq mille sous furent déposés entre les mains du Saint. Dieu augmenta le don des miracles dont il avait glorifié son serviteur, et, le même jour, Saint Bénézet rendit la vue aux aveugles, l'ouïe aux sourds et fit marcher les boîteux; on compta jusqu'à dix-huit personnes guéries par sa puissante intercession.

Nous n'entrerons point dans le détail de tous ces miracles : on

peut le voir dans F. Nouguier. Le récit qu'il en fait nous paraît entouré de toutes les marques d'authenticité désirables. Il a poussé le scrupule jusqu'à transcrire le verbal qui en fut fait, en langue vulgaire, et dont l'original se trouve aux archives de la ville. C'est de là que nous avons tiré tout ce que nous venons de dire.

Saint Bénézet commença l'œuvre du pont, mais ne la vit pas finir. La construction dura onze ans ; il mourut avant ce terme. Il institua l'ordre, ou plutôt il établit une maison de religieux pontifes dont le but était, après le service de Dieu, de veiller à la conservation du pont et de loger les pèlerins. Nous aurons bientôt occasion de revenir sur cet ordre religieux. (1)

Notre Saint, appelé vulgairement Saint Bénézet, à cause de son jeune âge, ou pour le distinguer du grand Saint Benoît, fut enseveli dans la chapelle bâtie sur l'éperon, qui soutient la seconde et la troisième arche, ainsi qu'il l'avait lui-même désiré. (2) Les miracles qu'il opéra après sa mort furent si nombreux que cette chapelle devint un lieu de pèlerinage fort célèbre. Dix Papes, depuis Innocent IV, ont successivement donné des bulles et accordé des priviléges en faveur de cette chapelle. Les archives de la ville d'Avignon, celles de l'hôpital du pont, plusieurs auteurs presque contemporains, parlent de ce Saint. Vincent de Beauvais en fait mention (3), ainsi que l'ancien office de Saint Agricol, le martyrologe d'Usuard et Baronius (1177), en sorte qu'on ne peut douter ni de son existence ni de la vérité de son histoire. Saint Bénézet mourut en 1189, et son institut, qui se borna à l'hôpital bâti à la tête du pont, ne fut pas de longue durée, puisqu'en 1321, lorsque Jean XXII unit la chapelle du pont à la collégiale de St-Agricol, l'ordre des Frères Pontifes n'existait plus.

Pons gouverna l'Église d'Avignon durant deux ans, et obtint de l'empereur Frédéric, venu en Provence pour se faire couronner roi d'Arles, avec sa femme et Philippe un de ses fils, une bulle datée de Montélimar, par laquelle cet empereur lui donnait juridiction sur les Juifs. (4) On sait qu'au XII[e] siècle, les évê-

(1) Le Bienheureux Sibert les avait déjà institués à Bonpas.

(2) Les reliques de Saint Bénézet reposent maintenant dans l'église de la paroisse St-Didier, dans Avignon.

(3) Vincent. Bellov. *Specul. Histori. lib.* XXIX.

(4) Elle est rapportée par F. Nouguier.

ques des Gaules furent obligés de prendre sous leur protection les restes infortunés des enfants d'Israël. Les chrétiens, dans leur zèle aveugle, s'étaient déchaînés contre eux à l'époque des croisades, et en avaient fait un massacre affreux. Cette frénésie prit son origine à Cologne, et bientôt se répandit dans l'Europe entière. On connaît les crimes vrais ou faux qu'on leur reprochait. Quoi qu'il en soit, il est certain que sans la protection des évêques les Juifs auraient tous péri. C'est afin de sauver ceux qui se trouvaient dans son diocèse que Pons d'Avignon sollicita et obtint de l'empereur des pouvoirs tout particuliers. Ce prélat eut pour successeur Pierre II, qui assista avec Pierre de St-Paul d'Apt au IIIe Concile de Latran, tenu le 5 mai 1179, contre les Vaudois.

Ces hérétiques, répandus surtout dans les diocèses d'Apt et de Cavaillon, s'étaient établis dans les montagnes du Luberon, où plusieurs siècles après, les Calvinistes recueillirent leurs tristes restes, afin de se créer une tradition et de prouver la perpétuité de leur doctrine, les regardant comme les seuls qui, à cette époque, eussent véritablement pratiqué l'Évangile.

En effet, c'est sous prétexte de tenir au pur Évangile que Pierre Valdo, bourgeois de Lyon, jeta les fondements de cette hérésie, et lui donna son nom. (1) Ses vues furent d'abord saintes et salutaires: vivement touché des vérités éternelles, il ne cherchait qu'à faire son salut. La cause de sa perversion fut qu'en s'attachant au service de Dieu, il ne voulut prendre d'autre guide que lui-même. De là ses aberrations dans sa conduite ainsi que dans ses discours; il se forma un plan de vie arbitraire, sans autre règle que les explications qu'il donnait à l'Évangile. Le peu qu'il savait (car il avait quelque teinture des lettres), ne fit qu'ajouter la présomption à l'ignorance. Le nombre de ceux qu'il s'attachait par ses aumônes l'aveugla sur le vrai motif qui lui attirait des disciples. Une foule d'hommes, encore plus ignorants et plus grossiers que lui, se mêlaient d'enseigner, à son exemple, et donnaient dans toutes sortes de visions et d'extravagances, sous prétexte de ramener les chrétiens à la pureté primitive de l'Évangile. On a même écrit que des femmes et des filles se prétendaient appelées à l'apostolat, dont elles soutenaient assez mal

(1) Rain. — Cl. Seis. — Ebrard. *et alii passim.*

l'honneur. Quoi qu'il en soit de leurs mœurs, la liberté dont ils faisaient profession, le désordre qu'ils mettaient dans les familles, et les écarts où ils tombaient sur la doctrine, ne permirent pas aux évêques de se taire. Les novateurs éclatèrent lorsqu'ils se virent condamnés : on les châtia ; la correction les irrita, et malgré la docilité apparente qu'ils montrèrent quand ils furent déférés à Rome, ils ne gardèrent plus de modération, du moment qu'ils se virent dans l'impossibilité de faire triompher leur doctrine et leur manière de vivre. Leur exaspération fut au comble, lorsque le IIIe Concile de Latran auquel assistèrent nos évêques, les eut condamnés. Il ne fut pas difficile alors de connaître l'esprit qui les animait.

Leurs erreurs se réduisaient à trois chefs : condamner l'Église Romaine et le clergé à cause du luxe et des désordres qui les déshonoraient ; rejeter les sacrements et le culte des saints ; s'élever contre les usages de l'Église et tout ce qui porte le signe de son approbation. (1) On les formula en 50 ou 60 articles dans lesquels on trouve beaucoup de choses qui rapprochent les Vaudois des nouveaux Manichéens, plus connus sous le nom d'Albigeois, parce que c'est dans la province d'Albi qu'ils firent le plus de ravages. Leur système religieux, car ils en avaient un, offrait quelque chose de séduisant pour des ignorants. Ils admettaient trois siècles d'une foi pure, depuis Jésus-Christ jusqu'à Constantin. La corruption aurait commencé lorsque Saint Silvestre profitant des libéralités des princes, avait acquis une puissance temporelle. (2) Les possessions étaient la source empoisonnée d'où toute sorte d'abus et de dépravations s'étaient infiltrés dans l'Église. Pleins de ces idées, tout les choquait et devenait matière à déclamation. Les différents degrés de la hiérarchie, la primauté de l'épiscopat, la dignité du sacerdoce, les fondations des églises, l'érection des monastères, les rétributions des offices, le chant, les cérémonies, toute autre prière que le

(1) Rain. Cet auteur avait été Vaudois et élevé à la dignité de pasteur dans la secte. Il se convertit et il se fit Dominicain.

(2) Les Vaudois ne faisaient que dévancer nos politiques, en prêchant la nécessité de dépouiller l'Église de toute possession temporelle. Il y a pourtant cette différence que les Vaudois voulaient dépouiller l'Église afin de la rendre plus parfaite, au lieu que nos politiques cherchent à la dépouiller sans autre motif que celui de s'emparer de ses biens.

Pater, toute autre pénitence que la confession commune, toute autre partie de la messe que la consécration, la confirmation, le purgatoire, le culte et l'invocation des Saints, les censures, enfin tout ce qu'ils croyaient n'avoir d'autre origine que les décisions des Papes et des évêques, était traité par eux d'invention humaine et de pratique pharisaïque. (1)

Les Vaudois étaient mauvais, mais moins que les autres hérétiques. Ils portaient des sandales ou souliers coupés; ils défendaient de prêter serment pour quelque cause que ce fût; ils croyaient qu'il n'était jamais permis d'ôter la vie à personne, pas même aux plus grands criminels; ils enseignaient que l'ordination n'était pas nécessaire, et qu'il suffisait d'avoir des sandales afin de pouvoir consacrer la divine eucharistie. Lorsqu'ils recevaient un adepte, ils exigeaient qu'il renonçât à toute croyance de l'Église Romaine. S'il répondait: J'y renonce, le président ajoutait: Recevez le Saint-Esprit qui vous est conféré par les bons-hommes. Puis il lui soufflait trois fois sur la bouche, et il lui demandait s'il renonçait à la croix, dont le prêtre qui l'avait baptisé lui avait imprimé le signe sur la poitrine, sur les épaules et sur la tête, avec l'huile et le chrême. Il lui demandait encore s'il croyait que l'eau employée à son baptême avait quelque vertu. Je ne le crois pas, répondait le prosélyte. Alors il recevait le baptême des hérétiques: à ce moment, tous lui mettaient la main sur la tête, et lui donnaient le baiser; enfin, on le revêtait d'un habit noir. Cérémonie impie où la haine de l'Eglise ne paraît pas moins que le désir d'engager dans l'hérésie!

Ces hérétiques affectaient une grande sévérité de mœurs: ils fuyaient les cabarets, les danses, les parures, les mondanités, l'oisiveté et même le négoce. On les voyait toujours sobres, rangés, retenus dans leurs discours, modérés dans leurs mouvements, attentifs à ne donner que de bons exemples, constamment occupés à lire, à méditer, à enseigner ou à quelque autre travail. Leur conduite devenait un attrait fort dangereux et une tentation violente pour les catholiques. Ils se piquaient d'imiter les apôtres, et il n'est point de danger qu'ils n'affrontassent, lorsqu'il s'agissait de pervertir une âme. On en vit traverser l'eau à

(1) *Hist. des Albig. ch.* 2.

la nage, pendant l'hiver, afin d'aller inspirer leur infidélité aux orthodoxes. (1)

De pareilles dispositions rendent moins étonnant ce qu'on rapporte de la multiplication de ces hérétiques. On sait que leur nombre devint prodigieux en peu de temps. Ils étaient d'ordinaire, au milieu des fidèles, en véritables espions qui ne pardonnaient rien au clergé, et qui profitaient, avec une malice diabolique, des moindres occasions de soulever les peuples contre lui. Aussi ils infectèrent bientôt la Provence et le Languedoc tout entier, et ils se rendirent redoutables sous le nom d'Albigeois.

Voilà les hérétiques que nos évêques eurent à combattre. Le mal resta d'abord couvert et se glissa inaperçu dans le peuple. Raymond qui commença à gouverner l'Église d'Apt en 1143, n'eut pas à s'en occuper. Ce prélat nous serait inconnu, si son nom ne paraissait dans une lettre de Luce II à l'abbé de St-Victor. (2) Guillaume I de Ama qu'il avait lui-même choisi pour son successeur, n'eut pas à s'en occuper non plus. Ce prélat fit le voyage de Rome, et obtint d'Adrien IV la confirmation de tous les droits de son Église qui étaient fort considérables. Car outre l'enclos qui joignait à la maison épiscopale, il possédait tout le quartier de la Bouquerie, appelé Bourg Épiscopal, un domaine auprès du pont avec un moulin, plusieurs autres domaines, une partie du château de Saignon ainsi que ses dépendances, les paroisses de St-Martin, de St-Raphaël, de St-André; les églises d'Auribaud, de Gargas, de St-Pierre de Montsallier, de Bous, de Castellet et beaucoup d'autres dîmeries. Il paraît qu'il y avait eu quelque différend entre l'évêque et les chanoines, au sujet des dîmes que Theudéric avait cédées à ces derniers: la bulle d'Adrien le termina à l'avantage de l'évêque. (3)

(1) Rain.

(2) Elle fut donnée à Vellétry, le 2 des calendes de mai 1144. On trouve encore le nom de Raymond dans une transaction passée entre Tiburge d'Orange et Pierre, évêque de Sisteron. (*Ex Necrolog. S. Andreæ, secus Aven.*)

(3) Cette bulle est trop remarquable pour ne pas la faire connaître. *Adrianus episcopus, servus servorum Dei, Venerabili Fratri G. Aptensi episcopo ejusque successoribus canonice substituendis in perpetuum. — In Apostolicæ Sedis specula, disponente Domino, constitui, Fratres nostros episcopos quos fraterna debemus charitate diligere et eorum quieti et tranquillitati salubriter, auxiliante Domino, providere. Quapropter, Venerabilis in Christo Frater episcope, tuis precibus inclinati, præfatam Ecclesiam qui, Deo auctore, præesse dignosceris, sub Beati Petri privilegio com-*

Il prit ensuite investiture de l'empereur Frédéric Barberousse, neveu et successeur de Conrad, pour la portion de juridiction qu'il possédait dans Apt, et il lui rendit hommage dans la ville de Turin, où il était allé le joindre lorsque ce prince revenait de Rome, avant d'avoir été excommunié pour son second mariage. C'est la première charte où le titre de prince de l'empire soit donné aux évêques d'Apt. (1) L'empereur, dans la rédaction de cet acte, s'explique de manière à laisser entrevoir que son but était de s'attacher plus étroitement ces prélats. On le conçoit d'autant mieux, qu'alors les empereurs d'Allemagne n'étaient plus reconnus en Provence que par quelques villes particulières appelées villes impériales ou indépendantes des comtes, souverains du reste de la province. Néanmoins on ne trouve pas que cette qualité de prince ait à cette époque soulevé les moindres contestations dans l'Église d'Apt. Ce ne fut qu'environ un siècle après que les évêques de cette ville commencèrent à s'en faire un titre particulier.

Guillaume de Ama, après son retour dans son diocèse, paya un juste tribut d'hommage à la vertu de Saint Pons dont nous avons déjà parlé, et confirma en sa faveur la donation de toutes les églises que l'évêque Laugier avait faite à son monastère de St-André. La charte offre cette particularité qu'elle contient le titre de capiscol; c'est la première fois qu'on le trouve. (2) Ce prélat éleva le rit de la fête de Saint Castor et la rendit plus solennelle. Les clercs appelés plus tard bénéficiers ou prébendiers, étaient depuis longtemps unis au corps des chanoines.

munimus, statuentes ut quascumque possessiones, quæcumque bona eadem Ecclesia.... firma tibi tuisque successoribus et illibata permaneant. Suit l'énumération des biens que l'Église d'Apt possédait à cette époque. Le pape ajoute: *Si qua igitur in futurum Ecclesiastica sæcularisve persona hanc nostræ Constitutionis paginam sciens contra eam temere venire attentaverit, secundo tertiove commonita, si non congrua satisfactione emendaverit, potestatis honorisque sui dignitate careat, reamque se a divino judicio existere de perpetrata iniquitate cognoscat, et a sacratissimo corpore et sanguine Dei ac Domini Redemptoris nostri aliena fiat, atque in æterno examine divinæ ultioni subjaceat.* Telles sont les peines terribles prononcées contre ceux qui inquièteront l'évêque d'Apt dans ses possessions. Plusieurs cardinaux signèrent cette bulle. (*Ex Archiv. Domus episcop. Apt.*)

(1) *Præcipientes ut episcopo vestro et dilecto* PRINCIPI *nostro debitum honorem exhibeatis.* (*Ex antiquis Codi. Apt. Eccles.*)

(2) *Caput scholæ. Ex Archiv. Domus episc. Apt.*

Leur ferveur pour l'ancienne discipline, touchant l'entière désappropriation, commençait à se ralentir. L'usage de distribuer entre tous les clercs les revenus qui ne faisaient autrefois qu'une mense ou bourse commune, s'était introduit et n'avait pas tardé à engendrer la discorde. Cette distribution ne parut pas être faite avec assez d'égalité à ceux qu'on appelait simplement clercs; ils s'en plaignirent. Hugues, archevêque d'Aix, pris pour arbitre, partagea le fond de la mense en prébendes, et en adjugea huit portions aux bénéficiers, qu'on appelait de ce nom pour les distinguer des chanoines. Les prébendes consistaient dans la distribution en espèces, que chaque chanoine recevait pour sa subsistance. De là vient qu'on a souvent pris ce mot pour remplacer celui de chanoine. Ce changement dans les bénéfices est extrêmement grave : c'est une dernière phase par laquelle ont passé les prêtres séculiers. Cette position, établie depuis plusieurs siècles, existe maintenant, et probablement durera longtemps encore. C'est la conséquence de la division des deux menses. Du moment que l'évêque se séparait de son clergé pour vivre seul, il n'y avait pas de raison pour que le clergé n'en fît pas autant, et que chacun se retirant dans sa maison, ne vécût également seul. Cette dernière conséquence répugnait sans doute, et l'on fut près d'un siècle à la tirer. On le fit à la fin, et le XIIe siècle n'était pas encore passé que la plupart des prêtres vivaient chez eux ou dans leurs familles.

Guillaume de Ama mourut (1168), et Pierre de St-Paul le remplaça sur le siége d'Apt. Ce prélat appartenait à une famille originaire d'Avignon, et se trouvait prévôt du chapitre d'Apt lorsqu'il fut élu. Le P. Colombi, dans son Histoire de Manosque (1), assure qu'il assista à la donation du château de cette ville et de plusieurs autres fiefs du voisinage, faite par le comte de Forcalquier à l'Ordre de St-Jean de Jérusalem, alors au plus haut point de sa gloire. Cet acte fut entouré de toute la solennité possible; les archevêques d'Aix et d'Embrun, les évêques d'Apt, de Gap et de Sisteron se trouvèrent chargés d'en solliciter l'exécution, dans le cas où Guillaume, frère et héritier de Bertrand, viendrait troubler les Hospitaliers dans la jouissance des

(1) P. Columbi. *Hist. Manues. fol.* 132.

grands biens que cette donation leur procurait. Du reste, il y avait peu de danger que cela arrivât. Pierre de St-Paul était le principal conseiller de ces deux comtes, et il ne cessa de les diriger dans les voies de la probité. Aussi ces deux princes étaient pleins de reconnaissance envers lui : ils le consultaient dans leurs affaires les plus importantes, et, après la mort de Bertrand, le comte Guillaume, ayant voulu faire quelques statuts pour régler les droits de succession des filles, dans toute l'étendue de ses terres, consulta auparavant l'évêque d'Apt dont les lumières et la sagesse lui étaient connues. Il lui fut encore plus utile, lorsque Ildefonse, comte de Provence, voulut le forcer à lui rendre hommage pour le comté de Forcalquier, comme dépendant de Provence, se fondant sur d'anciens titres et sur l'investiture qu'il venait tout récemment de recevoir de l'empereur Frédéric. Le comte refusa de se soumettre, et Ildefonse le déclara déchu pour crime de félonie. Les archevêques d'Arles, d'Aix et d'Embrun, les évêques de Fréjus et de Marseille, les seigneurs de Sault et des Baux, cherchèrent vainement à les réconcilier : Pierre de St-Paul seul y réussit. Il ménagea si bien l'esprit de Guillaume qu'il l'amena à donner quelque satisfaction au comte de Provence ; en sorte que sans compromettre sa dignité, il épargna l'entière ruine de ses terres dont Ildefonse avait déjà saisi la plus grande partie.

Les chevaliers de St-Jean venaient de s'établir à Manosque : ceux du Temple qui rendaient alors de grands services à l'Église, s'établirent dans le diocèse d'Apt, et l'évêque de cette ville agissant en qualité de commissaire d'Alexandre III (1176), autorisa la donation de la chapelle de St-Maurice, au territoire de St-Saturnin, que fit en leur faveur Bernard abbé de St-Eusèbe, sous une certaine redevance. Raymond de Roquebrune, commandeur de la maison de Limoges, stipula dans le contrat au nom de son ordre. Ces religieux guerriers établirent un bailliage à St-Maurice, et de là ils s'introduisirent dans Apt, où ils habitèrent la maison épiscopale que l'évêque leur céda, après avoir choisi sa demeure auprès de l'église St-Martin, possédée avant la Révolution par les Pénitents bleus. Après la suppression des Templiers, le bailliage de St-Maurice fut donné aux chevaliers de St-Jean qui l'unirent à la commanderie d'Avignon.

Guiraud de Viens succéda (1186) à Pierre de St-Paul. Il était fils d'Imbert de Viens, seigneur d'un quartier de la ville d'Apt; sa famille descendait de la maison de Simiane : la terre de Viens lui étant échue en partage, elle en avait pris le nom. L'usage de quelques Églises de Provence dont le temporel relevait de l'empire, obligeait les évêques, après leur installation, à prendre l'investiture des empereurs, pour les biens attachés à leurs bénéfices. Cet usage régnait surtout à Apt, parce que cette ville, indépendante des comtes de Provence et de Forcalquier, prétendait ne relever que de l'Empire. Les prédécesseurs de Guiraud s'y étaient conformés; il suivit leur exemple et il rendit hommage à Henri, roi des Romains, héritier présomptif de Frédéric. Il en obtint l'investiture de tous les biens de son Église, et dans la bulle, le roi ajoute qu'un amende de soixante livres d'or pur sera infligée à ceux qui voudront le troubler lui ou ses successeurs dans la possession de leurs biens. (1)

C'est sous son épiscopat qu'on place ordinairement la fondation de l'abbaye de Val-Sainte, ordre de Cîteaux, de la dépendance de Morimond. Mais la charte même sur laquelle on prétend établir cette opinion, nous apprend qu'en 1188 on ne fit qu'une simple restauration de cette abbaye, et que plus anciennement il y avait en cet endroit quelque habitation de moines dont la vie édifiante et pure fit donner à tout le quartier le nom de Val-Sainte. Cette charte qu'on a cru primordiale, est une donation de la terre de Boulinète, faite aux religieux de Notre-Dame de Val-Sainte, par Bertrand Rambaud de Simiane et par sa femme, en 1188. Cette abbaye ne fut donc pas fondée alors; il y a lieu de croire que c'était une de ces anciennes abbayes du diocèse d'Apt, ruinées par les Sarrasins aux IXe et Xe siècles, et que Bertrand Rambaud rétablit dans son premier état. En effet, quoique la donation soit en faveur des religieux de Val-Sainte, elle n'est pourtant souscrite que par l'abbé et les religieux de Silvacane, ancienne abbaye du diocèse d'Aix, près du village de la Roque, vis-à-vis Cadenet, détruite longtemps avant la Révolution. On voit par là qu'avant la donation de Bertrand Rambaud, il y avait une abbaye à Val-Sainte, que Bertrand y appela les moines de

(1) *Quicumque autem de prædictis bonis quicquam sibi de cætero usurpare præsumpserit sexaginta libras auri puri componet.* (*Ex Archiv. Domus epis. Apt.*)

Silvacane pour la rétablir, qu'il lui fit donation de tout ce qu'il possédait à Boulinète en domaines, hommes et bestiaux, que les mêmes moines furent mis en possession de l'abbaye, et y établirent un supérieur de leur communauté.

Quelque temps après on releva l'ancienne église de Val-Sainte et on lui conserva son premier titre de la Vierge, auquel on ajouta celui de St-Marc, probablement à cause de quelques reliques de ce saint évangéliste qui y furent apportées plus tard et longtemps avant la Révolution ; ces reliques se trouvent dans l'église de Simiane. Ogier, cellérier de Silvacane, fut le premier abbé de Val-Sainte. Il reçut, en cette qualité, une donation considérable que le même Bertrand fit (1191) pour être affilié à l'ordre de Cîteaux. Ces sortes d'affiliations ont procuré aux moines la plus grande partie des biens qu'ils possédaient avant la Révolution. Nous n'entrerons pas dans de plus amples détails sur l'abbaye de Val-Sainte ; on peut les voir dans l'abbé Boze et mieux encore dans le précieux manuscrit de Remerville. (1)

Cependant un événement très-remarquable venait de s'accomplir sous Rostaing III de Marguerites, évêque d'Avignon ; ce prélat avait succédé (1180) à Pierre II. On trouva à Tarascon (1177) dans une crypte de l'église de Ste-Marthe, le corps de cette bienheureuse hôtesse du Sauveur, apôtre d'Avignon et de toutes nos contrées. (2) On l'avait caché à l'époque où les Sarrasins se rendirent maîtres de tous le pays. Nous avons fait connaître l'origine de ces barbares, la fureur avec laquelle ils s'efforçaient de détruire les églises et les reliques des Saints. Les chrétiens, forcés de subir le joug, ne pouvant sauver leurs églises, en enlevèrent avec soin les reliques des Saints et les enfouirent sous terre. Saint Porchaire, abbé de Lérins, connut par révélation que son monastère allait être saccagé, et reçut ordre de cacher les reliques qu'on y conservait. Ce fut peut-être sur un semblable avertissement, ou du moins d'après cet exemple, qu'à Marseille on cacha le corps de Saint Lazare, à Notre-Dame-de-la-Mer ceux des Saintes Maries Jacobé et Salomé, à St-Maximin celui de Sainte Madeleine, et à Tarascon celui de Sainte Marthe. Les ecclésiastiques ou peut-être les religieux qui desservaient cette

(1) Remerv. *Hist. Eccles. d'Apt.*

(2) *Monuments inédits de l'apost. de Ste Marthe.*

église enfouirent les précieuses reliques de cette sainte hôtesse du Sauveur dans la crypte où elles restèrent inconnues jusqu'au jour de leur bienheureuse révélation, et où elles se trouvent maintenant. Nous ne connaissons pas les circonstances de ce recèlement, dont le fond est cependant incontestable. Tout ce que nous savons, c'est qu'alors on mit avec les reliques de la Sainte, une tablette de marbre blanc, sur laquelle étaient gravées en caractères romains les paroles suivantes: HIC MARTHA JACET, ici repose Sainte Marthe. Cette tablette trouvée avec le corps, en 1187, fut conservée depuis dans le trésor de Sainte Marthe, où on l'a vue jusqu'à la Révolution. Jacques Clément chargé de la garde du trésor en qualité d'*ouvrier* de l'église de Ste-Marthe, en parle en ces termes, dans son inventaire du 17 avril 1487: « Plus une pierre en façon quasi d'une tuile blanche et fort ancienne, sur laquelle est écrit: HIC MARTHA JACET, trouvée sur la sépulture de Sainte Marthe. »

Le corps de Sainte Marthe demeura plus de 400 ans enfoui dans l'église souterraine, quoique son culte ne laissât pas d'être en honneur, autant que les circonstances pouvaient le permettre. L'église de Ste-Marthe fut sans doute ruinée par les barbares, sauf le portail qui paraît appartenir à cette époque ou du moins à l'époque subséquente; car il n'a rien de commun avec l'église actuelle. L'invention des reliques de Sainte Marthe eut lieu en 1177, et l'on commença à construire l'église actuelle. Ce vaste édifice fut terminé en dix ans et consacré, en 1187, sous l'invocation de la très-Sainte Vierge, dans son Assomption, et de Sainte Marthe, par Imbert d'Aiguières, archevêque d'Arles, assisté de Rostang d'Avignon, le 1 juin qui, cette année, tombait un jour de dimanche. (1) L'église de Ste-Marthe est une des premières qui aient été bâties dans nos pays en style gothique. On y admire avec raison la nef principale pour l'élégance de la coupe et la hardiesse des piliers. Également éloignée de la pesanteur du roman et de la légèreté des édifices du XIIIe et du XIVe siècle, elle offre comme un heureux mélange de l'une et de l'autre; et par ses belles proportions, sa disposition simple et majestueuse, ce caractère propre et imposant des basiliques

(1) F. Nouguier. — Fantoni. *Istoria d'Avig.* — Faillon. *Monum. inédits.*

du moyen-âge, elle tient un des premiers rangs parmi les églises de Provence.

A peine Rostang revenait-il de cette grande solennité, que les religieux de l'œuvre du Pont, Jean Benoît, leur prieur, en tête, réclamaient ses soins. Il paraît que ces religieux, tous laïques, n'avaient point eu jusque-là de prêtres. Ils en demandaient un, mais le prévôt et le chapitre de Notre-Dame-des-Doms qui avaient des droits sur cette chapelle s'y opposaient. L'affaire fut portée devant Rostang. Il décida qu'à l'avenir ces frères auraient une église, un cimetière et un prêtre.

Un acte d'une tout autre importance signala l'épiscopat de Rostang. Alphonse, roi d'Aragon, comte de Barcelone, marquis de Provence, confirma (1189) les franchises d'Avignon et de toutes ses dépendances. Les motifs qui l'engagèrent à cet acte font honneur à sa piété. « Tous ne reçoivent pas les mêmes faveurs de Dieu, à qui plus on donne, plus on est en droit de demander, dit ce prince. C'est pourquoi, moi Alphonse d'Aragon, pour remède de mon âme et de celle de mes parents, je donne volontiers, de grand cœur et pour toujours, à Dieu, à l'église de Ste-Marie d'Avignon, au prévôt Guillaume et à tous les chanoines, à tous les clercs attachés à l'église de Ste-Marie et à toutes celles qui lui appartiennent, c'est-à-dire, à celle de la bienheureuse Marthe de Tarascon, à celle de Laurade, à celle de Barbentane, le droit de ne plus faire des cavalcades..... et veux qu'elles soient entièrement libres et exemptes de toute servitude. (1) »

Après cet acte important, Rostang fit échange avec l'abbé de St-André, des églises de Rochefort, de Tavel et de Sauveterre contre celles de Gigonian et de Aldreria proche Courthézon. Il gouverna son église pendant 17 ans, et eut pour successeur Rostang IV, qui au mois de décembre 1198, déclara avec les consuls de la ville, le juge et le conseil, tous les habitants d'Avignon francs d'impôt, tant pour leurs personnes que pour leurs biens,

(1) *Cum omnes non æqualia dona videantur a Deo accipere, cui plus committitur, plus ab eo exigitur, quare debet largius impertiri: quapropter ego Alphonsus, Dei gratia Rex Aragonum, comes Barchinon. Marchio Provinciæ, ob remedium animæ meæ, prædecessorumque meorum, libenti animo et spontanea voluntate, dono... Deo et Ecclesiæ S. Mariæ Avenion. (Ex Arch. Domus episcop. Aven.)*

denrées et marchandises descendant ou montant le Rhône. La charte en fut dressée à la suite d'une délibération publique faite dans une grande assemblée, tenue dans une des salles de l'évêché, et à laquelle les principaux citoyens furent convoqués. (1)

Avignon était alors en pleine république impériale, c'est-à-dire relevant uniquement de l'Empire, sans aucune dépendance de comtes, marquis ou barons. Il est vrai que les comtes de Forcalquier prétendaient des droits sur la ville, mais, se voyant dans l'impossibilité de les faire valoir, il les cédèrent à Rostang qui envoya le prévôt du chapitre muni d'une procuration suffisante, pour recevoir cette donation. Dans la charte qui en fut dressée à Forcalquier, Guillaume, comte de cette ville, avoue que depuis plus de trente ans les habitants d'Avignon étaient en pleine et libre possession de souveraineté, dans toute la ville et son territoire. Ce qu'il loue, approuve et confirme, promettant pour lui et ses successeurs de ne jamais la troubler directement ni indirectement. (2)

Ainsi la république d'Avignon, reconnue par les princes, prenait de jour en jour plus de consistance. Le comte de Forcalquier l'avait corroborée par la charte que nous venons de mentionner; celui de Toulouse, le fameux Raymond VI, n'avait pas pour elle moins de considération. Il lui avait cédé en fief le château de Sorgues, place extrêmement importante à cette époque. Touchés de cette marque de confiance, les habitants d'Avignon se piquèrent de générosité et allèrent un peu trop loin; ils ne purent dissimuler l'inclination qu'ils avaient pour leur bienfaiteur. Ce sentiment était honorable et partait d'un bon fond; mais l'astucieux comte de Toulouse avait son dessein et, en attirant les Avignonais à lui, son dessein était de les gagner à l'hérésie à laquelle il était vendu. Aussi, Navarre évêque de Conserans, légat du Saint-Siége, instruit de leurs dispositions, commanda aux consuls d'Avignon de se séparer du comte de Toulouse, et ordonna à Rostang de leur enjoindre sous la foi du serment, de détruire au plus tôt le château de Sorgues. Il paraît que les consuls se hâtèrent d'obéir, puisque deux ans après (1209), nous voyons dans une enquête faite à ce sujet qu'ils avaient

(1) *Ex Arch. Dom. episcop. a F. Nouguier citat.*

(2) Fanto. *Istoria d'Avig. et del Cont. Venessin.*

réellement détruit ce château, afin de prévenir les maux qui arrivaient lorsque le comte le tenait; c'est-à-dire les vols, les rapines, les homicides et les exactions de toute espèce. Les gens du comte de Toulouse allaient jusqu'à enlever les personnes qui passaient près du château et les forçaient ensuite à se racheter par de grosses sommes d'argent. (1) Le légat, satisfait de la prompte obéissance des Avignonais, leur promit la protection du Saint-Siége, si le comte ou tout autre voulait les inquiéter. C'était la plus haute protection qu'un État pût alors ambitionner, et il n'est marquis, baron, comte ou prince qui ne pût reposer en paix, du moment qu'il était sous la protection du Saint-Siége. (2) La république d'Avignon en avait besoin : car les comtes de Toulouse étaient extrêmement redoutables à cause de leur puissance, et de l'hérésie dont ils devinrent les plus ardents propagateurs. Nous les verrons bientôt se précipiter dans toute sorte d'injustices, surtout à l'égard des évêques de Carpentras et de Vaison.

Béranger I, dit de Mornas, à cause du lieu de sa naissance, avait succédé (1142) à Rostang sur le siége de cette dernière ville. Dès le sept février de la même année, il fut choisi avec Raymond de Carpentras, pour terminer à l'amiable un procès survenu entre Bertrand d'Orange et les chanoines de sa cathédrale. Cet évêque très-renommé pour sa sagesse et sa prudence, eut beaucoup à souffrir de la part de Raymond V comte de Toulouse. Ce prince que la nouvelle hérésie n'avait pas encore gagné, bien qu'elle se fût multipliée dans ses États, voulut se mettre en possession de la cité de Vaison et des autres villages

(1) *Episcopus Conseran. Apostolicæ Sedis legatus præcepit consulibus Avenion. ex parte Domini papæ, et auctoritate legationis qua fungebatur, quod stare Pontis Sorgiæ, quod Comes Tolosanus ædificaverat et tenuerat, quod Consules tunc tenebant, ipsi Consules funditus destruerent, ne possent provenire mala, quæ provenerant dum Comes teneret illud, videlicet rapinæ, damna, furta, homicidia, exactiones, hominum captiones, eorumdem redemptiones, quæ per stratam publicam transeuntibus per prædicti staris habitatoribus fiebant.* (Collect. Regi. Conc.)

(2) *Consules destruxerunt prædictum stare, et præfatus episcopus Conseran. promisit Consulibus, quod si Comes, vel alius pro eo moveret guerram, propter prædictam destructionem contra civitatem Aven. ipse acquireret litteras Domini papæ, quibus defenderet se civitas Aven. et in quibus contineretur, quod ipse Comes esset excommunicatus; et omnes fautores et coadjutores ejus, qui propter hoc inquietarent civitatem, essent excommunicati.* (Collect. Reg. Conc.)

et châteaux de l'évêque, disant qu'ils lui appartenaient et que les évêques de Vaison les avaient usurpés, et qu'aucun de ses prédécesseurs ne les leur avait donnés. Il était facile à l'évêque de faire voir la fausseté de ces prétentions; il n'avait qu'à montrer les titres que lui avaient accordés les empereurs, les comtes de Provence, et l'acte dont nous avons parlé, par lequel les Papes avaient confirmé ces donations.(1) Mais Raymond V avait une bonne armée, il s'empara de Vaison, dépouilla l'évêque de tous ses biens, et le chassa lui-même honteusement de son église. Malheureusement pour le comte de Toulouse, la doctrine des faits accomplis n'avait pas encore prévalu a cette époque. Les persécutions, loin de diminuer le respect que les peuples et les grands avaient pour l'évêque de Vaison, ne firent que l'augmenter. Ce prélat était d'ailleurs un homme extrêmement respectable et fort considéré à cause de son mérite; l'empereur avait voulu qu'il assistât (1162) à son couronnement à Arles (2), et l'archevêque de cette ville, Raymond de Boulène, l'avait appelé comme témoin à la convention qu'il conclut avec Pierre de Lambesc; en sorte que Raymond V s'attaquait à forte partie. Ce prélat mourut (1178), et les affaires du comte de Toulouse n'allèrent pas mieux, car il fut remplacé par Bertrand I qui appartenait à une famille non moins illustre et non moins remarquable. Il signa le privilége par lequel Frédéric I exemptait les chanoines d'Arles de toute redevance; celui par lequel il faisait l'évêque de Die prince de l'Empire, ainsi que les priviléges accordés par le prince à Bertrand des Baux, prince d'Orange. (3) Il n'est pas étonnant qu'un prélat si puissant rentrât sans peine et par la seule influence de son nom et de sa famille dans tous les biens que le comte de Toulouse avaient enlevés à son église. C'est ce qui eut lieu en 1180, et il les posséda en paix tout le reste de la vie.

Béranger, son successeur (1185), fut moins heureux, mais le ciel parut venir à son secours. A peine avait-il joui pendant deux ans des biens attachés à son titre, lorsque Raymond VI commença à le troubler en le privant non-seulement de son temporel, mais en faisant construire je ne sais quel boulevard

(1) Voir plus haut, page 333.

(2) Bovis. *Couron. du roy. d'Arles.*

(3) *Ex Sche. Ripertil.* n. 592.

ou fortification avec des bois, sur le sommet de la montagne où se trouvait le château. Cela était sans doute contre les droits de l'évêque et au préjudice de l'Église. Béranger ne se trouvant pas assez puissant pour disputer le terrain, eut recours aux armes spirituelles; il excommunia le comte de Toulouse et tous ceux qui le favorisaient dans ses entreprises violentes et téméraires. Les ouvriers qui travaillaient sous les ordres du comte, épouvantés de ce coup de foudre, abandonnèrent l'ouvrage, et Béranger fit transporter tout le bois dans son palais pour le jeter au feu. Raymond, informé de la conduite du courageux prélat, devint furieux. Il accourut à Vaison, à la tête de ses troupes, s'empara de la ville et des places fortes du Crestet et du Rasteau. L'évêque, averti de sa marche, s'était déjà réfugié à Entrechaux, avec les chanoines et quelques prêtres de son diocèse. De là il excommunia encore le comte, et il jeta l'interdit sur toutes les terres qu'il possédait dans son diocèse. Cette conduite irrita si fort le comte qu'il fit prendre et mettre en prison l'évêque et les prêtres. Alors il commanda à Béranger de lui rendre son palais; le prélat répondit qu'il ne le tenait pas de lui, mais de Dieu et de la très-Sainte Vierge Marie, et qu'il ne le lui livrerait jamais. Ainsi par son courage cet évêque arrêta l'homme le plus puissant qu'ait produit l'hérésie des Albigeois.

Guillaume I dit de Laudun lui succéda (1190). Il était issu d'une famille illustre de Languedoc, connue par ses richesses et ses grands emplois. Il recouvra sans peine le temporel de son église, à l'aide de Bernard et de Guillaume de Laudun ses frères et de ses autres parents fortement engagés dans le parti du comte. Raymond céda à leurs sollicitations, mais à condition qu'on lui remettrait tous ces biens, à la mort de Guillaume. En effet à peine ce prélat eut-il rendu le dernier soupir, que pendant même qu'on portait son corps à la sépulture, au milieu des regrets des habitants, les soldats et les partisans du comte envahirent le palais épiscopal et, soit par force soit par adresse, ils se rendirent maîtres de Vaison et de toutes les terres de cette église.

Guillaume de Laudun avait été chanoine de St-Ruf, s'il faut en croire le nécrologe de Cassien. (1) Ce qui nous paraît d'autant

(1) On lit dans ce nécrologe : *Tertio nonas septembris obiit Dominus Guillelmus Vasionensis episcopus, et canonicus Sancti R.* c'est-à-dire : *Sancti Rufi.*

plus probable qu'on ne saurait le confondre avec un archevêque de Toulouse de même nom et surnom, qui était de l'Ordre des Frères Prêcheurs et du couvent d'Avignon; car ce dernier vivait en 1348, près de deux siècles après. L'évêque de Vaison avait été un fervent religieux, et il demeura toujours affectionné à la vie monastique. On le voit par ses rapports avec les Templiers. Ces religieux établis depuis quelques années à Ville-Dieu, trouvèrent en lui un protecteur. Il leur céda le bois de Lamen, moyennant une cense de douze deniers. Le cardinal d'Albane confirma cette donation.

Cependant le terrible comte de Toulouse Raymond VI ne cessait de causer des ravages dans le Comtat, principalement contre les églises de Vaison et de Carpentras. Il est nécessaire de le faire connaître pour l'intelligence de ce qui nous reste à dire: reprenons les choses de plus haut.

Les hérétiques qui sous divers noms de Henriciens, Pauliciens, Petrobrusiens, Vaudois, avaient paru en Provence aux Xe et XIe siècles allèrent se perdre dans la secte des nouveaux Manichéens plus connus sous le nom d'Albigeois, parce que c'est dans la ville d'Albi qu'ils se multiplièrent davantage. Saint Bernard fit en 1147 un voyage en Provence pour les combattre; il parle de leurs erreurs dans ses sermons sur le Cantique, et il dit qu'on voyait même des frères lais dans leurs assemblées. (1) Il allait, avec Geoffroy de Chartres, accompagné de la puissance et de l'autorité la plus signalée, à la suite du cardinal Albéric légat du Saint-Siége. Ses prédications n'obtinrent pas tout le succès qu'on s'en promettait. L'hérésie grandit et ses partisans se multiplièrent à l'infini, sous les noms les plus bizarres et des formes qu'on a de la peine à imaginer. Les catholiques les avaient en horreur et les poursuivaient au point de les forcer à se cantonner à l'écart, hors des lieux fréquentés. Lombers, petite ville près d'Albi, en était presque toute composée. Ils y vivaient à leur mode, protégés par les nobles, et ils se faisaient appeler Bons-hommes. Ils justifiaient ce nom par un air de candeur et de naïveté affectées qui n'en imposait à personne. Les évêques de la Province furent loin de s'y laisser prendre. L'archevêque de

(1) *Adsunt etiam multi barbati.* (S. Bernard. *Homil.* LXXVI. *in Cant. Cantic.*)

Narbonne réunit à Albi ou à Lombers même, les évêques, les abbés et les seigneurs de la Province, (1176); tout ce que la secte avait de plus fameux y comparut pour défendre sa doctrine.

Les hérétiques déclarèrent d'abord qu'ils rejetaient tout l'Ancien Testament et une partie du Nouveau. L'archevêque de Narbonne, présidant l'assemblée, les pressa d'exposer leur foi. Ils répondirent qu'ils le feraient lorsqu'ils y seraient forcés. Cette façon d'agir avait sa raison d'être dans les secrets de la secte, qu'ils craignaient de dévoiler. Le prélat ne l'ignorait point. Il les pressa sur le baptême des enfants, et ne put rien obtenir; sur l'Eucharistie, et ils dirent que la consécration pouvait être faite par tout homme, prêtre ou non; sur le mariage, et ils avouèrent qu'il provenait d'un principe mauvais; sur la nécessité et l'efficacité de la pénitence, sur la confession faite aux prêtres, sur la satisfaction par les bonnes œuvres; ils se renfermèrent dans ces paroles de l'apôtre Saint Jacques : *Confessez vos péchés les uns aux autres*, les prenant dans un sens strict, disant qu'ils ne se croyaient pas plus éclairés que l'apôtre et qu'ils ne voulaient pas ajouter au texte sacré, comme faisaient les évêques. (1)

A ce mot d'évêque, la haine qu'ils avaient contre le clergé éclata avec fureur. Ils s'écriaient que Saint Paul avait marqué les qualités nécessaires aux évêques et aux prêtres, qui n'étaient plus que des loups ravissants du moment que ces qualités leur manquaient. « Maintenant, disaient-ils, les évêques et les prêtres sont des séducteurs qui corrompent la saine doctrine; des Pharisiens qui aiment à être salués en public et à occuper les premières places dans les festins. Ils se font appeler maîtres, contre le précepte de Jésus-Christ; ils portent des habits blancs et brillants, avec des manteaux d'or et des pierreries aux doigts, ce que Jésus-Christ n'a pas ordonné. Aussi, loin de voir des prêtres et des évêques dans ceux qu'on honore de ce nom, on n'apperçoit que des pontifes et des ministres pareils à ceux qui jadis livrèrent Jésus-Christ; que des docteurs assis dans la chaire de pestilence, des mercenaires indignes à qui l'on ne doit pas obéir. » Les évêques, loin de s'irriter de ces injures, furent touchés de compassion pour ceux qui les leur adressaient, et ils s'ef-

(1) Fant. *Ist. d'Avig. — Hist. des Albigeois.*

forcèrent de les ramener de leurs égarements ; mais tout fut inutile. Alors l'évêque de Lodève résuma leur doctrine, qui de leur propre aveu se réduisait à six chefs. I. Ils rejetaient tout l'Ancien Testament et une partie du Nouveau. II. Ils niaient la nécessité de manifester sa foi, lorsqu'on est juridiquement requis de le faire. III. Ils rejetaient la validité du baptême conféré aux enfants ; IV. la nécessité et l'efficacité de la pénitence, la confession aux prêtres et la satisfaction par les bonnes œuvres. V. Ils enseignaient que l'eucharistie peut être consacrée par tout chrétien, VI. et que le mariage est une abomination. (1)

Telles étaient les erreurs des nouveaux Manichéens ou Albigeois. Elles découlaient de la doctrine des deux principes, l'un bon, créateur des choses spirituelles ; l'autre mauvais, créateur de la matière. Le Concile, sans remonter si haut, se contenta de condamner les erreurs avouées. Les hérétiques firent semblant de se soumettre, et ils signèrent une profession de foi qui parut d'abord satisfaisante ; mais lorsqu'on voulut les forcer d'affirmer par serment que telle était leur doctrine, ils s'y refusèrent obstinément, sous prétexte que l'Évangile ne le permettait pas.

Le Concile se sépara, et le mal loin de cesser ne fit qu'empirer. Ses ramifications s'étendirent au loin ; la ville de Toulouse en fut infectée au point que Raymond V, dit le *Vieil*, reconnut ce qu'il en coûtait à son repos et à celui de ses peuples, pour l'avoir fomenté par son attachement au schisme de Frédéric et par le dérangement de sa conduite. Devenu plus chrétien, il fut vivement touché de l'état déplorable où l'hérésie avait mis ses sujets. Rien n'est plus touchant que les regrets qu'il exprime dans sa lettre aux religieux de Cîteaux, en leur demandant le secours de leurs prières et leurs bons offices auprès du roi. La justice ordinaire des tribunaux était insuffisante pour réprimer les hérétiques ; des moyens plus puissants devenaient nécessaires, il fallait des armées. Nous verrons bientôt Raymond VI obliger les catholiques à user contre lui de ce violent remède. « Sachez, écrivait Raymond V, que l'hérésie se rendra insurmontable dans mes États, si Dieu ne déploie la force de son bras. Les armes spirituelles ne suffisent plus, les miennes

(1) Guill. de Pod. *Laut. in Prol.* — *Coll. Reg. Conc.*

ne sont pas assez puissantes. C'est ce qui me fait souhaiter qu'on engage le roi de France à venir de ce côté-ci, persuadé que d'aussi grands désordres ne tiendront pas en sa présence. Je lui ouvrirai mes villes et mes places, je lui indiquerai ceux qui tiennent à l'hérésie, et dussé-je y verser mon sang, il n'y aura point d'entreprise où je ne l'aide à écraser nos ennemis et tous ceux qui le sont de Jésus-Christ. (1) »

Les rois de France ont toujours montré un zèle admirable pour la foi : Louis VII, fidèle aux traditions de sa couronne, fut bientôt prêt à marcher contre les rebelles, mais avant d'en venir à la force, il voulut essayer la douceur. Chrysogone, légat du St-Siége, partit, à la tête de quelques évêques et de plusieurs abbés français, distingués par leur éloquence et leur érudition. Soutenus par la puissance séculière, ils se rendirent à Toulouse, ville perdue à cause de la multitude des nouveaux hérétiques pleins d'admiration pour leurs adhérents et n'ayant que du mépris pour les catholiques. Ils avaient pour chef un nommé Pierre Moran, homme riche, accrédité, mais sans lettres, vain et entreprenant, qui se faisait appeler Jean l'évangéliste, et qui, loin d'imiter le disciple bien-aimé, ne savait que blasphémer. Habile à ourdir des trames, il réunissait ses partisans pendant la nuit, et les lâchait ensuite comme des chiens furieux contre les missionnaires, leur ordonnant de se séparer et de disparaître, dès qu'on voudrait les presser et entrer en controverse avec eux. Cette tactique déconcertait les ouvriers évangéliques qui finirent cependant par attirer Moran lui-même à une conférence publique. Il se prétendit innocent. On exigea le serment, il promit de le faire. Il fut saisi de terreur à la vue de l'appareil usité en pareilles circonstances. Il blasphéma contre l'Eucharistie, et son blasphème, en découvrant le venin de l'hérésie, ouvrit les yeux à plusieurs de ses partisans. Pour lui, livré au bras séculier, jeté dans les prisons du comte et n'ayant plus qu'un pas à faire pour arriver à la mort, il réfléchit sur son état déplorable, et parla d'abjuration; ses parents se donnèrent beaucoup de mouvement pour le sauver. Le comte, le légat et les évêques voulurent en faire un exemple et le condamnèrent à être produit plusieurs

(1) *Gervas. p. 1441. — Hist. des Albig. — Hoved. p. 573.*

jours de suite en costume de pénitent. Ses biens furent confisqués en partie: il perdit plusieurs de ses châteaux. On le condamna à faire d'abondantes aumônes, et à passer trois ans à Jérusalem dans le service des hôpitaux.

Cette rigueur et quelques autres procédures dont elle fut suivie, consternèrent les hérétiques et en délivrèrent la ville de Toulouse. Ces détails servent à faire connaître le caractère des hérétiques et du tribunal mixte devant lequel ils étaient traduits. C'en était fait de l'hérésie ; elle aurait disparu sous l'action de juges si éclairés et si puissants, mais la haine du clergé, l'infatuation des hérétiques pour leur chef, la protection que les comtes de Toulouse lui accordèrent bientôt, lui servirent d'aliment. On sait les désordres où était tombé le clergé; la simonie et l'incontinence l'avaient avili aux yeux des peuples, qui ne trouvant plus dans leurs prêtres que des hommes comme les autres et esclaves des mêmes passions, se tournaient volontiers vers les hérétiques, dont les chefs et les docteurs affectaient des mœurs graves et sévères. Ce vain extérieur en imposait à la multitude, toujours facile à se laisser prendre aux apparences. On sait qu'au fond ces nouveaux hérétiques étaient les plus corrompus des hommes ; d'autant plus coupables qu'ils unissaient aux vices les plus infâmes l'hypocrisie la plus effrontée. Du reste, ils faisaient le chemin du ciel assez large à leurs adeptes qu'ils nommaient croyants. Une confiance aveugle en leurs maîtres suffisait pour les conduire au salut éternel. L'usure, le vol, l'homicide, la fornication, l'adultère, tous les crimes n'avaient pas besoin de pénitence pour être effacés. Le secret du salut consistait uniquement à saisir les derniers moments de la vie, afin de dire *le Pater* et de recevoir l'imposition des mains de la part des parfaits qui formaient le premier ordre de la secte. Cette cérémonie qu'ils appelaient *consolation* était à leurs yeux d'un prix infini. Raymond VI y avait une si grande confiance que, pour ne pas en être privé, il menait toujours avec lui deux manichéens pris dans l'ordre des parfaits. (1)

Ce prince, que la protection accordée aux Albigeois a rendu également célèbre et malheureux, n'a rien souffert qu'il ne mé-

(1) *Hist. des Albig.* — D. Vaiss. *Hist. du Langued.*

rităt par ses désordres et ses violences, indépendamment de son hérésie. (1) Il n'en faisait pourtant pas une profession déclarée, mais son inclination ou plutôt sa passion pour ceux qui la professaient était extrême. Il les accablait de caresses, il se mettait à genoux devant eux, il les appelait ses seigneurs et ses frères, il venait, au milieu de la nuit, à leur assemblée ; et quand on lui disait qu'il risquait de se faire dépouiller de ses États pour l'amour de ces gens-là, il répondait : « Je ne l'ignore pas, mais c'est un parti pris ; je sacrifierai pour eux jusqu'à ma tête. » Avec les dehors de catholique qu'il affecta toujours, il y avait peu d'Albigeois qu'il ne surpassât en impiété, par le tour d'esprit qu'il employait à jouer sacrilégement nos plus redoutables mystères. Cet affreux mélange joint aux pilleries et au débordement de mœurs qu'on lui reprochait, en faisait une espèce de monstre, et tous les écrivains de son temps l'ont représenté comme un apostat. Tel était le prince qui persécutait les catholiques dans nos contrées, et particulièrement dans les diocèses de Carpentras et de Vaison.

Nous avons vu avec quelle violence il s'empara des biens de cette dernière Église, à la mort de Guillaume de Laudun. Raimbaud II, dit Flotte, qui succéda à ce prélat (1193), était d'une famille des plus florissantes de Provence et proche parent des comtes de Forcalquier. Probablement les chanoines de Vaison jetèrent les yeux sur lui, dans l'espérance que le comte de Toulouse, craignant la puissance du comte de Forcalquier, restituerait à Raimbaud tout ce qu'il avait pris à son Église. Ils furent trompés dans leur attente: Raymond VI retint tous les domaines, jusqu'au palais de l'évêque, durant trois ans. C'est dans cet intervalle qu'il fit bâtir sur le sommet de la montagne le château dont on voit encore les ruines, et qu'il paya des deniers provenant de la vente des meubles et des provisions de l'évêché qu'il trouva après la mort de Guillaume de Laudun. Il restitua cependant (1197) à Raimbaud les terres qu'il avait usurpées, mais il ne répara point les dommages que l'évêque et les chanoines avaient soufferts dans leurs maisons et dans leurs champs, lorsqu'il s'en était emparé à main armée. Cela ne doit

(1) Faul. *Istor. d'Avig. part.* 1. *lib.* II. *cap.* 11, 9.

pas surprendre de la part d'un prince si attaché à l'hérésie.

Raymond VI était alors au plus haut point de sa gloire, si toutefois il peut y en avoir pour un prince impie et parjure. Sa puissance était sans bornes dans nos contrées, dont il occupait les principales places. La république d'Avignon avait pour lui une inclination très-prononcée. Nous avons vu les avances que lui faisait ce prince, la confiance qu'il lui témoignait, et en même temps la peine que le légat du Saint-Siége et l'évêque du lieu avaient pour la contenir dans le devoir. Ce ne fut pas sans répugnance qu'elle obéit aux ordres du légat et qu'elle abattit le château de Sorgues que Raymond dans sa politique intéressée mais adroite lui avait remis. Quelque temps après, ce prince s'en étant emparé, le fit reconstruire et fortifier de manière à le rendre un des points stratégiques les plus importants de nos contrées. Enfin Raymond VI s'allia avec la maison des Baux si puissante à cette époque. Elle joua un rôle trop important dans nos contrées pour ne pas en faire connaître l'origine.

Cette maison, s'il faut en croire Viguier, était une des plus anciennes de Provence. (1) Alliée aux plus nobles familles des Gaules, elle ne descendait, selon cet auteur, rien moins que de Balthazar, un des trois rois mages qui vinrent adorer le Sauveur à Bethléem. De là le nom de *Bathio*, *Batio* ou *Bautio* qu'elle porte; de là aussi ses armoiries qui consistent en une étoile à douze rayons. Les descendants de Balthazar s'établirent dans la Grèce, d'où ils passèrent en Provence, en 388, sous Théodose-le-Grand, et bâtirent le château des Baux sur le rocher que ses ruines couvrent encore. Telle est l'opinion de Viguier. Il nous paraît plus vraisemblable que cette maison descend des Goths, et que ce nom lui vient de *Balthès*, nom d'une famille si puissante dans cette nation, qu'elle lui a donné des rois qui ont régné en Espagne, en Provence, en Languedoc et en Aquitaine, ainsi que l'assurent Procope et Jornandès, historiens de cette nation. Tout porte à croire que les Balthes ou Baux s'établirent en Provence, au Ve ou VIe siècle. Il est vrai que les anciens titres n'en font mention qu'en l'année 1040; mais outre que les Sarrasins et les autres barbares qui ont si longtemps désolé la Provence, ont fait

(1) Viguier. *Hist. de Proven.*

disparaître tous les documents propres à donner des preuves certaines sur les familles de cette époque, celle des Baux était déjà si illustre et si distinguée au XII[e] siècle, que tout porte à croire qu'elle était établie dans le pays depuis plusieurs siècles. Dès lors elle faisait des alliances avec les maisons souveraines; les sceaux dont elle se servait et qui existent encore, sont une nouvelle preuve de son ancienneté.

Le premier seigneur de cette maison que l'on connaisse est Guillaume, dit Hugues des Baux, qui vivait en 1040. Il fut père de Raymond des Baux qui épousa (1100) Étiennette fille de Gilbert, comte de Provence. (1) Gilbert est le plus ancien comte de Provence connu; il commandait en 1060. Il laissa, en mourant, ses États de Provence à son fils Gilbert, et lui substitua les enfants de sa sœur Douce, mariée à Raymond Béranger, comte de Barcelone, dans le cas où il mourrait sans enfant mâle. La chose arriva ainsi, et Étiennette mariée à Raymond des Baux voulant se maintenir en possession de la succession de son père, il fallut guerroyer contre le comte de Barcelone. Cependant Étiennette et ses fils Hugues, Guillaume, Bertrand et Gilbert tinrent la Provence tant qu'ils purent. Mais les comtes de Barcelone poursuivirent si âprement leurs droits, que les Baux furent obligés de renoncer au comté de Provence (1150). Ils reçurent en échange plusieurs châteaux et terres appelés dès lors Bauxiennes, Balciennes ou Baussenques, dont une partie forma la principauté d'Orange, que cette famille posséda en commun et par indivis avec les chevaliers de Saint Jean de Jérusalem jusqu'à Marie des Baux qui la porta à Jean de Châlon, en 1400.

Telle était la famille des Baux et telle était sa puissance, lorsque les comtes de Toulouse s'allièrent avec elle et l'entraînèrent dans les différentes guerres qu'ils eurent à soutenir. Barral des Baux épousa la sœur de Raymond VI, et nous le verrons bientôt guerroyer en son nom dans nos pays. C'est lui qui prit Vaison, Malaucène, le Barroux, Caromb, Monteux et qui donna les montagnes du Ventoux et du Paty aux habitants de Bédoin et de Caromb, qui bénissent encore sa mémoire. (2) Car il paraît que

(1) P. Bonaventure. *Hist. d'Orang.* p. 331.

(2) *Archiv. de la Comm. de Caromb.* Elles se composent 1° de plusieurs sacs fort grands, pleins de rouleaux de parchemins; 2° d'un registre qui contient les li-

tout en partageant la cause politique des comtes de Toulouse, ce prince savait se préserver de leurs mœurs farouches et de leurs croyances impies.

Cependant Raymond VI ne cessait de persécuter les évêques et de favoriser les hérétiques. Dieu, qui veille sur son Église, ne l'abandonna pas dans ces circonstances critiques, et éleva sur la chaire de St-Pierre un pontife d'un mérite extraordinaire : Innocent III succédait à Célestin III, mort le 8 janvier 1198. Il fut élu à l'unanimité, le premier jour de la vacance du Saint-Siége ; il n'avait que 37 ans. Mais sa haute naissance, sa capacité, sa probité ne permettaient pas de délibérer. (1) Il avait étudié la théologie à Paris, sous Pierre de Corbeil. Nos pays ne pouvaient trouver un pontife plus favorablement disposé en leur faveur. Il déploya un zèle admirable pour maintenir la foi et la discipline. Un de ses premiers soins fut de réprimer les Albigeois. Quelque zèle qu'il y eût dans l'épiscopat, nos prélats n'étaient pas tous également actifs, ni également autorisés à agir dans les diocèses où le mal pressait davantage. Ce fut de ce côté-là que le Pape tourna ses premièrs soins, lorsqu'en 1199, il excita si fortement par ses lettres les archevêques d'Aix, de Narbonne, d'Auch, de Vienne, d'Embrun, de Lyon, de Tarragone et leurs suffragants, afin qu'ils aidassent de tous leurs pouvoirs, les deux commissaires apostoliques qu'il envoyait dans ces provinces, Rainier et Gui religieux de Citeaux. (2) Cet Ordre se distinguait par son zèle contre les hérétiques. L'abbé de Citeaux, à la tête de trente missionnaires, tous de son Ordre, entre lesquels il y avait douze abbés, parcourait le Languedoc prêchant partout la vraie foi. C'était un spectacle glorieux pour la religion et bien consolant pour tous ceux qui l'aimaient, de voir cette auguste troupe

bertés accordées par Barral des Baux à la communauté de Caromb, et un relevé de tous les titres possédés par cette Communauté en 1745, époque où le Saint-Siege ordonna le transfert de tous les titres des petites communes du Comtat dans des lieux plus sûrs. Ce registre contient les éléments d'une histoire de Caromb, depuis l'érection des communes jusqu'à nos jours. Il serait facile, à l'aide des documents indiqués, de suivre les développements de l'institution des communes, et de montrer par quels moyens elles sont arrivées à l'état où elles se trouvent aujourd'hui. Ce travail, très-intéressant, au point de vue local, pourrait peut-être n'être pas entièrement inutile à l'histoire générale.

(1) Hoved. *Vit. Innocent. III.*

(2) Fant. *Ist. d'Avig.* I. *part. lib.* II. *cap.* 1, *n.* 7. — Bull. Rom. *edit. nova.*

d'hommes apostoliques, aller chercher nu-pieds, mendiant leur pain, sans autre fonds que les aumônes des fidèles, et au prix de fatigues inouïes, des âmes pour les gagner à Dieu. Tous les autres religieux de Cîteaux n'avaient pas d'autre désir que de marcher avec leurs frères au secours de la foi et d'obtenir le martyre.

Le bienheureux Pierre de Castelnau eut ce bonheur. Religieux de Cîteaux et légat du Saint-Siége, il prêchait avec une force admirable. C'est lui qui avait amené le conseil de la ville de Toulouse à abjurer solennellement l'hérésie. L'Église s'en était réjouie, mais l'hérésie frémissant de fureur, l'immola bientôt à sa rage. Il était arrivé sur les bords du Rhône, et il se préparait à le passer, lorsqu'un inconnu s'approcha et lui donna un coup de lance dans le côté. Le saint religieux, se sentant blessé à mort, jeta un coup d'œil sur son assassin, et lui dit : « Dieu vous le pardonne, comme je fais moi-même. (1) » Et moins préoccupé de sa blessure que des intérêts de l'Église, il donna quelques ordres pour le bien de la mission, et il s'endormit dans le Seigneur. Ainsi l'hérésie a toujours aiguisé le poignard des assassins. Le comte de Toulouse avait menacé trop haut, pour n'être pas soupçonné d'être le principal auteur de ce meurtre. Il n'y eut plus moyen d'en douter lorsqu'on le vit accueillir l'assassin avec empressement et le combler de faveurs.

La mort du bienheureux Pierre de Castelnau remplit l'univers d'effroi, et décida le Pape à publier la croisade. Elle était absolument nécessaire : le Concile de Monteux (2), tenu dans ces circonstances, le reconnut expressément ; les prélats de la province Narbonnaise la sollicitèrent, et les princes s'y engagèrent avec joie. Le comte de Toulouse épouvanté, aux approches de l'orage, chercha à faire sa paix avec le Souverain Pontife. Il s'adressa au légat Milon qui le somma de se rendre à Valence et de comparaître en sa présence, devant tout le Concile. Le comte le fit : il promit une soumission entière à ses volontés, quoiqu'il fût résolu de ne rien garder de tout ce qu'il aurait promis. Le légat qui s'en doutait, le lia si étroitement qu'il suffisait de ces

(1) *Deus tibi dimittat quia ego dimitto.* (*Innocent III. Bulla.*)

(2) *Il Legato Milone assembro in Monteos castello del Venesino, un' assemblea d'Arcivescovi e Vescovi, per prender col lor consilio le conveniente misure nell' affare del co. Raimondo.* (Faut. *Istor. d'Av. lib.* II. 1, 14.)

premières chaînes pour ne lui laisser aucun subterfuge. Il exigea que Raymond, en garantie de sa parole, lui livrât sept châteaux dont trois se trouvaient dans le Comtat : Oppèdes, Beaumes et Mornas. Il voulut pareillement que les consuls d'Avignon, de Nîmes et de St-Gilles lui fissent serment, qu'en cas que le comte vînt à violer le sien, ils se tiendraient déchargés à son égard de toute obligation. A ces conditions et autres également humiliantes, il promit de l'absoudre.

Afin que la cérémonie se fît avec plus de solennité, il convoqua à St-Gilles une nombreuse assemblée de prélats, parmi lesquels se trouva Bermond de Cavaillon, qui (1202) avait succédé à Ponce, connu seulement pour avoir assisté, ainsi que nous l'avons dit, au IIIe concile de Latran, et Raimbaud II de Vaison, qui avait tant à se plaindre du comte de Toulouse. Hugues d'Orange dut y être également, lui qui avait été député pour informer des dommages causés à l'Église de Vaison, et qui avait si bien démontré la nécessité de recourir au Pape et à l'empereur pour obtenir réparation. Nous ne pouvons assurer si nos autres prélats s'y trouvèrent. Quoi qu'il en soit, au jour marqué, le comte de Toulouse parut, nu-pieds et en chemise, à la porte de l'église de St-Gilles où l'on avait dressé un autel et exposé le St-Sacrement avec beaucoup de solennité. Le légat Milon y parut aussi accompagné de vingt archevêques ou évêques, entourés de toute la noblesse des environs et d'une foule innombrable. Le comte se mit à genoux devant le légat et fit les promesses les plus explicites de renoncer à l'hérésie, et de réparer les torts qu'il avait faits aux Églises, particulièrement à celles de Vaison et de Carpentras. (1)

(1) *Hæc est forma juramenti facta a Raymundo comite Tolosan. apud Sanctum Ægidium in manu Domini Milonis. — In nomine Domini. Anno Pontificatus Domini Innocentii Papæ tertii duodecimo, 14 kal. Julii, ego Raymundus Dux Narbonensis, Comes Tolosæ, Marchio Provinciæ, Sacro-Sanctis Reliquiis, Eucharistia et ligno Crucis Dominicæ compositis, supra Sancta Evangelia corporaliter manu tacta, juro quod supra singulis et universis capitulis, pro quibus a Domino Papa vel ejus Legato vel aliis ipso jure fui vel sum excommunicatus, stabo mandatis, in primis Domini Papæ ac vestris, Magister Milo Domini Papæ notari, Apostolicæ Sedis Legale, ita videlicet, ut quidquid per se vel per litteras suas, nuntius vel Legatus mihi præceperit, super universis capitulis quibus excommunicatus fui vel sum, bona fide sine fraude, ac malo ingenio adimplebo.* Suit le détail des crimes dont le comte se reconnait coupable, parmi lesquels nous lisons. *Item quod Carpentoractensem Epis-*

Après avoir entendu la confession détaillée et publique que le comte fit de toutes ses fautes, et avoir exigé de lui la promesse formelle de réparer les torts qu'il avait faits aux Églises, le légat lui commanda au nom du Seigneur et du Saint-Siége de remplir toutes les obligations qu'il venait de reconnaître. Raymond VI promit de le faire. Alors le légat lui mit un bout de son étole sur le cou et l'introduisit dans l'église, en le frappant de verges, depuis la porte d'entrée jusqu'au maître-autel, où après lui avoir donné l'absolution, il lui fit encore quelques commandements.(1) Les témoins venus de Vaison assurèrent avec serment que le comte avait pris leur ville de vive force. Le légat fit promettre, sous la foi du serment, aux consuls de nos principales villes de se comporter d'une manière bien différente que par le passé et de s'opposer au comte dans les villes et les châteaux de leur consulat respectif, s'il n'observait pas fidèlement tout ce qu'il avait promis. (2)

copum de propria Sede depuli. Et un peu plus loin. *Item quod Vasionensem Episcopum et ejus Clericos cepi, et palatium ejusdem episcopi et domos Canonicorum destruxi, et castrum Vasionensem per violentiam abstuli.* Il jure de réparer tous les dommages qu'il a causés et pour garantie de sa parole, *septem castrorum dedi cautiones, quorum nomina sunt hæc: Fiaci, Epeda, Balme, Roquomaura, castrum Mornacii, Fanlaux, Argentea, Montferrati.* Dans le cas où il ne garderait pas sa parole, il ajoute: *Volo et concedo ut septem supradicta castra cadant in commissum Romanæ Ecclesiæ, et jus quod habeo in comitatu Melgoliensi ad Romanam Ecclesiam plenissime revertatur.* Il soumet sa personne à l'excommunication et ses terres à l'interdit, et il déclare tous ses sujets déliés du serment de fidélité. (*Col. Reg. Conc.*)

(1) *In nomine Domini. Ego Milo D. Papæ notar. Apostolicæ Sedis Legatus præcipio tibi Domino Raymundo comite Tolosano, sub debito præstiti juramenti et sub forma ejusdem juramenti adjecta, ut D. Episc. Carpentoracensem tam in civitate quam extra in pleno jure restituas, et damnis datis tam de rebus quam de fructibus eidem Epis. reservandis fidejussores præstes idoneos..... item præcipio tibi sub eadem pœna ut dictum Epis. Præpositum et Canonicos Vasionenses tam in castris quam in aliis pleno jure restituas, et de damnis datis, ædificiis destructis et rebus aliis et fructibus resarciendis eidem fidejussores præstes idoneos; castrum Vasionensem vel cui dixero facias assignari.* (*Col. Reg. Conc.*)

(2) *Nos consules Avenionenses de consensu et voluntate D. Raymundi Comitis Tolosanii præcise juramus, super sancta Dei Evangelia manu tacta, tibi Magistro Miloni D. Papæ notario, Apostolicæ Sedis Legato, quod bona fide, et sine fraude et malo ingenio consulemus et operam dabimus pro posse nostro, quod dictus D. Comes tam per se quam per successores suos, super his omnibus pro quibus fuit excommunicatus, quodque supra his quæ exposuit in forma quam ipse antequam absolveretur juravit, pareat omnibus mandatis Ecclesiæ, et quod ea in perpetuum servet.* Ils s'engagent

Telle fut l'issue de cette fameuse assemblée de St-Gilles où le légat Milon déploya une force et une sagesse admirables. Jamais l'Église n'avait paru plus puissante et n'avait opposé une barrière plus forte aux passions mauvaises qui cherchent à désoler la société. Car on ne doit pas se le dissimuler, les Albigeois n'étaient qu'un ramassis d'hommes pervers, pareils à ceux qui dans tous les temps cherchent à bouleverser l'ordre établi, parce qu'ils n'ont rien à perdre. (1) Alors on vit combien il est avantageux pour l'ordre civil que l'Église soit forte et puissante. Jamais elle n'aurait pu étouffer si promptement cette hérésie dangereuse et sauver la société de sa ruine, si les évêques n'avaient été seigneurs de l'Empire et honorés comme tels dans leurs villes épiscopales; si les Conciles n'eussent dicté des lois reçues avec respect; si les Souverains Pontifes, placés au sommet de la hiérarchie, n'eussent prononcé des oracles devant lesquels s'abaissaient les peuples et les rois. L'état déplorable de notre société sans principes, livrée aux caprices du premier venu, faisant l'essai des plus étranges utopies, sans cesse poussée au bord de l'abîme, est encore plus propre à nous faire regretter ces temps heureux où l'Évangile, la base inébranlable des mœurs publiques et privées, calmait les passions, rassurait les esprits et, étouffant dès leur naissance ces monstres que le génie du mal produit de loin en loin pour l'effroi du monde, donnait aux peuples, la paix, le bonheur et la prospérité. Continuons l'histoire religieuse de nos localités, et voyons par quelle suite d'événements la guerre des Albigeois fit un devoir aux plénipotentiaires de l'Europe, réunis au concile de Latran, de remettre le Comtat Venaissin au pouvoir du Saint-Siége, afin de préserver cette Province du venin de l'hérésie et d'empêcher que les pays voisins n'en fussent infectés.

ensuite à se séparer entièrement de lui et à ne lui donner aucun secours s'il vient à violer son serment.

(1) La preuve de cette assertion se trouve dans ces paroles du comte de Toulouse : *Item quod Ruptarios sive Mainadas tenui.* Ces *Ruptaires* et ces *Mainades* n'étaient que des brigands qui arrêtaient et détroussaient les passants sur les grands chemins. On les désignait encore sous les noms de *Aragones*, *Catarellos*, *Basculones*. (Du Cange. *Dict. infimæ latinit.*) Voir plus haut, p. 355 à la note.

LIVRE SEPTIÈME.

1209 — 1303.

Franciscains à Apt. — Concile d'Avignon. — Raymond VI, ajourné, prend la croix, l'abandonne, est excommunié, consulte le Saint-Siége, refuse de chasser les hérétiques, est privé de ses États. — Le comte de Montfort. — Victoire de Muret. — Raymond VII s'empare de Saint Gilles. — Montfort tué. — Son fils cède ses droits au roi de France. — Louis VIII prend la croix. — Adoration perpétuelle. — Pénitents Gris — Traité de Paris. — Le Comtat donné au Saint-Siége. — Rivalité entre Avignon et Villeneuve. — Louis VIII assiége Avignon. — Dominicains et Franciscains à Avignon. — Statuts de Cavaillon. — 1er Concile de l'Isle. — Innocent IV consacre l'église de Cavaillon. — Convention faite par les clercs d'Apt approuvée par le métropolitain de Vienne. — Cérémonie de la réconciliation des Simiane. — L'Evêque d'Apt reçoit le Pallium. — Réforme du chapitre d'Apt. — Origine des vicaires ruraux. — Saint Louis établit les Carmes à Apt. — Travaux hagiographiques de Raymond Bot d'Apt. — Formule du *Confiteor* modifiée. — IVe Concile d'Avignon. — Le Comtat confié aux chevaliers de Saint-Jean : Villaret, premier recteur. — Chapitre de Cavaillon réorganisé. — Ve Concile d'Avignon. — Bon-Pas et le Bienheureux Sibert. — Les Frères Pontifes. — IIe Concile de l'Isle. — Reliques de Saint Véran transférées à Cavaillon. — Cordeliers à Valréas. — Arrangement entre l'évêque de Vaison et le comte de Toulouse fait par le Guy-le-Gros. — Templiers à St-Romain, à Ville-Dieu et à Richerenche. — L'évêque de Vaison se fait rendre hommage. — Affaire de Mérindol. — Clarisses à Avignon. — Université d'Avignon fondée par Boniface VIII. — Résumé.

Pendant que les évêques de Vaison et de Carpentras recueillaient les fruits de l'assemblée de St-Gilles et rentraient en possession de leurs biens, Geoffroi I, d'Apt, qui avait succédé à

Pierre de St-Paul (1210), terminait le grand procès que ses prédécesseurs avaient commencé avec la maison de Simiane, au sujet des terres de St-Martin et de Castillon, dont l'une appartenait à l'Église d'Apt et l'autre à cette puissante famille. Ces deux terres étaient si voisines et celle de St-Martin se trouvait tellement à la bienséance des Simiane, que pour couper court à tous les débats occasionnés par le voisinage, on ne trouva pas d'autre expédient que de porter les évêques d'Apt à céder, moyennant une juste indemnité, la terre de St-Martin à ces derniers. Cette affaire terminée, Geoffroi en eut une autre à régler entre les chanoines et les clercs, que les disputes sur les prébendes avaient encore désunis. Il parvint enfin à rétablir la paix. Il en jouissait à peine lorsqu'un différend singulier, mais bien propre à faire connaître les mœurs de l'époque, fut porté devant lui. L'abbé de St-Eusèbe se plaignit que les Templiers de St-Maurice refusaient de remplir les conditions sous lesquelles ses prédécesseurs leur avaient cédé ce prieuré, et ne voulaient pas le recevoir lui et sa suite, à l'époque de la visite annuelle. Le droit était incontestable, le fait certain: les Templiers furent condamnés à recevoir l'abbé avec sa suite que l'évêque fixa à six moines, quatre cavaliers, quelques serviteurs, un sommelier et un cuisinier; car les abbés marchaient alors en pompeux équipage, et ce grand train, loin de paraître scandaleux, était jugé nécessaire, vu les circonstances. (1)

Un événement bien considérable s'accomplit sous l'épiscopat de Geoffroi; c'est l'arrivée des Frères Mineurs Conventuels et leur établissement dans Apt, fait par Saint François d'Assise lui-même, lorsqu'il passa en Provence pour se rendre en Espagne (1213). Reprenons les choses de plus haut. La simonie et l'incontinence des clercs avaient donné occasion à quantité de laïques de demander la réforme de l'Église. Plusieurs même l'avaient entreprise, sans réfléchir que ces choses ne se font d'une manière utile qu'autant qu'elles émanent de l'autorité légitime. Ils se mirent donc à l'œuvre; mais loin de corriger les abus, ils ne firent qu'en créer de nouveaux et tomber enfin dans une confusion plus grande que celle à laquelle ils voulaient

(1) Remervil. *Hist. Eccl. d'Apt.*

remédier. De là cette foule d'hérétiques qui sous le nom de Henriciens, de Pétrobrusiens, de Patarins, de Passagiens, de Catharins ou Puristes, de Cantoréges, de Vaudois et autres dénominations monstrueuses, effrayèrent le moyen-âge et vinrent enfin se perdre dans l'hérésie des Albigeois, qui réunit à elle seule toutes leurs erreurs et en ajouta de nouvelles. (1) Dieu, qui veille toujours sur son Église, voulut la délivrer d'un si grand mal par des moyens où la force de son bras éclatât d'une manière d'autant plus admirable qu'ils étaient plus faibles et moins proportionnés à la fin. Tandis que la sagesse humaine s'égarait, il suscita deux saints puissants en œuvres et en paroles qui, renonçant à tout et menant une vie angélique, coupèrent le mal dans sa racine, en retranchant du cœur humain l'amour des richesses et des plaisirs. Saint Dominique et Saint François, embrassant la continence parfaite et la pauvreté volontaire, donnèrent naissance à une nouvelle génération d'hommes qui étonnèrent le monde par leurs vertus, encore plus que par la force de leurs prédications. Leur vie céleste fit une impression immense sur ce siècle de fer, où, malgré la vigilance des premiers pasteurs, le vice marchait le front levé, où le sel de la terre semblait presque entièrement affadi et la lumière changée en ténèbres. Ces deux grands saints ont exercé une influence trop grande sur nos pays, pour ne pas les faire connaître et donner quelques détails sur les monuments qu'il nous ont laissés de leur zèle.

Saint Dominique, natif de Calahorra, en Espagne, s'était attaché à l'évêque d'Osma, D. Diégo de Azabis, que le désir d'une perfection plus grande avait conduit à Rome, et porté à supplier Innocent III de lui permettre de renoncer à son évêché, afin de se consacrer à la conversion des infidèles. Loin de condescendre à ses désirs, Innocent III le renvoya dans son diocèse. Ce prélat, retournant en Espagne, rencontra près de Montpellier les trois légats découragés du peu de succès de leur mission parmi les hérétiques. Il eut le courage de leur dire que cela venait uniquement de ce qu'ils étaient loin d'imiter les apôtres, et qu'au lieu de s'avancer avec un grand train d'hommes et de chevaux, il fallait aller à pied, sans or, sans argent; être mo-

(1) Bossuet. *Hist. des Variat.*

deste, humble, à l'exemple du Sauveur dont ils annonçaient la doctrine. Il renvoya lui-même tout son monde et ne garda avec lui que Saint Dominique : c'était tout ce qu'il lui fallait. Ce Saint, déjà exercé à ce genre de vie, depuis plus de six ans fréquentait ces pays; il connaissait les hérétiques, et il savait que c'était le seul moyen de faire impression sur eux. Il n'était probablement pas étranger au conseil donné par l'évêque d'Osma; l'événement justifia cette conduite, et le succès de la mission de Béziers, entreprise sur ce nouveau plan, en fit voir la sagesse. Le don des miracles, dont le ciel, dès le principe, favorisa son serviteur, fit encore plus d'impression; car rien n'est plus puissant pour entraîner les esprits que ces faits extraordinaires par lesquels Dieu manifeste son pouvoir, en dérogeant aux lois de la nature.

Encouragé par ce succès et par plusieurs autres qui suivirent, Saint Dominique, après dix ans de travaux dans les missions entreprises pour la conversion des Albigeois, résolut de concert avec Foulques, évêque de Toulouse, de perpétuer une succession d'hommes apostoliques qui continueraient son œuvre, et de fonder une société de religieux qui tout en travaillant à leur sanctification personnelle, s'occuperaient par état de sanctifier le prochain. C'était une nouveauté; mais les besoins de l'Église la rendaient nécessaire. Ce projet une fois arrêté, il partit avec l'évêque de Toulouse qui se rendait au Concile de Latran, afin de soumettre son projet à Innocent III et d'obtenir son approbation. Il se présenta avec confiance devant le Souverain Pontife, et il lui exposa son dessein. Innocent III avait trop de pénétration et de zèle pour ne pas en sentir l'importance et en découvrir la sagesse; mais il crut devoir temporiser, et sans refuser absolument, il ne se montra pas fort disposé à entrer dans ce dessein. « On me demande, disait-il, l'institution d'un ordre appelé l'ordre des prédicateurs : mais c'est l'ordre des évêques que l'on veut, puisque c'est à eux qu'appartient le ministère de la prédication. » Le Pape persistait dans ses répugnances, lorsqu'une nuit il vit l'Église de Latran penchant vers sa ruine et Saint Dominique qui faisait effort pour la soutenir. (1) Cette vision

(1) Le P. Lacordaire. *Vie de Saint Dominique.*

le frappa, et il autorisa Saint Dominique à fonder son ordre. Cependant comme le Concile de Latran venait de défendre les nouvelles institutions de religieux, il lui recommanda de choisir une règle déjà existante et de l'adapter à la nouvelle congrégation.

Innocent III avait depuis quelques années (1214) approuvé un ordre non moins célèbre dont Saint François était l'instituteur. Ce grand saint proposait à ses disciples, comme le faisait Saint Dominique, de travailler à leur propre sanctification, en sanctifiant les autres. Tous les deux ils avaient embrassé la pauvreté volontaire et ils s'étaient consacrés à l'œuvre des missions; mais avec cette différence que Saint Dominique et ses disciples semblaient s'adresser aux classes élevées de la société, tandis que Saint François et ses compagnons travaillaient plus volontiers pour le peuple. Un langage simple, abondant en paraboles, éloigné de tout art, caractérisait les discours des Franciscains; les Dominicains ne dédaignaient pas le secours de l'éloquence. Ceux-ci habitaient les villes, les autres se répandaient dans les campagnes. Un Dominicain hantait les maisons des grands et ne s'y trouvait point déplacé : un Franciscain était plus à l'aise dans la chaumière du pauvre, partageait ses modestes repas et se faisait sans peine à ses habitudes grossières. Ainsi, tendant au même but, l'un montrait aux riches à faire un saint usage des choses de ce monde, l'autre apprenait aux pauvres à supporter chrétiennement la pauvreté. L'apparition de ces deux ordres fut un événement immense pour l'univers catholique. Les cœurs vraiment chrétiens les saluèrent avec bonheur et s'empressèrent de s'enrôler dans cette sainte milice; peu d'années suffirent pour rendre innombrables les enfants de Saint Dominique et de Saint François.

Le premier vint à Avignon (1219), et les habitants le prièrent d'y fonder un couvent de son ordre ; il s'en excusa sur le petit nombre de ses disciples : il n'avait alors que deux religieux avec lui, Guillaume de Montferrat et Jean, frère convers. Il les pria d'agréer que cela fût remis à un peu plus tard. Les habitants, ayant les consuls à leur tête, lui dirent de vouloir bien, comme gage de sa parole, désigner l'endroit qui lui paraîtrait le plus convenable pour bâtir un couvent de son ordre. En même temps ils e conduisirent du côté de la porte du Rhône et, suivant les bords

du fleuve, ils lui faisaient remarquer la beauté du lieu. Arrivés à un endroit où se trouvaient des eaux stagnantes et malsaines, parce que le fleuve, changeant son lit de place, tendait à s'éloigner, ils lui dirent que c'était là le lieu où Sainte Marthe avait ressuscité un mort, et que ce grand miracle avait converti tous les habitants d'Avignon. Saint Dominique s'arrêta, et dit : « Il est inutile d'aller plus loin. C'est ici que nous bâtirons un couvent et que mes frères habiteront. » Comme on lui objectait l'insalubrité du lieu, il leva les yeux et les mains au ciel, et il dit que Dieu y pourvoirait. En même temps il bénit ce lieu ; les eaux se réunirent, et d'insalubres qu'elles étaient, elles devinrent potables. Bien plus, on construisit un puits en cet endroit lorsque la terre se fut exhaussée, et ses eaux eurent la vertu de guérir des fièvres. Ce puits fut appelé le puits de Saint Dominique. Les consuls accordèrent au Saint une petite parcelle de terrain : il en prit possession, comme il avait coutume de le faire en y plantant la croix, et la ville fut heureuse de penser qu'un jour elle aurait un couvent de Frères Prêcheurs. Ce Saint partit pour Bologne, et dès l'année suivante (1220) quelques Frères Prêcheurs vinrent se fixer à Avignon, où ils bâtirent un couvent qui dans la suite devint un des plus beaux de l'Europe. (1)

Cependant Saint François avait inutilement fait le voyage d'Orient pour travailler à la conversion des Musulmans, ou obtenir la palme du martyre, le ciel lui avait refusé l'une et l'autre. Soliman devant qui il parut, étonné de sa grandeur d'âme, et plein d'admiration pour sa vertu, l'avait renvoyé sans lui faire aucun mal. Alors Saint François tourna ses regards vers l'Occident, espérant que les Maures d'Espagne seraient plus accessibles, ou plus barbares. Il traversa la Provence (1214), et il arriva à Apt, pendant que Geoffroi en était évêque. Il y établit un couvent de son ordre : c'est celui des Frères Mineurs conventuels. On lit dans un ancien manuscrit que Geoffroi, évêque d'Apt, le chapitre et le corps de ville donnèrent *au pauvre François* la paroisse de St-Georges pour y loger quelques religieux de son ordre. (2) Tout porte à croire que cette donation fut faite à Saint François lui-même. La qualification de *pauvre François* ne peut se rapporter

(1) P. Mahuet. *Predicat Avenion.* — J. M. de Suarez. *Hist. Eccl. du Comtat.*
(2) Remervil. *Hist. Eccl. d'Apt.*

qu'au temps où ce grand serviteur de Dieu vivait; car après sa mort, on l'aurait qualifié de Saint ou de Bienheureux. Il est vrai que c'était une ancienne coutume de rapporter au fondateur, ou au saint titulaire d'une église ou d'un ordre religieux, toutes les donations ou legs pieux faits à cet ordre ou à cette église. On trouve souvent cette formule dans les anciens titres : *Je donne à un tel saint et aux moines qui le servent.* Mais cela n'exclut pas l'explication que les circonstances nous autorisent à donner à cette charte, et la qualification de *pauvre François* nous porte à croire que ce Saint était présent ou du moins encore en vie, lorsque se fit cette donation. Du reste, tel est le sentiment de l'annaliste des Frères Mineurs. Il dit expressément que Saint François, allant d'Italie en Espagne, traversa la Provence et passa par Embrun, Sisteron, Raillane, Apt et St-Remi. (1) En effet, la tradition porte qu'il est le fondateur des couvents de son ordre établis dans ces différentes localités, et l'on conservait dans celui de Raillane les corps de deux religieux, compagnons de Saint François, qui moururent dans cette maison où il les avait laissés pour commencer la fondation. On sait combien Saint François aimait la pauvreté : il la pratiqua pendant toute sa vie et il la légua à ses religieux comme un précieux héritage. Il n'est donc pas étonnant que les habitants d'Apt, pour lui faire plaisir, l'aient qualifié *de pauvre François*, dans l'acte de cette donation.

Il est probable que Saint François ne fut pas étranger à la fondation des couvents de son ordre qui existaient autrefois dans nos six diocèses. Il repassa par nos contrées à son retour d'Espagne. C'est ce que nous donne à entendre un vieux manuscrit, possédé par les RR. PP. Récollets d'Avignon. (2) C'est alors qu'eut lieu probablement ce fait rapporté par une tradition constante, qu'en passant par Avignon, Saint François rencontra Saint Dominique et qu'ils bénirent tous les deux le puits qui se

(1) Luc Wading. *Ann. des Frères Mineurs*, an 1214.

(2) *Chronique des Frères Mineurs Récollets de la Province de St-Bernardin en France. 4 vol. in-4° manuscrits.* Les RR. PP. Mineurs Récollets, rétablis à Avignon, sont arrivés d'Italie en 1852, et ils ont pris canoniquement possession de l'ancien couvent des Carmélites déchaussées en 1853. Ils ont fondé plusieurs maisons : au Bourg-St-Andéol et à Nimes (1855), à Caen (1856) et à Mâcon (1859). Avant la Révolution ils s'étaient établis à Avignon (1602) ; à Bonnieux (1605), à Bollène (1606), à Mazan et à Apt (1611), à Pernes et à Montfavet (1613).

trouvait dans la magnifique sacristie qu'Innocent VI fit plus tard bâtir pour les Dominicains. Nous rapportons cette tradition sans nous charger de l'expliquer, certaines dates nous paraissant s'opposer à la rencontre de ces deux grands Saints dans nos murs. (1) Revenons à des faits plus certains.

Après l'assemblée de St-Gilles et l'absolution de Raymond VI, Hugues de Riez, légat du Saint Siége, tint un grand Concile à Avignon où furent appelés les évêques des Provinces de Vienne, d'Arles, d'Embrun et d'Aix, et où se trouvèrent, entre autres, Bermond de Cavaillon, Raimbaud de Vaison, André de Carpentras qui avait tant à se plaindre du comte de Toulouse, Gernard d'Orange et Geoffroi d'Apt. On condamna les Albigeois et tous leur adhérents, et l'on prit de justes mesures pour empêcher les progrès de l'hérésie. La charité s'était tellement refroidie en Provence et le mal se trouvait si grand que, pour y remédier, les Pères du Concile résolurent de renouveler les anciens canons et d'en faire de nouveaux, persuadés que les maux extrêmes demandent des remèdes violents, et qu'il faut un traitement plus énergique pour fermer des blessures que des médicaments doux n'ont pu cicatriser. (2)

Le premier remède qu'ils prescrivent, c'est la prédication de la parole de Dieu. Il paraît que les prélats négligeaient de rompre ce pain de salut, et que, semblables à des pasteurs mercenaires, au lieu de s'opposer comme un mur pour la maison d'Israël, ils abandonnaient les peuples aux ravages de l'hérésie. Ier Le Concile leur recommande donc la prédication de la parole sainte, et s'ils ne le peuvent point par eux-mêmes, il les oblige de confier ce ministère à des hommes d'une probité reconnue. Il recommande aux prédicateurs de s'élever contre les adultères, les fornications, les parjures, les usures, les haines, les vengeances, les agressions injustes, et autres vices si communs à cette époque, afin de ramener l'honnêteté, la paix, la patience, la justice et les autres vertus sur la terre. Si la douceur n'aboutit point, il veut que l'on ait recours au glaive et que l'on implore le secours du bras séculier. Il va plus loin, et il ordonne

(1) P. Mahuet. *Prædicatorium Aven. seu Hist. Conv. Aven. FF. Prædicatorum.*

(2) Baron. *tom.* XI. *pag.* 382. — Surius. 1. *avril.* — P. Labbe. *tom.* X. *pag.* 390. — Fant. *Ist. d'Avig.*

aux évêques de forcer par les censures tous leurs diocésains et en particulier les comtes, les châtelains et les militaires, à chasser les hérétiques excommuniés, et à les punir par de fortes amendes, s'ils s'opiniâtrent dans leurs erreurs. IIe Chaque évêque doit établir un prêtre et deux ou trois laïques d'une probité reconnue, qui s'engageront sous la foi du serment à rechercher les hérétiques et les fauteurs d'hérésie dans chaque ville ou village, et à les dénoncer à qui de droit, afin qu'ils soient punis comme ils le méritent. (1) C'est l'origine du tribunal de l'inquisition, devenu si célèbre dans la suite.

Après avoir pris cette grande mesure, si propre à sauvegarder la foi, les Pères descendent dans le détail des mœurs. L'usure, vice hideux, faisait de terribles ravages dans nos contrées, et les usuriers ne manquaient ni d'habileté pour assurer leurs capitaux et leurs bénéfices, ni d'adresse pour se soustraire à la rigueur des lois. IIIe Le Concile ordonne qu'ils soient publiquement excommuniés. Si l'usure est publique, et qu'après trois monitions l'usurier ne se corrige pas, on doit lui appliquer les peines prononcées par le Concile de Latran, ne plus recevoir ses offrandes à l'autel, pendant sa vie, et le priver de la sépulture ecclésiastique à sa mort. Ces peines ne pouvaient s'appliquer qu'aux chrétiens. Or, les Juifs se rendaient principalement coupables d'usure. IVe Le Concile indique les mesures à prendre pour les empêcher de s'y livrer. Il leur défend de travailler les jours de fête, de manger de la viande les jours où l'Église prescrit l'abstinence, de ne pren-

(1) *Quia non omnes obediunt Evangelio, et ad supplementum gladii spiritualis, materialis auxilium sæpius ab Ecclesia imploratur: decernimus quod quilibet Episcopus cives suos, comites, castellanos, milites et alios parochianos suos, de quibus viderit expedire, per censuram ecclesiasticam, si opus fuerit jurare compellat, sicut illi de Montepessullano juraverunt, præcipue circa exterminandos hereticos excommunicatos, perdurantes in sua pertinacia peculiariter puniendos..... et ut plenius Episcopus exterminare valeat de sua diœcesi hæreticam pravitatem: in singulis parochiis suis tam de civitate quam extra, sacerdotem unum, et duos vel tres bonæ opinionis laicos, vel plures si opus fuerit, juramenti religione adstringat; quod si quos ibi repererint hæreticos, credentes, fautores, vel receptatores eorum, ipsi episcopo, et consulibus civitatum, et dominis locorum seu bajulis eorum, cum omni studeant festinantia, intimare, ut eos puniant secundum canonicas et legitimas sanctiones, nihilominus bona ipsorum omnia confiscantes.* Des peines très-graves sont portées contre les dépositaires du pouvoir séculier qui refuseraient de prêter main-forte.

dre aucune part à l'administration des affaires publiques ou privées, et d'avoir des servantes ou des serviteurs chrétiens.

On doit payer exactement la dîme, ne point lever d'impôt indu, respecter les immunités ecclésiastiques ; c'est la matière d'autant de canons. Le VIIIe de ce Concile a une importance toute particulière et consacre une discipline nouvelle, rendue nécessaire à cause du relâchement des mœurs ; il défend aux laïques de se mêler, même indirectement, à l'élection des évêques. (1)

On faisait des forteresses des églises, qui devenaient par là moins des maisons de prière que des cavernes de voleurs ; le Concile le défend sous peine d'anathème, à moins que ce ne soit pour repousser les païens. IXe Il ordonne de détruire tous les ouvrages exécutés à cette fin. X^e Il prescrit également aux barons de vivre en paix, et aux évêques de s'entremettre pour faire cesser leurs différends. Ceux qui disposent des forces publiques ne doivent s'en servir que pour chasser les brigands et pour la sûreté des chemins. Les violateurs de la paix sont excommuniés. L'évêque, en cas de négligence de sa part, est obligé de réparer le tort.

XIe, XIIe Les juges ecclésiastiques doivent rendre exactement la justice et ne pas trop se presser de lever l'excommunication. XVIIe Défense est faite de se livrer à des danses et à des chants profanes pendant les Vigiles. (2) Ceux qui jouissent du droit de présentation ne doivent en user que pour des sujets capables, dans les six mois qui suivent la vacance du bénéfice, sous peine de perdre leur droit, pour cette fois. XVIIIe Les clercs, tant réguliers que séculiers, seront toujours vêtus d'une manière modeste et honnête. (3) Tout habit de couleur est interdit aux régu-

(1) *Inhibemus ne (laici) electioni Episcopi, vel alterius rectoris ecclesiæ faciendæ, per se, vel per quamcumque aliam personam se immisceant.* (*Lab. tom.* VI. *part.* 2. *p.* 1988.)

(2) *Statuimus ut in sanctorum vigiliis in ecclesiis histrionicæ saltationes, obsceni motus seu choreæ non fiant, nec dicantur amatoria carmina, vel cantilenæ ibidem.* (*Lab. Conc. tom.* VI. *part.* 11. *p.* 1991.)

(3) *Pro eo quod Clerici et qui religioni adstringuntur ex voto, et etiam sæculares, nec opere, nec habitu professionem suam ostendunt..... Circa religiosos igitur servandum jubemus, ut in quacumque sint dignitate aut ordine constituti, habitum et tonsuram et in aliis suæ professioni habeant congruentem. Quibus firmiter inhibe-*

liers, les séculiers doivent toujours porter la tonsure, c'est-à-dire les cheveux courts; leurs vêtements, fermés de tous côtés, ne seront ni rouges, ni verts, ni de soie. Les clercs sont obligés d'avancer dans les ordres, lorsque l'évêque l'ordonne, ils ne doivent jamais plaider devant des juges séculiers.

L'assassinat du Bienheureux Pierre de Castelnau et celui du chanoine Gaufredi avaient rempli tous les cœurs d'effroi, et donné la mesure des crimes auxquels les hérétiques pouvaient se porter. Afin d'inspirer encore plus d'horreur pour de pareils attentats, le Concile ordonne que les parents des assassins, jusqu'à la troisième génération, ne pourront posséder aucun bénéfice, à moins d'avoir obtenu dispense du Saint-Siége.

Tels sont les principaux canons du second Concile d'Avignon. Le légat Milon, n'ayant pu y assister, en tint un autre, l'année suivante, dans la même ville. Il y excommunia les habitants de Toulouse, qui n'avaient pas voulu chasser les hérétiques, ainsi qu'ils s'y étaient engagés par serment. Il excommunia encore Raymond VI, mais sous condition.

Ce Concile n'ayant pas eu tout le succès qu'on était en droit d'en attendre, le légat alla en tenir un autre à Montélimart, d'autres disent à Monteux, ce qui nous paraît plus probable, au mois d'août de la même année. (1) Raimbaud de Vaison l'y suivit, ainsi que Guillaume Beroald de Carpentras; ces deux prélats avaient trop à se plaindre du comte de Toulouse pour ne pas poursuivre leurs droits. Il y fut résolu que Raymond VI, qui malgré tant de belles promesses, soutenait toujours le parti des hérétiques, serait ajourné pour comparaître en personne à Valence, devant les légats, et sommé de mettre un terme à la guerre qu'il avait allumée et qui désolait l'Église. En attendant, le Concile le condamna à réparer les torts qu'il avait faits à l'Église de Vaison. Nous ne voyons pas que l'évêque de Carpentras ait porté aucune plainte; d'où il est permis de conclure que le comte

mus, ne panno de stamine forti, aut alio colorato, vel sumptuoso, seu aliquo serico, in futurum utantur. Cappas similiter coloratas et manicas probibemus eisdem. Circa sæculares quoque illud firmiter præcipimus observandum; ut amodo, maxime in sacris ordinibus constituti, convenientem coronam habeant, et clausa deferant indumenta; nec rubeis, aut viridibus, seu aliquibus sericis, in posterum uti præsumant: sed honestatem clericorum..... servent. (*Lab. tom.* VI. *part.* 2. *pag.* 1991.)

(1) P. Justin. *Documents inédits pour servir à l'Hist. des Évêq. de Carpentras.*

s'était exécuté à son égard, aussitôt après l'assemblée de St-Gilles.

Raimbaud II de Vaison assista au Concile d'Arles, tenu peu après celui de Valence, et fut présent à la sentence portée contre le comte de Toulouse, qui avait enlevé au monastère de Montmajour la quatrième partie du château de Bédouin. L'événement le plus remarquable de l'épiscopat de Raimbaud est la canonisation de Saint Quenin. L'Église de Vaison honorait depuis longtemps d'un culte public le saint évêque qui l'avait gouvernée. Raimbaud fit régulariser ce culte, en sollicitant l'approbation du Souverain Pontife. (1) Raimbaud mourut en 1212 et eut pour successeur Ripert II, dit de Flotte, fils de Guillaume, comte de Forcalquier et de Josserande Flotte. Il avait accompagné, en qualité de prévôt de Vaison, son évêque au Concile d'Arles, présidé (1205) par le Bienheureux Pierre de Castelnau. La prévôté de Vaison lui servit comme de degré pour monter sur le siége épiscopal de cette ville. Nous avons vu par l'élection de Geoffroi d'Apt, qu'assez souvent à cette époque, on faisait succéder à l'évêque défunt le prévôt de son église. Après son élection, il assista en cette qualité (2) au Concile de Lavaur tenu en cette même année, et où se trouvèrent également Guillaume de Monteils d'Avignon, Guillaume Beroald de Carpentras, Bertrand de Cavaillon. Mais pour bien entendre ce Concile, il faut reprendre les choses de plus haut.

A peine Raymond VI eut-il reçu l'absolution à St-Gilles, qu'il demanda à prendre la croix et à se joindre à l'armée des Croisés. Malgré les motifs qu'on avait de douter de ses dispositions, le légat Milon crut qu'il était plus prudent de le croire sincère; il adhéra à ses désirs, et le comte, plein d'ardeur, alla rejoindre l'armée à Valence. (3) Il promit aux croisés de les aider avec toutes ses forces, et les affaires de la religion firent de grands progrès cette année-là. On prit Béziers et Carcassonne, villes très-importantes. Les hérétiques en furent épouvantés. Mais le comte de Nevers

(1) P. Anselm. Boyer. *Hist. des Évêq. de Vaison.*

(2) Le P. Colombi se trompe en disant que ce fut Raimbaud II et non Ripert II de Flotte, qui assista à ce concile. Il signa: *Évêque élu de Vaison*, parce qu'en effet il n'était pas encore sacré.

(3) Fant. *Ist. d'Avig.* 1. *part. lib.* II. *cap.* 11. n° 16.

et le duc de Bourgogne s'étant retiré dans leurs États, sous prétexte qu'ils avaient abondamment satisfait aux obligations de la croisade, Raymond VI suivit leur exemple, et tandis que Simon de Montfort, général des croisés, faisait de grands efforts pour combattre les hérétiques, il restait inactif, et il ne les chassait point de ses terres. Bien plus, il continua de lever l'impôt de la croisade, et il implora le secours de l'empereur Othon contre Montfort. C'est alors que le légat Milon l'excommunia. Raymond VI, embarrassé, consulta le Saint Siége, et traîna l'affaire en longueur. Le légat mourut : le chanoine Thédésius lui succéda, et Raymond VI s'étant transporté à Rome, obtint un rescrit qui lui permettait de se purger par serment. Le légat Thédésius réunit un nouveau Concile à St-Gilles, le comte comparut et se prépara à prêter serment ; mais lorsque le légat lui eut fait entendre qu'il ne pouvait l'admettre qu'après qu'il aurait rempli toutes ses promesses, le comte furieux s'exhala en plaintes. Le légat, témoin de son endurcissement et de l'abus des grâces qu'il faisait, se contenta de dire ces paroles des Psaumes : *Au jour du déluge les grandes eaux n'approcheront point de lui* (1) ; et, à l'heure même, lui et tous les Pères prononcèrent la sentence d'excommunication.

Il est évident qu'après tant de rechutes, tant de transgressions, tant de monitions méprisées, le comte de Toulouse avait perdu le droit de se purger par serment, et par là même se trouvaient dévolus au Saint-Siége le domaine des sept châteaux stipulé au Concile de St-Gilles, ainsi que tous les droits que ce prince avait sur le comté de Melgueil et sur la cité d'Avignon. Cependant les légats, toujours pleins d'indulgence, voulurent bien, en présence de Pierre d'Aragon et de Simon de Montfort, lui offrir de le laisser jouir en paix de toutes ses seigneuries, et même de lui remettre les cinquante châteaux que les croisés avaient pris sur lui, pourvu qu'il voulût chasser les hérétiques de ses domaines. Il refusa une offre si avantageuse, tant il était attaché à l'hérésie.

On se convainquit encore plus de son attachement à l'erreur, lorsqu'on apprit qu'au siége de Lavaur, le comte d'Auxerre, son

(1) *In diluvio aquarum multarum ad eum non approximabunt.* (*Ps.* XXXI, 6.)

parent, l'ayant engagé à obéir à l'Église, loin de bien recevoir un si sage conseil, il s'en tint pour offensé, abandonna l'armée, revint à Toulouse, et défendit aux habitants de porter des vivres au camp des croisés. Il fit même fermer les portes de la ville, lorsqu'il apprit que, malgré ses ordres, l'association formée par l'évêque ne laissait pas que de fournir des secours aux assiégeants, en sortant par la rivière qu'ils passaient à gué. Furieux contre l'évêque, il lui ordonna de sortir de la ville, sous peine de la vie. Le prélat obéit et partit pour le camp de Lavaur. De là il appela les ecclésiastiques, qui prirent la sainte eucharistie et sortirent de la ville, marchant nu-pieds. Après ces marques évidentes d'attachement à l'hérésie données par le comte Raymond VI, le légat l'excommunia de nouveau et livra ses terres au premier occupant, conformément aux ordres du Souverain Pontife.

Aussitôt le comte de Montfort se jeta sur les terres de Raymond VI et les envahit avec rapidité. (1) Raymond, épouvanté, eut recours à la ruse; il engagea le roi d'Aragon dans ses intérêts et fit insinuer par les ambassadeurs de ce prince auprès du Sou-

(1) Le comte de Montfort ne fit qu'exécuter le canon XXVII[e] du III[e] Concile de Latran, tenu en 1179 sous Alexandre III. Ce canon porte: ... *Quia in Gasconia, Albegesio, et partibus Tolosanis et aliis locis, ita hæreticorum, quos alii Catharos, alii Patrinos, alii Publicanos, alii aliis nominibus vocant, invaluit damnata perversitas, ut jam non sit occulta, sicut aliqui, nequitiam suam exerceant, sed suum errorem publice manifestent, et ad suum consensum simplices attrahant et infirmos: eos et defensores eorum et receptores anathemati decernimus subjacere; et sub anathemate prohibemus, ne quis eos in domibus, vel in terra sua tenere, vel fovere, vel negotiationem exercere præsumat. Si autem in hoc peccato decesserint, non sub nostrorum privilegiorum cuilibet indultorum obtentu, nec sub aliacumque occasione, aut oblatio fiat pro eis, aut inter christianos recipiant sepulturam. Sententia et pœna cum prædictis hæreticis habeantur adstricti, nec ad communionem recipiatur ecclesiæ, nisi societate illa pestifera et hæresi abjuratis. Relaxatos autem se noverint a debito fidelitatis et hominii ac totius obsequii, donec in tanta iniquitate permanserint, quicumque illi aliquo peccato tenentur annexi. Ipsis autem, cunctisque fidelibus in remissionem peccatorum injungimus, ut tantis cladibus se viriliter opponant, et contra eos armis populum Christianum tueantur. Confiscenturque eorum bona, et liberum sit principibus, hujusmodi homines subjicere servituti. De Brabantionibus et Aragonensibus, Navariis, Banotis, Coterellis et Triaverdinis, qui tantam in christianos immanitatem exercent, ut nec clericis, nec monasteriis deferant, non viduis et pupillis, non senibus et pueris, nec cuilibet parcant ætati aut sexui, sed more paganorum omnia perdant et vastent; similiter constituimus, ut qui eos conduxerint, vel tenuerint, vel foverint, per regiones in quibus taliter debaccantur, in Dominicis et aliis solemnibus diebus per ecclesias publice denuntientur, et eadem omnino.*

verain Pontife que les procédés des légats et de Montfort étaient violents et injustes. L'intrigue fut si habilement conduite qu'Innocent III fut ébranlé, blâma les légats et ordonna à Montfort de rendre les terres des comtes de Foix et de Comminges, ainsi que celles du vicomte de Béarn, et lui défendit de poursuivre le comte de Toulouse, « prêt, disait-il, à subir telle pénitence qu'on voudrait lui imposer. » Le roi d'Aragon, pour qui il avait beaucoup de considération à cause de la grande victoire qu'il venait de remporter sur les Sarrasins, le lui avait assuré. Il ordonna ensuite à ses légats de réunir un Concile, afin de statuer ce qu'il y avait de plus avantageux à faire. (1)

Alors fut tenu le fameux Concile de Lavaur, où la demande du roi d'Aragon fut rejetée, et l'affaire de Raymond VI remise à la décision du Souverain Pontife. Ce fait touche de trop près à notre histoire pour ne pas le faire connaître avec quelques détails. Le roi d'Aragon, persuadé que l'Église a non-seulement le pouvoir de lier par l'excommunication, mais celui de délier par la pénitence, assurait les Pères de Lavaur que le comte de Toulouse voulait revenir de ses erreurs, et demandait qu'on le reçût, après toutefois qu'il aurait fait pénitence de ses péchés et réparé les dommages qu'il avait causés. Dans le cas où le Concile jugerait à propos de ne pas rétablir le comte dans ses biens, le roi demandait qu'on les rendît au fils de Raymond VI, enfant de seize ans, qui s'engagerait à faire la guerre contre les Sarrasins d'Espagne, ou le voyage d'outre-mer selon qu'on le lui ordonnerait. Il sollicita ensuite le rétablissement des comtes de Comminges et de Foix et du vicomte de Béarn, vassaux du comte de Toulouse, demandant grâce et non justice, et s'en remettant entièrement au jugement des Pères de Lavaur. (2)

Ceux-ci, après avoir rappelé les faveurs que l'Église avait accordées au comte de Toulouse dans les conciles de Narbonne et de Montpellier, et le manque de foi dont ce prince s'était si souvent rendu coupable, ses liaisons avec les hérétiques et les maux qu'il avait faits aux Églises, déclarent qu'il s'est rendu indigne de toute grâce et de tout bienfait. Quant au comte de Comminges, bien qu'il ait encouru l'excommunication pour avoir aidé Ray-

(1) *Bull. Rom. Epist. Innocent. III.*
(2) *Col. Reg. Conc.*

mond VI de ses forces et de ses conseils, et pour avoir méprisé les monitions de l'Église, cependant s'il est tel que le roi d'Aragon le dit, c'est-à-dire prêt à faire pénitence et à réparer les maux qu'il a commis, l'Église ne lui refusera pas justice. Pour le comte de Foix, après avoir rappelé ses crimes, le Concile lui promet également justice : il en fait de même pour le vicomte de Béarn, malgré les profanations horribles dont il s'était rendu coupable à Oléron, en faisant répandre à terre le corps adorable du Sauveur contenu sous les espèces eucharistiques. Les Pères du Concile terminent en faisant remarquer au roi d'Aragon combien il lui convenait peu de se faire intercesseur pour de pareilles gens ; qu'ils regrettent de ne pouvoir lui répondre autre chose, et que si cette décision ne lui plaît pas, on en référera au Pape, avant de la mettre à exécution. (1)

Les légats intimèrent à Raymond VI la sentence du Concile, en vertu de laquelle ils ne pouvaient pas l'admettre à se purger par serment, et ils l'avertirent qu'ils allaient en écrire au Pape. Ils le firent bientôt, et ils lui rendirent sommairement compte de la conduite de Raymond VI et de tout ce qu'ils avaient eux-mêmes fait dans les Conciles précédents et à Lavaur, s'en remettant du reste entièrement à sa sagesse. Peu de jours après, le légat Thédésius partit pour Rome avec quelques autres ecclésiastiques, porta la décision du Concile de Lavaur au Pape et lui rendit compte de vive voix de l'état déplorable de ces provinces, lui disant que c'en était fait de la religion dans les États de Toulouse, si l'on rendait à Raymond ou à son fils les biens conquis par les croisés. (2)

Le Souverain Pontife, informé de la vérité des choses par la lettre du Concile où nos six évêques sont signés, et par le récit du légat, changea de sentiment et écrivit au roi d'Aragon, qui, irrité du peu de succès de ses démarches auprès du Concile, voulait en venir aux armes, de bien prendre garde à l'entreprise dans laquelle il s'engageait ; que personne n'ignorait l'affection toute particulière que le Saint-Siége lui portait, que cette affection ne lui avait pas été inutile puisque sa puissance et sa renommée s'en étaient accrues.« Plût à Dieu, ajoute-t-il, que votre prudence

(1) Fant. *Istor. d'Avig.* 1 *part. lib.* II. *cap.* 1. *n°* 25.
(2) Fant. *Istor. d'Avig. ubi supra.*

et votre dévouement eussent fait les mêmes progrès. » Et après lui avoir fait quelques reproches sur ses liaisons avec Raymond VI, il l'avertit des mesures qu'il vient de prendre par rapport à ses protégés, et il l'exhorte à s'unir à Montfort, l'avertissant qu'il lui arriverait de grands dommages s'il tenait une conduite différente. (1)

Le roi d'Aragon ne fit pas plus d'attention aux avis qu'aux ordres du Pape, et résolut de terminer la querelle par les armes. Il envoya un héraut déclarer la guerre au comte de Montfort. Il unit ses armes à celles des hérétiques et il assiégea Muret avec cent mille combattants. Montfort n'avait que dix mille hommes à lui opposer. Il ne laissa pas de lui offrir la bataille, et il remporta une victoire que tout le monde jugea tenir du prodige, n'ayant perdu que neuf des siens. Parmi les ennemis, plus de vingt mille périrent par le fer ou dans les eaux de la Garonne. Le roi d'Aragon se trouva au nombre des morts. Ce qu'il y eut de vraiment déplorable pour nous, c'est que du côté des hérétiques se trouvaient les troupes envoyées par les Avignonais, qui ne purent jamais surmonter leur inclination pour les comtes de Toulouse, encore moins s'en détacher. (2) Cette victoire fut remportée le 13 septembre 1213.

Loin de s'humilier sous la main de Dieu qui le frappait, Raymond VI réunit à la hâte le plus de troupes qu'il lui fut possible, et, dès le commencement de l'année suivante, marcha contre Baldouin, son propre frère qui, depuis trois ans, avait abjuré l'hérésie et s'était sincèrement rallié à Montfort. Raymond avait contre lui une haine implacable. Il corrompit ses domestiques, il le fit traîtreusement prendre pendant qu'il dormait dans son lit, lui permit à peine de se confesser à un prêtre catholique, et il le livra au comte de Foix et à Bernard de Portello, catalan, qui le massacrèrent impitoyablement sous ses propres yeux. Ce crime et beaucoup d'autres endurcirent singulièrement Raymond VI dans l'hérésie.

Cependant cet homme si noir de crimes ne laissait pas que

(1) *Col. Reg. Conc. Litt. Innocentii III.*

(2) *Nell' esercito del Re d'Aragona e de' Conti di Tolosa, di Foix e di Cominge si contava ancora le copie ausiliari trasmessi dalla citta d'Avignon.* (Fant. *Istoria d'Avig. 1. part. lib. II. cap. 1. n. 33.*)

de s'humilier devant le cardinal Benevento, légat *a latere*, et de remettre sa personne et ses États à la disposition du Saint-Siége, promettant d'exécuter tous les commandements qu'on lui voudrait faire et de prendre des mesures efficaces pour que son fils en fît de même. Cela eut lieu à Narbonne, au mois d'avril 1214. Peu de temps après, il renouvela les mêmes soumissions, et il promit de se retirer en Angleterre ou en tel lieu qu'on jugerait à propos, jusqu'à ce qu'il pût visiter le Saint-Siége, se prosterner aux pieds du Pape et implorer son pardon. Il alla plus loin, et il offrit tous ses États au Saint-Siége, afin que le Pape les possédât en toute propriété, pourvu qu'on voulût l'absoudre des censures qu'il avait encourues. (1)

On accepta ses propositions : la ville de Toulouse fut remise entre les mains du légat, ainsi que le château de Narbonne, places les plus fortes des États de Raymond. On assembla un Concile à Montpellier où se trouvèrent quatre archevêques, vingt évêques, plusieurs abbés et un grand nombre de barons et de nobles de toute qualité. On remit, d'un commun consentement, au comte de Montfort tous les États de Raymond VI, ainsi que les pays conquis par les croisés, en Provence, en Aquitaine et dans la Narbonnaise. Innocent III approuva tout, en attendant le Concile œcuménique qu'il avait déjà convoqué.

Il fut réuni l'année suivante, le jour de St-Martin 1215, sous la présidence du Pape, dans le palais de Latran. Les patriarches de Constantinople et de Jérusalem y furent présents, avec les délégués de ceux d'Alexandrie et d'Antioche, 71 archevêques, 340 évêques, une foule de délégués des absents, 800 abbés ou prieurs, les ambassadeurs de Frédéric II, empereur élu des Romains, de Henri, empereur de Constantinople, de Philippe, roi de France, de Jean, roi d'Angleterre et de plusieurs autres rois et princes. Là se trouvèrent aussi Raymond VI et son fils âgé de dix-huit ans, et Gui frère de Simon de Montfort, pour exposer chacun leurs raisons. Jamais assemblée plus grave et plus noble n'avait été tenue ; tout ce qu'il y avait de grand dans l'univers s'y trouvait réuni ou représenté. Après mûr examen, Raymond VI fut privé de ses États, et Montfort confirmé dans le

(1) *Col. Reg. Conc. — Præclara facinora Francorum, autore anonymo.*

domaine que lui en avait donné le Concile de Montpellier, à condition de rendre tous les biens dotaux à la femme de Raymond, et de payer à ce prince une pension alimentaire de 400 marcs d'argent, tant qu'il continuerait à obéir à l'Église. De plus il fut réglé, et ceci touche plus spécialement à notre histoire, que toutes les terres possédées par Raymond VI sur la rive gauche du Rhône, c'est-à-dire Avignon et le Comtat Venaissin, seraient tenues à la disposition de l'Église, afin d'en pourvoir le fils du comte lorsqu'il deviendrait majeur, pourvu toutefois qu'il s'en montrât digne par une vie bonne et des mœurs chrétiennes. (1)

Après cela, le vieux Raymond passa en Espagne, et son fils resta en Provence, où il fut accueilli par les Avignonais avec une bienveillance un peu plus que suspecte, et reconnu dans plusieurs places du Venaissin, avant même que le Saint-Siége eût pris aucune décision. Ce jeune prince flatté de ce bon accueil sentit renaître ses espérances, leva des troupes et, soutenu par les habitants d'Avignon, de Tarascon et de Marseille, il s'empara du Venaissin, puis de Beaucaire, profitant de l'absence de Montfort qui sollicitait l'investiture de ses nouveaux États auprès du roi Philippe son suzerain. (2)

L'année suivante, 1216, Innocent III mourut, et le jeune Ray-

(1) *Quantum Ecclesia laboravit per prædicatores et crucesignatos ad exterminandum hæreticos et receptarios de Provincia Narbonensi et partibus sibi vicinis, totus pene orbis agnoscit..... quia vero novella plantatio adhuc indiget irrigari, sacro consulto concilio ita duximus providendum..... residua autem terræ quæ non fuit a crucesignatis obtenta (id est inter alias comitatus Venasinus) custodiatur ad mandatum Ecclesiæ per viros idoneos, qui negotium pacis et fidei manu teneant et defendant: ut provideri possit unico adolescenti filio præfati comitis Tolosæ, postquam ad legitimam ætatem pervenerit*, SI TALEM SE STUDUERIT EXHIBERE, QUOD IN TOTO VEL IN PARTE IPSI MERITO DEBEAT PROVIDERI, PROUT MAGIS VIDEBITUR EXPEDIRE. — Ex Dacheriani Spicilegii tom. VII. pag. 210. — Petrus Vallis-Sarnensis, Hist. Albig. cap. 83. eadem refert, sed non iisdem verbis. Ait enim: *Terram vero quam comes Tolosanus habuerat in Provincia, (id est comitatus Venasinus) custodiri voluit summus Pontifex, ut de illa fieret provisio in parte vel in toto, filio dicti comitis Tolosani:* SI TAMEN PER CERTA FIDELITATIS ET BONÆ CONVERSATIONIS INDICIA OSTENDERET SE MISERICORDIA DIGNUM ESSE. Nous rapporlons avec d'autant plus de soin ces deux fragments, que le fameux canon du IV[e] concile de Latran sur lequel est fondé le droit des Souverains Pontifes sur le Comtat, a disparu dans les éditions des conciles faites à Paris. Les PP. Sirmond et Binius n'en disent rien, le P. Hardouin seul en fait mention et renvoie au Spicilège de d'Achéry.

(2) Bernardus Guido. — Guillel. *et alii passim.*

mond VII, déjà maître de Beaucaire, marcha contre St-Gilles et s'en fit ouvrir les portes. L'abbé interdit le lieu, excommunia les habitants, et sortit nu-pieds avec tous ses religieux, emportant le très-saint sacrement. Montfort accourut, trouva les portes fermées, et fut obligé de revenir sur ses pas. Il passa le Rhône, et il alla se mettre à la disposition du cardinal Bertrand qui séjournait à Orange. Honorius III l'avait envoyé en qualité de légat. Pendant que Montfort assiégeait le château de Crest, les hérétiques de Toulouse, travaillés par les secrètes intrigues de Raymond VII, rappelèrent d'Espagne le vieux Raymond, qui accourut, en toute hâte, entra dans la ville (1217), et s'y fortifia si bien que Montfort, accouru aussi de son côté, fut obligé d'en faire le siége. Il dura près d'un an, à cause du peu de succès de la croisade que Foulques, évêque de Toulouse, prêchait par ordre du légat. Montfort y périt, en juillet 1218, atteint à la tête par un fragment de rocher lancé du haut des remparts. La perte de ce grand homme fut un sujet de deuil pour tous les catholiques. Amaury fils et successeur de Simon fut bientôt obligé de lever le siége et même d'abandonner Narbonne. Ses affaires allèrent toujours baissant, et le parti de Raymond VII, fortifié de jour en jour, grandissait.

Cependant Louis, fils aîné du roi de France, prit la croix (1219), et suivi du légat, marcha avec une puissante armée contre les Albigeois devenus plus insolents que jamais. Après quelques succès, il mit le siége devant Toulouse et serra fortement la place. Mais tout à coup, par on ne sait quelle cause, il leva le siége et il partit. Son retour en France devint funeste aux catholiques. La croisade ne donna plus aucun résultat, les villes se révoltèrent contre Amaury, qui, voyant ses affaires désespérées, fit (1224) cession de tous ses domaines à Louis VIII, successeur de Philippe, et reçut en récompense la charge de connétable du royaume. (1)

Le vieux Raymond VI, frappé de mort subite, était depuis deux ans privé de sépulture, attendu qu'il avait encouru de nouveau l'excommunication, en prenant la défense des hérétiques. Jamais son fils, même après sa réconciliation avec l'Église, ne

(1) Fant. *Istor. d'Avig. ubi supra n.* 46.

put la lui faire accorder, parce qu'il se trouvait dans l'impossibilité de prouver que son père fût mort dans des sentiments de pénitence.

Louis VIII, investi de tous les droits de Montfort, prit la croix. Raymond VII, épouvanté des grands préparatifs qui se faisaient contre lui, comparut devant le Concile de Bourges, et promit au cardinal Saint-Ange qui le présidait, toute sorte de satisfactions, si on voulait lui laisser ses États. Le légat ne demandait pas mieux, mais le comte l'avait mis dans l'impossibilité de se fier à sa parole. Louis VIII mourut le 7 novembre 1227, et la guerre fut continuée avec des succès divers par Imbert de Bayeux, lieutenant du royaume. L'année suivante, le Concile de Narbonne ayant ordonné que tous les dimanches on excommunierait le comte de Toulouse et ses adhérents, au son des cloches et avec extinction des cierges, dans toutes les paroisses, les croisés reprirent le dessus, et la reine Blanche ordonna à Imbert de se porter sur Toulouse. Bientôt les assiégés, réduits à la dernière extrémité, demandèrent la paix, et l'on convint d'en arrêter les articles à Meaux, ville de la Brie. (1)

Le légat et plusieurs prélats d'un côté, Raymond VII et les habitants de Toulouse de l'autre, après en avoir arrêté les articles, convinrent de se rendre à Paris, au mois d'avril 1228 et d'en signer l'acte en présence du jeune roi Saint Louis. On y marqua que Raymond VII revenu à des sentiments meilleurs, désirait se faire absoudre et promettait obéissance à l'Église et au roi. Nous n'entrerons point dans tous les détails de cet acte qui sont fort longs ; il suffit d'en extraire ce qui a rapport à notre sujet. « Quant à la terre, y est-il dit, qui est dans l'empire, sur la rive gauche du Rhône, il (Raymond VII) la cède avec tous ses droits et sans restriction, au dit Légat qui l'accepte au nom de l'Église. (2) » Après avoir signé cet acte, ce prince fut obligé de comparaître en chemise et nu-pieds, en présence du Légat et d'un peuple immense, et c'est après avoir subi cette humiliation qu'il fut réconcilié. Ensuite il se constitua prisonnier à Lavaur, avec

(1) Fant. *Istoria d'Avig. ubi supra n.* 47.

(2) *Terram autem quæ est in imperio ultra Rhodanum, et omne jus, si quod ipsi Raimundo competit vel competere posset in ea, præcise et absolute quittavit dicto Legato nomine Ecclesiæ in perpetuum.* (*Col. Conc. Lab.* VII.)

quelques-uns des siens, jusques à l'accomplissement de certains articles du traité.

Ainsi après avoir tant de fois abusé de la longanimité de l'Église, les comtes de Toulouse se virent enfin privés de leurs États, et le roi de France, usant des droits que lui avait transmis Amaury de Montfort et que la victoire lui avait assurés dans une guerre juste, devint maître de tous les pays situés entre le Rhône et les Pyrénées. L'Église, en vertu de ce même traité, posséda les terres que le comte de Toulouse avait sur la rive gauche du Rhône et qui formaient le Comtat Venaissin. Le Concile de Latran, assemblée mixte, composée de prélats et des plénipotentiaires de toutes les puissances européennes, était le véritable fondement des droits de l'Église, puisqu'il avait décidé que le Comtat Venaissin demeurerait sous le gouvernement de l'Église, jusqu'à ce que le jeune Raymond VII, alors âgé de 18 ans, fût en âge de régner, *pourvu toutefois qu'il s'en montrât digne*, c'est-à-dire soumis à l'Église et fidèle à la foi catholique. Le contraire arrivant, ce pays devait demeurer en la puissance de l'Église qui en aurait le domaine réel et utile. La conduite de Raymond VII et ses retours fréquents à l'hérésie assurèrent les droits de l'Église. Cette possession lui fut encore acquise par les armes du roi de France qu'elle avait soutenues avec tant de fatigues et de dépenses. Rien ne fut gratuit de la part de Saint Louis en cette circonstance, et si le traité de Paris mit l'Église en pleine possession du Comtat Venaissin, par ce même traité l'Église donna au roi les quatre châteaux qu'elle possédait sur la rive droite du Rhône, en vertu de la cession que lui avait faite Raymond VI, dit l'excommunié, ainsi que du comté de Melgueil.

Le Saint-Siége entra de suite en possession des États que le traité de Paris venait de lui assurer sur les bords du Rhône. La preuve en est que cinq ans après (1233), le roi de France pria Grégoire IX de vouloir bien les céder à Raymond VII. D'ailleurs, la liste des Recteurs du Venaissin remonte à cette année 1228. (1) Le Pape, touché de l'intérêt des âmes gravement compromises, s'il accordait la demande du roi, et d'ailleurs ne voulant pas tout

(1) Charles Cottier. *Notes hist. concernant les Recteurs du Comtat.*

à fait le contrister, trouva dans sa sagesse un tempérament qui parut satisfaire à toutes les exigences. Il céda le domaine utile de ces États à Raymond, et réserva à l'Église le domaine direct, renouvellant ainsi, mais sur une bien vaste échelle, le contrat *précaire* que nous avons vu pratiquer avec tant de sagesse par nos évêques. Il voulut que ce domaine utile fût dévolu à Alphonse, frère du roi Saint Louis, époux de Jeanne, fille de Raymond VII, et dans le cas où cette princesse mourrait sans enfants, ce qui arriva, le domaine utile suivrait le domaine réel et reviendrait à l'Église. Il se réserva de prendre l'avis des prélats réunis en Concile par son légat. Ceux-ci ne furent pas favorables à Raymond VII qui en écrivit à Rome. Mais le Pape, se conformant à l'avis des prélats, voulut temporiser. Le comte impatient, chassa les Dominicains et l'évêque de Toulouse, et eut recours à l'empereur Frédéric II qui, tout excommunié qu'il était, ne laissa pas que de faire expédier trois bulles en faveur de Raymond pour lui donner le domaine et le mettre en possession du Venaissin. (1) Mais elles furent sans effet, comme elles étaient sans valeur, Frédéric ne pouvant validement donner ce qui ne lui appartenait pas. Raymond ne put jamais parvenir à jouir paisiblement du Venaissin. Le roi de France, indigné de sa rebellion et surtout du massacre des inquisiteurs dans le palais du comte à Avignonet, leva des troupes et demanda des subsides aux prélats du royaume. Raymond, épouvanté, fit ses soumissions au roi, promit de réparer les torts, et rentra en grâce par l'entremise de la reine Blanche pour qui Saint Louis eut toujours la plus grande déférence.

Cependant le désir de posséder le Venaissin fut toujours la grande passion de Raymond. Il alla à Rome (1243) en faire la demande à Innocent IV, qui voulut bien condescendre à ses désirs, mais en se réservant le domaine direct et la réversion du domaine utile, ainsi que l'avait stipulé son prédécesseur. Raymond VII mourut à Milhau, le 26 septembre 1249, muni de tous les sacrements de l'Église, après avoir fait son testament. Parmi ses exécuteurs testamentaires se trouvent les évêques de Cavaillon et de Carpentras. On y voit plusieurs legs pieux, en-

(1) Fant. *Istoria d'Avign. lib.* II. *cap.* 2.

tre autres l'obligation qu'il impose à ses héritiers, d'envoyer outre-mer et d'entretenir 50 chevaliers bien armés pour faire la guerre aux infidèles.

Alphonse, comte de Poitiers, frère de Saint Louis, succéda à Raymond en qualité d'époux de Jeanne, fille du comte de Toulouse. Il n'honora qu'une seule fois le Vènaissin de sa présence; ce fut lorsque de concert avec Charles d'Anjou, comte de Provence, il réduisit la ville d'Avignon à son obéissance. Alphonse et Jeanne moururent sans enfants (1271), et le Venaissin revint de plein droit au Saint-Siége. Philippe, roi de France, ignorant ce droit, s'empara de ces États; mais Grégoire X l'en eut à peine averti que ce prince se hâta d'obéir et de retirer ses troupes du Venaissin, comme d'un bien qui ne lui appartenait à aucun titre. Le Pape l'en remercia par une lettre pleine de bienveillance, et l'engagea à persévérer toujours dans cet esprit de soumission au Saint-Siége. (1) Dès lors le Comtat Venaissin ne fut plus contesté à l'Église qui en eut la pleine et paisible jouissance.

Ces détails sur l'origine et la légitimité du pouvoir temporel du Saint-Siége, sur le Comtat Venaissin, tiennent essentiellement à notre histoire ecclésiastique, puisque ce petit État, possession unique en son genre que l'Église ait eue depuis le commencement du Christianisme, forme la partie la plus considérable du diocèse actuel d'Avignon; nous avons dû les donner sans interruption afin de mieux faire voir les droits incontestables de l'Église; mais par là même nous avons été forcé de négliger certains faits particuliers: nous allons les reprendre.

Guillaume de Monteils, prévôt de la métropole, succéda à Rostang (1209) sur le siége d'Avignon, et intervint au serment de fidélité prêté aux consuls de cette ville par les habitants de

(1) *Gregorius, etc. Illustri Regi Francorum. — Libenter audivimus quod benevole susceperis et acceptaveris mansuete nostrum et Apostolicæ Sedis Verbum... de terra Venesina, quam quondam Alphonsus comes Tolosæ ac Pictaviæ patruus tuus obtinuit, et ad manus tuas pervenit, Romanæ Ecclesiæ, cujus est propria, libere dimittenda... ordinasti consulte prædictam terram extra manus tuas totaliter ponere, et ab ipsa prorsus omnes illos qui eam nomine tuo obtinent... amovere. Ut sic nostri Nuntii, prædictæ Sedis et nostro nomine et auctoritate possessionem ipsius terræ expeditam et vacuam apprehendant. Nos igitur pro iis Deo laudes reddentes debitas et regiam promptitudinem commendantes, rogamus attentius et hortamur, quatenus hujusmodi tuam dispositionem, veluti animæ tuæ saluti, ac divinis placitis congruentem opportuna diligentia prosequaris. (Bull. Magni Rom. Pontificum editio nova.)*

Villeneuve et non par les moines de St-André, ainsi que le dit malicieusement F. Nouguier (1), comme à leurs souverains, après leur avoir été rebelles pendant quelque temps. Il paraît qu'ils se tenaient à la tête du pont, se jetaient sur les militaires et sur es habitants qui venaient d'Avignon, les traînaient en prison, les maltraitaient et même les tuaient. Ils en faisaient autant à ceux qui retournaient d'Avignon chez eux. L'abbé et les moines de St-André, à qui appartenait Villeneuve, quoique étrangers à ces désordres, n'en étaient pas moins responsables. Aussi l'évêque les força, aussi bien que les habitants de Villeneuve, y compris les enfants de 14 ans, à jurer sur les Saints Évangiles de ne plus entraver la circulation. Les moines devaient abandonner leur monastère plutôt que de permettre pareilles indignités. Du reste, on leur déclare qu'en cas de récidive, on s'emparera des biens du couvent et de ceux des habitants et qu'on les vendra au profit du trésor d'Avignon. Les habitants de Villeneuve, intimidés, se hâtèrent de rentrer dans le devoir; car la République d'Avignon était alors puissante et savait se faire respecter. L'évêque, qui en était le chef, jouissait d'une grande puissance, et Guillaume de Monteils la soutenait par ses belles qualités. Il se trouvait singulièrement estimé des Souverains Pontifes. Innocent III le distingua parmi tous les autres prélats qui assistèrent au Concile de Lavaur, et lui confia la mission délicate d'obliger par les censures Pierre II roi d'Aragon à reprendre son épouse Marie qu'il avait délaissée. On connaît le succès des négociations de notre prélat, et avec quel bonheur il rétablit la bonne intelligence entre les royaux époux.

Les soins que ce prélat donnait aux affaires générales de l'Église et à celles de l'État, ne l'empêchaient pas de veiller sur le troupeau qui lui était confié et de remplir tous les devoirs d'un bon pasteur. Il fit du bien à son Église, et il donna (1213) au prévôt et aux chanoines de sa métropole l'église de Graveson. Les mo-

(2) F. Nouguier. *Hist. des Évêques d'Avignon. — Propter inobedientiam et enormes excessus, et pessimam conversationem, quam homines villæ S. Andreæ contra civitatem Avenion. et contra consulatum, quem ipsi et eorum antecessores juraverunt, commiserunt, videlicet milites et alios homines civitatis Avenion. capiendo et in captione et carcere detinendo, occidendo, et etiam verberando, et homines ad civit. Avenion. venientes spoliando. (Ex Archiv. Eccl. Aven.)*

tifs sur lesquels il s'appuie font honneur à sa piété. « Considérant, dit-il, les bienfaits dont l'Église d'Avignon nous a comblé dès notre enfance et voulant lui témoigner notre reconnaissance, ne pouvant le faire autant que nous le désirerions, nous imitons la veuve de l'Évangile et nous mettons deux petites pièces dans le tronc. L'amour de Dieu, la piété, l'intérêt de notre âme et de celles de nos prédécesseurs nous engagent à cette donation, que nous faisons à Dieu notre Seigneur et à la Bienheureuse Vierge Marie. » (1) Le prélat mit pour condition qu'après sa mort, le chapitre établirait un prêtre pour dire tous les jours la messe à son intention, à l'autel de St-Pierre, et qu'après la messe on ferait l'absoute pour lui et ses prédécesseurs. Le chapitre était obligé de nourrir ce prêtre, l'évêque et le prévôt de le vêtir. Ces derniers devaient prendre pour fournir à cette dépense, sur les revenus de la dîme considérable qu'ils percevaient sur une terre de la maison de Saint Icard de Frigolet, laquelle terre avait jadis appartenu à Guillaume des Porcellets. Cette fondation remarquable par les clauses qu'elle renferme, ne l'est pas moins par le lieu où l'on devait célébrer cette messe; c'était la chapelle de St-Pierre à Notre-Dame-des-Doms. Elle servait autrefois de sépulture aux évêques d'Avignon. C'est là qu'avaient été inhumés Saint Magne, Saint Agricol, Saint Vérédème, dont les précieuses reliques y reposaient encore à cette époque; car ce ne fut qu'un siècle plus tard que Jean XXII les fit transporter dans l'église St-Agricol.

La ville d'Avignon, comme toutes les petites républiques de cette époque, exerçait beaucoup le zèle de ceux qui la gouvernaient. Les moindres prétextes suffisaient pour allumer des querelles; les plus petits intérêts compromis amenaient des rixes, souvent bien funestes. Les nobles, qui tenaient le premier rang dans la ville après l'évêque, et qui avaient la principale part au maniement des affaires, établirent des impôts et des péages,

(1) *Ego Wuillelmus Dei gratia Avenion. episcopus, attendens et considerans beneficia quæ Avenion. Ecclesia a pueritia huc usque mihi impenderit, et non habens unde ea sufficienter retribuere valeam, ponens, ut vidua, duo minuta in gazofilacio, amore divino succensus, intuitu pietatis, ac remedio animæ meæ ac prædecessorum meorum, de suo Domino meo et B. Mariæ Virgini reddo.... (Ex Archivis Eccl. Aven.)*

et les firent exiger indifféremment des étrangers et des habitants. Ces derniers prétendirent en être exempts. De là le tumulte. On prit les armes, on menaça d'en venir aux mains. L'évêque se donna beaucoup de mouvement, et se voyant débordé par les factieux, appela à son aide Bernard archevêque d'Aix. Ces deux prélats réussirent à faire convenir les partis qu'ils éliraient chacun cinquante députés pour représenter et défendre leurs intérêts. On donna des ôtages, et les deux prélats agirent avec tant de prudence que la tranquillité fut rétablie. (1) C'est la dernière action importante de ce prélat, qui se trouva mêlé à toutes les grandes affaires de son époque. Il mourut en 1225, et fut remplacé par Pierre de Corbie, moine de Cluny, célèbre par sa piété et son savoir, et jugé capable de réparer les maux qu'Avignon avait soufferts de ses communications avec les hérétiques.

En effet, nous avons plus d'une fois remarqué la secrète tendance de cette petite république pour les comtes de Toulouse. Ce n'est pas sans dessein que les légats y tinrent trois Conciles consécutifs, et qu'ils y établirent le célèbre tribunal de l'inquisition. Le dernier évêque, malgré son zèle, n'avait pu empêcher les habitants de recevoir le jeune Raymond VII, et de favoriser son parti. Aussi Louis VIII, roi de France, ayant pris la croix (1226), crut-il devoir s'assurer de cette ville. Voici comment Guillaume de Puy-Laurens, chapelain de Raymond VII, raconte ce fait : « L'an du Seigneur 1226, au printemps, lorsque les rois ont coutume d'aller à la guerre, le roi Louis, béni de Dieu, après avoir pris la croix, accompagné du cardinal Saint-Ange, légat du Saint-Siége, qui ne le quitta jamais, assembla une puissante armée, vint à Lyon, descendit le Rhône jusqu'en Languedoc. Toutes les villes, qui tenaient pour le comte de Toulouse, lui apportèrent les clefs; ceux d'Avignon allèrent au-devant de lui pour faire leur soumission et se remettre en sa puissance. Il arriva la veille de la Pentecôte; une partie de son armée passa le pont. Alors les habitants craignant d'être pillés si les soldats entraient en nombre dans la ville, fermèrent les portes au légat et au roi, et leur firent dire qu'ils ne pouvaient

(1) Fant. *Istoria d'Avig.*

permettre l'entrée qu'à une petite compagnie, et qu'il leur était facile de passer avec leur armée, sous la roche où se trouvait un chemin fort étroit. Le roi jugeant ce procédé injurieux et ce passage dangereux, fit camper son armée devant la ville, dressa des machines et commença le siége. Les habitants se mirent en état de défense. Le siége fut rude et dura trois mois. Enfin les habitants se voyant sans secours et sans espérance de tenir plus longtemps, se rendirent au légat et au roi, le 12 septembre 1226, promettant d'obéir et d'accomplir tout ce qui leur serait commandé. » (1)

Le premier soin du roi en entrant dans la ville, fut après avoir rétabli l'évêque sur son siége, de rendre à Dieu de solennelles actions de grâces. On fit une procession, et afin de réparer les outrages commis par les hérétiques envers la divine eucharistie, l'évêque porta le Saint Sacrement, et le roi, suivi de tout ce qu'il y avait de plus remarquable dans son armée et dans la ville, vint à une petite chapelle qui se trouvait hors des murs; elle était dédiée à la croix. Le Saint Sacrement y resta exposé, et, comme le concours des fidèles ne cessait point, on jugea à propos de le laisser exposé pendant plusieurs jours, et puis indéfiniment. De là vient l'exposition perpétuelle du Saint Sacrement dans cette chapelle, institution précieuse et bien chère aux habitants d'Avignon qui ne cessent de venir à toutes les heures du jour adorer notre divin Maître.

Une autre institution également précieuse, doit aussi son origine au séjour de Louis VIII dans nos murs; c'est celle des Pénitents Gris, pour qui Pierre de Corbie fit des règlements que le légat confirma.

Ces pieuses institutions n'empêchèrent pas le roi d'exiger les justes réparations dues à sa majesté outragée. Il fit abattre une partie considérable des murailles et combler les fossés. (2) Quelques jours après, il partit pour Toulouse, toujours accompagné du Légat. De là il voulut retourner à Paris, et il mourut en Auvergne,

(1) Guill. de Puy-Laurens. *Præclara Francor. facinora.*

(2) Ces murs n'ont jamais été relevés. On en voit quelques rudiments sur les bords de la Sorgue, près de la place des Corps-Saints. Ils partaient du Rocher, suivaient les rues Petite-Fusterie, Calade, des Lices, Philonarde et allaient se joindre au Rocher près de l'escalier Ste-Anne.

dans le village de Montpensier. Le légat poursuivit son chemin, et se rendit à la capitale pour saluer le nouveau roi Louis IX, plus connu sous le nom de Saint Louis. C'est là qu'usant de la toute-puissance qui lui était donnée sur Avignon, en vertu du serment que les habitants lui avaient fait de s'en remettre à tout ce qu'il jugerait à propos, il leur défendit de donner secours au comte de Toulouse et aux fauteurs de l'hérésie, il leur commanda de se rallier au roi de France, de prendre la défense des terres que l'Église possédait au Comtat Venaissin, de chasser les hérétiques, Vaudois ou autres, de rendre à l'évêque et à l'Église d'Avignon tous leurs droits, ainsi qu'au clergé et aux maisons religieuses, d'abattre leurs murs, de combler leurs fossés, de détruire leurs tours qu'ils ne pourront rétablir avant cinq ans, de raser 300 maisons qu'il leur désigna et toutes les fortifications qui se trouvaient dans l'intérieur de la ville. Enfin, il leur ordonna d'envoyer outre-mer et d'entretenir pendant un an 30 chevaliers bien armés, pour faire la guerre aux infidèles; de payer 6,000 marcs d'argent, de livrer au roi toutes leurs machines de guerre, de lever une dîme dont les revenus seraient appliqués en œuvres pies et de lui envoyer 200 ôtages jusqu'à ce que toutes ces conditions fussent remplies. C'est ainsi que la ville épuisée d'hommes et d'argent et démantelée, se trouvait dans l'impossibilité de prêter secours aux hérétiques. L'Église toujours bonne, alors même qu'elle est obligée de se montrer sévère, voulut que les sommes prélevées fussent employées en institutions d'utilité publique; ainsi les habitants recueillaient les fruits des sacrifices que les circonstances forçaient l'Église de leur imposer.

Nicolas succéda à Pierre de Corbie (1227); son épiscopat fut célèbre par l'établissement des deux Ordres mendiants dans Avignon. Les religieux de St-Dominique commencèrent à bâtir leur couvent dans une petite île du Rhône, proche de la ville. Maintenant le fleuve a changé de lit, et cette île, réunie à la terre ferme, se trouve dans l'enclos des murs bâtis par les Papes. Les Franciscains n'eurent pas d'abord de demeure fixe. Ils s'attachèrent à l'église St-Didier, puis à celle de Notre-Dame-la-Principale, et enfin ils bâtirent le beau couvent dont le

vandalisme révolutionnaire a laissé à peine quelques restes. (1)

Bermond occupa peu de temps le siége d'Avignon (1232); Bertrand I (1233) n'est connu que par un acte passé en faveur des religieux de St-Laurent. Bernard I (1234) fit tracer les limites entre Barbantane et Avignon. On n'a que l'épitaphe de Benoît II (1238). (2) Bernard II (1238), touché de compassion pour les habitants d'Avignon qui se trouvaient dans l'impossibilité de payer les fortes amendes dont le légat les avait frappés, eut recours à Innocent IV, qui (1247) ordonna au collecteur F. Blanc d'user de modération et de n'exiger du clergé d'Avignon qu'à proportion de ses facultés.

Tandis que les évêques d'Avignon déployaient tant de zèle pour le bien de l'Église, ceux de Cavaillon ne montraient pas moins d'ardeur. Girard Alazard qui succéda (1211) à Bermond, releva l'éclat de la dignité épiscopale, et se fit rendre hommage par la noblesse et les habitants de la ville. (3) Bertrand de Durefort lui succéda (1212); il appartenait à une famille distinguée de Cavaillon, et avait été chanoine et sacristain de cette église. Il ratifia l'échange fait entre son prédécesseur et l'abbé de St-André. Dans cet échange, l'évêque donnait à l'abbé l'église de St-Pierre avec la nouvelle église de la Vierge du Thor (4), et l'abbé cédait à l'évêque celle de St-Philée et de St-Jean-du-Grès. Les chanoines de Cavaillon et les moines de St-André consentirent à cet échange, et Bertrand le signa avant d'être sacré: car, dans l'acte, il est seulement qualifié d'évêque élu. Sans doute le besoin que l'abbé avait de l'évêque de Cavaillon facilita cette transaction. Giraud Lamic, seigneur de Châteauneuf, lui avait

(1) C'est le couvent des Cordeliers, maintenant Collége St-Joseph. Il datait des beaux jours du XIV[e] siècle; il a été entièrement détruit en 1806. De la grande et magnifique église de ces religieux, il ne reste plus qu'une chapelle à deux travées et à abside, celle précisément où le pape Grégoire XI institua, en 1372, la fête de la Présentation de la Sainte Vierge. Cette chapelle a été dernièrement restaurée avec le plus grand soin.

(2) Son corps fut mis en terre près du maître-autel de son Église. En 1340, on le transféra un peu plus loin, comme le porte l'inscription faite du temps de Benoît XII, où l'on peut à peine lire ces mots gravés en caractères gothiques: *An. M. CCC. XL mense martii, fuit hic translatus Dominus Benedictus Episcopus Avenion. Pont. Domini Benedicti PP. XII. an.*

(3) *Cartulaire de Cavail. — Archiv. de la Préf. de Vaucl.*

(4) C'est probablement l'église paroissiale.

usurpé Thouzon. Sur les plaintes qu'il en fit, l'archevêque d'Arles et l'évêque de Cavaillon en avaient ordonné la restitution (1210). La sentence n'était pas encore exécutée : Giraud Lamic tomba malade, et désirant être absous des censures qu'il avait encourues par son usurpation et sa contumace, fit prier l'évêque de Cavaillon de venir le confesser. Il mourut avant l'arrivée du prélat. Mais comme il avait donné des marques non équivoques de repentir, l'évêque ne fit point difficulté de l'absoudre des censures et de lui accorder la sépulture ecclésiastique.

Ce prélat prit part aux grandes affaires de l'Église ; il assista au Concile de Lavaur et à celui d'Orange; et peu après son retour à Cavaillon il fut témoin dans la vente de Graveson faite par le comte de Forcalquier à l'abbé de Montmajour. Il fonda au mois de mai (1212) la Collégiale de l'Isle composée de huit chanoines et d'un prévôt, à la nomination du chapitre. Le premier fut Alphonse Isnard de Cavaillon. Cette fondation eut lieu du consentement du chapitre de la cathédrale et de l'archevêque d'Arles. Le Pape Honorius l'approuva, la septième année de son pontificat. Bertrand permit (1216) au prieur de Vaucluse de construire un moulin sur la Sorgue, sous la redevance de 60 sous Melgoriens. (1) A la même époque, le Pape le nomma arbitre avec l'archevêque d'Aix et l'évêque de Sisteron, pour terminer le différend qui s'était élevé entre l'abbé de St-Victor et le grand prieur de St-Gilles, au sujet de la seigneurie de Manosque. Hugues d'Apt ayant donné à Sénanque les biens qu'il possédait à Gordes, Bertrand assista à l'acte. Trois ans après, il reçut l'hommage des habitants de Cavaillon dont il était coseigneur, et en 1225, l'empereur lui adressa une bulle ainsi qu'aux archevêques d'Arles et d'Aix et à l'évêque d'Avignon, pour les prier d'excommunier Guillaume de Sabran qui s'était emparé de quelques biens appartenant à l'abbaye de Montmajour. A la mort du prieur d'Oppède, Bertrand réunit la dîme de cette paroisse à la mense épiscopale dont les revenus étaient alors très-modiques.

(1) Les comtes de Melgueil et après eux les évêques de Maguelone avaient le droit de battre monnaie. Ce droit était fondé sur une bulle d'Innocent III, donnée en 1197. *Valebat asses octo Gallicos hodierni temporis solidus unus Melgoriensis*, dit un auteur du XIIe siècle, rapporté par Ducange. *Verbo*, MONETA COMITUM MELGORIENSIUM. Par conséquent, la redevance imposée était de 24 f.

Ainsi la vie de ce prélat fut toute d'action, et son épiscopat ne se trouva point sans gloire pour son Église. (1)

Gauffredi I qui lui succéda (1232) ne fit que passer, et n'est connu que par la nomination d'un moine de St-André à la cure du Thor. (2) Rostaing Belinger de Carbonnel vint après (1233). Il acheta de Geoffroi, coseigneur de Cavaillon et de Béatrix sa femme tous les droits et biens qu'ils possédaient dans cette ville, au prix de 5166 sols et 8 deniers Raymondins, et devint ainsi unique seigneur de Cavaillon; Bertrand d'Aurefroide, bailli et sénéchal du Comtat lui en donna l'investiture, et l'en mit en possession, sauf les droits de Rome. Ses prédécesseurs, maîtres des eaux de la Durance, en vertu d'une ancienne concession faite par le comte de Toulouse, ainsi que nous l'avons vu (3), avaient d'abord établi des moulins sur les bords de cette rivière, mais dans la suite les débordements fréquents dérangeant ces constructions, ils furent obligés d'en bâtir un autre à St-Julien, où ils amenèrent les eaux, au moyen d'un canal. L'entretien de ce canal devint fort dispendieux pour les évêques, et comme il pouvait être utile pour l'arrosage, une transaction fut passée entre l'évêque et les habitants. Ceux-ci purent se servir des eaux, depuis le commencement d'avril jusqu'à la St-Michel, à condition qu'ils contribueraient de moitié à l'entretien du canal. Ces détails paraîtront bien petits sans doute, mais ils prouvent une fois de plus, avec quel soin les évêques veillaient au bien-être matériel des peuples, sans oublier leurs intérêts spirituels. Ces soins, en effet, n'empêchaient pas Rostaing de travailler aux grandes affaires de l'Église et de l'État. Il fut témoin (1239) de l'hommage prêté à l'Isle par le comte de Valentinois à celui de Toulouse, qui, à sa prière sans doute, s'occupa immédiatement des intérêts de Cavaillon, en donnant des statuts à cette ville: Rostaing les approuva de concert avec l'archevêque d'Arles.

Ce prélat fut encore présent (1248) au Concile de Valence tenu pour le maintien de la foi, de la paix et des libertés ecclésiastiques. Les prélats qui le composaient étaient des quatre provinces de Vienne, de Narbonne, d'Arles et d'Aix; ils avaient tous plus ou

(1) *Mémoires sur l'Église de Cavail.*

(2) Elle était alors dédiée à St-Pierre. (*Mémoir. sur Cavaill.*

(3) Voir plus haut, pag. 346.

moins à se plaindre des Albigeois. On y renouvela les anciens canons et le serment de maintenir la paix entre les princes chrétiens, afin de faciliter les expéditions de la terre sainte. On déclara l'empereur Frédéric déchu de tout droit; et on le traita comme un prince à qui on ne devait plus rien depuis sa déposition. On l'excommunia lui et tous ceux qui lui portaient aide et conseil. A son retour, Rostaing confirma, du consentement du chapitre, la donation qui avait été faite de l'église et du château de Thouzon aux moines de St-André. (1)

Mais l'événement le plus remarquable de son épiscopat fut le Concile de l'Isle, tenu en 1251. Jean Baucian, archevêque d'Arles, y présida; les évêques de Cavaillon, de Carpentras, d'Orange, de Marseille et de St-Paul y assistèrent; ceux d'Avignon et de Vaison donnèrent des excuses canoniques et s'y firent représenter; la majeure partie des abbés, des prévôts et des prieurs des couvents de la province d'Arles étaient présents. Ce Concile diffère des autres par la forme; les règlements qu'on y fit ne portent pas le nom de canons, mais celui *de statuts promulgués par Jean Baucian du consentement et de l'autorité des évêques présents*. Ce prélat avait-il lui-même dressé ces statuts, ou émanaient-ils d'une autorité plus grande? Ce second sentiment nous paraît plus probable, car le premier Concile de l'Isle se rapproche tout à fait pour la forme du second d'Orange, et l'on sait que dans cette grande assemblée Saint Hilaire ne fit que promulguer les canons dressés sur des instructions bien précises, venues de Rome. (2) D'où il suit que le Pape ou tout au moins ses Légats sont les véritables auteurs des statuts promulgués à l'Isle. Quoi qu'il en soit, ces statuts sont très-importants. Le Ier ordonne de prêcher la foi catholique, et d'observer ce qui avait été réglé au Concile d'Arles (1234). IIe On doit rechercher les hérétiques avec soin, ainsi qu'il est marqué dans les Conciles. Chaque évêque veillera sur son diocèse, et confiera cette recherche aux Frères Prêcheurs. IIIe Les biens des hérétiques seront mis sous la garde des Églises. Tout laïque qui s'en empare est par le fait même excommunié. Il peut se faire absoudre par son évêque. IVe On gardera l'excommunication, on observera ce qui a été

(1) *Mémoires inédits sur l'Église de Cavaillon.*
(2) Voir plus haut. pag. 137.

prescrit au Concile de Valence (1241), et on punira d'une amende pécuniaire ceux qui les méprisent. V^e On payera la dîme aux évêques et aux églises, selon les prescriptions du Pape. Ve Les testaments seront faits en présence des recteurs des Églises ou du propre prêtre de la paroisse, selon les Conciles d'Arles et de Toulouse. (1) VIIe On exigera et on payera la portion canonique. VIIIe On s'opposera aux excès où se portent certains privilégiés, et on observera la constitution d'Innocent IV. IXe Tous ceux qui de leur propre autorité, ou plutôt témérité, prélèvent un droit sur les églises ou les prébendes sont excommuniés, s'ils n'ont réparé leurs torts avant huit jours. L'évêque peut les absoudre. Xe Par rapport aux péages et aux salins, on doit observer ce qui est prescrit dans les Conciles d'Arles et d'Avignon. XIe On renvoie au Concile de Valence pour tout ce qui regarde les confraternités, sociétés, conjurations, qui tendent au renversement de la discipline. XIIe On continuera à dire le psaume : *Deus, venerunt gentes*; et l'oraison : *Deus, qui admirabili providentia,* pour la terre sainte. Le XIIIe et dernier statut regarde les mariages clandestins. (2)

Après le Concile de l'Isle, Rostaing revint à Cavaillon, et se prépara à recevoir le Pape Innocent IV qui, à son retour de Lyon, devait passer par cette ville. En effet, après avoir tenu à Avignon le chapitre général des Frères Mineurs, il alla à Cavaillon, et le 27 du mois d'avril 1251, il fit la dédicace de l'église cathédrale sous le titre de l'Annonciation de la Sainte Vierge et de Saint Véran. La cérémonie eu lieu avec beaucoup de pompe; le Pape était assisté de tous les cardinaux et de tous les évêques de sa suite. Il mit dans le tombeau de l'autel des reliques de plusieurs saints, et il accorda indulgence plénière à tous ceux qui visiteraient cette église depuis le jour de la dédicace jusqu'à celui de l'octave inclusivement. (3) Ainsi fut réalisée cette antique tradition si répandue dans Cavaillon, qu'un Pape consacrerait cette église. L'évêque Engilran qui en était instruit la res-

(1) *De testamentis faciendis in præsentia Rectoris ecclesiæ, vel parochialis sacerdotis, servetur quod statutum est in concilio Arelatensi* (*cap.* 21.) *et concilio Tolosano* (*cap.* 16 — *ad ann.* 1229).

(2) Sirmond. *Col. Conc. Gall.*

(3) *Manuscrits sur Cavail.*

pecta, et se contenta (1023) de faire la bénédiction de son église, cérémonie qui est loin d'avoir la solennité de la consécration.

Rostaing démembra de la mense épiscopale (1752) le fief du mont Alvernic, et le remit à Guillaume de Sabran, fils de Giraud Lamic, seigneur de Châteauneuf, réconcilié après sa mort, et de Thiburge des Baux, avec tous les droits et toutes les possessions qui en dépendaient, pour en jouir sa vie durant, sans pouvoir le transférer à ses héritiers, c'est-à-dire, que ce prélat lui accorda un *précaire*. C'est un des derniers actes de cette nature que nous rencontrons dans nos pays. Ce fief a porté depuis le nom de Tour de Sabran. Il passa de cette maison à celle de la Chaise-Dieu en Auvergne, par concession du Pape Urbain V, religieux de cette abbaye.

Rostaing de Cavaillon est encore connu par différents actes, transactions, hommages. Raymond VI le fit son exécuteur testamentaire, et Innocent IV le chargea d'informer contre les religieux de St-Benoît de son diocèse qui n'observaient pas la réforme, tant les belles qualités de ce prélat lui attiraient l'estime et la considération des partis les plus opposés. Il remit l'abbesse de St-Marcel en possession du prieuré de St-Maurice situé entre Robions et les Taillades, dont le prieur de St-Trophime, aujourd'hui les Taillades, s'était emparé. Il transigea avec les Templiers (1260) sur les dîmes, offrandes et obits, et mourut la même année à Cavaillon, où il fut enterré dans le cloître à côté de la porte du chœur. On y voit encore son épitaphe, en lettres gothiques. (1)

Si les évêques de Cavaillon se distinguaient par leur zèle pour les affaires générales de l'Église et pour celles du troupeau qui leur était confié, ceux d'Apt n'étaient pas moins exercés par les difficultés qu'ils rencontraient dans leur propre église. Geofroi II, car il y a plusieurs prélats de la même famille, ne jouit pas longtemps de la tranquillité que la dernière transaction passée entre ses devanciers et la maison de Simiane avait procurée à son église. L'échange des terres de St-Martin de Castillon donna lieu à un nouveau différend qu'il eut à régler avec Raybaud d'Agout et Gui de Simiane. (2) Ce procès fut terminé à l'amiable

(1) Elle est rapportée par les auteurs de la *Gallia Christ.*

(2) Remerville. *Hist. Eccl. d'Apt.*

après avoir duré quatre ans. La dispute des chanoines et des clercs ne fut pas si facile à apaiser. Geoffroi s'appliqua à la terminer, et, après beaucoup de peine, parvint à les faire consentir à remettre les prébendes cléricales dans la mense commune, moyennant une certaine portion de fruits qu'on distribuerait aux clercs. Ce qui fut confirmé (1234) par Pierre archevêque de Vienne. C'est l'acte unique que nous ayons vu de l'autorité exercée par l'Église de Vienne sur nos diocèses, soumis à la métropole d'Arles, depuis la lettre si célèbre de St Léon-le-Grand. Ce fut un empiétement de sa part. Il est vrai que Calixte II pour honorer l'Église de Vienne dont il avait été archevêque, lui accorda la primatie sur les provinces de Bourges, de Bordeaux, d'Auch, de Narbonne, d'Aix et d'Embrun. Mais on ne voit pas qu'il lui ait donné la moindre autorité sur les églises soumises à Arles, sauf Die et Viviers. Néanmoins les archevêques de Vienne ont entrepris plus d'une fois de se mettre en possession d'une prérogative qu'ils n'ont jamais pu véritablement établir en faveur de leur Église. (1) Nous avons déjà remarqué que les députés de l'Église d'Apt qui, en 314, assistèrent au Concile d'Arles, ne se dirent d'aucune province ecclésiastique. Lorsque la Narbonnaise fut divisée en deux, ce qui arriva avant le Concile de Valence, tenu en 374, l'évêque d'Aix devint métropolitain de la seconde Narbonnaise, en sorte pourtant qu'il regardait l'évêque de Narbonne comme son primat, ainsi que l'avait décidé Urbain II. Dans la suite, cette ville ayant été soumise aux Goths, l'évêque d'Aix secoua le joug de celui de Narbonne, et Saint Césaire d'Arles obtint du Pape Symmaque que ce prélat assistât aux synodes de la province d'Arles. Cet état de choses dura jusqu'à l'an 794 où l'évêque d'Aix fut établi métropolitain au Concile de Francfort. (2)

Geoffroi d'Apt eut encore de grands démélés avec la maison de Simiane, au sujet du château de Saignon, et mourut avant de les avoir terminés. Guillaume II lui succéda (1244); il était de la famille de Centullio très-considérable dans ces quartiers. Il avait été prévôt de l'église d'Apt, et il mourut avant d'avoir terminé le procès avec les Simiane, laissé pendant par son prédéces-

(1) Remerville. *Hist. Eccl. d'Apt.*
(2) J. S. Pitton. *Annales de la Sainte Église d'Aix.*

seur. Il ne fut terminé que par son successeur Geoffroi III, qui obligea les Simiane à lui rendre hommage, à lui payer les censes accoutumées et à indemniser son Église de tous les torts qu'ils lui avaient faits. Ce ne fut qu'à ces conditions qu'il consentit à lever l'excommunication lancée sur eux. Bertrand Rambaud de Simiane et Rose sa mère, auteurs du procès, eurent recours à la clémence de l'évêque qui avant tout exigea l'aveu public de leur soumission. On en dressa l'acte, et Bertrand promit sur le cautionnement de vingt gentilshommes qu'il donna pour garantie de sa parole, d'exécuter ponctuellement tout ce à quoi il avait été condamné. Cette soumission n'ayant pas satisfait l'évêque, Rambaud en fit une autre deux jours après, rédigée aussi en acte public. Rose de Marseille, sa mère, reçut aussi l'absolution et donna pour caution de sa parole treize des plus considérables gentilshommes de la ville. Rambaud se présenta pour la troisième fois devant l'évêque, accompagné de deux gentilshommes de la maison de Sabran, qui jurèrent pour lui et se rendirent caution qu'il exécuterait de bonne foi le jugement porté contre lui. L'évêque alors les réconcilia solennellement, selon les cérémonies de l'Église, en présence de tout le peuple, assemblé dans la cathédrale pour la bénédiction des Rameaux. Rambaud fit ensuite hommage à l'évêque pour le château de St-Martin et la portion de la ville d'Apt qu'il possédait, et le prélat lui en donna de nouveau l'investiture. Les anathèmes de l'Église faisaient alors une impression si vive, que le 2 juillet suivant, Rambaud fit renouveler l'acte de son absolution, attendu qu'il n'avait pas encore rempli toutes les conditions convenues avec l'évêque. La plupart des membres du clergé et quelques gentilshommes souscrivirent à ce nouvel acte; mais cette affaire ne laissa pas que d'avoir des suites fâcheuses. (1)

Pendant les règnes du comte de Provence de la seconde race ou des comtes catalans, les évêques d'Apt ne s'étaient jamais adressés à d'autres qu'aux empereurs, successeurs des rois de Bourgogne et de Provence, pour l'investiture et l'hommage des biens de leur Église. Mais après que la maison d'Anjou eût acquis la souveraineté des comtés de Provence et de Forcalquier,

(1) *Compositio inter D. Gaufredum Apt. Epis. et Bertr. Raybaudum de Agouto.* (Vide, si vis, *Arch. Eccl. Apt. a Remervil. relat. p.* 221.)

par le mariage de Charles I, frère de Saint Louis et de Béatrix, fille et unique héritière du dernier Bérenger, Charles ne voulut plus souffrir de puissance étrangère, et fit entendre aux évêques sans distinction qu'ils ne devaient reconnaître d'autre souverain que lui. Geoffroi lui rendit hommage (1248) pour tout le temporel de son Église, et se trouva présent lorsque ce prince reçut celui de Jean archevêque d'Aix, et des autres prélats et gentilshommes des deux comtés.

Ce prélat, si plein de fermeté pour la défense des droits de son Église, ne montra pas moins d'équité pour rendre la justice, et les moines de Sénanque l'ayant pris pour arbitre dans un différend qu'ils avaient avec les chanoines d'Apt, au sujet de certaines redevances que ces derniers croyaient pouvoir exiger des personnes du diocèse, il ne fit pas difficulté de les condamner, attendu que les droits des religieux étaient fondés sur les canons. C'est le dernier acte que nous connaissions de Geoffroi. Ce prélat, après avoir administré son diocèse pendant dix ans, mourut à Marseille, lieu de son origine, et laissa la réputation de haute sagesse et d'un zèle qu'aucune considération humaine ne pouvait ébranler.

Pierre III, dit Bayle, lui succéda (1256) : il était prévôt du chapitre et sa famille tenait un rang distingué dans Apt. Les consuls de cette ville, pour on ne sait quel motif, donnèrent pouvoir, l'année suivante, à quelques-uns des principaux habitants d'aller le trouver à Marseille et de lui rendre hommage du consulat, qui comprenait les principales fonctions de la juridiction dont leurs prédécesseurs avaient toujours joui indépendamment des évêques, dans la partie de la ville qui ne relevait point de leur fief. Les députés, conformément à leur mandat, lui passèrent un acte à Marseille, dans la chapelle de la Trinité, dans lequel on apprend que le jour de la création des consuls, les anciens présentaient les nouveaux élus à l'évêque, qui, en qualité de haut seigneur, les confirmait dans leur charge. Cela doit s'entendre par rapport à la moitié de la juridiction qu'il possédait, car l'évêque n'était pas alors seigneur unique d'Apt. Le prélat, afin de mieux établir ce nouveau droit, ne manqua pas de rendre hommage du consulat qu'on venait de lui assujettir, à la cour de Charles d'Anjou, comte de Provence. Peu de temps après,

il unit à sa mense les Églises des Torrettes et de St-Saturnin, du consentement de son chapitre, à qui Laugier II, un de ses prédécesseurs, les avait données, et dans ce titre il prend la qualité d'*humble ministre de l'Église de Dieu*. Ce sentiment d'humilité l'honore d'autant plus qu'il semble avoir été plus considéré et même avoir joui du *Pallium*, honneur insigne que les Papes n'accordaient anciennement qu'aux archevêques, et qu'ils ne conféraient qu'aux évêques d'un mérite éminent. Cet ornement paraît d'une manière distincte sur le sceau qui pend au bout de la charte par laquelle Bertrand, seigneur de St-Saturnin, lui permit (1239) de prendre dans la montagne tout le bois nécessaire pour l'usage du four. (1)

La dispute des chanoines et des bénéficiers ayant recommencé vers ce temps, Pierre III fit consentir les parties à prendre pour arbitre l'archevèque d'Aix, qui ordonna (1267) de maintenir les bénéficiers dans la jouissance des fruits qui leur avaient été assignée; la distribution devait leur en être faite par deux collecteurs de leur corps, nommés tous les ans par l'évêque. Les clercs prébendés étaient au nombre de treize; on en ajouta cinq, afin qu'ils fussent aussi nombreux que les chanoines. Par là on voulut couper court à cette querelle, qui venait uniquement de ce que les chanoines, plus nombreux, avaient plus de part à la mense.

Pierre III eut des démêlés avec les Cordeliers, au sujet des offrandes, oblations, legs pieux et droits de sépulture dont il voulait les priver. Cette affaire lui devint funeste: le peuple se souleva, les religieux portèrent plainte au Pape Clément IV qui fit dresser deux bulles (2) datées de Vellétry, adressées l'une à l'abbé de Psalmodi, diocèse de Maguelone, apparemment protecteur de l'Ordre des Mineurs, et l'autre au gardien d'Apt, appelé Alphant, par lesquelles il les met lui et ses religieux sous la protection du Saint-Siége. Ce fut un échec pour l'évêque d'Apt. Il ne put y survivre; il s'éloigna de sa ville épiscopale, et il mourut à Marseille le 30 mai 1268. Ripert de Viens, de la famille des Simiane, lui succéda, et tint le siége trois ans. Raymond I Centul-

(1) Ce sceau a pour légende: *Sigillum Petri episcopi Aptensis*. On y voit un évêque revêtu de ses ornements pontificaux, donnant la bénédiction.

(2) *Bullar. Rom.*

lio vint après (1272) ; il n'était que simple chanoine lorsqu'il fut élu, ce qui prouve que si habituellement on élisait le prévôt pour succéder à l'évêque défunt, ce n'était pas une règle invariable, et que le clergé pouvait en choisir un autre.

Raymond II Bot, archidiacre d'Apt, lui succéda (1276). Il était fils de Bernard Bot et de Thibaude Isoard, tous deux de Saignon. Ce pays exerçait depuis longtemps la patience des évêques d'Apt, à cause du château. Les seigneurs de Simiane étaient obligés, en vertu des dernières conventions, le jour de Saint Auspice, de rendre tous les ans publiquement hommage à l'évêque d'Apt. Raymond Bot, la première année de son épiscopat, l'exigea. Quelques-uns de ses prédécesseurs l'avaient négligé. Les seigneurs de Simiane se présentèrent au jour marqué, qui fut le 2 août, et lui rendirent solennellement hommage, devant le maître-autel de la cathédrale. Cet acte mit l'évêque en possession de son droit, et l'on vit bientôt qu'il n'avait rien d'illusoire. Le 16 avril de l'année suivante, on en appela à son tribunal d'une sentence rendue par le juge des seigneurs de Simiane (1); car la puissance des évêques était considérée alors comme la sauvegarde des intérêts des peuples.

Il ne fut pas si heureux par rapport à son chapitre, et il trouva une opposition insurmontable, lorsqu'il prétendit nommer seul le prévôt. Il fallut recourir à des arbitres. L'évêque de Carpentras et deux chanoines de cette église jugèrent en faveur du chapitre. (2) Les chanoines usèrent modestement de leur victoire; ils donnèrent la prévôté vacante à Bertrand Bot, proche parent de leur évêque.

Cette heureuse disposition permit au prélat de travailler à rétablir parmi eux l'ordre et la discipline qu'une longue tolérance commençait à ébranler. Il les assembla, le 2 juin 1277, et il leur fit renouveler leurs anciens statuts. Les clercs ne se trouvèrent point à cette assemblée où il s'agissait d'un règlement, mais les chanoines seuls, ayant l'évêque à leur tête. Il y avait dans l'église d'Apt treize chanoines et treize prébendes, depuis que Hugues avait élevé les prébendiers de huit qu'ils étaient auparavant à

(1) *Ex Archiv. Dom. Epist. Apt.*

(2) *Lata est sententia in curia D. Episcopi, infra cameram positam juxta scalarium. (Ex Arch. Eccl. Apt.)*

treize, afin de les égaler en nombre aux chanoines et de faire cesser les plaintes. L'évêque et les chanoines confirmèrent cette création, et ordonnèrent que tous les biens et droits de l'Église d'Apt seraient à l'avenir unis et annexés à la communauté. Ces biens consistaient dans les revenus provenant des obits, des censes en blé, des églises de Castillon, Oppèdes, Jocas, Lioux, Gignac, St-Paul, St-Jean, St-Pierre d'Apt, St-Vincent, St-Serge, les maisons canoniales, les cierges des mortuaires, excepté une portion convenable de fruits pour la subsistance des vicaires établis dans les mêmes églises. Ce qui fut délibéré dans l'appartement du prévôt, sur le puits du chapitre, en présence de Raymond Carbonnel, chanoine et autres témoins.

Nous n'avons pas de titres plus anciens de l'établissement des vicaires que cette charte. Dans les siècles précédents, les églises rurales étaient desservies par des prêtres tirés de la congrégation des clercs entretenus dans la cathédrale, et à qui l'évêque confiait la direction des églises, pour tout le temps qu'il le jugeait à propos. Ils ne touchaient point aux revenus de ces églises: tout était porté à la mense commune, d'où l'on prenait ce qui était nécessaire pour leur subsistance. Une autre discipline s'introduisit au XIIIe siècle, et l'on établit des vicaires à qui on laissa une portion du revenu des églises qu'ils avaient à desservir. Cette modification dans l'existence du clergé, que nous verrons de plus en plus porté à s'isoler, avait pour origine la séparation des deux menses, et l'exemple que leur avaient donné les évêques de vivre en leur particulier. Le chapitre d'Apt avait solennellement juré de garder la vie commune, sous l'épiscopat de Laugier II où elle fut établie, mais cette disposition n'entraînait pas la désappropriation. L'union des revenus qu'on y ordonna, sous Raymond Bot, n'était pas non plus contraire à la propriété qui s'y était déjà établie. Le tout seulement se partageait avec plus d'égalité. Il paraît que les choses restèrent longtemps dans cet état.

Cependant une cérémonie bien touchante et bien chère à la Provence avait lieu le dimanche après l'Ascension (1281). L'évêque d'Apt y assista. C'était la translation des reliques de Ste Madeleine, faite en présence de Charles II, comte de Provence, sous

le pontificat de Martin IV. (1) Ces saintes reliques, enfouies à l'époque des premières invasions des Sarrasins (710), étaient restées sans honneur depuis; on avait même entièrement oublié le lieu où elles reposaient. La Providence toujours attentive à ménager à l'Église des moyens de renouvellement analogues aux temps et aux besoins des siècles, a permis plusieurs fois que les corps des saints illustres tombassent dans une sorte d'oubli, et que le lieu de leur sépulture fût longtemps inconnu, afin de réveiller plus tard la dévotion publique envers eux, et de donner à leur culte, après cette sorte d'éclipse, un éclat et une célébrité qu'il n'avait pas auparavant. Ce dessein de Dieu paraît visiblement par une multitude d'exemples. On y voit que la découverte des reliques des saints, les signes qui accompagnent leur élévation solennelle, les miracles qui les suivent, font comme revivre leur culte, et que le culte devient pour les fidèles un renouvellement dans la piété. Tels paraissent les desseins de Dieu par rapport aux reliques de Sainte Madeleine cachées à St-Maximin, depuis l'an 710. On ne connaissait plus le lieu où elles étaient enfouies. Cette circonstance est digne de remarque, et montre l'attention avec laquelle la Providence veillait à la conservation de ces dépôts sacrés: car si les fidèles eussent connu ce lieu dans tous les temps, on ne peut douter que le bruit n'en fût venu aux barbares, et que le saint corps de Sainte Madeleine n'eût été exposé aux derniers outrages, au milieu des excès auxquels les Sarrasins se livrèrent pendant trois siècles consécutifs. C'est la remarque du grand évêque de Cavaillon, le cardinal de Cabassole; il dit (2) que *par un oubli convenable* on ne savait pas précisément le lieu où était le corps de Sainte Madeleine. Cependant on soupçonnait qu'il reposait dans la crypte de St-Maximin.

Ce fut sur cette donnée qu'en 1279, Charles II, prince de Palerme, dans la suite roi de Sicile et comte de Provence, tendrement dévoué, dès son enfance, à Sainte Madeleine, se sentit pressé de faire des fouilles à St-Maximin. Ce prince était neveu de Saint Louis par son père Charles d'Anjou. Il savait que son saint oncle en revenant de la Terre Sainte avait visité la Ste-

(1) Guesneus. *De Adventu S. Mariæ Magdalenæ in Gallia.*

(2) Philip. Cabassol. *Vita S. Mariæ Magdal. MS. Biblioth. Carpent. ad calcem MS. Peyresc.*

Baume et l'église de St-Maximin, où l'on disait que Sainte Madeleine était inhumée. En effet, il découvrit le corps de cette sainte, et cet événement fut accompagné de circonstances si extraordinaires et de marques si incontestables de vérité, qu'il ne resta aucun doute sur la possession de ce précieux trésor. Nous n'entrerons point dans le détail de cette merveilleuse invention; on peut le voir dans le livre de M. Faillon (1). Il nous suffit de dire qu'après toutes les formalités usitées en pareille occurrence, l'archevêque d'Aix procéda à la cérémonie, assisté des évêques d'Apt, de Sisteron, de Carpentras, de Fréjus, de Vence et de l'abbé de Cluny.

Après cette grande cérémonie, Raymond Bot revint à son église, et reçut l'hommage de Bertrand Rambaud qui avait succédé à son père. Il se trouva au Concile assemblé à Riez (1285), principalement pour chercher le moyen de délivrer Charles II, prisonnier en Aragon. On sait que ce prince ne recouvra la liberté, qu'en abandonnant la Sicile à son rival: condition si dure que le Pape Honorius IV, suzerain du royaume de Naples, crut devoir casser le traité.

Cependant le monde venait de recevoir un grand exemple d'humilité: Saint Célestin avait renoncé à la papauté. Cet acte fut jugé d'une manière bien diverse: les uns le condamnèrent comme coupable (2); les autres crurent qu'il était digne de toutes louanges. La postérité s'est rangée du côté de ces derniers, et l'Église a placé Saint Célestin sur les autels. Boniface VIII lui succéda. Dans la crainte qu'on n'abusât de la facilité de son prédécesseur pour susciter des troubles dans l'Église, il eut soin, avant tout, de s'assurer de sa personne et de le faire renfermer dans une prison honorable, où il le laissa en paix jusqu'à la fin de sa vie. Le nouveau Pape, célèbre par ses démêlés avec la France, étant à Avignon, donna en juin 1296, une bulle pour subroger Raymond Bot à l'évêque de Nîmes, et le chargea de régler quelques différends survenus entre Geoffroi de Laincel évêque de Gap et les officiers

(1) Faillon. *Monum. inédits. tom.* I. *p.* 873.

(2) Le Dante met ce pape en enfer et attribue à la pusillanimité ce qui était l'effet d'une abnégation sublime:

. . . . Vidi l'ombra di colui
Che fece per viltate il gran rifiuto.

(Dante. *Inferno. Cant.* III.)

de Charles II, comte de Provence. (1) Ce prélat refusait l'hommage qu'on lui demandait, et motivait son refus sur la constitution de Grégoire X qui défendait aux évêques de passer aucune reconnaissance du temporel de leurs Églises, en faveur des puissances séculières, sans le consentement de leurs chapitres et du Saint-Siége. Ce Pape n'avait fait que renouveler les anciennes constitutions, et surtout celle du Concile de Poitiers tenu l'an 1000. L'Église de Gap consentait à concourir avec les officiers de Charles II, pour exposer au Pape les motifs qu'on pouvait opposer à ce décret, par rapport à l'église de Gap. Le principal était qu'avant la constitution de Grégoire X faite au Concile de Lyon (1274), Otto, évêque de Gap, et Guillaume de Lagonesse, sénéchal de Provence et de Forcalquier, avaient fait un accord entre eux, au nom de Charles I, roi de Naples et de Béatrix son épouse, par lequel l'évêque de Gap remettait à ce prince sa ville épiscopale avec tout le temporel de son évêché, et s'obligeait à lui rendre hommage, à condition que Charles le protégerait lui et ses hommes contre ses vassaux, s'ils venaient à se révolter. Boniface VIII nomma d'abord les évêques de Marseille et de Nîmes pour examiner cette affaire. L'Évêque de Nîmes, occupé à d'autres soins, ne pouvant remplir sa mission, le Pape lui subrogea Raymond Bot qui, après mûr examen, permit à l'évêque de Gap de s'en tenir aux conventions passées par Otto son prédécesseur. Ce fut en exécution de ce jugement que deux ans après (1298), l'évêque de Gap fit hommage à Charles II, en présence de son sénéchal, et que cet officier, au nom de son maître, remit à l'évêque les domaines du château de Sigoyer, de Puymerle et de Melpoil, avec un bois situé proche de l'église de Saint-Pierre. La charte de la procédure fut publiée à Marseille dans la salle de l'évêché.

Pendant que Raymond Bot était occupé à cette affaire, les religieux ermites du Mont-Carmel s'établirent dans la ville d'Apt, le 8 octobre 1296. Saint Louis s'était occupé de cet établissement, et trente ans auparavant (1265), Pierre III évêque d'Apt, assistait, comme témoin, à l'acte d'échange de quelques maisons, passé entre ce prince et un chanoine de sa cathédrale. Saint Louis les

(1) *Bull. Mag. editio nova.*

avait amenés en France à son retour de la Terre Sainte ; (1254), ils s'établirent d'abord aux Aygalades (1238—1240), près de Marseille, d'où ils se répandirent dans la Provence et dans divers lieux du royaume. La première maison de l'Ordre, après celle des Aygalades, est sans contredit celle de Saint-Hilaire, près de Menerbe (1). Saint Louis la fonda lui-même sur les ruines d'un ancien prieuré. Cet établissement doit être de cette année (1254), comme on a lieu d'en inférer d'une épitaphe qui se lit encore contre les murs de l'église, en petits caractères gothiques; la date en est de cette même année.

Les Carmes cherchèrent en outre à fonder une maison à Apt. On ne sait par quelle voie ils y réussirent. Toujours est-il qu'ils s'y trouvaient en 1296. Frère Raymond Saule, prieur de l'hospice qu'ils avaient alors dans la ville, obtint de l'évêque, des chapitres et du corps de ville, une ancienne église dédiée à St-Paul, hors des murs, sous certaines conditions qui furent rédigées en acte public, le 8 octobre. Ce religieux souscrivit en qualité de procureur de Frère Raymond, provincial, et s'obligea à faire ratifier l'acte au prochain chapitre. On y arrêta qu'il serait permis au prieur et aux frères de bâtir une église avec un clocher, d'avoir un jardin qui serait exempt de dîme et un cimetière pour les religieux et pour les séculiers qui voudraient s'y faire enterrer, sans y être induits ni invités par aucune voie directe ou indirecte, mais de leur propre mouvement; que l'évêque poserait la première pierre de l'église, règlerait les limites du cimetière et le bénirait; que le prince et les religieux seraient toujours soumis à la juridiction de l'évêque, excepté en ce qui regarde la discipline de l'Ordre ; qu'ils payeraient toutes les années au prévôt du chapitre un denier d'or de cense, valant dix sous, le jour de Saint Castor, sans retard, sous peine d'interdit pour leur église, jusqu'à ce qu'ils eussent payé. Ces conditions et plusieurs autres, quoique dures, furent acceptées par tous les religieux, et le 28 mai suivant, Raymond Saule, leur prieur, apporta la ratification du chapitre provincial tenu à Montpellier. (2)

(1) Les religieux de Sénanque viennent d'en faire l'acquisition, et d'y établir la seconde maison de leur Ordre.

(2) Les religieux Carmes furent obligés de sortir de la Terre Sainte, à la suite

La joie que l'évêque éprouva de cet établissement fut bientôt troublée par les inquiétudes que lui suscita la maison de Simiane. L'élection du prévôt en fut l'occasion. Cette place était vacante, en 1296. Bertrand Rambaud de Simiane voulut la faire remplir par un sujet qu'il appuyait de toute sa protection. Le chapitre n'eut aucun égard à ses prières. Bertrand, irrité, s'avança à la tête de gens armés et, nonobstant l'excommunication, fulminée au Concile de Lyon, contre ceux qui troublaient la liberté des élections, et renouvelée au Concile de Bourges (1296), il vint camper devant la porte de l'église, le jour où l'on devait y procéder, et ne la trouvant pas ouverte, il la fit enfoncer avec beaucoup de violence. Ce premier excès fut bientôt suivi d'un autre : l'évêque, justement irrité d'un pareil procédé, voulut pour mortifier Bertrand, qu'on ensevelît dans la cathédrale Guiraud de Simiane décédé sur ces entrefaites, quoique cette famille eût son tombeau dans l'église des Cordeliers. Bertrand vint encore en armes, enleva le corps de son parent, et, malgré l'ordonnance de l'évêque, le fit porter dans l'ancienne sépulture de sa famille.

L'évêque s'efforça autant que possible de ne pas en venir aux dernières extrémités : il fit des remontrances, elles furent sans effet, ou plutôt, au lieu de calmer ce seigneur, elles ne firent que l'irriter. Forcé de procéder contre lui par les voies juridiques, le prélat lui fit d'abord représenter par les personnes qui lui étaient le plus attachées l'injustice d'une conduite si violente, et après avoir employé inutilement pendant près de trois ans toute

du mauvais succès de la Croisade entreprise par Saint Louis. Ils quittèrent le Mont-Sacré (1244) et la ville sainte, où depuis longtemps ils avaient à lutter même contre la faim, et ils se concentrèrent sur les côtes, où les restes de l'armée chrétienne défendaient encore quelques places. Le B. Alain, général de l'Ordre, jugeant sa présence plus nécessaire en Europe, où l'Ordre faisait des progrès, vint à Rome, et convoqua un Chapitre général. Après avoir rendu compte de sa gestion, il se démit du généralat, et Saint Simon Stok lui succéda. Pendant quinze ans, ce grand saint qui était en même temps un homme d'un talent distingué, gouverna l'Ordre qui fit beaucoup de progrès. C'est alors que Saint Louis fit la fondation de St-Hilaire et de quantité d'autres maisons, nous pouvons même dire de la plupart de celles qui se trouvaient dans nos anciens diocèses. Elles eurent presque toutes Saint Louis pour fondateur, ou du moins remontent à cette époque. Elles formèrent une province à part (l'Ordre en avait huit) qu'on appela province de Provence. Pierre de Millaud gouvernait l'Ordre à l'époque du Chapitre général de Montpellier, et le P. Raymond, de l'Isle, lui succéda (1294).

la douceur que l'Église inspire, il le déclara coupable de félonie, et, comme tel, déchu de tous les droits qu'il avait sur les fiefs dépendant de la mense épiscopale, qu'il réunit à son église. On éleva ensuite par ses ordres des piliers de justice marqués des armes de l'Église d'Apt, dans les terres de Clermont et de Roquefure. Bertrand l'ayant appris, partit avec Raymond Artaud, son parent et ses gens, arracha les piliers de justice, et les fit brûler publiquement dans Apt. Les plus mutins investirent l'évêque dans son palais, pénétrèrent jusqu'à lui, et le traitèrent avec tant d'indignité qu'il courut risque de perdre la vie. Le prélat, loin de se décourager, fulmina contre Bertrand et ses complices les censures qu'ils avaient encourues. Le juge épiscopal publia la sentence (26 décembre 1299), et Bertrand en appela au Pape, disant qu'il n'avait pas brûlé les piliers de justice par mépris pour l'Église, mais pour se conserver dans la possession d'un bien qu'il tenait de ses ancêtres. L'affaire traîna en longueur et se termina par la soumission de Bertrand. L'évêque lui rendit ses biens, à l'exception du château de Clermont qu'il réunit à la mense épiscopale. (1)

Au milieu de toutes ces tribulations qui durèrent bien des années (2), Raymond Bot ne laissa pas que de travailler au bien de son diocèse et de s'occuper de fondations utiles. C'est alors qu'il établit la communauté des chanoinesses, sous le titre de Sainte Catherine et sous la règle de Saint Augustin. Il logea cette communauté dans sa maison paternelle, et il la dota de ses propres biens (3), pour cinquante religieuses, l'abbesse non comprise. Il en dressa lui-même les constitutions, et il mit à la tête de cette communauté Aycarde de Bot, sa nièce, qui devint ainsi première abbesse du nouveau monastère. Rostan Bot, frère du fondateur, fit beaucoup de bien à cette maison, et Brivade d'Agout, comtesse de Lune, tant célébrée par les troubadours, imita son exemple. Elle mourut à Saragosse, en Espagne, et voulut être enterrée dans l'église de Ste-Catherine d'Apt. Aycarde fit agrandir le monastère, obtint de Charles II, comte de Provence, l'autorisation

(1) Remervil. *Hist. Eccl. d'Apt.*

(2) Quelques titres de cette époque portent: *Tempore oppressionum et persecutionum Dominorum de Simiane.* (*Ex Arch. Eccl. Apt.*)

(3) *Non episcopaliter acquisitis.* (*Ibid.*)

de s'appuyer sur les murs de la ville, et refusa de recevoir le commissaire de l'archevêque d'Aix qui prétendait droit de visite. Elle fonda son refus sur ce que la communauté ne vivant que d'aumônes et ne possédant aucun bénéfice, l'évêque n'avait pas le droit de visite, attendu qu'il ne pouvait la faire que pour demander compte de l'administration des biens ecclésiastiques. Les choses changèrent depuis, et l'évêque fut mis en possession, non-seulement de visiter le monastère, mais de confirmer l'élection, avant que l'abbesse élue n'entrât en possession du monastère.

Cette fondation occupa les dernières années du laborieux épiscopat de Raymond Bot. Ce prélat mourut le 22 août 1303. On l'ensevelit le même jour (1) dans le chœur de la cathédrale. Il connaissait bien les cérémonies ecclésiastiques et les devoirs de son ministère. Il donna un fonds pour établir la fête de l'invention des reliques de Saint Auspice, de Saint Castor et de Saint Marcian. Cette fête fut fixée au premier dimanche de mai. On lui doit plusieurs découvertes curieuses touchant les saints de son Église. Il transcrivit avec beaucoup de soin des anciens cahiers tout ce qu'il trouva sur ce sujet, avant son élévation à l'épiscopat et alors qu'il n'était encore que chanoine, ainsi qu'il nous l'apprend lui-même, à la fin de cet ouvrage. (2) On doit pourtant lui attribuer le prologue entier qui se trouve à la tête de la Vie de Saint Castor, outre la version latine qui est entièrement de lui, car cette Vie était originairement écrite en vieux langage gaulois. Les Vies de Saint Auspice et de Saint Etienne (3), et le verbal de la révélation de Saint Auspice insérés dans le même cahier, ne sont que des copies tirées des originaux que Raymond Bot avait trouvés dans les archives de son chapitre. Il joignit à ces différentes Vies quelques mémoires touchant Saint Quentin devancier de Saint Castor; mais il paraît qu'il l'a confondu avec un autre évêque de ce nom, honoré en novembre.

(1) L'Église ne demandait alors, comme elle le fait encore aujourd'hui, que 12 heures depuis la mort jusqu'à l'enterrement. (*Rituale Rom.*)

(2) *Qui librum hunc scripsi, scribat et semper vivat cum Jesu Christo nobilem et honorabilem suum dominum Raymundi Boti Operarium majoris Aptensis Ecclesiæ, vivere faciat longissimo tempore et in fine suorum dierum cum Christo regnare in perpetuum.* (*Ex Arch. Eccl. Apt.*)

(3) Nous les avons reproduites. Voir plus haut, pages 30, 299.

Il mit à la fin de son ouvrage la traduction du fameux traité qui fit donner à Saint Jean le nom de Climaque.

Après la mort de Raymond Bot, il y eut une longue contestation parmi les chanoines, sur le choix de son successeur ; ils furent près de trois mois sans pouvoir s'accorder. Après plusieurs tentatives, ils convinrent de procéder par compromis, c'est-à-dire, de remettre à quelques personnes de leur corps le pouvoir d'élire tel d'entre eux qu'ils jugeraient capable de bien remplir le siége épiscopal. Ce mode d'élection, pour être peu ordinaire, n'était pas moins conforme aux canons : le IVe Concile de Latran l'avait autorisé. (1) L'archidiacre et un chanoine furent investis de ce pouvoir, et nommèrent Hugues Bot, frère de l'évêque défunt. Ce choix fut bien reçu ; on en donna avis au métropolitain, et le nouvel évêque commença son épiscopat par la réconciliation de Bertrand Rambaud de Simiane, qu'il rétablit dans la communion de l'Église et dans la jouissance de tous ses biens, sauf le château de Clermont réuni à la mense épiscopale. Il reçut l'hommage des Simiane, et il le prêta lui-même au roi Robert, comte de Provence. Il tint le siége 15 ans. Sous son épiscopat, le concile de Ravenne (1314) supprima les différentes formules du *Confiteor*, pour ne plus en admettre qu'une ; c'est celle dont l'Église se sert encore. Ce changement ne fut pas de sitôt suivi dans l'Église d'Apt, où l'on retint, pendant quelque temps, la vieille formule conçue en ces termes : *Je confesse à Dieu, à la Bienheureuse Marie, aux Bienheureux Pierre et Paul, et à vous, Père, que moi, pécheur, j'ai péché beaucoup par orgueil, vaine pensée, parole, délectation, consentement, regard, parole et œuvre ; par ma faute, par ma très-grande faute ; Seigneur Jésus, ayez pitié de moi !* (2)

Pendant que les évêques d'Apt travaillaient ainsi avec courage à défendre les intérêts de leur Église et à maintenir la discipline, ceux de Cavaillon ne déployaient ni moins de sagesse ni moins de zèle. Giraud avait à peine succédé à Rostaing (1261), qu'il se

(1) *Col. Reg. Conc.*

(2) *Confiteor Deo, Beatæ Mariæ, Beato Petro et Paulo et omnibus sanctis, et tibi Pater. quia ego peccator peccavi nimis per superbia mea vana, cogitatione, delectatione, consensu, visu, verbo et opere; mea culpa, mea maxima culpa. Domine Jesu Christe, misereatur mei. (Ex Arch. Apt.)*

rendit à Arles, où Florent son métropolitain l'avait convoqué avec les autres comprovinciaux, pour condamner le livre *de l'Évangile éternel.* Des novateurs, pour détruire l'œuvre de la Rédemption, divisaient le temps en trois parties, qu'ils appelaient *ternaires*; le premier était le règne du Père et comprenait depuis la création jusqu'à Jésus-Christ; le second formait le règne du Fils et s'étendait depuis Jésus-Christ jusqu'en 1260; le règne du Saint-Esprit formait le troisième ternaire, et allait depuis cette époque jusqu'à la fin du monde. A ce premier et souverain ternaire qui avait pour principe la Trinité, ils en ajoutaient d'autres: celui des gens mariés, sous le règne du Père; celui des clercs, sous le Fils; celui des moines, sous le Saint-Esprit. Les trois lois, mosaïque, chrétienne et celle qu'ils appelaient de l'Évangile éternel, formaient un troisième ternaire. Ces hérétiques sont connus sous le nom de Joachimites. Il suffit d'exposer leur erreur pour en faire sentir l'absurdité. Le Concile d'Arles n'hésita point à les condamner. (1)

Cependant Giraud avait pris possession de l'église de Cavaillon, et comme évêque de cette ville, il prêta hommage à Jean de Accusio, sénéchal du Comtat Venaissin, pour Alphonse de France, comte de Poitiers et de Toulouse. L'évêque prêta serment de fidélité au comte, avec la restriction, sauf les droits de son Ordre, et le sénéchal promit au nom du souverain de défendre la maison épiscopale, tous les droits de l'évêque et de son église. L'acte fut passé à l'Isle, dans la maison du comte de Toulouse. (2) L'année d'après (1265), il autorisa conjointement avec le sénéchal du Comtat Jean Davis, des statuts faits pour la ville de Cavaillon. A peu près à la même époque, il reçut une bulle de Clément IV qui l'autorisait à conférer plusieurs bénéfices de son diocèse, vacants depuis longtemps, et par là même dévolus au Saint-Siége, suivant le décret de Latran. Il permit (1268) au comte de Toulouse de lever sur chaque maison et terre de Cavaillon, seize sous couronnés, pour la Terre Sainte. Il avait été témoin, l'année précédente, dans la transaction passée entre Bertrand II d'Avignon, transféré depuis à Valence, et le prieur de Bon-Pas, sur les droits que ce dernier prétendait avoir sur le

(1) Longueval. *Hist. de l'Eglise Galli.*
(2) *Mémoires inédits sur l'Église de Carail.*

pont de Rognonas. Il acheta (1271) quelques droits seigneuriaux sur Cavaillon, qui restaient à Bertrand et à Pierre Vital, et il reçut l'hommage de tous les chefs de famille de la cité.

Alphant, prieur de Bon-Pas et ses frères avaient dessein de demander au Pape la permission de se réunir aux Templiers (1277). L'évêque de Cavaillon les en détourna, et l'année suivante ils s'affilièrent aux Hospitaliers de St-Jean de la maison de St-Gilles. Guillaume de Villaret en était grand-prieur. Le Pape lui écrivit de se rendre auprès de Guillaume de Saint-Laurent son camérier, et de Bernard de Languissel, archevêque d'Arles, qu'il avait chargés de prendre possession du Comtat au nom du Saint-Siége, et qui s'étaient fait prêter serment par les habitants du pays, au pont de Sorgues. (1) Villaret se mit à leur disposition et maintint l'autorité du Saint-Siége dans le Venaissin. La garde de tout le pays fut confiée aux chevaliers de son Ordre ; deux d'entre eux furent placés dans chaque château, et le grand Prieur resta chargé du gouvernement général. Le Pape approuva la mesure prise par ses commissaires et, satisfait de la manière dont Villaret les avait secondés, le nomma lui-même recteur du Comtat avec les plus amples pouvoirs. Le recteur convoqua une grande assemblée (1275), et la présida avec les évêques des trois diocèses; on y fit divers statuts. Cet événement fut très-remarquable pour le Comtat, et amena un nouvel état de choses dans l'ordre civil et politique. Ce pays dont le Saint-Siége possédait le domaine direct depuis le Concile de Latran (1215), devint entière possession de l'Église, qui dès lors ne cessa plus que par intervalles très-courts à en jouir sans restriction aucune.

Cependant un grand changement s'opérait dans le chapitre de Cavaillon : les biens qui jusque-là étaient en commun, furent divisés en treize prébendes qui consistaient en sept églises différentes. L'église de Notre-Dame de Robions donnée au prévôt pour sa double prébende, les églises de St-Michel *extra-muros*, de St-Julien de Robions, de St-Pierre du Roulet, de St-Pierre *de Monte Alvernico*, depuis Tour de Sabran, de St-Véran de l'Isle et de St-Michel du Thor, devaient faire douze pré-

(1) Ch. Cottin. *Notes sur les Recteurs du Comtat.*

bendes pour les chanoines qui avec le prévôt formaient le chapitre de Cavaillon. Outre ces églises, les prébendés avaient encore des terres et des censes qui furent divisées à raison du produit de chaque église. On partagea ensuite les maisons, et dans cette division le prévôt eut aussi double portion. Les dîmes du territoire de Cavaillon, qui n'étaient point comprises dans les prébendes, continuèrent à être perçues en commun, et furent destinées aux distributions quotidiennes. Le prévôt devait avoir aussi double portion. Outre le prévôt, il y avait aussi dans l'église de Cavaillon un archidiacre qui possédait le prieuré de Lagnes; un sacristain qui avait celui de Verlogne, un précenteur ou capiscol à qui était affectée une dîmerie particulière dans le plan de Cavaillon, au quartier de Fugueirolle; dans la suite on réunit au capiscol le prieuré de Taillades. Il y avait encore un ouvrier qui régissait le prieuré de Cabrières dont le revenu devait être employé aux réparations de la cathédrale, sous l'inspection de l'évêque. L'ouvrier n'avait d'abord que cent sous d'honoraire ; ensuite il eut cent livres, et dans les derniers temps, cent écus, ou peut-être cinq cents livres. Quoique l'archidiacre, le sacristain et l'ouvrier n'eussent pas voix délibérative dans les assemblées capitulaires, ni part aux distributions quotidiennes, cependant ils étaient véritablement chanoines; ils en portaient l'habit; ils avaient rang au chœur et prenaient part au casuel et aux anniversaires. (1)

Dans la suite ce capiscolat fut aboli, et son revenu donné à deux chanoines dont les prébendes s'étaient perdues. Cependant l'évêque nommait toujours un capiscol parmi les chanoines. Il était chargé de l'ordre du chœur, et de présider à la ponctuation. Le prieuré de l'archidiacre fut réuni au séminaire, celui du sacristain à la mense capitulaire; le revenu de ce dernier devait être employé pour les ornements, les cierges, les lampes du chœur et autres choses de ce genre. On essaya de réunir à la même mense l'ouvririat, mais ce projet n'eut pas de suite.

Le bas chœur était composé de deux curés, d'un diacre, d'un sous-diacre, d'un sacristain, d'un maître de musique et de quatre enfants de chœur, qui étaient sous la surveillance du capiscol,

(1) *Mémoires inédits sur l'Égl. de Cavaill.*

quand ils faisaient au chœur quelques fonctions auxquelles les chanoines n'assistaient pas. Tel était l'état du chapitre de Cavaillon lorsqu'on fit la division des prébendes. Cet acte fut le plus important de l'épiscopat de Giraud. Il mourut en 1280, et Bertrand II Imbert lui succéda. C'est lui qui avec Giraud de Vaison, Pierre de Carpentras et plusieurs autres évêques, conseillèrent au métropolitain d'unir à la mense épiscopale d'Orange l'église de St-Jacques de Mornas, attendu que les revenus de cette mense étaient si modiques, que Guillaume, évêque de cette ville, n'avait pas le moyen d'entretenir un cheval. Deux ans après, Bertrand fut appelé par le recteur du Comtat, pour être membre du conseil de la haute cour avec Giraud de Vaison. Ce prélat est principalement connu par l'échange qu'il fit (1284) de la maison de Bon-Pas contre l'église de St-Véran Desterme, avec Guillaume de Villaret, grand-prieur de St-Gilles. Il ne sera pas hors de propos d'ajouter quelques détails à ceux que nous avons déjà donnés sur la maison de Bon-Pas.

Après la défaite des Avignonais par les Sarrasins au VIII[e] siècle, ce lieu fut nommé Mau-Pas. On voyait encore, avant la Révolution, au fond d'une grande remise, un caveau rempli de terre où étaient ensevelis leurs ossements. Ce caveau se trouvait fermé par une pierre sur laquelle était gravée une épitaphe qui annonçait leur courage et leur malheur. Nous l'avons déjà rapportée. Le P. Moulin, chartreux (1), est d'un sentiment différent, et dit que ce lieu portait le nom de Mau-Pas, à cause des voleurs qui l'infestaient, et qui en rendaient le passage extrêmement dangereux. Un saint personnage nommé Sibert, vint s'y établir, et, secondé par les seigneurs de Caumont, d'Allamanon et de Noves, il entreprit d'en expulser les voleurs. Il y réussit. Ensuite, au moyen d'une quête faite dans les pays voisins et malgré les obstacles qu'il rencontra, il y bâtit une église en l'honneur de la Très-Sainte Vierge et un monastère, où il vécut saintement avec trois autres personnages dont l'un était originaire de Cavaillon, l'autre de Noves, et le troisième de l'Isle comme lui. La tranquillité et la sûreté furent dès lors rétablies en cet endroit. Bientôt les voyageurs trouvèrent dans le nouvel

(1) P. Moulin, *Vies des Pères d'Occident.*

établissement un asile où on leur fournissait tous les secours qu'ils pouvaient désirer. De là le nom de *Bon-Pas* substitué à celui de *Mau-Pas*. (1) Quoi qu'il en soit de ces deux opinions qui peuvent fort bien être l'une et l'autre vraies, car la première ne contredit pas la seconde, le pieux Sibert mourut à Bon-Pas, en odeur de sainteté, après avoir jeté les fondements de cette société ou confrérie dont les profès, tous laïques, furent appelés Frères Pontifes. Dans la suite, ils composèrent un corps distinct dont les membres étaient liés par des vœux. Ils avaient la sûreté des chemins pour objet. Ils s'engageaient à se tenir toujours prêts à rendre service aux voyageurs sur les grandes routes, et particulièrement aux bords des rivières, tant afin d'en faciliter le passage en y établissant des ponts, des chaussées, des bacs, que pour défendre les voyageurs contre toute sorte d'insultes, et leur donner l'hospitalité dans leurs maisons, qui de là furent nommées hospices ou hôpitaux.

Après la mort de Sibert, Raymond de Paul recommandable par ses vertus et sa noblesse, augmenta beaucoup les biens et les possessions de Bon-Pas. Il vécut saintement, et il eut la consolation en mourant de laisser sa société très-nombreuse. Comme elle était toute consacrée à l'utilité publique, elle trouva des bienfaiteurs qui la mirent à même de faire des acquisitions et des entreprises considérables. L'abbé Pons (2), de St-André, et ses religieux (1149) donnèrent aux frères de Bon-Pas les églises de St-André et de St-Trophime (3). Cette donation fut confirmée par Bermond abbé (1189), et plus tard (1212), par celui de St-André. Le F. Lombard, prieur de Bon-Pas, fit plusieurs acquisitions (1199), ainsi qu'on le voit par les titres de l'évêché de Cavaillon. Ces religieux se chargèrent (1177) de la construction du pont d'Avignon, sous l'inspiration de Saint Bénézet qui en fut le véritable fondateur, et bientôt après de celui de St-Esprit. Clément III, considérant l'utilité de cette association, la mit sous la protection spéciale du Saint-Siége, par un bref adressé à Raymond, prieur de Bon-Pas et à ses frères; et lorsque (1241) le comte de Toulouse se fut emparé de Bon-Pas, le prieur en

(1) *Mémoires inédits sur l'Église de Cavaill.*

(2) Saint Pons dont nous avons parlé, pag. 321.

(3) *Apud lucum maximum.* Ce bois nous est inconnu.

porta plainte aux évêques de la province: Jean de Baucian, archevêque d'Arles, fit retirer la garde que le comte y avait laissée. Le pont fut restitué à ses véritables possesseurs. On ne sait par quels motifs le prieur Raymond Alphant, du consentement de ses frères, forma le projet de demander au Pape la réunion de la Société à l'Ordre des Templiers. Giraud de Cavaillon l'en détourna, ainsi que nous l'avons déjà remarqué, et l'année suivante le Pape les unit aux Hospitaliers de St-Jean, de la maison de St-Gilles. Ainsi finit cet ordre des Frères Pontifes, après avoir duré environ deux cents ans. (1)

Ce fut alors que l'évêque de Cavaillon, instruit des droits qu'avait à prétendre sur la maison de Bon-Pas la mense épiscopale, les réclama par-devant le métropolitain. La décision lui ayant été favorable, donna occasion à un échange (1284) entre lui et Villaret, prieur de St-Gilles. La charte en fut dressée dans la maison des Hospitaliers de Cavaillon, en présence du chapitre assemblé. L'évêque remit l'église et la maison de Bon-Pas à Villaret, qui lui donna en échange celle de St-Véran avec ses biens et ses droits, le tènement des Fumades que l'Ordre possédait entre les deux Durances, et cinquante salmées de terre à Cavaillon dans le tènement de Réverets. Cette convention fut ratifiée à Trinquetaille, en présence de 150 chevaliers. L'archevêque d'Arles la ratifia aussi, sous la réserve des droits du métropolitain, et voulut que la maison de Bon-Pas servît toujours d'hospice aux voyageurs, selon son institution première. Le Pape réunit dans la suite à Bon-Pas une maison de l'Isle qui avaient appartenu aux Templiers. Les chevaliers de St-Jean ne gardèrent pas longtemps la maison de Bon-Pas. Le grand-maître la donna en 1318 à Jean XXII, qui y fonda une Chartreuse, et qui fit venir des religieux de Grenoble pour former ce nouvel établissement. (2)

Rostaing de Capra, archevêque d'Arles, qui par son éminente piété mérita que l'Église lui donnât le titre de Bienheureux, tint sur la fin de 1288 un concile provincial à l'Isle ; c'est le second de cette ville. L'évêque de Cavaillon y assista avec ceux de Vaison, d'Orange et de Carpentras; ceux de Trois-Châteaux,

(1) Héliot, *Hist. des Ordres Religieux.*

(2) *Mémoires inédits sur l'Église de Cavaillon.*

de Marseille et d'Avignon y envoyèrent des députés. Avant tout, le métropolitain ordonne à ses suffragants et aux prélats inférieurs d'avoir la collection des canons qu'il avait fait rédiger en un seul volume, afin qu'on ne les perdît jamais de vue, l'ignorance et l'oubli étant les causes ordinaires qui portent à violer les lois saintement établies. Cette collection renfermait sept conciles tenus sous différents archevêques : deux, sous Jean Baucian (1234 et 1251) ; un, sous Bertrand de Montferrat à Avignon (1270) ; un, sous Florentin (1260); un, sous Bertrand Amaury à Avignon (1281), et, enfin, un, sous Bertrand de St-Martin, sans indication de lieu ni d'année.

Le second Concile de l'Isle fit dix-huit canons, dont le XVII[e] est extrêmement remarquable. « Nous avons appris, disent les Pères, que quantité d'enfants meurent sans baptême, vu la difficulté de trouver des parrains ; on refuse de l'être à cause des frais. Pour éviter la perte des âmes, nous statuons qu'on ne donnera désormais que l'habit blanc pour la cérémonie du baptême. » (1) Le XIV[e] renouvelle les peines prononcées dans le Concile de Riez contre ceux qui procuraient la mort par le poison ou l'avortement, et contre ceux qui sachant ces horreurs ne les dénonçaient pas à l'évêque. On flétrit les familles où il se trouve des membres coupables de si grands crimes : leurs enfants, jusqu'à la quatrième génération, sont déclarés inhabiles à posséder des bénéfices et à être promus à quelque dignité séculière que ce soit. Châtiment rigoureux mais juste, et qui marque combien l'Église avait horreur de semblables pratiques.

Il paraît que ce Concile décerna des peines au sujet de la dîme, puisque c'est par ses actes que l'évêque de Cavaillon justifiait plus tard l'excommunication lancée contre les habitants de cette ville qui refusaient de la payer. Ils prétendaient que les exacteurs du clergé commettaient des vexations inouïes, qu'ils

(1) *Quia sæpe didicimus, quod plures infantes sine baptismo ab hoc sæculo transmigrarunt, ex eo quod cum magna difficultate inveniri poterant qui eos possent baptizare, propter sumptus et expensas consuetas per patrinos, temporibus retroactis ; et ita terrore dictorum sumptuum multa pericula evenerunt : Statuimus, approbante concilio, ad periculum animarum evitandum, quod aliquis vel aliqua de cætero infanti, vel matri, vel alieni personnæ, tempore dicti baptismi vel alio tempore, illo prætextu dare aliquid, nisi solam albam, non audeat attentare.* P. Harduin. *Col. Conc. tom.* VII 1152.

exigeaient au delà du taux, qu'ils dîmaient deux fois le même objet, et que le clergé, prévenu en faveur des décimateurs, rejetait les plaintes des habitants. (1) Le conseil municipal, assemblé dans la maison des Hospitaliers de St-Jean (12 avril 1292), substitua de sa propre autorité de nouveaux exacteurs à la place de ceux que le clergé avait nommés. Celui-ci refusa de les reconnaître, et la perception de la dîme fut interrompue. Le clergé niait les allégations de la commune, et l'évêque, après avoir épuisé les voies de douceur, lança l'excommunication sur la ville. Philippe de Bernisson, quatrième recteur du Comtat et le dernier qui ait pris le titre de comte du Venaissin (2), évoqua l'affaire à son tribunal, et envoya Raymond de Libra, son lieutenant, à Cavaillon. Celui-ci convoqua une grande assemblée où comparurent les chanoines et les membres de la commune, et il fut convenu que l'évêque, fléchi par les prières des habitants, les absoudrait des censures de l'Église, et que les décimateurs, nommés par le conseil municipal et approuvés par le clergé, percevraient la dîme des raisins sur le taux du 30, et du 25 pour les autres choses décimables. Cet arrangement, d'abord provisoire, fut confirmé par une transaction passée quelque temps après, et depuis servit toujours de règle.

Bertrand Imbert approuva (1296) la fondation de la cure de Robions, faite par Pons de Lagnes, alors prévôt du chapitre, et en cette qualité prieur de Robions. Peu de temps après, Pons succéda à Bertrand sur le siége de Cavaillon. Il était natif de cette ville, et il avait passé par toutes les charges du chapitre. Élu en 1302, il reçut, dès l'année suivante, l'hommage des habitants de Cavaillon, en qualité de seigneur évêque.

Depuis longtemps Pons de Lagnes désirait que les reliques de Saint Véran fussent transférées dans la cathédrale. A peine fut-il élevé à l'épiscopat qu'il s'empressa d'accomplir son pieux dessein, et de retirer de Vaucluse ce dépôt sacré, exposé aux incursions des gens de guerre et aux accidents toujours à craindre à la campagne. Le sept juillet, (on ignore l'année), il alla en procession à Vaucluse, avec tout son clergé et son peuple, et après avoir célébré la messe avec beaucoup de solennité, dans

(1) *Mémoires sur l'Église de Cavail.*

(2) Charles Cottier. *Notes hist. sur les Recteurs du Comtat.*

la même église que Saint Véran avait fait construire en l'honneur de la Sainte Vierge, et qui fut choisie d'une manière miraculeuse pour lui servir de sépulture, Pons fit ouvrir le tombeau qu'on voit encore dans une petite chapelle à côté du maître-autel, et trouva le dépôt sacré qui y était renfermé depuis plus de sept cents ans, enveloppé d'un suaire blanc, et si bien conservé qu'il semblait n'y avoir été mis que depuis quelques jours. (1) Ravi de de voir ces saintes reliques, le pieux évêque s'écria comme autrefois le vieillard Siméon : *Maintenant, Seigneur, vous laisserez aller votre serviteur en paix* (2); mes yeux ont vu ce que mon cœur désirait avec tant d'empressement. Outre les reliques de Saint Véran, on trouva encore celles de St-Honorat archevêque d'Arles, et de Fauste abbé de Lérins, et plus tard évêque de Riez, devenu si fameux dans les fastes de l'Église, ainsi que les reliques de plusieurs saints qu'y avait fait mettre un seigneur de Vaucluse, qui lui-même les avait reçues de Charlemagne, lorsque ce prince chassa les Sarrasins de Provence. (3) Toutes ces saintes reliques furent placées dans des châsses préparées à cet effet. On les transporta dans la cathédrale de Cavaillon, au milieu des chants que faisait entendre une foule immense, accourue pour assister à cette auguste cérémonie.

Plus tard Clément V vint à Cavaillon (1310), et voulant seconder les pieuses intentions d'Innocent IV, qui avait fait la dédicace de cette église en l'honneur de la Très-Sainte Vierge et de Saint Véran, accorda des nouvelles indulgences pour le jour de l'octave de la dédicace.

Pons fit un recueil de toutes les prérogatives de son Église, et l'adressa à ses diocésains, « afin, dit-il, de les mieux faire connaître à ceux qui en ont été les témoins et d'en conserver la mémoire à la postérité. Ce fut pour nous une grâce bien précieuse, poursuit le prélat, que le Bienheureux Véran ait été choisi pour gouverner ce diocèse : la Providence, en le faisant évêque de

(1) *Corpus B. Verani, a septengentis circiter annis Vallielausae quasi depositum, Cabellionensi Ecclesiae restituendum servabatur.* (*Officia Propria Diœces. Aven. die sept. julii.*)

(2) Luc. II. 29.

(3) *Alia sanctorum corpora Honorati et Faustini, cum uniuscujusque authenticis instrumentis, inventa sunt.* (Ibid)

cette ville, nous a donné un refuge assuré dans nos besoins et un puissant intercesseur. (1) Tandis que ce Bienheureux ami de Dieu rendait le siége de notre ville illustre par ses vertus et par ses prodiges, il fit construire la cathédrale en l'honneur de la Très-Sainte Vierge, et quoique cette église fût recommandable par sa dignité et par son titre, aucun prélat n'osa en faire la dédicace, parce que c'était une tradition constante et confirmée par des anciens écrits, qu'elle devait être consacrée par le vicaire de Jésus-Christ. Innocent IV, revenant de Lyon, visita cette cathédrale, apprit que la consécration lui en était réservée, et la dédia solennellement en l'honneur de la Sainte Vierge, en présence des cardinaux et de quantité d'autres illustres prélats. Outre le corps de Saint Véran et de plusieurs autres Saints que nous avons le bonheur de posséder, le Saint Père mit dans le tombeau de l'autel des ossements de plusieurs saints et d'autres insignes reliques, et voulut enfin que notre Église, qui allait devenir si célèbre par le privilége de sa consécration, le fût encore davantage par l'immensité des grâces, des priviléges et des indulgences qu'il lui accordait. Clément V imita à cet égard l'exemple de son prédécesseur, et plusieurs cardinaux, patriarches, archevêques et évêques, frappés des prodiges que la divine Providence opère dans cette Église, lui accordèrent aussi de grandes indulgences que nous ratifions autant que nous le pouvons. » (2) Le prélat rapporte ensuite le bref d'Innocent IV et celui de Clément V; à la fin de son rescrit, on trouve les noms des prélats, patriarches et cardinaux qui ont accordé des indulgences à cette Église.

Pendant que l'Église de Cavaillon s'enrichissait des précieuses dépouilles de Saint Véran et s'illustrait par la présence du Souverain Pontife, celle de Vaison accomplissait ses paisibles destinées. Gui avait succédé à Ripert (1241), et, après avoir assisté au Concile de Valence (1248), avait eu pour successeur Faraudi, très-recommandable par les belles actions qu'il fit pendant sa vie. Il

(1) Parmi les faveurs extraordinaires obtenues par les mérites de St-Véran, on remarque celle-ci: *Emmanuel Imperator, prole carens, ea obtenta, peregrinus sepulturam sancti Episcopi visitavit, auream que cuppam imperialem in qua sacræ reliquia asservarentur, dono dedit.* (*Off. Prop. Diœc. Aven.*)

(2) *Ex Arch. Eccl. Cav.*

était chanoine de Vaison lorsqu'il fut élu (1250). Peu de jours après, il fit paraître sa dévotion envers Saint Quenin, patron de son Église et de son diocèse, en érigeant, dans sa cathédrale, une chapelle et un autel en son honneur; ce qu'aucun de ses prédécesseurs n'avait fait, quoique nous apprenions d'une bulle de Pascal II qu'il y avait une abbaye sous son nom. (1) L'année suivante (1251), il alla à Avignon, et s'employa avec Zoen, évêque de cette ville, Guillaume d'Orléans et Foulques de Riez, à mettre d'accord Alphonse de Poitiers et Charles d'Anjou sur les prétentions que l'un et l'autre élevaient par rapport à Avignon. A peine cette affaire était-elle terminée, qu'il travailla à l'établissement des Cordeliers à Valréas. Cette même année, ces religieux jetèrent les fondements du couvent magnifique qu'ils avaient dans cette ville. Sans doute ces importantes affaires absorbèrent tous ses moments, et l'empêchèrent de se rendre au Ier Concile de l'Isle, où il se fit représenter par un député. Il ne fallait rien moins pour empêcher un prélat aussi pieux d'assister à une assemblée où il s'agissait des plus chers intérêts de l'Église.

Elles absorbaient tous ses soins. Les comtes de Toulouse, après s'être emparé des biens de l'Église de Vaison, les avaient gardés pendant près de cent ans. Faraudi travailla à rentrer dans tous ses droits. Le traité de Paris de 1228 avait fait succéder Alphonse de Poitiers à Raymond VII. Ce prince, ainsi que nous l'avons dit, avait épousé (1241) Jeanne, fille unique de Raymond VII, et c'est comme époux de cette princesse qu'il possédait le Comtat. Il était très-pieux, et se ressentait beaucoup de l'excellente éducation qu'il avait reçue de sa sainte mère, Blanche de Castille, et des exemples admirables de son frère Saint Louis. Malheureusement ce prince vécut trop loin du Comtat. Nous avons vu qu'il ne l'honora qu'une seule fois de sa présence. Ses officiers n'avaient pas autant de délicatesse que lui. L'évêque de Vaison en fut vexé, il porta plainte, et Alphonse persuadé du bon droit de l'évêque et ne voulant pas irriter ses officiers, fit terminer l'affaire par des arbitres. Gui de Foulques, dit le Gros, le plus habile jurisconsulte de son siècle, secrétaire de Saint Louis, qui par son mérite fut successivement élevé à la dignité d'é-

(1) Nous l'avons citée.

vêque du Puy, d'archevêque de Narbonne, de cardinal et enfin de Pape sous le nom de Clément IV, fut choisi (30 septembre 1251) pour faire cet accord. Le prince et l'évêque firent entre les mains de ce grand homme un compromis par lequel ils s'obligeaient de s'en tenir à ce qu'il déciderait. Ils donnèrent chacun deux gentilshommes, pris parmi la plus haute noblesse, pour caution. On dressa acte du tout, et Gui-le-Gros après avoir examiné le droit des parties, prononça sa sentence, le 30 décembre de la même année. On peut la voir dans le Père Anselme Boyer. (1) Elle est un peu longue mais fort curieuse. Elle devint le fondement d'une paix solide qui ne fut plus que momentanément troublée, grâce au bon esprit de l'évêque et à la modération du comte de Poitiers.

Ainsi, quelque temps après, Jean d'Arsicio qui succéda à Gaucelin dans le gouvernement du Comtat (2), voulut construire un moulin malgré l'évêque de Vaison, dans un quartier commun entre l'évêque et le comte. Alphonse, instruit du fait, en fut très-irrité, et, plein de déférence pour l'évêque, députa le Père Ruzat, inquisiteur de la foi dans le Venaissin, pour connaître de cette affaire sur les lieux, et ôter toute semence de discorde. Ruzat approuva tout ce que Gui-le-Gros avait fait, et porta une sentence extrêmement curieuse: « Nous restituons et nous accordons au seigneur évêque, dit-il, parlant au nom du comte, les clefs des portes de Vaison et le fournage du four dudit seigneur évêque, et la moitié d'un autre vieux moulin, le jardin et la vigne dudit seigneur évêque, la juridiction entière, et le domaine dans la cité de Vaison et son territoire, et nous lui restituons et accordons selon la forme de l'ordonnance faite par vénérable personne Me Guy de Foulques entre le seigneur comte et le seigneur évêque. Plus, nous lui restituons la possession et la juridiction de Saint Véran et de son territoire, promettant de tenir et de garder au seigneur évêque le présent traité..... plus, sur les cavalcades d'Entrechaux et sur le péage de Vaison, et sur les crimes commis quels qu'ils puissent être, à l'occasion desquels il semblait que le seigneur évêque de Vaison avait attenté sur les droits du seigneur comte, nous avons

(1) Ansel. Boyer, *Hist. de Vaison.*
(1) Ch. Cottin. *Notes sur les Recteurs.*

transigé avec ledit seigneur comte et ledit seigneur évêque ont transigé avec nous » (1)

Faraudi, après avoir établi les droits de son église avec Alphonse de Poitiers, voulut faire une paix durable avec son chapitre et en particulier avec le prévôt : il le fit convenir de s'en remettre à la décision du métropolitain Jean de Baucian, archevêque d'Arles, qui accepta la commission, et considérant le chapitre comme s'il ne faisait que de naître, voulut le régler et l'affermir par des lois qu'il prescrivit avec beaucoup de sagesse. Il diminua le nombre des chanoines et le fixa à dix ; il ordonna que tous les chanoines assisteraient par eux-mêmes ou par un prêtre qui tiendrait leur place, tous les jours à matines, à la messe capitulaire et à vêpres. Ensuite il détermina tout ce qui regardait le manger, le boire, les vêtements et la vie honnête des clercs ; il fit aussi de sages règlements pour les prébendes. (2) Ainsi nous voyons à la même époque tous nos chapitre subir une salutaire réforme.

Après avoir solidement établi la paix à l'extérieur et à l'intérieur de son église, Féraudi la gouverna, sans trouble, durant dix ans. Les Bénédictins de Valréas, établis depuis peu dans cette ville, lui suscitèrent (1262) quelque différend au sujet de la dîme ; mais cela n'eut pas de suite, parce que ce prélat n'aimait pas les procès, surtout contre les religieux dont il savait bien qu'un évêque doit être le protecteur et le père. Il leur abandonna la moitié de la dîme, et l'affaire fut arrangée. On ne connaît ni l'époque ni la manière dont les Bénédictins s'établirent à Valréas ; on sait seulement qu'ils y vinrent de Cruas, village du Vivarais, situé sur les bords du Rhône, où l'on voyait encore avant la Révolution l'ancienne abbaye d'où ils étaient sortis. (3)

(1) *Restituimus et concedimus Domino Episcopo claves Portalium Vasionis et Fornagium Furni dicti D. Episcopi, et Partem dimidiam alterius Molendini veteris, et Hortum, et Vineam ejusdem D. Episcopi, et Jurisdictionem plenariam, et Dominium in Civitate Vasionis et Territorio ejusdem civitatis..... et quasi Jurisdictionem S. Verani et ejus territorio..... item super Cavalcatis de Intercallis, et super Pedagio Vasionis, et super Delictis seu Commissis aliquibus..... secundum formam Compositionis factæ per venerabilem virum D. Guidonem Fulcodii.* (Père Boyer. *Hist. de Vaison.*)

(2) Père Boyer, *Hist. de Vaison.*

(3) Adolphe Aubenas, *Hist. de Valréas.*

Plus l'évêque Féraudi et le prince Alphonse aimaient la paix, plus leurs officiers se montraient entreprenants. Ceux du prince surtout, agissant loin de sa présence, ne mettaient aucune retenue dans leur conduite envers les ecclésiastiques. La chose alla au point que l'évêque crut devoir en appeler au Pape Clément IV, que nous avons vu sous le nom Gui de Foulques occupé à régler ce différend. Ce Pape écrivit au comte lui-même qu'il appelle son cher fils, et il le pria de réprimer les excès commis par ses baillis contre l'Église de Vaison. « Plus nous aimons sincèrement en Dieu votre personne à cause de vos mérites, lui dit-il, plus nous souhaitons avec ardeur que vous vous absteniez de tout ce qui peut donner la moindre atteinte à votre réputation, et nuire à votre salut. » (1) Il lui rappelle ensuite les plaintes de l'évêque de Vaison, et il l'exhorte à le satisfaire. Il semble que ce prélat, si ami de la paix, était destiné à n'en jouir jamais : son chapitre lui suscita de nouveaux embarras à la fin de sa vie, et il ne fallut rien moins que la médiation de Jean, évêque d'Avignon, pour l'en délivrer.

Giraud lui succéda (1271), et ne fut guère plus heureux. Sa vie entière se passa dans les procès. Il ne manquait ni de prudence ni d'habileté pourtant, et dès le début de son épiscopat, il termina une affaire assez embrouillée qu'il avait avec les Templiers. Ces religieux avaient deux commanderies dans le diocèse de Vaison; l'une à St-Romain de Malegarde, et l'autre à Villedieu. Elles relevaient l'une et l'autre de la maison de Richerenche, une des plus importantes que les Templiers eussent dans le midi de la France. On sait que ces religieux guerriers, après avoir pris naissance dans la Palestine, se répandirent dans l'Occident, puissamment favorisés par les rois, les seigneurs et surtout les évêques qui voyaient en eux de puissants auxiliaires pour la religion, seuls capables de la défendre contre les Musulmans qui partout jetaient l'épouvante. Cependant, jusqu'en 1128, les Templiers n'eurent aucune maison en Europe. (2) Celle de Richerenche dut son éta-

(1) *Quanto sinceriori Personnam tuam suadentibus tuæ devotionis laudabilibus meritis prosequimur in Domino charitatis, tanto studiosius ab his te cupimus abstinere quæ saluti tuæ vel famæ possunt quomodolibet derogare....* (*Bull. mag. editio nova.*)

(2) M. J. prieur de l'abbaye d'Etival, *Hist. critique et apologétique des Templiers.* tom. 1. p. 15.

blissement aux libéralités de dix-huit seigneurs ou nobles qui donnèrent à Guichard, à Armand de Bedox et à Hugues de Panac, chevaliers du Temple, tous les biens qu'ils possédaient entre le ruisseau d'Essonne et l'étang de Granouillet, avec les droits de chauffage et de pâturage dans leurs terres, pour fonder cette commanderie. Une fois établis, les Templiers s'agrandirent par les libéralités des seigneurs environnants. (1) Cette maison devint bientôt chef d'ordre : les deux prieurés importants de St-Romain de Malegarde et de Villedieu en dépendaient. Faraudi, dont nous venons de parler, avait acheté trois métairies proche de cette dernière, dans le quartier appelé *Quesonegas*. Pierre d'Aiguillon, commandeur de Villedieu, disait qu'il n'avait pas donné son consentement à l'achat que l'évêque avait fait, lequel était pourtant nécessaire, attendu que ces métairies relevaient de sa commanderie et qu'il voulait les retenir par droit de *prélation*. C'était là le premier article du différend. Tandis qu'on s'agitait avec chaleur, ce nouveau procès en réveilla de plus anciens. Le premier consistait en une cense annuelle de cinq sols que l'évêque demandait pour je ne sais quelle métairie de Villedieu appartenant aux Hospitaliers du Temple. Le second, en un droit de douze deniers pour le bois de Lamens : les Hospitaliers en étaient convenus (1190) avec Guillaume de Laudun, et le cardinal d'Alborno, Légat, l'avait confirmé. Le troisième et dernier avait pris son commencement sous Bertrand de Lambesc, et durait depuis un siècle. Pierre d'Aiguillon, commandeur d'Avignon et de Villedieu, et Raymond de Grasse, commandeur d'Orange et de St-Romain, soutenaient leur cause avec beaucoup d'ardeur. Giraud de Vaison mit beaucoup de modération dans cette affaire, céda aux Templiers les trois métairies que son prédécesseur avait achetées, et se contenta de la moitié de la dîme de Villedieu et de St-Romain et de douze deniers pour le bois de Lamens. Ce bois appartenait aux Templiers et formait une forêt assez vaste. Il ne reste plus aucun vestige de ce prieuré ; on soupçonne cependant que c'est la chapelle de St-Laurent.

Après ce grand procès, Giraud gouverna son Église en paix ; il ne nous est plus connu que par l'hommage qu'il reçut de tous

(1) Ad. Aubenas cite plusieurs chartes qui en font mention. (*Hist. de Valréas page* 30.)

les habitants, le 4 avril 1274, en présence de l'archevêque d'Arles et du camerlingue du Pape, et par quelques ventes plus ou moins insignifiantes. Il paraît qu'il habitait ordinairement à Entrechaux; la plupart de ses actes sont datés de cette résidence. (1)

Bertrand II lui succéda (1279), et assista au Concile d'Avignon. Giraud II vint après (1280), et signa l'acte par lequel l'église de Mornas fut unie à la mense épiscopale d'Orange. Deux ans après, il fut appelé à faire partie du haut conseil du Comtat, et il assista au Concile Provincial d'Avignon. Il jouissait d'une si grande réputation de sagesse que l'évêque et le chapitre de St-Paul le prirent pour arbitre d'un différend survenu entre eux (1282). Il s'agissait de l'archidiaconat dont la collation appartenait à l'évêque, mais avec cette restriction, qu'il ne pouvait nommer qu'un chanoine. Contrairement à cet usage, l'évêque avait nommé Gontard de Rochefort, étranger au chapitre. Les chanoines s'opposèrent à la mise en possession, et ils étaient sur le point d'entreprendre un procès. Pour l'éviter, ils convinrent de s'en tenir à la décision de l'évêque de Vaison. Celui-ci prit un tempérament digne de sa sagesse, et trouva le moyen de conserver l'honneur de son confrère, sans blesser le droit des chanoines. On peut en voir le détail dans l'*Histoire de l'Église de St-Paul* (2).

Giraud assista au second Concile de l'Isle (1288.) Nous avons vu qu'on y fit des règlements pour toute la Province, qui portent son nom (3), et dont quelques-uns ont été observés jusqu'à la Révolution. Il nous reste de ce prélat plusieurs actes de peu d'importance, mais qui prouvent qu'il ne négligeait pas même les petites choses, lorsqu'il s'agissait du bien de son diocèse. En 1290, il confirma le prieur de la chapelle du Toulerenc que lui présenta l'abbé de St-André, et il fit une convention avec le commandeur des Templiers de Roais pour dériver l'eau à l'Ouvèse et la conduire au Rasteau. Trois ans après (1293), il assista au Concile d'Arles, où l'on fit lecture de plusieurs priviléges accordés par les empereurs Louis, Conrad II, Frédéric I et Frédéric II à l'Église de cette ville; les évêques les confirmèrent en y apposant leur sceau.

(1) P. Ansel. Boyer, *Hist. de Vaison.*

(2) P. Ansel. Boyer, *Hist. de St-Paul-Trois-Châteaux p.* 109.

(3) *Règlements de l'Isle.* Voir plus haut, pag. 413.

L'année suivante (1294), il fut exécuteur testamentaire de Ronsalin de Lunel, Baron de Montauban. L'activité de ce prélat était sans cesse tenue en éveil par cette multiplicité d'affaires. Son épiscopat fut marqué par l'établissement des Dominicains au Buis. Cette ville ne faisant point partie du Diocèse d'Avignon, nous laissons à l'historien de l'Église de Valence le soin de donner les détails de cette fondation. (1)

Giraud II mourut en 1296, et Raymond I, dit de Beaumont, lui succéda. Il était d'une famille noble et ancienne, et dès sa plus tendre jeunesse, il fut élevé dans l'église de Vaison, qui pourvut généreusement à presque toutes les dépenses nécessaires, ainsi qu'il le dit lui-même par esprit d'humilité et de reconnaissance, dans la charte de fondation d'une chapelle. (2) Il arriva à l'épiscopat après avoir passé par tous les degrés de la hiérarchie. Son premier soin fut de convoquer les habitants de Vaison, et de se faire rendre hommage pour tout ce qu'ils possédaient dans la ville et dans le territoire. Guillaume Artaud et Guillaume Catalan agirent au nom des habitants, réunis dans le cimetière attenant à l'église de la Bienheureuse Vierge Marie. Ils confessèrent en présence de leur évêque qu'ils recevaient et qu'ils tenaient sous son domaine et sous sa seigneurie, ainsi que sous celle de l'Église de Vaison, tous les biens immeubles et toutes les choses meubles, les droits qu'ils avaient ou qu'ils paraissaient avoir; et ils lui promirent d'être bons et fidèles à lui et à l'Église de Vaison, et de conserver sa vie et ses membres, et toutes les autres choses contenues dans les six articles de fidélité qui sont: *le sain*, *le sûr*, *l'honnête*, *l'utile*, *le facile*, *le possible*. (3) L'explication de ces six articles mérite d'être connue; elle se trouve dans la charte même. *Le sain* consiste à ne lui procurer aucun dommage dans son corps; *le sûr*, à ne jamais révéler son secret; *l'honnête*, à ne mettre point d'entraves à la justice et à tout ce qui peut contribuer à l'honneur qui lui est dû; *l'utile*, à ne procurer aucun dommage à ses biens; *le facile* et *le possible*, à ne rendre pas difficile ou

(1) L'abbé Nadal, *Hist. hagiologique de Valence* p. 622.

(2) *Mentis nostræ oculos dirigentes, ac etiam attendentes ex ea ab ætatis nostræ primordiis nutrimenta fere cuncta suscepisse, quodque illi magis tenemur obnoxii, a qua plura nobis beneficia obvenerunt..* (*Ex Archivis Eccl. Vasio.*)

(3) *Ex Archiv. Eccl. Vasion.*

impossible le bien qu'ils pouvaient lui faire à peu de frais. Après avoir promis de garder tous ces points de bonne foi, les deux procureurs des habitants étant debout et le seigneur évêque assis, ils lui donnèrent le baiser de fidélité, en mettant leurs mains dans les siennes, et ils lui firent hommage à lui et à son Église. Puis, les genoux en terre, ils jurèrent sur les Saints Évangiles qu'ils touchèrent corporellement de leurs propres mains, le seigneur évêque étant assis. Tous les habitants passèrent et firent la même cérémonie. Un juif, appelé Lionet, jura fidélité à l'évêque sur la loi de Moïse. C'est par ces imposantes cérémonies que les sujets étaient attachés à leurs seigneurs.

Ce prélat fit paraître beaucoup de prudence et de fermeté dans l'affaire de Mérindol. Bertrand des Baux, prince d'Orange, et le baron de Mévoillon se disputaient cette localité. (1) Bertrand en prit possession, le 8 juin 1300, obligea les habitants de lui prêter serment de fidélité, et, comme seigneur, fit appendre ses armes sur la porte du château, où elles devaient demeurer pendant huit jours. Le 12 juin suivant, l'évêque de Vaison vint à Mérindol et voyant ces armes, en demanda la raison. On lui répondit que c'était la marque de prise de possession du prince d'Orange. Il s'en fit délivrer acte par devant notaire. Le même jour il fit instance auprès du procureur du prince afin qu'on lui remît le château, ainsi que le prince en était convenu avec les procureurs de Raymond de Mévoillon. Cela se fit sans difficulté. L'évêque fit ôter les armes du prince d'Orange, et prit possession du village et du château. Puis il s'attacha à réconcilier les deux prétendants qui avaient été sur le point d'en venir aux armes. Il fut convenu que le prince d'Orange remettrait Mérindol entre les mains de l'évêque qui le garderait, comme ami commun, et qu'un compromis aurait lieu entre lui et Mévoillon. Si le compromis n'avait pas lieu, ou si les arbitres ne pouvaient pas convenir, l'évêque restituerait le château au prince d'Orange, à sa première réquisition. Les arbitres devaient décider encore si Bérengère, belle-fille d'Albert de Médicis, et ses enfants avaient quelque droit sur Mérindol. La trêve devait durer quinze jours après la fête de St-Jean-Baptiste. Ces articles convenus avec le prince

(1) Lapise, *Tableau de l'Histoire des princes et principauté d'Orange.*

d'Orange, le prélat alla trouver Pierre Isoard, campé avec ses gens sur la montagne, lui expliqua la convention, la lui fit approuver, et en tira promesse de ne pas y contrevenir.

Cependant Mathias de Théate qui depuis deux ans avait succédé à Michetus de Francésis dans la charge de recteur du Comtat, et ajouté la juridiction spirituelle à la temporelle dont ses prédécesseurs avaient seulement joui, commanda, en qualité de commissaire de Sa Sainteté, à l'évêque de Vaison, sous peine de perdre son temporel, de garder Mérindol, qu'il tenait en sequestre, et de faire en sorte que l'Église romaine ne perdît point les droits qu'elle avait sur ce château. (1) Ces droits étaient fondés sur ce que le prince d'Orange, pour intéresser en sa faveur le recteur du Comtat, avait offert de tenir le château de Mérindol en fief relevant du Saint-Siége, et le recteur avait reçu son hommage. Le prélat répondit avec fermeté qu'il ne pouvait pas faire ce que le recteur lui demandait; néanmoins qu'il se rendrait à son désir, si, après avoir consulté son conseil, il le lui commandait de nouveau. Le même jour, le juge du Comtat lui fit ce commandement au nom du Pape.

Le prince d'Orange qui avait si bien mis le recteur dans ses intérêts, envoya des députés à l'évêque de Vaison résidant au Crestet, pour le prier d'observer les articles de la convention, et surtout celui qui l'obligeait à lui restituer Mérindol dans le même état qu'il le lui avait remis. L'évêque répondit qu'il était prêt à le faire, et il alla au Puyméras, se mettre à la tête des hommes qui s'y trouvaient de la part du prince, dans le dessein de les introduire dans le château s'il le pouvait, afin de prouver jusqu'à l'évidence qu'il n'avait rien oublié pour faire exécuter le traité. Après quelques négociations, l'affaire fut heureusement terminée, et le prince d'Orange mis en possession du château de Mérindol qui devint ainsi un fief de l'Église.

Cependant la querelle ne finit pas de sitôt, et le baron de Mévoillon, obligé de céder Mérindol, fit la guerre au recteur, et eut même sur lui plusieurs avantages. Mais l'Église disposait d'une arme terrible, l'excommunication. Boniface VIII, informé de ce qui se passait dans le Comtat, ordonna à Guillaume de St-Mar-

(1) Charles Cottier, *Notes hist. sur les Recteurs du Comtat.*

cel, inquisiteur de Provence, de fulminer contre Mévoillon les censures ecclésiastiques. Celui-ci préféra des moyens plus doux, et parvint à faire cesser les hostilités.

Du reste, ce n'était pas dans cette conjoncture seulement que Mathias de Théate avait abusé de la double autorité que lui avait donnée Boniface VIII. (1) Ce recteur, sans ménagements pour les grands et pour le peuple, et sans égards pour la justice, n'avait d'autre règle que son caprice et sa vanité. Il saisit sans forme de procès les châteaux de Bédouin, de Loriol et d'Entraigues. Bertrand des Baux, prince d'Orange, en avait fait l'acquisition de Michetus de Francesis (1238), au prix de 7,000 livres tournois. Le comte d'Avelin, qui possédait ces châteaux, s'en plaignit : le recteur répondit qu'il n'avait agi que par ordre de la Cour de Rome. Le comte réunit ses parents pour savoir ce qu'il y avait à faire. L'assemblée se tint à Avignon, hors de la juridiction du recteur, dans la maison des chevaliers de St-Jean. Les évêques d'Avignon et de Carpentras ouvrirent la conférence, et furent d'avis que le comte devait s'adresser directement au Pape. Il le fit ; l'affaire traîna en longueur, mais enfin en 1314 les enfants du comte d'Avelin étaient en possession de ces châteaux : Clément V avait rendu justice. Ce recteur multiplia tellement les abus d'autorité, que tous les habitants du Venaissin se réunirent pour écrire au Pape. Ils lui envoyèrent même des députés, mais cette démarche fut sans succès ; Mathias s'entendait trop bien avec Boniface VIII. Tout ce que les évêques obtinrent fut qu'il ne pourrait désormais connaître à leur préjudice des causes spirituelles, et qu'il lui serait seulement permis d'employer la puissance spirituelle lorsqu'il s'agirait de soutenir la juridiction temporelle. L'archevêque d'Arles lui signifia cet ordre, le 21 février 1302.

Carpentras, qui avait acquis une importance toute particulière depuis que les recteurs du Comtat eurent abandonné le château de Pernes pour venir y résider, dut avoir beaucoup à souffrir du conflit de juridiction qui plus d'une fois s'éleva entre ce magistrat et l'évêque. Aussi verrons-nous souvent ces deux charges réunies dans la même personne, et les évêques de Carpentras être en même temps recteurs du Comtat. Toutefois cela n'arriva

(1) Charles Cottier, *Notes pour servir à l'hist. des Recteurs.*

que plus tard, et les Papes, dans le commencement; ayant besoin d'établir leur puissance, les chevaliers de St-Jean furent chargés de gouverner le pays.

Guillaume de Barriolis fut nommé évêque de Carpentras (1237), et, sans le Concile de l'Isle auquel il assista (1251), et le contrat de mariage d'Alphonse de Poitiers, frère de Saint Louis, qu'il signa (1241), il ne serait connu que par quelques actes insignifiants d'achat de cours d'eau pour arroser les terres de St-Félix à Malemort (1), de quelques échanges avec l'abbé de Mont-Majour et autres de ce genre. Il n'en est pas ainsi de Raymond Barriolis, son parent, qui lui succéda. (1266) Il était prévôt du chapitre de Carpentras, et la première chose qu'il fit après son élection, fut d'exiger le serment de fidélité de tous ses vassaux qu'il réunit à Venasque, lieu ordinaire de cette imposante cérémonie. Après avoir pris possession du château, il fit apposer l'étendard de son Église sur les principales portes du lieu et sur la plus haute tour de la forteresse. En même temps, un héraut le proclama à haute voix haut et puissant seigneur, demandant à ceux qui formaient l'assemblée si quelqu'un avait à s'y opposer. Personne n'ayant répondu, la cérémonie fut accomplie, et on alla la renouveler à Villes, à St-Jean de Durefort, à Malemort et autres lieux relevant de la seigneurie de l'évêque. Ce prélat acquit, en faveur de son Église, plusieurs droits seigneuriaux sur Malemort, et il unit cette Église ainsi que celle de St-Félix à la mense épiscopale. Il régla les questions litigieuses pendantes depuis longtemps entre ses prédécesseurs et son chapitre. Il frappa d'excommunication les habitants de Carpentras qui refusaient de payer la dîme. (1270) Le prévôt de sa cathédrale possédait depuis 15 ans ce bénéfice et n'était pas prêtre; il menaça de l'excommunier s'il ne se faisait pas ordonner. C'est par ces actes de vigueur que cet illustre prélat maintenait les droits de son Église, et faisait respecter la discipline. (2)

Pierre Rostagni lui succéda. (1272) Il était d'une famille illustre; son père avait une telle réputation d'intégrité, qu'il fut pris pour arbitre dans le différend survenu entre l'évêque d'Avignon et le podestat de cette ville, au sujet des limites de

(1) Campagne de l'évêque de Carpentras.

(2) P. Justin, *Mémoires inédits sur l'hist. des év. de Carp.*

Barbentane dont l'évêque était seigneur. Sa mère était de Nîmes de l'illustre famille de Languissel qui avait donné un cardinal et plusieurs évêques à l'Église. Il était simple chanoine de Carpentras lorsqu'il fut élu évêque de cette Église. De son temps, le Comtat passa sous la domination des Papes. (1) Il fit hommage à ce nouveau souverain par-devant les officiers de la chambre apostolique. (1274) Les serviteurs des églises, sonneurs, sacristains, bedeaux, chantres, portaient alors, sinon tous du moins quelques-uns, la tonsure et l'habit clérical, ce qui ne les empêchait pas d'être mariés et de vivre avec leurs femmes: de là il résultait pour eux un véritable état mixte; ils n'étaient, ni laïques ni ecclésiastiques. Rostagni consulta son métropolitain pour savoir s'il devait, le cas échéant, évoquer leurs causes à son tribunal, ou les abandonner au juge séculier. Il lui fut répondu qu'il devait les revendiquer s'ils portaient l'habit clérical, et s'ils avaient épousé des vierges; mais, non, dans le cas contraire. Il força les syndics de Carpentras à payer les tailles comme les autres habitants (1274), et les Juifs à reconnaître sa juridiction et à lui rendre hommage. Les habitants de Villes et quelques sous-seigneurs particuliers en firent autant. Pour Venasque, la chose se passa avec plus de solennité; l'évêque s'y rendit (15 mars 1277), convoqua dans la place publique tous les coseigneurs ses vassaux, et leur notifia le droit qu'avaient tous les nouveaux évêques de Carpentras de faire arborer l'étendard de leur Église, sur telle porte de Venasque qu'il leur plairait; ce qu'aucun n'ayant contredit, il fit lever et placer incontinent sur la porte dite de la Sainte Vierge, son étendard de couleur rouge chargé de mitres, de crosses et de saints clous de couleur jaune, en signe de son domaine: il y resta jusqu'à la nuit. L'année suivante (1277), il en fit autant sur les principales tours de Durefort et de St-Lambert, ainsi que sur la grande porte du château de Murs et de Méthamis. Ces soins du temporel de son Église ne l'empêchaient pas de veiller sur le spirituel. Nous le verrons au Concile d'Avignon. (2) Ce fut la dernière action d'éclat où il parut. Ce prélat mourut en 1280.

Raymond de Mazan le remplaça; il était simple chanoine lors-

(1) *Fantoni*, Part. I. pag. 149.
(2) Le P. Labbe le désigne par les initiales de son nom.

qu'il fut élu. Il prêta serment de fidélité au Pape entre les mains de son métropolitain, et il lui fit hommage de son temporel par devant Villaret, recteur du Comtat. Il reçut l'hommage de ses sujets, il força les habitants de Mormoiron et de Mazan à payer la dîme, et il obligea les consuls de Venasque à renoncer à la taille qu'ils voulaient imposer sur les habitants. Il assista à l'élévation des reliques de Sainte Madeleine, et il fit placer celles de Saint Siffrein dans une magnifique châsse d'argent. (1288) La charte qu'il en fit dresser parle de la première translation des reliques de Saint Siffrein et des nombreux miracles arrivés à cette occasion. La fête s'en faisait au mois de juillet; on la fixa au troisième dimanche après Pâques (1), à cause des travaux de la campagne.

Bérenger de Mazan lui succéda. (1294) Ce prélat eut l'ennui de voir, presque tout le temps de son épiscopat troublé par des procès. Nous n'entrerons point dans ces détails qui sont plus ou moins fastidieux; on peut les voir dans le manuscrit du Père Justin. On s'adressait à ce prélat pour obtenir le droit de bourgeoisie, et il n'admettait personne sans en exiger serment de fidélité. (1298) Sous son épiscopat, le chapitre de Carpentras reçut comme une nouvelle création. Les chanoines n'avaient point d'habit de chœur qui les distinguât des autres clercs dans les cérémonies publiques, et en cela ils jouissaient d'une véritable distinction sur tous les autres chapitres des environs. L'évêque les fit consentir à prendre un habit de chœur. (2) La charge de précenteur était depuis longtemps vacante; aucun chanoine ne voulait l'accepter, vu la modicité des revenus: il les augmenta en joignant le prieuré de Serres à ceux du Beaucet et de St-Didier. Celle d'archidiacre était aussi vacante probablement pour le même motif; il ajouta aux revenus déjà existants ceux du prieuré de Loriol; Modène et la Roque-sur-Pernes formèrent le lot de deux chanoinies sans prébendes, et il nomma de suite à ces deux canonicats; car il paraît, d'après le Père Justin, que les chanoines de Carpentras étaient alors à la nomination de l'évêque.

(1) Maintenant on la célèbre le IVe dim. après Pâques, probablement à cause du patronage de St-Joseph. (*Propre du Diocèse d'Avig.*)

(2) Le P. Justin en rapporte l'acte. (*M S. de la Bibl. d'Avig.*)

Il est temps que nous revenions aux évêques d'Avignon. Zoen ou Zoé (1250), qui avait succédé à Bernard II sur le siége de cette Église, fut un prélat très-estimé, surtout pour son habileté dans la conduite des affaires, ainsi que le témoignent les légations dont il fut chargé et les conciles qu'il présida. Ce fut de son temps que la ville d'Avignon se soumit à Charles d'Anjou et à Alphonse de Toulouse, frères de Saint Louis. (1251) Les religieuses de Ste-Claire s'établirent à Avignon (1256), et le Pape Alexandre IV leur accorda de grands priviléges. Celles de Ste-Catherine, ordre de St-Benoît, fondées, ainsi que nous l'avons vu, par la comtesse Odda, dame d'Avignon (1060), sur le mont Lavenic, appelé dès lors Mont-de-Vergues (1), honorées de la visite de Saint Bernard qui les porta à embrasser la règle de Cîteaux, et à prendre la robe de bure blanche avec le scapulaire noir, quittèrent leur solitude, et vinrent se fixer à Avignon. (1254) L'évêque Zoen les appela dans l'intérieur de la ville, afin de pourvoir à leur sûreté. Il leur donna un local sur la paroisse St-Symphorien, et il les dota si richement qu'il fut depuis regardé comme le second fondateur de l'abbaye. La libéralité de ce prélat envers ce monastère fut imitée par le cardinal de Grimoard, frère d'Urbain V, aussi évêque d'Avignon. Le cardinal Hugues de St-Martial en fit bâtir l'église en style ogival. (1402) Plusieurs personnages remarquables la choisirent pour sépulture (2), entre autres le cardinal Guillaume de Mandagoto, archevêque d'Embrun, et Jacques de Mutina, évêque et comte de Brescia. Les restes mortels de l'évêque Zoen y reposaient depuis plusieurs années. Ce prélat eut pour successeur (1262) Étienne, dont on ne connaît que le nom. Bertrand II, qui vint après (1264), fut bientôt transféré à Valence; Robert I (1268), Jean III (1270), Raymond (1271), Robert II (1282), Benoît III (1287),

(1) On dirait que Mont-de-Vergues veut de nouveau justifier son nom; les dames de St-Charles y ont une communauté très-nombreuse. Elles desservent l'asile des aliénés qui s'élève du côté du nord, au pied même de cette montagne. On voit encore au sommet une petite chapelle et quelques ruines informes de l'ancien monastère.

(2) Le trésor de cette église était très-riche: on y voyait un ostensoir en vermeil, très-haut et garni de 600 diamants fins; on l'estimait 36,000 livres. Cette église est encore debout; elle sert de magasin.

ne firent que passer, et c'est à peine si leurs noms se trouvent dans nos diptyques.

André de Languissel laissa des souvenirs plus durables : sa famille, originaire de Nîmes comme nous l'avons vu, donna plusieurs prélats à l'Église, André d'Avignon, Bertrand de Nîmes, Gérard d'Uzès, et Bernard d'Arles élevé au cardinalat par Martin IV. C'est sous son épiscopat que fut fondée l'Université d'Avignon par le Pape Boniface VIII, établissement que Charles II, roi de Sicile et comte de Provence, enrichit de plusieurs priviléges. André de Languissel en fut nommé chancelier. Il était naturel que l'évêque fut chef d'un établissement dont l'objet était l'enseignement, et qui devait son origine à la religion. Du reste, les universités se multiplièrent singulièrement sous l'influence des Souverains Pontifes, à cette époque où l'on sentait le besoin de cultiver et de répandre les sciences et les arts. La religion chrétienne a toujours favorisé ce qui tend à développer l'intelligence, à élever les sentiments, à perfectionner l'homme et à le ramener dans cet état de justice et de sainteté qu'il a perdu par la faute originelle. Il ne peut plus y remonter par ses propres forces. Comment le ferait-il? Profondément atteint dans les facultés les plus nobles de son âme, son intelligence est obscurcie et sa volonté détériorée. Dieu lui a donné les sciences et les arts afin d'éclairer sa voie, d'augmenter ses forces et de faciliter son retour vers le bien. (1) Ce sont ces hautes pensées que les Souverains Pontifes s'efforçaient de saisir et de seconder par l'établissement des universités. (2) Pour s'en convaincre, il suffit de jeter un coup d'œil sur l'organisation de ces établissements.

La confusion des langues, cause de la multiplicité des nations, est un grand obstacle à la diffusion des sciences. Les universités s'efforçaient de remédier à ce mal en favorisant l'étude du latin et en ramenant à cette langue, la seule que l'on connût et que l'on écrivît en Europe, les divers ruisseaux des sciences qui courent épars et vont se perdre isolés parmi les différents idiomes. Les Souverains Pontifes, dans leur haute sagesse, l'avaient préférée

(1) *Conditoris omnium immensa benignitas, rudem hominem, quem post perceptionem mortiferi gustus, ad perfectionem discretionis efferre non poterat, scientiarum artiumque decrevit dignitatibus gradiri.* (Bull. Rom).

(2) Bulle de Martin IV.

à toutes les autres, et c'était avec juste raison, puisque dans cette langue se trouvaient alors les trésors de l'histoire et les recherches de la science, les diplômes des princes, les travaux des Pères, la doctrine de l'Église, le dépôt de la foi; car le latin est en même temps la langue du monde savant et celle du monde religieux. (1) Cela ne doit pas nous étonner; il suffit d'en avoir quelques notions pour se convaincre qu'il est éminemment propre aux discussions de la science à cause de la simplicité de ses éléments constitutifs, de sa concision et de sa clarté. Cette langue est encore susceptible de nombre et d'harmonie, à cause de sa beauté native. La majesté qui lui semble propre donne aux choses divines un éclat tout particulier, et lorsqu'elle revêt des formes poétiques, elle élève singulièrement l'âme à Dieu.

Toutefois ce n'est là que l'instrument des sciences : les universités après avoir appris aux jeunes gens à s'en servir, s'appliquaient à les former à la méthode et au raisonnement. L'ordre est partout nécessaire; il resplendit dans l'univers, il préside aux moindres fonctions organiques, il doit régner dans les opérations de l'intelligence. Cette faculté de l'âme altérée par le péché, se ressent du trouble et de la confusion que la faute originelle a jetés dans notre organisation morale. Il faut donc avant tout former les jeunes gens à une méthode sûre, simple, lumineuse. La scolastique réunit tous ces avantages, et commençant par donner les notions précises des mots, porte partout la lumière à cause de ses formes rigoureuses et pour ainsi dire mathématiques, soit que notre esprit s'applique à l'étude des corps solides, des superficies ou des lignes dont il cherche les propriétés et les applications; soit qu'il s'élève à un ordre supérieur et que, prenant son essor vers les cieux, il s'attache à connaître l'essence des corps célestes, leurs mouvements, leur marche, l'ordre admirable dans lequel Dieu les a placés. Objets dignes d'occuper l'esprit humain, carrière immense ouverte aux contemplations de la philosophie, mais où la prudence doit toujours accompagner l'homme, car il ne doit jamais oublier le peu qu'il est en présence des œuvres sublimes du Créateur.

Après la philosophie, les universités enseignaient l'un et l'autre

(1) *Sic plurium idiomata nationum sub diversarum linguarum varietate diffusa, in unum conveniunt loquendi commercium latinitatis ordine litteralis.* (Bull. Rom.)

droit. Leur objet dans cette étude était de favoriser la justice et de couper court aux procès. Venaient ensuite les Saintes Écritures, étude la plus sublime et surtout la plus utile, lorsque sous la lettre qui tue, on a soin de chercher l'esprit qui vivifie.

Tel fut le but des universités. Faut-il s'étonner que les Souverains Pontifes se soient efforcés de les multiplier, eux qui sont les dépositaires de la foi et les pasteurs par excellence des âmes? N'est-il pas avantageux que, dans chaque pays, il y ait des hommes habiles, instruits dans les sciences et les lettres et surtout vertueux, qui jouissent du repos et de la tranquillité nécessaires pour s'appliquer à ces études et pour y former la jeunesse? Ces fonctions sont assez pénibles par elles-mêmes; ceux qui les remplissent se voient obligés de proportionner sans cesse leurs leçons à la faiblesse et aux besoins de leurs élèves, de balbutier pour ainsi dire avec l'enfance, de donner un aliment plus solide à ceux qui en sont capables, et de s'élever enfin aux considérations les plus hautes, lorsque l'homme arrive au plein développement de ses facultés intellectuelles. Ils ne doivent pas oublier qu'ils sont comme les *boucliers d'or*, dont parle la Sagesse, *sur lesquels resplendit le soleil* de justice: en formant ainsi les hommes à la sagesse et en leur apprenant à marcher dans les voies de la justice, ils ne se rendent pas moins utiles à la société que ceux qui la défendent l'épée à la main et qui versent son sang pour elle. L'État les honore avec juste raison, puisqu'avec les trésors de la science, ils répandent dans son sein tous les éléments qui en font le bonheur et la prospérité. (1)

Telle est l'idée fondamentale des universités; telle en est l'origine, tel en est le but. Ces considérations portèrent Boniface VIII à établir celle d'Avignon. Cette ville fut choisie de préfé-

(1) *Expedit igitur singulis regionibus ut in eis habeantur viri industrii, litterarum decore, scientiis et virtutibus præsigniti, ut singula sic ipsorum consiliis providis et consulta providentia dirigantur, quod earum incolæ subjectionis observantia, gloriosi vivant et regnent, et quieti beatitudine gratulentur. Tales siquidem viros (infusa eis cœlitus gratia) litterale studium efficit, parvulos suavitatis lactans dulcedine, cibans adultos uberius, et provectos majoris ubertatis delectatione fœcundans, dum circa ipsos studiosa sedulitate versantur..... Habent enim scientiæ incomparabiles thesauros deliciarum, omniumque bonorum largiuntur ad plenum.* (Bullarium Romanum.)

rence à beaucoup d'autres, parce qu'elle lui paraissait mieux réunir les conditions nécessaires à cause de sa position, de la fertilité de ses campagnes, de la douceur de son climat, de l'heureux caractère de ses habitants. (1) Aussi il voulut que cette université jouît du plein exercice et pût faire des docteurs en l'un et l'autre droit, en médecine et dans les arts libéraux. L'évêque d'Avignon (2), et, à son défaut, le prévôt du chapitre, devait présider les examens et délivrer les diplômes, de concert avec un certain nombre de docteurs attachés à l'université.

Ainsi tout se renouvelait dans l'Église, et cette jeunesse éternelle dont le Seigneur l'a dotée, refleurissait parmi nous. Les études recevaient une impulsion plus grande, et le clergé séculier aussi bien que le régulier une nouvelle existence. Les chapitres étaient réformés. Saint Dominique et Saint François, unissant l'activité du ministère apostolique aux douceurs de la contemplation, modifiaient la vie religieuse et lui donnaient une fin jusque-là peu connue. Les peuples de la campagne recevaient enfin des prêtres qui, sous le nom de vicaires ruraux, se fixaient parmi eux et se tenaient sans cesse prêts à pourvoir à tous leurs besoins. Cependant nos prélats défendaient les intérêts de l'Église, ne cessaient de tenir des Conciles pour rappeler la sainteté de la discipline, et employaient leurs grands biens à étouffer le monstre naissant de l'hérésie. Peu de temps leur suffit pour venir à bout de celle des Albigeois, car l'Église alors était toute-puissante, et son influence était immense. De ce grand conflit naquit un nouvel état de choses: la France s'étendit depuis le Rhône jusqu'aux Pyrénées, et le Saint-Siége posséda un nouvel état. Le Comtat Venaissin lui fut donné par le Concile de Latran: assemblée mixte, composée de prélats et de tous les potentats de l'Europe, et le traité de Paris lui assura cette donation. Dès lors les Souverains Pontifes veillèrent avec une prévoyance toute particulière sur ces nouveaux pays, si légitimement soumis à leur domination et aux jours mau-

(1) *Cum itaque Aven. Civitas ob ipsius commoditates, conditiones quamplurimas, habilis et apta non modicum hujusmodi censeatur.* (Bull. Rom.)

(2) *Statuimus ut quoties aliqui fuerint promovendi, præsententur Episcopo Aven. pro tempore existenti qui examinare studeat diligenter, et illos quos idoneos repererit, admittat.* (Bull. Rom.)

vais, alors que l'Italie et Rome leur devinrent une terre inhospitalière, c'est vers les rives du Rhône qu'ils tournèrent les yeux. Avignon les reçut et les abrita dans ses murs pendant près d'un siècle; ils y ont laissé des traces aussi précieuses que durables de leur long séjour. Reprenons les choses de plus haut, et remontons aux causes d'un événement si extraordinaire.

LIVRE HUITIÈME.

1303 — 1351.

Les Papes à Avignon. — Concile de Vienne. — Templiers abolis. — Procession du Saint-Sacrement à Avignon. — Clément V meurt à Roquemaure. — Conclave de Carpentras. — Les Cardinaux réunis à Lyon. — Jean XXII gouverne l'Église d'Avignon par lui-même. — Sa dévotion envers la Sainte Vierge. — Il commence le Palais, — fait restaurer l'église de St-Agricol, — met les Chartreux à Bon-Pas. — St- Thomas d'Aquin canonisé. — Chevaliers de Rhodes — 1er Concile de Saint-Ruf. — Dévotion de l'évêque de Cavaillon envers Saint Véran. — Valréas acquis. — Tribunal de la Rote. — Vision béatifique. — Jean XXII meurt. — Benoit XII. — 2e Concile de Saint-Ruf. — Saint Elzéar et Sainte Delphine. — La noblesse de Provence demande la canonisation de Saint Elzéar. — La Bienheureuse Mabile. — Sainte Anne d'Apt. — Bulle de Benoît XII. — Philippe de Cabassole, Chancelier de Naples. — Pétrarque invite Cabassole à venir à Vaucluse. — Cabassole écrit la vie de Sainte Madeleine. — Son estime pour Pétrarque. — La reine Jeanne vend Avignon. — Philippe de Cabassole, légat en Allemagne. — Clément VI. — Ses goûts pour la magnificence. — Peste. — Le Bienheureux Humbert. — L'évêque d'Orange lève solennellement les reliques de Saint Florent. — L'évêque de Vaison nonce en Sicile. — Mort de Sainte Delphine. — Son panégyrique par Philippe de Cabassole.

Le long séjour des Papes à Avignon est un fait qui domine tout le moyen-âge. Bien qu'il appartienne à l'histoire générale de l'Église, il ne laisse pas que de faire partie de la nôtre, vu les rapports nécessaires des Papes avec nos évêques et l'intérêt tout spécial qu'ils prirent à nos Églises. Disons quelques mots sur les

causes de ce grand événement. On sait les démêlés de Philippe-le-Bel avec Boniface VIII et la manière indigne dont ce Pape fut traité. Benoît XI lui succéda (22 octobre 1303), calma le roi de France, et sans condamner son prédécesseur, profita si bien des circonstances, qu'il rétablit la paix entre le sacerdoce et l'empire. A sa mort (1304), les cardinaux, divisés entre Boniface VIII et la France, élurent Bertrand Got, archevêque de Bordeaux, que ses griefs contre la France rendaient cher aux partisans de Boniface VIII. Le nouveau Pape prit le nom de Clément V. Il se fit sacrer à Lyon; divers accidents arrivés pendant la cavalcade firent mal augurer de son pontificat. Nous avouons que ces pronostics nous touchent peu, et nous sommes étonné de voir Fantoni et d'autres historiens leur donner une si grande importance. (1) Ses premiers soins furent de satisfaire le roi de France qui n'avait pas été étranger à son élection. Il révoqua toutes les bulles de Boniface VIII contre ce prince; il fit une promotion de dix cardinaux français; il pourvut, au gré du roi, à plusieurs siéges vacants du royaume, il nomma trois cardinaux pour gouverner Rome et l'Italie, et afin de ne laisser aucun doute sur ses intentions, il déclara qu'il resterait en France tant que Rome et l'Italie seraient divisées par les factions des Guelfes et des Gibelins. Toutes les mesures prises par ce Pape ont fait croire à certains historiens qu'il existait des conventions secrètes entre Philippe-le-Bel et Clément V. Nous avons de la peine à nous ranger de ce sentiment, et nous sommes persuadé qu'en agissant ainsi le Souverain Pontife ne faisait qu'obéir aux lois de la prudence, qui ne permettaient pas au chef de la catholicité de rester dans un pays agité par les factions. Quoi qu'il en soit, le roi poursuivait toujours la mémoire de Boniface VIII. Clément V, pour diminuer la vivacité de ses instances, quitta Lyon et partit pour Bordeaux. Il prêcha la croisade; il manda les grands-maîtres des Hospitaliers et des Templiers; il régla quelques affaires particulières, et il fit témoigner à Philippe-le-Bel le désir de conférer avec lui. Le roi ne demandait pas mieux; Poitiers fut choisi pour le lieu de l'entrevue. Ils s'y rendirent de part et d'autre: la conférence eut lieu, et le Pape, n'ayant pu satisfaire le roi, s'a-

(1) Fantoni, *Istoria d'Avig.* — Teissier, *Hist. des Souverains Pontifes qui ont siégé dans Avignon.*

perçut, mais un peu tard, qu'il était prisonnier. Il voulut s'échapper, ses efforts n'aboutirent qu'à dissiper ses doutes sur la réalité de la contrainte exercée contre lui. Le roi, maître de la personne de Clément, fit de vains efforts pour le plier à ses volontés: tout ce qu'il put obtenir, fut que l'on continuerait le procès des Templiers.

Afin de se débarrasser de ses importunités, le Pape résolut, de l'avis des cardinaux (1), d'aller à Avignon, ville indépendante de la France, et sur laquelle il avait des droits, attendu que Charles II, roi de Naples, qui en était souverain, se trouvait feudataire du Saint-Siége. D'ailleurs Avignon touchait au Comtat Venaissin dont il était souverain, et se trouvait plus voisin de l'Italie. Les habitants d'Avignon, avertis de ses intentions, n'oublièrent rien pour témoigner la joie que leur causerait son séjour parmi eux. Ils firent préparer avec tout le soin possible le couvent des Frères Prêcheurs, où il alla descendre et où il habita pendant tout le temps qu'il resta dans cette ville. (2) Guillaume II, de Mandagot, issu de la maison de Mirepoix, en était évêque; il avait succédé (1306) à Bertrand III d'Aymini. C'était un savant qui par ordre de Boniface VIII avait travaillé à la compilation du Sexte ou livre VI des Décrétales. Il fut transféré à l'archevêché d'Embrun, et fait cardinal l'année suivante.

Cependant le séjour des Papes attirait à Avignon tout ce qu'il y avait de plus remarquable dans le monde : les députés d'Italie venaient apprendre au Souverain Pontife l'entreprise audacieuse de Venise contre Ferrare, et lui demander du secours; ceux de Philippe-le-Bel poursuivaient la mémoire de Boniface VIII; ceux de Henri, qu'il avait fait nommer Empereur, le pressaient de venir couronner ce prince à Rome. Ils n'étaient pas plus tôt partis, que Robert, roi de Sicile, arrivait pour rendre hommage au Pape pour tous ses États, et se faire couronner roi: le Pape fit lui-même la cérémonie, le premier dimanche d'août. (1309) La magnificence de ce spectacle ravit d'admiration les Avignonais. A peine en étaient-ils remis, qu'un autre d'une nature bien différente, leur causa des émotions non moins vives. Trente mille Allemands inondèrent la

(1) *Judicatum fuit per Papam, cum collegio, quod curia transferretur Avenionem, et hoc pronuntiatum fuit ex ore Summi Pontificis.* (Ptol. Lucens. *in Balus. fol.* 31.)

(2) Oldoin. *in Ciacon.* — Valadier, *de Aven. triumph.*

Durand de Mende, et l'autre d'un évêque dont on ignore le nom. Tous les deux s'élèvent avec beaucoup de force contre les désordres et le relâchement qui régnaient alors, et tendent à rappeler les mœurs antiques, efforts souvent réitérés et toujours inutiles.

Le 16 octobre (1311), après avoir invoqué le Saint-Esprit dans l'église métropolitaine, les prélats se réunirent au palais de l'archevêché. Le Pape fit un sermon, et exposa l'objet du Concile qui était : l'affaire des Templiers, les secours de la Terre Sainte, la réforme des mœurs et de la discipline. Nous n'entrerons point dans les détails de ce Concile. Il nous suffit de dire qu'après avoir confirmé la doctrine de l'Église sur la Sainte Trinité et réfuté les erreurs de l'époque, on y condamne les Béguards et les Béguines, hérétiques établis en Allemagne, où leur secte faisait beaucoup de progrès. On abolit l'ordre des Templiers, et l'on donna leurs biens aux chevaliers de Rhodes, excepté ceux qui étaient en Espagne, qu'on réserva pour la défense du pays contre les Maures. (1)

Le Pape apprit au Concile, en présence de Philippe-le-Bel, ce qu'il avait décidé sur Boniface VIII, et les Pères applaudirent à sa conduite. Les évêques firent beaucoup d'efforts pour soumettre à leur juridiction les religieux qui en étaient exempts : ils ne purent réussir, non plus que le Pape, lorsqu'il voulut concilier entre eux les Mineurs divisés en deux partis. Les spirituels poussaient les choses à l'excès, traitant les autres de relâchés. Le Pape s'efforça vainement de calmer leurs scrupules ; ils continuèrent à diviser l'Ordre de Saint-François, et nous verrons bientôt les troubles qu'ils causèrent dans l'Église. Cependant les évêques ne furent pas tout à fait si malheureux, et parvinrent à faire défendre aux religieux de donner l'Extrême-Onction, l'Eucharistie et la bénédiction nuptiale sans la permission des curés, ainsi que d'enterrer personne dans leur cimetière, en temps d'interdit, et les excommuniés en tout temps. Cette discipline est encore observée.

On fit plusieurs autres constitutions très-importantes. On ordonna une croisade ; on fonda des chaires dans les académies les plus célèbres de l'Europe pour enseigner les langues hébraïque, chaldaïque, arabe et grecque, dans le dessein de favoriser la conversion des infidèles. On admit les laïques à la régie

(1) PP. Sirmond et Bin. *Coll. reg. Conc.*

des biens des hôpitaux, fondé sur ce que les ecclésiastiques absorbés par des occupations plus saintes, ne pouvaient donner leurs soins à ces objets matériels. Le Concile veut donc qu'on en charge des personnes de probité, sages et prudentes, et qu'on les prenne dans tous les états. C'est le premier pas que le laïcisme fit dans les affaires ecclésiastiques. Assurément les Pères de Vienne ne pouvaient pas prévoir qu'un jour viendrait où les laïques excluraient les prêtres de l'administration des biens des pauvres, et même les déclareraient incapables de remplir cet emploi.

Un décret extrêmement important de ce Concile est celui qui confirme la fête du Saint-Sacrement, instituée par Urbain IV, (1264). Pour donner plus de solennité à cette fête, Clément V, de retour à Avignon, institua la procession du Saint-Sacrement. Les Avignonais secondèrent son zèle et firent, les premiers, cette procession avec l'éclat le plus pompeux et l'appareil le plus magnifique. Leur dévotion ne se ralentit pas les années suivantes : elle s'est transmise de siècle en siècle, et leurs descendants continuent à se distinguer de toutes les autres villes par la pieuse magnificence qu'ils déploient dans cette grande cérémonie. Les autres villes du Comtat en firent autant, en sorte que nos pays sont les premiers où la procession de la Fête-Dieu a commencé et où elle se célèbre encore avec une pompe toute particulière.

Clément V fit une promotion de cardinaux: le premier fut Guillaume de Mandagot qui d'Avignon avait passé à Embrun et venait d'être transféré à Aix. Les translations étaient fort en usage à cette époque. Le second fut Jacques d'Euse ou d'Ossa, successeur de Mandagot sur le siége d'Avignon. Il n'était pas d'aussi basse extraction que certains auteurs veulent le dire; plusieurs historiens lui donnent une noble origine : il paraît certain que ses parents furent assez riches pour fournir aux frais de son éducation et même pour lui donner un précepteur durant le cours de ses études. Il s'attacha dans son jeune âge à Pierre de Ferrière, archevêque d'Arles et chancelier de Charles II, roi de Sicile. Son mérite le fit élever à l'évêché de Fréjus, à la charge de chancelier du roi Robert, qui le fit transférer à l'évêché d'Avignon (1310). Il occupait ce siége lorsque Clément V le fit cardinal. (1)

(1) Baluz. *Vit. Pap. Aven.*

tement. D'ailleurs sobre, frugal, modeste, il avait toujours vécu avec les autres cardinaux, comme avec ses maîtres, et peut-être cette dernière qualité ne contribua pas peu à les déterminer à l'élever au-dessus d'eux. (1)

Quoi qu'il en soit, l'affection que ce Pape avait pour Avignon dont il avait été évêque, le porta à y établir sa résidence. Il fit aussitôt connaître sa résolution par lettres, afin que les princes et les peuples qui avaient affaire avec le Saint-Siége sussent où ils devaient s'adresser. Il envoya ses officiers pour disposer la ville à recevoir la Cour Romaine et préparer les logements pour les cardinaux. Fantoni nous a conservé les détails de cette nouvelle disposition, et il n'est pas impossible de reconnaître les maisons habitées par les cardinaux. (2)

Deux mois suffirent à peine pour tout préparer. Le Pape partit de Lyon sur la fin de septembre, descendit le Rhône, et arriva le 2 octobre. Il revit avec des transports de tendresse ses chères ouailles qu'il aimait tant! Celles-ci, à leur tour, lui donnèrent toutes les marques de respect et d'amour. Son premier soin fut de remplir le siége de leur ville resté vacant par son exaltation. Il y nomma Jacques de la Voye son neveu, fils de sa sœur, qu'il éleva au cardinalat, dans la promotion qui eut lieu aux Quatre-Temps de décembre suivant. Il fit aussi cardinal Bertrand de Monfavet son précepteur, connu par la belle église qu'il fit construire cette même année (1316), dans le territoire d'Avignon, et qui porte son nom (3). En même temps il donna des preuves de son attachement à son chapitre; il y créa

(1) Jean Villani, ennemi des papes d'Avignon, dit que les cardinaux ne pouvant s'accorder, s'en remirent au choix de Jean XXII qui se nomma lui-même, en disant: *Ego sum Papa*. Cette fable ridicule ne mérite pas qu'on s'arrête à la réfuter.

(2) Fantoni. *Tom*. 1, *lib*. II, *cap*. III, *n°*. 3, *p*. 163.

(3) Le cardinal Bertrand de Porto fonda l'Église et le monastère de Monfavet sous le nom de *Notre-Dame-de-Bon-Repos*, (1316). Cette fondation eut lieu pour un prieur et 24 chanoines réguliers de l'ordre de St-Ruf, avec obligation pour eux de faire le service divin seulement, selon le rit des autres monastères, sans obligation d'instruire les habitants de cette partie du territoire, ni de leur administrer les sacrements. Le fondateur n'assigna pas non plus à ce monastère un territoire circonscrit formant paroisse. Il leur attribua des fonds de terre et d'autres revenus en divers lieux du diocèse s'élevant à plus de douze mille francs.

Les chanoines de Monfavet abandonnèrent leur établissement moins d'un siè-

deux archidiaconés: le monastère de St-Michel-de-Frigolet fut donné à l'un, et celui de St-Paul du Mausolée à St-Remi à l'autre. Les prieurs de ces deux monastères, Bertrand et Guichard, furent les deux premiers archidiacres; les religieux se trouvèrent incorporés au chapitre.

Un des premiers soins de Jean XXII fut de rendre un juste tribut d'hommage à la mémoire de Louis, évêque de Toulouse, fils de Charles II, roi de Naples et frère de Robert alors régnant. Il avait été précepteur de ce jeune prince, par conséquent il connaissait son cœur, sa vie, ses mœurs. Peu touché des grandeurs du monde, Louis avait renoncé à la couronne, quitté la cour et pris l'habit de Frère Mineur conventuel. Dans tous les états de sa vie, à la cour aussi bien que dans le cloître, il avait été un modèle de sainteté. Le Pape voulut l'exposer à la vénération des fidèles; il procéda à sa canonisation en présence d'une multitude infinie de fidèles. Il le mit au rang des Saints, le 7 avril 1317, et il fixa sa fête au 19 août, jour de sa mort. (1)

Nous n'entrerons point dans le détail des conjurations formées contre la vie de ce grand Pape; il en triompha par son courage et sa fermeté. La conduite qu'il tint dans ces circonstances, effraya ses ennemis et affermit son gouvernement pour toujours. Les grands le respectèrent; les ambitieux, les envieux, les jaloux, tous ceux qui étaient animés par des passions mauvaises, rentrèrent dans leur nullité. (2) Les peuples espérèrent bien d'un

cle après en avoir pris possession. Après eux, le prieuré conserva son titre, fut conféré en commande, et possédé successivement par plusieurs séculiers. En 1449, les syndics d'Avignon, qui administraient en même temps l'hôpital St-Bénézet, demandèrent au Pape Nicolas V et obtinrent la réunion de ce prieuré et de ses revenus à cet hôpital qui se trouvait dans une extrême pauvreté. Une bulle de 1452 sanctionna cette réunion, et imposa à l'œuvre de St-Bénézet de faire desservir l'église du prieuré de Montfavet.

Plus tard, les habitants s'étant multipliés sur cette partie du territoire, l'œuvre du Pont fut chargée en outre de leur faire administrer les sacrements. Pour remplir cette double obligation, on employa d'abord des prêtres séculiers qui allaient chaque jour de dimanche et de fête dire la messe à Montfavet et retournaient de suite. Bientôt ce service fut reconnu insuffisant et l'on confia cette église aux Récollets. Ces religieux, négligeant de remplir leurs obligations, furent remplacés par les capucins (1759), qui la desservirent jusqu'à la Révolution. — Voir le *Guide*, par Canron, p. 166.

(1) Baluz. *Quarta et quinta vita Joan.* XXII. — Boll. *August.* XIX.

(2) *In Chronica monasterii Grandimontensis adnotatum est Hugonem Geraldi episco-*

Pontife plein d'activité qui aimait la justice et qui la faisait rendre aux autres. Bientôt l'Église entière et les différents États qu'elle renferme ressentirent les heureux effets de son sage gouvernement. Il multiplia les évêchés dans les pays où les Albigeois avaient fait le plus de ravages. Il punit sévèrement Déliciosi, moine apostat qui, sous prétexte de réforme, persécutait les véritables religieux; il régla les différends qui existaient entre le roi de France et le comte de Flandre; il abaissa la faction des Gibelins en Italie, et il se vit tour à tour caressé par Frédéric d'Autriche et par Louis de Bavière qui aspiraient à l'Empire; car alors la papauté était la première puissance de l'Europe, et aucun empereur n'eût osé, sans son assentiment, monter sur le trône et commencer l'exercice de la souveraine puissance.

Ces soins que Jean XXII donnait à l'Église universelle ne l'empêchaient pas de témoigner la tendresse qu'il avait pour Avignon. Il fit publier et il adressa à l'Université de cette ville (1) les décrets du Concile de Vienne, que son prédécesseur avait augmentés, mis en ordre et présentés aux cardinaux, dans un consistoire tenu à Monteux. Il en fit le septième livre des Décrétales, connu sous le nom de *Clémentines*. Après la mort de son neveu, évêque d'Avignon, il voulut gouverner cette Église par lui-même, et il la fit régir par deux vicaires généraux. (2) La bulle qu'il dressa à ce sujet est un véritable chef-d'œuvre, et les principes qu'il pose sur l'autorité pontificale se trouvent marqués au coin de la vraie sagesse. L'attachement qu'il avait pour son chapitre était accompagné d'une dévotion toute particulière envers la Bienheureuse Vierge Marie à qui son église est dédiée. Il la manifesta par les indulgences qu'il accorda à tous les fidèles qui visiteraient cette église, par l'établissement de la prière appelée communément l'*Angelus*, et par la fameuse bulle *Sabbatine* qu'il donna en faveur des Carmes, et dans laquelle il fait dire à la Sainte Vierge : « Le samedi après la mort de mes serviteurs qui observent les

pum caducerscm composuisse imagines cereas cum quibus occidit Jacobum de Via, nepotem Papæ, cardinalem. (Baluz. *not. in Almaric. Auger. Vit. Joan.* XXII.)

(1) *Joannes Episcopus servus servorum Dei dilectis filiis, Doctoribus et scholaribus universis Avenioni commorantibus, salutem et apostolicam benedictionem.* (Bull. Rom.)

(2) Ils prenaient pour titre : *Vicarii Generales Episcopatus Aven., in spiritualibus et temporalibus, per sedem apostolicam deputati.*

conditions ci-dessus prescrites, je descendrai dans le purgatoire, je les en délivrerai, et je les conduirai sur la Sainte Montagne de la vie éternelle. » L'inclination que ce Pape manifesta pour les Carmes s'explique par le soin qu'il eut de prendre parmi eux des confesseurs pour diriger sa conscience. Il les établit dans Avignon, et il leur donna le couvent des Templiers. (1) Sa tendre dévotion envers la Sainte Vierge n'était que l'effet de sa reconnaissance, cette bonne mère l'ayant assuré dans une apparition dont elle le favorisa, qu'elle le délivrerait de tous ses ennemis et qu'elle le ferait arriver à la suprême dignité de l'Église. (2)

Jean XXII fit bâtir (1320), à Avignon, près la porte St-Roch, une église dédiée à la Sainte Vierge, sous le titre de Notre-Dame-des-Miracles, et il y fonda un monastère pour les filles pénitentes qui voulaient se faire religieuses. Un miracle éclatant opéré par l'intercession de la Sainte Vierge, fut l'occasion de cette fondation. Une mère dénaturée sollicitait son fils au crime; furieuse de se voir repoussée, elle l'accusa d'avoir voulu lui faire violence. Le juge, sur sa déposition, condamna le malheureux jeune homme à être brûlé vif. Le bûcher était allumé, une foule immense l'entourait, la flamme commençait à s'élever, et l'infortuné jeune homme, attaché au poteau, commençait à disparaître au milieu des tourbillons de flammes et de fumée. Tout à coup il aperçoit une image de la Sainte Vierge qui se trouvait dans le mur en face. (3) Il l'invoque à haute voix, et il la supplie de venir à son secours et de protéger son innocence. La Mère de miséricorde l'exauça. A l'instant même, il devint inaccessible aux flammes qui l'environnaient de tous côtés et qui s'élevaient en tourbillons au-dessus de sa tête. Le peuple, témoin de cette merveille, demande à grands cris qu'on le détache et qu'on le laisse aller. Le juge obéit, et le jeune homme sortit sain et sauf du milieu des

(1) C'est maintenant l'église paroissiale de St-Symphorien.

(2) On croit que le Pape obtint cette faveur, en priant devant la statue de la Sainte Vierge qui se trouve actuellement à la Métropole, et qui est invoquée sous le titre de *Notre-Dame-de-Tout-Pouvoir.*

(3) Nous sommes porté à croire que cette image de la Sainte Vierge n'est autre que le bas-relief qui se trouve actuellement dans le monastère de la Visitation. La Sainte Vierge y est représentée tenant son divin Fils dans ses bras; on l'invoque sous le titre *de Notre-Dame-de-Prompt-Secours.*

flammes, sans avoir perdu même un cheveu de sa tête. Un autre auteur raconte le fait d'une manière un peu différente : le jeune homme, selon lui, aurait été accusé de s'être livré à la sodomie avec un vieillard ; le juge les aurait tous les deux condamnés au feu ; le vieillard qui se trouvait coupable aurait été consumé, tandis que le jeune homme qui était innocent aurait été délivré, après avoir prié à haute voix la Sainte Vierge. Quoi qu'il en soit, il n'en est pas moins vrai qu'un grand miracle s'opéra sur le lieu où se trouve maintenant l'église des Minimes, près la porte St-Roch. (1)

Jean XXII faisait depuis deux ans travailler au magnifique palais qui maintenant est l'objet de l'admiration de l'univers. Les commissaires envoyés de Lyon lui avaient assigné pour demeure le palais épiscopal, situé entre la Métropole et la paroisse St-Étienne. Ce palais ne lui parut pas digne de la majesté du Saint-Siége. Il résolut de l'agrandir. Il transféra la paroisse St-Etienne à la chapelle de la Madeleine, dépendante de St-André qui avait droit de jus patron, et qui s'en désista en faveur des évêques d'Avignon. Comme cette chapelle était trop petite, il la fit agrandir en abattant les maisons voisines. Alors il commença à bâtir le Palais ; mais ses constructions furent démolies par son successeur qui fit reprendre l'ouvrage sur des proportions encore plus vastes.

Tandis qu'il s'élevait, Arnand de la Voye, qui avait succédé à son frère Jacques et en faveur de qui Jean XXII avait uni l'église de Châteauneuf à la mense épiscopale, acheta un terrain propice et fit bâtir le palais épiscopal, qui maintenant sert de Petit-Séminaire. Son oncle, en l'élevant sur le siége d'Avignon, l'avait fait cardinal. Pendant son épiscopat, le Bienheureux Robert, de l'Ordre de St-Dominique, illustre par sa naissance et encore plus par la sainteté de sa vie, mourut à Avignon. Trente ans à l'avance il avait prédit dans un discours public l'affreuse peste qui, en 1348, désola si cruellement l'Europe. Ce saint religieux était célè-

(1) Les RR. PP. Minimes fondés à Avignon, en 1575, furent chargés de desservir la Chapelle *de Notre-Dame-des-Miracles*. Le Cardinal d'Armagnac qui les appela, avait transféré les filles pénitentes fondées par Jean XXII, dans un monastère qu'il leur avait fait bâtir près de la porte St-Michel. Plus tard ce monastère fut occupé par les Dames de la Visitation.

bre par les miracles qu'il opéra pendant sa vie et après sa mort, et surtout pour ses prophéties. On les recueillit en un volume, et, dans la suite des temps, elles se sont presque toutes vérifiées. Lorsqu'on procédait à ses obsèques, le cercueil où son corps était renfermé fut enlevé des mains des religieux et porté si haut qu'à peine on pouvait l'atteindre avec la croix portée devant le convoi. Il s'avança miraculeusement à cette hauteur, jusqu'au-dessus du lieu préparé pour sa sépulture; là il s'arrêta, descendit doucement et se plaça dans la fosse. (1) Les Pères Dominicains, en mémoire de ce miracle, firent dans la suite préparer une place dans leur belle sacristie bâtie par Clément VI, et mettre les restes précieux de ce saint religieux dans la muraille, à la même hauteur à laquelle le cercueil s'était élevé. Arnaud de la Voye n'administra pas longtemps cette Église, puisque dès l'année suivante, Jean XXII nomma deux vicaires généraux pour la gouverner en son nom.

Ce grand Pape n'oublia jamais son bon peuple d'Avignon, malgré les occupations que lui donnaient les affaires générales de l'Église, les alarmes qu'inspiraient les Sarrasins d'Espagne, le désir qu'il avait de voir les princes chrétiens marcher à la délivrance de la Terre-Sainte, les inquiétudes plus sérieuses causées par les Pastoureaux, la compassion qu'il sentait pour les Juifs massacrés par les fanatiques, et les disputes survenues entre les réguliers et les séculiers au sujet de la juridiction que le Concile de Vienne avait bien pu assoupir mais non faire entièrement disparaître. Il ne perdit jamais de vue cette Église qui lui avait été donnée pour épouse, et la cathédrale d'Avignon n'était pas seule l'objet de ses faveurs. L'église que Saint Agricol avait fait bâtir sur l'emplacement de sa propre maison et qu'il avait érigée en paroisse, afin d'être comme une forteresse au milieu de la vigne du Seigneur, pour nous servir des expressions de son pieux historien (2), se trouvait alors trop petite pour contenir les paroissiens. On le conçoit lorsque l'on considère l'accroissement prodigieux que prit Avignon, par suite du séjour des Papes. Jean XXII l'agrandit, la décora et la mit, sauf la tribune et quelques travaux récents, exécutés sous la malheureuse influence de la Renaissan-

(1) P. Mahuet. *Prædicatorium Aven.*

(2) Barralis. *Chron. Lirinens.*

ce, dans l'état où elle se trouve maintenant. Plein de respect pour la mémoire de St-Agricol, il voulut rétablir, autant que possible, la psalmodie que ce grand Saint avait instituée dans son église, et il fonda un chapitre composé de douze chanoines et de seize bénéficiers. Parmi les premiers, il établit trois dignitaires, un doyen, un capiscol et un ouvrier. Il leur donna pour prébendes vingt prieurés situés en Provence. Par ses ordres on bâtit, au chevet de l'église, un cloître assez grand pour les loger, et afin de couronner dignement son œuvre, il fit faire avec beaucoup de solennité la translation des précieuses reliques de Saint Magne et de Saint Agricol, de la Cathédrale où elles étaient, à l'église qu'il venait de restaurer et à laquelle il unit la chapelle du pont où était le corps de Saint Bénézet. (1)

Jean XXII voulut encore donner à ses ouailles des modèles vivants de pénitence et de sainteté. Les Chartreux étaient alors, ce qu'ils ont toujours été depuis leur institution, extrêmement recommandables par l'austérité de leurs mœurs et l'innocence de leur vie. C'est le seul ordre qui n'ait jamais eu besoin de réforme. Il les appela, et il leur donna une commanderie qu'avaient occupée autrefois les Frères Pontifes et après eux, non les Templiers, comme le dit Teissier, mais les Hospitaliers de St-Jean, ainsi que nous l'avons vu plus haut; elle était située à l'extrémité du territoire d'Avignon, sur les bords de la Durance. (2) Il leur donna encore tout ce que les Hospitaliers avaient possédé en ce lieu, sauf le bac dont il se réserva les revenus, et que le Saint-Siége a possédés jusqu'à la Révolution. Jean XXII fit encore bâtir l'église de St-Remi, et y établit un chapitre nombreux, lui assignant des revenus considérables. Ce zèle du Pontife stimulait celui de la Cour pontificale: Arnaud de la Voye, évêque d'Avignon, fonda une collégiale à Villeneuve et donna aux chanoines l'église paroissiale de ce lieu.

Cependant les affaires générales de l'Église ne cessaient de préoccuper le Souverain Pontife et d'absorber son existence; il pensait avec la même sollicitude à la propagation de la foi et au recouvrement de la Terre-Sainte. Les missionnaires de

(1) Faut. *Istoria d'Avig.*
(2) *Bulla fundation.*

l'Ordre des Mineurs, envoyés en Orient, lui avaient fait à leur retour une ample relation de l'état où se trouvait la religion dans ces régions lointaines. Il écrivit aux princes Arméniens, Géorgiens et Tartares, tous ennemis des Musulmans, afin de les exciter contre ces ennemis du nom chrétien et de mieux faire réussir la croisade. La conspiration des Lépreux, conçue par le roi maure de Grenade et ourdie par les Juifs (1), heureusement découverte, le fit trembler pour l'Europe. Les Gibelins conduits par les Visconti battirent les Guelfes en Italie. Frédéric, prétendant à l'Empire, qu'il favorisait, se laissa corrompre par l'argent des Visconti, et la discorde loin de diminuer parmi les Frères Mineurs ne faisait qu'augmenter. Il crut la faire cesser par sa bulle *Ad Conditorem*; mais que ne peut le fanatisme? Ces religieux en vinrent jusqu'à résister en face au Souverain Pontife, et Bonnegrace de Bergame, chargé de la procuration de tout l'Ordre, eut l'impudence d'en appeller des constitutions du Pontife, en plein consistoire. Pour toute réponse, le Pape le fit mettre en prison et l'y retint pendant un an.

Nous n'entrerons point dans le détail de toutes ces affaires; nous aimons mieux reporter notre attention sur un sujet plus consolant. Saint Thomas d'Aquin, religieux de l'ordre de St-Dominique, l'Ange de l'École, le plus savant des théologiens et qui a dit le dernier mot sur tant de questions importantes, était mort depuis cinquante ans en odeur de sainteté. Il avait été un modèle de vertu et un prodige de science. Ses ouvrages ne laissent rien à désirer. Profond, varié, universel, il est avec juste raison appelé le docteur angélique à cause de la sublimité de ses conceptions. Élève d'Albert-le-Grand, il étonna le monde par la profondeur de sa science. Saint Louis l'admettait à sa table, et Grégoire X l'appelait à ses Conciles. Il se rendait à celui de Lyon, lorsque arrivé à Fosse-Neuve, abbaye de Cîteaux, il tomba malade et mourut en expliquant le Cantique des Cantiques aux religieux qui l'en avaient prié. La canonisation fut précédée de deux informations juridiques prises l'une à Naples, et l'autre à Fosse-Neuve. Il avait

(1) *Ipsi (Judæi) confessi sunt quod fontes et puteos infecerant, illo fine, ut omnes Christiani aut leprosi fierent, aut citius morerentur.* (Joan. Can. S. Vict. *Vit. Joan.* XXII. *apud Baluz.*)

opéré peu de miracles; on l'objectait à Jean XXII qui répondit: *Il en a fait autant qu'il a écrit d'articles.* En effet, lorsqu'on lit la Somme théologique, le plus beau et le plus connu de ses ouvrages, on est tenté de regarder comme un prodige qu'il ait pu concevoir et réaliser, en si peu de temps, une œuvre qui embrasse et qui résume, dans une parfaite unité, toute la science de la religion. Saint Thomas fut canonisé dans le couvent des Dominicains : la cérémonie se fit avec toute la pompe possible, en présence du roi Robert et de la reine sa femme. La Bulle est datée du 18 juillet 1323, et la fête du saint Docteur fut fixée au 7 mars, jour de sa mort.

Pendant qu'on procédait à la canonisation de Saint Thomas, les Hospitaliers de St-Jean s'occupaient de l'élection de leur grand-maître. La conquête de l'île de Rhodes et les biens immenses de la dépouille des Templiers, avaient élevé cet ordre à un degré de puissance que plusieurs souverains auraient vainement tenté d'égaler. Heureux s'ils n'eussent pas oublié qu'ils étaient religieux ! Mais hélas ! les richesses produisirent leur effet ordinaire; elles introduisirent dans l'Ordre le luxe, la mollesse, l'amour des plaisirs et un abandon presque total de la règle. Le grand-maître, Villaret lui-même, ébloui de sa gloire, ne put soutenir une fortune si haute : au lieu de profiter de ses avantages pour faire trembler l'empire ottoman, il ne pensa qu'à jouir du fruit de ses travaux. Environné d'une troupe de flatteurs, ses jours se passaient dans une honteuse oisiveté. Les revenus entiers de l'Ordre suffisaient à peine pour fournir à ses plaisirs. Les chevaliers qui ne pensaient pas comme lui, étaient disgraciés et réduits à la pauvreté. Une conduite si extraordinaire ne pouvait que faire des mécontents : les vieux chevaliers, rigides observateurs de la règle, murmurèrent de cette conduite et la blâmèrent sans ménagement. Bientôt ils allèrent plus loin, et ils firent des représentations publiques au grand-maître, qui, loin de les recevoir avec humilité, les regarda comme des injures et s'en tint offensé. Les mécontents ne se rebutèrent pas : ils s'assemblèrent secrètement, et ils prirent le violent parti d'arrêter le grand-maître. Villaret, averti à temps, sortit de Rhodes, se

(1) *Quot articulos tot miracula.* Ces paroles, tracées sur un phylactère, se trouvent sur le frontispice de la plupart des éditions de la *Somme de St Thomas.*

retira au château de Lindo, et s'y fortifia. En même temps, il en appela au Pape de tout ce qu'on ferait contre lui. Sa fuite enhardit les mécontents qui, malgré son appel, le déposèrent et élurent à sa place Maurice de Pagnac, homme probe, bon chevalier, mais qui était loin d'égaler la réputation de Villaret. (1)

Le Pape instruit de ce qui se passait à Rhodes, envoya deux commissaires sur les lieux pour s'informer de la vérité, suspendit les deux grands-maîtres, nomma un gouverneur à leur place, et ordonna à l'un et à l'autre de venir rendre compte de leur conduite. La fermeté de Jean XXII était connue; les deux grands-maîtres obéirent. Villaret, conquérant de Rhodes, était reçu partout avec distinction. Sa réputation le précédait, chacun s'intéressait à sa disgrâce, il fut également bien traité à Avignon. Pagnac éprouva le contraire. Il s'aperçut bientôt que toutes les préventions étaient contre lui, qu'on ne parlait à la Cour du Pape que de la valeur de Villaret, et qu'on le regardait lui-même comme un rebelle et un chef de mécontents. Jean XXII donna plusieurs audiences à l'un et à l'autre, en particulier, et en plein consistoire. Ils produisirent les plus grands avocats pour défendre leur cause. Pagnac, voyant que le Pape, blessé du peu d'égards que ses partisans avaient eus pour l'appel de Villaret, penchait du côté de son adversaire, quitta la Cour d'Avignon, se retira à Montpellier, tomba malade et mourut. Sa mort facilita la décision de l'affaire. Villaret fut rétabli dans tous ses droits à condition qu'il se démettrait volontairement au bout de quelque temps. Il le fit. Le Pape convoqua à Avignon, dans son palais, les prieurs et les chevaliers qui se trouvaient à sa Cour et dans les provinces voisines. Ils s'enfermèrent dans une espèce de conclave, pour procéder à l'élection d'un nouveau grand-maître; le choix tomba sur Hélion de Villeneuve; le Pape confirma l'élection. Ainsi fut réglée l'affaire des Chevaliers de Rhodes.

Celle des Fraticelles, ou Mineurs révoltés, ne se termina pas de sitôt. Les rebelles, loin de se soumettre aux décisions de Jean XXII, passèrent dans le camp de Louis de Bavière son ennemi, et, cherchant à étayer par leurs prédications ses prétentions à l'Empire, ne firent que hâter sa ruine. Les troubles d'Italie préoc-

(1) Vertot. *Hist. de Malte.*

cupaient également le Souverain Pontife, sans le distraire des soins que son affection le portait à donner au diocèse d'Avignon et à nos églises.

Le 18 juin 1326, il fit tenir un Concile à Avignon dans l'église de St-Ruf. Guasbert Duval, archevêque d'Arles, y présida; les archevêques d'Aix et d'Embrun, ainsi que onze évêques parmi lesquels se trouvaient Raymond de Vaison, Othon de Carpentras et Geoffroi de Cavaillon, s'y rendirent. Il n'y parut point d'évêque d'Avignon, parce que Jean XXII faisait gouverner cette Église par des vicaires généraux. Les actes du Concile nomment aussi les procureurs des évêques absents et les députés des chapitres. On y fit 59 canons, qu'on peut réduire à quatre chefs: la juridiction ecclésiastique, la discipline des Églises, les abus et les mœurs. Le gouvernement des réguliers, premier chef, comprend 17 canons qui supposent ce principe, reçu alors, que le juge laïque n'avait aucun droit sur les personnes et sur les biens de l'Église. Parmi ces règlements, deux nous paraissent fort singuliers. Certains laïques se moquaient des censures en contrefaisant les prêtres et les prélats qui les portaient. « Ces enfants de Bélial, dit le Concile, allument des chandelles, des bottes de paille, des tisons ou des charbons, et ensuite il les éteignent en dérision des cierges qu'on a éteints dans la publication des censures. (1) » La peine qu'on prononce contre cette impiété est l'excommunication pour la personne et l'interdit pour les lieux où ces impiétés ont été commises. D'autres laïques d'un rang supérieur voulaient contraindre les évêques et les prélats à montrer les titres de leur juridiction: faute de ces preuves, ils ne balançaient pas à s'emparer de tout ce qui était à leur convenance. Les Pères opposent la sentence d'excommunication à ces violences.

Sur la discipline des Églises, les canons les plus remarquables sont ceux qui confèrent des indulgences pour certaines bonnes œuvres, comme assister à la messe, le samedi, en l'honneur de la Sainte Vierge; accompagner le Saint-Sacrement lorsqu'on le porte

(1) *Aliqui filii Belial... non minus viliter quam damnabiliter procedere non formidant.... excommunicationem simulare præsumunt... accensos palearum fasciculos, aut candelas de cepo, seu carbones vel titiones ardentes, in patellis, aut sartaginibus, vel similibus culpabiliter extinguendo. (Coll. reg. Conc.)*

aux malades ; prier pour le Pape ; s'incliner quand on prononce le nom de Jésus. Les fonts baptismaux placés aux portes des églises, comme le baptême est l'entrée de la religion, étaient souvent peu respectés ; ceux qui entraient ou qui sortaient, en faisaient un lieu d'abomination : le Concile ordonne, sous peine d'amende, de les fermer dans l'espace de six mois. (1) On permet à chaque évêque de faire publier par ses comprovinciaux, sous le bon plaisir du métropolitain, une censure qu'il aurait portée, et à laquelle on n'aurait pas obéi dans le terme de dix jours. Défense aux confesseurs d'absoudre des cas réservés sans une permission expresse de l'Ordinaire. Ces cas réservés dont le Concile donne le détail s'étendent fort loin.

Sur les abus et la réforme des mœurs, on défend aux apothicaires de vendre du poison sans l'avoir auparavant déclaré à l'Ordinaire, afin que s'il en est besoin on puisse connaître la personne qui l'a acheté. Défense aux gentilshommes ou autres de faire des confréries. C'était un abus qui subsistait depuis les Albigeois. Le Concile ajoute qu'en condamnant ces associations, il n'entend point toucher aux anciennes confréries établies en l'honneur de Dieu, de la Sainte Vierge, des Saints et pour le soulagement des pauvres. Défense de tenir des gens armés pour garder les églises, sans permission de l'évêque. On interdit aussi aux clercs de porter des armes sous peine de dix livres d'amende, si c'est la nuit, et de cent sous, si c'est le jour.

Sur les réguliers, le Concile se plaint de l'abus des privilèges de quelques-uns, Hospitaliers, Cisterciens et autres, qui sous prétexte d'exemptions s'embarrassaient peu des censures. Pour les Frères Prêcheurs et Mineurs et en général les autres réguliers, ils sont maintenus dans l'usage d'enterrer dans leurs églises ceux qui le souhaiteront, sauf le droit des curés, et l'on explique de quelle manière il sera fait preuve de la volonté du défunt. « Il suffira, dit le Concile, de produire un écrit de lui, ou des témoins en présence du curé ou de l'official, si le curé refuse de les voir. »

Un autre Concile tenu dans le même lieu (1337), par les mêmes prélats, sauf ceux que la mort avait enlevés et qui furent

(1) *Sacri fontes... ut non execrationnibus pateant, non inquinamento sordescant, statuimus ut singuli ecclesiarum Rectores claudi faciant.* (*Coll. reg. Conc.*)

remplacés par leurs successeurs, est également célèbre. Nous allons le rapporter de suite, attendu qu'on y renouvela les mêmes canons, et qu'on se contenta d'en ajouter de nouveaux. Parmi ces derniers, le IV[e] défend aux curés de permettre à leurs paroissiens de communier à Pâques, ailleurs qu'à leur paroisse, si ce n'est à raison d'infirmité. Le V[e] ordonne aux clercs bénéficiers, ou dans les ordres sacrés, de s'abstenir de viande le samedi, sous peine d'être privés de l'entrée de l'église pendant un mois. (1) On excepte le cas de nécessité, et la fête de Noël, si elle tombe en ce jour. Le VIII[e] abolit certains abus nés d'un zèle peu éclairé, contre ceux qui croupissaient dans les censures. On faisait jeter des pierres contre la porte de l'excommunié; on y portait une bière, ou bien on y envoyait un prêtre en habits sacerdotaux. Tout cela fut proscrit comme opposé à l'esprit de l'Église, et aux dispositions des canons. Le XLVI[e] et le XLVII[e] ont rapport à la vie honnête des clercs. Ils sont consacrés à Dieu, ils doivent donc vivre d'une manière convenable à leur état et s'interdire tout ce qui se trouve tant soit peu contraire à la modestie. Par conséquent, ils ne doivent point faire le commerce, surtout s'ils sont prêtres et s'ils ont charge d'âmes, lors même qu'ils seraient simples tonsurés, libres ou mariés: nous avons vu plus haut, en parlant des clercs de Carpentras (2), en quel sens on doit entendre ces dernières expressions; ils ne doivent être ni bouchers, ni cabaretiers. On ne leur donne qu'un mois pour renoncer à ces états, déclarés incompatibles avec la modestie cléricale, s'ils veulent continuer à jouir des priviléges de l'Église. Ce n'est pas assez pour les clercs de s'interdire ces sortes d'amusements ou de professions; ils doivent éviter tout ce qui sent le luxe dans les habits, la démarche et l'ensemble de la conduite. Il paraît qu'à cette époque il y avait des clercs qui poussaient les choses à un tel excès que les laïques s'en scandalisaient. Le Concile leur ordonne de porter la couronne ronde et bien marquée, et de la faire tous les mois (3); de ne pas soigner leur barbe et de se faire raser en

(1) *Clerici beneficiati, aut in sacris ordinibus constituti semper in diebus sabbati, in honorem B. Virginis Mariæ, a carnibus abstineant.* (Coll. reg. Conc.)

(2) Voir plus haut, page 451.

(3) *Omnes clerici coronam deferant rotundam, non minima parvitate nolandam... singulis mensibus radi faciant.* (Coll. Conc.)

temps convenable, à moins d'une cause juste et raisonnable, laquelle cessant, on doit revenir à la règle sous peine de perdre la centième partie de ses revenus, chaque fois que l'on sera trouvé en faute.

Les chanoines, les curés, les chapelains et autre constitués en dignité sont obligés de porter sans cesse le vêtement de dessus fermé de tous côtés, pas trop court, avec des manches décemment longues, également rondes, avec des capuchons pas trop ouverts. (1) On donne un mois aux uns et aux autres, pour se conformer à cette règle, sous peine de se voir dépouiller des vêtements prohibés et de perdre la moitié des distributions manuelles.

Le XLIXe recommande aux chanoines de résider, au moins deux mois par an, sous peine de perdre le revenu de leurs bénéfices. (2) L'évêque peut les dispenser pour des causes majeures, surtout lorsqu'il s'agit d'étude. Ceux qui sont pourvus des dignités ecclésiastiques doivent se faire promouvoir dans le courant de l'année aux ordres que ces dignités exigent, sous peine de perdre les fruits de leurs bénéfices.

Les Juifs avaient été l'objet de plusieurs persécutions, soit de la part des Pastoureaux, fanatiques animés d'un zèle aveugle qui, sous prétexte de venger la religion, outrageaint l'humanité, soit à cause du complot des Lépreux dont ils avaient été les instigateurs. Les évêques les avaient toujours pris sous leur protection et reçus dans les villes dont ils étaient seigneurs. Mais comme le commerce avec eux dans les usages de la vie était dangereux pour les chrétiens, et que leur contact pouvait nuire à la foi, le Concile ordonna que dès l'âge de treize ans, les Juifs porteraient, toutes les fois qu'ils paraîtraient en public, sur leurs vêtements extérieurs, un signe en forme de roue de trois ou quatre doigts de large; les femmes juives devaient porter ce signe sur leur coiffure. (3) De plus, les Juifs étaient tenus de payer aux églises les dîmes et les oblations, pour tout ce qu'ils possédaient. Toutes

(1) *Canonici, Curati, Rectores, Vicarii vestes superiores clausas, non minima brevitate notandas adstringantur portare.* (*Ib.*)

(2) *Omnes Canonici singulis annis per duos menses in ecclesiis suis residentiam faciant personnalem.* (*Ib.*)

(3) *Judæi a tredecim annis deferant extra domos in superiore veste, in pectore, signum Rotæ: mulieres Judææ a duodecim annis idem deferant supra cornalia.* (*Coll. reg. Conc.*)

ces peines n'étaient applicables qu'après la sentence de l'Ordinaire. Défense aux chrétiens, à moins d'une absolue nécessité, d'avoir un juif *physicien* ou *chirurgien* pour médecin. Telles sont les principales dispositions des deux célèbres Conciles de St-Ruf: tous nos évêques y assistèrent.

Parmi eux se trouvait Gauffredi II de Cavaillon, qui avait succédé (1320) à Pons Augier. Il s'efforça d'imiter son zèle envers Saint Véran. En effet, si Pons immortalisa sa mémoire par la translation des reliques de ce saint et illustre patron de Cavaillon, Gauffredi rendit son nom mémorable par la construction d'une chapelle dans sa cathédrale, qu'il lui dédia après l'avoir décorée avec toute la magnificence possible, et y avoir mis toutes les précieuses reliques dont son prédécesseur avait fait la translation. Jean XXII qui affectionnait beaucoup ce prélat et qui l'honorait de sa confiance (1), rendit en sa faveur une Bulle qui lui donnait le droit de voter dans les assemblées capitulaires. En vertu de ces nouveaux pouvoirs, Gauffredi réunit son chapitre et lui représenta qu'il serait convenable, pour favoriser la dévotion envers Saint Véran, de célébrer souvent les saints mystères dans la chapelle nouvellement construite. Le chapitre applaudit à son zèle, et délibéra que tous les jours on y dirait la seconde messe; de plus, en reconnaissance de la dépense qu'il venait de faire, il lui permit de bâtir, pour l'utilité de la maison épiscopale, depuis le mur attenant à la chapelle de St-André jusqu'à la colonne qui soutient les deux arcs de la Tour de l'Évêché, près de la prévôté.

Gauffredi fit plusieurs transactions avec la commune de Cavaillon; la plus importante est celle de 1331 au sujet de la dîme. La sentence de Philippe Bernisson recteur du Comtat, dont nous avons déjà parlé (2), ne fut pas longtemps observée. Il s'éleva bientôt des contestations nouvelles: la commune consentait à payer la vingtième partie des biens décimables, le clergé demandait le dixième. Enfin on convint de s'en tenir à une ancienne transaction trouvée dans les archives du chapitre. Elle fut portée par les députés de la commune et lue à la Saint Jean, près de la porte du Claux, dans une assemblée composée de 3,000 person-

(1) Il avait été son médecin et il lui avait rendu les plus grands services, au commencement de son pontificat.

(2) 28 avril 1293. Voir plus haut page 436.

nes. On statua, selon la teneur de cette ancienne transaction, qu'il serait payé à l'avenir le quinzième de tous les grains, légumes, aulx, oignons, chanvres, foins et agneaux. Si le nombre de ces derniers n'atteignait pas quinze, on devait donner pour chaque agneau ou chevreau 15 sous. Les raisins qu'on était obligé de porter dans les cuves du chapitre, devaient se payer au seize. Les grains se dîmaient en gerbes et devaient rester 24 heures sur les lieux, afin de donner aux collecteurs le temps d'en faire la perception. Le chapitre les nommait et était obligé de les faire publier en chaire, un jour de dimanche, pour savoir s'ils étaient agréables aux habitants. Ceux qui fraudaient la dîme étaient obligés de payer, cette année-là, la dixième partie de tous les fruits décimables (1); cette transaction a servi de règle jusqu'à la Révolution.

Jean XXII avait donné l'évêché de Cavaillon à Gauffredi pour le récompenser des services qu'il lui avait rendus comme médecin; et aussi, sans doute, à cause des qualités éminentes qu'il avait remarquées en lui. Du reste, il n'était malheureusement pas rare, à cette époque, de voir les dignités et les bénéfices ecclésiastiques devenir la récompense des services tout humains et d'un mérite où la vertu n'avait pas toujours la principale part. Clément V avait fait du bien à sa famille; Jean XXII marcha sur ses traces. Il plaça successivement ses deux neveux sur le siége d'Avignon, et il fit Arnaud de Traïan, époux de sa nièce, recteur du Comtat. Il l'honora de sa confiance, et il l'employa dans des affaires délicates. Il agrandit ses États par l'acquisition de la terre de Valréas et de quelques lieux voisins, achetée au Dauphin de Viennois, et payée des subsides levés sur les communes du Venaissin, sur les ecclésiastiques, les bénéficiers et les possédant fiefs, suivant l'avis du célèbre Oldrade (2) consulté sur cet objet. (3) Il ne s'en tint pas là; et trois ans après, il donna à ce même neveu la juridiction temporelle de Carpentras, qui depuis le 12 avril 1320 avait été réunie au St-Siége. La faveur du Pape attira bientôt à Arnaud de Traïan celle des souverains; Philippe V, dit le Long, lui donna (1320) trois cents

(1) *Mémoires inédits sur l'Église de Cavaill.*
(2) Professeur de l'Université d'Avignon.
(3) Adolphe Aubenas. *Notes hist. sur Valréas.*

livres de rente perpétuelle; et y ajouta la terre de Castelnau de Montmirail. Bientôt Arnaud fut assez riche pour acheter la vicomté de Traillard. Toujours jaloux d'augmenter la puissance de son neveu en agrandissant la sienne, Jean XXII acquit de la maison des Baux (1320) le fief de Brantes qui comprenait St-Léger et Savoillan; ces trois communes étaient alors unies, comme elles l'ont été jusqu'au XVIe siècle. Le Pape acquit encore l'abbaye de St-Guilhem du Désert fondée par St Guillaume, premier prince d'Orange, et le droit de suzeraineté sur le fief de Châteauneuf de Gadagne, alors possédé par Rostaing de Sabran, qui ne voulut prêter hommage qu'entre les mains du Souverain Pontife. Ses successeurs ne furent pas si délicats sur le point d'honneur; peut-être aussi n'avaient-ils pas les mêmes motifs, et ils firent hommage entre les mains des recteurs, quoiqu'ils ne se crussent jamais véritablement incorporés au Comtat. Arnaud perdit son épouse, et n'en conserva pas moins la faveur de Jean XXII. Il s'unit en secondes noces à Constance, fille d'Amaury II, vicomte de Narbonne. On doutait alors si dans les secondes noces, il fallait donner la bénédiction nuptiale aux époux. Ceux-ci ayant été bénis (17 février 1329), on crut devoir, à raison du doute, demander au Pape une absolution conditionnelle, et Sa Sainteté l'accorda.

Les soins que Jean XXII donnait à l'agrandissement de ses États et de sa famille ne l'empêchaient pas de veiller sur les affaires générales. Les mauvais succès des Guelfes, les progrès de Louis de Bavière, les Visconti et les seigneurs italiens toujours remuants et toujours inconstants dans leurs promesses de fidélité, l'insuccès du légat Gaëtan en Toscane, tout cela joint aux mesures infructueuses prises avec le roi de France, était, pour lui, l'objet des plus vives préoccupations. Cependant c'est à cette époque qu'il créa un nouveau tribunal pour satisfaire aux nombreuses consultations qui lui arrivaient de toutes les parties du monde catholique; c'est celui de la Rote. Il le composa des prélats les plus savants de sa cour, et il leur donna le nom d'auditeurs. La sagesse des jugements rendus par ce tribunal lui acquit bientôt une grande réputation. Jean XXII craignant le relâchement dans les juges et les abus dans ceux qui expédiaient les actes, fit pour les uns et les autres des règlements

empreints d'une haute sagesse. « La raison et l'autorité demandent également, dit-il, que ceux qui sont préposés pour rendre la justice soient vigilants, exacts, modestes; qu'ils aient le cœur pur, les mains nettes et que la sagesse éclate dans leurs conseils. Elles exigent aussi que ceux qui doivent recevoir et expédier les actes judiciaires soient laborieux, fidèles, doux, honnêtes, modérés dans leurs honoraires, et surtout compatissants envers les pauvres. Si toutes ces qualités sont requises dans ceux qui administrent la justice, à combien plus forte raison doit-on les trouver dans la Cour romaine, mère de tous les peuples, où par la bonté divine se trouve le suprême tribunal (1)? » Il descend ensuite dans des détails précieux, dont l'observation exacte a conservé ce tribunal dans la haute réputation qu'il s'était acquise dès le commencement de son existence.

Dieu voulut encore illustrer le pontificat de Jean XXII par un grand miracle, opéré sous le porche de Notre-Dame-des-Doms. Saint André Corsin, né à Florence (1302) de parents nobles, voué à Dieu dès sa naissance, fut pour ainsi dire sanctifié dès le sein de sa mère, à qui un songe mystérieux avait fait connaître les belles destinées réservées à son fils. Il prit l'habit des Carmes à l'âge de 15 ans, il fut ordonné prêtre et envoyé à Paris pour faire ses études. Trois ans après, réclamé par son provincial, il passa par Avignon, s'y arrêta quelques jours, retenu par Pierre Corsin, évêque de Volaterre, auditeur de la chambre apostolique, transféré plus tard (1361) à l'évêché de Florence, et enfin créé cardinal (1369). Pendant qu'il était auprès de son auguste parent, Saint André Corsin, suivant le doux attrait de sa piété, allait souvent visiter les églises. Un jour, il montait à la cathédrale de Notre-Dame-des-Doms, à l'heure de midi; un pauvre aveugle, assis sous le porche, lui demanda l'aumône. Le Saint s'arrêta, lui parla avec bonté et s'enquit, entre autres choses, comment il était devenu aveugle. « Mon métier, répondit l'aveugle, était de raffiner l'or et l'argent; je travaillais nuit et jour pour nourrir ma famille. Le feu très-ardent, nécessaire à ce travail, m'a fait perdre la vue, et m'a réduit à l'état où vous me voyez. Ce qui m'afflige le plus, c'est

(1) Bull. Rom. *Bulla erection. Rotæ.*

d'être dans l'impossibilité de pourvoir aux besoins de mes enfants. » Le Saint, touché de compassion, entra dans l'église, se prosterna la face contre terre, les mains croisées sur la poitrine, pria pendant environ une heure, puis il se leva, plein d'une sainte confiance, s'approcha de l'aveugle, prit de l'eau bénite, lui en jeta sur les yeux, et dit : « Que Notre-Seigneur Jésus-Christ, par sa miséricorde, vous guérisse ! » Aussitôt l'aveugle recouvra la vue. Saint André Corsin avait déjà opéré beaucoup de miracles, comme on peut le voir par l'histoire de sa vie. A peine celui-ci fut-il connu dans Avignon, qu'on donna au Saint toutes les marques d'estime et de vénération. Ce qui fut cause qu'il se hâta de partir, continuant à répandre durant son voyage la bonne odeur de ses vertus et à faire usage des dons précieux que le ciel lui avait départis. Le miracle que nous venons de rapporter était peint sur les murs du porche de Notre-Dame : Fantoni assure que des personnes dignes de foi lui ont dit avoir vu cette peinture ; mais de son temps, on n'en trouvait pas la moindre trace ; l'intempérie des saisons et la main des hommes avaient tout fait disparaître. (1)

Ainsi Dieu se plaisait à soutenir le courage du Souverain Pontife en manifestant sa puissance. Jamais Pape ne fut peut-être plus exercé que Jean XXII ; rien ne manqua à l'épreuve, ni la multiplicité ni la grandeur des affaires, ni les adversaires puissants et nombreux. Il en trouva partout, en Italie, en Allemagne, jusque dans sa propre Cour. Louis de Bavière voulut être empereur, malgré lui ; Rainalluci ou Pierre de Corbière essaya de se faire nommer Pape ; Occam, après avoir troublé l'Ordre des Frères Mineurs, apostasia d'une manière scandaleuse, et les catholiques attribuèrent à Jean XXII des opinions singulières qui jetèrent des nuages sur la pureté de sa foi. Il réduisit tous ses ennemis au silence : ce dernier point seul est resté douteux, et nous tenons à l'éclaircir, afin que rien ne vienne offusquer la gloire d'un si grand pontife. Nous voulons parler des opinions de Jean XXII sur la vision béatifique. Ce Pontife, prêchant à Avignon,

(1) *Il miracolo fu dipiato nelle mura del portico della chiesa d'Avignòne. Mentre io era in questa citta, personne gravi, degne di fede mi attestarono d'haver veduta pochi anni prima questa pittura in essere, la qual poi e stata cancellata dalle injurie de tempi . et da i cangiamenti apportati al sudetto portico.* (Fanton. *Part.* II, *p.* 802.)

(car malgré son grand âge et les occupations du souverain pontificat, il ne voulut jamais se dispenser du ministère de la parole), avait avancé, dans plusieurs sermons, que les âmes des Bienheureux dans le ciel ne voyaient maintenant que l'humanité sainte de Jésus-Christ, et qu'elles ne jouiraient de la vue claire de l'essence divine, qu'après la résurrection générale des corps. Le Pape avait été amené à parler sur ce sujet, à propos de certaines visions de revenants arrivées à Alet, dont Villani et Saint Antonin parlent beaucoup. Ses ennemis relevèrent cette proposition; on la taxa d'hérésie, on la déféra aux théologiens, on voulut la faire condamner; les esprits s'échauffèrent de part et d'autre; on disputa, on écrivit, les passions s'en mêlèrent, la question s'embrouilla, et d'une simple opinion on fit une erreur capitale.

L'Université de Paris était alors à son plus haut point de gloire: elle s'assembla; la proposition fut examinée et condamnée. Le Pape en écrivit au roi, et se plaignit qu'on eût voulu lui faire un crime de ce qu'il avait avancé comme une question sur laquelle il n'y avait rien de déterminé. Ce qui rendait ce Pape encore plus excusable, c'est qu'il n'avait rien affirmé d'une manière absolue, et qu'il avait protesté être prêt à révoquer ses paroles, s'il arrivait qu'elles ne fussent pas trouvées entièrement conformes à la doctrine de l'Église. Cette affaire, dont ses ennemis firent tant de bruit, remplit d'amertume les dernières années de ce grand Pontife. Les troubles qu'elle causa en Allemagne, où déjà l'agitation était si grande, les mauvais succès de la cause pontificale en Italie, firent sur lui une impression si profonde que sa santé en fut ébranlée.

Il prévit que sa fin n'était pas éloignée. Il indiqua un consistoire pour le 2 décembre 1324, mais il se trouva mal dans la nuit, et il renvoya l'assemblée. Comme il sentit que son mal faisait des progrès, il fit venir auprès de lui tous les cardinaux qui étaient à Avignon; il leur rappela ce qu'il avait dit sur la vision béatifique et il fit lire, en leur présence, une bulle qui contenait son véritable sentiment sur cette question, et ce sentiment était entièrement orthodoxe. Il fit son testament devant eux, leur recommanda l'Église et ses parents, et mourut le 4 décembre, à 9 heures du matin 1334. On porta son corps à la cathédrale, et

on l'ensevelit dans un mausolée que l'on voit encore. (1) C'est un ouvrage admirable et digne de fixer l'attention des amateurs. On le changea de place (9 mars 1759); l'opération se fit avec toutes les précautions et toute la décence possibles. Le corps de Jean XXII fut trouvé intact, il n'avait que cinq pieds de long; ses bras et ses mains étaient croisés sur sa poitrine. Il portait des gants de soie blanche et au doigt une grosse bague d'or avec une pierre bleue. Il était vêtu d'une tunique de soie violette, et il avait par-dessus une grande chape enrichie d'une infinité de petites perles, et sur la chape le *Pallium*; sa tête était couverte d'une petite mitre de soie blanche, dont les bouts pendants étaient de soie rouge. Ce Pape, le plus grand à certains égards, de tous ceux qui ont siégé à Avignon, laissa des trésors considérables, environ 25 millions, destinés à la croisade de la Terre-Sainte. Sa mémoire est en vénération, et malgré les déclamations de ses ennemis, ce Souverain Pontife est resté cher aux habitants d'Avignon où son nom est populaire; il se rattache à son règne une idée de grandeur que rien ne peut effacer.

Jean XXII avait gouverné l'Église d'Avignon par lui-même. Benoît XII, son successeur, ne jugea pas à propos de l'imiter, et il se hâta de lui donner un évêque; ce fut Jean de Coïardan, natif de Belpech, diocèse de Mirepoix, prélat extrêmement pieux et grand zélateur de la discipline, ainsi que l'attestent ses synodes et de nombreuses fondations.

Il n'est pas étonnant que Benoît XII tînt une conduite un peu différente de celle de son prédécesseur: il lui ressemblait aussi peu par le physique que par les qualités morales. Grand et robuste, il avait une voix forte et sonore; Jean XXII ne possédait aucun de ces avantages. Vertueux l'un et l'autre, ils étaient également dignes d'occuper le Saint-Siége; mais Jean XXII avait plus d'étendue de génie pour les affaires, et Benoît XII plus de fond de doctrine. Le premier prenait plaisir à se voir entouré d'une cour brillante, et l'autre souhaitait que les prélats fussent plus attentifs à résider dans leurs diocèses. Jean XXII, employé de bonne heure à la cour de Sicile, en avait pris les manières; il était politique et insinuant, il savait répandre les

(1) Baluz. *Vitæ Papar. Aven.*

grâces et il les prodiguait parfois. Benoît XII, nourri dans le cloître, était d'un caractère moins ouvert; il se piquait d'une justice rigide, il avait étudié les canons, et il s'attachait à les faire observer. Il voulait qu'on méritât les faveurs qu'on lui demandait, et lorsqu'il doutait du mérite, il aimait mieux supprimer ses libéralités que de les accorder à des indignes. Jean XXII fut plus grand homme, et Benoît XII meilleur Pape; le pontificat du premier fournit plus de traits à l'histoire, et le gouvernement du second plus de bons exemples à l'Église. (1)

Dès le lendemain de son élection, Benoît XII tint consistoire et donna des ordres pour faire réparer les églises de Rome. Ensuite il s'appliqua à réformer les abus qui s'étaient glissés sous les règnes précédents. Il congédia tous les ecclésiastiques courtisans; il supprima les expectatives, il mit de l'ordre dans la chancellerie; il se montra sévère envers les autres et plus encore envers lui-même; il n'ordonna rien qu'il ne pratiquât le premier. Il était doux, libéral, généreux et plein de bonté envers les pécheurs à qui il ouvrait toujours les trésors des miséricordes divines. Louis de Bavière l'éprouva plus que tout autre; le Pape n'oublia rien pour le ramener dans la voie de la vérité. Enfin, il couronna tant de belles qualités par le dessein qu'il forma, dès le principe de son pontificat et qu'il fit connaître bientôt, de rétablir le Saint-Siége à Rome. C'est dans cette pensée qu'il remit le gouvernement de l'Église d'Avignon entre les mains de Jean de Coiardan dont il connaissait la piété et l'attachement à la discipline.

Ce prélat justifia les belles espérances qu'on avait conçues de lui, et, le 25 avril 1337, il convoqua le second Concile de St-Ruf dont nous avons déjà parlé. Les Messieurs de Ste-Marthe disent (2) qu'il avait été évêque de Vaison, et suivent en cela le P. Colombi (3); ce qui met le P. Boyer dans un grand embarras et le porte à conclure que s'il a été évêque de Vaison, il n'a gouverné cette Église qu'environ deux ans (4), d'où il passa à celle d'Avignon, qu'il quitta encore pour celle de Mirepoix.

(1) Baluz. *Vitæ Pap. Aven.*
(2) *Gallia Christ.*
(3) P. Colomb. *Hist. Vasio.*
(4) Anscl. Boyer. *Hist. de Vaison.*

Quoi qu'il en soit, Bertrand III lui succéda sur le siége de Vaison. Son nom nous a été transmis par un acte où il s'agit de la nomination faite par le Chapitre, de Nicolas Lauret, prêtre de Molans, à l'église Ste-Madeleine, située sur le territoire de St-Marcellin. (1) Goctius ou Gocio de Rimini lui succéda. Le nom de sa famille était *Battaille*, l'une des plus illustres de cette ville; il était très-savant, et il gouverna l'Église de Vaison deux ans. La même année, Benoît XII le fit patriarche titulaire de Constantinople pour les Latins, et l'envoya avec la qualité de légat en Sicile. Il quitta l'évêché de Vaison, non pour prendre celui de Rimini, comme le disent les auteurs de la *Gaule chrétienne*, mais pour se livrer avec plus de liberté aux affaires de la Cour de Rome. Il fut nommé cardinal, et Ratier le remplaça à Vaison. Ce prélat était d'un grand mérite, et nous le verrons bientôt employé aux plus grandes affaires par Benoît XII.

Pierre III, d'Orange, qui siégea le premier, après les archevêques, au second Concile de St-Ruf, était un savant jurisconsulte, et animé d'un zèle ardent pour le rétablissement de la discipline. De retour dans son diocèse, il s'empressa de publier les décrets du Concile, et surtout de les faire exécuter. Tous les ans, afin d'entretenir dans son clergé l'esprit de piété qui l'animait lui-même, il assemblait son synode après les fêtes de Pâques, et il parcourait les paroisses de son diocèse, annonçant la parole de Dieu. Il unit le prieuré de St-Marc à la mense capitulaire, et de concert avec les chanoines il fit construire le clocher de sa cathédrale. (2) Ce prélat si zélé et si pieux durant sa vie, donna des marques de dévotion encore plus grandes à sa mort; il fit son testament en faveur de son Église; tous ses biens devaient être employés à la construction du clocher. Benoît XII avait su apprécier son mérite, et à peine élevé sur le siége de St-Pierre, l'avait fait recteur du Comtat. Ce fut le premier qui siégea à Carpentras: jusqu'à lui tous les recteurs avaient habité le château de Pernes. Il autorisa l'établissement du conseil municipal de Carpentras (15 février 1336). Dès lors il ne fut plus nécessaire de proposer les

(1) *Ex Archiv. Capit. Eccl. Vasion.*

(2) Raymond Imbert et Jean Pascal, maîtres maçons d'Orange, furent chargés de ce travail. Léon Allbert de Châteauneuf-du-Pape fournit 2,000 pierres de taille, de la carrière d'Anglan. (Prévost. *Hist. Eccl. Arausi.*)

affaires de la commune au parlement ou assemblée générale de tous les habitants. Elles furent traitées par un petit nombre de personnes notables. Il donna des règlements en faveur du marché de cette ville ; il défendit d'inquiéter ceux qui y conduisaient des bestiaux, et il permit à leurs conducteurs de les faire paître le long de la route, sans cependant causer aucun dommage. Il dressa des statuts pour tout le Comtat. Il taxa ce que devaient retirer de la Chambre apostolique ceux qui desservaient les chapellenies et les prieurés qui avaient appartenu aux Templiers et aux Chevaliers de St-Jean, et que le Saint-Siége avait acquis. Il termina les différends entre l'évêque de Carpentras et les coseigneurs de Villes : il interposa également sa médiation entre les communes de Monteux, Loriol et Sarrians qui étaient en litige au sujet du canal qui sépare leurs territoires et des réparations à y faire pour assurer le libre écoulement des eaux. (1) Ce prélat justifia la confiance de Benoît XII ; rien ne pouvait lasser son activité lorsqu'il s'agissait de faire le bien. Aussi le voit-on, sur son sceau, représenté debout, habillé pontificalement, la mitre en tête et la crosse à la main, comme un homme toujours prêt à agir.

Guillaume III, dit Astier, évêque d'Apt, assista aussi au Concile de St-Ruf. Mais avant de parler de ce prélat, il est bon de reprendre les choses de plus haut. Hugues Bot qui, après une laborieuse élection, avait succédé à Raymond Bot, son frère (1303), pacifia les troubles excités sous le dernier épiscopat, reçut l'hommage de tous les fiefs de la maison de Simiane, fut présent à l'hommage que l'évêque de Marseille fit au roi Robert (1309), et rendit lui-même le sien à ce prince pour tous les biens que son Église tenait des comtes de Provence. Nous avons déjà vu qu'après l'abolition des Templiers (1311), les biens de cet Ordre passèrent, partie aux Chevaliers de St-Jean, partie aux Églises. Celle d'Apt en profita peu, et les Hospitaliers de St-Jean eurent le prieuré de St-Maurice au territoire de St-Saturnin. Ce bénéfice fut dans la suite uni à la commanderie d'Avignon. Ce prélat tint le siége d'Apt pendant 16 ans, et eut pour successeur Raymond Bot III, de nom, qui était son neveu, chanoine et ouvrier de sa cathédrale (1318). Jean XXII s'était ré-

(1) Ce canal est connu sous le nom de *Valamian*. (Ch. Cottier, *Hist. des Rect.*)

servé la nomination du successeur de Hugues Bot: les chanoines d'Apt n'eurent aucun égard à cette réserve, et firent leur élection comme de coutume. Mais ils connaissaient mal la fermeté du grand Pape d'Avignon. Raymond Bot fut obligé d'aller lui-même se démettre entre les mains du Pontife, qui fit examiner cette affaire par un Évêque et un cardinal prêtre, et, sur leur rapport, il conféra lui-même l'évêché d'Apt au même Raymond Bot. (1)

Ce prélat témoigna de sa piété envers Saint Castor, et fit faire un buste en vermeil représentant ce saint évêque d'Apt. Le 1er dimanche de mars 1320, jour de l'invention des reliques de Saint Auspice et de Saint Castor, il enferma une portion du chef de ce saint qu'il tira d'une caisse de cyprès où ses reliques étaient conservées avec celles de Saint Marcian, premier abbé de St-Eusèbe. Il mit aussi dans le même buste un authentique pour conserver la mémoire de cette translation. Ce buste était d'un travail admirable; l'ouvrier avait ménagé plusieurs écussons aux armes de l'évêque donateur. Ce prélat voulut, la même année, renouveler les anciennes criées qu'on faisait dans Apt au nom de l'évêque, en qualité de haut seigneur; le juge et bailli du comte de Provence et son clavier s'y opposèrent, comme à un attentat à l'autorité du prince. L'évêque les excommunia. Mais on parla bientôt d'accommodement; un compromis suivit; le droit de l'évêque fut examiné et reconnu véritable, la défense fut levée ainsi que l'excommunication, et tout rentra dans l'ordre. Cette tempête passée, le prélat revint à ses habitudes de piété, et accorda diverses indulgences à tous les fidèles de son diocèse qui contribueraient de leurs aumônes à la réparation de la chapelle de St-Donat, où se faisait depuis quelque temps un grand concours de peuple attiré par les nombreux miracles qui s'y opéraient. Les clercs et les chanoines de son chapitre ne pouvaient plus s'accommoder de la communauté des biens; le prélat ordonna (1333) que les prébendes cléricales seraient de nouveau séparées de la mense capitulaire, pour être partagées entre les clercs, et que les revenus en denrées et en argent seraient distribués à proportion, par deux chanoines et deux clercs nommés recteurs chaque année;

(1) Remerville. *Hist. Eccl. d'Apt.*

cet état de choses a persévéré jusqu'à l'abolition du chapitre. Les Pères Carmes s'étaient établis depuis quelques années à Apt : l'église de St-Paul qu'on leur avait donnée, tombant en ruines, ils en firent construire une autre sur la même place; Raymond Bot la dédia à la Sainte Vierge.

Mais l'événement le plus remarquable de son épiscopat, fut l'arrivée à Apt des précieuses reliques de Saint Elzéar de Sabran, comte d'Arian, décédé à Paris, le 27 septembre 1327. Cet illustre Saint avait ordonné par son testament qu'en quelque endroit qu'il mourût, il voulait être inhumé dans l'église des Frères Mineurs d'Apt, et c'est pour exécuter ses dernières volontés qu'on apporta à Apt ses restes précieux. Il naquit à Ansouis (1284), d'Hermengard de Sabran, un des plus habiles capitaines de Charles II, roi de Naples (1), et de Laudane d'Aube de Roquemartine, encore plus distinguée par sa piété que par sa haute naissance. Elzéar perdit sa mère peu de jours après sa naissance. Son père, attaché à la cour, ne put diriger lui-même l'éducation de son fils. Il en laissa la conduite à une pieuse dame, nommée Gascende, chez qui le jeune Elzéar passa les premières années de sa vie. Dès qu'il fut en âge de recevoir quelque instruction, Guillaume de Sabran, son oncle, abbé de St-Victor, l'attira auprès de lui, afin de former son esprit à la science et son cœur à la vertu : car dans ce siècle éminemment chrétien, on aurait cru se rendre coupable d'un grand crime, si l'on n'avait pas dirigé l'éducation de la jeunesse, uniquement d'après l'idée chrétienne. Celle que reçut le jeune Elzéar n'eut rien de puéril; l'abbé de St-Victor connaissait le monde et ne laissa rien ignorer à son neveu de tout ce qui pouvait contribuer à son avancement dans le siècle. Monter à cheval, faire des ar-

(1) Ce prince avait rendu de grands services à Charles II pour la conquête de son royaume. Il était allié à la maison d'Anjou par Gascende de Sabran, aïeule de Béatrix, comtesse de Provence, femme de Charles d'Anjou, 1er de nom, et mère de Charles II. Ce qui a fait dire à un auteur italien, en parlant de la donation du comté d'Arian faite à Hermengard, père de notre Saint, qu'il lui avait fait ce présent moins en considération de ses services que de son alliance. Charles II pourvut aussi Hermengard de la charge de grand justicier du royaume, et l'on voyait autrefois des pièces de monnaie marquées, d'un côté, des armes du roi, et de l'autre, de celles de la maison de Sabran, et cela, en vertu d'un privilége spécial accordé à cet officier de la couronne. (Remerville. *Hist. Eccl. d'Apt*).

mes, fortifier le corps par des courses et par tous les nobles exercices auxquels se livraient alors les jeunes chevaliers, lui furent montrés. Mais l'abbé revenait toujours au principal, et s'attachait à graver dans le cœur de son neveu ces principes de vertu qui dominèrent en lui, et qui firent le plus bel ornement de sa vie.

Elzéar n'avait encore que 13 ans, lorsque Charles II voulut le marier à une des plus riches héritières de Provence. C'était Delphine de Signe, fille de Guillaume, seigneur de Signe et de Puy-Michel, et de Delphine de Barras. La noble maison de Signe descendait des vicomtes de Marseille, et avait pris le nom de la principale terre tombée en partage à cette branche. Delphine devait hériter d'une grande succession qui comprenait plusieurs châteaux en Provence, de la seigneurie de Signe ou de Puy-Michel dont elle prit indifféremment le nom, se faisant appeler tantôt Delphine de Signe, tantôt Delphine de Puy-Michel. Elle était élevée dans un couvent de Ste-Catherine fondé par un évêque de Riez, à une lieue de cette ville. Son âge était peu différent de celui d'Elzéar. Elle avait déjà consacré sa virginité à Dieu; elle s'opposa fortement aux pressantes instances de ses parents, qui voulaient absolument que ce mariage s'accomplit. Un saint religieux de l'Ordre de Saint François qui la dirigeait, lui fut d'un grand secours dans les peines intérieures qu'elle souffrait. Il la disposa insensiblement à consentir aux désirs du roi et de sa famille, persuadé que Dieu ne l'abandonnerait pas, lui qui conduit ses élus par des voies aussi admirables qu'impénétrables.

Ce mariage fut donc conclu au gré des deux maisons; mais la jeune Delphine eut tant de pouvoir sur l'esprit de son époux, et Dieu mit une telle force dans ses paroles, qu'après avoir fait confidence à Elzéar que la seule crainte de déplaire au roi et à sa famille l'avait fait entrer dans un état auquel elle avait déjà renoncé par un vœu solennel, elle obtint de lui qu'il n'attenterait jamais en rien contre cette promesse. Enfin, étant tous les deux prédestinés à donner au monde un exemple de la pureté la plus parfaite, cette chaste épouse fit consentir le jeune Elzéar, à s'engager lui-même, par vœu, à passer ensemble leurs jours dans une perpétuelle chasteté.

On peut voir dans l'histoire de leur vie (1) à quel point de perfection ils portèrent cette vertu, les obstacles qu'ils eurent à vaincre de la part du comte d'Arian, père d'Elzéar, qui souhaitait passionnément de leur voir des enfants, afin de perpétuer sa famille et son nom; le saint usage qu'ils firent des grands biens que la mort du comte leur laissait, l'humilité et la charité d'Elzéar, sa vie admirable à la cour de Naples et le soin qu'il avait d'orner son âme de toutes les vertus. Robert d'Anjou, persuadé de la haute vertu d'Elzéar, lui confia l'éducation du prince de Calabre, son fils, et voulut absolument qu'il acceptât cet emploi, que le Saint par humilité jugeait au-dessus de ses forces. Il fut ensuite chargé de négocier le mariage de ce prince avec Marie de France, fille du comte de Valois, qu'on vit heureusement s'accomplir selon le vœu des deux couronnes, après la mort d'Elzéar arrivée à Paris, dans le temps même qu'il traitait cette importante affaire.

Le célèbre François Meyron qui reçut ses derniers soupirs, accompagna son corps de Paris à Apt. Il attesta lui-même dans un excellent discours qu'il fit en présence de Jean XXII (1327), pour la canonisation de Saint Elzéar, que pendant le voyage Dieu avait opéré dans tous les lieux où ce saint corps avait passé, plusieurs miracles très-éclatants; les morts étaient ressuscités, les aveugles avaient recouvré la vue, et la santé avait été rendue à une infinité de personnes affligées de diverses maladies. Nous laissons à ses historiens le soin de relater tous ces miracles; mais nous ne pouvons nous empêcher de rapporter celui qui lui arriva par rapport à la Sainte Eucharistie pendant que le Saint était à Paris. Un malheureux curé, forcé de porter le viatique à un malade qu'il savait indigne de cet ineffable bonheur, crut se tirer d'embarras et concilier ce qu'il devait au sacrement de nos autels et à sa position, en portant à ce pécheur une hostie non consacrée. Il passa, tout le monde se mit à genoux; le comte seul resta debout, sans donner le moindre signe de respect. On en fut surpris, on en causa. Le comte, interrogé, dit qu'il n'avait pas cru devoir rendre à une hostie non consacrée l'adoration réservée à Dieu seul;

(1) Boll. 27 sept. — Surius. — Arnaud. *Vies des SS. et autres.*

on alla aux informations, le fait justifia sa conduite, et l'on en conçut une plus grande admiration pour sa vertu; ce fait n'est pas admis par tous les auteurs. Il n'en est pas de même d'un autre tout différent, et dont il est d'autant moins permis de douter qu'il nous en reste un monument durable. Saint Elzéar, chargé de la défense de Rome contre l'empereur Charles VII, le fit avec tant de valeur qu'il resta maître de la place. Dans la suite, il eut un si vif regret d'avoir répandu le sang humain, et cette pensée l'inquiéta si fort, que pendant sa méditation notre Seigneur lui apparut et pour lui faire expier sa faute, lui donna lui-même la discipline, pendant le *Miserere* que le Saint récitait prosterné devant son Sauveur. Le fait est représenté dans un magnifique bas-relief du tombeau que le cardinal Anglicus de Grimoard fit élever à notre Saint, dans l'église des Cordeliers. Quatre ans après l'arrivée de ces précieuses reliques à Apt, la noblesse de Provence présenta une requête à Jean XXII pour demander la canonisation de Saint Elzéar. C'est alors que le savant Meyron prononça en présence du Souverain Pontife le discours dont nous avons parlé. (1) Cette affaire n'eut pas de suite alors, et ce ne fut que sous le pontificat d'Urbain V, en 1369, qu'elle fut reprise: nous en parlerons à cette époque.

L'honneur dû aux Saints et ces pieuses cérémonies n'empêchaient pas Raymond Bot de veiller aux intérêts de son Église. Il régla (1324) avec le prieur d'Auribeau et celui de Saignon les limites des dîmes que le chapitre avait coutume de lever sur ces paroisses. Il termina également un différend que le chapitre avait avec les syndics d'Apt sur le même sujet. Il assista au 1[er] Concile de St-Ruf, et il mourut en 1330. Guiraud lui succéda, et ne fit que passer sur ce siége; quelques mois après il fut transféré à celui de Périgueux.

Bertrand II Acciajoli, Italien d'origine, natif de Florence, et parent du cardinal du même nom, reçut l'évêché d'Apt par nomination du chapitre (7 juillet 1331). Jean XXII destinait ce siége à Guillaume Astier à qui il en avait donné l'expectative; on sait qu'il n'était pas avare de ces sortes de faveurs, surtout lorsqu'il s'agissait des siéges épiscopaux voisins de sa résidence. Le cha-

(1) Remervil. *Hist. Eccl. d'Apt.* — J. S. Pitton. *Ann. de l'Égl. d'Aix.*

pitre ne laissa pas que de procéder à l'élection, afin de conserver son droit. Mais le Pape, obligé de faire respecter son autorité, transféra, le 3 juin suivant, Bertrand Acciajoli de l'évêché d'Apt à celui de Boulogne, qu'il tint jusqu'en 1340, époque où il passa à celui de Nevers. Alors Guillaume III, dit Astier, alla prendre possession du siége d'Apt. Il était franciscain, et il s'était acquis une si grande réputation dans son Ordre que Jean XXII le confirma dans l'office d'inquisiteur général, pour la province d'Arles, d'Aix, d'Embrun et de Vienne. Il y avait été promu en 1322, et il continua d'exercer cette charge, quoique les statuts de l'Ordre défendissent expressément de laisser cet office plus de cinq ans entre les mains de la même personne. L'habitude que ce prélat avait des affaires, lui permit de terminer promptement un procès que le chapitre avait avec les Carmes, ainsi que les différends de l'évêché avec la maison de Simianc. Il assista au IIe Concile de St-Ruf (1337), et l'année suivante, il régla avec les syndics la dispute qui s'était élevée entre le chapitre et le corps de ville. On distingue, dans la charte qu'il en fit dresser, les dîmes et prémices dues à l'église de l'évêché, d'avec celles qui étaient dues à la cathédrale, les biens du chapitre étant entièrement séparés de ceux de l'évêque.

Il y avait un règlement sur ce sujet (25 septembre 1824), qui fixait la dîme au dix-huit pour les gerbes, et au vingt pour les raisins portés dans les pressoirs de l'évêché et du chapitre. Mais ce règlement ayant été depuis contesté, il fallut procéder à un nouvel accord. L'évêque et le chapitre donnèrent procuration à Pierre de Montegelio (11 janvier 1338), et le 8 du mois suivant, les syndics nommèrent de leur côté, au nom de la ville, Pierre Autric Raymond d'Apt, Damoiseau de Jean de Mezellan. Ils convinrent qu'à l'avenir dans les territoires d'Apt, de Gargas, de Saignon, de Caseneuve, de Villars et dans tous les autres lieux où l'évêque et le chapitre avaient droit de dîmerie, les dîmes, se payeraient au 15 pour les gerbes et au 16 pour les raisins, avec promesse de faire ratifier cette convention par le Pape, laquelle serait rédigée en acte public. Il paraît que ce taux était généralement admis; nous avons vu une convention toute semblable passée entre l'évêque et la commune de Cavaillon.

Bzovius accuse Guillaume Astier d'avoir partagé le sentiment

de Jean XXII sur la vision béatifique et le délai des peines éternelles. Cette calomnie a son origine dans l'esprit de parti. Bzovius était Dominicain : un de ses confrères, savant Anglais, nommé Thomas Valens, s'emporta avec beaucoup de véhémence contre cette doctrine, dans un sermon prononcé en présence du Pape, sans aucun respect pour la personne du Souverain Pontife. Guillaume Astier, en qualité d'inquisiteur, ne crut pas devoir dissimuler : il punit cette témérité, arrêta lui-même Thomas Valens au sortir de la chaire, et le fit conduire en prison, non à cause du dogme qu'il avait soutenu, mais pour avoir manqué de respect au Souverain Pontife. (1)

Ce prélat ensevelit la Bienheureuse Mabile de Simiane, morte en odeur de sainteté, l'an 1339, dans l'abbaye de Ste-Catherine où elle se retirait souvent pour vaquer à l'oraison. Fouques, seigneur de Pontevès, son époux, étant mort trois jours après son mariage, elle vendit tous ses biens, et en distribua le prix aux pauvres, afin de suivre à la lettre le conseil de l'Évangile. Le reste de sa vie ne fut plus qu'un exercice continuel de toutes les vertus chrétiennes. Un ancien mémoire conservé dans les archives de Ste-Catherine, nous apprend que l'économe de cette maison fut obligé de payer le cercueil où on l'ensevelit. Nous parlerons plus tard de ses vertus, en traitant de ses rapports avec Sainte Delphine.

Après avoir gouverné l'Église d'Apt pendant neuf ans, Guillaume Astier fut transféré à celle de Périgueux. (1346) La dévotion à Sainte Anne, si longtemps négligée, commença à reprendre sous son épiscopat et alla toujours croissant. Les offrandes faites par les fidèles devinrent si abondantes (1338), que Benoît XII se vit obligé d'en régler l'emploi par une bulle.

Ce Souverain Pontife, un des plus rigides observateurs des canons, entre tous ceux qui ont résidé à Avignon, se voyant dans l'impossibilité, vu le malheur des temps, de transférer le Saint-Siège à Rome sa place naturelle, prit le parti de se fixer à Avignon ; et ce fut alors qu'il entreprit d'y bâtir ce palais magnifique pour le temps, immense par l'étendue des appartements, et fortifié comme une citadelle. On prit pour cet édifice un vaste

(1) Remerville. *Hist. Eccl. d'Apt.* — Teissier. *Hist. des Papes d'Avig.*

terrain dont une partie avait été auparavant aux usages de l'évêché. Le Pape se l'appropria, et donna en échange aux évêques d'Avignon, le palais bâti par Arnaud de la Voye, neveu de Jean XXII. On travailla au château pontifical tout le temps que Benoît XII tint le Saint-Siége, et l'on ne put l'achever que sous son successeur. (1) La chapelle se trouva pourtant en état d'être consacrée du vivant de ce pontife; la cérémonie en fut faite par Gautier Duval, archevêque d'Arles.

La question de la vision béatifique avait fait trop de bruit sous le règne précédent, et les esprits se trouvaient trop profondément agités pour que le calme revînt de sitôt. Benoît XII entreprit de la discuter à fond et de terminer l'examen par une décision capable de lever tous les doutes. Dès le jour de la Purification de la Sainte Vierge, cinq semaines après son exaltation, il dit, en prêchant, que tous les Saints voyaient clairement l'essence divine. Deux jours après, il fit appeler et interroger dans un consistoire tous ceux qui s'étaient attachés à l'opinion contraire. Ces informations furent suivies (17 mars) de la publication du projet de bulle dressé par Jean XXII, contenant une déclaration toute favorable à l'opinion de la vision intuitive accordée aux âmes justes, avant la résurrection des corps. Tout cela cependant n'était point encore une décision formelle. Pour la faire avec plus de tranquillité, Benoît XII se retira le 6 juillet à son château de Sorgues. Il revit avec plusieurs docteurs et les cardinaux qui voulurent être de ces conférences, un livre qu'il avait composé, étant cardinal, sur la matière présente. Il en proposa tous les articles, et il les soumit à l'examen le plus sévère. Ce livre, conservé au Vatican, ne nous est connu que par quelques extraits bien propres à en faire estimer l'auteur. Nous nous contenterons d'en citer la préface. « Saint Pierre, chef suprême de la hiérarchie, voulant affermir les chrétiens dans la doctrine des Saintes Écritures, les avertit d'être toujours prêts à rendre compte de

(1) Benoît XII fit démolir tout ce que Jean XXII avait construit, parce que ces constructions ne répondaient pas à la grandeur de l'édifice projeté par Pierre Obreri. Il éleva sur de nouvelles fondations, la partie septentrionale terminée par l'immense tour dite *de Trouillas*, et fit venir Simon de Sienne, pour la décorer. On voit encore plusieurs fragments des peintures de ce célèbre élève du Giotto.

leur espérance et de leur foi : obligation qui pèse sur les simples fidèles et qui regarde plus particulièrement les évêques, chargés de gouverner l'Église sous l'autorité de Jésus-Christ. Aussi Saint Paul, parlant des vertus qui leur sont propres, dit: Il faut que l'évêque soit un homme qui embrasse fidèlement la sainte parole, afin qu'il puisse exhorter dans la saine doctrine, et reprendre ceux qui la combattent. C'est pourquoi Dieu nous ayant donné, dans son Église, le rang sublime que nous occupons, nous avons résolu, à l'exemple des deux princes des Apôtres, de réfuter de tout notre pouvoir les opinions qui se sont élevées contre la saine doctrine. Nous nous en sommes occupé depuis que nous avons été élevé au cardinalat, et en cela nous avons suivi le mouvement de notre conscience, et les ordres que nous en avait donnés le Pape Jean XXII, notre prédécesseur, notre bienfaiteur et notre père. »

« Le premier article, sur lequel on a disputé pendant longtemps, regarde l'état des justes après la mort. Il s'agit de savoir si les âmes saintes ou purifiées dans le purgatoire voient clairement et face à face l'essence divine, avant le jugement dernier et la résurrection des corps. Cette controverse en a fait naître plusieurs autres qui y ont rapport, par exemple : si la foi et l'espérance prises comme vertus *théologiques* subsistent dans les âmes des justes après la mort ; si les âmes de ceux qui meurent en péché mortel vont tout aussitôt en enfer; si tous les démons habitent dans l'air jusqu'au jour du jugement, ou, si quelques-uns d'eux sont dans l'enfer continuellement ou par intervalle. Les sentiments sur tous ces points ne sont pas uniformes. Les uns disent qu'avant la résurrection, les âmes, quoique placées dans le ciel, ne voient point l'essence divine ; que la foi et l'espérance subsistent dans elles jusqu'au jour du jugement ; que les âmes des pécheurs, quoique affligées dès l'instant de la mort de quelque sentiment de peine, ne seront cependant tourmentées par le feu de l'enfer qu'après avoir repris leurs corps ; qu'enfin tous les démons habitent les régions de l'air jusqu'au jugement dernier. Les autres docteurs, au contraire, et c'est le plus grand nombre, tiennent des sentiments tout opposés, sur les quatre points que nous venons d'exposer. »

C'est en ce sens que Benoît XII, ou plutôt le cardinal Jacques

Fournier, décida ces questions. Les précautions qu'il prit pour donner ce livre au public sont remarquables, et montrent qu'il parlait comme simple docteur et non comme Souverain Pontife. Il n'en fut pas de même dans le décret qui devait terminer cette dispute, et qui ne tarda pas à paraître. Le Pape s'exprime avec un ton d'autorité convenable à sa suprême puissance ; de sorte que si l'on pouvait contredire son traité, il n'était pas permis de s'opposer à sa définition dogmatique, sans encourir la note d'hérétique. Le pape publia ce décret à Avignon, à son retour de Sorgues où il avait passé quatre mois. (1)

Nous n'entrerons point dans le détail des réformes qu'il établit dans les Ordres de St-Benoît et de Cîteaux, et parmi les chanoines réguliers, les prélats et les ordres religieux. Nous aimons mieux parler de ses vertus. Sa sévérité fit régner la justice, et sa piété établit dans sa Cour la pratique la plus exacte du culte du Seigneur. Il choisit douze prêtres pour chanter l'office divin ; il les logea dans son palais ; il les nourrit des mets de sa table ; il pourvut à tous leurs besoins, et il eut soin de les faire habiter sous le même toit, et coucher dans un dortoir commun. Ces prêtres étaient sans rochet, et ils n'avaient d'autre occupation que de réciter jour et nuit l'office divin, sur les notes que le Pontife y avait fait mettre.

Aucune considération humaine n'était capable de le détourner de son devoir, et il persista tant qu'il vécut à écarter des bénéfices tous ceux qu'il n'en croyait pas dignes. Ses parents n'eurent point d'accès auprès de lui, et il ne nomma son propre neveu à l'archevêché d'Arles qu'à la prière des cardinaux, quoiqu'il eût toutes les vertus qu'on pouvait désirer. Sa nièce ne put se prévaloir de l'élévation de son oncle : demandée en mariage par les premiers seigneurs de France, elle ne fut accordée qu'à un simple marchand de Toulouse, qui ne reçut de sa femme qu'une dot ordinaire. Benoît avait refusé les autres prétendants avec des termes qui faisaient connaître qu'il n'avait point oublié son origine. (2)

La fermeté du Pontife ne l'abandonna point dans les occasions critiques. Pressé par le roi de France qu'il aimait beaucoup, il lui refusa constamment ce qu'il ne croyait pas pouvoir lui accor-

(1) Rain. *An.* 1336. n°. 3 *et seq.* — Hard. *Concil. VII. p.* 1559.
(2) Baluz. *Vit. I. p.* 231.

der. « Je n'ai qu'une âme, lui disait-il, je ne veux pas la perdre; je vous en abandonnerais volontiers une si j'en avais deux. » Les affaires du ciel ne lui firent pas perdre de vue celles de la terre. Les politiques de son siècle admiraient la sagesse de ses entreprises. Il fit régner la paix dans toute l'Europe, après avoir pacifié l'Italie, et procuré à l'Église romaine tout l'avantage qu'on pouvait attendre dans des temps de trouble et de division.

Les peuples, heureux sous son pontificat, rendaient grâces au Seigneur, bénissaient son représentant sur la terre, et formaient des vœux pour sa conservation: ils ne croyaient pas en avoir vu un plus saint parmi ses prédécesseurs. Aussi versèrent-ils des larmes amères lorsqu'ils apprirent sa mort. Elle arriva le 25 avril 1342. Il fut enseveli à Notre-Dame des Doms, dans une chapelle bâtie exprès: on lui éleva un mausolée que le temps a détruit, et auquel on a substitué celui qu'on voit encore. Il fit plusieurs miracles après sa mort: la France et l'Ordre de Cîteaux le mettent au nombre des Saints. Il ajouta une troisième couronne à la tiare. (1)

Pierre Roger, de Limoges, lui succéda, et prit le nom de Clément VI. La pompe extraordinaire de son couronnement qui eut lieu dans l'église des Dominicains, en présence de plusieurs têtes couronnées, annonça des goûts bien différents de ceux de son prédécesseur, et donna la mesure de ce qu'on devait attendre de ce Pontife, orné du reste de toutes les qualités qui font les grands Papes. Il était doux, poli, complaisant et d'une conversation aussi agréable qu'intéressante. On l'écoutait avec plaisir, on gagnait toujours à l'entendre, et on ne pouvait le voir sans se sentir prévenu en sa faveur. Il entra dans l'ordre de la Chaise-Dieu en Auvergne. Ses supérieurs l'envoyèrent à Paris pour faire ses études; ses talents ne lui permirent plus de rester dans l'obscurité du cloître; Jean XXII, ami des gens de lettres, l'attira à sa Cour, lui conféra des bénéfices considérables, et Benoît XII le fit cardinal.

Dès qu'il fut assis sur la chaire de Saint Pierre, il donna un

(1) *Nam sine præjudicio loquendo, considerando omnes alios sui nominis qui ipsum in statu Papali præcesserunt, non reperitur qui ipsum in meritis excesserit. Et si fas est scribere martyres et illos quos Ecclesia veneratur et colit ut sanctos, inter meliores ipse unus fuit, et est merito reputandus.* (Baluz. 1. *Vit. Benedict. XII.*)

libre essor à ses inclinations nobles et magnifiques. Il voulut que pendant deux mois on accordât gratuitement toutes les grâces qu'on pouvait lui demander. Il manifesta ses volontés par une bulle qu'il fit expédier. Tous les ecclésiastiques de l'Europe s'empressèrent de profiter d'une faveur si nouvelle : on en vit arriver à Avignon plus de cent mille, qui tous retournèrent chez eux comblés de grâces et de bienfaits. La réserve qu'avait mise son prédécesseur à remplir les bénéfices, favorisa son humeur bienfaisante ; il n'en laissa point de vacant. Il alla plus loin, il fit quantité de réserves d'évêchés et d'abbayes, regardant comme nulles les élections des chapitres et des communautés ; et sur les représentations qu'on lui faisait que ses prédécesseurs n'avaient jamais rien fait de tel, il répondait : « Ils ne savaient pas être Pape. » (1)

En même temps, il donnait ses soins aux grandes affaires de l'Europe : il essaya de terminer les différends des rois de France et d'Angleterre ; il envoya des légats à ceux d'Aragon et de Majorque ; il ouvrit des procédures contre Louis de Bavière qui se portait comme empereur d'Allemagne, et il l'excommunia ; il cassa le testament de Robert, roi de Naples, et il administra le royaume par son légat ; il s'opposa aux progrès d'Orcham fils et successeur d'Ottoman, fondateur de l'empire des Turcs ; enfin il ne négligea rien du devoir de sa charge, la première sans contredit, même sous le rapport politique, de toutes celles de l'Europe. Mais son humeur bienfaisante dominait toutes ses qualités. Il avait pour maxime : Qu'on ne doit jamais se retirer d'auprès des grands sans en être satisfait. Sa grande facilité à donner le faisait souvent accabler de suppliques. (2) Il continua le palais apostolique ; il fit bâtir la partie de devant et la magnifique chapelle du

(1) *Prædecessores nostri nescierunt esse Papa.* (Petrus Herental. *Vit. Clement VI*, *apud Baluz.*)

(2) On lui en présenta une, en six vers latins, qui contenaient son éloge ; ces vers lus au rebours devenaient le libelle le plus outré. Le suppliant devait en faire usage si le Pape refusait la demande.

Laus tua, non tua fraus, virtus non copia rerum
Scandere te fecit hoc decus eximium.
Pauperibus tua das, nunquam stat janua clausa,
Fundere res quæris, nec tua multiplicas.
Conditio tua sit stabilis, non tempore parvo
Vivere te faciat hic Deus omnipotens.

midi, qui, par son ampleur, n'a rien qui l'égale; il commença les murs d'Avignon, et acheva la partie qui s'étend depuis le Rocher jusqu'à la porte du Rhône. Il combla les rois de France de bienfaits, et c'est pour lui être agréable que Humbert leur céda le Dauphiné.

Tel était ce Pontife: naturellement grand et généreux, il ne savait rien refuser; et ceux même qui l'avaient persécuté quand il était simple particulier, lui demandaient avec confiance. Il donnait avec profusion aux pauvres, surtout à ceux qui avaient été riches, et que la honte portait à cacher leur misère. Il est vrai qu'il n'oublia pas ses parents et ses alliés; il les combla d'honneurs et de richesses. Il vivait lui-même plutôt en prince qu'en Pontife; sa maison et ses écuries ressemblaient à celles des rois. Son palais était rempli de gentilshommes et d'officiers à ses gages. Il croyait cet éclat nécessaire à la sublime dignité qu'il occupait. (1) Il tomba malade, et il mourut au moment où l'on s'y attendait le moins, étouffé par un abcès qu'il avait à la gorge, et qui creva subitement. Son corps fut déposé à Notre-Dame des Doms et transféré, un an après, dans l'église de la Chaise-Dieu, où il s'était fait dresser un mausolée, dont toutes les pierres avaient été travaillées sous ses yeux à Villeneuve. Son frère, le comte de Beaufort, et tous ses parents, l'accompagnèrent. Innocent VI, son successeur, fit suivre sa pompe funèbre par cinq cardinaux, et voulut en payer les frais, qui montèrent à 5,000 écus d'or, somme énorme pour l'époque. (2)

Le plus bel ornement de cette pompe funèbre fut le Bienheureux Pierre de Thomas (3), religieux carme, qui, depuis Avignon jusqu'à la Chaise-Dieu, fit douze sermons, un à chaque station. Arrivé à l'église de Notre-Dame du Puy, il monta en chaire pour prêcher à son ordinaire; mais les fatigues du voyage et les sermons précédents lui avaient tellement affaibli la voix qu'on ne pouvait l'entendre. Alors le Saint, plein de foi, s'adressa à la Mère de Dieu: tout à coup les forces et la voix lui revinrent, et il parla avec autant de feu et de succès que les autres fois. On dit même que,

(1) *Ipse sumptuosissimum tenuit statum et multum pomposum ac sæcularem, ut audivi et pro parte cognovi.* (*Vit. V. Clément. VI. apud Baluz. p.* 311.)

(2) Baluz. *II. Vit. Clement VI.*

(3) *Detto più propiamento Pietro di Tomaso dal nome del padre.* (Faut.)

dans la suite, il fit lui-même connaître cette merveille qu'il attribuait à la protection de la Sainte Vierge et aux mérites du Pape Clément VI.

Ce saint religieux du Carmel, un des plus beaux ornements de l'Église d'Avignon, était fils d'un honnête cultivateur. Il naquit en 1305 dans le Bourg de Sales, entre Belver et Montpazier, diocèse de Sarlat. Il fut obligé de se séparer de bonne heure de sa famille à cause de sa pauvreté. Il alla à Montpazier, fréquenta les écoles, et vécut d'aumônes. Il fit de si grands progrès qu'en peu de temps il se trouva capable de donner des leçons. Il passa à Agen où il étudia la grammaire et la logique, se soutenant toujours par les aumônes et par le travail; il répétait aux écoliers du pays ce qu'il avait appris lui-même. Il continua ce genre de vie jusqu'à l'âge de vingt ans. Le prieur et le lecteur des Carmes, témoins de ses heureuses dispositions, le menèrent à Lectoure où il enseigna pendant un an, après lequel le prieur des Carmes de Condom l'admit dans sa maison, et lui donna l'habit de l'Ordre. Il y fit profession et il dirigea, pendant deux ans, les études des jeunes religieux. Il retourna à Agen, où il fut ordonné prêtre, malgré les oppositions de son humilité. A Bordeaux, à Albi, à Cahors, à Paris, il se perfectionna dans la science, et il communiqua ses connaissances aux autres. L'innocence de ses mœurs et sa régularité étaient admirables. Il avait beaucoup de confiance dans la Sainte Vierge et il en obtint plusieurs grâces singulières. Cette bonne Mère lui procura miraculeusement des aumônes pendant qu'il faisait ses études, et accorda en sa faveur aux habitants de Cahors une pluie abondante. Pendant qu'il était procureur général de l'Ordre à Avignon, il se trouvait, une nuit, veille de la Pentecôte, dans sa cellule, accablé de tristesse; il craignait que son Ordre ne pérît, il le recommandait à la Sainte Vierge avec beaucoup de soupirs et de larmes. L'auguste Reine du ciel lui apparut environnée de milliers d'anges, et lui dit que l'Ordre du Carmel subsisterait jusqu'à la fin du monde. Elle ajouta que le prophète Elie avait obtenu cette faveur de son divin Fils, lorsqu'il apparut sur le Thabor, pendant la glorieuse transfiguration. (1)

(1) Jean Hindelsheim. *Hist. de P. Thom.*

Après sept ans d'études à Paris, le Bienheureux Thomas fut fait bachelier en théologie. Ses supérieurs le rappelèrent dans sa province, et lui donnèrent le soin des affaires temporelles. Il vint à Avignon, séjour du Général de l'Ordre. Les fonctions d'agent pour le temporel, et un extérieur peu avantageux, ne donnaient pas une grande idée de Pierre Thomas, et le Général n'osait le produire en présence des cardinaux; mais le cardinal de Périgord ayant su qu'il était homme de mérite et de sa province, voulut le voir et l'invita à dîner. Après le repas, on agita une question, suivant la coutume des cardinaux, et Pierre Thomas parla avec une capacité qui lui fit beaucoup d'honneur. Il prêcha devant la Cour romaine, qui fut charmée de l'entendre. Enfin le chapitre général, à la sollicitation du cardinal de Périgord, lui ordonna d'aller achever sa théologie à Paris, et pendant trois ans qu'il y demeura, il fit des leçons publiques sur l'Écriture Sainte. Il fallait cinq ans pour être docteur, mais en considération de son mérite, on l'exempta des deux dernières années, et il reçut le doctorat du consentement unanime de toute la faculté.

Durant le cours de ses études, il ne manqua jamais de célébrer chaque jour la sainte messe. Il avoua depuis qu'en sortant de l'autel, il se trouvait plus éclairé et plus en état d'expliquer les difficultés des livres saints; qu'il lui venait alors des choses auxquelles il n'avait jamais pensé, et dont il était surpris lui-même. Cela le pénétrait de reconnaissance envers Dieu et envers la Sainte Vierge sa protectrice. De Paris, il retourna sans différer à Avignon, et il fut nommé professeur de théologie en Cour de Rome. Il rendait fréquemment des visites aux prélats; il prêchait et il disputait en leur présence; il faisait deux et quelquefois trois instructions par jour au clergé et au peuple, sans compter les conférences ordinaires, qui suivaient les repas des cardinaux, et auxquelles il était toujours appelé.

Dans le temps de sa plus grande faveur, il était soumis à son supérieur comme le dernier des religieux, et il servait de modèle aux autres, observant avec ponctualité tous les points de la règle. Sa vie toute sainte et ses admirables prédications le faisaient respecter et chérir de tout le monde. Le couvent d'Avignon manquait de tout: Pierre Thomas alla quêter par la ville,

et rapporta mille florins. En prêchant, il produisait de grands fruits : un des plus marqués était de résoudre les femmes mondaines à quitter leurs vaines parures. Il était naturellement un peu satirique dans ses sermons, et il n'épargnait personne, pas même le Pape. Il faisait successivement rire et pleurer ses auditeurs, qui tous se retiraient édifiés et consolés. Au tribunal de la pénitence, il avait le don de ramener les pécheurs ; il les instruisait, il répondait à leurs doutes, et sa charité pour eux était si grande qu'il aurait volontiers souffert le martyre.

Tel est le saint religieux qui fit le plus bel ornement de la pompe funèbre de Clément VI. Innocent VI l'employa dans les grandes affaires de l'Église. Il était légat du Saint-Siége et cardinal, lorsqu'il mourut à Famagouste (6 janvier 1366), victime de son zèle et de sa piété. Il voulait, par mortification, n'être pas plus habillé en hiver qu'en été. Le froid le surprit à l'autel, la veille de Noël : il négligea ce qu'il appelait une simple indisposition, mais le mal s'aggrava, et bientôt le conduisit au tombeau. Il est honoré comme Saint dans l'Ordre des Carmes, et l'on fait sa fête le jour de sa mort.

Tandis qu'Innocent VI honorait la mémoire de son prédécesseur et peuplait sa cour de Saints, Philippe de Cabassole, un des prélats les plus marquants de cette époque, gouvernait l'Église de Cavaillon. Né dans cette ville, au commencement de ce siècle (1305), il appartenait à une famille illustre et ancienne, divisée en deux branches, dont l'une résidait à Avignon, et l'autre à Cavaillon. Il entra fort jeune dans l'état ecclésiastique ; il reçut sa première éducation parmi les clercs de l'Église de Cavaillon, dont il fut fait chanoine à l'âge de 12 ans. Il alla ensuite à Orléans apprendre la théologie et le droit. L'université de cette ville, nouvellement érigée par Clément V, était alors si célèbre, qu'on ne mettait aucune différence entre ses docteurs et ceux de Paris. Après s'y être perfectionné dans les sciences, le jeune Philippe retourna à Cavaillon pour occuper son canonicat. Il fut nommé archidiacre (1320), prévôt l'année suivante, et trois ans après il fut élu évêque et succéda à Gauffredi.

Tous les auteurs contemporains parlent de Philippe comme d'un homme d'un grand mérite. Il se distinguait déjà par l'éclat de ses lumières et l'aménité de ses mœurs. C'est l'éloge qu'en

fait Jean XXII, dans les bulles qu'il lui fit délivrer, et l'on peut s'en reposer sur son jugement. Pétrarque, non moins juste appréciateur du mérite, dit: « Le Pape a donné un petit évêché à un grand homme. » La postérité a confirmé son jugement. Ce fut donc moins sa naissance et la faveur dont sa famille jouissait à la cour d'Avignon et à celle de Naples, que son propre mérite qui l'éleva à l'épiscopat. Aussi en remplit-il les devoirs avec distinction. Il s'appliqua principalement à la réforme du clergé, en donnant au chapitre de Cavaillon des statuts qui depuis lui ont toujours servi de règle.

Philippe aimait les belles-lettres et ceux qui les cultivaient: il se forma une société de gens de goût, parmi lesquels se trouvait Pétrarque, le plus bel esprit de son siècle, et Pons Samson qui lui avait succédé dans la prévôté. Pétrarque avait connu Samson dès son enfance, pendant qu'il faisait ses études à Carpentras; une tendre amitié les unit toujours; c'est à ses bons offices qu'il dut de se mettre en rapport avec l'illustre évêque de Cavaillon. Samson, habile dans les lettres, d'une grande douceur de caractère et d'une société charmante, parlait souvent à Philippe du mérite extraordinaire de Pétrarque, de ses connaissances en philosophie, de son bel esprit, de l'étendue et de la variété de ses talents qui lui permettaient d'embrasser l'ensemble des connaissances humaines; d'autre part, il entretenait Pétrarque des qualités non moins estimables du jeune évêque de Cavaillon. Il fit si bien que l'un et l'autre désirèrent se connaître, mais aucun n'osait faire les premières avances. Enfin Pétrarque, pour se distraire d'un chagrin que tout le monde connaît, car la philosophie ne l'absorbait pas au point que son esprit ne fût accessible à d'autres soins, alla se fixer à Vaucluse. Le prélat se trouvait à Cavaillon; Pétrarque ne le connaissait que de vue; il se crut obligé de se présenter à lui, afin de lui rendre ses devoirs, comme à son évêque et à son seigneur.

Philippe lui fit l'accueil le plus bienveillant, et lui témoigna une grande joie de le voir s'établir dans son diocèse. « Il m'accueillit, dit Pétrarque, comme autrefois Saint Ambroise reçut Saint Augustin, en père et en évêque; il daigna m'admettre à sa familiarité la plus intime, jusqu'à venir quelquefois à Vaucluse uni-

quement pour me voir. » (1) Philippe le faisait d'autant plus volontiers que les évêques de Cavaillon avaient un château dans ce vallon délicieux. On en voit encore les ruines au sommet d'un rocher qui semble inaccessible. La maison de Pétrarque était plus rapprochée du village. Il nous apprend lui-même qu'il avait deux jardins attenants; l'un sur la montagne, et l'autre descendant jusqu'à la Sorgue dont les eaux répandaient tant de charme et de fraîcheur sur ce délicieux séjour. Ces deux grands hommes se comprirent parfaitement, et l'amitié qui les unit bientôt ne s'altéra jamais.

Philippe ne put longtemps se partager entre les soins de son diocèse et la société de ses amis; il fut obligé de quitter Cavaillon. Son frère Elzéar était alors employé par le roi de Naples à la cour d'Avignon, et il y a apparence que Clément VI envoya Philippe à celle de Naples, en qualité de nonce. (1341) Le roi Robert ne tarda pas à reconnaître son mérite et le fit chancelier de Sicile. Bientôt après, il lui confia l'avenir de sa famille, persuadé qu'il était seul capable d'arrêter les malheurs qui la menaçaient. Reprenons les choses de plus haut.

Robert n'avait point d'enfants de Sanche d'Aragon qu'il avait épousée en secondes noces. (1302) Il en avait eu deux d'Iolande d'Aragon, sa première femme: le premier était mort en bas âge, et le second, nommé Charles de Calabre, dont Saint Elzéar avait fait l'éducation, était également mort en 1328, ne laissant que deux filles; Jeanne si fameuse dans la suite, et Marie.

Charobert, roi de Hongrie, avait des prétentions assez bien fondées sur le royaume de Naples, comme fils et héritier de Charles Martel, frère aîné de Robert. Clément V avait prononcé en faveur de Robert quoique plus jeune, mais sa décision était fondée plutôt sur des raisons d'État et de convenance, que sur les maximes du droit et sur les lois du royaume. Charobert n'avait jamais acquiescé à cette décision qu'il croyait injuste, et menaçait de faire valoir ses droits. Ce prince avait deux fils, Louis et André. Après la mort du duc de Calabre, Jean XXII proposa à Robert d'unir les deux maisons par un double mariage, afin de prévenir les guerres que pourraient occasionner les préten-

(1) Petrarch. *Epist. famil.*

tions des deux princes. Robert goûta cette idée, car il ne demandait pas mieux que la paix de sa famille. On proposa l'affaire à Charobert qui en fut très-satisfait. Il conduisit aussitôt à Naples son fils André qui n'avait que six ans; Jeanne en avait neuf. Ce prince en partant de Naples, crut devoir laisser auprès de son fils un certain nombre de gentilshommes, pour lui former une cour particulière. Il lui donna un moine, nommé Robert, pour l'instruire dans les lettres, et lui servir d'homme de confiance, et un gouverneur, nommé Nicolas le Hongrois. (1)

Le roi Robert s'était flatté que ces deux enfants, Jeanne et André, déjà unis par le sang et destinés à le devenir davantage, étant élevés ensemble, prendraient du goût l'un pour l'autre, et que ce goût, jetant de profondes racines, cimenterait leur union et la rendrait durable. Le contraire arriva; la princesse Jeanne avait une antipathie naturelle pour l'époux qu'on lui destinait. Cette antipathie avait son principe dans la différence des mœurs napolitaines et hongroises. Les Napolitains étaient polis, magnifiques, galants; les Hongrois, grossiers, ennemis des plaisirs et de tout ce qui fait l'agrément de la vie. On les regardait à Naples comme des barbares propres à n'inspirer que du dégoût et pour lesquels on ne pouvait avoir que du mépris. D'ailleurs André et ses courtisans exagéraient sans cesse les droits des princes de Hongrie sur le royaume de Naples. On s'en moquait à la cour de Jeanne: on soutenait qu'André, n'ayant par lui-même aucun droit à la couronne, ne devait régner qu'en qualité de mari de la reine. On comprend aisément que des prétentions si opposées devaient être une source intarissable de discussions et de querelles entre deux cours dont les mœurs et les maximes étaient si différentes.

Robert vit avec douleur cette opposition, et fit de vains efforts pour la faire cesser. Dès lors il prévit les troubles qui devaient agiter sa famille, après sa mort, et ces tristes pressentiments furent comme des nuages qui remplirent d'amertume les derniers moments de sa vie. Lorsqu'il sentit que sa fin approchait, il assembla les principaux de sa cour, et il dicta, en leur présence, son testament, par lequel, après avoir fait héritière de son royau-

(1) Fant. *Istoria d'Avig.*

me Jeanne sa petite-fille, et lui avoir substitué Marie, sa sœur, en cas de mort, il forma à Sanche d'Aragon, son épouse, qu'il laissait régente du royaume, pendant la minorité des deux princesses, un conseil d'administration à la tête duquel se trouvait Philippe de Cabassole: c'était le 16 janvier 1343.

Le roi Robert mourut: le conseil de régence nomma quelques seigneurs pour recevoir les hommages en Provence. Ce fut presque la seule marque qu'il donna de son pouvoir, les jeunes époux, Jeanne et André, s'en étant emparé presqu'aussitôt qu'ils furent proclamés rois. Dès lors l'antipathie secrète qui régnait entre eux, éclata d'une manière scandaleuse. André avait placé dans les charges de l'État ses propres créatures; la reine cassa tout ce que son mari avait fait. Bientôt elle lui contesta le titre de roi, et se plaignit au Pape qui lui avait donné cette qualité, lui disant qu'André ne pouvait prétendre qu'au titre de duc de Calabre. Elle remplit aussitôt les charges de l'État et les donna à ses propres créatures: l'évêque de Cavaillon que son mérite élevait au-dessus des partis et rendait nécessaire, fut nommé chancelier du royaume. (1)

Le Pape instruit des différends qui divisaient les deux époux, envoya Pétrarque à Naples pour être encore mieux informé de ce qui se passait dans cette Cour. Il savait d'ailleurs l'amitié qui unissait ce grand homme à l'évêque de Cavaillon. Il espérait que leurs efforts réunis ramèneraient l'ordre et la paix. Cela aurait dû arriver si la vertu et le mérite suffisaient pour réconcilier deux cœurs ulcérés. Mais rien ne remplace l'affection et l'estime qui doivent régner parmi les époux. Philippe et Pétrarque en firent l'expérience. Il faut entendre ce dernier racontant au cardinal Colonne l'état où il trouva ce malheureux royaume. « Dieu! que Naples est à plaindre! s'écrie-t-il; quel changement y a produit la mort d'un seul homme! Il n'est plus possible de reconnaître cette ville; la religion, la bonne foi, la vérité en sont bannies. Je crois être à Memphis, à Babylone ou à la Mecque. Je ne trouve à la place du roi Robert si bon, si pieux, si juste, qu'un petit moine replet, rubicond, à moitié couvert d'un manteau sale, la tête rasée, les pieds nus, fier de sa pau-

(1) De Sade. *Mémoires sur Pétrarque.*

vreté et plus encore des trésors qu'il amasse. Il tient les rênes de cet État chancelant. Il m'est pénible de négocier avec un homme de cette espèce. J'ai été lui porter les ordres du Souverain Pontife et vos justes demandes; il m'a écouté du haut de sa grandeur, et il m'a traité avec une impudence inouïe. Les Sarrasins, dans Suze et Damas, auraient montré plus de respect pour l'envoyé du Souverain Pontife; les seigneurs imitent son audace. De là viennent le désordre et le bouleversement du royaume. L'évêque de Cavaillon s'oppose seul au torrent avec un courage héroïque. Mais que peut faire un agneau au milieu de ces loups? Il a beau crier de toutes ses forces, sa voix est étouffée par les clameurs d'une cour bruyante et corrompue. Il n'y aurait pas fait grand séjour, s'il n'y était retenu par les dernières paroles du roi mourant qui lui recommanda son royaume. (1) »

Cette lettre produisit son effet. Le Pape instruit de cet état de choses, rendit une bulle par laquelle il déclara que le gouvernement du royaume de Naples appartenait à lui seul, comme seigneur immédiat, et que le roi Robert n'avait pu ni dû nommer un conseil de régence. Sur ce principe, il cassa tout ce qui avait été fait jusqu'alors, tant par les régents que par la reine et son mari, et il leur défendit de s'immiscer à l'avenir dans le gouvernement qu'il confia au cardinal Aiméric de Chatelus, son légat en Italie. Le droit du Pape était fondé sur une clause de l'investiture. La reine vit venir avec peine un tuteur dont elle croyait pouvoir se passer. Le cardinal fut mal reçu, et l'on fit si bien qu'il ne pût jamais prendre qu'une connaissance très-imparfaite des affaires. Cependant la reine prêta serment de fidélité entre ses mains, et reçut de lui l'investiture, le 23 août 1344. Le clergé reconnut le cardinal pour régent du royaume, et l'évêque de Cavaillon retourna à son diocèse.

Pétrarque était déjà en Provence et lui avait écrit de venir à Vaucluse, jouir avec lui de la tranquillité qu'il ne pouvait trouver à Naples. « La fureur des guerres civiles m'a chassé d'Italie, lui disait-il; j'en suis sorti et je suis venu me réfugier dans cette solitude, où beaucoup de choses me plaisent. Heureux si j'y trouvais des amis! sans eux mon cœur ne sera

(1) Petrarch. *Epist.* — De Sade. *Mémoir. sur Pétrarq. tom.* II. *p.* 144.

jamais satisfait. Cependant je ne suis pas fâché d'y être; mon parti est pris, je veux y passer le reste de mes jours, si les choses ne changent pas en Italie. C'est mon Parnasse; les Muses exilées du monde y trouvent cette douce tranquillité qu'elles aiment. Vous pourriez en jouir, si vous le vouliez. Vous y seriez plus agréablement qu'à Naples; pour moi je m'y trouve mieux qu'à Parme. Que d'autres courent après les richesses et les honneurs; qu'ils soient marquis, princes ou rois, je ne leur porte point envie; il me suffit d'être poëte. Mais vous, serez-vous toujours errant? Vous verra-t-on sans cesse par voies et par chemins? Vous connaissez les cours des princes, les piéges qu'on y tend, les soucis qu'on y éprouve, les périls qu'on y court, les orages auxquels on y est exposé. Croyez-moi, venez vous reposer dans votre diocèse; vous pouvez le faire avec honneur, pendant que la fortune vous sourit. Vous y aurez le nécessaire; laissons le superflu aux avares. Nous n'aurons point de riches tapisseries, mais nous serons décemment vêtus; notre table n'aura rien de splendide, mais les aliments sains ne nous feront pas défaut. La mort approche, et nous avertit de ne pas nous égarer en vains désirs. Pour moi, je cultive mon jardin, je plante des arbres qui me couvriront de leur ombre, quand j'irai faire la pêche au pied des rochers. Envoyez-moi de Naples des pêches et des poiriers. Je travaille pour ma vieillesse que je vous prie de protéger. Voilà ce que vous écrit du milieu des bois votre ermite de la Sorgue. (1) »

Pétrarque ne jouit pas longtemps de la présence de son ami; la reine Jeanne témoigna au Pape que le cardinal de Chatelus ne lui était pas agréable, et le pria de mettre à sa place l'évêque de Cavaillon, qui lui était attaché et qu'elle avait nommé chancelier du royaume. Sa demande lui fut accordée; le cardinal fut rappelé, et Philippe retourna à Naples avec la qualité de régent du royaume. Il fut reçu avec joie par la reine, qui lui envoya jusqu'à Sienne le comte d'Avellin. Il fut également accueilli d'une manière honorable par André, mari de la reine. Le château de l'Œuf lui fut assigné pour résidence. Philippe gouverna le royaume jusqu'à la mort d'André avec tant de prudence qu'il mérita les applaudissements de tout le monde, et qu'on lui donna le surnom de père de la patrie.

(1) Petrarch. *Epist. famil.*

Cependant malgré tous ses soins pour maintenir la tranquillité et éteindre la discorde, il ne put jamais faire cesser l'antipathie qui divisait les deux époux. Elle augmentait de jour en jour; les partis en profitaient, se menaçaient, se heurtaient et laissaient présager l'horrible catastrophe qui ne tarda pas d'arriver. André fut assassiné presque sous les yeux de la reine ; l'évêque de Cavaillon se trouva pour ainsi dire témoin de cet horrible attentat, commis à la porte de l'appartement, et peut-être par les ordres de cette jeune princesse. Du moins tel fut alors le bruit qui circula. Philippe en fut épouvanté ; tout ce qui se passait dans cette cour livrée à la corruption et à la discorde le révoltait, et, ne se croyant pas assez d'autorité pour y remédier, il demanda son congé et il s'embarqua, le 23 décembre, pour retourner à Avignon. Le lendemain, veille de Noël, il essuya une tempête près de Baies qui le jeta sur les côtes d'Herculanum, où il eut beaucoup de peine à aborder. Vers minuit, il reçut un courrier de la reine qui l'invitait à tenir sur les fonts baptismaux, au nom du Pape, l'enfant qu'elle venait de mettre au monde. Clément VI qu'elle avait prié d'en être le parrain, lui avait laissé le choix de la personne qui devait le représenter dans cette auguste cérémonie. Elle avait cru avec raison que cela convenait mieux à l'évêque de Cavaillon qu'à tout autre. Philippe, quoique fatigué par la tempête, retourna sur-le-champ à Naples. La cérémonie eut lieu le 26 décembre 1345, l'enfant fut nommé Charles Martel. Dès qu'elle fut terminée, Philippe se remit en mer, et la reine n'espérant plus le revoir, nomma à sa place l'évêque du Mont-Cassin envoyé par le Pape et l'évêque de Padoue pour veiller sur les jours et présider à l'éducation de l'enfant qui venait de naître.

Philippe éprouva, dans cette seconde navigation, le premier jour de l'an, une tempête encore plus forte que la précédente. Il crut en avoir été délivré par l'intercession de Sainte Marie-[illegible]deleine, en qui il avait beaucoup de dévotion. Il raconte lui-[illegible] ce miracle dans la vie qu'il a composée de cette sainte et [illegible]dia à l'archevêque de Lyon. (1) Il arriva à Avignon dans [illegible] janvier 1346; sa présence fut un événement pour la

(1) [illegible]crit est à la Bibli. de Carpentras, à la suite de ceux de Peiresc.

ville; tout le monde voulait le voir, à cause de la mort d'André que chacun racontait d'une manière différente. Personne ne pouvait mieux que lui donner des éclaircissements sur cet événement horrible et démêler la vérité à travers les nuages qui l'enveloppaient.

Ce prélat ne fit pas un long séjour dans le Comtat: le Pape l'envoya bientôt rétablir la paix entre la duchesse de Bourgogne et Jean de Châlon. Le voyage ne fut pas long; Philippe était de retour au carême de la même année 1346. Nous l'apprenons de Pétrarque, qui se trouvait alors à Vaucluse. Il dit que l'évêque, empressé de le venir voir et de goûter avec lui les délices de la vie solitaire, alla s'établir pour quinze jours dans son château de Vaucluse. Tout ce qu'ils avaient vu l'un et l'autre à Avignon et à Naples, leur avait inspiré un dégoût extrême pour le séjour des villes et un grand éloignement pour les intrigues de cour. Épris de la vie solitaire, ils aimaient à s'en retracer les charmes, et ces peintures leur rendaient encore plus doux le bonheur dont ils jouissaient. C'était le sujet ordinaire de leurs entretiens. Quelques conférences qu'ils eurent ensemble, firent naître à l'évêque l'idée de son traité *de la futilité des Cours* (1); et à Pétrarque, celle de son livre sur *la vie solitaire*. Le poëte mit la main à l'œuvre et ce livre fut terminé à Pâques. Il y travailla dans la suite à plusieurs reprises, et il ne le livra au public que vingt ans après (1366): il l'avait dédié à Philippe, et c'est un monument aussi précieux que touchant de leur amitié.

Ce prélat avait tant de goût pour tout ce qui sortait de la plume de Pétrarque, qu'un jour se trouvant à Vaucluse et étant allé le voir, il entra dans sa bibliothèque et il lui demanda quelque chose à lire. Pétrarque lui présenta les œuvres de Cicéron et de Platon. « Ce n'est pas cela qu'il me faut, lui dit-il, donnez-moi quelque chose de vous? » Une petite tromperie que Pétrarque fit à son valet pour amuser l'évêque, sert encore à prouver l'estime extraordinaire que celui-ci avait pour les ouvrages du célèbre poëte. Pétrarque revenait de voyage; son valet l'accueillit fort mal, et lui dit d'un ton fâché: « Monseigneur est venu, il m'a demandé un papier, je ne l'ai pas trouvé, pourquoi l'avez-

(1) *De nugis curiarum.*

vous emporté? » Pétrarque, pour l'apaiser, lui donna un papier sur lequel il n'y avait rien d'écrit, et lui dit: « Tiens, voilà ce que Monseigneur demande, donne-le lui la première fois qu'il viendra. » Le valet à qui l'évêque fit connaître le tour que son maître lui avait joué, s'en plaignit avec amertume. Ce fut pendant quelque temps un sujet de badinage et de plaisanterie entre l'évêque, le poëte et le valet.

Quoique Philippe eût quitté la cour de Naples, il conserva toujours pour la reine Jeanne l'attachement qu'il devait à la petite-fille du roi Robert, son ami et le bienfaiteur de sa famille. Il continua à lui rendre en Provence tous les services qui dépendaient de lui. Il porta les Marseillais à lui prêter serment, et il assista à cette cérémonie avec Raymond d'Agout, seigneur de Sault, et Girard de Cabassole, archidiacre d'Avignon. (1346) Cette princesse, arrivée en Provence, ôta au seigneur de Sault la charge de sénéchal de cette province, pour la donner à Jean Barrilis, chevalier originaire de Naples. La noblesse du pays s'en tint pour offensée; les villes prirent son parti; on se plaignit ouvertement de ce que la reine avait enfreint les priviléges de la province. Mais grâce aux bons offices de Philippe, la ville de Marseille se déclara pour la reine, et prit les armes pour s'opposer aux barons. Philippe se donna tant de mouvement qu'il calma les esprits et qu'il vint à bout de faire un accommodement entre la reine et les mécontents, qui eurent la satisfaction de voir rétablir un sénéchal de leur pays.

Cependant, malgré tous ses soins, il ne put conjurer l'orage qui accabla la malheureuse reine. Le roi de Hongrie, sous prétexte de venger la mort de son frère, entra avec une forte armée dans l'Italie et s'empara de Naples et des principales villes du royaume. La reine était alors à Avignon, où le Pape l'avait mandée, afin qu'elle se justifiât du crime horrible dont on l'accusait. Sur ces entrefaites, la peste força les Hongrois d'abandonner leurs conquêtes, et les Napolitains, libres, se hâtèrent d'inviter la reine à retourner au milieu d'eux avec le prince de Tarente qu'elle venait d'épouser. L'argent manquait pour lever une armée capable de résister à une nouvelle invasion, et même pour reprendre les places qui étaient encore au pouvoir des Hongrois. Pour s'en procurer, la reine vendit ou engagea tous ses bijoux. Elle ob-

tint de Clément VI la dîme sur tous les biens ecclésiastiques de ses États. Ces ressources ne suffisant pas, elle se vit contrainte de recourir à la vente de quelque domaine, dont la valeur la mit en état de profiter de l'occasion qui se présentait de recouvrer son royaume. Mais quel domaine choisir? car malgré les bruits affreux qui couraient sur son compte, Jeanne aimait ses sujets et en était adorée.

C'est ici où paraît la sagesse de cette fameuse reine. Elle était gênée par les dispositions de Robert son grand-père, qui avait expressément ordonné l'indivisibilité du royaume de Naples et des comtés de Provence et de Forcalquier; elle ne voulait pas y porter atteinte. Elle ne voulait pas non plus aliéner des places maritimes, dans la crainte de porter préjudice à ses provinces, si ces places tombaient entre les mains de ses ennemis. Vendre des villes peu connues, le prix n'aurait pas rempli ses desseins ni suffi à ses besoins. Dans cette situation, Jeanne crut devoir se déterminer à la vente d'Avignon. C'était le parti le plus sage: cette ville formait un État séparé du reste de la Provence; son aliénation ne touchait pas à l'indivisibilité des comtés de Provence et de Forcalquier, dont elle ne faisait plus partie depuis longtemps, et dont elle était séparée par le Comtat Venaissin qui appartenait au Saint-Siége. D'ailleurs cette ville était en très-mauvais état, et n'avait jamais pu se relever de ses pertes et des dommages que lui avait causés le cardinal de Saint Ange; elle se trouvait alors sans fortifications, sans murailles et sans tours. Cette princesse comprenait aussi qu'il lui fallait un acheteur dont l'argent comptant la mît en état de profiter des heureuses dispositions où se trouvaient alors ses sujets napolitains, peuple le plus inconstant de l'Europe.

D'autre part, Jeanne ne doutait pas que Clément VI ne fût charmé de joindre à ses domaines une ville qu'il habitait et que ses prédécesseurs avaient habitée avant lui, où ils avaient commencé à construire un palais, où les cardinaux avaient acquis des hôtels, et sur laquelle les Papes prétendaient avoir des droits. Elle ne se trompait pas: Clément VI appréciait tous ces avantages; d'ailleurs ce Pontife voulait favoriser les efforts de la reine et l'aider à chasser du royaume de Naples les Hongrois qui le désolaient. Aussi les parties furent bientôt d'accord. Le prix

fut réglé à 80,000 florins d'or de Florence. Ce contrat fut stipulé par Jeanne, de l'avis de son conseil, et par Louis de Tarente son mari, le 3 juin 1348. Clément VI acquit Avignon sur les confronts de Châteauneuf, Barbentane, Roquemaure, Rochefort et Saze.

Jeanne partit pour Naples, chassa les Hongrois, combla ses sujets de bienfaits, épuisa ses trésors, fut déclarée innocente de la mort de son mari, et condamnée à payer 300,000 ducats à son beau-frère, Louis de Hongrie, qui les lui remit généreusement. Clément VI devenu possesseur d'Avignon, s'attacha à établir partout les marques de sa souveraineté. Il fit placer les armes du Saint-Siége et les siennes propres à la place qu'occupaient celles de la reine Jeanne, et surtout au frontispice du palais où l'on rendait la justice; il était sur la place St-Pierre. Il s'occupa ensuite à faire affranchir la ville du droit de suzeraineté que l'empereur avait sur elle, et il n'eut pas de peine à y réussir. Une fois maître de la ville, il ne pensa plus qu'à l'embellir. Il continua le palais commencé par Benoît XII. Il en fit continuer le devant et la partie qui touche à l'hôtel de la Vice-Gérence. Il éleva cette belle chapelle qui par sa grandeur n'a point de semblable. Ce palais dès lors effaça tout ce qu'on avait pu voir de plus magnifique en ce genre. Tout y était merveilleusement disposé, mais ce qui fixait le plus l'admiration des connaisseurs, c'étaient les dégagements qu'on avait ménagés pour donner une facile communication d'un appartement à l'autre. On remarquait encore trois choses qui par leur beauté étaient uniques: la chapelle dont nous avons parlé; la salle des audiences et les terrasses qui étaient sur ses toits. Benoît XII avait fait une salle pour le consistoire, mais la mort ne lui avait pas permis de la décorer. Clément VI réalisa parfaitement l'idée de son prédécesseur; il employa les plus habiles peintres pour orner cette salle. Comme c'était le lieu où l'on rendait la justice, il y fit représenter Dieu assis sur son trône, ayant à ses côtés tous les saints personnages de l'Ancien et du Nouveau Testament qui ont proféré quelques maximes ayant rapport au droit naturel, à la justice et à l'équité. Ces maximes étaient écrites sur des phylactères que tenait celui qui en était l'auteur. Toutes ces merveilles artistiques ont disparu, et il en reste à peine quelques vestiges.

Clément VI entreprit encore de relever les murs d'Avignon.

Cette ville en était privée depuis l'exécution de la sentence du cardinal Saint Ange. Elle était ouverte de toute part et exposée aux insultes de ces troupes de vagabonds qui, dans ce siècle, se formaient chaque jour et vivaient de rapines. Le Pontife voulut mettre ses sujets à l'abri de leurs insultes. Il commença ces magnifiques murailles qui ont toujours fait l'admiration des étrangers, et qui donnent à Avignon un caractère unique parmi les villes de l'Europe. Il fit relever quatre arches du pont que la rapidité du fleuve avait fait tomber. Ces arches, dont il ne reste maintenant plus trace, étaient les quatre dernières du côté de Villeneuve. Pour suffire à tant de dépenses, et, en même temps, pour entretenir en Italie les forces nécessaires pour le recouvrement des villes usurpées, le Pape leva le dixième de tous les revenus ecclésiastiques dans tout le monde catholique. Le grand évêque de Cavaillon, Philippe de Cabassole, fut chargé de cette désagréable mission pour l'Allemagne, et partit en qualité de nonce. (1357)

Avant de le suivre dans cette nouvelle légation, disons un mot de sa vie privée, et rappelons un fait extrêmement important. Philippe vivait depuis quelque temps loin des affaires de cour, et se reposait des soins de son ministère, au milieu de ses amis dont la société avait pour lui tant de charmes. Il paraît qu'il avait résolu de fixer Pétrarque dans son diocèse, en lui procurant quelque bénéfice. Le poëte n'en manquait pas, et était prêt à en recevoir encore; il croyait même la chose déjà faite ou du moins bien avancée, s'il faut en juger par les termes chaleureux avec lesquels il marque sa reconnaissance. « Vous voulez mettre le comble à vos bontés, écrit-il à Philippe; vous ne me le dites pas, mais je le sais. Vous négligez vos affaires les plus importantes pour ne penser qu'à moi; vous n'êtes occupé qu'à me procurer ce que j'ai toujours vainement désiré. Vous travaillez à me rendre entièrement à vous, et vous à moi. J'espère que vous en viendrez à bout, et que vous lasserez la fortune par votre constance. Elle commence à se rendre; elle m'accorde enfin ce que je désire par-dessus tout: de vivre et de mourir auprès de vous. » (1) On sait que cette espérance ne se réalisa jamais.

(1) Pétrarch. *Epist. famil.*

Tandis que l'évêque de Cavaillon faisait de vains efforts pour fixer Pétrarque auprès de lui, celui d'Apt, Elzéar de Pontevès, célébrait dans sa cathédrale les obsèques de la Bienheureuse Sainte Delphine de Signe, veuve de Saint Elzéar de Sabran. Il convoqua à cette cérémonie tous les prélats des environs ; Philippe de Cabassole prononça le panégyrique. Cette sainte dame passa tout le temps de sa viduité à Apt, habitant une petite et pauvre maison, tout proche de l'église des Cordeliers, afin d'être moins éloignée du lieu où reposait le corps de son saint époux. (1)

Delphine après s'être dépouillée de tous ses biens et en avoir distribué le prix aux indigents, vécut dans une grande pauvreté, mendiant son pain par la ville d'Apt, et se dévouant à toutes les œuvres les plus pénibles et les plus mortifiantes. La Bienheureuse Garcende Alphant, nourrice de Saint Elzéar, et Mabile de Simiane, dame de Saint-Martin, qu'un même esprit unissait dans la pratique des plus austères vertus, s'étaient retirées auprès d'elle avec quelques dames de la ville, attirées par la sublimité de ses exemples. Elles menaient ensemble une vie tout angélique, qui édifiait la province entière. Elles furent bientôt privées de la compagnie de Garcende qui mourut en odeur de sainteté, quoique son corps fût laissé sans vénération dans l'église des Cordeliers. Mabile de Simiane alla jouir, comme elle, de la joie des Bienheureux, le 5 juin 1339 : elle fut aussi inhumée dans la même église. La sainte comtesse après trente ans passés dans une viduité bien précieuse devant Dieu, rendit l'esprit entre les mains de son Créateur, le 26 décembre 1360. Des prodiges éclatèrent à sa mort; les anges firent entendre dans les airs le son de divers instruments de musique. Cette merveille est amplement attestée dans le procès-verbal de la canonisation. Nous ne parlerons point des miracles qu'elle fit pendant sa vie et après sa mort, du don de prophétie que Dieu lui avait accordé, de la sublime connaissance des mystères de notre religion que le Saint-Esprit lui avait communiquée, des extases et de toutes les autres merveilles dont sa vie est rem-

(1) Cette maison n'était pas dans l'endroit que l'on croit vulgairement : elle se trouvait entre la fontaine et le moulin du prévôt, appelée *Maison de la bonne Comtesse*, dans un titre de 1344. On sait qu'on ne donnait point d'autre nom à Sainte Delphine pendant sa viduité. (Remervil. *Hist. Eccl. d'Apt.*)

plie. Le Père Bouly, Cordelier du couvent d'Apt, les raconte fort au long dans les Mémoires très-estimés qu'il a recueillis sur la vie de cette illustre servante de Dieu.

Dès qu'elle eut expiré, on porta son corps dans l'abbaye de Sainte Catherine, pour y être exposé jusqu'à sa sépulture. Un ancien tableau que les connaisseurs estiment être de cette époque, conservé dans la chapelle de Saint Elzéar, apprend que le clergé et les ordres religieux des Carmes et des Cordeliers reçurent ce saint corps à la porte de l'église de cette abbaye. La Sainte était couchée dans la bière, en habit de Franciscaine, car elle avait été comme son époux associée au Tiers-Ordre de St François. On voyait autour du cercueil une troupe de pauvres malades qui demandaient leur guérison. La bière portait à ses extrémités les deux écussons des maisons de Sabran et de Signe, l'un blasonné de gueules au lion d'argent, et l'autre d'argent à trois bandes d'azur.

Le corps fut mis en dépôt dans l'église des Cordeliers, auprès de celui de Saint Elzéar, dont la canonisation n'avait pas encore été faite. Urbain V avait dessein de déférer en même temps à ces deux saints époux les honneurs que l'Église accorde à ceux qui l'ont édifiée pendant leur vie, et dont le Seigneur a fait éclater la sainteté par des prodiges. En effet, par sa bulle de 1366, il commit les évêques de Sisteron et de Vaison pour travailler conjointement avec l'archevêque d'Aix, au verbal qui doit précéder la décision de l'Église. Mais ce Pape, après avoir prononcé à Rome sur la canonisation de saint Elzéar, renvoya la publication de la bulle à son retour à Avignon, et ne put consommer son ouvrage, ayant été surpris par la mort. Grégoire XI fit seulement expédier la bulle de canonisation de saint Elzéar, et ne voulut rien prononcer sur sainte Delphine, qu'il n'eût fait examiner les actes dressés sous son prédécesseur. Ce Pape ayant depuis rétabli le Saint-Siége à Rome, cette affaire demeura sans exécution, et elle n'a plus été reprise dans la suite.

Cependant le cardinal de Grimoard, légat de Grégoire XI pour faire l'élévation solennelle du corps de saint Elzéar, convaincu par lui-même de la vie toute sainte de la comtesse Delphine, et des miracles que les commissaires d'Urbain V avaient justifiés dans leur enquête, ne fit pas difficulté d'enfermer les reliques

de sainte Delphine dans un même coffre de cyprès, avec ceux de Saint Elzéar son époux, et de les exposer également à la vénération des fidèles, quoique l'Église ne l'eût pas déclarée sainte, mais seulement la voix du peuple, selon l'ancienne manière de canoniser les personnes mortes en odeur de sainteté. On a continué depuis à célébrer sa fête, le 26 novembre. (1)

(1) Il est vrai qu'on ne lui donne pas la qualité de Sainte dans l'ancien Bréviaire, qu'elle n'y a point d'office propre, et qu'on y fait seulement mémoire de sa mort. Le titre de cette fête porte : *Obit de Dame Delphine, vierge, épouse de Saint Elzéar, dont le corps repose dans la ville d'Apt.* Mais ces paroles sont écrites en caractères rouges, comme toutes les fêtes doubles que l'Église d'Apt solennisait. La qualité de Sainte ne lui est pas refusée dans les nouveaux bréviaires, où l'on a mis pour le jour de sa fête un office particulier.

Il se fit une seconde translation du corps de Saint Elzéar et de Sainte Delphine son épouse, sur la fin du dix-septième siècle. On les déposa dans une chapelle particulière fondée par Delphine de Sabran, femme de Guinot de Simiane, baron de Caseneuve, en l'honneur de Saint Elzéar, son grand-oncle. Cette dame, par son testament de 1407, légua toutes ses perles et pierreries pour la décoration du chef et des reliques du Saint. En 1525, lorsque le connétable de Bourbon entra en Provence à la tête des troupes que lui avait données Charles-Quint, les religieux transportèrent toutes ces saintes reliques dans la ville, avec ce qu'ils avaient de plus précieux, et les déposèrent dans la maison du sieur d'Albertas, ainsi qu'on le voit dans un inventaire dressé en présence du magistrat et des habitants les plus distingués. Charles-Quint vint peu d'années après lui-même en Provence, à la tête d'une nombreuse armée. Cette irruption obligea les religieux de laisser le tout dans cette maison où il y avait moins à craindre que dans leur couvent, exposé hors de la ville aux fâcheux événements de la guerre. Ce saint dépôt fut remis dans la chapelle qui lui était destinée, après que les troubles furent dissipés par la retraite honteuse de l'empereur. Mais la tranquillité dura peu, et la Provence se vit bientôt plongée dans de nouveaux malheurs, d'autant plus funestes qu'ils animèrent les habitants les uns contre les autres. La fureur des guerres civiles que la différence des religions allumait, produisit enfin cette licence effrénée que l'impunité portait au dernier déréglement. Le baron des Adrets, fameux par ses cruautés parmi les religionnaires, vint mettre le siége devant Apt. A ses approches, les Cordeliers cachèrent soigneusement les reliques de Saint Elzéar et de Sainte Delphine. Le terrible baron n'ayant pu se rendre maître de la place, fit brûler le couvent qui était hors des murs. La chapelle de St-Elzéar et une partie de l'église périrent par les flammes. Lorsque le calme fut rétabli, on déposa ces saints corps dans la sacristie où ils demeurèrent jusqu'à ce qu'un riche marchand d'Avignon, appelé Morenas, leur eût fait bâtir une chapelle.

On fut longtemps sans tirer aucune partie des reliques de Sainte Delphine du coffre de cyprès où elles étaient enfermées ; mais en 1641, Modeste de Villeneuve, évêque d'Apt, en fit extraire le crâne qu'il mit dans une châsse d'argent doré, qu'une pieuse dame d'Apt avait fait faire à ses dépens. Il n'y avait auparavant que le buste de Saint Elzéar. Depuis on porta par la ville ces deux reliquaires

L'histoire de Sainte Delphine nous a entraîné bien au delà de l'époque où s'était arrêté notre récit; il est temps de revenir sur nos pas. Après avoir prononcé le panégyrique de cette Sainte, Philippe de Cabassole partit pour l'Allemagne en qualité de nonce, afin de recueillir les subsides nécessaires à la Cour romaine. Les travaux de sa négociation durèrent environ deux ans. Il y eut une assemblée des princes de l'Empire à Mayence, où le nonce fut introduit. Il proposa sa demande. On lui répondit au nom du clergé, avec beaucoup de force, et on lui dit entre autres choses que les Romains regardaient l'Allemagne comme une mine d'or où l'on pouvait toujours puiser; que les Allemands envoyaient sans cesse de l'argent en Italie pour des marchandises, ou à Avignon pour y faire étudier leurs enfants qui postulaient des bénéfices; qu'on en portait tous les jours à la Cour du Pape pour les procès, les dispenses, les absolutions, les indulgences; et que non content de cela, on demandait encore un subside nouveau et inouï; qu'il ne fallait pas laisser établir une si honteuse servitude. Quelques jours après, l'évêque de Cavaillon alla trouver l'empereur et les seigneurs qui lui déclarèrent que le clergé d'Allemagne ne pouvait pas donner ce qu'on lui demandait. « Seigneur évêque, lui dit Charles avec émotion, pourquoi le Pape exige-t-il tant d'argent du clergé? Ne ferait-il pas mieux de le réformer? » Malgré cette opposition, l'Allemagne paya un subside au lieu des dîmes qu'on demandait, et le nonce s'embarqua, huit jours après, pour descendre à Cologne. Il paraît qu'il s'arrêta quelque temps dans cette ville, où reposent les corps de Sainte Ursule et de ses compagnes. L'archevêque lui fit présent d'un de ces saints corps qu'on a honoré pendant longtemps dans la cathédrale de Cavaillon. De Cologne, Philippe reprit la route d'Avignon, où il arriva en 1359.

Pétrarque plaisanta beaucoup Philippe à propos de ce voyage qui n'avait pas entièrement réussi, et tout en se réjouissant de son heureux retour, il ne laissa pas que de le railler sur son mé-

les jours de la fête de ces deux Saints, et aux processions solennelles. Cependant il est prouvé par une enquête juridique, que divers témoins attestèrent à l'évêque de Villeneuve, qu'il y avait depuis longtemps, à main droite en entrant dans l'église des Cordeliers, un autel érigé en l'honneur de Sainte Delphine, où l'on célébrait des messes votives et où elle était invoquée comme une sainte. (Remerville. *Hist. Eccl. d'Apt.*)

tier de quêteur. « Mille actions de grâces, lui écrit-il, soient rendues à Dieu, qui après tant de travaux, de fatigues et de dangers, vous a ramené au sein de votre patrie. Elle vous conjure, par mon organe, de ne plus l'abandonner. Le Rhin, la Meuse et la Moselle ont voulu vous enlever au Rhône, à la Durance et à la Sorgue: vous retenir si longtemps n'était-ce pas vous ravir? Assez d'allées et de venues; il est temps de rester au gîte et de se reposer de tant de fatigues. Permettez que je vous parle avec ma liberté ordinaire, moi qui ne puis vous déguiser ma pensée; vous remplissez une triste mission en servant la cupidité d'autrui. Un homme comme vous, qui ne connaît ni l'ambition ni l'avarice, se dévouer aux passions des autres! Souffrez que je le dise; le métier de quêteur ne vous vaut rien, vous êtes fait pour de plus grandes choses. Vous ne serez à mes yeux un vrai pontife, un vrai pasteur des âmes, qu'en cessant d'être quêteur; des fonctions si basses sont trop au-dessous de vous. Il est facile de trouver des gens à qui elles conviennent et qui s'en chargent avec plaisir. Une seule chose pouvait vous excuser; l'ordre du Souverain Pontife. Il n'est pas étonnant que le Pape vous en ait chargé, vous l'avez bien servi dans toutes les occasions. Mais à l'avenir si pareil ordre vous était donné, dites que vous ne pouvez plus le remplir; déployez votre éloquence, excusez-vous sur votre santé, sur votre âge, sur les soins que réclament vos ouailles que votre absence attriste et qui ne peuvent se passer de vous: car il est bon que vous le sachiez, la paix de votre Église est attachée à votre présence son bonheur, au plaisir de vous voir; sa joie, à entendre les paroles qui sortent de votre bouche; vous êtes toute sa félicité. Refusez donc avec fermeté. On paraîtra fâché de vos refus, mais on vous aimera et on vous estimera davantage. Homme illustre, père chéri, je n'aurai jamais osé vous parler de la sorte, si votre bonté et votre modestie ne m'étaient connues, si mon zèle et mon dévouement ne me donnaient du courage. »

Quelque temps après sa nonciature, Philippe fut fait patriarche de Jérusalem. C'est en cette qualité qu'il déposa devant la commission nommée pour informer sur les vertus et les miracles de Sainte Delphine. Reprenons la suite de nos évêques.

Jean de Coiardan qui gouvernait l'Église d'Avignon à l'époque

du IIe Concile de St-Ruf, était un prélat d'un très-grand mérite et surtout très-zélé pour la discipline, ainsi que l'atteste le grand nombre de synodes qu'il tint. C'est dans une de ces assemblées qu'il ordonna (1337) que la fête de la dédicace de son Église serait chômée par tout le diocèse, avec l'office double, sous peine d'excommunication. Il ordonna également qu'aucun clerc n'eût plus d'une chapellenie. Au synode suivant (7 mai 1338), il prohiba les jeux ou cris nommés charivaris, usités aux secondes noces. Il commanda que toutes les Églises du diocèse eussent les statuts dressés à St-Ruf et qu'on en fît lecture aux jours des fêtes solennelles. Il régla (1340) que les ecclésiastiques, en accompagnant les défunts à leur sépulture, chanteraient les psaumes de la pénitence ou l'office des morts. Il fit bâtir la chapelle de St-Michel, et y fonda une chapellenie perpétuelle afin qu'on y dît tous les jours la messe pour les pauvres enterrés dans ce cimetière, témoignant ainsi de sa charité pour les indigents et de sa piété pour les âmes du purgatoire. On sent dans toute la conduite de ce prélat l'action qu'exerçait sur lui Benoît XII, si justement célèbre par son attachement à la discipline. Clément VI le transféra à Mirepoix, et à l'exemple de Jean XXII, il fit gouverner l'Église d'Avignon par des vicaires généraux. Innocent VI en fit autant, ce qui confond pour ainsi dire les affaires particulières de l'Église d'Avignon avec les affaires générales de l'Église.

Jean I succéda à Pierre III (1342) sur le siége d'Orange, non par voie d'élection, mais par la nomination que fit Clément VI. Les chanoines conservaient le droit d'élire; ils voulurent en user; ils s'assemblèrent, mais l'ambition les empêcha de s'accorder, chacun voulant être évêque. Ils consumèrent en vaines intrigues le temps accordé par les canons. Les trois mois expirés, la nomination fut dévolue au Pape, qui nomma Jean de Revoli. Ce prélat, Dauphinois d'origine, était entré fort jeune dans l'Ordre de St-Dominique. Il se distingua au couvent de Grenoble, et il fit de rapides progrès dans la science et dans la vertu; il devint théologien, canoniste et célèbre prédicateur. Le Bienheureux Humbert, dernier Dauphin de Vienne, l'estima et le choisit pour son confesseur. Ce prince aussi valeureux à la tête des armées qu'inconstant dans sa conduite, avait besoin d'un guide sûr pour

fixer ses irrésolutions et le préserver de ses propres incertitudes. Il crut le trouver dans Jean de Revoli : bientôt il le désigna au Pape pour l'évêché d'Orange, et il le retint presque toujours à sa cour.

Ce prince étant sans enfants et désespérant d'en avoir, songea à prévenir les malheurs qui menaçent les États dont la succession n'est pas réglée. Il voulut réunir les siens à la couronne de France dont il était feudataire. Un traité fut signé le 23 avril 1342. La principale clause fut que l'héritier présomptif de la couronne de France prendrait le titre de Dauphin. Humbert demanda ensuite le titre de général des armées du Pape, et l'obtint malgré le peu d'estime qu'on avait de son habileté. Il s'agissait d'une croisade contre les Turcs qui avaient ravagé les côtes de Naples. Humbert reçut la croix et le drapeau de la main du Pape; il s'embarqua et il eut assez de succès. L'expédition aurait été plus glorieuse si le manque d'argent n'eût forcé le Pape de rappeler son général. La femme d'Humbert qui l'avait suivi mourut (1347) dans l'île de Rhodes, et la cour de France craignant qu'il ne se remariât, fit si bien, que ce prince dégoûté du monde et pressé, dit-on, par son confesseur, fit une nouvelle donation de ses États à la France et prit l'habit de Dominicain. Il semble qu'on ne devait plus rien craindre; cependant le roi Jean, successeur de Philippe de Valois, engagea Clément VI à lui conférer les Ordres sacrés et même l'épiscopat, ce que le Pape fit en 1350. On lui procura divers bénéfices, entre autres l'archevêché de Reims dont il fut bientôt dégoûté. Il en voulut un plus petit; il sollicita celui de Paris, et pour être mieux à portée de suivre cette négociation, il s'avança jusqu'à Clermont, où il termina ses projets et sa vie. Il eut la bravoure d'un héros et plusieurs des vertus qui font les bons princes, mais la mobilité de son imagination ne lui permit pas de suivre les projets qu'il formait; les seules qualités qui parurent en lui dominer toutes les autres, furent la bonté et la piété. On dit qu'il avait son palais, à Avignon, à la place appelée maintenant Pignote. Il faisait faire des pains pour les pauvres, et, par dévotion, il voulait que ces pains eussent la forme de la coiffure du Saint Père, c'est-à-dire de la tiare avec ses trois couronnes, (Benoît XII venait d'en

ajouter une troisième), qui ressemble assez au fruit du pin; de là le nom de *Pignote* donnée à cette place. (1)

Tel fut le prince auprès de qui Jean I d'Orange fut obligé de passer sa vie. Ce prélat employa les premiers temps de son épiscopat à rétablir la discipline parmi les chanoines et les prêtres de son diocèse. Puis voyant son Église privée des reliques des deux grands Saints qui l'avaient gouvernée, Saint Eutrope et Saint Florent, dont les miracles attiraient tant de pèlerins, il résolut de renfermer dans une châsse précieuse celles de Saint Florent, qui reposaient encore dans son tombeau en l'église qui lui était consacrée. Il ordonna des jeûnes et des prières dans tout son diocèse: au jour fixé, il vint avec tout son clergé à l'église de St-Florent; là, après une messe solennelle, il s'avança avec les chanoines vers le point de l'église où la tradition disait que le corps du Saint reposait. La terre fut creusée, un mur abattu, un tombeau s'offrit; on l'ouvrit: l'évêque et les chanoines l'examinèrent avec soin; les précieuses reliques de Saint Florent s'y trouvaient, ainsi que des morceaux de son bâton pastoral.

L'odeur douce et suave qui s'en exhalait, dit le P. Bonaventure, dans ses notes manuscrites, aurait suffi pour démontrer que c'était véritablement la dépouille mortelle de Saint Florent. Néanmoins Jean I voulut être plus sûr encore de la vérité; il appela à son secours les preuves historiques, il lut attentivement la légende, la commenta avec soin et, quand son opinion fut irrévocablement formée soit par l'examen matériel des choses, soit par les nombreux miracles opérés à ce tombeau, il déclara que ces ossements étaient véritablement ceux de Saint Florent, ancien évêque d'Orange. Des chants d'allégresse se firent aussitôt entendre; le prélat entonna le *Te Deum*, les prêtres continuèrent, et le peuple mêla des larmes de joie à ces expressions de bonheur. Ensuite le prélat plongea le bras dans la tombe et en retira successivement, avec beaucoup de respect, le chef, un bras et enfin tout ce qui restait de Saint Florent. Une châsse fort riche par le travail et par la matière reçut les précieuses reliques, qui pendant plusieurs jours demeurèrent exposées à la vénéra-

(1) De Sade. *Mémoires sur Pétrarque.*

tion des fidèles. Chaque année, au jour de la fête du Saint et des principales solennités, le peuple les voyait reparaître avec bonheur; mais en 1562, époque de funeste mémoire, les protestants les profanèrent et les vendirent à des marchands de Lyon. Jean I mourut à Lyon (16 juillet 1349) où il s'était rendu pour assister au dessaisissement que Humbert devait faire du Dauphiné entre les mains de Charles V. Tout ce qu'il y avait de plus distingué dans la cour du roi de France et dans celle du Dauphiné lui donna des marques éclatantes de ses regrets. Après des obsèques solennelles, on l'ensevelit dans l'église des Dominicains et on lui érigea un monument. Il eut pour successeur Guillaume VI dont on ne connaît que le nom.

Ratier, qui (1336) succéda à Gocio, dit le cardinal de Rimini, sur le siége de Vaison, commença l'exercice de son ministère par terminer un procès entre les chanoines de sa cathédrale et noble Raymond, habitant de Vaison. Il vendit à Humbert les deux quarts de la terre de Propiac que ce prince tenait en fief de l'Église de Vaison. La charte en fut dressée au Buis, dans le cimetière des Frères Prêcheurs. On sait que ce prince affectionnait cet Ordre; il fit beaucoup de bien au couvent du Buis; il donna aux religieux une épine de la couronne de Jésus-Christ, encore teinte de son sang précieux. Ratier assista au IIe Concile de St-Ruf (1337), et l'année suivante Benoît XII l'associa au cardinal Gocio et les envoya, comme légats du Saint-Siége en Sicile, procéder contre Pierre d'Aragon qui se disait roi de cette île. Ils avaient ordre de déclarer ce prince déchu de la possession de la Sicile, qui appartenait au roi Robert, feudataire du Saint-Siége. Le Pape ajouta: « Vous commanderez audit Pierre et à ses frères de restituer la Sicile au roi Robert, dans un certain laps de temps, sans quoi ils encourront les plus rigoureuses peines spirituelles et temporelles. » Munis de ces pouvoirs et de ces instructions, les deux légats partirent d'Avignon et se rendirent à Reggio, ville d'Italie, la plus rapprochée de la Sicile, éloignée de Messine seulement de trois lieues, la mer entre deux. De là ils envoyèrent des religieux Mineurs qui voulurent entrer dans Messine. On les en empêcha, et on les conduisit au comte Matthieu de la Palisse, gouverneur de la ville, pour Pierre d'Aragon. Ils lui exposèrent le sujet de leur voyage. Il ne leur permit ni d'entrer dans la

ville, ni de remettre les lettres dont ils étaient porteurs, ajoutant qu'il ne laisserait pas entrer les légats ni même le Pape, s'il se présentait en personne. Il les retint tout un jour sans boire ni manger, et il les contraignit de retourner vers ceux qui les avaient envoyés.

Gocio et Ratier, indignés de ce procédé, déclarèrent Pierre d'Aragon et ses frères déchus de tout droit sur la Sicile, leur ordonnèrent de la restituer dans deux mois au roi Robert, sous peine d'excommunication, et de se présenter à Terracine pour dire leurs raisons. Ce terme expiré, le 4 décembre, les légats, à Terracine, excommunièrent par écrit Pierre et ses adhérents, comme contumaces, leur donnant encore un mois de terme avant d'exécuter la sentence. Ce délai expirait le 5 janvier 1339; les légats le prorogèrent jusqu'au 5 avril où ils prononcèrent définitivement la sentence. Après avoir rempli leur mission, ils revinrent en rendre compte à Benoît XII. Gocio mourut, et Robert, patriarche de Constantinople, fut donné pour collègue à Ratier. Le Pape les envoya encore (1340) en Sicile. Les Messinois refusèrent de les recevoir; les légats se retirèrent au phare, d'où ils fulminèrent l'interdit.

Ratier fut transféré à l'église du Mont Cassin (10 octobre 1341); Pierre IV de Casa, patriarche de Jérusalem, le remplaça sur le siége de Vaison. Ce prélat était de Limoges et appartenait à une des familles les plus nobles et les plus anciennes de cette ville. Dès son enfance il eut une grande inclination pour l'Ordre des Carmes: il en prit l'habit plus tard et il fit profession. Il s'acquit tant d'estime parmi ses frères par ses vertus, sa science et ses prédications, qu'après avoir rempli très-dignement les charges les plus considérables de son Ordre, il en fut élu général dans un chapitre tenu à Valenciennes (1330), après que Jean Alério eût abdiqué cette charge par esprit d'humilité et pour avoir plus de temps pour penser à son salut éternel. Il tint, en trois ans, trois chapitres généraux à Nîmes, à Bruxelles et à Limoges. Il assista à l'assemblée des docteurs que Philippe IV, roi de France, réunit au château de Vincennes, pour examiner l'opinion de Jean XXII sur le délai de la béatitude éternelle. Du patriarcat de Jérusalem qui n'était plus alors que l'ombre d'un grand nom, il fut nommé par Benoît XII administrateur de l'Église de

désigner cinq couvents de son Ordre pour leur donner sa bibliothèque. Il fut transféré à Vaison parce que ce siége le rapprochait de Clément VI dont il était confesseur. Les auteurs de la Gaule chrétienne assurent qu'il fut maître du Sacré Palais : ils se trompent, puisqu'il est certain que cette charge a toujours été possédée depuis sa création par les Dominicains. Pierre Beret peut avoir été lecteur du Palais apostolique, emploi bien différent que des religieux de divers Ordres pouvaient posséder, et qu'on donnait ordinairement à ceux qui avaient reçu le bonnet de docteur de la main du maître du Sacré Palais. Les lecteurs ont duré jusqu'à Léon X qui pour les remplacer fonda à Rome l'Université de la Sapience. Beret eut pour successeur Guy de Perpignan, patriarche de Jérusalem, appelé le marteau des hérétiques, à cause de plusieurs livres de controverse qu'il composa et qu'il dédia au cardinal Goncelin, évêque d'Albane. Il mourut en 1352. On voyait son portrait et son épitaphe dans le cloître des Carmes à Avignon ; il n'exerça jamais les fonctions épiscopales à Vaison.

Pendant que l'Église de Vaison s'illustrait par les saints et savants prélats que lui envoyaient les Souverains Pontifes, celle de Carpentras se signalait par la vigueur avec laquelle ses évêques faisaient valoir leurs droits et maintenaient leurs vassaux dans l'obéissance. Béranger de Mazan, qui la gouvernait depuis 1302, força les habitants à se soumettre aux nouveaux règlements qu'il leur donna au sujet de l'impôt de la leyde et du sexterage. D'un autre côté, ce prélat se montrait extrêmement bon, et voulait bien recevoir à sa table, une fois par an, tous les bouchers de la ville, eux et leurs valets. (1) Il occupa le siége de Carpentras environ 24 ans.

Othon lui succéda. (1318) Ce prélat crut que l'adhésion de son chapitre lui était nécessaire pour revendiquer en justice réglée, sur Bertrand du Guet, vicomte d'Allemagne, la portion de la seigneurie de Monteux qui avait été adjugée à son prédécesseur. Il obtint cette adhésion ; elle lui fut expédiée (1321), avec la signature du prévôt, du sacristain et de l'archidiacre. Il réunit (1324) l'Église de Mazan à la mense épiscopale, et il

(1) La transaction passée entre les bouchers et l'évêque est extrêmement curieuse. (*Père Justin.*)

assista au Ier Concile de St-Ruf. Hugues, dit d'Angoulême, lui succéda (1332), et reçut l'hommage des d'Agout, pour le château de Murs et autres possessions que ces seigneurs avaient dans le diocèse de Carpentras, et il fit placer son étendard sur la tour du château des Alphants, en signe de majeure seigneurie. Il assista au second Concile de St-Ruf. Ce prélat était extrêmement charitable pour les pauvres : il les fit ses héritiers, et voulut qu'on vendit tous ses biens, et que du prix on en achetât quelque domaine dont le revenu leur fût distribué tous les ans. Gaufrid qui lui succéda (1347) accomplit fidèlement ses volontés, et après avoir liquidé sa succession, il acheta l'île et le port de Codolet sur le Rhône au prix de 1700 florins d'or fin, au coin de Florence. (1)

Apt voyait ses prélats se succéder avec rapidité. Guillaume IV, Limousin d'origine, nommé par le Pape (1341) à la recommandation de Pierre Roger, cardinal de Rouen, passait l'année suivante à l'évêché de Chartres. Guillaume V, natif de Chartres, frère Mineur Conventuel, occupa ce siége deux ans. Arnauld le remplaça. (1344) Il travailla à rétablir son Église dans la jouissance du prieuré de St-Saturnin que Jean XXII avait détaché de la mense épiscopale à laquelle il avait été uni par l'évêque Pierre Baile. Il fit plusieurs voyages à Avignon, auprès de Clément VI. (1345) Cette affaire le touchait si fort que n'ayant eu aucune satisfaction de ce Pontife, il se rendit à Naples (1345), pour demander la protection de la reine Jeanne qui venait de succéder au roi Robert, son aïeul. Les soins et les fatigues qu'il se donna lui coûtèrent la vie. (1348) Il mourut sans avoir rien obtenu de Clément VI, qui pourtant l'estimait beaucoup, et l'avait nommé (1346) conservateur des priviléges de l'Ordre de Ste-Claire, contre les vexations de quelques ecclésiastiques qui ne voulaient pas permettre à ces religieuses de jouir des faveurs que le Saint-Siége leur avait accordées. Bertrand II lui succéda. (1348) Les Papes d'Avignon s'étaient réservé presque tous les évêchés de France, et ils étendaient principalement leur action sur ceux dont ils étaient plus voisins. Celui d'Apt éprouva leur influence. Pendant quatre ou cinq épiscopats de suite, les évêques nommés par les Papes furent transférés à d'autres siéges et

(1) L'acte est du 26 janvier 1351.

remplacés par de nouveaux prélats qui ne restèrent pas longtemps. Bertrand II fit comme ses prédécesseurs, et après avoir reçu et prêté hommage, formalité nécessaire à cette époque, il disparut, et l'on ne sait plus rien de lui, la proximité de la cour des Papes ne permettant pas aux évêques voisins de faire une longue résidence dans leurs diocèses, surtout ceux qu'ils avaient eux-mêmes pourvus et que quelque charge attachait ordinairement à leur personne. Bernard reçut l'évêché d'Apt en 1351. La seigneurie de cette ville lui fut contestée par la reine Jeanne. Cette affaire devint la plus importante de son épiscopat. Cette princesse et Louis de Tarente, son époux, firent diverses déclarations pour réunir les aliénations du domaine comtal de Provence. Il y en eut une pour la ville d'Apt dont ils prétendaient être seuls seigneurs, nonobstant toute concession et déclaration contraires faites depuis 1315 et 1319, époque où le roi Robert avait acquis les droits des trois sœurs Rambaude, Rose et Mabile de Simiane, cohéritières de Bertrand Rambaud, seigneur d'Apt, en partie, de St-Martin et de Saignon. Cette déclaration allait directement contre les intérêts de l'Église d'Apt à laquelle appartenait la haute juridiction de la même portion de la ville que le roi Robert avait acquise des dames de Simiane. L'évêque Bernard mourut sans avoir eu le temps de faire valoir ses raisons, et l'affaire fut négligée sous l'épiscopat suivant. Les prélats que nous venons de nommer tinrent si peu le siége d'Apt, soit à cause de leur prompt décès, soit par leur translation à d'autres églises, qu'en moins de 50 ans, Apt changea au moins douze fois de premier pasteur. Il en était de même pour nos autres évêchés. A peine nos prélats avaient-ils le temps de voir leurs diocèses, ce qui produisit de si grands désordres qu'il fallut enfin procéder aux règlements dont nous parlerons bientôt.

Bertrand III de Meissenerio succéda à Bernard. (1353) L'année suivante, Innocent VI l'ayant envoyé légat en Sicile, il passa à Naples pour représenter à la reine Jeanne les raisons de son Église, contre la déclaration publiée dans Apt sous son prédécesseur. L'affaire fut renvoyée aux maîtres nationaux; le conseil porta son jugement, l'évêque fut débouté, et la reine et Louis son époux lui concédèrent, comme indemnité des droits aliénés, diverses rentes en argent à prendre sur le domaine comtal de

Provence (15 mai 1354). Le 2 juin suivant, ils lui accordèrent la confirmation de tous les priviléges, indults et franchises que l'Église d'Apt avait obtenus de leurs prédécesseurs, comtes de Provence, jusqu'au roi Robert. Ils députèrent ensuite Bertrand de Meissenerio avec Fouques d'Agout, sénéchal de Provence, vidame et juge-mage, auprès de l'empereur Charles IV, pour lui rendre hommage et recevoir une nouvelle investiture des Comtés de Provence et de Forcalquier. Ces députés s'acquittèrent de leur commission à Pise où ils trouvèrent l'empereur qui allait à Rome recevoir des mains du Pape la couronne impériale. Le prélat profita des circonstances pour obtenir une ample confirmation de tous les priviléges, franchises, indults et concessions dont les rois de Bourgogne et, après eux, les empereurs avaient gratifié son Église. Bertrand est qualifié de prince et évêque d'Apt dans la bulle. Tous ses successeurs ont pris le même titre, fondé sur cette charte et sur plusieurs autres dont nous avons fait mention. La bulle de Charles IV a cela de particulier que le titre de prince se rapporte non à la ville d'Apt, mais à l'Église dont les évêques sont princes par leur dignité, comme parlent les anciens canons. De retour à Apt, Bertrand mit à exécution la sentence de la reine Jeanne, et des revenus en dédommagements lui furent assignés sur Saignon et Auribeau, à cause de la proximité. C'est ainsi que fut unie au domaine comtal de Provence une partie des droits que les évêques avaient sur la ville d'Apt.

Bertrand aimait la dépense et le luxe, mais la Bienheureuse Sainte Delphine le porta, par son exemple, à retrancher de sa table et de son train, et à mener une vie qui eût moins d'éclat. Ce prélat fut touché des sages remontrances de la sainte comtesse, car il était bon, et il avait l'esprit de son état. Après s'être réformé, il fit plusieurs ordonnances très-utiles pour la conduite de son diocèse. C'est par là qu'il termina sa carrière épiscopale dans Apt. La reine Jeanne, qui l'estimait, voulut l'avoir plus près de sa personne, et l'évêché de Naples étant venu à vaquer, elle pria Innocent VI de lui en expédier les bulles. Ce qui eut lieu le 6 juin 1357. Elzéar de Pontevès lui succéda sur le siége d'Apt, et malgré ses belles qualités ne le fit point oublier. Ce dernier prélat mourut en 1361, et le chapitre élut un vicaire général pour gouverner en son nom pendant la vacance, droit

que les chapitres ont toujours eu depuis leur création et la séparation des deux menses.

Nous venons de parcourir une époque brillante pour notre histoire: le séjour des Papes à Avignon, Clément V, Jean XXII, Benoît XII, Clément VI ont élevé nos Églises au plus haut point de gloire. Les Conciles de St-Ruf, si justement célèbres, ont remédié à des abus et introduit des institutions salutaires. De nobles figures nous apparaissent : Philippe de Cabassole et Pétrarque, philosophes, poëtes, écrivains éloquents, politiques habiles, passent tour à tour des délices de la solitude au milieu du tumulte des cours qu'ils dominent par l'ascendant du génie. Mais tout s'éclipse et disparaît devant la noble figure de Jean XXII. Que de grandeur et d'élévation dans cet homme dont toute l'Europe subit, sans se croire trop humiliée, l'irrésistible ascendant! Il fait et il défait les empereurs d'Allemagne, et les rois de France s'inclinent devant lui. Saint Elzéar, Sainte Delphine, fleurs des champs, lis des vallées, amants de la solitude et forcés de vivre dans le monde, grandissent et s'épanouissent sans perdre rien de leur éclat au milieu même de la corruption du siècle qui les admire et s'incline devant leurs célestes vertus. Nos évêques employés dans les grandes affaires de l'Église ne négligent pas celles des diocèses qui leur sont confiées : ils défendent les droits de leurs Églises ; ils maintiennent la discipline ; plusieurs se font admirer par leurs vertus; quelques-uns s'élèvent à ce degré de perfection et de mérite qui fait les saints et qui commande la vénération des peuples. Nous ne devons pas espérer de trouver dans les temps qui vont suivre d'aussi grands talents et d'aussi nobles vertus; mais les faits que nous allons rapporter, pour avoir moins d'éclat, ne nous offriront pas un intérêt moins grand ni des leçons moins utiles.

LIVRE NEUVIÈME.

1352 — 1448.

Églises d'Avignon rebâties. — Innocent VI. — Hôpital de Ste-Marthe. — Chartreux à Villeneuve. — Le Comtat fortifié. — Hérédia. — Canonisation de Sainte Delphine. — Urbain V embellit Avignon. — Charles IV empereur. — Université d'Orange — L'évêque d'Avignon obtient le droit de battre monnaie. — Concile d'Apt. — Reliques de la vraie Croix à Saignon. — Urbain V à Apt. — Raymond Bot évêque d'Apt, ses travaux. — Philippe de Cabassole, recteur du Comtat, Cardinal. — Boccace. — Pétrarque. — Le Pape va à Rome et revient à Avignon; sa mort. — Philippe, légat à Pérouse; recommande Pétrarque au Pape; sa mort, son testament. — Église d'Orange, son état déplorable. — Le comte de Turenne, ravages qu'il cause. — St-Martin des Ormeaux. — Miracle à Avignon, Notre-Dame-de-Bonne-Espérance. — Grégoire XI. — Sainte Catherine de Sienne à Avignon. — Sainte Brigitte. — Le Pape va à Rome; — il meurt.— Schisme. Urbain VI et Clément VII. — Le Bienheureux Pierre de Luxembourg. — Sa vie admirable. — Sa mort. — Cordeliers à Valréas. — Reliques de Sainte Anne, Bulle du Pape. — Saint Vincent Ferrier. — Benoît XIII est assiégé dans Avignon, et se sauve; son obstination. — Alexandre V. — Le Comtat, son état déplorable. — Rodrigue de Lune. — Benoît XIII meurt. — Nos évêques vendent le temporel de leurs Églises. — Assemblée du Comtat. — Relique de Sainte Anne donnée à la Dame de Sault. — Élévation solennelle des reliques des Saintes Maries. — Pourquoi nos évêques y assistent. — Résumé.

La conduite du Souverain Pontife par rapport à l'Église d'Avignon, ne fut ni constante ni uniforme ; Jean XXII y nomma d'abord des évêques ; puis il s'en réserva le gouvernement ; Benoît XII ne toucha jamais à cette Église ; Clément VI laissa d'abord les choses comme il les avait trouvées ; ensuite il transféra Jean

de Coiardan à l'évêché de Mirepoix, et fit gouverner Avignon par ses vicaires ; Innocent VI, qui le remplaça, approuva cet état de choses, et le continua durant tout son règne. Cette diversité de conduite tient à une infinité de causes qu'il est bien difficile d'apprécier. Nous devons croire que les Papes qui gouvernèrent notre Église par eux-mêmes, cédèrent à la bonté de leur cœur et à l'affection toute particulière qu'ils lui portaient. C'est un titre de plus qu'ils ont à notre reconnaissance, et nous devons les faire connaître d'une manière plus particulière.

Après la mort de Clément VI, ce Pape si grand, si généreux, si bon, qui ne refusa jamais rien même à ceux qui l'avaient persécuté alors qu'il était simple particulier, les cardinaux s'enfermèrent en conclave, dans le palais apostolique, et élurent le cardinal Étienne d'Albert, évêque d'Ostie (30 décembre 1352), qui prit le nom d'Innocent VI. Né à Mont, diocèse de Limoges, il était moins recommandable par sa naissance que par ses vertus. Également habile dans la chaire et dans le barreau, ses sermons étaient estimés, et ses décisions passaient pour des oracles. Il passa rapidement de l'évêché de Noyon à celui de Clermont. Philippe de Valois lui donna sa confiance, Benoît XII le fit auditeur de la Cour romaine, Clément VI le transféra à Ostie, l'éleva au cardinalat, et l'eut pour successeur.

Le premier soin d'Innocent VI fut de réformer sa cour et de corriger les abus qui s'y étaient introduits. Il diminua le nombre de ses domestiques ; il ordonna aux prélats de quitter Avignon, d'aller prendre soin des ouailles qui leur étaient confiées et de ne point se reposer sur d'autres d'un devoir si essentiel. Attentif à la collation des bénéfices, il n'en conférait qu'à des hommes d'un mérite reconnu. Il suspendit les réserves multipliées par son prédécesseur; il bannit les désordres, et il reprit avec fermeté les jeunes cardinaux qui abusaient de leur rang et de leur naissance.

Tel était ce Pontife: il gouverna l'Église d'Avignon par lui-même, et les bonnes œuvres se multiplièrent par son influence. La plus importante fut la fondation du grand hôpital (21 septembre 1354) par Bernard de Rascas, chevalier et docteur en droit, natif d'Avignon, et par Louise de Gros, sa femme. Ils firent bâtir un somptueux édifice pour recevoir les malades, et un cou-

vent attenant pour les religieux destinés à leur administrer les sacrements. Ils assignèrent des fonds suffisants pour l'entretien des uns et des autres ; ils dédièrent l'Hôpital à Sainte Marthe, et ils consacrèrent le couvent à la Sainte Trinité. Rascas commit le régime du premier à des recteurs choisis chaque année par le conseil de la ville, et, pour occuper le couvent, nomma des Mathurins qui, du titre de leur église, s'appelèrent Trinitaires, sans avoir rien de commun avec les religieux de ce nom. (1) Les règlements qu'il prescrivit sont une preuve de sa sagesse, et, par leur exacte observance, cette œuvre s'est soutenue dans l'état qu'il souhaitait. Bernard de Rascas était originaire de Limoges et parent des deux Souverains Pontifes que cette ville a donnés à Avignon. La piété d'Innocent VI ne fut pas étrangère à la résolution qu'il prit de consacrer ses biens aux pauvres.

Le cardinal Bertrand de Dencio avait fondé par son testament une église collégiale à Villeneuve; ses intentions ne furent pas suivies; Innocent VI permit (1355) à ses exécuteurs testamentaires de relever l'église de St-Didier qui menaçait ruine. Ils le firent avec une élégance d'architecture que rien n'égale dans Avignon. Cette église, auparavant très-petite, avait été, comme celle de St-Pierre, réparée par l'évêque Foulques et érigée en prieuré paroissial. Les héritiers du cardinal Bertrand y fondèrent un chapitre de trois dignités; un prévôt, un sacristain, un préchantre, et dix chanoines avec plusieurs prêtres amovibles pour le service du chœur. Ils firent construire, attenant à l'église, une habitation commode pour les chanoines et pour les ministres, et à l'autre côté un cimetière pour ensevelir les paroissiens. On unit à cette église plusieurs riches prieurés situés dans le Comtat et en France. Le corps du cardinal fondateur y fut transporté et enterré derrière le maître-autel. Une tribune très-élevée, terminée en cul-de-lampe, qu'on y voit encore, permettait à ses héritiers d'y venir faire leurs exercices religieux, sans pour ainsi dire, sortir de chez eux.

Innocent VI allait souvent à Villeneuve se reposer des fatigues du pontificat. C'est là que loin du tumulte de la cour et à l'abri

(1) En 1648, le cardinal Jules de la Rovère unit à ces Pères les Religieux de la Merci, et leur confia le soin spirituel de cet hôpital.

des poursuites des ambitieux, il réfléchissait sur le néant des grandeurs dont il était accablé. Bientôt il donna le palais qu'il avait dans cette ville aux Chartreux, et il leur assigna des revenus suffisants pour l'entretien d'un prieur, de douze religieux de chœur, de quatre frères et de neuf domestiques. C'est avec ces saints religieux qu'il coulait des jours heureux. Il leur fit bâtir une église, sous le titre de St-Jean-Baptiste, et y choisit sa sépulture. Tels furent les commencements de cette célèbre Chartreuse que ce saint Pape appelait *la vallée de bénédiction*. Il fit en même temps bâtir à Avignon une chapelle dans l'enclos que ses prédécesseurs avaient choisi pour servir de sépulture aux pestiférés, à Champ-Fleuri, non loin de l'église que Jean XXII avait consacrée à Notre-Dame-des-Miracles.

Cependant les ambassadeurs de Constantinople, arrivés à Avignon, cherchaient à amuser le Pape par les vaines promesses d'une réunion chimérique, afin d'obtenir des secours contre leurs ennemis. On les paya de la même monnaie, et ils ne reçurent que des promesses plus vaines encore. Le cardinal Albornoz, à la tête des armées pontificales, obtenait des avantages réels en Italie, domptait Jean de Vic, repoussait Malatesta, forçait tous les seigneurs rebelles à se soumettre, et accablait Ordelaffi, tyran de Césène et de Forli, le plus redoutable et le plus cruel de tous ceux qui pillaient ce malheureux pays. Tous ces succès n'avaient pour but que de préparer Rome à recevoir le Souverain Pontife; mais cela ne devait pas se réaliser encore.

Les chevaliers de Rhodes, au comble de la gloire et seuls capables de défendre le nom chrétien en Orient, depuis la suppression des Templiers, devinrent l'objet de la jalousie et se virent calomniés auprès du Souverain Pontife. Innocent VI, malgré la droiture de ses intentions, leur suscita de grands embarras, et voulut les forcer à quitter Rhodes. Hérédia, son neveu, son favori, seul distributeur des grâces apostoliques, ne s'oublia pas, et, au mépris des statuts de l'Ordre, il s'en attribua les meilleurs prieurés. Les Chevaliers se plaignirent en vain : Hérédia augmenta en faveur, et le Pape le nomma gouverneur du Comtat, emploi supérieur à celui de recteur qu'occupait alors Guillaume de Roffillac. Ce dernier avait succédé à Hugues de la Roque, à qui un religieux Augustin de Pernes adressa son livre *des Misères*

humaines. (1) Innocent VI, par une bulle de 1353, enjoignit à Hérédia de faire incessamment achever les fortifications nécessaires pour garantir le Venaissin des ravages causés par les brigands d'Arnaud de Servole. Toutes nos villes et nos bourgs furent alors entourés de murs flanqués de tours, ornés de machicoulis, couronnés de creneaux qui ne manquaient ni de solidité ni d'élégance. Cependant Hérédia, plus habile dans les intrigues de cour que dans les affaires de la guerre, ne parvint à éloigner les brigands qu'en leur payant des contributions énormes; le seul Arnaud de Servole emporta 42,000 écus. (2) Le Comtat paya, et le Pape combla Hérédia de nouvelles faveurs. Vertot dit qu'Hérédia pour ne paraître point ingrat, fit à ses dépens entourer de murs la ville d'Avignon afin de mettre la place hors de toute surprise; on sait combien cet auteur, admirable par le style, est peu scrupuleux par rapport à la vérité. Il en donne ici une nouvelle preuve; les habitants d'Avignon payèrent la dépense. On conserve encore les bulles dans lesquelles le Pape les exhorte à avancer l'ouvrage. Les nouveaux impôts sur le sel et sur le vin (3), les prix faits donnés aux maçons, les actes de ceux-ci en faveur des consuls, enfin les armoiries de la ville mises sur les murailles à côté de celles du Pontife, qu'on ne voit pas à la partie construite par Clément VI, depuis le Rocher jusqu'à la porte du Rhône, où ses armes sont seules parce qu'il les fit bâtir à ses dépens, l'absence de celles d'Hérédia sont autant de preuves qui condamnent l'assertion du célèbre historien.

Innocent VI embellit et fortifia la partie méridionale du Palais. La guerre d'Italie, habilement conduite par le cardinal Albornoz et l'abbé de Cluny, était enfin terminée de la manière la plus heureuse, mais un découvert immense se trouvait dans le trésor pontifical. Pour le combler, le Pape demanda des subsides à l'Allemagne; Philippe de Cabassole fut chargé de lever ce tribut. Nous avons vu le succès de sa première nonciature et la manière pleine de sens et de raison, en même temps que de délicatesse et de sel avec laquelle lui en parlait son ami Pétrarque.

Avignon, environné de murs et protégé par le Souverain Pon-

(1) *De necessitate, miseriis et insufficientia vitæ humanæ.*

(2) Environ 522,400 fr., somme très-considérable à cette époque.

(3) L'impôt sur le vin consistait à diminuer la mesure et s'appelait *Souquet.*

tife, pensa enfin à lui faire serment de fidélité. Depuis dix ans Clément VI en avait fait l'acquisition, et les habitants n'avaient pas encore rempli ce devoir: il est difficile de préciser les causes de ce retard. Fantoni croit que les Papes refusaient d'approuver les conditions que les Avignonais voulaient mettre à leur serment, et qui n'étaient autres que celles par lesquelles ils avaient renoncé à leur liberté en faveur des comtes de Provence et de Toulouse. (1251) D'autres disent que les Avignonais n'auraient voulu avoir aucun maître. Quoi qu'il en soit, Innocent VI reconnut leurs privilèges, et ils firent hommage au Saint-Siége à qui ils se montrèrent depuis très-dévoués. Aussi n'eurent-ils jamais qu'à se louer des Souverains Pontifes. La même année, Innocent VI permit à Pierre Dupré, cardinal-évêque de Palestrine, d'ériger en collégiale l'église de St-Pierre. Le cardinal fit démolir son palais qui était attenant ainsi que la vieille église restaurée par Foulques, et, sur le même local, il éleva celle qu'on voit aujourd'hui. Il fit encore bâtir le cloître pour loger le chapitre qu'il fonda, et à qui il donna des revenus considérables. Ce fut le 6 novembre 1358 que les chanoines entrèrent dans la nouvelle église pour y faire leurs fonctions; elle était la seconde collégiale de la ville. (1) Le même cardinal avait obtenu du Pape le pouvoir de fonder un collége; mais il ne paraît pas qu'il ait réalisé son projet.

Les troubles d'Italie renouvelés par Bernabo Visconti, la peste revenue à Avignon, les ravages affreux qu'elle y fit (17,000 personnes périrent en moins de quatre mois), les bandes de voleurs reparues et éloignées à force d'argent, la révolte de Rome apaisée non sans peine par Hugues de Lusignan, roi de Chypre, déplorable héritier des rois de Jérusalem, la Durance débordée renversant près du grand hôpital une partie des murs nouvellement construits, tous ces événements remplirent d'amertume Innocent VI, accablé d'ailleurs par la vieillesse et les tourments de la goutte. Cependant il ne cessa jamais de travailler avec une ardeur infatigable aux affaires de l'Église. Il protégea ses sujets et

(1) Cette église, seconde paroisse du diocèse, vient d'être restaurée (1863) avec beaucoup de goût. Les boiseries, célébrées par Saboly, magnifiques en elles-mêmes mais en désaccord avec le style de l'édifice, ont disparu, et le monument est rendu à sa première et noble simplicité.

il fit régner la justice. Ami des belles-lettres, il favorisa les sciences et il combla de faveurs les savants. Moins délicat que Benoît XII, il éleva ses parents aux dignités ecclésiastiques, mais ils en étaient dignes. Il gouverna lui-même l'Église d'Avignon, et les habitants de cette ville, ses ouailles particulières, trouvèrent toujours en lui un père tendre et compatissant. Aussi leurs larmes ne pouvaient tarir lorsqu'ils apprirent sa mort. Elle arriva (12 septembre 1362), après un règne de 9 ans, 8 mois, 23 jours. Son corps fut porté à Notre-Dame, et de là transféré à Villeneuve dans l'église des Chartreux où on l'ensevelit dans un superbe tombeau, monument curieux et, après celui de Jean XXII, le plus riche que l'art gothique ait produit dans le midi de la France. (1)

Grimoard, abbé de St-Victor, à Marseille, célèbre par ses connaissances en droit canon et son habileté dans les affaires, lui succéda et prit le nom d'Urbain V. Il se conduisit avec beaucoup de prudence et de fermeté, et il n'oublia pas les injures qu'il avait reçues. Visconti l'avait insulté, lorsqu'il était simple religieux; il lui refusa avec hauteur tout ce qu'il lui fit demander par son beau-père, Jean II, roi de France. L'archevêque de Sens avait voulu exiger de Grimoard, alors abbé de St-Germain, un tribut qu'il ne croyait pas lui devoir. L'abbé le refusa et l'archevêque le maltraita. L'abbé se répandit en plaintes et en menaces; le prélat lui répondit ironiquement : « Vous vous vengerez quand vous serez Pape. » Il le fut; il fit appeler l'archevêque et lui dit : « Vous m'avez blessé, vous ne l'avez pas oublié; je ne me vengerai pas, je veux vous élever en dignité : vous n'avez qu'une croix, vous en porterez deux; je vous fais patriarche de Jérusalem. » Le prélat, étourdi du coup, se retira plus grand en dignité, mais en réalité plus pauvre ; le Pape l'avait comblé d'honneurs et dépouillé de ses revenus; Urbain V ne poussa pas plus loin la vengeance.

Ces deux traits suffisent pour faire connaître le caractère de ce Pape. Le dernier que Teissier rapporte comme s'étant passé de suite après l'élévation d'Urbain V, n'a pu avoir lieu qu'environ dix ans après, puisque Philippe de Cabassole était alors

(1) On le voit encore dans la chapelle de l'Hôpital, à Villeneuve.

patriarche de Jérusalem, et nous ne lisons pas qu'Urbain l'ait dépouillé de ce titre purement honorifique. Il en avait été pourvu peu de temps après son retour d'Allemagne (1359), et il le possédait en 1363 lorsqu'il fut appelé avec l'archevêque d'Aix et l'évêque de Vaison Jean III, dit Maurel, et celui de Sisteron pour informer juridiquement sur la sainteté et les miracles de Sainte Delphine.

Raymond IV Bot qui (1362) avait succédé à Elzéar de Pontevès sur le siége d'Apt, était parent d'Urbain V; il lui présenta une requête pour la canonisation de Sainte Delphine, morte en 1360. Ce pontife (5 mars 1363) nomma une commission composée des quatre prélats que nous avons nommés. Ils se rendirent tous à Apt; ils assemblèrent dans l'église des Frères Mineurs les trois Ordres de la ville; ils donnèrent publiquement lecture de la bulle d'Urbain V; ils visitèrent le tombeau de la comtesse d'Arian, où ils trouvèrent divers témoignages des merveilles que Dieu avait opérées après sa mort, en faveur de ceux qui avaient recours à son intercession. Cette première opération eut lieu le 14 mai 1363.

Le lendemain Bertrand de Melan, gentilhomme d'Apt, apporta une seconde bulle d'Urbain V: on en fit publiquement lecture et l'évêque de Sisteron, appelé par des affaires pressantes, ayant été obligé de se retirer, les autres commissaires apostoliques procédèrent à l'audition des témoins. Il est attesté dans le procès-verbal qu'ils dressèrent que la comtesse Delphine fut mariée à l'âge de 13 ans, à Saint Elzéar de Sabran, et qu'ils gardèrent ensemble une perpétuelle virginité dans le mariage. On rapporte ensuite les principales circonstances de la vie de Sainte Delphine; nous les avons déjà fait connaître. On trouve dans le même verbal une déposition de Clément VI extrêmement remarquable : ce Pape, se trouvant à Villeneuve, eut une longue conférence avec la comtesse d'Arian, après laquelle il dit publiquement qu'il n'avait jamais entendu parler de l'amour de Dieu et des trois Personnes divines avec tant de doctrine, et que tout ce que cette sainte dame en avait dit était si fort au-dessus des connaissances humaines, qu'elle devait nécessairement être inspirée par le Saint-Esprit ou instruite par les saints anges.

Bertrand Jubère qui, pendant plusieurs années, avait dirigé sa conscience, attesta avec serment qu'elle n'avait jamais commis de péché mortel. Guiraud de Simiane déposa qu'il avait été guéri d'une dangereuse maladie par l'intercession de la sainte comtesse. Marie Evènes, Douce Palmeria et Catherine Aimelleria, jeunes demoiselles de qualité, pensionnaires dans l'abbaye de Ste-Catherine, déposèrent qu'au moment de la mort de la comtesse Delphine, elles avaient entendu dans les airs un merveilleux concert de toute sorte d'instruments de musique. (1) Le verbal renferme une foule d'autres merveilles attestées par des personnes distinguées et dont la probité ne pouvait être mise en doute. On y voit entre autres choses que l'exemple de la sainte comtesse produisit des effets si extraordinaires qu'Hermengarde de Baile, Galbe de Bot, Rixende d'Astaoud et quelques autres dames des plus mondaines de la ville, se convertirent, vendirent leurs biens et en distribuèrent le prix aux pauvres, afin de vivre avec elle dans la pauvreté évangélique.

Le 18 juin, les commissaires entendirent la déposition de toute la communauté des Frères Mineurs, en présence de l'évêque d'Apt, des chanoines et de plusieurs personnes de distinction. Le dimanche suivant, ils procédèrent à la conclusion de leur rapport, dans l'église cathédrale, en présence de l'évêque, du clergé et du peuple. Ils chantèrent solennellement le *Credo*, et ils firent jurer à tous les assistants que le verbal des miracles opérés par Delphine de Signe, dont ils donnèrent publiquement lecture, contenait la vérité; tous l'attestèrent d'une commune voix. La bulle de canonisation de Sainte Delphine fut dressée, mais elle n'a jamais été publiée. Cependant le culte de cette sainte est autorisé par le silence du Saint-Siége, qui n'ignorant pas la dévotion des fidèles, loin de s'y opposer l'a favorisée par un de ses légats qui fit placer le corps de cette sainte dame dans une même châsse avec celui de Saint Elzéar son chaste époux, en sorte que le culte de l'un est devenu inséparable du culte de l'autre.

Jean III, dit Maurel, évêque de Vaison, membre de cette commission, avait succédé à Laurent d'Albiac, qui ne fit

(1) Procès-verbal de la canonisation de Sainte Delphine.

que passer sur le siége de cette église pour aller occuper celui de Tulle, capitale du Bas-Limousin. Jean III était prévôt de Ste-Croix à Liége, lorsqu'il fut élu évêque de Vaison. (1362) Peu de temps après, il alla à Avignon afin de saluer l'empereur Charles IV que le Pape Urbain V avait convoqué avec plusieurs autres princes afin d'aviser aux moyens de faire réussir la croisade qu'il méditait contre les infidèles. Nous n'entrerons point dans les détails de cette affaire qui n'eut pas de suite. Le Pape fit la paix avec Bernabo Visconti, ou plutôt l'empereur força ce seigneur à rendre au Saint-Siége toutes les forteresses qu'il occupait dans les districts de Bologne, de Modène et de la Romagne. Les Romains ayant appris cette paix, envoyèrent des députés à Avignon pour féliciter le Pape et le prier de retourner à Rome. Urbain les reçut avec bonté et leur promit de faire le voyage. Mais les circonstances le mirent dans l'impossibilité de tenir sa parole. Forcé de rester à Avignon, il n'oublia rien pour embellir cette ville. Il fit tailler le rocher, et creuser un puits d'une profondeur étonnante, afin de se procurer l'eau dont on manquait dans le Palais. Il termina cet édifice du côté du levant, et il créa des jardins spacieux et magnifiques. Il donna le nom de Rome à cette partie orientale des bâtiments à cause de leur beauté. Il ajouta une septième tour aux six que ses prédécesseurs avaient fait construire; il la nomma la Tour des Anges, à cause de leur histoire qu'on y représenta. Il acheva les remparts de la ville, et il bâtit au Pont de Sorgues un magnifique palais, où il allait dans la belle saison se délasser des fatigues du pontificat.

Au milieu de toutes ces magnificences, Urbain travaillait infatigablement à avancer les affaires de l'Église. La croisade lui tenait à cœur; nous venons de voir qu'il avait convoqué tous les princes de l'Europe. Il les réunit le jour de la Pentecôte, dans l'église de Notre-Dame-des-Doms; il dit la messe du Saint-Esprit et il proposa ensuite l'affaire de la croisade. On délibéra; les avis furent partagés. Lusignan partit pour l'Orient, et l'empereur alla se faire couronner à Arles. L'archevêque de cette ville fit la cérémonie dans l'église de St-Trophime, derrière le maître-autel, en présence du sénéchal de Provence, d'un grand nombre de seigneurs et de prélats, parmi lesquels se trouvait

Jean Maurel de Vaison, Raymond Bot d'Apt et Jean d'Orange.

Ce dernier avait succédé (1352) à Guillaume VI qui n'occupa ce siége que trois ans. Le commencement de son épiscopat fut marqué par quelque différend qu'il eut avec Raymond V prince d'Orange, par rapport à la juridiction. Ce prince fit faire des criées pour défendre de citer personne devant d'autres officiers que les siens, d'apposer un autre sceau que celui du prince à tous les actes publics et d'exercer l'office de notaire sans porter l'habit clérical. L'évêque fut choqué de ces prétentions qui portaient atteinte à son pouvoir; il réclama. Après de longs débats, l'affaire fut arrangée et dans la transaction passée à ce sujet, il est dit que le prince ne prétendait pas porter atteinte à la liberté ecclésiastique, mais conserver ses droits. Il paraît que la confiance la plus parfaite se rétablit entre le prince et le prélat, puisque, se trouvant tous les deux à Arles, ils s'unirent pour demander à Charles IV le rétablissement de l'université fondée à Orange, sous Pierre II (1266), et que le malheur des temps avait presque anéantie. L'empereur leur accorda leur demande et donna une bulle datée d'Avignon (4 juin 1365), qui porte le rétablissement de l'université d'Orange, et ordonne qu'il y aurait des professeurs pour enseigner le droit canon, le droit civil, la médecine, la philosophie, la logique, la grammaire; que l'évêque en serait à perpétuité le chancelier, et le prévôt du chapitre, le recteur. Urbain V confirma cette bulle par une autre qu'il adressa aux docteurs, aux maîtres et aux écoliers d'Orange. Malgré la solennité de ces approbations, il ne paraît pas que cette université ait eu des destinées brillantes. Les Nassau, princes d'Orange, firent de vains efforts pour la soutenir. Il fallut des arrêts du parlement pour maintenir les droits des docteurs sortis de son sein, et ils furent enfin tellement dépréciés qu'on ne voulût plus les reconnaître en France.

L'empereur Charles IV honora d'une très-belle patente Anglicus de Grimoard, évêque d'Avignon, frère du Pape régnant; car un des premiers soins d'Urbain V avait été de donner un évêque à cette église. Il la confia à son frère, moine de l'Ordre de St-Augustin et prieur de St-Pierre de Die: ce prélat établit de très-bons règlements pour la discipline ecclésiastique. Il retira les religieuses du monastère qui était dans le bois du Four,

près de Villeneuve, afin de les soustraire à la fureur des gens de guerre. (1362) Il les logea dans Avignon, leur acheta une maison et leur fit bâtir un monastère qui dans la suite fut changé en collége et prit le nom de St-Nicolas-le-Grand. Charles IV, par la patente accordée à Anglicus, confirma les donations faites par ses prédécesseurs aux évêques d'Avignon, et il leur accorda de très-grands priviléges, entre autres celui de faire battre monnaie d'or, d'argent et de cuivre, et d'y mettre telle effigie et telle inscription qu'ils jugeraient à propos. Il voulut encore que l'évêque pût établir un port près de Châteauneuf, où ceux qui portaient du sel le déchargeraient et le feraient vendre, sans payer aucun droit ni au château de l'Ers, ni aux autres ports; enfin, pour dernière faveur, il étendit considérablement la juridiction temporelle de l'évêque par rapport aux monastères situés dans toute l'étendue du diocèse d'Avignon, en sorte qu'aucun juge autre que celui de l'évêché ne pouvait citer les personnes qui étaient attachées à ces établissements. (1)

Cependant les archevêques d'Arles, d'Aix et d'Embrun avec leurs suffragants, se réunirent à Apt, en Concile, que présida Philippe de Cabassole patriarche de Jérusalem, administrateur de l'Église de Cavaillon. Parmi les prélats se trouvaient Jean III d'Orange, et Jean de Carpentras; l'évêque d'Avignon, alors absent de son diocèse, se fit représenter par Odo prévôt de sa cathédrale et Étienne Saleiron docteur de Villeneuve. Raymond IV Bot était évêque d'Apt. Presque tous les prélats des trois provinces de Provence s'y rendirent ou s'y firent représenter. Ce Concile qu'on pourrait appeler national, parce que la Provence formait alors un État séparé, fut ouvert dans le chœur de l'église

(1) On conservait avec d'autant plus de soin cette bulle dans le Livre d'or de l'évêché d'Avignon, fait du temps de l'évêque Bellamère, qu'elle renfermait toutes les autres patentes accordées par les empereurs d'Allemagne. Il est évident par toutes ces pièces, trop longues pour les rapporter ici, que les évêques et archevêques d'Avignon ont possédé plusieurs fiefs impériaux et porté justement le titre de princes de l'Empire. Nous avons fait connaître la donation accordée par Louis de Bozon à l'évêque Remy. Cette donation confirmée par Frédéric I et par Frédéric II, en 1228, et enfin par Charles IV, constituait tellement les évêques d'Avignon seigneurs de Bédarrides, Châteauneuf, Gigognan et Noves, que les officiers de N. S. P. le Pape ne pouvaient agir dans ces localités qu'après avoir obtenu la concession du terroir ou *exequatur* délivré par l'archevêque ou par son vicaire.

cathédrale d'Apt, le 13 mai 1365. On y fit sur la discipline 28 canons dignes de ceux qui avaient été déjà arrêtés dans les deux Conciles de St-Ruf.

Dans le premier canon, il est ordonné de dire toutes les semaines, dans chaque paroisse, une messe du Saint-Esprit pour N. S. P. le Pape; et l'on accorde 40 jours d'indulgence à ceux qui vraiment contrits et confessés y assisteront. On accorde également 40 jours d'indulgence à tous ceux qui, durant la messe, se tiendront à genoux quand on dira le *Credo*, depuis : *Qui propter nos* jusqu'à *resurrexit*; et à ceux qui fléchissent les genoux avec dévotion à ces paroles : *Gratias agamus Domino Deo nostro* : car ce n'était pas encore l'usage d'entendre toute la messe à genoux. Les Pères continuaient ainsi d'ouvrir les trésors de l'Église dans les II[e], III[e] et IV[e] canons, afin d'inspirer au peuple la pratique des bonnes œuvres. Le V[e] ordonne la résidence aux évêques, au moins pendant le Carême, l'Avent et les principales fêtes de l'année. VI[e] il est défendu aux prêtres de nourrir des chiens et des oiseaux de proie pour la chasse, de peur que ces animaux ne mangent le pain destiné aux pauvres. (1)

On règle dans le VII[e] la manière dont les évêques ou les personnes qui les approchent ou qui les servent doivent être habillées. Il leur est ordonné de porter une robe longue qui descende jusqu'à la cheville, et dont les manches soient boutonnées au poignet. Les bas de diverses couleurs et les souliers pointus leur sont interdits, de même que toutes les modes efféminées, alors en usage (2). Pour bien entendre ce canon, il est bon de se rappeler que les hommes portaient alors la robe longue et le capuchon fait presque comme celui des moines. Quelquefois ils rabattaient ce capuchon sur les épaules, afin de se couvrir la tête d'un bonnet. Le luxe et la folie avaient tellement raccourci cette robe qu'on voyait le haut des jambes et tous les mouvements du corps jusqu'aux reins. Leur chaussure avait par-devant de longs becs

(1) *Ne panis qui deberet erogari pauperibus, canes hujusmodi ederent. (Ex Archiv. Eccl. Apt.)*

(2) *Domicelli et scutiferi, qui ex nobis aliquid tenent, calamistrati incedunt, et cum vestibus seu diploidibus, hoc est giponis tam brevibus ut femoralia et signa posteriora eis appareant, sotulares rostratos et caligas colorum disparium non in signum honestatis quæ in nobis debet vigere deferant.... duximus auctoritate præsentis concilii providendum ut..... (Ex Archiv. Ecc. Apt.)*

recourbés en haut, on la nommait *Poulaine*, et, par derrière, comme des éperons qui sortaient des talons. Le Concile défend sagement aux serviteurs des évêques de s'habiller de cette manière trop indécente. Le roi Charles V avait banni de son royaume ces modes ridicules.

Le VIIIe canon ordonne aux évêques de visiter leurs diocèses, avec défense d'en exempter, à prix d'argent, les prieurs et les vicaires, comme faisaient quelques-uns d'entre eux, d'où il s'ensuivait de grands désordres. Le IXe défend aux prêtres de vendre ou d'affermer le spirituel de leurs bénéfices, c'est-à-dire ce qu'ils reçoivent en offrandes mortuaires ou pour l'administration des sacrements. Dans le Xe, on déclare la messe paroissiale, le jour de dimanche, d'obligation pour tous les paroissiens. On défend de tenir des foires et des marchés les jours de fête, et l'on recommande l'observation des coutumes et des statuts de chaque diocèse. (1) Le XIe ordonne absolument la communion pascale sous peine d'excommunication et d'être livré au bras séculier, pour subir les peines portées par les ordonnances. Dans le XIIe, on invite les prélats à poursuivre sans relâche et par toutes sortes de voies les excommuniés qui refusent de se faire absoudre. Le XIIIe défend aux religieux de paraître en public en habit indécent, et ordonne aux officiers des évêques d'emprisonner tous ceux qu'ils trouveront de cette manière, et de les tenir en prison jusqu'à ce qu'ils soient réclamés par leurs supérieurs, auxquels ils doivent les rendre, après leur avoir fait promettre de les punir sévèrement. Le XIVe règle la manière dont les fondations et legs pieux doivent être reçus, et l'usage qu'on en doit faire; défend aux prêtres de les partager entre eux et leur ordonne d'en tenir un rôle fidèle pour en rendre compte, toutes les années, à leur évêque, afin que la volonté du défunt soit exactement observée. Le XVe parle de certains abus commis par des quêteurs qui, dans leurs sermons, profanent la parole de Dieu par des subtilités afin d'attraper de l'argent, et abusent ainsi de la crédulité des peuples. Le Concile s'efforce de remédier à ce mal et supprime toutes les quêtes non autorisées par l'évê-

(1) *Statuimus ut quilibet nostrum in sua diœcesi mandata dominica observari, festa coli faciat gregemque sibi commissum ad missas parochiales venire et verbum audire, dominicum censura cogat ecclesiastica. (Ex Archiv. Eccl. Apt.)*

que diocésain, à qui il impose l'obligation d'examiner les pouvoirs des quêteurs qui se présentent.

Les canons suivants, jusqu'au XIXe, ne contiennent qu'une récapitulation des Conciles de St-Ruf. Les Pères les confirment de nouveau et enjoignent aux évêques de les faire publier toutes les années dans leurs églises, afin que les prêtres puissent en avoir une parfaite connaissance. Un canon des Conciles de St-Ruf défend aux clercs bénéficiers de manger de la viande le samedi : cette disposition n'était que renouvelée des anciens conciles. Les calamités effroyables qui étonnèrent les évêques, les princes et les peuples au Xe siècle, portèrent plusieurs Conciles, environ l'an 1000, à ordonner de s'abstenir de vin et de viande le vendredi et le samedi, afin d'apaiser le ciel irrité. L'abstinence, ces jours-là, n'était pas en usage parmi les laïques, au moins le samedi. Plusieurs l'observaient le vendredi seulement par dévotion. L'abstinence du vendredi fut depuis fidèlement observée dans l'Église. Dans les siècles suivants, on mangea de la viande le samedi, et cet usage a continué jusque vers l'an 1450, à l'exception des clercs bénéficiers à qui l'abstinence du samedi avait été ordonnée par le Concile de St-Ruf. Mais parce que cela n'était apparemment pas très-exactement observé, le Concile d'Apt renouvela ce point de discipline, et imposa aux contrevenants la peine d'être interdits de l'entrée de l'Église, autant de mois qu'ils auraient passé de samedis en violant le précepte; car alors la pénitence publique n'était pas entièrement abolie. (1)

Le XXe défend d'ensevelir personne hors de sa paroisse, sans avertir le curé et obtenir son consentement. Le XXIe défend aux secrétaires des évêques de retirer aucun salaire pour dispense de bans ou apposition des sceaux. En cas qu'on leur permette de prendre quelque chose pour les mariages clandestins, le Concile ordonne que cet argent soit employé en œuvres pies. Il établit une rétribution modique pour les lettres de tonsure des Ordres Mineurs, pour la collation et les permutations des béné-

(1) *Statuimus quod Clerici beneficiati aut in sacris ordinibus constituti, ab inde in antea, semper in diebus Sabbati, pro honore Beatæ Mariæ a carnibus abstineant, nisi ex causa necessitatis, vel nisi festum Natalis Domini in die Sabbati contigerit evenire..... (Ex Archiv. Eccl. Apt.)*

fices. Il défend aux portiers et aux valets des prélats de demander ou d'accepter la moindre chose, sous prétexte de don gratuit ou d'étrenne, en ces occasions. Les autres canons de ce Concile ne contiennent rien d'important.

Quoique ce Concile soit mémorable par le concours des prélats et des principaux abbés des trois provinces d'Arles, d'Aix et d'Embrun, néanmoins peu d'auteurs en ont parlé. Une copie originale des canons qu'on y dressa était conservée dans les archives de l'évêché à Senez. C'est de cette copie qu'on a tiré tout ce que nous venons de rapporter. On en met ordinairement l'ouverture au 14 mai, mais il faut la reculer d'un jour (1), cette première séance ayant été employée à faire dresser une bulle pour approuver la dévotion d'une portion considérable de la vraie croix de Notre-Seigneur, conservée à Saignon. Le Concile dit que cette bulle datée du 13 mai, fut donnée dans le sacré Concile assemblé à Apt. Elle est adressée à tous les fidèles des trois provinces d'Arles, d'Aix et d'Embrun. (2) 40 jours d'indulgence sont accordés à ceux qui visiteront avec dévotion la chapelle où cette précieuse relique est conservée, le jour de l'Invention de la Sainte Croix. (3)

Peu de temps après la clôture du Concile, le Pape Urbain V se rendit à Apt; il y était encore le 22 octobre suivant avec quatre cardinaux, parmi lesquels se trouvait Pierre de Beaufort, qui depuis occupa le siége de Saint Pierre sous le nom de Grégoire XI. On fit au pape une réception proportionnée à la

(1) *Datum est Aptæ in hujusmodi sacro Provinciali et generali Concilio, die tertia decima mensis maii, anno a Nativitate Domini M.CCC.LXIII. indiction. III, Pontificatu Sanctissimi in Christo Patris D.D. Nostri Urbani, divina providentia Papa V. anno III. (Ex Archiv. Eccl. Sanensis).*

(2) Le sceau de Raymond Bot qui pend au bout avec ceux des autres archevêques et évêques nommés, représente Notre-Dame assise tenant l'Enfant Jésus de la main droite et un sceptre de la gauche, ayant un ange à chaque côté, et au revers, un évêque en habits pontificaux et donnant la bénédiction, avec deux petits écussons aux armes de Bot. C'est ainsi que les armoiries des évêques se sont insensiblement introduites sur leur sceau, où l'on n'en trouve point avant le XIVe siècle. On peut encore remarquer que les évêques d'Apt n'usaient plus de l'ancien sceau de leur église, et qu'on avait commencé d'y mettre la représentation de la Sainte Vierge, patronne de la cathédrale.

(3) Saignon conserve encore cette précieuse relique: une reconnaissance solennelle en a été faite dernièrement. M. le curé actuel de cette paroisse a composé un mémoire sur la manière dont elle a été conservée pendant la Révolution.

simplicité de ce siècle. Pierre David, trésorier de la ville, a laissé des comptes, où l'on voit qu'il dépensa dix florins pour acheter le dais, la bannière et quelques ornements mis à la maison de Raybaud Beissans où logea Sa Sainteté. On ignore le motif qui porta le Pape à faire ce voyage; sans doute la dévotion à Sainte Anne et aux autres saints patrons de cette ville n'y fut pas étrangère. Raymond Bot dut s'estimer heureux de montrer au Saint Père le buste d'argent doré qu'il avait fait confectionner pour renfermer les reliques de Saint Auspice, ainsi que celui où un autre Raymond Bot, son parent, ancien évêque d'Apt, avait (1320) mis les reliques de Saint Castor.

Nous ne dirons rien d'un procès de l'évêque d'Apt avec l'abbé de St-Eusèbe, au sujet des limites du territoire sur lequel ils avaient droit de dîme, et qui fut réglé peu de temps après: des soins plus importants occupaient ce prélat. Il entreprit de réformer son clergé; le prévôt, les chanoines, les cleres prébendés ne gardaient presque plus aucune discipline; ils employaient à des usages profanes les revenus de la mense capitulaire; ils investissaient leurs parents des fonds qui en dépendaient, ils s'abandonnaient à toute sorte d'usures et de trafics, au grand scandale du peuple. L'évêque ne pouvant par lui-même remédier à ces désordres, en porta plainte à Grégoire XI, qui envoya à Apt un commissaire, nommé Sabbatery, avec pouvoir de réformer cette église dans son chef et dans ses membres (1), formule devenue célèbre depuis, mais qu'on ne doit entendre ici que du prévôt et du reste du clergé, puisqu'on ne trouve rien qui regarde l'évêque dans tout ce qui fut fait en cette circonstance. Au contraire, on y confirme ses droits de manière à faire entendre qu'il avait lui-même sollicité cette réforme.

Jean Sabbatery commença par supprimer le droit qu'avaient les chanoines de disposer seuls de tous les biens capitulaires, et ordonna qu'à l'avenir les clercs prébendés ou bénéficiers seraient appelés et auraient voix délibérative au chapitre, lorsqu'il s'agirait de l'aliénation des fonds ou de la distribution des revenus, afin que dans cet intérêt commun les uns et les autres eussent moins d'occasion de dissiper les biens de l'Église. Il

(1) *Reformetur in capite et in membris Aptensis Ecclesia. (Ex Archiv. Eccl. Apt.)*

ajouta à cette première ordonnance sept articles qu'il fit publier dans Avignon. (3 juin 1372) Les précédents statuts furent alors entièrement supprimés ; la commission entra dans de grands détails et marqua avec beaucoup d'exactitude l'ordre qu'on devait suivre dans la distribution des revenus et la discipline du chœur pendant les offices, les devoirs du prévôt, de l'archidiacre, du préchantre, de l'ouvrier et du sacristain. Enfin, il n'oublia rien de tout ce qui pouvait servir à réformer les mœurs et à corriger les abus. Il défendit par un article exprès de ne plus faire, dans l'église de l'évêché et dans celle de St-Pierre, aucune fonction paroissiale, telle que le pain bénit, la bénédiction des rameaux, et il s'appliqua pendant quelques mois à rectifier tout ce qu'une longue habitude avait fait naître de plus difficile à corriger. Mais, dans la suite, quelques-uns de ses règlements furent abrogés par le non usage, et quelques autres changés ou interprétés par le cardinal Grimaldi archevêque d'Aix ; si bien que ces statuts ne servaient presque plus de règle à l'époque de la Révolution.

Le commissaire apostolique réforma encore des abus criants, tels que celui du commerce public fait par les clercs. Le chapitre en était venu au point de faire, par acte notarié, une association de trafic à moitié gain avec un cordonnier d'Apt, à qui il avança cent florins pour l'achat des cuirs. (1) Jean Sabbatery supprima le prieuré de St-Pierre et l'unit à la mense capitulaire dont il avait été démembré mal à propos. Mais le 22 juin 1373, les chanoines rétablirent Antoine Lothier dans son bénéfice pour en jouir sa vie durant, sans pouvoir le résigner.

Ces statuts ne parlent point de la sécularisation du chapitre ; cependant il est certain que plusieurs membres de ce corps avaient abandonné depuis longtemps la vie régulière : un titre de 1381 nous apprend que les chanoines d'Apt étaient alors partagés en réguliers et en séculiers : ce qui porte à croire qu'ils s'étaient insensiblement sécularisés d'eux-mêmes, avec le consentement tacite ou exprès de l'évêque ; d'autant plus qu'on n'a jamais entendu parler de bulle qui leur ait permis de quitter la règle.

(1) *Canonici dederunt ad laborandum in arte de mercatione coriorum, ad medium partem lucri et damni, Joanni Girifaudi sabaterio centum florenos auri.* (*Ex Archiv. Eccl. Apt.*)

Les plus zélés conservèrent plus longtemps l'ancienne forme de vie ; enfin tous l'abandonnèrent généralement et ne gardèrent de l'état régulier que quelques marques extérieures dans l'habillement du chœur.

A cette époque, quelques personnes de la ville d'Apt atteintes d'une maladie épidémique qui faisait beaucoup de ravages et qui dégénéra en peste, ayant recouvré la santé après s'être voués à Sainte Anne dont les reliques reposaient dans la crypte, sous le sanctuaire de la cathédrale, portèrent plusieurs étrangers atteints du même mal à aller se recommander à la puissante intercession de la sainte aïeule de Jésus-Christ. Il y en eut peu qui ne ressentissent les effets de sa protection: ce qui grossit tellement les offrandes que l'évêque et le prévôt établirent un receveur pour les recueillir; et afin qu'on pût voir plus facilement ces précieuses reliques, on les retira de la crypte où elles reposaient et on les mit dans une grande armoire, à côté de l'autel que Raymond Bot avait dédié à cette sainte, avec un revenu annuel de 42 gros. La dévotion singulière que toute la Provence porte aux reliques de Sainte Anne, que la ville d'Apt est si heureuse de posséder, prit alors un développement très-considérable. Car s'il n'en est point parlé dans le Concile dont nous venons de faire mention, ni dans les statuts du chapitre dressés par Sabbatéry dont nous venons de rapporter les principaux articles, on aurait tort d'en conclure que cette dévotion était inconnue auparavant. Comment croire que, sans fondement et tout d'un coup, on se soit persuadé à Apt avoir les reliques de Sainte Anne? Nous sommes étonnés que Remerville, si bien instruit de l'histoire religieuse de son pays, ait pu dire qu'alors seulement commença la dévotion à Sainte Anne dans Apt. Nous avons prouvé le contraire. Innocent VI avait donné (1358) une bulle en faveur de ceux qui visiteraient ces saintes reliques; plusieurs autres documents que nous avons rapportés depuis le Xe siècle, ne permettent pas de douter que cette pieuse croyance ne soit fondée sur d'anciennes traditions d'autant plus respectables et plus dignes de foi qu'il est impossible d'en préciser l'origine.

L'Église d'Apt joignit au bonheur de posséder les reliques de Sainte Anne une autre faveur bien considérable : le Pape Urbain V avait canonisé Saint Elzéar; Grégoire XI fit publier la bulle à

Avignon, dans l'église St-Didier (16 mai 1369), après avoir lui-même prononcé un beau discours à la louange de ce Saint. Le cardinal de Grimoard, frère d'Urbain V, nommé légat par Grégoire XI, pour lever le corps du Saint, en fit la translation (18 juin 1373), et le plaça dans un superbe mausolée qu'il avait lui-même fait dresser dans l'église des Frères Mineurs, où le Saint reposait depuis 1323. Les évêques de Maguelone, de Marseille, de Lucerne, de Cavaillon, de Lodi, d'Apt et les abbés de St-Eusèbe et de Val-Sainte assistèrent à cette cérémonie qui fut célébrée avec beaucoup de magnificence. Le lendemain, le légat dit pontificalement la première messe en l'honneur du Saint, et prononça son panégyrique, comme il nous l'apprend lui-même dans la bulle qu'il fit publier sur cette translation, le 11 juillet 1381. Toutes ces choses acquirent à la ville d'Apt une réputation si grande qu'on y accourait de tous côtés avec beaucoup de dévotion.

Raymond Bot obtint enfin de réunir à la mense épiscopale le prieuré de St-Saturnin, que ses devanciers avaient si souvent sollicité (14 mars 1368); et afin que le service de cette Église ne souffrît aucune diminution, on créa une vicairie perpétuelle avec charge d'âmes, à laquelle on affecta divers domaines, comme aussi la dîme du lieu sur le chanvre, les agneaux et la moitié du vin, toutes les censes en blé et en argent, et le casuel de l'Église. Le nouveau vicaire fut en même temps chargé des aumônes ordinaires, de payer la moitié de la dépense que les évêques feraient en visitant l'Église du lieu, de leur donner un cierge de trois livres à Noël et un agneau à Pâques, et de défrayer entièrement le métropolitain quand il viendrait en visite dans la paroisse. Malgré ces charges, cette vicairie était un des meilleurs bénéfices du diocèse d'Apt.

Deux ans après, Raymond Bot régla un différend survenu entre le prieur et la communauté de Lioux, touchant la dîme des agneaux, et renvoya à la coutume de St-Saturnin et de Villars (13 avril 1380). Les religieuses de Moléges (1) qui avaient quitté Cluny pour Cîteaux, s'établirent à Apt. (1382) Ce fut le dernier événement important de l'épiscopat de Raymond Bot. Ce prélat mou-

(1) Le cardinal Grimoard leur fit bâtir le couvent qu'elles ont habité jusqu'à la Révolution.

rut et fut enseveli dans le tombeau de sa famille qui était dans la cathédrale. Ses derniers jours furent marqués par la fondation d'une chapellenie à l'abbaye de Sainte-Croix ; il termina par une action si sainte un épiscopat de 20 ans, rempli d'événements remarquables et d'actions édifiantes.

Cependant Philippe de Cabassole, au retour du Concile d'Apt, alla à Avignon, et il se trouvait à la cour du Pape, lorsque le fameux Boccace y parut en qualité d'envoyé de Venise. Il ne le connaissait pas, mais il savait qu'il était étroitement lié avec Pétrarque ; l'amitié lui fit passer par-dessus toutes les convenances, et à peine le lui eut-on fait apercevoir, qu'il lui sauta au cou, et après l'avoir tenu étroitement embrassé, il lui demanda des nouvelles de son cher Pétrarque, alors à Padoue. Boccace ne manqua pas de faire savoir à celui-ci l'empressement avec lequel l'évêque de Cavaillon lui avait demandé de ses nouvelles, et il le pria de lui envoyer son traité de la vie solitaire. Pétrarque lui répondit : « Je vous félicite d'avoir vu le petit nombre d'amis que la mort m'a laissés à Avignon, et surtout mon cher père Philippe de Cabassole, patriarche de Jérusalem, homme non inférieur à la dignité dont il est revêtu et même à toute autre plus grande où son mérite pourrait l'élever. Il désire vivement mon *Traité de la Vie solitaire.* Il est juste qu'il le possède, il lui est dédié. Je regrette de n'avoir pu le lui envoyer plus tôt : je viens d'y mettre la dernière main ; il a fallu le faire tirer au net. Vous connaissez les copistes. On me mande qu'il est fini ; dès que je l'aurai reçu, je le lui enverrai. » Pétrarque tint parole, et Philippe reçut l'ouvrage avec une lettre qu'on imprime ordinairement à la tête du livre et qui lui sert de préface.

Le prélat le remercia avec les termes les plus élogieux : il l'assura que le Pape, le cardinal de Bologne, l'évêque de Porto, tout ce que la cour d'Avignon avait de plus distingué lui demandait cet ouvrage ; que l'archevêque d'Embrun et l'évêque de Lisbonne l'avaient lu avec plaisir et en disaient beaucoup de bien ; que, pour lui, il l'estimait au point qu'il se le faisait lire à table. Pétrarque lui répondit : « Vous avez des yeux de lynx, mais l'amitié vous aveugle : vous donnez à mon livre des éloges que j'ai peine à croire qu'il mérite ; il n'a de bon que le nom de celui à qui il est dédié. Comment croire que le Pape et l'évé-

que de Porto le demandent avec empressement? que l'archevêque d'Embrun et l'évêque de Lisbonne l'aient lu avec avidité? Je sais que le premier a beaucoup d'esprit, je connais le second par la renommée et encore mieux par vos lettres. Elles font sur moi une impression extraordinaire. Le dirai-je? vous me persuadez tout ce que vous voulez. Vous viendrez à bout, je crois, de me faire estimer un ouvrage que jusqu'à présent je comptais pour peu de chose. Le moyen de s'imaginer que de si grands esprits se trompent? Ce que vous me mandez est bien propre à me rassurer et à me donner de l'émulation. (1) »

C'est à peu près à cette époque que Philippe de Cabassole quitta l'église de Cavaillon, et fut nommé administrateur de celle d'Avignon pour remplacer Grimoard, que son frère Urbain V venait de faire cardinal et d'envoyer légat en Espagne. François de Cardaillac, religieux de l'Ordre des Mineurs, fut pourvu de l'Église de Cavaillon (1366), selon les mémoires du Vatican, rapportés par Fantoni. Déjà Philippe, occupé des affaires du Pape et de celles de la cour de Naples (1352), avait confié la conduite de son église à Bertrand, et n'avait gardé pour lui que le titre d'administrateur, ainsi que nous l'avons vu dans le procès-verbal de la canonisation de Sainte Delphine, et dans la bulle d'Urbain V, qui donne la maison des Templiers aux religieux de St-Jean. Après Bertrand, l'Église de Cavaillon fut gouvernée par Guillaume de Cabanis (1361). Ces deux prélats furent plutôt grands-vicaires de Philippe qu'évêques de Cavaillon; François de Cardaillac, au contraire, en reçut réellement le titre. En effet, Philippe se trouvait trop absorbé par les grandes affaires de l'Église pour donner à celle de Cavaillon les soins qu'elle demandait. Il était d'une conscience extrêmement délicate; il fut bien aise de se décharger entièrement des obligations qu'il ne pouvait plus remplir.

Peu de jours avant le commencement de l'année 1362, Urbain V avait nommé Philippe recteur du Comtat, lui assignant par une bulle spéciale 40 sous petits tournois par jour, pour ses émoluments. Philippe connaissait les besoins du pays; il fit dresser des statuts pour corriger certains abus et régler l'ordre judiciaire. Ces

(1) Petrarch. *Epist. famil.*

statuts publiés en 1363 furent compris ensuite dans l'acte connu sous le titre d'*Instruments des régales*, émané (22 novembre 1364) de deux cardinaux commis à cet effet, par bulle apostolique. En sa qualité de recteur, Philippe intervint au traité de ligue défensive, conclu le 30 novembre 1363 entre le sénéchal de Provence, le gouverneur du Dauphiné, le comte de Valentinois, l'évêque de Valence et le comte de Savoie, pour s'opposer aux courses des fameuses compagnies dont nos pays étaient menacés. Suivant un des articles de ce traité, le Comtat et Avignon devaient fournir 160 hommes et un pareil nombre d'archers. Le Pape ordonna que les ecclésiastiques contribueraient aux frais de la guerre.

Cependant Urbain V résolut (1367), malgré l'avis des cardinaux, d'aller à Rome, et prit la voie de mer à cause des Visconti, maîtres de la Haute-Italie. Il partit d'Avignon le 30 avril et alla coucher au Pont de Sorgues ; de là il se rendit à Marseille où on lui fit la réception la plus honorable. Un de ses premiers soins fut d'aller se prosterner devant l'autel du monastère de St-Victor qu'il avait gouverné avec tant de sagesse, et qui était encore plein de la bonne odeur de ses vertus. Il accorda toutes les prérogatives que les religieux purent souhaiter, il les combla de présents et de priviléges. Il s'embarqua le 28 mai sur les galères de la reine Jeanne, escortées des nombreuses flottes que lui avaient envoyées les Vénitiens, les Génois et les princes d'Italie, empressés de lui donner des marques de leur dévouement. A Gênes, le doge et les nobles le reçurent avec tous les honneurs possibles. Enfin il arriva à Corneto, au lever du soleil. Le cardinal Albornoz le reçut au milieu des prélats, de la noblesse d'Italie et d'une multitude de peuples venus de toutes parts. Le Pontife fit dresser un autel au milieu de la plaine et chanter une messe à laquelle il assista. De Corneto il se rendit à Viterbe où Albornoz se démit de la légation, et mourut peu de temps après, regretté de tous les gens de bien et surtout du Pape qui parut inconsolable de cette perte. Urbain V arriva à Rome le 16 octobre, y officia et remplit toutes les fonctions de Pontife et de Souverain, donna la rose d'or à la reine Jeanne qui fut extrêmement flattée de cette distinction, fit rendre le corps de Saint Thomas aux Dominicains qui l'emportèrent à Toulouse,

obtint de Charles IV la confirmation des droits du Saint-Siége et nomma plusieurs cardinaux, parmi lesquels se trouva Philippe de Cabassole, le seul jusqu'au cardinal Maury qui ait été honoré de cette dignité parmi les sujets du Saint-Siége en deçà des monts.

Avant de partir d'Avignon, Urbain V l'avait nommé gouverneur du Comtat, charge bien différente de celle de recteur et beaucoup plus considérable, ainsi que nous l'avons dit, en parlant du fameux Hérédia. L'année suivante, il lui écrivit de faire achever les remparts d'Avignon, en abattant même les maisons des cardinaux qui pourraient être un obstacle à cette construction.

Pétrarque fut au comble de la joie, en apprenant la promotion de Philippe au cardinalat. « Je savais bien, s'écria-t-il, qu'il serait un jour cardinal ; je suis étonné que cette promotion soit venue si tard. Urbain V est le seul qui l'ait bien connu. Mon premier mouvement, ajoute-t-il, a été de me réjouir de cet événement ; rentrant ensuite en moi-même, j'ai eu pitié de mon ami et j'ai dit : Pourquoi le Pape le punit-il et le lie-t-il avec des chaînes d'or, alors qu'il a le plus besoin de repos et de liberté ? » Pétrarque se trouvait à Padoue : François de Caraire, seigneur de cette ville, vint lui dire que Philippe était mort et qu'il n'avait pas eu le temps de recevoir le chapeau. Cette nouvelle l'affecta très-vivement ; il donna toutes les marques de la douleur la plus profonde. Caraire jouit quelque temps de son désespoir : jouissance barbare qui abuse du sentiment le plus noble du cœur humain ; les mœurs de l'époque peuvent seules nous expliquer un pareil amusement. Le seigneur de Padoue lui dit alors que c'était peut-être un bruit faux. Et peu à peu le mystère s'éclaircit. Quelques mois après sa nomination, le cardinal de Cabassole partit d'Avignon et se rendit auprès du Pape à Montefiascone, où il passait l'été. Il s'entretint avec lui, sa conversation roula sur Pétrarque. Urbain témoigna le désir de le voir, et pria le cardinal de se joindre à lui pour l'arracher à Padoue et le faire venir à Rome. Pétrarque reçut avec bonheur tout ce que lui manda Philippe. La fièvre le tenait depuis 40 jours et l'avait tellement affaibli, qu'il était obligé de se servir d'une main étrangère pour écrire : il pria son ami de rendre mille actions de grâces au Pape des bontés qu'il avait pour lui, et il le pria de dire

à Sa Sainteté que malgré sa bonne volonté il lui était impossible de se rendre à son invitation.

Cependant le Pape s'occupait à Rome des grandes affaires de l'Église, excommuniait les Visconti, portait ses plaintes au roi de France contre le prince d'Anjou, recevait l'empereur de Constantinople, et forçait le fameux Bernabo à demander la paix. Il répara les églises de Rome, et après avoir donné des marques de sa munificence et épuisé les moyens de conciliation à l'égard des Romains, il quitta l'Italie malgré leurs réclamations et revint sur les bords du Rhône, ramené par le roi de France et celui d'Aragon, la reine de Naples, les Provençaux et les Avignonais impatients de revoir parmi eux le Souverain Pontife. Il arriva le 24 septembre 1370, après environ trois ans d'absence. Il reprit le gouvernement d'Avignon qu'il avait laissé à Cabassole, il corrigea quelques abus, et il s'appliqua avec un soin extraordinaire aux affaires de l'Église. Il semblait qu'il avait un secret pressentiment de sa mort prochaine, et il redoublait d'ardeur à mesure qu'elle était moins éloignée, afin d'employer le mieux possible le peu de temps qui lui restait à vivre. Il tomba malade, et dès qu'il s'aperçut que le mal prenait un certain caractère de gravité, il cessa de penser aux affaires de ce monde afin de ne plus s'occuper que de son éternité. Il quitta le Palais apostolique, il se fit porter dans celui d'Anglicus, son frère, et il ordonna que toutes les portes fussent ouvertes, afin que chacun pût le voir. Il était couché sur un lit dépourvu d'ornements, vêtu de ses habits religieux qu'il n'avait jamais quittés, tenant dans ses mains un crucifix. Il se confessa et il communia souvent en présence de tout le monde, avec les marques de la plus tendre dévotion. Il fit sa profession de foi et, après avoir pardonné aux Pérugins qui avaient imploré sa clémence, il mourut âgé de 61 ans, regretté de tous les gens de bien. Il s'était montré constamment bon, généreux, désintéressé; il avait allégé les charges du clergé, favorisé les sciences et entretenu jusqu'à mille écoliers à qui il fournissait tout ce qui leur était nécessaire. Il avait pour les pauvres une affection toute particulière. Il mourut le 19 décembre 1370; on fit ses obsèques à Notre-Dame-des-Doms, et on le transporta à Marseille, où il fut enseveli dans l'église de St-Victor, ainsi qu'il l'avait ordonné. Les miracles opé-

rés à son tombeau l'ont fait mettre au rang des saints dans l'Ordre de St-Benoît. (1)

Les cardinaux lui donnèrent pour successeur Pierre Roger qui prit le nom de Grégoire XI ; l'éclat de ses vertus ne leur permit pas de délibérer longtemps sur le choix qu'ils avaient à faire. Clément VI l'avait créé cardinal à l'âge de 18 ans ; le Sacré Collége lui confia les clefs de l'Église à 39. Il était fils du comte de Beaufort qui vivait encore ; son élection fut regardée comme un présent du ciel. Il s'appliqua à pacifier l'Europe ; il fit une nouvelle promotion de cardinaux, et il institua la fête de la Présentation, déjà solennisée en Orient ; il la fixa au 21 novembre. Pierre, roi de Chypre, lui envoya l'office de cette fête, mis en note, tel qu'il se chantait. Grégoire XI l'approuva et le fit célébrer dans l'église des Frères Mineurs. (2) Ces religieux n'oublièrent rien pour rendre solennelle une fête qui se célébrait pour la première fois chez eux, et qui de là se répandit dans tout l'Occident.

Le nouveau Pape, peu de temps après son élection, nomma le cardinal de Cabassole à l'évêché de Sabine. Il avait pour lui une si grande prédilection que plusieurs de ses confrères en furent jaloux. Ils cherchèrent l'occasion d'éloigner un homme dont le mérite leur faisait ombrage ; ils la trouvèrent et ils ne manquèrent pas d'en profiter. La ville de Pérouse, à qui Urbain V avait pardonné avec tant de bonté, quelques moments avant sa mort, venait de laisser entrevoir quelque propension à se révolter de nouveau : il fallait y envoyer pour gouverneur un homme capable de contenir les esprits. Ceux qui étaient jaloux de Cabassole s'accordèrent à dire que personne n'était plus propice que lui à une légation si importante. Ils n'eurent pas de peine à persuader le Pontife, qui donnant dans le piége, fit venir Philippe, et lui dit qu'il n'y avait pas de temps à perdre et qu'il fallait se hâter d'aller à Pérouse. La veille de son départ, le cardinal alla prendre congé du Pape, et lui dit : « Saint Père, agréez que je vous recommande Pétrarque et que je vous prie de lui faire du bien

(1) *Fecit Deus ex tunc multa et magna ac stupenda miracula, suorum meritorum obtentu, prout etiam per prius fecerat continue, a die obitus ipsius, et demum continuavit in præsenti.* (Baluz. *Vita I. Greg. XI.*)

(2) Maintenant Collége des Jésuites.

pour l'amour de moi qui l'aime au delà de toute expression, et encore plus pour lui-même ; c'est un homme unique sur la terre, un vrai phénix. » Il sortit en répétant cette dernière parole avec cette chaleur que donne l'amitié. A peine fut-il dehors que le cardinal de Boulogne, plaisantant sur le mot de phénix, tourna en ridicule celui qui l'avait dit et celui à qui on l'appliquait. Pétrarque en fut instruit et se vengea, comme il savait le faire, par des railleries plus piquantes que celles dont le cardinal avait usé à son égard.

Philippe n'eut rien de plus empressé, en arrivant à Pérouse, que d'écrire à Pétrarque pour lui demander de ses nouvelles. Il le félicita du courage qu'il avait montré dans une grande maladie. Cette lettre fit du bien à Pétrarque, très-inquiet sur le compte de son ami. On lui avait dit que Philippe était malade avant son départ. Il craignait les fatigues du voyage, il fut bien aise d'apprendre qu'il était arrivé en parfaite santé. Il lui marque dans sa réponse un grand désir de le voir encore une fois avant de mourir. « Je baiserai, lui dit-il, cette main qui m'a envoyé ces lettres affectueuses, pleines de saintes consolations, de conseils salutaires. Vous louez mon courage pendant ma maladie : il est vrai que mes médecins et mes amis ont admiré ma tranquillité, au milieu des plus grandes douleurs. Mais ce courage, cette patience venaient du ciel ; ce n'est pas moi qu'il faut en louer. (1) »

Pétrarque mourait d'envie de faire le voyage de Pérouse ; il essaya au commencement du printemps de monter à cheval ; sa faiblesse était si grande qu'il ne put pas se soutenir. Il écrivit à Philippe pour lui témoigner ses regrets. Il lui rappelle dans ses lettres les promenades qu'ils faisaient ensemble à Vaucluse et leurs conversations libres et aisées, roulant sur toute sorte de sujets. « Vous n'êtes pas, lui dit-il, comme la plupart de vos confrères à qui un morceau de drap rouge fait tourner la tête. Les honneurs vous rendent plus humble, et vous ne changeriez pas votre façon de penser quand même on vous mettrait une couronne sur la tête. »

Cependant Philippe se sentait dépérir ; il respirait un air fu-

(1) Petrarch. *Epist. famil.*

neste à sa santé ; il était presque toujours malade et il mourut à Pérouse, le 26 août 1372. Son corps fut transporté à la Chartreuse de Bon-Pas, ainsi qu'il l'avait ordonné. Le cardinal de Montaigu, son exécuteur testamentaire, lui fit élever un mausolée de marbre près du maître-autel, avec une épitaphe qui rappelle sa naissance, son mérite et les principaux emplois qu'il a remplis. Tous les auteurs de cette époque parlent du cardinal de Cabassole avec le plus grand respect et lui donnent les plus beaux éloges. Dans les bulles que le Pape lui fit expédier le 16 août 1333, lorsqu'il le pourvut de la prévôté de Cavaillon, il l'appelle *homme illustre par la science et remarquable par la politesse et la douceur de ses mœurs*. Nous avons vu que Pétrarque, en apprenant sa nomination à l'évêché de Cavaillon, dit : *C'est un grand homme pourvu d'un petit évêché*. L'éclat de la pourpre et le crédit que ses emplois lui donnèrent à la cour du Pape et à celle des rois de Naples, ne lui firent rien perdre de sa modestie et de sa simplicité. Il réunit à un éminent degré les qualités d'un homme d'État et les vertus d'un évêque.

Nous avons de lui quelques écrits qui n'ont pas été imprimés; on les conservait à la Bibliothèque de St-Victor à Paris ; de ce nombre est une vie de Sainte Madeleine qui se trouve également à Carpentras parmi les manuscrits de Peiresc. Après sa mort, son héritage, à la réserve de ses livres, fut partagé entre les pauvres et l'Église de Cavaillon, ainsi qu'il l'avait ordonné par son testament ; ses parents n'eurent que des legs très-modiques; sa bibliothèque fut partagée entre son neveu, les Chartreux de Bon-Pas et l'Église de Cavaillon qui eut ses sermons, ses lettres et son traité sur *les futilités des cours*.

Philippe de Cabassole eut pour successeur à la rectorerie du Comtat Etienne Alberti, neveu d'Innocent VI, et comme évêque de Cavaillon, François de Cardaillac qu'Urbain V avait promu à ce siége, lorsqu'il nomma Philippe gouverneur d'Avignon et du Comtat. (1366) Il est étonnant que Philippe, si longtemps évêque de Cavaillon, et par conséquent instruit des droits de son Église, voulût en qualité de gouverneur du Comtat, enlever à son successeur la juridiction temporelle de cette ville. F. de Cardaillac demeura ferme dans ses droits, et ne se laissa intimider ni par la position élevée, ni par le crédit de son adver-

saire. Il engagea le chapitre à se joindre à lui ; il défendit sa cause avec vigueur et il la fit triompher ; il nomma de concert avec le recteur du Comtat, Pons de Lagnes pour juge de Cavaillon. (1376) Dès lors la juridiction fut partagée entre l'évêque et le Pape. Dans la suite, le viguier, qui administrait la justice, fut nommé alternativement par l'un et par l'autre. Ce prélat fut transféré à l'évêché de Cahors (1387), où il mourut en odeur de sainteté. (1404) Hugues de Mazillac le remplaça à Cavaillon, et tint le siége pendant six ans.

L'Église d'Orange qui avait vu confirmer les priviléges de son université par l'empereur Charles IV et par le Pape (1365), grâce à la puissante intervention de son évêque Jean II, perdit bientôt un pasteur si zélé. Il ne fut pas facile de le remplacer ; une vacance de deux ans suivit ; la divergence des opinions en fut la cause. Les chanoines à qui appartenait l'élection étaient divisés en deux camps ; les uns voulaient Bertrand de Pons, les autres proposaient un autre candidat. La charge de sacristain étant vacante ; les partisans de Bertrand voulaient la lui donner, malgré l'usage du chapitre qui ne permettait de la conférer qu'à un membre du corps : ne pouvant y réussir, ils traînèrent les choses en longueur, et les trois mois accordés par les canons aux chapitres pour élire l'évêque étant expirés, le Pape, à leur instigation, usa du droit qui lui était dévolu et nomma Bertrand II de Pons.

Ce prélat appartenait à l'ancienne et noble famille de Montdragon ; il avait été chanoine d'Orange, et il se trouvait doyen de St-Ruf lorsque les suffrages d'une partie du chapitre et le choix de Souverain Pontife vinrent le placer sur le siége de cette Église. Dans le bref d'élection, Urbain V énumère longuement les causes qui l'ont porté à choisir un si digne prélat. « Tant de désordres, dit-il, se sont glissés dans le chapitre soit pour la vie régulière, soit pour l'administration des revenus et des biens, singulièrement diminués par des spoliations et des aliénations, que le seul Bertrand nous a paru capable d'y porter remède. » Les malheurs des temps venaient encore ajouter de nouveaux désordres ; les compagnies bretonnes couvraient le Comtat ; pour s'en défendre, la ville d'Orange avait fait construire des bastions tout autour des murailles. Cette dépense l'avait réduite à un tel

état de détresse que, ne pouvant payer la garnison, elle emprunta à 4 pour cent d'intérêt, ce qui alors était regardé comme exorbitant. Dans le même bref, le Pape ordonne au clergé et au peuple d'Orange de reconnaître Bertrand pour évêque, de le respecter et de lui restituer sans délai, sous peine d'excommunication, tous les biens appartenant à son Église. Ce Saint prélat s'efforça de justifier la confiance du Souverain Pontife, et ne cessa de travailler à réformer son Église : il eut le bonheur d'y réussir. Il rétablit la régularité dans son chapitre ; il réunit les chanoines que des intérêts particuliers avaient divisés ; il rentra dans les biens de son Église, et il mourut après trois ans d'épiscopat.

François de Caritat lui succéda. Il fut élu à l'unanimité par le chapitre ; il appartenait à une des plus anciennes familles d'Orange. (1) Il s'était formé dès sa jeunesse au service des autels ; son érudition, la pureté de ses mœurs, la sainteté de sa vie l'avaient rendu si recommandable qu'il fut élu prévôt du chapitre ; de cette charge il passa à l'épiscopat. Il s'occupa des besoins de son peuple ; il chercha surtout à le sanctifier, et dans un synode, tenu le 19 avril 1374, il ordonna qu'on sonnerait l'*Angelus*, trois fois par jour, ainsi que le Pape Jean XXII l'avait établi à Avignon. Cette dévotion si touchante commençait ainsi à se propager ; les églises voisines d'Avignon l'adoptèrent d'abord, et maintenant elle est répandue dans tout l'univers catholique.

Cependant l'Église de Carpentras voyait souvent se renouveler ses premiers pasteurs. Jean Roger, neveu de Clément VI, religieux de la Chaise-Dieu, la gouvernait en 1351. Son oncle le fit bientôt cardinal. (1353) Son épiscopat est remarquable par l'établissement des Bernardines à Monteux. Deux habitants de ce pays, Jean Blanc et Pierre de Morières, en firent la fondation ; le premier donna sa maison et 1,400 florins d'or ; le second assigna divers fonds dans le même but. Innocent VI ratifia cette fondation après l'avoir fait examiner par deux évêques, Étienne de Toulouse et Réginald de Condom. Jean Roger commit son vicaire-général pour la mettre à exécution. Celui-ci alla à Apt où

(1) Pithon-Curt. *Hist. de la noblesse du Comtat Ven.*

nous avons vu qu'il s'était établi une abbaye de Cîteaux à Molèges. (1) Il en amena trois religieuses, Baraise d'Apt, Delphine de Sivergue et Alix de St-Lambert, et leur fit prendre possession du nouveau monastère qui prospéra, en sorte que pendant bien des années la ferveur régna dans cette maison.

Jean Roger fut transféré à Auch (1365) et eut pour successeur Jean Flandrin qui plus tard devint cardinal sous Clément VII, plus connu sous le nom de Robert de Genève. Il était doyen du chapitre de Laon lorsqu'il fut élu évêque de Carpentras; il concourut avec son prédécesseur pour Auch, obtint plus de voix et n'eut pas ce siége. Il y fut transféré plus tard. (1379) Il se fixa à Avignon (2), sur la fin de sa vie, et il se sépara de Pierre de Lune lorsqu'il vit son obstination dans le schisme.

Cependant Guillaume III, dit Lestrange, originaire de Limoges, l'avait remplacé dès 1374 sur le siége de Carpentras. Grégoire XI l'envoya en qualité de légat à la fameuse assemblée de Bruges tenue pour traiter de la paix entre la France et l'Angleterre; et l'année suivante il le transféra à Reims. Pierre de Laplon lui succéda. (1376) Ce prélat était probablement de Carpentras. Nommé d'abord à Alet, il ne fit que passer sur ce siége, pour venir occuper celui de la capitale du Comtat. C'est sous son épiscopat que les murs de cette ville furent bâtis et mis en l'état où ils se trouvaient dernièrement. Le clergé contribua à cette dépense pour une somme de 5,000 florins d'or, payables en cinq ans; l'évêque en donna deux mille. Cette construction tardive prouve qu'Hérédia avait été loin d'exécuter entièrement les ordres d'Innocent VI; d'ailleurs la parcimonie qu'il fit paraître en bâtissant les remparts d'Avignon, donne lieu de croire qu'il fut encore plus parcimonieux en fortifiant les autres villes du Comtat. Quoi qu'il en soit, il était urgent alors de mettre les populations à l'abri d'un coup de main.

Nous avons vu les ravages causés par les Compagnies; Raymond Roger de Beaufort, comte de Turenne, ne se rendit pas moins formidable. Ce prince, fils de Guillaume et d'Éléonore de Comminges, était originaire de Limoges. Ses ancêtres

(1) Voir plus haut, page 556. — P. Justin. *Manus. Bibli. d'Avig.*

(2) Il habitait à la rue Petite-Fusterie, vis-à-vis l'église St-Agricol, dans la maison connue sous le nom de Collége de Sénanque.

s'établirent en Provence, à la faveur des Papes; son aïeul, frère de Clément VI, fut le premier qui y vint habiter. La qualité de frère du Pape lui procura des biens immenses et des honneurs infinis. Ils s'accrurent dans la suite par l'élévation de son fils, Pierre Roger, au Souverain Pontificat, sous le nom de Grégoire XI. La reine Jeanne, dans l'embarras où elle était et pour mettre le Pape dans ses intérêts, le combla d'honneurs et de biens. Elle érigea en sa faveur la terre de Valerne en vicomté; elle lui en donna un très-grand nombre d'autres, parmi lesquelles se trouvait celle de Castelet, et pour comble de bienfaits, elle déclara par lettres expresses les terres du vicomte situées en Provence, exemptes de la réunion à son domaine.

Ces faveurs élevèrent extrêmement Guillaume et son fils, qui se virent par là les plus puissants seigneurs de Provence. Raymond, petit-fils de Guillaume, considéré pour ses richesses, se rendit redoutable par sa valeur et nécessaire par ses services. Il se déclara pour le duc d'Anjou qui n'eut pas pour lui toute la considération qu'il pouvait en attendre: il résolut de s'en venger. Le duc d'Anjou étant mort, Marie de Blois, sa veuve, n'eut pas plus d'égards pour lui. Son ressentiment augmenta; il se plaignit au Pape Clément VII, qui ne lui témoigna que de l'indifférence. Son exaspération fut au comble. Il se plaignit, et pour colorer sa vengeance, il publia que le Saint-Siége lui devait depuis longtemps de grosses sommes que Clément ne se mettait pas en peine de lui payer, et que ce Pape s'entendait avec le roi pour le réduire à la misère. Sur ce prétexte, il munit ses châteaux, il leva des troupes, il assembla ses amis, et afin qu'ils ne fussent pas effrayés du crime qu'il allait commettre en prenant les armes contre le Pape et contre son souverain, il les traita l'un et l'autre de puissances imaginaires; il en parla avec le dernier mépris, et il fit passer en proverbe ces insolentes paroles: *Pape sans Rome, roi sans couronne, prince sans terre; voilà les trois à qui je fais la guerre.* Ce dernier était le prince de Tarente.

Au bruit de cet armement, on vit accourir des gens de la pire espèce; des gueux, des vagabonds, des bandits, des voleurs, des assassins. Le vicomte s'en fit une armée, et bientôt les châteaux démolis, les villages rasés, les villes brûlées, les campa-

gnes pillées, signalèrent la présence de cette infâme soldatesque. Raymond, à leur tête, courut la Provence, le Comtat, la Principauté d'Orange et laissa partout de tristes marques de sa révolte et de son impiété. Les vols et les sacriléges, les incendies et les meurtres, les crimes les plus atroces étaient autant d'exploits pour ses infâmes sicaires: il les récompensait comme tels, et il fit voir contre l'ordre de la nature qu'un mal peut être long et violent; cette guerre dura dix ans. L'évêque d'Orange, réduit à l'extrémité, implora le secours de Marie de Blois, qui le prit, lui et son clergé, sous sa protection : c'en fut assez pour arrêter le torrent. La dévastation n'alla pas plus loin ; la ville perdit ses faubourgs et l'évêque son palais situé au quartier des Arènes.

A l'occasion de ces guerres, les habitants de Valréas transférèrent dans leurs murs les précieuses reliques de St-Martin des Ormeaux qui depuis bien des siècles, reposaient dans une maison de campagne, près de Taulignan. (1) Ce Saint fut élevé sur le siége épiscopal de St-Paul-Trois-Châteaux. (657) Après quelques années de l'administration la plus sage et la plus sainte, il se sentit atteint d'une horrible maladie, la lèpre, et ne pouvant plus ni voir, ni aborder ses ouailles, il quitta son siége et il se retira à la campagne. Il eut beaucoup à souffrir dans sa solitude, mais il posséda toujours son âme en paix et il offrit sans cesse à Dieu le sacrifice de sa vie. Il mourut d'une mort précieuse devant Dieu. Le Seigneur fit éclater les mérites de son serviteur par beaucoup de miracles. Le lieu de sa reclusion fut bientôt changé en chapelle. Ses précieuses reliques y furent longtemps l'objet d'un culte public. Dans la suite, on les transféra à Alençon, et enfin à Valréas, à l'occasion des troubles causés par le comte de Turenne dont les terribles sicaires ne reculaient devant aucun crime. Après avoir ruiné les châteaux, ces monstres se faisaient un jeu de piller les églises, d'enlever les vases sacrés et de profaner les choses saintes. Les reliques de Saint Chétien que les habitans de Richerenche avaient en grande vénération, venaient d'être enlevées. Le curé d'Alençon, Guillaume Audibert, craignant le même sort pour celles de St-Martin, les prit avec

(1) P. Ansel. Boyer. *Hist. de St-Paul-Trois-Chât.* — Aubenas. *Notice hist. sur Valréas.* — Nadal. *Hist. hagiol. de Valence.*

lui, et, accompagné seulement de deux personnes, Pierre de Laye et Giraud Tortet, les transporta en grand secret à Valréas (27 juin 1398), et les remit au P. Garsin, gardien des Cordeliers, qui les reçut ainsi que ses religieux, avec des transports de joie. Afin de les soustraire à l'impiété du comte de Turenne, ces pieux enfants de St-François les déposèrent dans une fosse creusée au milieu de leur église; elles étaient renfermées dans une caisse de bois ciselé, garnie de lames de fer et couverte d'une grille. Un siècle plus tard (1er juillet 1498), le grand-vicaire de Vaison en fit l'élévation solennelle en présence du clergé de Valréas, des religieux Cordeliers, de trois chirurgiens appelés exprès, des consuls de la ville, de tout ce qu'il y avait de plus distingué dans la contrée et d'une foule immense accourue de tous côtés pour assister à cette pieuse cérémonie. On retira de terre le précieux dépôt; on ouvrit la caisse qui le contenait; on y trouva un parchemin sur lequel on lut: « Ici se trouvent le corps ou les saints ossements du Bienheureux Martin des Ormeaux, autrefois évêque de St-Paul-Trois-Châteaux. 1398, 23 juin. » (1) Les saintes reliques, après avoir été examinées par les hommes de l'art et montrées à toute l'assemblée, furent confiées aux RR. PP. Cordeliers pour les garder et les faire honorer dans leur Église. Depuis lors St-Martin des Ormeaux n'a point cessé d'être l'objet d'un culte spécial à Valréas. Bientôt même ses précieuses reliques furent renfermées dans un buste d'argent et placées sur un autel constamment environné de fidèles, soit étrangers, soit de la ville, et dont la dévotion à St-Martin des Ormeaux s'augmente et devient plus ardente lorsqu'un fléau menace le pays.

Le siége d'Avignon laissé vacant par l'élévation de Grimoard au cardinalat, fut d'abord gouverné par Philippe de Cabassole. Pierre Gérard, neveu d'Urbain V, y fut transféré de l'église de Mende. (1368) C'est sous son épiscopat qu'arriva dans Avignon (1373) un événement qui eut beaucoup de retentissement. Près de l'église de Notre-Dame-la-Principale, aujourd'hui les Pénitents Blancs, on voyait enchâssée dans le mur une pieuse image représentant la Sainte Vierge tenant son divin Fils mort sur ses genoux. Près de là se trouvait un cabaret; un joueur en sortit

(1) *Sacrum corpus sive sacra ossa Beati Martini de Ulmis quondam episcopi Tricastinensis hic sunt. M,CCC,XCVIII. die XXIII Junii.*

après avoir perdu tout son argent, et transporté de fureur à la vue de cette image sainte, vomit des blasphèmes horribles, saisit un caillou et le lança avec rage. L'image sacrée en fut atteinte, et aussitôt il en sortit une grande abondance de sang. En même temps la tête de ce malheureux resta tournée sens devant derrière. (1) A la vue de ce double miracle, le peuple accourut, se saisit de ce misérable, le mit entre les mains des juges qui sans autre forme de procès, le livrèrent au bourreau pour être pendu, après toutefois qu'il aurait fait amende honorable et demandé pardon à Dieu et à la Vierge, au lieu même où il avait commis le crime. On l'amena, la corde au cou, marchant au rebours, devant le tableau de la Sainte Vierge; il se prosterna à genoux; il avoua l'énormité de son crime, et la justice de sa punition; il se frappa la poitrine, il fondit en larmes en présence d'un grand peuple accouru de toute part. La Mère de miséricorde, toujours pleine de compassion pour les pécheurs repentants, voulut bien lui pardonner son crime et témoigner par un nouveau miracle que son courroux était apaisé; car à peine ce malheureux eût-il achevé sa prière, que sa tête fut remise à sa place naturelle. Le peuple, admirant les miséricordieuses bontés de cette puissante avocate des pécheurs, bénit Dieu et son saint nom, se mit à crier miracle et grâce tout ensemble. Les juges l'accordèrent, et ce malheureux fut renvoyé pour faire pénitence. La maison où ce prodige était arrivé fut changée en chapelle et dédiée à la Sainte Vierge, sous le titre de Notre-Dame-de-Bonne-Espérance, à cause de ce grand miracle et de l'espérance que nous devons avoir d'obtenir le pardon de nos fautes par l'intercession de Marie. Le caillou, instrument du crime, fut recueilli, enfermé dans des cercles de fer, et suspendu devant l'image miraculeuse. Il y demeura longtemps. Maintenant la chaîne et les cercles de fer seuls sont suspendus dans la chapelle des Pénitents Blancs. La dévotion des peuples et ses largesses à Notre-Dame-de-Bonne-Espérance furent si grandes que le Pape Grégoire XI, par une bulle de la même année (22 octobre), commit à l'ancien évêque de Carpentras, le cardinal Flandrin, du titre de St-Eusèbe, le soin de régler l'emploi de ces oblations, dont une

(1) Nouguier. *Hist. des Évêq. d'Av.* — Fantoni. *Ist. d'Avig. pag.* 244.

partie fut affectée pour l'entretien des religieuses de Notre-Dame-des-Miracles fondées par Jean XXII près de la porte St-Roch et dont nous aurons occasion de parler encore.

Grégoire XI, plein de zèle pour la discipline, ne cessait d'exhorter les prélats à la résidence. Il regardait ce point comme un des plus sûrs moyens pour arrêter les mauvaises doctrines, la licence des mœurs et la décadence de la discipline. Il s'en expliqua très-fortement dans sa bulle du 29 mai 1374, et il ordonna à tous ceux qui avaient charge d'âmes de se rendre, dans l'espace de deux mois, à leur église ou à leur monastère, et d'y résider assidûment, n'en exceptant que les officiers de la Cour romaine. Son zèle lui attira une réponse aussi hardie que naturelle de la part d'un prélat alors à Avignon. Le Pape lui dit: « Que faites-vous ici? pourquoi n'allez-vous pas à votre église? » Il lui répondit: « Et vous, Saint Père, pourquoi n'allez-vous pas voir votre épouse qui est si riche et si belle? (1) » Loin de s'irriter de cette hardiesse, le Pape en prit occasion de faire des réflexions sérieuses. Il y avait longtemps qu'il pensait à rétablir le Saint-Siége à Rome. Il déclara enfin à l'empereur et à tous les princes de l'Europe la résolution qu'il avait prise de quitter Avignon. (1375)

Tandis qu'il était dans cette pensée, les Florentins lui députèrent Sainte Catherine de Sienne pour lui demander la paix et le presser d'aller en Italie. Cette illustre Sainte était depuis longtemps en relation de lettres avec le Souverain Pontife: ses vertus et les grâces extraordinaires dont le ciel la favorisait, lui permettaient d'exercer une espèce d'apostolat auprès de tout ce que le monde avait de plus respectable et de plus grand. Fille d'un simple teinturier de Sienne, elle vivait d'une vie toute céleste au milieu des Sœurs de la Pénitence de St-Dominique. Elle avait 29 ans lorsqu'elle vint à Avignon et n'en vécut que 33; mais l'empire que la sainteté a sur les cœurs ne dépend ni de la naissance, ni des emplois, ni des années. Le Saint-Père la reçut avec beaucoup d'affection, et lui assigna une maison commode pour son habitation, et voulut qu'il y eût une chapelle, afin qu'elle pût pratiquer plus facilement tous ses exercices de

(1) Baluz. *Vit. I. Gregor. XI.*

piété. (1) Son confesseur, Raymond de Capoue, fut son interprète dans ses audiences; car le Pape parlait latin, et la Sainte, l'italien vulgaire. Nous ne dirons rien de l'affaire des Florentins: il nous suffit de savoir que Sainte Catherine persuada au Pape de faire le voyage de Rome. Le Pontife lui promit de ne plus différer. Il se raffermit d'autant plus dans sa résolution qu'il apprit que les Romains, lassés de lui demander la même chose, menaçaient de se donner un Pape, qu'ils s'étaient assurés de l'abbé du Mont-Cassin, et que celui-ci était disposé à se laisser faire. Il partit le 13 septembre 1376, malgré les réclamations des cardinaux, de l'empereur et du roi de France. Il arriva à Corneto le 5 décembre et à Rome le 17 janvier 1377. Les Italiens le reçurent avec beaucoup de joie, mais ils le fatiguèrent bientôt par leur inconstance; ils le forcèrent même à prendre la résolution de retourner en France. Il l'aurait exécutée si la mort ne l'eût prévenu. Il mourut dans le palais du Vatican, le 27 mars 1378, après un règne de sept ans. Grégoire XI était doué des qualités les plus rares. Il fut disciple de Balde et il en devint bientôt l'émule. Pendant longtemps ce savant jurisconsulte, la lumière de son siècle, ne donna aucune décision importante sans avoir pris l'avis de Pierre Roger. Ce Pape doux, affable, circonspect, terminait heureusement les affaires, à la satisfaction des personnes qui avaient recours à lui; pieux, libéral, charitable, il était le père des pauvres et des malheureux. Il fut enseveli dans l'église de Ste-Marie-la-Neuve, qui avait été son titre cardinalice. On y voit encore son mausolée sur lequel est représentée, en bas-relief, la translation du Saint-Siége d'Avignon à Rome, avec une inscription placée plus de deux cents ans après sa mort.

Grégoire XI fut le dernier Pape qu'Avignon ait donné à l'Église. Sans le schisme qui suivit, nous n'aurions qu'à nous féliciter d'avoir produit sept pontifes tels que Clément V, Jean XXII, Benoît XII, Clément VI, Innocent VI, Urbain V et Grégoire XI, tous distingués par leurs lumières, la plupart vénérables par leur sainteté (2), et quelques-uns même favorisés du don des miracles et

(1) Elle allait souvent prier dans l'église du couvent de Ste-Praxède; elle y eut quelques-unes de ces extases qui la mirent en grande vénération dans Avignon.

(2) Innocent VI composa les Offices des instruments de la Passion que nous ré-

honorés du culte des Saints. Les temps qui vont suivre sont très-malheureux, à cause du schisme qui éclata après la mort de Grégoire XI. Urbain VI et Clément VII prétendirent l'un et l'autre être le véritable Pape, chacun à l'exclusion de son concurrent. Nous n'entrerons pas dans une discussion trop étrangère à notre sujet; nous la laissons aux historiens de l'Église universelle. Urbain VI, nommé à Rome, dans un conclave plus ou moins dominé par les cris des Romains qui voulaient un pape de leur nation, eut pour compétiteur Clément VII élu avec plus de liberté, mais qui ne pouvait se prévaloir de la priorité du temps. Ces deux Papes se partagèrent l'univers catholique; chacun eut ses cardinaux et son obédience; chacun excommunia son concurrent et s'efforca de le surpasser en injures. Scandale épouvantable qui fut pour l'Église une source de malheurs. Bientôt les armes spirituelles ne suffirent plus; on leva des troupes de part et d'autre, on livra des batailles et une question de doctrine fut abandonnée au sort des armes. Urbain VI rentra à Rome et Clément VII vint à Avignon où la France et toute l'Europe occidentale se déclarèrent pour lui. Sainte Catherine de Sienne et l'Infant Pierre d'Aragon, grands partisans d'Urbain, écrivirent à Charles V, roi de France, pour le ramener à ce Pape; mais ce prince, qui ne porta pas en vain le nom de sage, consulta les plus habiles docteurs de son royaume et s'en tint à leur décision.

Du reste, s'il y avait des Saints dans le parti d'Urbain, il s'en trouva aussi dans celui de Clément. Le Bienheureux Pierre de Luxembourg, si cher aux habitants d'Avignon, aurait suffi, même en des temps plus calmes, pour illustrer tout un pontificat. Clément VII l'éleva à la dignité de cardinal, vers la fête de Pâques (1384); ce jeune Saint âgé seulement de 15 ans ne parut à la cour d'Avignon que deux ans après. C'était un de ces prodiges de sainteté que Dieu montre rarement à la terre, et qu'il enlève bientôt, de peur que l'air contagieux du siècle ne vienne ternir l'éclat de leur innocence. Il naquit le 20 juillet 1369. Son père, Gui de Luxembourg, comte de Ligny, en Barrois, était cousin de l'empereur Charles IV; sa mère, Mathilde de Châtillon, comtesse de St-Paul et de Fiennes, était alliée au duc de

citons pendant le carême, monuments de sa tendre dévotion envers Jésus souffrant. (*Officia pro aliquibus locis, ad calcem Breviarii.*)

Bourbon et à la reine Jeanne, épouse de Charles V. Il perdit l'un et l'autre dès les premières années, et son éducation fut confiée à Jeanne de Luxembourg, sa tante, femme d'une haute vertu. Elle ne trouva que de saintes inclinations dans cet heureux enfant; sa modestie, sa douceur, sa piété se développèrent de bonne heure, et déjà il possédait ces vertus à un degré éminent lorsqu'à l'âge de huit ans il alla à Paris pour commencer ses études. Dès son enfance il opéra des miracles. Celui des fleurs est trop célèbre pour ne pas en faire mention; la tradition s'est chargée de nous en transmettre le récit. Le jeune Pierre de Luxembourg reçut en venant au monde, un cœur extrêmement compatissant pour les pauvres. On dit qu'à l'âge de trois ans, il s'introduisait dans la cuisine et qu'il emportait furtivement tout ce qui lui tombait sous la main pour en faire des aumônes. Le domestique embarrassé en avertit le père du jeune Saint, qui voulut le prendre sur le fait. La chose ne fut pas difficile; il guetta son fils et il le saisit au moment où il emportait dans sa robe quelques morceaux qu'il venait d'enlever. Il l'arrêta et il lui demanda ce qu'il portait. L'enfant troublé leva les yeux au ciel, ouvrit sa robe et montra au lieu d'aliments de belles roses et d'autres fleurs. Car, ajoute la pieuse légende, Dieu pour lui épargner la confusion, avait opéré ce changement merveilleux. Son père bénit la Providence et ne gêna plus son fils sur ses charités. Tel est le récit que font les habitants d'Avignon; certaines dates semblent en contredire la vérité. Passons à des choses plus certaines.

Le Pape Clément, instruit des heureuses inclinations que le jeune Luxembourg avait pour les choses de Dieu, le nomma chanoine de Paris. Il n'avait que dix ans; son assiduité au chœur et son recueillement faisaient l'admiration de tout le monde. Persuadé que dans la maison de Dieu il n'est point de fonctions petites, il s'appliquait avec beaucoup de soin à remplir celles qui lui étaient assignées. Les moins éclatantes avaient pour lui un attrait particulier. Les mémoires du temps nous rapportent des traits bien précieux dans un jeune prince de la maison impériale. Un jour entre autres, il fallait porter la croix à la procession; personne ne voulait le faire; celui qui était désigné pour cette fonction cherchait à s'en dispenser. Le jeune Saint la prit et la porta avec une modestie qui édifia tous ceux qui en furent

témoins. Deux ans après, le Pape le pourvut de deux archidiaconés, l'un à Chartres et l'autre à Cambrai, valant ensemble 400 fr. de rente, somme considérable pour l'époque, mais qui ne l'est pas au point qu'on puisse se scandaliser de voir un parent de l'empereur posséder deux bénéfices de cette espèce et une prébende dans l'Église de Paris, qui lui valait une distribution manuelle de 12 à 14 fr. par an.

Le jeune Saint continua son séjour à Paris, occupé de ses études et de ses pratiques de piété. Les rigueurs de la pénitence avaient dès lors un attrait tout particulier pour son cœur. Les jeûnes, les veilles, les flagellations volontaires furent poussées par lui jusqu'à de pieux excès. Il paraît que son confesseur, Gérard de Varins, pénitencier de Paris, lui permettait de suivre les transports de sa ferveur. La prière et la lecture des vies des Saints nourrissaient en lui l'amour de la mortification. Il y joignait une grande délicatesse de conscience qui le rendait extrêmement attentif sur ses plus petites fautes. Il se confessait presque tous les jours, et il ne le faisait jamais sans verser beaucoup de larmes. Son amour pour Jésus-Christ paraissait sensiblement à la Sainte Table. Il en approchait tous les dimanches et aux grandes fêtes. Ses parties de plaisir étaient de visiter les lieux de dévotion, les monastères et les personnes en réputation de sainteté. Le célèbre Philippe de Maizières était un de ses plus intimes amis; il demeurait aux Célestins : le Bienheureux Pierre lui rendait visite deux ou trois fois par semaine. Leur conversation, digne des Saints, était toute céleste et avait pour eux un charme inexprimable.

La tendre compassion que le Bienheureux Pierre de Luxembourg avait eue dès son enfance pour les pauvres, ne l'abandonna jamais; il les assistait de tout ce qui était laissé à sa disposition. Chaque jour il leur donnait ce qui lui revenait des distributions manuelles, et quand il ne lui restait plus rien, il empruntait à ses domestiques, afin d'être toujours en état de faire du bien aux indigents. Devenu plus maître de ses actions quand il fut évêque et cardinal, il leur distribuait absolument tout ce qu'il avait: à Avignon il engagea pour eux jusqu'à son anneau pastoral. Le Pape Clément VII le nomma évêque de Metz. (1383) Il n'avait que 15 ans, mais sa vertu

suppléa à l'âge, et le Pape ne crut pas qu'on pût regarder comme trop jeune évêque un si grand Saint. D'ailleurs il était dans l'intérêt de Clément VII d'avoir dans cette Église un prélat puissant et fortement soutenu, parce qu'on y était partagé entre son obédience et celle d'Urbain VI, son compétiteur. Cette nomination souffrit quelque opposition : on disputa au Bienheureux Pierre de Luxembourg le droit de créer les officiers de la ville, parce qu'il n'était point sacré, et plusieurs cantons du pays messin refusèrent de le reconnaître. Son frère Valéran de Luxembourg, comte de St-Paul, depuis connétable de France, prit les armes en sa faveur, mais le jeune Saint avança plus ses affaires par sa modestie que son frère par les armes. Quand ce différend fut apaisé, Valéran demanda qu'on lui assignât sur les terres de l'évêché des dédommagements pour les frais de la guerre : le Bienheureux Pierre ne voulut jamais y consentir ; il préféra lui céder ses propres biens.

Clément VII le fit alors cardinal du titre de St-Georges, *au voile d'or*, et voulant relever l'éclat de sa cour, il lui manda de venir le trouver à Avignon. Le jeune Saint, porté malgré lui aux plus éminentes dignités de l'Église, vécut auprès du Pape en véritable anachorète, et la pourpre romaine ne fit que donner un nouvel éclat à sa vie pénitente et mortifiée. Il arriva à Avignon (1386), et il se proposait d'entreprendre des pèlerinages de dévotion, autant pour s'éloigner du tumulte des affaires que pour contenter sa propre piété. Il voulait visiter les sanctuaires de Notre-Dame-du-Puy, de Chartres et de Boulogne; celui de St-Jean d'Amiens, de St-Thomas de Cantorbéry, de Ste-Ursule à Cologne. Il avait résolu de porter des paroles de paix aux rois de France et d'Angleterre, et de parcourir toutes les cours de l'Europe, surtout celles d'Allemagne, pour mettre fin au schisme. Mais les jeûnes et les austérités avaient abrégé ses jours : dix mois environ après sa promotion, une fièvre lente, accompagnée d'une extrême faiblesse, le saisit. Les médecins lui conseillèrent de changer d'air. Le Pape l'envoya à Châteauneuf, et c'est tout près de ce pays qu'il eut cette vision admirable, dans laquelle Notre-Seigneur en croix lui apparut. Une chapelle commémorative fut bientôt élevée sur le lieu même où ce prodige arriva (1) :

(1) On vient de la restaurer et de la tirer de l'état de ruine où elle était depuis la Révolution.

quelque temps avant, ce jeune Saint avait reçu une faveur toute pareille à Avignon dans l'église de St-Pierre. C'est au moment où il reçoit l'une ou l'autre de ces faveurs célestes qu'on le représente. Il trouva peu de soulagement à Châteauneuf; il revint à Avignon, et de là il se fit porter à Villeneuve, où le mal augmentant, il mit ordre à ses affaires spirituelles et temporelles, se fit donner la discipline par ses domestiques, et rendit doucement son âme à Dieu, le 5 juillet 1387, âgé seulement de 18 ans. Son saint corps fut rapporté à Avignon, et enseveli dans le cimetière des pauvres, dit de St-Michel, ainsi qu'il l'avait ordonné par son testament. La Cour romaine fut profondément affligée de cette perte, mais bientôt elle changea ses larmes en cantiques d'allégresse, quand elle vit les miracles sans nombre opérés à son tombeau. (1)

Parmi ces miracles, trois sont extrêmement remarquables: l'enfant ressuscité après s'être brisé en tombant du sommet de la tour de Trouillas, et les deux visions dont nous avons parlé. La canonisation du jeune cardinal, demandée par les plus grands princes, sollicitée par l'Université de Paris, commencée par Clément VII, reprise par Martin V, au concile de Bâle, n'a jamais été conclue dans les formes. La raison qu'on allègue, c'est qu'on n'a jamais voulu lui donner d'autres titres que celui de confesseur non pontife, n'ayant porté la qualité d'évêque cardinal que dans l'obédience de Clément VII, constamment désigné en style de Rome par le nom de Robert de Genève. (2)

Faydit d'Aigrefeuil était évêque d'Avignon, lorsque mourut le

(1) Tous les historiens du temps ont parlé avec complaisance de ces miracles, dont le nombre et l'éclat sont vraiment inouïs. On en conserve le recueil à la Bibliothèque de la ville; il forme un énorme in-folio.

(2) L'Église a fait pour le B. Pierre de Luxembourg l'équivalent d'une canonisation juridique. En 1527, Clément VII, pape incontestable, lui donna le titre de Bienheureux, et permit aux Célestins d'Avignon qui possédaient ses reliques, de lui rendre un culte public. En 1600, le Légat et l'Archevêque d'Avignon rendirent sa fête obligatoire et la fixèrent au cinq juillet. En 1629, Urbain VIII accorda aux Célestins de réciter en son honneur l'Office de Confesseur non Pontife. Maintenant cet office avec légende est obligatoire pour tout le diocèse. Les reliques du B. Pierre de Luxembourg dispersées pendant la Révolution, furent recueillies, il y a peu d'années, par quelques prêtres pieux. L'autorité en fit la reconnaissance solennelle et après une procession, les déposa, partie au grand Séminaire, et partie dans l'église de St-Didier, où elles sont l'objet d'un culte spécial.

bienheureux Pierre de Luxembourg. Ce prélat, natif de Limoges, avait succédé à Pierre Gérard. (1337) Sa famille s'était rendue célèbre par les dignités ecclésiastiques qu'elle avait occupées : elle avait produit un évêque et deux cardinaux; Faydit fut le troisième. Clément VII lui donna la pourpre en 1389. L'évêché d'Avignon devint vacant par cette promotion, et Clément VII, à l'exemple de quelques-uns de ses prédécesseurs, le retint et le fit administrer par ses vicaires. Faydit aimait son Église, et, alors même qu'il l'eût quittée pour être cardinal-prêtre du titre de St-Martin-du-Mont, il fit une fondation extrêmement remarquable. F. Nouguier en cite l'acte. On y voit que ce prélat plein de reconnaissance pour les dons qu'il avait reçus de la Sainte Vierge, et espérant que cette bonne Mère lui en accorderait de nouveaux, établit douze anniversaires solennels et perpétuels, plus une messe tous les jours pour la *rédemption* de son âme, de celle de ses bienfaiteurs, de ses amis et de ses parents. Il marque le lieu de sa sépulture ; il veut qu'elle soit derrière l'autel, près de la porte du vestiaire ou de la sacristie ; pour cela il donne des maisons et des fonds qu'il désigne avec beaucoup de soin. Il eut pour successeur (1398) Gilles de Bellamère, docteur en droit, célèbre par sa science et par son habileté dans les affaires, qualités qui avaient paru avec éclat pendant qu'il était auditeur de Rote ; sa piété était encore plus grande que sa doctrine.

Cependant l'Église de Vaison était gouvernée par Pierre VI dit Boyer, qui avait succédé (1370) à Jean III dit Maurel : né au château de Minerbes, près de Narbonne, bénédictin à Aniane, puis abbé de St-Agnan, il était docteur et très-habile dans les canons. Urbain V le fit (1364) évêque d'Orviéto, et Grégoire XI le transféra à Vaison (1370). Il gouverna cette Église pendant six ans ; il condamna quelques habitants du Rasteau convaincus d'empoisonnement et de sortilége, et il retourna à sa première Église (1336), laissant plusieurs monuments de la beauté de son esprit, entre autres quelques poëmes et un commentaire sur la règle de Saint Benoît, précieusement conservés dans son Ordre. Partisan de Robert de Genève à qui la France et l'Espagne étaient attachées, il refusa d'obéir à Urbain VI, qui le priva de son évêché (1378). Eblon de Mèder l'avait remplacé dans le Comtat ; Gré-

goire XI, son parent, le fit passer de clerc de la Chambre Apostolique sur le siége de Vaison (1374), quelque temps avant de transférer le Saint-Siége à Rome. Ce prélat enrichit son Église de livres précieux, qu'il lui donna à condition de faire prier Dieu pour le repos de son âme. (1)

Raymond II, dit de Bonne, fils de François et d'Adélaïde de Laye, lui succéda (1384). Il était religieux de St-Dominique, très-probablement attaché au couvent de Grenoble, qui fournit tant d'hommes illustres en science et en piété. La même année, Clément VII le chargea conjointement avec Séguier, patriarche d'Antioche et administrateur de Nîmes, d'informer sur la sainteté de vie et sur les miracles d'Urbain V, afin de travailler à sa canonisation. Cette grande affaire et plusieurs autres auxquelles il fut mêlé, ne l'empêchèrent pas de veiller sur son Église et de donner des soins à tout ce qui pouvait lui être avantageux. Ce fut sur ses instances que Clément VII permit aux cordeliers de Valréas, par bulle expresse, de rétablir leur couvent ruiné par les Albigeois. Il était hors de la ville; on le rebâtit au lieu qu'il occupait avant la Révolution. Radulphe, religieux de St-Benoît ou de quelque autre Ordre ancien, puisqu'il est qualifié de dom, et que ce titre ne se donnât pas aux prêtres séculiers, encore moins aux Ordres mendiants, succéda à Raymond sur le siége de Vaison (1335). Il institua son grand-vicaire Guilhem de Blégier, bachelier en droit, prévôt de sa cathédrale, et, dans les lettres de cette institution, il l'appelle administrateur et gouverneur du chapitre. Nous verrons bientôt ce même Blégier châtelain et capitaine de Vaison pour Pierre de Lune.

Raymond Bot dont l'épiscopat avait été si rempli d'événements, venait d'être remplacé par Raymond V, Savin, sur le siége d'Apt. (1382) L'immunité des églises était encore exactement respectée en Provence. Un étranger ayant commis un assassinat

(1) C'étaient *Les Fleurs des Saints*, beau volume couvert en maroquin rouge : un grand *Bréviaire noté*, contenant les offices des principales solennités; un *Rationnal* qu'il avait fait lui-même, plus un coffre de cyprès, à condition qu'on dirait tous les ans deux anniversaires pour le repos de son âme: et cela pour les deux premiers livres. Quant au *Rationnal*, il obligea le Chapitre à payer 21 florins d'or fin, valant chacun 24 sous monnaie courante. Il fallait assurément que ce livre fût bien précieux. Ce prélat fit encore plusieurs autres dons considérables à son église.

dans Apt, excita une sédition; le peuple voulait l'arracher de la cathédrale où il s'était réfugié; mais les gentilshommes et les principaux bourgeois ne voulurent jamais permettre qu'on violât cet asile et en gardèrent avec soin toutes les avenues. Gérard II, neveu du cardinal d'Ostie, succéda à Raymond V. (1385) Il fit hommage à Marie de Blois, mère et tutrice de Louis II, roi de Naples, et il reçut ensuite celui de ses vassaux, parmi lesquels se trouvait Louis d'Ancézune. Il assista à une grande assemblée tenue à Aix à l'occasion des troubles excités par le comte de Turenne, et il fit partie de la commission nommée pour informer sur la vie et les miracles du bienheureux Pierre de Luxembourg. Jean III, Fillety, lui succéda (1391). L'affaire des prébendes, dont nous avons souvent parlé, causait depuis longtemps des dissensions parmi les chanoines et les bénéficiers: reprenons les choses de plus haut. Après dix ans de plaidoiries, les bénéficiers avaient obtenu une sentence favorable (1215), mais la paix ne fut pas rétablie, et bientôt (1234) on se vit obligé de réunir les prébendes à la mense commune. Le calme revint, mais l'orage menaçant de nouveau, l'archevêque d'Aix à qui les parties eurent recours, maintint les bénéficiers dans l'usage des fruits, sans toucher à l'union des prébendes (1262). Plus tard, Jean Sabbatery dressa les nouveaux statuts du Chapitre. Malgré toutes ces précautions, de nouvelles difficultés surgirent, et Jean Fillety se serait vu entraîné dans de longs et fâcheux procès, si son grand vicaire n'avait trouvé le secret de prévenir ce mal, en persuadant aux parties de remettre les prébendes dans leur ancien état. Elles furent donc séparées en 1391, et elles restèrent ainsi jusqu'à la Révolution.

Bertrand de Accusio établi par Raymond Bot receveur des offrandes faites aux reliques de Ste-Anne, mourut à cette époque, et laissa par testament des sommes considérables pour acheter des pierreries dont il voulait orner le reliquaire qui renfermait le chef de la sainte: ce qui fut exécuté. A cette occasion, Jean Fillety obtint de l'antipape Pierre de Lune, une bulle datée de St-Victor de Marseille (20 avril 1404), qui autorise la dévotion des peuples aux reliques de Sainte Anne, et qui règle l'emploi des vœux, offrandes et oblations de quelque nature qu'ils soient qu'on allait faire à Apt, de toutes les provinces voisines. Cette

bulle dit expressément que le corps de Sainte Anne reposait dans une grotte souterraine, sous le maître-autel de la cathédrale d'Apt. (1) Ce document est un des plus explicites que l'on ait en faveur de cette dévotion. Ce Pape, quels que soient d'ailleurs ses défauts, était très-savant, et n'avançait rien sans en être parfaitement instruit. Il s'était donc informé avec soin de la tradition touchant les reliques de Sainte Anne, et il s'était convaincu que cette tradition était extrêmement respectable. Le concours des peuples devint de jour en jour plus considérable, et Jean Fillety fit une ordonnance (4 novembre 1403), par laquelle il sollicitait ses diocésains à l'aider de leurs aumônes dans le dessein qu'il avait de faire confectionner un nouveau buste d'argent pour y renfermer le chef de la Sainte. Sa voix fut entendue, et les dames de la ville d'Apt donnèrent leurs joyaux les plus précieux. Ce prélat, après avoir consacré l'église de St-Pierre dans Apt et celle des Célestins à Avignon (1404), fit son testament (1409), et légua ses biens aux Chartreux de Villeneuve et aux Célestins de Gentilly du Pont de Sorgues. Il les chargea de fonder, selon leur conscience, quelques suffrages à perpétuité pour le repos de son âme; il envoya un député au Concile de Pise, et il mourut le 26 juin 1410. Il se montra toujours plein de zèle pour ses ouailles, et il emporta leurs regrets dans la tombe.

Clément VII venait d'expirer à Avignon, au milieu des anxiétés que lui causait l'état déplorable de l'Église. Les cardinaux de son obédience auraient pu éteindre le schisme, en s'abstenant de lui donner un successeur, mais ils cédèrent à d'autres considérations; ils entrèrent en conclave, et croyant avoir assez fait en faveur de la paix en signant un compromis par lequel celui qui serait élu Pape renoncerait à sa dignité si le bien de l'Église l'exigeait, ils donnèrent leurs suffrages à Pierre de Lune, cardinal diacre de Ste-Marie *in Cosmedin*. Ses protestations réitérées contre le schisme, les démarches qu'il avait faites pour procurer la paix, l'approbation qu'il avait hautement donnée à la voie de cession comme au moyen le plus sûr pour y réussir, déterminèrent les suffrages en sa faveur. Il était savant, surtout en droit canon, subtil, adroit, pénétrant, irréprochable par ses mœurs, ferme

(1) *In quodam oratorio sive crypta sub magno altari Ecclesiæ a multis temporibus requievit. (Bull. citata a Remervil.)*

et constant dans quelque situation qu'il se trouvât. Dès qu'il fut Pape, il ne laissa plus voir qu'une ambition démesurée et une résolution à tout entreprendre pour la satisfaire. Il devint opiniâtre, fourbe, trompeur et d'une fierté insupportable. Aussi mourut-il pape, malgré tous les efforts des grands pour le déterminer à abdiquer. Il fut élu le 28 septembre 1394, et il prit le nom de Benoît XIII; il est plus connu sous celui de Pierre de Lune.

Tous nos prélats, sans exception, avaient suivi l'obédience de Clément VII; il est facile d'en voir les motifs. Mais l'état des choses était bien changé sous Benoît XIII; la conduite des cardinaux fut généralement condamnée, et si nos prélats ne se détachèrent pas d'abord de cet antipape, c'est que de grandes vertus brillèrent dans son obédience. Car le grand schisme d'Occident eut cela de particulier qu'on vit éclater de part et d'autre beaucoup de mérites, et s'il fut le plus déplorable de tous par sa durée et par les difficultés qu'on eut à l'éteindre, il était en lui-même un des moins funestes aux consciences, par la nature de la cause qui l'introduisit, c'est-à-dire par le règne de deux pontifes approuvés, dont les droits respectifs par cela même qu'ils étaient fort douteux, faisaient en quelque sorte la sûreté des fidèles. C'est ce que reconnaît Saint Antonin, en écrivant son histoire, vers le milieu du siècle suivant. « Tout le temps que dura ce schisme, dit-il, il y eut dans les deux obédiences de très-habiles hommes, de très-grands personnages et même des Saints honorés du don des miracles. C'est que la question ne put jamais être si bien éclaircie, qu'il ne demeurât beaucoup de doutes et d'incertitudes dans les esprits. D'ailleurs, quoiqu'il soit nécessaire de croire qu'il n'y a qu'une Église et qu'un seul chef visible de cette Église, s'il arrive cependant que deux Souverains Pontifes soient créés en même temps, il ne paraît pas nécessaire au salut de croire que celui-ci ou celui-là est le Pape légitime; il suffit de croire que le vrai Pape est celui qui a été canoniquement élu. Le peuple n'est pas obligé de distinguer quel est ce Pape; il peut suivre en cela le sentiment et la conduite de ses pasteurs. (1) » Ainsi, d'après le saint docteur, la diver-

(1) S. Anton. *ad ann.* 1378.

sité des obédiences n'empêchait pas qu'on ne fût en sûreté de conscience et dans la voie du salut.

Saint Vincent Ferrier suivait celle de Benoît XIII. Né (1344) à Valence en Espagne, il entra de bonne heure dans l'Ordre de St-Dominique; il se distingua par ses talents et encore plus par ses vertus. Pierre de Lune, légat de Clément VII en Espagne (1384), le connut, l'estima et forma le dessein de se l'attacher. Il l'emmena avec lui en France, quand il fut nommé Légat auprès de Charles VI; plus tard, lorsqu'il monta sur le trône pontifical, il le retint à sa cour en le nommant son confesseur et maître du Sacré Palais. Nous avons vu que cette dernière charge ne pouvait être occupée que par des Dominicains. Saint Vincent s'acquitta de cet emploi pendant deux ans, chéri de son maître et honoré des prélats et de tous les officiers de la Cour romaine. Pressé d'accepter un évêché que le Pape lui offrait, il le refusa constamment; un diocèse était une sphère trop étroite, une situation trop gênée pour Vincent, destiné de Dieu aux fonctions éclatantes de l'apostolat. Il reçut bientôt de Notre-Seigneur Jésus-Christ lui-même qui lui apparut dans une vision, l'ordre d'annoncer les vérités du salut et surtout le jugement dernier à tous les peuples de l'Europe.

Saint Vincent ne cessait de presser Benoît XIII d'abdiquer la papauté, de mettre un terme au schisme et de rendre la paix à l'Église. Pierre de Lune, prêt à embrasser tous les autres moyens, reculait devant celui de la cession de tous ses droits, qui l'aurait fait descendre du trône pontifical pour ne plus y remonter. Il se sentait plein de vie et de force, il savait qu'il n'en était pas de même de son compétiteur; il espérait que son habileté à profiter des circonstances lui aplanirait toutes les difficultés. Cependant les cardinaux français se séparèrent de son obédience; dès lors ses droits parurent douteux. Saint Vincent fut saisi d'une profonde douleur dès qu'il sentit l'inutilité de ses efforts pour amener le Pape à déposer la tiare. Il quitta le Palais Apostolique, il se retira dans son couvent. Sa tristesse fut si grande qu'il tomba malade. Il répandait des larmes amères; la fièvre le consumait, aucun remède ne pouvait diminuer l'intensité du mal qui l'oppressait. La veille de la fête de Saint François, il eut une crise si forte qu'on le crût arrivé à sa dernière heure: c'était le

douzième jour de sa maladie. Alors il reçut une de ces faveurs extraordinaires qui remplissent l'âme d'une joie ineffable et dont le corps ressent souvent les effets : sa cellule fut inondée d'une lumière céleste ; le Sauveur lui apparut, accompagné d'une multitude d'anges et des glorieux patriarches Saint Dominique et Saint François. Il s'approcha du Saint, et lui dit : « Sois guéri, Vincent, console-toi, le schisme finira bientôt : il cessera lorsque les hommes se livreront moins à l'iniquité ; lève-toi et va prêcher contre les vices : c'est pour cette prédication que je t'ai spécialement choisi : dis aux pécheurs de se convertir parce que le jugement dernier approche. » Le Sauveur ajouta que pour le rendre capable de remplir l'apostolat qu'il lui confiait, il le confirmait en grâce. Il lui prédit qu'il sortirait victorieux de toutes les persécutions qu'il aurait à souffrir, et qu'il prêcherait le jugement dernier dans toute l'Europe. Il lui donna diverses instructions sur la manière dont il devait exercer son ministère apostolique ; puis, en signe d'amour, il lui toucha la joue avec la main droite, en lui disant : « O mon Vincent, lève-toi. » La vision disparut, et le Saint, rempli d'ineffables consolations, se trouva parfaitement guéri.

Cette apparition merveilleuse, racontée par les plus anciens biographes de Saint Vincent, est entourée de caractères d'authenticité tels qu'il est impossible d'y refuser son assentiment. Saint Vincent lui-même les rapporte dans une lettre qu'il écrivit le 27 juillet 1412, à Benoît XIII, et il porta toute sa vie sur son visage l'empreinte miraculeuse des doigts du Sauveur. Les Dominicains changèrent en chapelle la cellule où il avait eu cette vision admirable. Le tableau représentait sa guérison miraculeuse et la mission que Jésus-Christ lui confiait. Elle se trouvait à l'extrémité du dortoir des novices, qui s'en servaient pour faire leurs dévotions et leurs exercices ordinaires. La communauté s'y rendait tous les soirs pour assister aux suffrages et recevoir la bénédiction du supérieur. On y disait la messe, le jour de la fête du Saint. Ce monument, oublié depuis la Révolution, achève de tomber sous le marteau des démolisseurs, au moment où nous écrivons ces pages ; bientôt il ne restera plus le moindre vestige du magnifique couvent des Dominicains, si riche en souvenirs religieux.

Le lendemain de sa guérison, Saint Vincent se rendit auprès du Pape, qui fut aussi joyeux de le revoir que surpris en apprenant la manière dont la santé lui avait été rendue. Il renouvela ses instances pour obtenir la permission d'aller prêcher le jugement dernier. Benoît XIII la lui refusa, sous prétexte que les besoins de l'Église exigeaient qu'il restât auprès de sa personne. Le Saint se soumit, parce qu'il regardait Benoît comme le véritable Pape. Il ne cessa de faire des instancés pourtant, et le Pape ne pouvant plus résister, Saint Vincent commença ses prédications, le jour de Ste Cécile 1398, dans Avignon et dans les pays d'alentour. Nous avons vu qu'il alla à Carpentras et qu'il y resta trois mois : il visita également Cavaillon, Orange, Vaison, Apt, St-Remy, Tarascon, Arles, Nîmes, et toutes les localités tant soit peu considérables des environs. Bientôt son zèle ne se proposa plus d'autres limites que celles de l'univers, car le Pape en lui permettant de se retirer de sa Cour, l'avait autorisé à aller où le guiderait sa charité pour les pécheurs; il lui avait conféré le titre et les pouvoirs de Légat spécial du Saint-Siége. Plus tard, ce titre et ces pouvoirs lui furent confirmés par le Concile de Constance et par Martin V. La qualité de Légat lui permettait d'absoudre de tous les cas réservés, d'accorder les indulgences les plus précieuses, et de donner aux prêtres qui travaillaient sous sa conduite, la faculté d'entendre les confessions et d'user des mêmes pouvoirs que lui.

C'est ainsi que pendant plus de 20 ans il parcourut l'Europe, laissant partout des monuments précieux de son zèle, et opérant continuellement des prodiges. C'est le second thaumaturge qui durant le schisme fit respecter l'autorité des Papes d'Avignon; avec cette différence, pourtant, que le Bienheureux Pierre de Luxembourg opéra des miracles principalement après sa mort, au lieu que Saint Vincent en fit surtout durant sa vie. Après Saint Martin et Saint Bernard, aucun Saint dans les Gaules n'en avait opéré d'aussi grands et d'aussi nombreux; et ce qu'il y a de particulier dans Saint Vincent, c'est qu'il communiquait aux autres ce pouvoir, faisant ainsi par délégation toute sorte de prodiges. Souvent, vers le soir, lorsqu'il était en mission, il disait à un frère de sa suite, de sonner *la cloche des miracles*. A ce son bien connu, les malades se rassemblaient dans les églises, accompa-

gnés par ceux qui désiraient obtenir de Dieu quelques grâces. Le Saint paraissait au milieu d'eux, les bénissait et opérait toujours quelques merveilles. Le spectacle de ces guérisons miraculeuses si souvent répétées, achevait les conversions commencées par ses prédications. Jésus-Christ, en le nommant son apôtre, lui avait communiqué, ce semble, une portion de sa toute-puissance. Ordinairement pour obtenir la guérison des malades, le Saint récitait quelques paroles de l'Écriture ayant rapport au prodige qu'on lui demandait, ou bien quelque pieuse aspiration vers Dieu. Quelquefois il renvoyait la foule en disant qu'il ne se sentait pas disposé à faire des miracles ce jour-là; il arrivait aussi que, se tournant vers un de ses compagnons, il lui disait: « Pour aujourd'hui j'ai assez fait de miracles; faites vous-même ce qu'on me demande : le Seigneur qui opérait par moi, se servira de vous pour manifester sa gloire. » Le prêtre obéissait, et le Seigneur faisait des prodiges.

Tandis que Saint Vincent Ferrier parcourait le monde, l'étonnait par l'éclat de ses miracles, et le remplissait d'épouvante par l'annonce du terrible jugement de Dieu, Benoît XIII s'obstinait dans le schisme et lassait la patience des princes de l'Europe. Ce pontife retint pour lui l'Église d'Avignon, et la fit administrer par Arnaud, archevêque d'Auch, son vicaire, qui assembla un synode. (1396) Deux ans après, Gilles de Bellamère fut nommé en titre, mais bientôt il fut remplacé par Pierre de la Thourraye, Légat du Saint-Siége. Ce prélat était évêque de Mailléges et cardinal-prêtre du titre de Ste-Suzanne. Il unit en qualité d'administrateur de l'Église d'Avignon, le monastère de Rochefort (1410) à la pitancerie de St-André, avec charge pour les religieux de dire toutes les semaines une grand'messe pour le repos de l'âme de Pierre Blavi, cardinal, enseveli dans cette abbaye. Il se sépara de Benoît XIII, et il assista à Pise à l'élection d'Alexandre V.

Cependant tous les bons esprits s'efforçaient de trouver des moyens pour faire cesser le schisme: l'Université de Paris avait proposé celui de la cession volontaire et tout le monde l'avait admis, même les deux concurrents; mais ces derniers mettaient moins de bonne foi dans leurs promesses qu'on était en droit d'en attendre. Pierre de Lune, surtout, fortement pressé par les

députés de l'Université de Paris et par ceux du roi de France, à la tête desquels se trouvaient le duc de Berry, laissa entrevoir tant de mauvaise volonté, que ce prince indigné se leva brusquement, rompit les conférences et entraîna ses collègues à Villeneuve où il convoqua les cardinaux, à l'insu du Pape. Celui-ci, vivement piqué, convoqua à son tour les princes et le Sacré Collége, et pour mettre fin à tous ces pourparlers et en sortir avec honneur, il donna une bulle où renonçant à la voie de cession, il demanda une conférence avec son concurrent. Les princes retirés à Villeneuve, revinrent pourtant et restèrent encore dix jours dans Avignon, résolus à épuiser les voies de douceur. Enfin, voyant tous leurs efforts inutiles, ils retournèrent à Paris. Alors les affaires de Pierre de Lune se trouvèrent tout à fait désespérées; dix-huit cardinaux l'abandonnèrent à la fois; l'Europe entière se ligua contre lui et l'on se prépara à le réduire par la force. Le maréchal de Boucicaut fit approcher les troupes qu'il avait réunies, et les habitants d'Avignon se joignirent à lui pour assiéger le Pape dans son palais. Bientôt le siége traîna en longueur et se changea en blocus. Au milieu de ce délaissement général, Benoît ne s'abandonna pas lui-même; il noua des intrigues, trompa la vigilance de ses gardes, et parvint à s'échapper à l'aide d'un déguisement. Le duc d'Orléans et un gentilhomme, nommé Braquemont, conduisirent toute cette intrigue. Braquemont avait son entrée libre dans le palais; il voyait souvent le Pape. Le duc d'Orléans qui avait formé le dessein de délivrer Benoît, le crut propre à exécuter son dessein et lui en fit part. Braquemont embrassa avec empressement l'occasion de se rendre fameux. Il réunit 500 chevaux, ce qui lui fut facile, attendu qu'il commandait une garnison près d'Avignon; il les fit approcher sans bruit de la ville, s'assura d'une maison pour recevoir le Pape et monta au palais. Le Pape sortit à sa suite, enveloppé d'un manteau, comme un de ses domestiques (12 mars 1402), se rendit à la maison où on l'attendait, et se hâta de quitter la ville. Les 500 chevaux l'entourèrent dans la campagne et l'escortèrent jusqu'à Châteaurenard, où, se trouvant en sûreté, il écrivit au roi de France pour lui apprendre son évasion. Ses affaires changèrent aussitôt de face; la France revint à son obédience, les cardinaux se rendirent auprès de lui, une révolution subite se

fit dans les esprits, mais elle ne fut pas de longue durée. Dès l'année suivante (1405), Benoît abandonné de nouveau, traîna sa pénible existence de retraite en retraite (1), et alla enfin se cacher dans les montagnes d'Aragon.

Nos Églises eurent étrangement à souffrir de toutes ces vicissitudes. Bellamère, administrateur de celle d'Avignon, suivit Pierre de Lune, mais il l'abandonna enfin pour se joindre aux cardinaux réunis à Pise, et après avoir contribué à l'élection d'Alexandre V, il revint à Villeneuve où il mourut. Simon de Cramand, ainsi nommé, du village où il avait pris naissance, lui succéda (1412), et gouverna l'Église d'Avignon durant trois ans. Sous son épiscopat, l'Université de cette ville s'enrichit d'une Faculté de théologie, et vit ainsi compléter son enseignement qui comprenait déjà la grammaire, les lettres et la philosophie, la médecine, le droit canon et le droit civil. Jean XXIII, dans sa bulle datée de Florence (1414), donne les plus grands éloges à cette Université qu'il compare *à un astre brillant sur les montagnes.* (2) Expression emphatique sans doute, mais que cette Université justifiait alors; cela ne doit pas nous surprendre, vu l'éclat dont Avignon resplendissait depuis un siècle. Du reste, le Souverain Pontife voulait empêcher par là que les maîtres et les écoliers, trop adonnés aux études qui avaient pour objet les choses de ce monde, ne vinssent à oublier celles du ciel. En effet, les autres facultés avaient pour but la santé du corps et les biens matériels; il fallait que l'enseignement d'une science plus haute portât les esprits vers des choses plus dignes de leur origine et de leurs éternelles destinées. La faculté de théologie remplit ce but dans l'Université d'Avignon. Gui du Bouchage fut enfin mis en possession de cette Église (1415), qui après bien des secousses, rentra dans la voie ordinaire sous la conduite de ses évêques dont la série n'a plus été interrompue jusqu'à nos jours.

(1) Il reste quelques souvenirs de ces pérégrinations de Pierre de Lune: il alla à Carpentras où il détermina les habitans à reconstruire l'église de St-Siffrein, et à Morières où il passa une nuit dans la tour possédée par la famille de Blanchetti depuis le commencement du XVI[e] siècle, et qui maintenant fait partie de l'habitation des Frères des Écoles chrétiennes.

(2) *Quasi lucerna fulgens in monte scilicet in civitate nostra Avenion. studii disciplina.* (Joan. XXIII. *Bulla erect. theolog. Facultatis in Univers. Aven.*)

Tout était bouleversé dans ces temps de troubles; Guillaume de Blégier, grand vicaire de Vaison, se vit bientôt élevé par Benoît XIII à la charge de châtelain et de capitaine du château de cette ville, avec tous ses droits, honneurs, prérogatives, émoluments qui en sont inséparables : ces émoluments étaient de 20 florins par an. Par la même bulle, datée du Pont de Sorgues (6 novembre 1400), le Pape lui donnait le droit de commander, ordonner, statuer et faire tout ce que les juges des villes et les gouverneurs des places de guerre ont coutume de faire lorsqu'ils se trouvent sur les frontières; de plus il devait garder ledit château et le défendre contre toute sorte de personnes sans exception : en sorte que l'évêque se trouvait soumis aux ordres de son grand vicaire, prévôt de son Église.

Aussi ce prélat céda bientôt son siége à Guillaume II de Passerat. (1406) Celui-ci s'attacha à la fortune de Pierre de Lune qui, fuyant vers les montagnes d'Aragon, convoqua un Concile à Perpignan (1408) afin de l'oppôser à celui de Pise, où le plus grand nombre des cardinaux de l'une et de l'autre obédience se trouvaient réunis. Ils avaient écrit aux deux concurrents, pour leur notifier le Concile et les inviter à s'y rendre, leur disant que s'ils ne venaient pas, le Concile ne laisserait pas que d'aller en avant. Benoît répondit à ses cardinaux d'une manière dure, et leur commanda de se rendre auprès de lui; il fit solennellement l'ouverture de son Concile, et il célébra lui-même la messe à la première session. Ce Concile fut très-nombreux; il s'y trouva 9 cardinaux, 4 patriarches, 3 archevêques, quantité de prélats d'Espagne, de Castille, d'Aragon, de Savoie, de Lorraine, d'Armagnac, de Foix, de Provence, et, parmi ces derniers, Guillaume II, évêque de Vaison. Il fut uniquement question, dans tout ce Concile, de la conduite que Benoît devait tenir; les uns voulaient qu'il cédât; les autres qu'il temporisât; le temps se passa en disputes, et l'assemblée se dissipa sans avoir pris aucune résolution. Cependant la plupart des prélats s'éloignaient de Benoît; les 18 qui lui restaient lui présentèrent un mémoire, dans lequel ils lui disaient qu'ils le reconnaissaient pour vrai Pape, le remerciaient des soins qu'il donnait à l'Église et le priaient de les continuer. Ils le suppliaient ensuite d'embrasser la voie de cession, en cas qu'un concile œcuménique déposât son compétiteur, et

d'envoyer des Légats à Grégoire et aux cardinaux de Pise, avec pouvoir d'exécuter tout ce qui serait jugé nécessaire pour la paix.

Benoît fit tout ce qu'on voulut; mais ses légats furent mal reçus à Pise; on était fatigué du schisme, on voulait en finir. Le Concile se réunit le 25 mars 1409, dans la nef de la cathédrale. Depuis longtemps on n'avait vu une assemblée aussi nombreuse et aussi magnifique: 22 cardinaux, 4 patriarches, 12 archevêques présents, 14 députés d'absents, 80 évêques, 102 représentés par leurs procureurs, les chefs des ordres religieux, 82 abbés et 200 procureurs d'autres abbés absents, 40 princes, les députés des plus célèbres universités, ceux de 200 chapitres, plus de 300 docteurs, enfin les ambassadeurs de tous les rois et potentats de l'Europe. La cause des deux Papes en fut l'unique objet. On les cita par trois fois et après les avoir déclarés contumaces, on les déposa. Les cardinaux entrèrent en conclave, et après dix jours ils élurent, le mercredi 26 juin 1410, Pierre Philargi, de Candie, qui prit le nom d'Alexandre V, et qui présida le Concile, à la session suivante.

Cette nomination causa beaucoup de joie, surtout en France. On crut le schisme fini, mais on se trompait: au lieu de deux Papes, on en eut trois, et chacun eut son obédience. Celle de Grégoire était la moindre. Benoît tenait encore une partie de la France et toute l'Espagne. Il voulut réparer la perte de ses cardinaux, et dans une nouvelle promotion il en fit 12 ou 15, parmi lesquels se trouvait Raymond d'Avignon. Il donna ordre en même temps à Rodrigue de Lune, son neveu, de se maintenir dans le Palais de cette ville, car il ne désespérait pas d'y revenir; mais ses espérances ne se réalisèrent jamais.

Alexandre V tourna aussi ses regards vers Avignon et songea à le soumettre. Il y envoya le cardinal de la Thourraye ou de Thurrei qui en avait été administrateur. Il le fit son Légat et il lui donna ordre d'expulser les Aragonais et les Catalans. L'entreprise n'était pas facile: Rodrigue de Lune occupait le Comtat avec des forces considérables et y causait des malheurs affreux. Les gens de guerre se livraient à toute sorte de désordres, et chaque seigneur, profitant de l'anarchie, cherchait à s'agrandir aux dépens de son voisin. On vit entre autres Reforciat d'Agout tenter de s'emparer par surprise du château de Méthamis, au préju-

dice de Geoffroi de Vénasque qui en était seigneur. Trois traîtres qui s'étaient furtivement glissés dans la place, furent arrêtés et traduits devant les syndics de Carpentras, par ordre d'Antoine de Lune qui voulut les interroger lui-même, parce qu'il supposait à d'Agout des projets encor plus ambitieux. (1)

Mais la vexation la plus odieuse fut celle dont se trouvèrent l'objet les députés de la ville et de l'Université d'Avignon. Ils revenaient de Marseille, où on les avait envoyés pour les affaires générales de l'Église ; arrivés près d'Orgon, ils se virent attaqués par une troupe de brigands, et tellement maltraités que l'un d'eux resta mort sur place. Les autres furent conduits à Cadenet et renfermés dans le château, qu'un certain Bertrand de Châtillon tenait pour le comte de Provence. On continua à les traiter avec l'inhumanité la plus odieuse, pour les contraindre à payer leur rançon. Heureusement pour eux, le roi de France se trouva à Tarascon. L'évêque d'Avignon et quelques notables de cette ville vinrent implorer son secours, et ce prince se hâta de leur faire rendre justice. Il alla assiéger Cadenet, prit le château, délivra les prisonniers, fit saisir un grand nombre des complices de Bertrand de Châtillon, et condamna au dernier supplice plusieurs de ces *malfaiteurs*, *guetteurs de chemin et tortionnaires.*

Le cardinal de Thurrei n'eut pas le temps de rendre de grands services dans le Comtat; sa mission finit bientôt. Alexandre V étant mort au bout de quelques mois de pontificat, Jean XXIII qui lui succéda, remplaça le cardinal de Thurrei par François de Congié, archevêque de Narbonne. Ce prélat reçut l'hommage de Louis de Simiane pour les seigneuries de Châteauneuf, Caumont et Jonquerettes.

Cependant le Concile de Constance convoqué par Jean XXIII, aux pressantes sollicitations de Sigismond, roi des Romains, réunit tout ce que l'Europe avait de plus grand et de plus considérable. La voie de cession fut encore proposée comme la plus courte et la plus sûre pour arriver à la paix. De gré ou de force,

(1) Antoine de Lune était alors recteur du Comtat. On ne doit pas le confondre avec le fameux Rodrigue de Lune son neveu, qui fut également recteur du Comtat et qui s'attira l'exécration des habitants par sa conduite horrible. (Charles Cottier. *Hist. des Recteurs.*)

Grégoire XII et Jean XXIII cédèrent. Il n'y avait plus que l'obstination de Pierre de Lune à vaincre. Sigismond s'en chargea ; mais après bien des négociations, il ne put y réussir. Benoît se retira dans son château de Paniscole, d'où il fulminait continuellement contre le Concile et le roi d'Aragon : ni l'un ni l'autre ne se mettaient en peine de ses foudres. Le Concile déclara enfin Benoît contumax, et le déposa du souverain pontificat, le 9 novembre 1415.

Alors seulement on put s'occuper de l'élection d'un nouveau pontife ; 23 cardinaux et 30 députés des nations choisies par le Concile se renfermèrent dans le conclave, et trois jours après (3 novembre 1417), toutes les voix se réunirent en faveur d'Othon ou Eudes Colonne, cardinal diacre, qui prit le nom de Martin V, en mémoire du grand évêque de Tours dont on allait célébrer la fête. (1) Dès lors le schisme put être regardé comme éteint, bien que Benoît traînât encore quelques années sa vieillesse déshonorée, et qu'il vît même pendant quelques moments renaître ses espérances. Il mourut enfin, le 27 mai 1423 ou 1424, âgé de 90 ans. Il mourut tranquille et si persuadé qu'il était le seul vrai Pape, qu'il ordonna aux deux cardinaux restés auprès de lui, de procéder après sa mort à l'élection d'un nouveau Pape, sous peine d'excommunication. Il eut assez d'ascendant sur eux pour s'en faire obéir. L'élection eut lieu, mais ce nouveau Pape n'eut jamais d'obédience. L'Église rentra dès lors dans la voie ordinaire par laquelle il a plu à la divine Providence de la conduire, et le grand schisme d'occident fut entièrement éteint.

Pendant ces temps de trouble, nos Églises eurent étrangement à souffrir : après Avignon, celle de Carpentras fut la plus bouleversée. On le conçoit : cette ville, capitale du Comtat, avait une importance trop grande, les partis devaient tenter de s'en emparer. Cependant, malgré ces orages, on ne craignit pas de s'engager dans une entreprise qui fera toujours extrêmement honneur aux habitants. C'est à cette époque que fut commencée la nouvelle cathédrale, sur l'emplacement de l'ancienne dont il

(1) Martin V est ainsi appelé, non qu'il y ait eu cinq papes de ce nom, mais parce que l'on comprend dans ce nombre deux papes appelés non Martin mais Marin. (P. Longueval. *Hist. de l'Égl. Gal.*)

reste encore quelques vestiges du côté du chœur. On en posa la première pierre en 1405 (1). Un an avant, Benoît XIII, était allé à Carpentras, son voyage détermina les habitants à cette grande entreprise. Le clocher de l'ancienne église fut conservé à cause de sa beauté. Il paraît qu'il était plus élevé et que l'inclinaison au sud-est, que l'architecte lui avait donnée à dessein, était plus sensible. Jean Laplon était alors évêque de cette église. Il fut remplacé par Paul Laplon (1407), son parent, qui ne fit que passer. Louis de Fiesco ou de Fiesque, cardinal, fut élu évêque de Carpentras. (1408) Ce prélat, originaire de Gênes, d'une famille illustre qui avait donné à l'Église deux Papes, huit cardinaux et plus de cent archevêques ou évêques, s'attacha à la fortune d'Urbain VI qui le fit évêque de Verceil (1384), puis cardinal du titre de St-Adrien. Il fut très-utile à ce pontife en lui procurant le secours des Génois qui le délivrèrent du château de Nocéra où Charles, dit de la paix, roi de Naples, le tenait assiégé. Après la mort d'Urbain VI, Louis de Fiesque contribua à l'élection de Boniface IX qui lui fit du bien. Mais il refusa publiquement de se soumettre à Innocent VII qui lui succéda, et il s'attacha à Pierre de Lune qui le reçut à Avignon, le mit au nombre de ses cardinaux et lui donna l'Église de Carpentras où il ne résida presque jamais. Il en partit (1409) pour le Concile de Pise, contribua à l'élection d'Alexandre V et de Jean XXIII., et se rendit à Constance sur l'injonction expresse que lui en firent les cardinaux, sous peine d'être privé de ses bénéfices. Il obéit, et il contribua à l'élection de Martin V qui le fit légat à Naples. Il n'est pas étonnant qu'un prélat si peu constant ne se soit pas beaucoup attaché à l'Église de Carpentras. Il l'accepta comme bénéfice, et il la quitta lorsque ses intérêts se trouvèrent dans une autre obédience. Pierre de Lune, après son départ, retint cette Église et la fit administrer par Charles le Double, qui n'en fut jamais évêque en titre mais simple administrateur.

Jacques de Laplon, nommé évêque de Carpentras (1424), n'y mit jamais les pieds. C'était un prélat extrêmement distingué pour sa science, sa sagesse et son habileté dans les affaires. Les Souverains Pontifes l'employèrent dans leurs tribunaux, et ses

(1) C'est ce que nous apprend une inscription gravée sur le mur, près de la chapelle où sont les orgues.

décisions furent regardées comme des oracles. Martin V le nomma légat en France, où Charles VI l'estima beaucoup à cause de son rare mérite ; il fut nommé recteur du Comtat, et il n'exerça jamais cette charge par lui-même (1). Il mourut à Rome. Après sa mort, le siége de Carpentras vaqua environ pendant deux ans. Alors seulement Martin V y nomma Sagax *de Comitibus* ou de Conti, dont la famille déjà connue sous l'empereur Honorius, a donné plusieurs Papes et un grand nombre de cardinaux. Il fut pendant 20 ans évêque de Carpentras, et ne parut presque jamais dans cette Église : il la fit gouverner par Barthélemy, évêque de Cavaillon, tant était grande la misère de ces temps, et profonde la plaie que le schisme avait faite à la discipline.

Nos autres Églises étaient affligées par des misères encore plus grandes. Guillaume II de Passerat, évêque de Vaison, nommé par Benoît XIII, s'attacha à la fortune de ce Pontife, et ne craignit pas d'engager toute la juridiction temporelle de son Église à Bernardon de Serres, seigneur de Malaucène : il prépara ainsi les plus grands embarras à son successeur Hugues de Theissac, qui après avoir administré pendant 34 ans avec beaucoup de sagesse l'Église de St-Paul, fut nommé à celle de Vaison, en 1412. La même année, il prêta serment entre les mains de Jean, évêque de Valence, recteur du Comtat, qui dans ces temps difficiles, exerça cette charge sous trois pontifes différents : preuve incontestable de sa haute sagesse. Hugues apprit avec étonnement ce que son prédécesseur avait fait et chercha à y remédier. D'ailleurs, Garciot, héritier de Bernardon de Serres, vint bientôt lui demander 1500 florins d'or, fondé sur ce que son frère avait donné pour le bien de l'évêché 1039 florins d'or et trois gros, défendu le Crestet pendant trois ans sans recevoir un denier de ce qu'on lui avait promis ; enfin, il demandait 106 florins par an, pour la garde du Crestet et les réparations faites à ses murailles, qui avaient coûté à son frère 200 florins. Hugues n'eut pas de la peine à démontrer l'injustice de ces prétentions. Le légat d'Avignon termina l'affaire par son autorité et par sa prudence, ordonnant avant toutes choses que le château du Crestet fût rendu à l'évêque de Vaison. Ce prélat, qu'on trouve qualifié comte de

(1) Charles Cottier. *Notes sur les Rect. du Comtat.*

Cabrières (1), était très-considéré pour ses lumières et pour sa prudence : Martin V le délégua (1418) pour unir le prieuré de Joncquières au chapitre d'Orange.

Raymond de Gros était depuis trois ans évêque de cette Église. Il avait succédé (1416) à Bertrand III, qui lui-même avait reçu ce siége (1414) de Grégoire, successeur de Pierre IV. Rien d'important ne s'était accompli sous l'épiscopat de ces trois prélats. L'événement que nous signalons fut le plus remarquable. L'élection de Raymond, quoique faite dans toutes les formes, souffrit quelques difficultés auprès du Pape et du Concile de Constance. Les Pères, instruits que cette Église n'avait pas voulu recevoir Bertrand de Tarascon, prévôt de Notre-Dame des Doms à Avignon, nommé par Jean de Brogniac, administrateur de l'Église d'Arles, ne voulurent pas confirmer l'élection de Raymond, déclarèrent le siége vacant et donnèrent cette Église à Pierre d'Ailly, célèbre docteur de Paris. Martin V, mieux éclairé, confirma l'élection de Raymond (1420), qui devint ainsi paisible possesseur de son Église. Martin V ne s'en tint pas là : il confirma tous les priviléges et immunités de l'Église d'Orange, et surtout l'usage où, depuis plus de 300 ans, les chanoines étaient d'élire leur évêque et de nommer aux dignités et aux canonicats du Chapitre.

Cependant Hugues de Theissac venait de recevoir une nouvelle marque de confiance de la part de son métropolitain, qui se voyant élevé à la dignité de cardinal et par conséquent dans l'impossibilité d'administrer par lui-même son diocèse, l'avait nommé son vicaire général pour le spirituel et pour le temporel. C'est à ce dernier titre qu'il fit bâtir et qu'il fonda le collége d'Annecy, destiné à recevoir les jeunes Savoisiens qui se préparaient au sacerdoce. Mais tout en correspondant à la confiance que son métropolitain mettait en lui, Hugues n'oublia pas le diocèse de St-Paul qu'il avait si longtemps administré, ni celui de Vaison dont il était titulaire ; il réserva à ces deux Églises le droit d'envoyer à ce collége quelques écoliers.

Il fit plus, et alors même qu'il était accablé par tant d'affaires, il travailla à augmenter les biens de son Église. Il acheta (1419)

(1) Dans un acte du 2 octobre 1426. (Ansel. Boyer. *Hist. de Vaison.*)

de Jean du Puy la moitié d'Entrechaux au prix de 2024 florins d'or; ce qui le rendit seigneur de tout le pays : son Église possédait l'autre moitié de la seigneurie depuis plus de 300 ans. Il est vrai qu'il fit cette acquisition en son propre nom ; mais il mourut sans héritiers, et ce fief fut dévolu au Pape qui, huit ans après, donna ordre à son légat de le vendre. Hugues de Theissac, après beaucoup de travaux, mourut à Vaison (1445), estimé de tous les gens de bien et digne des éloges de la postérité.

Guillaume, que Benoît XIII avait nommé évêque de l'Église de Cavaillon, en même temps que Guillaume de Passerat à celle de Vaison, avait succédé à Pierre III. (1406) Il ne fit que passer sur ce siége, et ne nous est connu que par l'union qu'il fit (1408) de l'hôpital de Verlogne au monastère des religieuses de St-Jean de Cavaillon, Ordre de St-Benoît. Il eut pour successeur (1409) Nicolas Giovanucci, noble Piémontais de Mondovi, évêque de Troja en Italie. Ce prélat, contrairement à tous ses prédécesseurs qui avaient cherché à faire rentrer les biens de leur Église, dominé par les circonstances, se laissa entraîner à l'exemple de Guillaume de Passerat, évêque de Vaison, et aliéna, autant qu'il le put, les biens de la mense épiscopale. Il en démembra la terre de Vaucluse, et il la remit, sous la redevance d'un demi marc d'argent et sous la reserve du haut domaine. (1) Ce prélat vendit encore à la commune de Cavaillon, pour une pension de trois florins payable à la fête de Saint Véran, le droit de gabelle sur tout le sel qui se vendait dans la ville. Il ne s'en tint pas là: il réunit le prieuré de Châteauneuf de Gadagne aux chanoines de St-Ruf de Montpellier, sous la réserve des droits épiscopaux de visite et d'instituer ou de destituer le vicaire perpétuel de ce lieu. Il paraît que ce prélat eut quelque regret au lit de la mort d'avoir ainsi aliéné les biens de son Église, et ce fut sans doute pour la dédommager qu'il lui légua 200 florins par son testament, avec charge pourtant de faire célébrer tous les ans quatre anniversaires. Il mourut le 20 septembre 1421, et il fut enseveli dans sa cathédrale, sous l'autel de la Sainte Vierge, ainsi qu'il l'avait ordonné.

(1) Les nouveaux seigneurs faisaient hommage aux évêques de Cavaillon, et leur envoyaient tous les samedis, quelques livres de poisson de la Sorgue. *(Mém. inéd. sur Cavail.)*

Hugues de Carumbis lui succéda et ne gouverna cette Église qu'environ deux ans; mais un acte bien important signala son épiscopat: il vérifia les reliques de sa cathédrale; une charte, signée de sa main, fut déposée dans le coffre précieux qui les renfermait. F. Bordini, l'un de ses successeurs sur le siége de Cavaillon, la fit copier dans une vérification subséquente des mêmes reliques. Cette pièce nous paraît trop précieuse pour ne pas la rapporter en entier. « L'an 1421 et le 8 des ides de décembre, sous l'épiscopat de H. de Carumbis, ce coffre à été fait, et on y a renfermé les ossements de tout le corps de Saint Radème, avec les membres, les côtes, les omoplates et la mâchoire avec les dents, enveloppés d'abord dans une étoffe verte, et par-dessus, d'un voile de soie blanche scellée de quatre cachets, le tout renfermé dans le coffre avec les inscriptions; des vêtements et des autres reliques de Saint Honoré, de Saint Victorin, de Saint Guillaume, d'un archevêque, de Saint Roger; item, des vêtements et des autres reliques de Saint Julien, de Saint André martyr, du vénérable serviteur de Dieu Arrisbert et des autres Saints. » (1)

H. de Carumbis fut remplacé (1423) par Guillaume, camérier de Martin V, qui n'occupa ce siége que très-peu de temps. Bernard Carbonnel lui succéda. (1424) Il était de la ville de Riez, et il gouvernait déjà l'évêché de Cavaillon, ainsi qu'on le voit par les mémoires publics. Il fit construire la grande tour de l'évêché sur la rue par laquelle on va au cloître. Cette tour fut détruite en 1761. Il assista au Concile de Sienne convoqué par Martin V. On sait que la peste menaçant Pavie, où se tenait le concile, le Pape le transféra immédiatement à Sienne. Galbert lui succéda et ne fit que passer sur ce siége; il n'est connu que par la vente d'une maison à la commune de Cavaillon. (1431) Jean de la Roche vint après; il naquit à Cavaillon et son père était seigneur de Maubec. Le Pape le transféra de l'évêché de Bethléem à celui de sa patrie. (1433) L'année suivante, il prit de la Chambre Apostolique les îles appelées dans la suite *Bosco Domini*. La commune s'opposa à sa prise de possession, attendu que les habitants avaient le droit de paître leurs troupeaux dans toutes les îles de la Durance, depuis la Roquette jusqu'à l'autre extré-

(1) *Archives de Cavaillon.*

mité du territoire. Il fut remplacé (1437) par l'abbé de St-Procule, Barthélemy, à qui Eugène IV donna commission de juger le différend survenu entre l'évêque de Grasse et les Grimaldi Luc et Marc, nobles Génois. L'affaire ne manquait pas d'importance, et prouve la haute estime que les Souverains Pontifes faisaient de ce prélat. Reprenons les choses de plus haut.

Les évêques de Grasse avaient des droits anciens sur la ville d'Antibes, où ils avaient tenu leur siége jusqu'en 1244. Ils en conservèrent la juridiction spirituelle et temporelle jusqu'à Clément VII (Robert de Genève), généralement reconnu en France. La plus grande partie de l'Italie, sans parler des autres royaumes et de quelques évêques de Provence, s'étaient déclarés pour Urbain VI : celui de Grasse, Thomas de Gérente, était de ce nombre. Clément VII, pour l'en punir, s'empara d'Antibes, sous prétexte de la retenir dans son obédience. Jacques Graillery, successeur de Thomas, suivit comme lui le parti d'Urbain VI, ce qui fut cause que Marie de Blois, veuve de Louis II, par un excès de zèle louable dans son principe mais dangereux dans l'application, le déclara déchu de tout droit sur Antibes, et défendit aux habitants de le reconnaître pour évêque.

Cependant le Pape avait confié, depuis 1384, le gouvernement de la ville à Marc et à Luc de Grimaldi, qui ne le possédèrent que huit mois ; car le 26 janvier 1385, Clément VII voulant reconnaître les services que lui avait rendus Antoine Adorno, doge de Gênes, lui donna cette ville, à condition qu'il la tiendrait de la mouvance du Saint-Siége, qu'il payerait, tous les ans, une once d'or à l'évêque de Grasse, et qu'il ne reconnaîtrait point Urbain VI. Cette dernière condition n'ayant pas été remplie, Clément reprit la ville et la soumit à la Chambre Apostolique. (1385) L'année suivante, il en disposa différemment ; il emprunta 5,000 florins d'or des Grimaldi et leur abandonna la seigneurie d'Antibes jusqu'à ce qu'ils fussent entièrement payés. Marie de Blois confirma cette cession par lettres patentes datées de Pertuis (fin décembre 1386). D'après cet arrangement, le Pape se ménageait le moyen de rentrer un jour en possession d'Antibes, mais l'état de ses finances l'ayant obligé de recourir à de nouveaux emprunts, les Grimaldi lui remirent encore 5,000 florins. Cette somme, jointe à la première et aux dépenses qu'ils

avaient faites pour l'entretien de la ville, leur en assurèrent le domaine pour toujours. En effet, Jean XXIII confirma la bulle de Clément et permit aux Grimaldi d'élire un ecclésiastique pour exercer dans Antibes la même juridiction que l'évêque de Grasse y avait auparavant: telle était l'origine des droits des Grimaldi sur Antibes, et l'époque de l'établissement d'un vicaire apostolique pour cette ville.

Les évêques de Grasse ne cessaient de réclamer contre tous ces arrangements qu'ils traitèrent d'usurpation, et contestaient aux Grimaldi leurs droits. Ils le firent d'abord avec succès auprès de Martin V. Antoine de Romulis, évêque de Grasse, obtint du concile de Bâle, où il se trouvait (1433), des commissaires pour examiner cette affaire. L'archevêque d'Embrun en fut chargé, et déclara que les Grimaldi qui jouissaient depuis 40 ans des revenus d'Antibes, étaient suffisamment payés des sommes avancées à Clément VII; il les condamna à rendre la ville aux évêques de Grasse. Les Grimaldi en appelèrent à Eugène IV, qui renvoya l'affaire au cardinal Lecointe ou à son vicaire Barthélemy, évêque de Cavaillon. Celui-ci, chargé exclusivement de cette affaire, déclara la décision de la commission du Concile de Bâle nulle et abusive; cassa la sentence de l'archevêque d'Embrun, et condamna l'évêque de Grasse aux dépens (3 décembre 1439). Il assigna cependant aux évêques de Grasse 50 ducats d'or de la Chambre, pour dédommagement. Les Grimaldi possédèrent cette ville jusqu'en 1608, où ils la vendirent à Henri IV: la juridiction épiscopale passa alors à l'évêque de Grasse, et le vicaire apostolique fut supprimé. (1)

Barthélemy mourut peu de temps, et Pierre Porcher lui succéda. (1440) Ce prélat assista au Concile de Florence et en souscrivit la 25e session. Il mourut à Cavaillon et l'on s'occupa de lui donner un successeur. La plupart des chanoines étaient absents; on les assigna pour procéder à l'élection; un grand nombre se contenta d'envoyer sa procuration. Le Chapitre leur signifia que, dans une affaire de cette importance, ils devaient assister en personne, et que s'ils ne se rendaient pas après cette seconde assignation, les présents délibéreraient pour les absents. Le Cha-

(1) *Mémoires inédits sur l'Église de Cavail.*

pitre s'assembla pour la troisième fois et, après de longs débats, Bertrand Romey de Cavaillon, bachelier en droit, chanoine de la cathédrale, fut élu à la majorité. Le Chapitre le conduisit à la cathédrale et le proclama évêque devant tout le peuple; on chanta ensuite le *Te Deum*. Bertrand voulut se faire sacrer par son métropolitain, mais toutes ses démarches furent inutiles; le Pape cassa l'élection, nomma Palamède de Carretto à ce siége, et voulut être obéi. Nous retrouverons ce prélat à la grande solennité de la translation des Saintes Maries.

Apt, comme tous nos autres siéges épiscopaux, voyait ses prélats se succéder avec rapidité: triste effet du malheur des temps, car à cette époque vraiment déplorable la tempête qui avait assailli le chef de l'Église ne laissait aucun repos à ses membres. Pierre IV, dit Précaudi, occupa à peine quelques mois le siége d'Apt. (1410) Pérégrin lui succéda; il était confesseur de Louis II, comte de Provence, qui après bien des hésitations suivait alors l'obédience de Jean XXIII. On croit que ce prélat était de l'Ordre des Prêcheurs. Il mourut (1412) avant d'avoir pris possession de son évêché. Nicolas, dont on ne connaît ni la famille, ni l'origine, lui succéda (1413), et ne prit jamais possession de son siége. Il mourut au Concile de Constance, où il se trouvait en qualité d'ambassadeur de Charles III, dit le Noble, roi de Navarre. Trois évêques passèrent ainsi sur le siége d'Apt sans en avoir pris possession, tant le schisme était funeste à nos Églises. Cependant la foi régnait alors et les peuples, tout en gémissant sur ces malheurs, ne laissaient pas que d'être favorables à l'Église et de faciliter les établissements religieux. Les chanoines d'Apt furent alors (23 mars 1412) déchargés de tous les droits d'entrée que les habitants s'étaient imposés; plus tard les rois de France leur confirmèrent ce privilége, et les Carmes obtinrent de Louis d'Anduze, seigneur de la Voûte, une maison dans Apt où, du consentement du Chapitre, ils bâtirent leur couvent.

Constantin de la Treille, collecteur du denier apostolique en Provence, archidiacre d'Aquilée, référendaire de la Cour romaine, prieur du Groseau, fut nommé évêque d'Apt, prit possession et reçut l'hommage par procureur d'Antoinette de la Voûte, pour le fief de St-Martin qu'elle possédait. Bertrand

Rambaud de Simiane en fit autant, quelques mois après, pour une partie d'Apt. Ces préliminaires remplis, le prélat s'occupa de soins plus sérieux ; il travailla à se mettre en possession de l'abbaye de St-Eusèbe, à laquelle le Pape l'avait nommé. Ce ne fut pas sans peine qu'il parvint à évincer Jean de Gatine qui s'en était emparé. Il travailla ensuite à donner un nouvel éclat au culte des Saints si chers aux habitants d'Apt. Nous avons vu Raymond de Savine recueillir les offrandes des fidèles, et faire confectionner un buste d'argent, pour y mettre le chef de Saint Elzéar. Louis II avait laissé un legs considérable pour le même objet. On refondit l'ancien buste et l'on en fit un nouveau qui fut achevé le 21 novembre 1420. C'est le même qui a été conservé jusqu'à la Révolution. Trois ans après (25 mars 1423), on fit aussi *augmenter* le buste de Sainte Anne ; toutes les reliques, avec celles de Saint Auspice, de Saint Castor et de Saint Marcian, furent transférées dans le trésor du Chapitre qu'on érigea en chapelle ; elles y ont reposé jusqu'en 1664. A l'occasion de cette translation, Gérard de Montfalcon, vicaire général d'Apt, fit présent d'une côte de Sainte Anne à la baronne de Sault, Louise de Beauveau. Le Chapitre y consentit par acte du 21 octobre 1424, et l'évêque donna une permission expresse. On renferma cette précieuse relique dans un riche vase d'argent que Pierre Guichard, chanoine, porta à Sault, accompagné de quelques prêtres, tous députés pour accompagner ce trésor précieux. (1)

Constantin faisait son séjour ordinaire à Avignon et laissait le prévôt du Chapitre, son grand vicaire, gouverner à sa place. Une circonstance assez grave l'obligea à lui retirer ses pouvoirs et à nommer un autre grand vicaire ; le prévôt refusa de se dessaisir du grand vicariat. Un procès fut intenté devant l'officialité d'Aix, et la contestation alla si loin que les syndics d'Apt ne sachant plus auquel des deux grands vicaires il fallait obéir, en écrivirent respectueusement à leur évêque, qui fut obligé d'aller sur les lieux terminer le différend. Ce prélat languissait depuis longtemps d'une maladie que les médecins jugèrent incurable. Cela l'obligea de prendre un coadjuteur tant pour l'évêché d'Apt que pour l'abbaye de St-Eusèbe. Il jeta les yeux sur André Boteric, cha-

(1) Remerville. *Hist. Eccl. d'Apt.*

noine d'Apt et d'Aix, il lui résigna toute son autorité, avec future succession, par acte public du 3 mars 1430. Le Chapitre agréa ce choix et députa en Cour de Rome pour en demander la confirmation au Pape qui la refusa, soit que cette introduction parut de trop de conséquence, soit pour quelque autre motif qui nous est inconnu. Quoi qu'il en soit, cette résignation n'eut point d'effet, et après la mort de Constantin (7 octobre 1430), le Chapitre nomma Étienne, confesseur de Louis III, roi de Naples et comte de Provence. A la première nouvelle de son élection, ce prélat quitta la cour de Naples où son emploi l'attachait, vint à Aix, fit hommage au roi pour tous les biens de son évêché et reçut les députés d'Apt qui s'empressèrent d'arriver, et lui offrirent au nom de la communauté une coupe de vermeil. (1)

Ce prélat occupa le siége d'Apt pendant quatre ans et eut pour successeur (25 novembre 1437) Pierre V, dit Nasendy, qui resta pendant plusieurs mois sans faire aucune fonction, attendu qu'il n'avait pas reçu ses bulles. Condition nécessaire qui ne saurait être négligée sans le plus grand péril, les siéges épiscopaux n'étant remplis et les évêques véritablement institués qu'après que le Pape a confirmé la nomination. Ce prélat était natif de Séez, et fut tiré du corps des chanoines où il était entré en suite d'une expectative de la première chanoinerie vacante obtenue de Martin V qu'il fit signifier au Chapitre le 28 mai 1437. Jacques Albertas lui remit la dépouille de son devancier dont il avait été chargé, c'est-à-dire la crosse, la mitre et les ornements pontificaux que les évêques se transmettent les uns aux autres sans pouvoir en disposer. L'abbé de St-Eusèbe lui paya (1438) la taxe de joyeux avénement, droit d'entrée que les évêques exigeaient des bénéficiers de leurs diocèses. Il reçut ensuite l'aveu et la reconnaissance des directes mouvant de la mense épiscopale, et il fit lui-même hommage au roi René pour tout le temporel de son Église. Dans la collation qu'il fit (1440) du prieuré de Lioux, vacant par la mort de Jean Maufrédi, prêtre de Venasque, il prit le titre de prince d'Apt, et souleva si fort le peuple contre lui qu'il fut obligé de prendre de Tanneguy Duchâtel (1441), prévôt de Paris, des lettres de sauvegarde pour la sûreté de sa personne et des

(1) *Ordinarunt quod detur R. Patri D. Episcopo unam cuppam argenti deauratam usque ad quantitatem quindecim vel sexdecim florenorum. (Ex Archiv. civit. Apt.)*

biens de l'évêché, sous peine de cent marcs d'argent. On ne comprend pas comment ce prélat put prendre au sérieux un titre, qui n'avait pour fondement que la charte de Charles IV accordée à un de ses devanciers. Nous avons vu que la qualification de prince donnée à l'évêque, se rapportait à l'Église et non à la ville d'Apt, en sorte qu'en la lui donnant l'empereur ne lui fit qu'un présent imaginaire. Aussi Pierre Nasendi fut le seul qui essaya d'en user.

Cependant Rome, toujours attentive au bonheur des peuples et à la prospérité de la religion, préparait des réformes utiles. Les réserves, les expectatives, moyens plus ou moins douteux, devaient tôt ou tard amener la ruine des élections. Le Concile de Constance dépouilla les Chapitres de ces priviléges. Celui d'Orange fut un des derniers qui en usèrent; il le fit en faveur de Guillaume VII, chanoine de cette Église (30 septembre 1425). Ce prélat prit le premier le titre de chancelier de l'Université. En cette qualité et en vertu du pouvoir qui y était attaché, il donna la licence à André Genest, chanoine d'Apt, qu'il nomma official de son Église. Il publia le Concile de Constance, et il fit reconnaître Martin V. Il mourut (1429), et après un an de vacance, son siége fut rempli par Guillaume VIII, archidiacre de Laon, auditeur du Palais apostolique, que le Pape nomma directement. Les chanoines s'opposèrent à cette nomination, et Guillaume, sans avoir pris possession de son siége, fut transféré à Cassano, en Lombardie, par le même Pape qui mit à sa place Barthélemy Guichard, natif d'Orange, doyen de la collégiale de St-Pierre, à Avignon, professeur en droit canon, chapelain du Pape et auditeur du Palais apostolique. Le Chapitre protesta et ne fut pas écouté. Les circonstances vinrent en aide à ce prélat qui eut le bonheur de n'entrer dans sa ville épiscopale qu'après lui avoir rendu d'éminents services. Louis de Châlon, emporté par son ardeur belliqueuse, s'était ligué avec le duc de Savoie contre Charles VII, roi de France. Rodolphe de Garcourt les défit près d'Anthon, tomba sur les domaines de Louis, assiégea Orange, emporta par escalade le faubourg de St-Florent, força le château de se rendre, ainsi que Courthézon, Jonquières et les autres places de la principauté. Il mit garnison dans toutes ces forteresses, afin de mieux assurer sa conquête, et, après avoir juré de respecter

les libertés d'Orange, il confia la garde de cette place à Philippe de Poitiers. Louis de Châlon envoya Barthélemy auprès du roi de France pour traiter de la paix : il connaissait son habileté, et il ne fut pas trompé dans ses espérances. Ce prélat, défenseur des intérêts de la France au Concile de Constance, homme de confiance de Charles VII auprès de Martin V, doué d'ailleurs de beaucoup de talents, obtint ce qu'il désirait, et Louis de Châlon fut réintégré dans sa principauté.

Après un service si considérable, l'entrée de Barthélemy dans Orange fut un véritable triomphe : le peuple manifesta la joie la plus vive, considérant le nouvel évêque comme son libérateur et comme le réparateur des maux qu'il venait d'endurer. Il ne se trompait point : Barthélemy se donna beaucoup de mouvement pour achever ce qu'il avait si heureusement commencé. Il se rendit en Provence, et il parvint à faire dessaisir Louis II de cette principauté. De retour dans son diocèse, il s'appliqua à guérir les maux que la guerre avait faits. Il en fit la visite, il rétablit l'ordre au moyen de lois sages. Il racheta d'un orfèvre d'Avignon la châsse qui renfermait les reliques de Saint Eutrope, que les consuls s'étaient vus forcés d'engager, pour subvenir aux frais de la guerre. Le Chapitre, dépouillé du droit d'élire l'évêque, se vit enlever celui de choisir le prévôt : Barthélemy fit nommer par le Pape à cette dignité vacante depuis 1426, Antoine Payolin, Prieur de Vacqueyras. Ce fut le dernier acte important de ce prélat; il mourut après avoir gouverné l'Église d'Orange pendant 15 ans, et s'être attiré l'estime de tous par ses lumières et par ses vertus. Il eut pour successeur Antoine Ferrier, probablement de la même famille que le célèbre missionnaire de ce nom : nous le retrouverons aux Saintes Maries.

Cependant le culte du Bienheureux Pierre de Luxembourg devenait de jour en jour plus célèbre. Dieu manifestait la gloire de son serviteur par des miracles sans nombre : la reconnaissance des peuples croissait en proportion et, sous l'épiscopat de Spiefani (1421), magnifique seigneur Louis de Montjoye fit élever en son honneur la grande et belle chapelle qui touche au couvent des Célestins. Bientôt les murs, malgré leur étendue et leur élévation, suffirent à peine pour contenir les simples mais pieux monuments que les fidèles venaient y appendre. (1)

(1) F. Nouguier. *Hist. des Évêq. d'Avig.* — Fant. *Ist. d'Avig.*

Guy de Russillon succéda à Spiefani sur le siége d'Avignon (1426), et fut lui-même remplacé (1432) par le fameux Marc Condolmero, qui malgré l'obscurité de sa naissance, s'éleva par son mérite au suprême degré des honneurs ecclésiastiques, et fut nommé Pape sous le nom d'Eugène IV. Il ne fit que passer sur le siége d'Avignon, et il alla (1432) bientôt occuper l'archevêché de Tarentaise. Aussi est-il mieux connu dans nos pays sous le titre de Recteur du Comtat. Le Pape le nomma à cette dignité pour remplacer Pierre Cottini, mort évêque de Castres. (1431) L'évêque de Vaison ayant appris cette mort, écrivit aux syndics de Carpentras et les prévint qu'il était nécessaire de pourvoir à la rectorie vacante, et que son sentiment était de choisir messire de Piève, notable seigneur du pays, par qui le bien commun pourrait être hautement soutenu; ajoutant que selon les ordonnances du pays, les gentilshommes du Comtat devaient être préférés. (1) Il paraît par cette lettre, que les syndics de Carpentras, avec les évêques du Venaissin, avaient le droit, en cas de vacance de la rectorie, de choisir quelqu'un pour en remplir les fonctions, jusqu'à ce que le Pape y eût pourvu. C'était sans doute en vertu de ce droit, que Jean de Poitiers avait géré cette charge après la démission de Camplo. Quoi qu'il en soit, Marc de Condolmero ne jouit pas longtemps de la rectorie; il fut même obligé de quitter Avignon, fatigué par les tracasseries que lui causa le concile de Bâle qui, en pleine dissidence avec le Souverain Pontife, avait nommé un Légat pour l'opposer au sien.

Alain de Coëtivi le remplaça sur le siége d'Avignon (1438) et servit dignement le Saint-Siége. Sa famille, toute-puissante et plus tard alliée à François I, lui fut d'un grand secours. Il laissa des marques nombreuses de sa piété et de sa magnificence; il fit bâtir le palais épiscopal du côté qui regarde le Rhône, la maison de l'Official et la tour y jointe pour les prisons. (2) Il tint, le 12 octobre 1441, un synode où il fit des règlements très-utiles pour la conduite des clercs. Les auteurs de l'époque l'appellent *un homme d'un grand génie, d'un esprit ferme, d'un courage invincible.* (3)

(1) Cottier. *Rect. du Comt.*
(2) C'est maintenant l'hôtel du Luxembourg.
(3) *Magno ingenio virum, et animo securo et potenti.*

Nicolas V le fit cardinal du titre de Ste-Praxède ; il se trouva à la cérémonie de l'élévation des reliques des Saintes Maries.

Il est temps que nous parlions de ce fait, qui intéresse à un si haut point nos diocèses et tous les pays voisins. (1) La tradition, rapportée au commencement de ce volume, nous apprend que les saintes femmes, Marie, mère de Jacques, évêque de Jérusalem, et Marie Salomé, dont il est parlé dans l'Évangile, suivies de Sainte Sara, leur servante, s'embarquèrent avec Sainte Marthe, Sainte Madeleine, Saint Lazare, Saint Maxime, Saint Trophime, Saint Parménas, et les autres apôtres de la Provence, et qu'ils vinrent aborder près de l'embouchure du Rhône, à l'endroit même où se trouve la petite ville des Saintes Maries, ou de Notre-Dame-de-la-Mer. Ces saints personnages, à peine débarqués, élevèrent un autel d'argile, ne trouvant pas de matériaux plus solides en ce lieu. Dieu, pour témoigner combien leur religion lui était agréable, fit sourdre une source d'eau douce. Ce prodige les déterminant à convertir ce lieu en oratoire, ils le dédièrent à Dieu, en l'honneur de la Bienheureuse Vierge Marie. Les Saintes Maries Jacobé et Salomé, (car les Provençaux donnent aussi à cette dernière le nom de Marie), se fixèrent dans ce lieu et y construisirent une cellule jointe à l'oratoire. Les autres saints personnages allèrent exercer leur zèle à Arles, à Aix, à Marseille, à Avignon et dans les autres villes voisines. Ces deux pièces, l'oratoire et la cellule y jointe, furent l'origine de l'église actuelle, et le motif qui porta à rebâtir cette ville, après qu'elle eût été détruite par les Sarrasins. La même tradition ajoute que ces saints personnages, sachant par les prophéties de Notre-Seigneur, que la Palestine devait bientôt être détruite et entièrement ruinée, emportèrent avec eux, en partant de Jérusalem, les restes mortels des personnes que la religion et le sang leur rendaient vénérables et chères. De là les précieuses reliques de Sainte Anne, qui plus tard furent transférées à Apt et confiées à Saint Auspice, des deux Saints Innocents conservés pendant bien des siècles à Orange, et trois têtes également des Saints Innocents, ainsi que celles de Saint Jacques, trouvées dans la terre, avec les corps des Saintes Maries, dans l'oratoire dédié à la Sainte Vierge,

(1) L'abbé Faillon, *Monuments inédits sur l'apostolat de Sainte Marthe.*

entre le puits et le maître-autel dans la ville de Ste-Marie-de-la-Mer.

Telle est la tradition constante de Provence : elle s'est soutenue à travers les siècles, et Dieu ne cesse de la confirmer par les miracles opérés en faveur de ceux qui vont invoquer les Saintes Maries. Un pèlerinage fort célèbre est établi de temps immémorial en son honneur. Tous les historiens de Provence en parlent ; Saint Césaire en fait mention : on pourrait citer une foule de pèlerins illustres qui dans tous les temps y sont venus des pays les plus reculés. Pierre, évêque de Nantes (1332), y fut miraculeusement guéri d'une maladie incurable, et fit de grands présents à cette Église ; il composa même un Office propre pour la fête des Saintes Maries. Foulques II, évêque de Paris ; Louis I, roi de Sicile et comte de Provence, y vinrent aussi dans les siècles suivants. Mais rien ne montre d'une manière plus sensible combien le pèlerinage de Notre-Dame-de-la-Mer et des Saintes Maries était célèbre, que les procédures faites en 1448, pour retrouver leurs précieuses reliques, toujours cachées dans la terre, depuis l'invasion des Sarrasins. Nos Églises y étaient trop intéressées pour rester indifférentes : elles y prirent une part aussi active que possible, et presque tous nos prélats se firent un devoir d'assister à cette imposante cérémonie dont tous les préparatifs et surtout les procédures ordonnées par la Cour de Rome se firent à Avignon.

Le bon roi René, de joyeuse mémoire, en qui la gaîté était loin d'éteindre le sentiment religieux, après avoir entendu à Aix (1448) un discours sur les vertus des Saintes Maries, conçut le dessein de retirer de terre leurs précieuses reliques : il en parla au Père Adhémar, dominicain, son confesseur, qui lui montra un livre où il était dit que les deux Saintes étaient inhumées dans l'Ile de Camargue, en l'église de Notre-Dame-de-la-Mer. Le prince, résolu d'entreprendre des fouilles, alla sur les lieux, visita l'Église et, après diverses informations, il écrivit au Pape Nicolas V, pour lui demander son agrément, et le pria de déléguer quelqu'un pour faire en son nom l'élévation solennelle des saintes reliques. Le Pape, par une bulle du 3 août, nomma l'archevêque d'Aix et l'évêque de Marseille. Les fouilles furent dirigées par le chevalier d'Arlatan et eurent le résultat le plus

heureux. Alors le roi résolut de donner à la cérémonie plus de solennité qu'il n'avait d'abord pensé : il écrivit de nouveau au Pape et le pria de déléguer le cardinal de Foix, Légat d'Avignon. (1) Nicolas V accéda aux désirs du roi. L'évêque de Marseille se rendit à Arles, prit connaissance de la légende des Saintes contenue dans le bréviaire d'Arles, entendit des témoins, se rendit à Notre-Dame-de-la-Mer, accompagné du chevalier d'Arlatan, reconnut les travaux, et après avoir tout considéré en détail et s'être assuré que personne n'avait jamais été enterré dans ce lieu, à cause du respect que l'on portait aux Saintes, il ordonna à tous ceux qui avaient été employés à faire les fouilles de se présenter devant lui, pour attester la vérité avec serment. Après avoir reçu leurs dépositions, il partit pour Avignon, et il remit au légat les actes de ses procédures.

Le roi René avait convoqué dans cette ville plusieurs évêques et divers seigneurs de ses États. Le samedi 23 octobre 1448, il se rendit à l'église du Palais pontifical, accompagné de l'archevêque d'Aix, des évêques de Marseille, de Toulon, de Gap et de Consérans, du chevalier Tanneguy Duchâtel sénéchal, de Jean Martin chancelier de Provence, et de plusieurs autres personnes très-considérables. Il se présenta devant l'autel principal, où se trouvait le cardinal légat, assisté d'évêques, de gentilshommes et de bourgeois du Comtat Venaissin, et le pria, par l'organe de son confesseur Adhémar, de vouloir bien exécuter la commission que le Pape lui avait donnée, par sa bulle du 30 octobre précédent qu'il remit lui-même au légat. Le lendemain, dimanche, on célébra dans la même église, une messe solennelle du Saint-Esprit, pendant laquelle Martial d'Auribau, dominicain, prononça un discours où, après avoir loué le roi de ses bons desseins, il annonça que le 2 décembre suivant, le cardinal légat prononcerait la sentence dans le lieu même de Notre-Dame-de-la-Mer.

Ce jour-là, qui était un lundi, le roi et la reine Isabelle de Lorraine arrivèrent à Notre-Dame-de-la-Mer, accompagnés d'une cour brillante et nombreuse; de Frédéric de Lorraine, gendre du roi, du sénéchal de Provence et de plus de cent personnes de marque. De son côté, le cardinal avait convoqué divers pré-

(1) Fanlon. *Tom.* I. *p.* 615, rapporte les pièces authentiques de toutes ces procédures.

lats pour l'assister dans cette occasion solennelle, et lui servir de conseil. Ce furent, outre ceux que nous avons déjà nommés, Antoine Ferrier, évêque d'Orange, Pierre Nasendi d'Apt, Pons de Sade de Vaison, Guillaume de Carpentras, Palamède de Cavaillon (1), beaucoup d'autres prélats et abbés, et une foule innombrable accourue de toute la Provence. Le roi alla descendre chez le bailli de la ville, et c'est là qu'il reçut le légat. On avait construit depuis peu dans cette maison une grande salle où devaient avoir lieu les délibérations; une estrade élevée était destinée à servir de tribunal au légat. Ce fut là que le roi lui-même mit sous ses yeux le procès-verbal dressé par l'évêque de Marseille, et le supplia de prononcer sur les reliques, en vertu des pouvoirs qu'il avait reçus du Souverain Pontife. Le légat, ayant examiné toutes les pièces et délibéré avec son conseil, déclara par l'autorité du Saint-Siége et de l'avis unanime des archevêques, évêques, abbés, docteurs en théologie et en droit, que les corps des Saintes Maries, Jacobé et Salomé, reposaient véritablement dans l'église de Notre-Dame-de-la-Mer. Il ordonna qu'ils seraient élevés de terre et placés dans la même église avec honneur; le jour suivant fut fixé pour l'exécution de cette ordonnance.

Le lendemain, 3 décembre, le légat célébra solennellement la messe des Saintes Maries, en présence du roi et de toute la cour. Ensuite on distribua des flambeaux, et tout le clergé avec le roi alla processionnellement vénérer les saintes reliques étendues par terre devant le maître-autel; ensuite le légat et les évêques de Consérans et de Marseille retirèrent les saints ossements, en essuyèrent la terre qui y était encore attachée, les lavèrent dans du vin blanc, et les déposèrent dans une châsse double faite de bois de cyprès, et revêtue en dehors et en dedans d'une riche étoffe de soie brodée d'or. On permit alors au peuple de venir successivement les vénérer; mais comme il n'était pas possible de satisfaire par ce moyen toute la multitude, l'après dîner, le cardinal fit transporter les châsses au milieu de la place publique, où le Père Adhémar prononça le panégyrique des deux Saintes, et là, en présence de Leurs Majestés, du prélat et de

(1) On ne sait pourquoi l'évêque d'Avignon n'est pas nommé.

tous les pieux pèlerins, les saintes reliques furent montrées avec tout le respect possible à la multitude qui en demeura pleine de consolation et de joie.

Enfin le lendemain, mercredi, le légat plaça dans une châsse en bois de noyer, que le roi avait fait exécuter avec beaucoup d'art, les quatre chefs trouvés dans la chapelle des Saintes, et déposa cette châsse dans la sacristie : quant à celle qui renfermait les corps des Saintes, il ordonna de la mettre au-dessus de l'église, dans la chapelle haute, dédiée à St-Michel. Elle y fut élevée solennellement, en présence du roi, du prélat et de la multitude. Cette châsse était fermée de quatre serrures, qui avaient chacune leur clef. Le légat en donna deux au roi et deux au prieur de Mont-Majour. Il pria le roi de ne remettre jamais ces clefs à personne, sans l'agrément préalable du Pape ou de son légat, et il intima au prieur de Mont-Majour la même défense sous peine d'excommunication, encourue par ce seul fait : ce que l'un et l'autre promirent d'observer ponctuellement.

Telle fut la cérémonie de l'élévation solennelle des précieuses reliques des Saintes Maries, à laquelle nos prélats prirent tant de part. Ils y étaient trop intéressés pour agir autrement ; la tradition de leur Église en dépendait. Si les reliques des Saintes Maries reposent véritablement dans l'église de Notre-Dame-de-la-Mer, si ces saintes femmes et leur pieuse troupe sont venues d'Orient en Provence, il n'y a donc plus de difficulté à admettre que Sainte Marthe a évangélisé Avignon et tous les pays d'alentour, que Saint Eutrope a prêché à Orange dont il fut le premier évêque ; que Vaison, Carpentras, Cavaillon ont reçu la foi par le même moyen et que la ville d'Apt, évangélisée par Saint Auspice, son premier pasteur, s'est enrichie des précieuses reliques de Sainte Anne. Ainsi tout se tient dans notre histoire, et nos traditions, dont l'origine remonte au berceau du christianisme, se trouvent confirmées dans les âges modernes par les témoignages les plus éclatants.

FIN DU PREMIER VOLUME.

ERRATA.

—

Page 49, *ligne* 23,	au lieu de:	du pape Denis *lisez:* le pape St Denis
— 57, — 6,	—	les montagnes *lisez :* la montagne
— 58, à la note,	—	chirographie *lisez :* chorographie
— 166, *ligne* 27,	au lieu de:	Saint Théodore *lisez :* Saint Théodose
— 191, — 15,	—	infâmes *lisez:* grossières
— 394, à la note,	—	*sit occulta* lisez: *sic occulte*
— 429, à la note,	—	*mea vana*, *cogitatione* lisez: *mea*, *vana cogitatione*
— 464, *ligne* 28,	au lieu de:	l'Eucharistie *lisez:* l'Eucharistie en viatique
— 552, — 13,	—	la dévotion d'une *lisez:* la dévotion envers une
— 583, — 32,	—	croire *lisez:* savoir
— 603, — 12,	—	s'empressèrent *lisez:* le pressèrent
— 608 ,— 7,	—	son honneur *lisez:* leur honneur

TABLE

DES SOMMAIRES DES LIVRES CONTENUS DANS CE PREMIER VOLUME.

LIVRE PREMIER.

35 — 263

LIVRE DEUXIÈME.

314 — 464

LIVRE TROISIÈME.

464 — 556

LIVRE QUATRIÈME.

563 — 731

LIVRE CINQUIÈME.

731 — 1060

LIVRE SIXIÈME.

1060 — 1209

LIVRE SEPTIÈME.

1209 — 1303

LIVRE HUITIÈME.

1303 — 1351

LIVRE NEUVIÈME.

1352 — 1448

FIN DE LA TABLE DU PREMIER VOLUME.

